

SAINTS - 1800

SAINTS - 1800

†  
COMMUNAUTÉ DE  
SAINTE - MARTHE  
LYON

---

TOUS DROITS RÉSERVÉS

---





d'après un portrait sur nature peint à Limoges en 1863

LA R. MÈRE ANNE MARIE JAVOUHEY

FONDATRICE

*de la Congrégation de Saint Joseph de Cluny*



L  
255.9  
DEL  
358

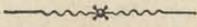
TR31  
DEL

LA  
**R. M. JAVOUHEY**

FONDATRICE

DE LA

CONGRÉGATION DE SAINT-JOSEPH DE CLUNY



HISTOIRE DE SA VIE

DES ŒUVRES ET MISSIONS DE LA CONGRÉGATION

PAR

**Le R. P. DELAPLACE**

de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie

TOME PREMIER

Rés 4202

PARIS

LIBRAIRIE  
**VICTOR LECOFFRE**  
ÉDITEUR  
90, rue Bonaparte, 90

LIBRAIRIE  
**CATHOLIQUE INTERNATIONALE**  
DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL  
6, rue Cassette, 6

1886

D 80746-

A SON ÉMINENCE

## LE CARDINAL SIMÉONI

PRÉFET DE LA S. C. DE LA PROPAGANDE

---

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR,

Une des femmes de ce siècle qui a le plus honoré la Religion et servi l'Eglise a été la R. Mère Anne-Marie Javouhey, Fondatrice de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Aussi sa famille religieuse et les pieux fidèles réclamaient-ils depuis longtemps le récit de sa vie et des travaux entrepris par elle, non seulement en France, mais en Afrique, en Amérique et jusque dans l'Océanie.

Ce grand travail, me confiant dans le secours de Dieu, j'ai osé l'entreprendre, et je viens d'y mettre la dernière main. Mais un devoir me reste à remplir : celui de déposer humblement ces deux volumes aux pieds de VOTRE ÉMINENCE. C'est un hommage qui Lui appartient à tous les titres. Car l'Œuvre fondée et propagée par la R. Mère Javouhey est une Congrégation apostolique, répandue aujourd'hui dans le monde entier; et VOTRE ÉMINENCE a été préposée par Sa Sainteté à la direction de la S. Congrégation de la Propagande. Puis, l'Institut de



A SON ÉMINENCE

## LE CARDINAL SIMÉONI

PRÉFET DE LA S. C. DE LA PROPAGANDE

---

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR,

Une des femmes de ce siècle qui a le plus honoré la Religion et servi l'Église a été la R. Mère Anne-Marie Javouhey, Fondatrice de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Aussi sa famille religieuse et les pieux fidèles réclamaient-ils depuis longtemps le récit de sa vie et des travaux entrepris par elle, non seulement en France, mais en Afrique, en Amérique et jusque dans l'Océanie.

Ce grand travail, me confiant dans le secours de Dieu, j'ai osé l'entreprendre, et je viens d'y mettre la dernière main. Mais un devoir me reste à remplir : celui de déposer humblement ces deux volumes aux pieds de VOTRE ÉMINENCE. C'est un hommage qui Lui appartient à tous les titres. Car l'Œuvre fondée et propagée par la R. Mère Javouhey est une Congrégation apostolique, répandue aujourd'hui dans le monde entier; et VOTRE ÉMINENCE a été préposée par Sa Sainteté à la direction de la S. Congrégation de la Propagande. Puis, l'Institut de

Saint-Joseph de Cluny ne se glorifie-t-il pas de Vous avoir pour Cardinal Protecteur tout dévoué auprès du Siège apostolique, centre auguste de la Catholicité ?

Veillez donc, EMINENCE RÉVÉRENDISSIME, accepter avec bienveillance la dédicace de cet humble travail. Veillez aussi le bénir, afin qu'il puisse contribuer à la gloire de Dieu et à l'édification des âmes, but unique que la R. Mère Javouhey, de si pieuse mémoire, a constamment et généreusement poursuivi jusqu'à son dernier soupir.

Daignez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

EMINENTISSIME SEIGNEUR,

de VOTRE EMINENCE,

le très humble et obéissant serviteur.

DELAPLACE,

*S. Sp. et im. Cord. Mar.*

Paris, le 8 décembre 1885.

---

Romæ, die 14 januarii 1886.

ADM. REV<sup>de</sup> DOMINE,

Nihil mihi gratius accidere poterat quam audire vitam Rev. Matris Javouhey, Fondatricis Congregationis a S. Josepho de Cluny à te descriptam propediem in lucem proferri. Quod quidem consilium tuum probandum maxime, ac summopere laudandum censeo, siquidem virtutes quibus monialis ista refulsit, omnes admirantur. Exinde fiet ut tuus labor non minus eidem Fondatrici gloriosus existat, quam aliis utilis et fructuosus, cum compertum sit illustribus majorum exemplis quamdam excitari in aliorum pectore flammam, quæ sedari haud potest quin præstantem illorum virtutem in se expresserint imitando. His accedit ex vita ipsius sanctimonialis non exiguum decus Congregationi sororum a S. Josepho redundaturum, quæ Congregatio non solum puellis instituendis maximam Ecclesiæ utilitatem affert, verum etiam in sacris missionibus operam suam impendendo, naviter fidei propagationi cooperatur.

Adprecans igitur a Deo ut egregiam tuam voluntatem adjuvet et prospero exitu fortunet, omnia tibi felicia ominor.

D. R.

Addictus

JOANNES CARD. SIMEONI, *Præfectus.*



Rome, 14 janvier 1886.

TRÈS RÉVÉREND PÈRE,

Rien ne pouvait m'être plus agréable que d'apprendre que vous êtes sur le point de faire paraître la vie de la R. Mère Javouhey, Fondatrice de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Ce projet me paraît digne de la plus haute approbation et des plus grandes louanges, attendu que les vertus dont a brillé cette Religieuse sont pour tous un objet d'admiration. Votre travail ne sera donc pas moins glorieux à la Fondatrice elle-même qu'utile et profitable pour les autres. Car il est constant que les exemples éclatants des ancêtres allument dans le cœur d'autrui comme une flamme qui ne peut s'éteindre aussi longtemps que l'on n'a pas reproduit en soi-même leur éminente vertu. En outre, la vie de cette pieuse Religieuse ne fera pas peu d'honneur à la Congrégation elle-même de Saint-Joseph, Congrégation qui non seulement, par l'éducation de la jeunesse, rend de grands services à l'Eglise, mais encore, par son dévouement à l'œuvre sainte des Missions, coopère efficacement à la propagation de la foi.

Priant donc instamment le Seigneur de bénir vos excellentes intentions et de leur donner un plein succès, je souhaite que tout vous soit prospère.

De votre Révérence, etc.

JEAN, CARDINAL SIMÉONI, *Préfet*, etc.



## PRÉFACE

---

Le 15 juillet 1851, s'éteignait pieusement, à Paris, une existence peu commune : toujours humble et modeste, bien qu'ayant jeté un grand éclat ; toujours calme et unie à Dieu, nonobstant mille travaux extérieurs entrepris pour sa gloire ; toujours confiante et résignée, malgré des difficultés et des épreuves sans cesse renaissantes.

Telle a été la vie de la R. Mère Anne-Marie Javouhey, Fondatrice de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, dont il fut dit : *Qu'elle avait été un grand homme, parce qu'elle avait été une grande sainte.*

Il est remarquable, en effet, comment, en cette âme d'élite, la nature et la grâce, prodigues de leurs dons, s'étaient accordées pour la rendre grande devant Dieu et devant les hommes. — Mais comment ne pas s'étonner, après cela, que plus de trente-quatre années se fussent écoulées sans que l'on eût donné satisfaction au désir exprimé de toute part de connaître plus à

fond les travaux et les vertus *de cette femme apostolique, dont le cœur a répandu sa charité sur deux mondes*, a dit un illustre écrivain (1)?

De fait, à diverses époques, ce travail fut sur le point d'être entrepris. Nous citerons, parmi les auteurs qui s'y étaient affectionnés, Mgr Maupoint, évêque de Saint-Denis (Réunion), admirateur de la vénérée Mère, mais auquel une mort trop rapide ne permit pas d'exécuter son pieux dessein. La divine Providence, qui seule connaît les temps et les moments, semble donc avoir voulu réserver pour notre époque la publication de cette vie. Et en vérité fut-il jamais plus opportun que de nos jours de montrer ce que la Religion peut faire de noble et de grand dans une âme nourrie de ses principes, comme aussi ce qu'une humble Religieuse, docile à la grâce de sa vocation, peut concevoir d'entreprises hardies et accomplir d'œuvres utiles, pour le service de l'Eglise, le bien de son pays et le bonheur de ses frères?

Pour retracer cette vie de la R. Mère Javouhey, nous nous sommes appliqué à la suivre pas à pas, du berceau à la tombe, en France, en Afrique et en Amérique. Et, à cet effet, nous avons puisé aux sources les plus authentiques : annales historiques et religieuses de l'Institut, témoignages de ses propres membres, et autres dignes de foi. Mais surtout nous avons mis

(1) M. Louis Veillot. (*Préface aux Loisirs poétiques*, par Hippolyte Violot, de Brest.)

largement à contribution les paroles et les écrits de la vénérée Mère elle-même, plus assuré de donner par là au portrait que nous avons à peindre ce cachet d'authenticité et de fidélité que le pieux lecteur, et plus spécialement la grande famille de Saint-Joseph de Cluny, désirait y trouver avant tout.

Devant cette considération, il nous a été doux et facile de nous effacer, pour laisser, en quelque sorte, la R. Mère Javouhey reproduire elle-même son image. C'est d'ailleurs une œuvre pie, instructive et édifiante tout à la fois, et nullement un ouvrage de littérature que nous avons à réaliser. Ce but a été constamment devant nos yeux ; et puissions-nous n'être pas resté trop au-dessous de cette tâche !

Nous déclarons enfin vouloir nous conformer en tout aux décrets de N. S. P. le Pape Urbain VIII, particulièrement pour ce qui regarde les faits merveilleux rapportés dans cette histoire. Nous ne prétendons donner aux divers récits qu'elle renferme qu'une autorité purement humaine, et nous nous soumettons absolument, entièrement et de grand cœur à l'autorité de notre Mère la Sainte Eglise.

---



# LIVRE PREMIER

## PRÉPARATION ÉLOIGNÉE A L'ÉTABLISSEMENT DE LA CONGRÉGATION

(1779-1803)

---

### CHAPITRE I

**Famille d'Anne Javouhey. — Sa naissance, son baptême, sa première communion. — Premiers traits de son caractère.**

Parvenue aux deux tiers de sa carrière religieuse et apostolique, celle dont nous entreprenons de retracer la vie et les œuvres écrivait elle-même ces lignes :

« Le temps s'écoule bien vite ; nous serons bientôt à la fin de notre course ; pourvu que nous soyons fidèles à la mission que Dieu nous a confiée !.... Dieu était le maître de choisir des rois, des évêques ou des prêtres pour établir, gouverner et diriger cette Congrégation.... Il n'a voulu que de pauvres filles ignorantes pour leur inspirer sa volonté sainte, afin qu'elles ne puissent se glorifier de rien et que les hommes, reconnaissant dans cette œuvre le doigt de Dieu, lui en rapportent la gloire (1). » Et encore :

(1) Lettre du 13 décembre 1835 à la supérieure de Cluny.

« ... Dans ce moment nous faisons de grands sacrifices pour nous rendre aptes à répondre à notre belle vocation... Le bon Dieu semble avoir tout exprès choisi le faible pour confondre le fort et faire connaître à tous son œuvre... Publiez donc partout, et dites à tout le monde, que c'est l'œuvre de Dieu et non la nôtre (1). »

Tel était, en 1834 et 1835, le langage de la Révérende Mère Javouhey, Fondatrice et première Supérieure générale de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny ; et ce vœu de sa reconnaissance envers Dieu, notre humble travail a pour but de le réaliser. Il nous suffira pour cela d'exposer les faits, de dire l'origine, l'éducation et les premières occupations de la Servante de Dieu, les grâces dont le Seigneur l'a comblée, et la fidélité avec laquelle, véritable femme forte, elle a su y correspondre et les mettre en œuvre pour sa gloire.

La famille Javouhey était originaire de cette partie de la Bourgogne qui a donné à l'Eglise, avec saint Bernard et Bossuet, sainte Jeanne de Chantal et le P. Lacordaire. Son berceau est Chamblanc, petit village situé à deux kilomètres de Seurre, dans le département de la Côte-d'Or.

Les registres de l'état-civil de cette commune nous montrent, dès l'année 1659, un Jean Javouhey qui exerçait la profession de laboureur audit Chamblanc, et dont on peut suivre la filiation jusqu'à ce jour. Quatre générations successives s'étaient livrées au travail et à la vie des champs, trop négligés aujourd'hui, mais qui, sancti-

(1) Lettre d'octobre 1834.

fiés par la religion, font les populations fortes et vertueuses. Dès la première génération, Pierre Javouhey, fils de Jean, était Echevin de Chamblanc, dans les premières années du dix-huitième siècle, et plusieurs autres membres de la même famille furent investis du titre de chefs de la municipalité du pays.

Le quatrième descendant de Jean, Balthasar Javouhey, qui donna le jour à la vénérable fondatrice, avait suivi la tradition de ses pères. C'était un homme d'ordre, de tête et de cœur, qui joignait aux qualités d'un parfait honnête homme, selon le monde, les vertus d'un véritable chrétien. C'était, en un mot, l'un de ces anciens types de probité, de foi et d'honneur, qui tendent, hélas ! à devenir toujours plus rares de nos jours. Il veillait à ce que l'observation des préceptes de Dieu et de l'Eglise fût en vigueur dans sa maison, et lui-même, de concert avec sa vertueuse épouse, donnait un bel exemple de cette fidélité. Chaque bonne fête de l'année le voyait s'approcher des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Il prenait alors un tel soin de la pureté de sa conscience, que, lorsqu'il devait se confesser, il se retirait à l'écart et mettait ses fautes par écrit, de peur d'en oublier quelque-une. Aussi, ce jour-là, rapporte la tradition, tout le monde se gardait-il de le déranger, tellement on le savait préoccupé par sa préparation à la sainte communion (1).

Claudine Parizot, son épouse, originaire de Chivres, village peu distant de Chamblanc, appartenait, de son côté, à l'une de ces familles patriarcales, qui sont à la fois des modèles de vie chrétienne, des éléments de prospérité

(1) Annales historiques de la Congrégation.

et une ressource pour les malheureux, dans tout un pays. Voici, en effet, ce que nous lisons à cet égard dans une note authentique : « François Parizot de Chivres et Claudine Tillot étaient les père et mère de Claudine Parizot, mère de la Chère Mère fondatrice. C'était une famille très pieuse, très unie et très charitable, où tous les pauvres de passage trouvaient toujours une bonne hospitalité. Claudine Parizot était leur quatorzième enfant ; elle naquit à Chivres le 10 novembre 1749, et épousa Balthasar Javouhey le 19 novembre 1771 (1). »

Cette quatorzième enfant d'une famille si estimable semblait avoir résumé en elle toutes les grâces du Ciel répandues sur ses nombreux frères et sœurs. C'était un cœur plein de droiture, de bonté et de dévouement, et en même temps une âme calme, paisible et recueillie. Sa piété était fervente. Non contente d'assister chaque jour à la sainte messe, selon que ses devoirs d'état le lui permettaient, elle communiait chaque semaine, et, comme il a été dit de l'heureuse mère de saint François de Sales, elle réglait toute sa conduite d'épouse, de mère et de maîtresse de maison sur les principes de sa foi. Jamais elle ne voulait posséder plus de deux vêtements ; dès qu'un troisième arrivait, elle se dépouillait aussitôt de l'un d'eux, sans considérer s'il était assez usé, pour le donner à quelque pauvre femme. Une même charité unissait d'ailleurs le cœur des deux époux ; c'était d'un commun accord qu'ils ouvraient la porte de leur maison aux étrangers et aux indigents de toute sorte, qui venaient à toute heure y demander secours, ou un abri pour la nuit (2). Noble tra-

(1) Renseignements fournis par M. Victor Javouhey.

(2) Annales historiques de l'Institut.

dition de bienfaisance, qui n'a cessé de se perpétuer jusqu'à ce jour, parmi les membres de cette respectable famille.

Tels étaient M. et M<sup>me</sup> Javouhey. Il nous a paru nécessaire de les faire connaître avec quelques détails, afin de montrer une fois de plus, en leur personne, combien Dieu est fidèle dans ses paroles ; car, pour l'un comme pour l'autre, l'on put voir se réaliser ces magnifiques promesses chantées par le Roi-prophète : « Heureux l'homme qui craint le Seigneur et qui a une volonté ardente d'accomplir ses commandements. Sa race sera puissante sur la terre, car la postérité des justes sera bénie. La gloire et les richesses seront dans sa maison, et sa justice demeurera dans tous les siècles (1). »

Ces promesses qui, sous la loi de grâce, doivent s'entendre dans un sens spirituel, eurent en même temps leur application dans le sens littéral pour les époux Javouhey. Dieu les bénit en effet doublement, en leur accordant à la fois une grande aisance et une nombreuse postérité, qui, par ses vertus et ses œuvres saintes, sera à jamais leur gloire et leur couronne.

Ils donnèrent le jour à dix enfants, quatre fils et six filles, savoir, par ordre de naissance : Balthasar, Claudine, Etienne, Jeanne, Anne, Pierre, Jean-Baptiste, Pierrette, Marie-Françoise et une autre Claudine.

M<sup>me</sup> Javouhey les consacra tous à la très-sainte Vierge, dès leur naissance ; et l'on sait combien cette première offrande d'une mère chrétienne à la puissante Reine du Ciel devient souvent une source de bénédictions

(1) Ps. cxi.

pour toute une génération. La mort, il est vrai, vint bientôt ravir à la tendresse des deux époux les prémices de leur union, Balthasar et Claudine ; mais le saint baptême ouvrit à ces petits anges la porte de l'éternelle félicité. De ce bienheureux séjour, ils appelèrent ensuite à eux, à divers intervalles, un autre frère et une autre sœur, Jeanne et Jean-Baptiste, moissonnés dans l'adolescence, mais déjà mûrs pour le Ciel.

La douleur résignée de M. et de M<sup>me</sup> Javouhey devait, dès ce monde, trouver une large compensation dans les six autres enfants dont la Providence leur confia le soin et l'éducation. Il leur restait quatre filles, et toutes quatre ensemble, chose à peu près unique, croyons-nous, dans l'histoire des Congrégations (1), non-seulement se consacreront au service de Dieu, mais deviendront dans l'Eglise les pierres fondamentales d'un nouvel institut religieux. Quant à leurs deux fils, s'ils sont appelés à suivre la voie commune dans l'état du mariage, ils seront de bons chrétiens dans le monde, et ils compteront, parmi leurs enfants et petits-enfants, des âmes d'élite dans la carrière sacerdotale, religieuse et apostolique.

Après la mort de ses deux premiers enfants, M. Balthasar Javouhey quitta la maison de son père, pour aller habiter, non loin de là, la commune de Jallanges, dépendante de la petite ville de Seurre, qui se glorifie d'avoir donné naissance à la famille de Bossuet.

Ce village, fondé au xv<sup>e</sup> siècle par les Chevaliers de

(1) La congrégation des sœurs de la Providence de Bordeaux, qui date de 1814, fut aussi formée, à l'origine, par les quatre filles d'un simple artisan, les demoiselles Grenier.

Saint-Georges (1), dont les seigneurs de Pagny-le-Château étaient commandeurs, se divise en grand et petit Jallanges, parce qu'il est coupé inégalement par un ruisseau, venant du bois, qui se jette dans la Saône. On donne le nom de Grand Jallanges à la partie qui renferme le plus de population, et le nom de Petit Jallanges à celle qui en renferme le moins. Or, ce fut dans cette dernière partie que Dieu plaça l'humble berceau de la Révérende Mère Anne Javouhey. C'est de là que, comme un astre bienfaisant, d'abord obscur et peu apparent, elle devra s'élever, pour aller, au temps marqué par la Providence, répandre au loin, dans les deux hémisphères, les lumières de l'instruction chrétienne et les ardeurs de sa charité.

On raconte que, pendant sa grossesse, M<sup>me</sup> Javouhey sentait l'enfant s'agiter d'une manière extraordinaire dans son sein ; ce qui ne laissait pas de la surprendre et de l'inquiéter. Elle avait alors recours à la prière ; et comme ces secousses singulières, rapporte la tradition, se faisaient particulièrement remarquer le vendredi, elle se sentait alors pressée intérieurement d'honorer et d'invoquer le Sacré Cœur de Jésus pour ce fruit de ses entrailles. Lorsque, dans la suite, elle vit se dérouler les admirables destinées de sa fille, elle ne douta plus que ce phénomène n'en eût été comme le présage (2). Car, quelle vie fut jamais plus agitée, plus active et plus mouvementée pour

(1) Cet ordre de chevalerie fut fondé à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, en Franche-Comté par Philibert de Molans. Pour y être admis il fallait faire preuve de 16 quartiers de noblesse et être catholique. L'image distinctive de l'ordre était une image de saint Georges, en relief et en or, attachée à la boutonnière de l'habit par un ruban moiré des couleurs du souverain.

(2) Annales historiques de l'Institut.

les intérêts de Dieu et des âmes, que celle de la vénérable fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny ? Celle-ci, de son côté, donnant plus tard au fait dont il s'agit une interprétation conforme à son humilité, y faisait allusion en ces termes : « Dès avant que de naître, disait-elle à ses filles, je donnais bien de la tablature à ma pauvre mère ; jugez comme j'étais déjà bonne dans ce temps-là ! »

Nous ne voulons pas donner à cette particularité plus de portée qu'il ne convient. Elle nous a cependant paru assez saillante pour devoir être relatée ici ; et rien d'étonnant d'ailleurs que Dieu eût voulu, à la naissance de la pieuse fondatrice de Saint-Joseph, donner un de ces signes qui ont souvent accompagné ou suivi la naissance de plusieurs des plus grands et plus saints personnages.

La Révérende Mère Javouhey, par une coïncidence qui doit être bien rare, croyons-nous, naquit le jour même où, trente ans auparavant, sa pieuse et sainte mère était née ; c'est-à-dire le 10 novembre 1779. Dès le lendemain, elle fut portée à l'église paroissiale de Seurre, pour y être baptisée. Elle eut pour parrain Pierre Petit fils, laboureur audit lieu, et pour marraine Anne Parizot, sa tante maternelle, femme des plus respectables, qui lui donna son nom (1).

Ce fut donc sous les auspices du grand thaumaturge des Gaules, de l'apôtre de la charité et du zèle, qu'elle devint l'enfant de Dieu et de l'Eglise. Bien plus, soit erreur de sa part, soit manière d'apprécier l'existence, elle dit et crut jusqu'à sa mort, et toute la Congrégation avec elle,

(1) Extrait des actes de l'état civil et de baptême de la commune de Seurre.

qu'elle était née le jour même de la fête de saint Martin. Aussi verrons-nous, par la suite de ce récit, que ce fut toujours pour elle une date mémorable.

Cette même année 1779 vit également naître la vénérable Mère Barat, fille aussi de la Bourgogne, de même que, l'année précédente, 1778, avait vu disparaître pour toujours de la scène de ce monde les deux coryphées de l'incrédulité moderne. Contraste frappant ! Les démolisseurs ne sont plus, et voici qu'apparaissent, à leur tour, deux âmes particulièrement destinées à guérir, par les femmes, dans les générations à venir, quelques-uns des maux qu'ils ont causés dans les générations précédentes (1) et dont la révolution de 93 ne fut qu'un des fruits naturels.

Cette mission, belle et sainte s'il en fut jamais, sera remplie au moyen d'une éducation vraiment chrétienne et vraiment française, répandue dans toutes les classes de la société et au delà des mers, par ces deux célèbres fondatrices, dont nous saluons aujourd'hui avec respect l'humble berceau. Et elles ne seront pas les seules, en France, à se consacrer à cette grande œuvre. Les Marie Rivier (2), les Emilie Rodat, fondatrice de la Sainte-

(1) « Personne n'ignore l'influence délétère des doctrines impies de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau. Voltaire, à lui seul, résume la société française depuis 1728 jusqu'en 1778, année de sa mort ; il a fait à son image ceux qui l'entouraient, libres-penseurs et francs-maçons, et par eux et leurs écrits aussi multipliés que répandus à profusion, il a corrompu le siècle et le monde. » (*Le secret de la Franc-maçonnerie*, par Mgr Fava, évêque de Grenoble.)

(2) Marie Rivier, qui a fondé, à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), l'institut de la Présentation de Marie, a été, comme Sophie Barat, déclarée vénérable par le grand Pontife Pie IX. Et qui sait si la divine Providence, qui tient à sa disposition les temps et les moments, ne permettra

Famille de Rodez, et tant d'autres y consumeront leur vie entière, de concert avec les débris des anciennes institutions destinées à refleurir après la tempête révolutionnaire.

La naissance d'Anne Javouhey fut une grande joie pour toute la famille. Car à peine était-elle sortie des langes de la première enfance, que déjà quelque chose de surhumain illuminait ses traits et enflammait son regard doux et pénétrant. Les noms sacrés de Jésus et de Marie que l'on aime à recueillir, avec ceux d'un père et d'une mère, sur les lèvres aimantes et pures de l'enfance, elle les prononçait avec une piété naïve et touchante.

Mais déjà aussi, et surtout à l'âge de cinq à six ans, elle tranchait sur ses frères et sœurs, comme sur tous les enfants de son âge, par la vivacité de ses mouvements et les élans affectueux de son cœur. Son air dégagé, ses questions, ses réparties, premiers éclairs de son génie naissant, tout cela, joint aux grâces charmantes de sa personne, annonçait une nature à part, et une exubérance de vie peu ordinaire (1).

On se la disputait dans la famille ; son digne père en particulier, si bon pour tous ses enfants, éprouvait pour sa petite Nannette — c'était le nom qu'on lui donnait — une affection singulièrement tendre. C'est que déjà il voyait se reproduire en elle quelques traits de son propre caractère ; plus que tous ses frères et sœurs elle lui retraçait son image, comme vivacité et gaieté d'esprit, bonté de cœur et énergie de volonté. Ce sera là, pour l'un et pour

pas un jour l'introduction de la Cause de l'héroïque servante de Dieu, Anne Marie Javouhey !

(1) Tradition et Annales historiques de l'Institut.

l'autre, ainsi que nous le verrons plus tard, une source tout à la fois de lutttes parfois bien pénibles et de grandes consolations. Ainsi est la vie : un composé de joies et de peines, de biens et de maux ; et l'on voit souvent, pour l'accomplissement des secrets desseins de Dieu sur les âmes, ceux-là mêmes qui semblaient promettre le plus de bonheur, y devenir une occasion spéciale de souffrances.

La R. Mère Javouhey nous a elle-même conservé un trait de sa petite enfance, qui montre que si elle n'était pas sans quelques-uns des défauts propres à son âge, son âme en trouvait le remède dans la docilité aux leçons de ses bons parents ou des autres personnes de la maison. Elle racontait donc que, jeune enfant, elle aimait à descendre à la cave avec la servante, lorsque celle-ci allait y chercher du vin, et parfois alors elle se mettait à boire à même le pichet, petit pot de terre avec lequel on sert le vin dans le pays. Or, un jour, la servante lui dit, avec quelque vivacité : « O Sainte Monique ! » L'enfant interdite comprend qu'il y a là un reproche, et, retirant le vase de ses lèvres, se promet bien de ne jamais plus boire de vin sans y mettre de l'eau. Et en effet, à partir de ce moment, en santé comme en maladie, à la maison paternelle, comme plus tard, à la Communauté, à la table des gouverneurs ou des ministres, elle fut constamment et scrupuleusement fidèle à cette résolution.

Balthasar Javouhey ayant terminé son bail à Jallanges, revint à Chamblanc, en 1786, pour ne plus le quitter. Il s'y installa, avec sa jeune famille, dans la maison paternelle ; car il avait déjà perdu sa pieuse mère, Marguerite Colin, et son père lui-même mourut deux ans après,

en 1788, après avoir reçu pieusement les sacrements de l'Eglise. Lorsque M. Javouhey rentra ainsi au pays natal, la petite Nannette n'avait encore que six ans et quelques mois ; et c'est, pensons-nous, ce qui a induit en erreur les biographes qui l'ont fait naître à Chamblanc, au lieu de Jallanges, commune de Seurre, véritable lieu de sa naissance.

Chamblanc avait, à cette époque, pour recteur d'école, comme on disait, un nommé Philippe Munier. La jeune enfant fréquenta quelque temps ses leçons, avec Jeanne, sa sœur aînée, assez du moins pour avoir les premières notions de la lecture, de l'écriture et du calcul. — On n'aspirait pas alors à plus de science, mais l'enseignement du catéchisme était une partie essentielle de l'éducation ; et cet enseignement, commencé sur les bancs de l'école, se continuait à l'église et dans la famille, comme dans un pieux sanctuaire.

A neuf ou dix ans, les jeunes filles étaient admises à faire leur première communion, ou, selon l'expression du temps, à faire leurs Pâques, parce que d'ordinaire on choisissait le temps pascal pour cette belle et touchante cérémonie. Ayant donc accompli sa neuvième année, Nannette qui, bien que très gaie et quelque peu espiègle, avait une piété sincère, soupira après ce bonheur ; mais son digne père la trouvait, disait-il, « encore trop légère, et non assez préparée pour une action si sainte. » On se rappelle le soin extraordinaire qu'il apportait lui-même à chacune de ses communions. Cependant l'avis contraire du digne curé prévalut. C'était M. l'abbé Rapin, prêtre très respectable, auquel la paroisse de Chamblanc doit, entre autres institutions

utiles, l'établissement de son bureau de bienfaisance. Habitué à lire dans les âmes, il avait reconnu dans celle de Nannette, avec une intelligence précoce, une foi vive et une grande innocence ; et il n'hésita pas à croire que Dieu même désirait venir au plus tôt prendre possession de ce cœur, dont aucun souffle mauvais n'était encore venu ternir la pureté (1).

La jeune enfant put donc s'asseoir pour la première fois au banquet des anges. C'était dans le courant de l'année 1789 ; un peu plus tard, et l'hôte divin du tabernacle devait disparaître ; et l'on devait voir s'accomplir cette parole du Prophète : *Parvuli petierunt panem et non erat qui frangeret eis* : Les petits ont demandé du pain, et il n'y avait personne pour le leur rompre (2). Ce fut par suite une double grâce pour Anne Javouhey ; et il nous est permis de croire que ce fut en ce beau jour de sa vie, que commença à s'allumer en son cœur cette flamme d'amour pour Jésus-Eucharistie qui lui faisait trouver ses délices, elle si livrée comme Marthe aux choses extérieures, dans le séjour prolongé au pied des saints autels. Il y a plus : d'après ce qu'elle racontait elle-même dans la suite, elle se regarda dès lors, quoique d'une manière encore mal définie, comme consacrée à Dieu et destinée aux bonnes œuvres (3).

Souvent, en effet, dans les premières étreintes de l'amour du Dieu de l'Eucharistie, pour une âme encore parée de la blanche robe de son innocence baptismale, le Seigneur se plaît à faire ses divines communications et

(1) Annales historiques et religieuses de l'Institut.

(2) Thren., iv, 4.

(3) Notes de M. l'abbé Rogeau.

ses plus intimes confidences. Ce n'est toutefois encore qu'un germe de l'avenir confié à un cœur inconstant et faible de sa nature. Quelquefois le souffle des passions naissantes vient, à son heure, étouffer en quelque sorte la voix du ciel ; parfois encore cette semence précieuse reste là comme enfouie, ignorée de tout le monde, jusqu'à ce qu'un rayon plus puissant de grâce vienne la féconder et lui faire produire des fruits délicieux. Quelque chose de semblable devait arriver pour Anne Javouhey, ainsi que nous le verrons bientôt.

Cependant des jours mauvais commençaient à se lever pour l'Eglise de France ; on se trouva bientôt en plein 89, époque de lugubre mémoire. Alors la démolition de la Bastille, la déclaration des droits de l'homme, la spoliation des biens du clergé faisaient présager pour la France et l'Eglise une horrible tempête. L'année 1790 vit en effet paraître des décrets supprimant les ordres religieux, prescrivant la constitution civile du clergé ; l'année suivante 1791, l'église Sainte-Geneviève devenait le Panthéon, pour y recevoir les restes des grands hommes, l'effigie du Pape était brûlée à Paris, et un décret aussi injuste qu'impie privait de traitement et de pension tous les prêtres non-assermentés. Les années suivantes devaient être témoins de la suppression de toute congrégation, ecclésiastique et laïque, de l'abolition de la royauté remplacée par la république, de la mort du roi-martyr, et de ce régime de la Terreur, dont le seul souvenir fait encore frissonner aujourd'hui.

Au début de cet épouvantable cataclysme, le curé de Chamblanc crut pouvoir conserver le secours de son ministère à son troupeau, en allant se réfugier et se

cachez dans une localité voisine. Mais bientôt, ayant à choisir entre le sacrifice de sa conscience et l'acceptation de l'exil avec tous ses hasards, il n'hésita pas, et dut laisser à la garde de Dieu sa paroisse, désolée de voir s'éloigner d'elle un si bon pasteur. C'était dans les premiers mois de l'année 1791.

Ce qui se passait alors à Chamblanc se renouvelait en cent lieux divers, dans notre malheureuse patrie, tandis que les prisons et l'échafaud comptaient, chaque jour, par milliers leurs victimes. Et ce qui ajoutait encore à ces horreurs, dont l'humanité déshonorée ne se lassera pas de gémir, c'est que, à la place des prêtres restés fidèles au péril même de leur vie, certains faux pasteurs, couverts de peaux de brebis, venaient, sans mission légitime, exercer un pouvoir usurpé sur des ouailles que le Seigneur lui-même, l'unique Pasteur des âmes, ne leur avait point confiées. — C'est ainsi qu'un ancien religieux, prêtre schismatique, qui avait prêté serment à la constitution civile du clergé, fut mis en possession de la cure de Chamblanc. Hâtons-nous toutefois d'ajouter qu'il ne fut pas trouvé assez révolutionnaire pour échapper à loi des suspects. Incarcéré à Dijon, il ne put être rendu à la liberté que grâce à la chute de Robespierre (1).

La famille Javouhey ne voulut point avoir de commerce avec l'ex-religieux assermenté. Cependant, chose difficile à expliquer, la jeune Nannette ne se fit pas scrupule d'assister quelquefois à sa messe et à celle d'autres prêtres intrus, soit à Chamblanc, soit à Seurre, à l'insu de ses parents. « Je me croyais plus savante que les

(1) C'était, d'après la tradition, un ancien capucin du nom de Barbier.

autres, disait-elle plus tard, en racontant pour s'humilier ce trait de son enfance. » Peut-être, en effet, avait-elle peine à se persuader qu'il pût être défendu de participer aux saints mystères lorsqu'ils étaient célébrés par n'importe quels prêtres; on lui avait si bien appris à respecter le caractère sacré dont le prêtre est revêtu!

Quoi qu'il en soit, elle devait bientôt être guérie de son ignorance d'enfant et tirée de sa bonne foi. Voici, en effet, qu'un prêtre fidèle est appelé près d'un malade, dans les environs. Il faut traverser un chemin difficile, et il fait nuit; qui donc le conduira? Sans balancer un instant, Nannette se présente et s'offre d'un air décidé à lui servir de guide. Or, chemin faisant, le bon prêtre, frappé de l'intelligence et du pieux courage de sa conductrice, prend confiance en elle et amène la conversation sur les devoirs si difficiles des catholiques en ces temps malheureux. Ses paroles ne tombent pas à terre; pour l'âme droite et pure de la jeune fille, c'est un trait de lumière; elle comprend aussitôt que ce sont les seuls prêtres catholiques qu'il faut suivre, et, à partir de ce jour, elle rompt tout commerce avec les autres ministres indignes. C'était une première récompense du ciel pour son pieux dévouement (1).

Vers ce même temps, elle se distingua encore par un autre trait de courage. Elle sauva de l'incendie, d'autres disent du pillage, à l'époque de la Terreur, divers objets du culte de la chapelle du château, et en particulier deux belles chasubles de velours, avec galons en or fin; ces ornements se voient encore aujourd'hui à l'église de Chamblanc.

(1) Annales de l'Institut.

Cette virilité d'âme, peu ordinaire à son âge et à son sexe, Anne Javouhey la montrait toutes les fois qu'une occasion se présentait d'être utile en faisant le bien. L'idée seule d'un service à rendre électrisait dès lors son cœur bon et généreux. Elle racontait elle-même qu'un jour, au retour des champs, cherchant à s'abriter de son mieux au milieu d'un violent orage, elle entendit, à quelque distance, les cris et les coups redoublés d'un homme qui ne pouvait faire avancer sa voiture embourbée. Aussitôt, bravant pluie et tonnerre, elle court saisir la bride du cheval et, l'animant du geste et de la voix, pendant que l'homme pousse à la roue, elle parvient à le tirer de ce mauvais pas.

Et combien d'autres traits analogues n'aurions-nous pas à mentionner ici, si la tradition avait été plus fidèle à nous les transmettre ! Car, bien différente de ces âmes qui semblent n'avoir de ressort et de vie que quand leurs intérêts propres sont en jeu, elle aurait pu dire, avec le saint homme Job : « Dès mon enfance la compassion a grandi avec moi ; elle est sortie avec moi du sein de ma mère (1). »

(1) Job., xxxi, 18.

## CHAPITRE II

**Jeunesse d'Anne Javouhey. L'abbé Ballanche à Chamblanc. — Anne Javouhey se dévoue pour le clergé ; elle renonce aux plaisirs et au mariage.**

Par ces actes et autres semblables, dont le souvenir s'est peu à peu effacé, Anne Javouhey préludait en quelque sorte à la mission de zèle et de dévouement qu'elle devait remplir un jour. Elle était loin, toutefois, de la connaître alors ; et les années de l'adolescence sembleront plutôt devoir l'éloigner de ce but, Dieu le permettra ainsi, pour faire mieux éclater en elle les merveilles de son amour et de sa puissance.

On sait, en effet, combien est critique, souvent, cette période de l'existence humaine. D'un côté, c'est l'imagination qui s'enflamme, c'est la sensibilité qui réclame, ce sont tous les ressorts de l'activité qui provoquent à l'expansion et au mouvement ; d'autre part, il y a défaut d'expérience, on ne voit pas l'épine cachée sous les fleurs, et parfois aussi, pendant que bouillonnent les flots d'une vie qui coule à pleins bords, des instincts moins nobles viennent troubler la limpidité de ses eaux. Bientôt ces éléments divers s'accroissent davantage ; la nature et la grâce se disputent le cœur, et le triomphe de l'une ou de l'autre a d'ordinaire une portée immense sur tout le reste de l'existence.

Les plus saintes âmes, comme l'illustre réformatrice

du Carmel, la bienheureuse confidente des secrets du Cœur sacré de Jésus et tant d'autres, n'ont pas toujours entièrement échappé à cette loi générale. Et Anne Javouhey, avec le caractère que nous lui connaissons déjà, ne devait pas y être soustraite davantage.

Voici ce qu'on lit, à cet égard, dans les annales historiques et religieuses de l'Institut :

« Nous savons peu de chose des années qui suivirent  
« la première communion de notre vénérée Mère. Mais  
« ce que l'on n'ignore pas, parmi nous, ce qu'elle-même a  
« plus d'une fois répété, par un sentiment d'humble  
« confusion, en même temps que de reconnaissance pour  
« les innombrables grâces dont Dieu daigna ensuite la  
« prévenir, c'est que le goût du monde marqua d'abord  
« son empreinte sur sa jeune âme. A mesure, en effet,  
« qu'elle avançait dans l'âge de l'adolescence, on la vit se  
« tourner vers la vanité ; penchant qui était encore  
« favorisé en elle par l'aisance de ses parents, et la  
« condescendance avec laquelle ils acquiesçaient alors à  
« ses désirs. »

Plus tard cependant, elle demandera humblement pardon à son digne père de lui avoir occasionné, dans sa jeunesse, des dépenses inutiles, afin de satisfaire ses goûts pour la parure.

Mais si elle était quelque peu esclave de la vanité, nous ne disons pas de ce luxe effréné, dont on gémit de nos jours jusqu'au fond de nos campagnes et que l'on ne connaissait pas alors, une chose captivait davantage encore son cœur ; c'était le besoin d'expansion, l'amour des divertissements et du plaisir. La première à toutes les fêtes et réunions de famille, elle y était comme le boute-

en-train, et réjouissait tout le monde par sa belle humeur et sa gaieté.

On recherchait, par suite, sa compagnie, et elle ne laissait pas de recueillir des suffrages flatteurs pour l'amour-propre; nouvel appât qui, joint à son exubérance de sentiment et de vie, contribuait encore à l'entretenir dans cette sorte de dissipation relative. Sous ce rapport, elle différait beaucoup de ses sœurs, qui, toutes les trois, annonçaient déjà une nature bien plus calme et tranquille, quoiqu'également bonne et affectueuse (1).

Ce tableau de Nannette Javouhey nous la représente depuis l'âge de quatorze ans surtout jusqu'à celui de seize ou dix-sept ans environ; période pendant laquelle elle se trouva plus ou moins livrée à elle-même, étant privée des secours de la religion par suite du malheur des temps : car on traversait alors la phase la plus terrible de la Révolution. — Assurément il eût été difficile, à cette époque, de découvrir, de soupçonner même dans cette jeune fille, coulant si joyeusement ses jours, la future fondatrice d'une nouvelle congrégation, une âme appelée à consumer elle-même dans les rudes labeurs de l'apostolat la plus belle partie de son existence. Mais rien n'est impossible à Dieu. Et celui qui peut, des pierres mêmes, faire naître des enfants à Abraham, peut aussi manier et tourner à son gré le cœur des hommes; cire molle entre ses mains, et qui prend toutes les formes projetées par son amour, pourvu qu'elle n'ait pas le malheur de lui résister.

Déjà, comme elle l'avouait dans la suite, M<sup>lle</sup> Javouhey

(1) Divers témoignages et tradition du pays.

n'était pas sans ressentir, à certaines heures de recueillement surtout, du malaise et comme des reproches de la conscience. Car, bien qu'elle eût pu dire, avec la grande sainte Thérèse, s'humiliant de quelques entraînements passagers de sa jeunesse : « Je n'avais nulle mauvaise intention et je n'aurais pas voulu, pour tout au monde, faire naître en qui que ce fût la moindre pensée d'offenser Dieu (1) », elle résistait à cette même jalousie divine qui poursuivait, dans des circonstances semblables, la bienheureuse Marguerite-Marie, et lui reprochait de partager avec le monde, en suivant son inclination naturelle, un cœur que le cœur du divin Maître voulait seul posséder tout entier (2).

Anne Javouhey soutint pendant plusieurs années ces combats intérieurs, plus fréquents qu'on ne le pense, dans les âmes, et qui sont comme autant d'assauts livrés par l'amour divin à la liberté humaine. Ces luttes, plus faibles d'abord, devinrent plus pressantes et plus vives à mesure qu'approchait l'heure du triomphe de Celui qui, de toute éternité, avait choisi la jeune fille pour épouse. Aussi le souvenir lui en resta si profondément gravé dans la mémoire, que, longtemps après, repassant ces années écoulées, elle écrivait de sa propre main : « Dieu n'a rien épargné pour me tirer des dangers du monde, où je me serais infailliblement perdue. Il m'a poursuivie dans ma fuite ; il m'a recherchée jusqu'à ce qu'enfin il m'ait retrouvée (3). » Paroles qui rappellent tout naturellement ce cri d'humilité de la vierge d'Avila :

(1) Vie de sainte Thérèse, écrite par elle-même. Ch. II.

(2) Vie de la B. Marguerite Marie, par ses contemporaines. Tom. I.

(3) Souvenirs d'une retraite.

« Dieu seul m'a délivrée de tant de périls, paraissant en  
« quelque sorte lutter contre ma volonté, pour m'empê-  
« cher de me perdre (1). »

Il reste néanmoins certain, d'après une tradition constante, qu'Anne Javouhey, en marchant à travers les dangers dont elle parle, sut toujours côtoyer les écueils propres à son âge, sans que jamais ses pieds mal affermis aient tant soit peu glissé dans le chemin de la vertu. Toujours, en effet, grâce à un secours spécial du ciel, en même temps qu'elle charmait et attirait par tout ce qu'elle présentait d'affectueux et d'aimable, elle savait se montrer digne et tenir à distance. C'était quelque chose de semblable à ce que l'on raconte de la sainte fondatrice de la Visitation aux plus beaux jours de sa vie du monde, laquelle, tout en inspirant une sincère et vive affection par ses nobles et belles qualités, maintenait autour de sa personne le culte d'un inviolable respect, apanage d'une pure et forte vertu.

Si limpide toutefois que fût la coupe à laquelle M<sup>lle</sup> Javouhey cherchait à étancher sa soif de satisfactions et de plaisirs, le moment arriva pour elle, où ces vains filets, d'abord si doux, dans lesquels une sorte d'exubérance de vie l'avait engagée, lui pesèrent comme des chaînes. Et vaincue enfin par une grâce, qu'elle ne savait plus tard assez admirer, elle parvint à les rompre. C'est à quoi elle faisait, dans la suite, allusion par ces paroles :  
« Vous n'ignorez pas, disait-elle à ses filles, que dans ma jeunesse j'ai aimé la vanité et le plaisir ; on recherchait ma compagnie, cela flattait l'amour-propre ; je vis que je faisais mal, et je changeai de conduite. »

(1) Vie de sainte Thérèse, écrite par elle-même. Chap. II.

Elle appelait aussi ce temps, celui de sa conversion. Et de fait, aux yeux de Dieu, qui voulait seul posséder son cœur, et devenir le grand mobile de son activité, comme le but unique de sa vie, ce changement ne fut-il pas pour elle le passage des ténèbres d'une vie trop mondaine, quoique sans reproche aux yeux des hommes, à l'admirable lumière d'une vie surnaturelle et toute sainte? Car si, selon le langage sacré, elle avait auparavant porté l'image de l'homme terrestre, elle devait désormais porter l'image de l'homme céleste. Et voici comment la bonté divine, par des voies cachées et pleines de douceur, l'amena à cet heureux changement.

A Ecole-Beaupré, près Besançon, existait une communauté de missionnaires diocésains. Au moment de la constitution civile du clergé, tous les membres de la mission s'étant montrés unanimement et très-fortement opposés au schisme, furent, par un arrêté départemental du 4 mai 1791, déclarés déchus des fonctions de prédicateurs et dispersés. Parmi eux se trouvaient M. Louis Annel, dont le nom reviendra plus tard, et M. Ballanche, qui fut précisément l'instrument choisi par la Providence pour l'accomplissement d'une partie de ses desseins sur M<sup>lle</sup> Javouhey.

Ce digne missionnaire, qui était originaire de Morteau (Doubs), après avoir erré quelque temps, fuyant la persécution et cherchant néanmoins à travailler, sous le feu de l'ennemi, à la gloire de Dieu, vint secrètement s'établir dans la petite ville de Seurre (Côte-d'Or). Elle était alors privée de pasteur légitime, et n'avait, pour soi-disant curé, qu'un prêtre assermenté, du nom de Pageault, celui-là même qui, quelques années auparavant, avait

baptisé Anne Javouhey, ainsi que ceux de ses frères et sœurs nés à Jallanges. C'était dans le courant de l'année 1794.

Mais comment M. Ballanche pourra-t-il exercer avec quelque sécurité son saint ministère ? La divine Providence, en faveur sans doute des bonnes âmes de la contrée, y a pourvu. A Seurre même, une riche et pieuse veuve, nommée Michéa, qui a laissé dans le pays des monuments de sa charité, mit généreusement sa maison à la disposition du zélé missionnaire, et, digne émule des saintes femmes de l'Évangile, s'engagea à subvenir à tous ses besoins. Celui-ci transforma une des pièces de cette demeure hospitalière en modeste chapelle, et là, l'enveloppant des ténèbres et d'un secret inviolablement gardé, il put célébrer la sainte Messe et remplir les autres fonctions sacrées (1).

Ce ne fut toutefois pas sans s'exposer à de grands périls. Car les prêtres catholiques restaient toujours suspects, toujours sous le coup des lois de la Convention ; et nous avons sous les yeux un arrêté de l'administration municipale du canton de Seurre, en date du 29 frimaire, an IV de la République, qui obligeait les agents municipaux de Seurre et des communes environnantes à veiller, chacun dans leur arrondissement, « à ce que chaque ci-  
« devant ecclésiastique justifie de la prestation du ser-  
« ment, conformément à la loi du 15 avril 1792, et à  
« dénoncer ceux qu'ils sauraient ne l'avoir pas prêté, afin  
« que ces prêtres soient mis en état d'arrestation. » Aussi le digne prêtre, tout en signant, au bas des actes de baptême qu'il faisait : « Ballanche, missionnaire, prêtre

(1) Annales historiques et religieuses de l'Institut.

catholique », sans doute pour se distinguer des prêtres assermentés, ne se faisait-il connaître au dehors que sous le nom de M. Vincent ; et force lui était de se servir de toutes sortes de déguisements, pour n'être pas reconnu et dénoncé.

Seurre était son séjour le plus habituel, et de là il parcourait les diverses paroisses des environs, telles que Anvillars, Pouilly, Chamblanc, troupeaux délaissés, champs en friche, où l'on n'aurait bientôt plus vu que les ronces et les épines de l'ignorance religieuse et d'une vie, pour ainsi dire, sans Dieu, si l'absence du prêtre s'y était fait sentir plus longtemps. Chamblanc attirait plus particulièrement le zélé missionnaire, tant à cause de sa proximité, qu'à raison de l'accueil plein de foi et de cordialité qui lui était fait dans la famille Javouhey. Chacun des membres de cette respectable famille se faisait, en effet, un honneur de lui offrir l'hospitalité, bien assuré d'ailleurs que la présence du saint prêtre porterait bonheur à sa maison. Nannette eut ainsi l'occasion de le voir souvent et de près, d'admirer son courage, de s'épancher près de lui, comme on sait le faire à cet âge, et de recevoir enfin ses pieux et salutaires conseils.

A cette époque, précisément, M. Ballanche donnait aux âmes comme les prémices de ce zèle sacerdotal, qui devra plus tard édifier Autun, Dôle, Besançon, Morteau surtout, où, en qualité de pasteur, on le verra fonder des écoles de frères et de sœurs, réparer et embellir sa grande église... et enfin mourir si pauvre, qu'il ne laissera pas de quoi tester ; le lit même sur lequel il rendra son dernier soupir ne sera pas à lui (1).

(1) M. l'abbé Perrin, vicaire général de Besançon, en voulant bien

Le digne prêtre fut donc, pour l'âme pure et candide d'Anne Javouhey, la bonne odeur de Jésus-Christ. Il en prit un soin tout spécial. Et comme un long hiver de privations spirituelles l'avait rendue plus ou moins froide dans le service de Dieu, pour réchauffer sa foi, il l'invita à s'approcher souvent des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. La jeune fille se montra docile et fidèle ; et, après quelque temps, le plus heureux changement s'opéra dans ses goûts et ses aspirations : elle sentit son cœur se déprendre peu à peu des affections de la terre, s'affectionner davantage aux choses de la piété chrétienne, et s'ouvrir enfin aux saintes ardeurs du divin amour.

Remplie d'un si beau feu, Nannette Javouhey commença à se faire l'auxiliaire dévouée de M. Ballanche, pour lui faciliter l'exercice de son saint ministère ; car l'ère de la persécution était loin d'être close. Dès lors, sentinelle vigilante, elle met tous ses soins, toutes ses sollicitudes à protéger l'incognito du pieux missionnaire, le secret de sa retraite et des lieux où l'on se réunissait pour la célébration du saint sacrifice de la Messe, l'administration des sacrements, etc. C'était tantôt dans une maison, tantôt dans une autre, dans une grange solitaire, ou dans un fournil obscur, ainsi qu'il arriva notamment chez M. Balthasar Javouhey. Là, sur un autel improvisé, ce Dieu caché, qui viendra un jour, dans tout l'éclat de sa

nous communiquer ces renseignements, ajoutait : « Afin de se procurer des ressources pour ses bonnes œuvres, M. Ballanche s'était fait horloger et vendait des montres à fonds perdus. Le bon et grand cardinal Mathieu aimait à raconter que pour encourager sa charité, il avait eu ainsi de lui, pendant longtemps, une belle montre en or à répétition et qu'à la fin cette montre lui était revenue très cher. »

gloire, tirer vengeance de ses ennemis, ne dédaignait pas de descendre au milieu de ses enfants persécutés, tremblants, mais fidèles, et auxquels il semblait dire : « Ne craignez pas, petit troupeau, car il a plu à mon père céleste de vous préparer un royaume (1). »

La jeune fille avait l'œil ouvert sur ce qui se passait aux alentours, et usait de mille stratagèmes pour surveiller l'approche des personnes dangereuses ou détourner leur attention. L'heure était-elle opportune, elle les attirait chez son père, les distrait par ses conversations, leur offrait même quelquefois à se rafraîchir, suivant l'usage des campagnes, afin de les retenir plus longtemps et de gagner leur confiance. Ces gens, mal intentionnés d'abord, se trouvaient bientôt comme désarmés. « Cette demoiselle Nannette, disaient-ils en se retirant, elle sait si bien se tirer d'affaire, elle vous endoctrine si bien, qu'il n'y a pas moyen de la surprendre et de mettre la main sur son curé (2). »

Plus d'une fois, les prêtres, objet de leurs recherches, se trouvèrent dans la maison même de M. Javouhey, mais la jeune fille sut toujours déjouer leurs desseins hostiles, en cachant, par exemple, celui-ci dans une armoire, celui-là derrière un tas de fagots destinés à chauffer le four. Dans une circonstance cependant, elle faillit être prise au dépourvu. C'était dans la maison voisine, où logeait l'un de ses oncles. Un ecclésiastique était soupçonné de s'y être retiré; les émissaires y entrent brusquement en demandant Monsieur un tel; encore quelques

(1) *Luc*, xii, 32.

(2) *Annales historiques et religieuses de l'Institut.*

pas et celui-ci est entre leurs mains ; mais Nannette, sans perdre son sang-froid, lui ordonne de se jeter à terre, le recouvre de foin et, se présentant à ces gens : « Vous cherchez tel prêtre, leur dit-elle, mais il n'y a qu'un moment que je l'ai vu ! voyez par là si vous pourrez encore le trouver » ; et ce disant elle leur donne une direction tout opposée. Ce trait de la Providence rappelle celui bien connu de la vie du grand saint Athanase, lequel, se voyant atteint par les émissaires de Julien l'Apostat, rebroussa chemin pour aller à leur rencontre, et, sur leur demande si Athanase était loin de là, les lança promptement à sa poursuite dans une direction contraire.

Lorsque la persécution religieuse fut devenue moins violente, on se hasardait quelquefois à s'introduire, dès avant le lever du soleil, dans l'église de la paroisse, et les saints Mystères y étaient offerts au milieu d'une assistance choisie. Mais là encore le zèle vigilant et industrieux d'Anne Javouhey trouvait à s'exercer. De crainte, en effet, que la moindre lumière, fût-ce même seulement le reflet de celle des cierges de l'autel, ne vînt à trahir ces pieuses assemblées, elle prenait la précaution de ramasser tous les rideaux de lit de serge épaisse de la maison paternelle, et, avec l'aide de ses jeunes sœurs, elle en garnissait toutes les fenêtres.

Nous n'avons pas la prétention de relater ici tous les actes de religieux dévouement par lesquels se distingua alors la jeune fille. Et en racontant quelques-uns de ces traits, nous sommes loin d'oublier le spectacle qu'offrait alors, partout, la France en deuil, et les héroïques dévouements à la religion et à la patrie que suscitait en tous lieux, comme en ce petit coin de la Bourgogne,

la persécution contre Dieu et contre son Christ. C'est rendre hommage à la vérité, que de rappeler ici la longue série d'efforts, de luttes désespérées et de sacrifices de nos pères dans la foi, pour protéger le prêtre, sauver l'autel et attirer sur le pays les regards miséricordieux du Ciel, présages de jours meilleurs.

Devenue fondatrice et supérieure générale de son Ordre, la Mère Javouhey prenait elle-même un singulier intérêt à parcourir les livres qui retraçaient l'histoire de ce drame lugubre et sanglant entre tous. — Pleine d'un saint respect pour tant d'âmes qui avaient souffert la prison et l'exil, ou payé de leur vie le seul crime de leur fidélité à la foi, elle admirait l'héroïsme de ces familles, qui n'avaient pas craint de s'exposer aux coups d'un despotisme impie pour conserver leurs jours aux ministres de Jésus-Christ, et elle remerciait Dieu d'avoir pu, elle aussi, petite bourguignonne, leur rendre quelques services, dans son village de Chamblanc. Elle le bénissait encore de lui avoir fait trouver en cela une source inépuisable de consolations et de grâces, qui devaient rayonner dans sa vie entière.

Elle fut la première, en effet, et c'est là une loi de l'ordre providentiel, à recevoir la récompense de cet exercice de sa foi et de son zèle. Car, Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit à ses apôtres, et, en leur personne, à tous leurs successeurs dans l'apostolat : « Celui qui vous reçoit me reçoit, et celui qui me reçoit, reçoit Celui qui m'a envoyé ? » Et encore : « Celui qui reçoit un prophète en qualité de prophète, recevra la récompense du prophète, et un juste en qualité de juste, recevra la récompense du juste (1). »

(1) Matth., x, 40 et 41.

Cette récompense fut, pour Anne Javouhey, un accroissement de lumières divines, qui lui servit à comprendre et à goûter ces paroles du Roi-prophète : « Enfants des hommes, jusques à quand serez-vous pesants de cœur ? Pourquoi aimez-vous la vanité et courez-vous après le mensonge ? (1) » Ses yeux furent entièrement dessillés sur le néant des joies et des satisfactions mondaines, comme de tous les plaisirs créés. Ses dernières attaches au monde furent brisées ; et une occasion ne tarda pas à se présenter, qui mit au grand jour le travail intérieur fait en elle par la grâce divine, travail qui n'était toutefois encore qu'une préparation éloignée à l'accomplissement des grands desseins de Dieu sur cette âme privilégiée.

Le frère de sa belle-sœur, M<sup>me</sup> Etienne Javouhey, qui aspirait depuis quelque temps à sa main, la demanda en mariage. C'était un parti convenable et qui, humainement parlant, semblait devoir lui assurer le bonheur, autant qu'on peut le promettre ici-bas. Or, mise en demeure de se prononcer, la jeune fille n'hésita pas à décliner cette proposition, et d'une façon qui peut quelque peu surprendre. Car on retrouvait toujours en elle les mêmes charmes de l'esprit, la même expansion joyeuse, tant il est vrai que la grâce perfectionne, mais ne détruit pas la nature. Elle consentit même, une fois encore, à prendre sa part aux réjouissances accoutumées d'une noce de famille. Mais ce ne fut, ce semble, que pour faire à tous les divertissements de sa jeunesse un adieu plus solennel. A partir de ce jour, en effet, on ne la vit jamais plus y participer d'aucune manière.

(1) Ps. iv.

Le monde, ses parents mêmes, peut-être, ne comprirent pas toute la portée de cette conduite nouvelle, ni les motifs qui avaient dicté à Anne Javouhey une détermination qui semblait si peu en rapport avec son caractère. Mais, pour elle, elle n'y voyait qu'un acte de soumission, et de soumission un peu tardive à la grâce. Car, elle aussi, comme la bienheureuse confidente du Cœur de Jésus, dont nous avons déjà évoqué le souvenir, elle aurait pu tenir ce langage : « Je me flattais que la tendresse de mon père et de mes frères me mettait en liberté de prendre ces petits divertissements. Mais Dieu me fit bien voir que j'étais très éloignée de mon compte, qui ne tendait qu'à suivre mon penchant, mon inclination naturelle me portant au plaisir, *contrairement aux desseins de sa bonté sur moi* (1). »

En effet, appelée, elle aussi, à une vocation plus sainte, Anne Javouhey devait tout d'abord faire ce sacrifice, afin de s'acheminer peu à peu vers la voie des parfaits, que la bonté divine devait bientôt lui ouvrir. Ce sacrifice une fois accompli, elle résolut de se dépouiller entièrement des ajustements auxquels elle s'était naguère montrée le plus attachée. Elle prit même à dégoût tout ce qui sentait la vanité et l'orgueil ; et, au témoignage d'une personne à qui elle s'était ouverte sur cette période de sa vie, si on l'engageait à faire un peu de toilette, comme à porter des boucles d'oreilles, ou certaines autres parures mondaines : « Je ne suis pas assez humble, répondait-elle, pour vouloir passer pour orgueilleuse. » Et, de cette sorte, elle commençait à retracer le beau portrait

• (1) Vie de la B. Marguerite Marie, écrite par ses contemporaines. Tom. I.

de la femme chrétienne que nous a laissé saint Paulin de Nole : « La grâce du Christ, dit-il, voilà leur ornement, la chasteté leur bijou et les bonnes œuvres le seul parfum qu'elles doivent acheter (1). »

Fidèle à la grâce, dont les touches délicates se confondaient, pour elle, avec les ineffables émotions de la première communion, Anne Javouhey résolut dès lors de ne contracter jamais de liens terrestres ici-bas. Et si parfois une voix amie, comme celle de sa pieuse mère par exemple, lui demandait la raison de son refus obstiné de se marier, elle répondait avec candeur et une volonté bien prononcée : « Il me semble que je suis destinée à faire un « peu de bien ; c'est une trop belle vocation pour que j'y « manque, et je ne veux être que l'épouse de Notre-Sei-  
« gneur (2). » Paroles bien belles dans leur simplicité, et que l'esprit de Dieu, qui a des vues bien supérieures à celles de la chair et du sang, avait pu seul lui inspirer.

Si le mal tend de sa nature à s'étendre, le bien aussi a sa force d'expansion et de communication. Dès lors, M<sup>lle</sup> Javouhey ne craignit pas de se faire l'apôtre du détachement du monde. Cette perle précieuse, mais cachée de l'Évangile, elle entreprend d'en faire connaître le prix à qui est capable de le comprendre, à ses sœurs d'abord, puis dans sa parenté, et à ses plus intimes amies d'autrefois. Déjà Dieu lui avait donné ce don de persuasion et cet ascendant moral qui devaient rendre plus tard son action si puissante. Elle s'adressa à celui-là même qui avait désiré l'épouser. L'onction divine rendit sa parole éloquente, et celui-ci, mieux convaincu de la vanité de

(1) Vie de saint Paulin de Nole, par M. l'abbé Lagrange.

(2) Notes de M. l'abbé Rogeau, archiprêtre de Noyon.

tout ce qui passe avec le temps, prit aussi la résolution de renoncer au siècle.

Il fut fidèle jusqu'au bout, car, dès que les circonstances le lui permirent, il alla, comme nous le verrons, frapper à la porte du monastère de la Val-Sainte, en Suisse, et il y mourut quelques années après, en digne religieux, plein de vertus et de mérites (1). La solitude et les austérités de la Trappe étaient devenues pour lui le vestibule du Ciel, le passe-port pour la bienheureuse éternité.

Nous venons d'assister aux luttes pacifiques de la nature et de la grâce dans Anne Javouhey. Désormais la victoire est à la grâce ; et nous allons voir celle-ci étendre de plus en plus son domaine et son action dans cette âme généreuse.

(1) Annales historiques et religieuses de l'Institut.

### CHAPITRE III

**La conduite d'Anne Javouhey est diversement appréciée. — Son amour pour le recueillement et la prière. — Elle élève un petit oratoire à sainte Anne. — Son grand zèle ; premières communions préparées.**

L'espèce de révolution morale qui s'était opérée dans Anne Javouhey était trop apparente et trop saisissante, pour qu'elle ne devint pas l'objet des conversations. dans le pays. Chacun, comme il ne manque guère d'arriver en pareil cas, l'appréciait à sa manière.

Beaucoup pensaient que de si beaux commencements, fruits d'une ferveur passagère, ne sauraient durer. Les plus dévoués à la jeune fille regrettaient qu'elle se fût ainsi jetée dans un extrême. Ses parents eux-mêmes ne laissaient pas de témoigner quelque doute sur sa persévérance. On avait peine, en général, à se persuader qu'il se fût fait dans Nannette, naguère encore si gaie, si riieuse et si amie du plaisir, un changement assez radical, pour qu'elle fût désormais à l'abri des reprises de la vanité et des caprices de l'inconstance.

Telle était alors l'opinion au sujet de M<sup>lle</sup> Javouhey. Mais c'étaient des hommes, qui jugeaient et appréciaient en hommes les opérations mystérieuses de Dieu dans cette âme. La suite montrera bientôt à tous, que la puissance divine, tout en respectant dans chacun l'activité et les tendances de l'être qui se portent irrésistiblement

vers le bonheur, peut donner à ces facultés une tout autre direction et un tout autre objet, en vue de l'obtention d'un bonheur plus parfait, parce qu'il est plus pur. C'est, en effet, ce qui devra avoir lieu pour Anne Javouhey. Car si la grâce de Dieu, poursuivant son œuvre, avait fait le vide dans son cœur, du côté des vanités et des plaisirs éphémères de ce monde, ce n'était certes pas pour livrer ce cœur au supplice de Tantale. D'autres joies, d'autres plaisirs devaient éteindre la soif qui avait commencé à le torturer.

Etant privée du bonheur d'assister chaque jour au saint sacrifice de la Messe, et, chaque jour aussi, de visiter Notre-Seigneur au sacrement de son amour, selon le pieux usage de sa digne mère avant la Révolution, elle songea à se pratiquer dans la maison paternelle une paisible retraite, où elle pût s'entretenir seule à seul avec Dieu. Là, toutes les fois que le temps le lui permettait, elle venait épancher devant le Seigneur son âme blessée d'un nouveau trait d'amour. Ce petit asile, qui n'avait que son ange gardien pour témoin de la ferveur de sa prière et de l'ardeur des soupirs qu'elle poussait vers le Ciel, devint bientôt pour elle un lieu de bénédiction, Dieu même semblait l'y instruire et s'y découvrir à elle, avec quelques rayons de ses beautés infinies et de son désir extrême de sauver les âmes.

Quelque chose de ces communications divines paraissait sur ses traits transfigurés, et produisait au dehors d'heureux fruits d'édification. Ses sœurs surtout, que Dieu avait prévenues dès leur tendre enfance des bénédictions de sa douceur, se trouvaient alors, à son contact, comme embaumées d'un parfum de piété. Claudine, en

particulier, la plus jeune de toutes, s'attacha si intimement à elle, qu'elle conçut le vif désir d'être admise à partager sa solitude. Un jour donc que M. Ballanche recevait l'hospitalité dans la famille, s'approchant de lui mystérieusement, elle lui dit qu'elle voulait aller avec sa sœur Nannette, et le pria instamment de vouloir bien lui obtenir cette grâce. Il lui semblait, à cette âme candide et pure, que le lieu où sa sœur aînée se retirait ainsi à l'écart, était comme une sorte de sanctuaire, que Dieu remplissait plus particulièrement de sa présence (1).

Anne Javouhey lisait, dès lors aussi, plus facilement dans le beau livre de la nature, qui lui retraçait les perfections divines. Ses travaux à la campagne donnaient, par suite, des aspects nouveaux à son oraison, mais ne l'interrompaient pas. Et, de même que l'humble vierge de Nanterre, ainsi que la Bienheureuse Germaine Cousin, aimaient à s'entretenir avec Dieu, au milieu des labeurs des champs et de la garde de leurs troupeaux, ainsi M<sup>lle</sup> Javouhey, dans ces modestes et innocentes occupations, sentait son cœur virginal pieusement ému par la pensée de Notre-Seigneur, l'Agneau sans tache, « le vrai froment des élus et le vin mystérieux qui fait germer les vierges (2). »

Ce qu'elle reçut alors de grâces, elle-même le redisait un jour, dans son humilité, à une sœur converse de l'Institut, qui nous en a conservé le souvenir : « En 1849, dit-elle, j'étais à notre campagne de Massia, dépendance de la Maison de Limoux. Notre Chère Mère fondatrice s'y trou-

(1) Annales de l'Institut.

(2) *Fru mentum electorum et vinum germinans virgines*. Zach., ix, 17.

vait, un certain jour, assise auprès d'un peuplier ; je pus m'approcher d'elle et lui demander la faveur de renouveler mes saints engagements religieux. Cette bonne Chère Mère me demanda ce que je faisais là. Sur ma réponse que je gardais les vaches, elle poussa un profond soupir, me disant : « Mon enfant, que vous êtes heureuse ! C'est dans cette occupation que le bon Dieu m'a accordé bien des grâces, surtout celle de ma sainte vocation. » « Je m'éloignai, ajoute la Sœur, toute pénétrée et édifiée de son admirable simplicité. »

On ne peut en douter : Dieu avait dès lors parlé au cœur de sa fidèle servante, sans que pourtant elle eût encore, à cette époque, le secret précis de sa véritable mission. Car, si la divine Sagesse atteint d'une extrémité à l'autre avec force, elle dispose tout avec douceur. Nous verrons avec admiration ce plan divin se développer peu à peu sous nos regards.

Dès sa plus tendre enfance, Anne Javouhey avait appris à vénérer et à prier sa glorieuse Patronne. Sainte Anne, en effet, était aussi la Patronne de sa pieuse marraine ; un autel s'élevait en son honneur dans l'église de Chamblanc, et, à l'occasion d'un malheur public, tout le diocèse de Dijon avait été consacré à cette heureuse mère de l'auguste Mère de Dieu. Poussée donc par une inspiration de sa piété filiale, elle sollicita et obtint de ses bons parents la permission de lui consacrer, dans un des coins du jardin attenant à la maison paternelle, un petit oratoire. Il mesurait à peine deux mètres en largeur et autant en profondeur, et ne laissait pénétrer le jour que par deux vitres étroites. Au fond, un petit autel en pierre était adossé au mur, et sur cet autel était placée

une de ces antiques statues, où sainte Anne est représentée avec Marie enfant. Elle tient dans sa main gauche un grand livre ouvert, et de sa main droite indique à la divine Enfant, debout à ses côtés, le passage à lire ; celle-ci a les yeux fixés sur cet endroit, et le marque de sa main droite avec une espèce de petite règle. On y lit ces paroles, un peu effacées par le temps : *Deus fecit mirabilia*, Dieu a fait des choses admirables. Dans sa main gauche, au-dessous, l'auguste Vierge a un autre livre plus petit et fermé (1).

Heureuse de posséder cet asile silencieux, où rien ne venait troubler son recueillement, Anne Javouhey s'y retirait souvent, et jusqu'à sept fois le jour, rapporte la tradition ; ce qui rappelle cette parole du saint roi David : « Septies in die laudem dixi tibi », sept fois le jour, ô mon Dieu, je vous ai dit ma louange. Là, elle était heureuse de s'abîmer en Dieu, sous le regard de sa glorieuse Patronne et de la divine Marie, et de répandre son âme dans une prière, qui était surtout celle du cœur.

Son père, à qui revenait tout le tracas des affaires domestiques, le lui reprochait bien quelquefois, lui disant : « Nannette, tu aimes bien mieux passer ton temps à prier qu'à te fatiguer au travail. » Mais un attrait plus fort la ramenait toujours aux pieds de sa bien-aimée Patronne. Elle y goûtait tant de douceur, qu'elle invitait à y venir prier avec elle, tantôt ses frères ou ses sœurs, tantôt d'autres membres de la famille, un cousin germain en particulier, dont la demeure était proche, ainsi que l'ouvrière de la maison. Elle obtenait d'ailleurs sans peine

(1) Annales historiques et religieuses de l'Institut.

qu'on l'y suivit, par cette puissance d'attraction qu'elle commençait déjà à exercer sur tout ce qui l'entourait. Ses bons parents ne résistèrent pas, non plus, à ce pieux mouvement, et bientôt le modeste oratoire devint comme le sanctuaire aimé de la famille. M. et M<sup>me</sup> Javouhey se plaisaient à y venir prier ; et que de grâces à demander à Dieu, en ces tristes jours, où, religion, patrie et famille en pleurs n'attendaient plus de secours que du côté du Ciel ! C'était là notamment, que, dimanches et fêtes, lorsqu'ils ne pouvaient entendre quelque part la sainte Messe, ils se retiraient ensemble le matin, pour réciter les prières du Saint-Sacrifice et faire en commun leur méditation, se servant d'une sablière, pour s'assurer qu'ils [consacraient bien tout le temps voulu à ces pieux exercices (1).

Telles étaient la ferveur et la délicatesse de conscience de ces chrétiens modèles. Celle, toutefois, en qui l'action divine se faisait le plus sentir alors, c'était leur fille aînée. Ils pouvaient aimer dans ses sœurs la douce piété, la soumission paisible, le respect tendre et dévoué ; mais dans Nannette c'était le zèle, l'ardeur pour le bien qui excitaient leur admiration. Pendant qu'elle continue à faire la sentinelle vigilante, pour protéger les jours de M. Balanche et autres prêtres fidèles, elle redouble de charité pour les malheureux ; elle visite les malades et veille avec un nouveau soin à ce qu'ils reçoivent à temps tous les secours de la religion. A cet égard, rien ne lui coûte ; ni le temps, ni la distance ne l'arrêtent, quand il s'agit d'aller chercher un prêtre, pour assister un moribond.

(1) Annales de l'Institut et tradition du pays.

Elle-même racontait, à ce sujet, un petit trait, qu'elle avait d'autant moins oublié, que la chose lui avait été plus pénible. Un malade de Chamblanc réclamait le secours des derniers sacrements, et M. Ballanche était loin de là. Dans un autre village, un prêtre se trouvait caché ; Anne Javouhey connaît sa retraite, et, bien qu'il fasse nuit et que les chemins soient peu sûrs, elle se met en devoir d'aller le chercher. Mais celui-ci, tout étonné de voir une jeune fille, à cette heure indue, venir réclamer de si loin son ministère, entre en défiance et, craignant sans doute quelque piège, refuse de la suivre. Elle proteste, elle insiste, toujours même refus. A force d'explications, elle parvient cependant à triompher. Mais la consolation d'avoir accompli ce devoir de charité envers une âme, ne l'empêcha pas de sentir vivement la défiance dont elle avait été l'objet. Elle n'avait guère appris encore, par sa propre expérience, que si Dieu environne parfois d'épines les fruits de nos bonnes œuvres, c'est pour mieux les préserver du ver rongeur de la vanité et de l'amour-propre.

Un souffle divin va bientôt transformer Anne Javouhey en apôtre. A l'époque où nous sommes, le culte public demeurait toujours interdit, et, malgré tout le zèle courageux de M. Ballanche, les instructions et prédications étaient nécessairement assez rares. La jeunesse, en particulier, grandissait en dehors de l'influence, si douce et si salutaire, de la religion : prières et pieuses pratiques, tout tombait en désuétude et en oubli. N'écoutant donc que son ardeur pour le bien, elle se mit en devoir de remédier, autant qu'il serait en elle, à un pareil état de choses. Elle entreprit d'apprendre ou de rappeler les

vérités de la foi à cette génération privée, depuis plusieurs années, de tout secours religieux.

Enfants de l'un et de l'autre sexe devinrent, à cet égard, l'objet de son zèle. Les jeunes gens eux-mêmes n'échappent pas à sa pieuse sollicitude. Et, pour les réunir, la tradition rapporte qu'elle avait recours à un mode de convocation, bien insolite sans doute de la part d'une jeune personne, fût-elle, comme l'était Anne Javouhey, la fille du maire du village, mais qui, à l'époque dont nous parlons, ne dut pas paraître si étrange. Elle faisait battre du tambour. A ce signal, on venait par petits groupes se réunir aux abords de l'église, non loin de la maison de M. Balthasar Javouhey ; là, on s'égayait quelque temps, puis arrivait l'intrépide catéchiste, accompagnée de quelqu'une de ses sœurs, et elle conduisait tout son monde dans la maison voisine, chez un de ses oncles, M. Jean-Baptiste Javouhey, lequel, à sa prière, lui avait laissé le libre usage d'une de ses granges, propre à ces réunions.

Pour donner au local un aspect plus religieux et qui inspirât davantage le respect, elle avait pris soin de placer un bénitier à l'entrée, puis, au milieu, l'image de Jésus crucifié. C'était un Christ en plomb, comme on en voyait dans ce temps-là. Dans cette grange, ainsi transformée en espèce de chapelle ou d'oratoire, Anne Javouhey déployait à son aise toutes les ressources de foi, de piété et d'éloquence naturelle que Dieu lui avait départies, et ses catéchismes étaient aussi attachants qu'utiles,

Ce n'était pas le seul endroit, du reste, où elle répandit la semence de l'instruction chrétienne. Sous le toit paternel, dans la maison de son frère aîné, ou chez quelques

personnes dévouées, partout où elle pouvait réunir des enfants, elle les instruisait et leur apprenait à prier Dieu. — Le théâtre de son zèle variait d'ailleurs avec le temps. Dans la belle saison, par exemple, alors que les travaux vidaient les maisons et appelaient aux champs une partie de la population, elle était là, moins soucieuse de fournir la somme du travail qui lui revenait, avec ses frères et ses sœurs, que d'épier les occasions favorables pour remplir la mission de zèle qu'elle s'était imposée à elle-même, sous l'inspiration d'un amour ardent pour Dieu et les âmes.

Elle allait se mêler aux groupes des travailleurs, et bientôt elle avait amené la conversation sur la religion et les choses de la foi. De préférence, elle s'adressait aux jeunes filles qui travaillaient dans la compagnie de leurs parents; mais il y avait un tel charme dans sa parole, et, disons-le, une telle grâce attachée à toute sa personne, que, dès qu'elle parlait, tout le monde prêtait l'oreille, et se rapprochait, pour entendre les belles et bonnes choses qui sortaient de sa bouche.

Cependant elle était loin d'avoir ses coudées franches, pour parcourir ainsi la campagne. Car M. Javouhey entendait qu'elle prit aussi sa part au travail commun; et il lui fallait, par suite, user de stratagèmes pour tromper sa vigilance, en vue du bien qu'elle désirait faire, comme tant d'autres, hélas! se soustraient aux regards d'un père ou d'une mère, en vue du mal. Lors donc que son père l'envoyait travailler aux champs, dans la compagnie de ses sœurs, elle avait grand soin de se rendre exactement, aux heures voulues, à l'endroit où elle savait qu'il devait venir. — Cette petite ruse lui

réussissait assez bien, d'ordinaire ; et elle pouvait d'ailleurs compter sur la cordiale et discrète amitié de ses frères et de ses sœurs, pour n'être pas dénoncée.

Devenue fondatrice de la Congrégation, elle aimait à se rappeler ces souvenirs de sa jeunesse, pour elle toujours pleins d'intérêt. Elle regrettait de n'avoir plus, disait-elle, cette ferveur, ce zèle qui lui faisaient alors tout entreprendre et tout affronter pour le bien. « Je trompais mes bons parents, ajoutait-elle ; ils me croyaient avec les domestiques et j'étais autre part. Je n'aurais pas voulu leur faire de la peine, ni leur désobéir, mais je ne pouvais non plus résister au bon Dieu, qui me donnait de si forts attraits pour apprendre à le connaître, et pour préparer à leur première communion de pauvres jeunes filles ou adultes ignorants (1). »

C'est le propre du zèle de se développer en s'exerçant ; la flamme de la divine charité ne dit jamais : « c'est assez », mais elle cherche toujours un nouvel aliment. On le vit bien alors dans l'intrépide jeune fille. Chamblanc, avec les campagnes voisines, ne suffit bientôt plus à ses ardeurs, et elle va chercher jusqu'à Pagny-le-Château, à huit kilomètres environ, un asile convenable et sûr, où elle puisse donner l'enseignement religieux aux enfants de la localité et des environs. Dieu avait là une servante fidèle et généreuse, dans la personne d'une dame nommée Vaudrey. Elle mit généreusement sa maison à la disposition de M<sup>lle</sup> Javouhey qui, à Pagny-le-Château comme à Chamblanc, n'eut pas de peine à réunir bientôt

(1) Divers témoignages de sœurs.

une nombreuse jeunesse, pour lui apprendre les prières, lui expliquer le catéchisme et l'initier à l'amour de Dieu, but final de tous ses efforts (1).

Mais plus la sphère de son zèle s'étendait, plus elle devait redoubler de vigilance, pour ne pas se compromettre auprès de ses parents. Force lui était donc de se multiplier ; de décupler son temps, en faisant le sacrifice des heures du délassement le plus légitime ; d'abrèger les distances, en se rendant avec agilité d'un lieu à un autre ; de trouver enfin une raison au moins plausible pour justifier ses absences. Il lui fallait, en un mot, résoudre ce difficile problème : contenter Dieu et son père. Mais, finesse d'esprit, énergie de volonté, courage intrépide, rien ne lui manquait pour naviguer entre les écueils et parvenir heureusement au port. Elle eut cette grande consolation.

Le moment vint, en effet, où elle allait recevoir la plus douce récompense de tant de sollicitude pour les âmes. Elle put présenter à M. Ballanche, qui admirait secrètement son zèle, toute une troupe d'enfants et de jeune personnes, suffisamment instruits de la religion pour pouvoir être admis à la première communion. Il mit, par son ministère sacré, la dernière main à leur préparation ; et le 2 mai 1798, jour où tombait cette année la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur, fut fixé pour cette cérémonie, toujours si touchante, mais qui empruntait aux circonstances du temps un caractère particulier de tristesse et de joie tout ensemble.

Toutefois, comment se soustraire aux regards et per-

(1) Annales historiques et religieuses de l'Institut.

quisitions des soi-disant patriotes ? M. Jean-Baptiste Javouhey, oncle d'Anne Javouhey, exploitait alors, à quelque distance de Chamblanc, la ferme du Cheffin, située près des bois, à l'extrémité nord-est du territoire de Seurre (1). Rien, ce semble, ne pouvait être plus favorable pour la célébration de cette fête renouvelée des catacombes. M<sup>lle</sup> Javouhey transforma en chapelle un de ses bâtiments, et le mot d'ordre fut partout donné pour s'y réunir à la faveur des ténèbres. Par ses soins, d'ailleurs, des sentinelles avaient été choisies, et leurs postes assignés, pour surveiller les chemins, et prévenir, en cas d'alerte (2).

Dès avant l'aurore, enfants et jeunes gens, et tous ceux qui devaient être témoins de leur bonheur ou le partager, se rendirent, par des voies différentes, au lieu indiqué. Quelques-uns même, sans doute des plus éloignés, étaient venus dès la veille. Personne ne manqua à l'appel, et lorsque le jour eut paru, le saint sacrifice de la Messe commença, au milieu du chant des cantiques et des prières de la sainte liturgie. Il y eut prédication, procession dans les cours, rénovation des promesses du baptême et consécration à Marie; rien, en un mot, ne manqua à la solennité et à la joie de ce beau jour.

Cependant, comme une délation était possible, M. Balanche exhorta vivement les assistants à une discrétion inviolable. Car, de quel crime se rendrait coupable celui qui aurait le malheur de trahir ses frères, et d'attirer ainsi, sur eux et sur la religion, des maux incalculables ! Des sanglots et des pleurs furent alors, de la part de

(1) Elle appartenait à M. de Montots.

(2) Notes de M. Thevenin, de Chamblanc.

tous, la plus touchante protestation de fidélité. Or, dans l'auditoire, se trouvait, près de sa sœur aînée, Claudine Javouhey, cette intéressante enfant dont nous avons déjà parlé. Elle aussi, quoiqu'à peine âgée de sept ans et demi, fondait en larmes. Une vague crainte avait saisi sa jeune âme : « Et qui donc, disait-elle, me fera faire ma première communion, qui m'y préparera, si l'on perd M. Ballanche ? » Il fallut que lui-même vint la rassurer ; mais il ne put entièrement la calmer qu'en la recevant au tribunal de la pénitence, dans le lieu même qui venait d'être béni, sanctifié par cette célébration si touchante des Saints Mystères.

Si nous mentionnons ici ce détail, en apparence bien minime, c'est afin de faire déjà connaître au lecteur celle qui, un jour, devra prendre la plus grande part aux travaux apostoliques de sa sœur aînée. Deux années plus tard, elle retrouva M. Ballanche à Seurre, où elle venait d'être mise en pension avec sa sœur Marie (1), la plus rapprochée d'elle par l'âge, et là, pleine d'une ferveur angélique, elle put s'asseoir pour la première fois au banquet sacré, dans la petite église du couvent, alors supprimé, des Ursulines ; c'était le jour même du Jeudi saint de l'année 1800 (2).

Cependant M<sup>lle</sup> Javouhey, encouragée par ce premier succès, songea à procurer le même bonheur à d'autres enfants. Chamblanc, Jallanges, Pouilly et autres communes, sans parler des fermes isolées, répandues çà et là dans la campagne, en renfermaient un grand nombre

(1) Cette troisième fille de M. Javouhey fut, plus tard, la Chère Mère Marie-Joseph.

(2) Notice biographique de la Très Révérende Mère Rosalie Javouhey.

qui grandissaient dans l'ignorance des vérités de la foi. Puis combien de jeunes gens, de l'un et de l'autre sexe, ce long règne d'impiété n'avait-il pas tenus éloignés de la Table sainte et de toute pratique religieuse! M. Ballanche, qui ne reculait devant aucun travail, aucune fatigue, aurait voulu les atteindre tous; mais impossible!

Anne Javouhey se mit donc de nouveau à la disposition de son zèle; et, grâce à l'énergie de volonté, ainsi qu'à l'activité sans pareille qu'elle sut déployer, on vit se renouveler, au bout de quelque temps, à la ferme du Cheffin, la cérémonie d'une fervente et nombreuse première communion. Elle eut lieu le jour même de la Pentecôte de l'année 1799 (1).

Déjà l'horizon commençait à s'éclaircir, et, en sortant de cet autre Cénacle, les jeunes communicants purent emporter l'espérance, que leur fidélité aux devoirs du chrétien ne serait pas soumise à d'aussi rudes épreuves que celle de leurs frères aînés dans la foi. Toutefois, le cœur qui surabonda le plus de joie, en cette circonstance, fut sans contredit celui de la zélée catéchiste. Car, dans l'intervalle des deux cérémonies dont nous venons de parler, Dieu lui avait fait de grandes grâces, et désormais son âme, comme nous allons le voir, ne respirait plus que pour lui et pour sa gloire.

Mais avant d'aller plus loin, nous permettra-t-on un souvenir personnel? Nous avons tenu à parcourir nous-même ces lieux, à visiter cette ferme solitaire du Cheffin, où s'étaient passées des scènes vraiment dignes des plus

(1) Notes de M. Thevenin, de Chamblanc.

beaux jours du christianisme persécuté et proscrit. Nous avons vu ces grands bois d'où se faisait entendre le gémissement de la colombe, ces sentiers par où arrivaient nuitamment les pieux néophytes, cette grange soudainement transformée en sanctuaire, où le Seigneur avait nourri de son corps et de son sang tant de brebis sans pasteur, mais conduites et préparées par les soins d'une jeune fille de campagne, et à cette vue, nous avons béni Dieu et senti nos yeux se remplir de larmes. Nous n'oublierons jamais non plus la si cordiale hospitalité qui nous a été offerte, au Cheffin comme à Chamblanc, par les membres des deux familles Javouhey et Parisot. Que Dieu exauce le vœu de notre reconnaissance et les bénisse toujours!

## CHAPITRE IV

**M<sup>lle</sup> Javouhey est favorisée de communications divines. — Son père s'oppose à ses attrait. — Elle se consacre entièrement à Dieu pour l'instruction des enfants et le soin des malades.**

Si l'homme pouvait jamais mériter la grâce d'un appel à une vocation sainte, nous dirions que M<sup>lle</sup> Javouhey, par les actes si beaux qu'on vient de voir, se montrait digne d'être choisie par Dieu pour opérer un jour de grandes choses à sa gloire. Mais l'appel divin est éternel comme Dieu lui-même, et, par cette conduite si édifiante, notre héroïque chrétienne ne faisait que se préparer, à son insu, à l'accomplissement de la mission qu'il devait lui confier un jour.

Déjà elle en avait reçu le premier gage dans les touches intimes de la grâce qui l'invitaient à renoncer au monde. Or, pendant qu'elle exerçait cette sorte d'apostolat que nous avons admiré, de nouvelles communications du Ciel lui marquèrent d'une façon plus précise le but qu'elle devait poursuivre, sans le lui faire connaître encore dans son entier.

C'est, en effet, une tradition constante dans l'Institut de Saint-Joseph, que la R. Mère Fondatrice, pendant qu'elle priait et méditait en silence, aux pieds de sa chère Patronne, dans le petit oratoire qu'elle lui avait élevé, fut favorisée de célestes visions. La très sainte

Vierge se manifesta à elle et lui dit, avec sa douce autorité de Reine et de Mère, de se consacrer à son divin Fils, pour le service des malheureux et des enfants pauvres.

Cette céleste vision se trouve d'ailleurs constatée dans la lettre d'un respectable ecclésiastique, confident de la R. Mère Javouhey lors de la fondation de l'Institut. Après la mort de celle-ci, il écrivait à la R. Mère Rosalie, sa sœur : « Le berceau de votre Congrégation n'a été ni Autun, ni Châlon, mais Chamblanc. Déjà vous viviez sous l'empire d'un Règlement dans la maison paternelle ; c'est ce que je dis à Mgr de Fontanges, en insinuant à Sa Grandeur que votre famille était aimée et bénie du Ciel. *Je lui dis aussi que la sainte Vierge s'était montrée à votre sœur ; j'entrai auprès de Monseigneur dans beaucoup de détails au sujet de ces révélations et de l'apparition de la divine Mère de Jésus-Christ. J'avais eu avec votre sœur, —* ajoute le vénérable ecclésiastique, *— assez d'entretiens sur ce sujet, hors du tribunal de la pénitence (1). »*

Ces paroles si formelles et si positives de M. l'abbé Gally, vénérable chanoine de Nevers, renferment un témoignage d'autant plus certain, qu'il était pleinement spontané. Le respectable vieillard n'avait point été interrogé à cet égard ; et en s'exprimant ainsi, il parlait comme de l'abondance de son cœur, tant le naïf récit de ces faits avait vivement impressionné sa jeune âme sacerdotale.

Anne Javouhey, d'après certaines ouvertures qu'elle fit elle-même, plus tard, à une jeune religieuse qui avait

(1) Gigny, 19 mai 1856.

toute sa confiance, aurait également reçu des grâces extraordinaires du Ciel, pendant qu'elle méditait pieusement, sous un arbre solitaire, au milieu du jardin de la maison paternelle. Aussi, lorsque cette sœur, la R. Mère Marie de Jésus, aujourd'hui Supérieure générale de l'Institut, fut conduite à Chamblanc, en 1853, par la R. Mère Rosalie, sa première pensée fut-elle de demander : « Où est donc cet arbre sous lequel notre vénérée Mère a reçu ses faveurs célestes ? »

Ajoutons que la R. Mère Javouhey, en diverses autres circonstances, ne se tint pas toujours assez en garde contre elle-même, pour ne rien laisser échapper des secrets de son humilité, relativement aux communications divines dont elle avait été favorisée, dans sa jeunesse, à Chamblanc. Parfois, notamment, à cette question qui lui était naïvement adressée par quelques-unes de ses filles : « Ma Chère Mère, racontez-nous donc la vision de la sainte Vierge ! » elle répondait, comme pour se tirer d'affaire : « Non, non, je l'ai dit assez », ou encore : « On le connaît assez. » Voilà ce que nous avons pu lire nous-même dans divers témoignages authentiques.

Il semble donc hors de doute, quant au fond même de la chose, que M<sup>lle</sup> Anne Javouhey, encore dans la maison paternelle, a été appelée d'En-Haut, par un signe manifeste du Ciel, à se vouer à la mission sainte, à laquelle elle a consacré la plus grande partie de sa vie. Et s'il est vrai que ce n'est pas à l'instrument à se mettre en action et à choisir le travail auquel il doit être appliqué, qui pourra s'étonner de voir Dieu se mettre ainsi en rapport avec sa créature, et, par tels moyens qu'il lui plaît, lui intimer ses volontés, solliciter, en quelque

sorte, son adhésion, et la préparer de loin à la mission qu'il lui destine ?

Malgré son humilité, la R. Mère Javouhey écrivait elle-même, lors de la fondation de l'Institut, ces lignes qui, sous le voile de la modestie, renferment et confirment ce qui précède, sans en spécifier les détails ; elle y fait aussi allusion, ce nous semble, à d'autres paroles et visions surnaturelles, que nous aurons également à mentionner plus loin. « Il y a neuf ans, dit-elle, *que le Seigneur* « *me fit connaître, d'une manière tout à fait extraordinaire,* « *mais sûre,* qu'Il m'appelait à l'état que j'ai embrassé, « pour instruire les pauvres et élever des orphelines. Je « n'avais que dix-sept à dix-huit ans, sans aucune « ressource dont je pusse disposer ; les Communautés « étant alors détruites par la Révolution, tout paraissait « rendre ce projet impossible. *Cependant, le Seigneur* « *me faisait connaître sa volonté d'une manière si claire,* « qu'ayant consulté les personnes les plus éclairées de « notre pays, elles m'engagèrent à mettre la main à « l'œuvre, malgré les difficultés que je pourrais rencon- « trer (1). »

Une particularité vient encore corroborer la pieuse croyance de l'Institut de Saint-Joseph, au sujet des grâces toutes spéciales reçues à Chamblanc, par la Mère Fondatrice, aux pieds de sa sainte Patronne. C'est que, deux années après sa mort, en 1853, la Congrégation, voulant consacrer, en quelque sorte, ces souvenirs précieux, fit élever, pour l'usage de la Communauté, une pieuse chapelle, qui embrasse dans son enceinte l'empla-

(1) Lettre des premiers jours de novembre 1807, à un chef de bureau du ministère.

cement de l'ancien petit oratoire de Sainte-Anne, et où l'on conserve, à la fois, la statue bénie et la pierre du dit oratoire. De plus, Mgr Rivet, évêque de Dijon, voulut bien y permettre la célébration de la sainte Messe, aux fêtes de saint Joseph, de sainte Anne, du saint Cœur de Marie, de saint Martin et de la Présentation de la sainte Vierge, ainsi que le 15 juillet, jour anniversaire du décès de la R. Mère Fondatrice (1).

Il résulte de cet ensemble, qu'à Chamblanc la R. Mère Javouhey reçut vraiment des ordres du Ciel, tendant à l'établissement ultérieur de sa Congrégation. Mais, dans le temps dont nous parlons, la pieuse jeune fille ne voit encore, comme objet de sa vocation, qu'une consécration d'elle-même à Dieu, pour secourir les malades et instruire les enfants ignorants des campagnes, à commencer par son village; c'est là tout ce qu'elle comprend de sa mission actuelle.

C'est de cette idée, bien simple et bien modeste en apparence, que sortira, en son temps, la Congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Celle-ci n'oubliera jamais qu'à sa base ont été posés par Dieu même ces trois admirables fondements : l'amour de Dieu, le zèle et le dévouement.

(1) L'article 2 de l'ordonnance épiscopale autorise également les prêtres de la Congrégation du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur de Marie, de passage à Chamblanc, à célébrer dans cette chapelle; autorisation particulière due à l'entrée dans cette Congrégation d'un petit-neveu de la R. M. Javouhey : le R. P. Léonard Javouhey. Après avoir beaucoup édifié la petite ville de Seurre, comme vicaire, par sa piété, sa charité et son zèle, il avait désiré embrasser la vie religieuse et apostolique. Il fut envoyé, après son noviciat, à l'île Bourbon, mission où sa tante, la R. M. Rosalie Javouhey, avait longtemps travaillé et souffert; mais il n'y porta que ses ardents desirs de faire le bien, car il mourut peu après son arrivée, le 3 juillet 1861.

Anne Javouhey fut encouragée dans son pieux dessein par M. l'abbé Ballanche, auquel, sans doute, elle avait fait timidement part des célestes communications dont Dieu l'avait gratifiée. Toutefois, ni l'approbation de son zélé directeur, ni ses propres instances ne devaient trouver grâce devant l'inflexible résolution de M. Javouhey, de ne pas permettre à sa fille aînée de s'écarter de la voie commune. C'était sur elle, en effet, qu'il avait compté pour être l'honneur de sa maison, le soutien de sa digne épouse et la consolation de leurs vieux jours. Puis, n'étant pas initié à l'appel extraordinaire de sa fille, il pouvait redouter, non-seulement les embarras inévitables d'une semblable entreprise, mais encore les suites fâcheuses d'un insuccès possible, qui ne manquerait pas de leur attirer, à l'un et à l'autre, le blâme de toute la famille.

Il ne répondit donc d'abord que par des refus absolus aux ouvertures qu'elle lui fit sur ses projets. Pour vaincre cette opposition, Anne Javouhey recourut plus d'une fois à la plume ; et ce sera là désormais sa ressource habituelle, dans ses luttes avec son digne père, au sujet de sa vocation. Car, bien différent de sa digne épouse, M. Balthazar Javouhey avait une telle sensibilité et vivacité de caractère, qu'elle craignait, non sans quelque raison, les éclats de l'irritation paternelle (1). Elle préférait donc lui écrire ; et, à cet égard, les Annales de l'Institut renferment quelques détails touchants :

« C'était d'ordinaire, — y lisons-nous, — la plus jeune  
« de ses sœurs, Claudine, qu'elle chargeait de remettre

(1) Divers témoignages.

« ses missives à leur destination, en lui recommandant  
« d'examiner l'impression qu'elles produiraient sur  
« l'esprit de son père. — Pendant ce temps, elle se  
« recueillait, se mettait à genoux et priait Dieu de l'éclairer,  
« de le disposer favorablement à son égard. Pour  
« M. Javouhey, en lisant les messages qui lui étaient  
« adressés, il ne pouvait quelquefois retenir ses larmes,  
« tant il se sentait ému, subjugué par ce langage à la fois  
« si ferme et si tendre.

« D'autres fois aussi, il s'emportait et se laissait aller  
« à tout son courroux. Néanmoins, bon gré, mal gré, il  
« finissait d'ordinaire par céder aux représentations et  
« aux instances de sa fille aînée, que ces entraves ne  
« décourageaient pas, du reste, tout en ralentissant sa  
« marche et en la rendant difficile et pénible. »

Malheureusement, plusieurs de ces lettres ne sont pas parvenues jusqu'à nous ; mais l'une d'elles, qui semble résumer les précédentes, nous a été providentiellement conservée. Bien qu'elle ne porte pas de date précise, on peut néanmoins, d'après le contexte et les faits accomplis, lui assigner celle du courant de l'année 1798. Anne Javouhey avait alors seulement dix-neuf ans ; et quel langage, de la part d'une jeune paysanne complètement étrangère à toute étude littéraire ! Quelle élévation de sentiments et quelle détermination de volonté, pour se conformer à celle de Dieu !

Voici cette lettre, dans toute sa simplicité :

« Mon cher Père,

« Tous vos refus ne me découragent pas. Je crois qu'il  
« faudrait m'arracher le cœur pour m'en ôter le désir. »

— Elle entend sans doute parler de sa consécration à Dieu et aux œuvres de zèle. — « Vous ne devez pas ignorer, « — ajoute-t-elle, — quels sont mes sentiments, mais je « voudrais vous les faire connaître davantage. Dites-moi, « mon cher Père, ce qui vous retient pour m'empêcher « de suivre ma vocation : si c'est le monde, vous savez « que j'y ai renoncé, et Dieu me préserve de chercher à « lui plaire ! Craignez-vous la dépense ? Je vous promets « qu'il ne vous en coûtera rien ; car vous savez que, dans « un temps, je vous ai fait faire des dépenses pour satis- « faire ma vanité, et ce sont ces choses-là dont je me sers « pour mes besoins. »

On voit, d'après ces paroles, qu'elle convertissait en argent, pour ses bonnes œuvres, les objets d'un certain prix, tels que chaîne et épingles en or, montre, etc., qu'elle avait naguère portés.

« Il est vrai, mon cher Père, continue-t-elle, que cela « vous sera pénible, peut-être ; j'avoue que c'est un grand « sacrifice que vous ferez. Mais croyez-le, il ne sera pas « moins grand pour moi que pour vous !... Hélas ! que « voulez-vous ? les temps où nous sommes nous y obligent. « S'il vous en coûte pour me laisser faire, je vous promets « que vous serez bien dédommagé de toutes vos peines « par la manière dont je me comporterai, et je vous « assure que vous rendrez grâces au Seigneur de m'avoir « inspiré de tels sentiments. Epargnez-vous le chagrin « que vous auriez peut-être, un jour, de n'avoir pas permis « à vos enfants de suivre leur vocation.

« Parlez-moi, mon cher Père, mais paisiblement, sur ce « qui vous retient ; la chose est d'une assez grande « importance pour que vous vous expliquiez. J'ai promis

« à Dieu de me dévouer tout entière au soin des malades  
« et à l'instruction des petites filles ; le jour de la Saint-  
« Martin, qui est le jour de ma naissance, c'est celui que  
« j'ai destiné pour cette grande action. »

Malgré cette résolution définitive, M<sup>lle</sup> Javouhey n'oubliait pas les devoirs que lui imposait la piété filiale à l'égard de ses bons parents. Désirant donc avoir leur assentiment, comme en confirmation de la volonté même de Dieu à son égard, elle ajoutait ces touchantes paroles :  
« Ah ! si le Seigneur permettait que j'entende de votre  
« bouche cette parole, qui serait si douce à mon cœur :  
« Ma fille, fais ce que le Seigneur t'inspire ; je souhaite  
« que ce soit pour sa gloire et pour ton bonheur ! » Oh !  
« mon bon père, il me semble que ma vie se passerait en  
« de continuelles actions de grâces. Accordez-la moi  
« donc, s'il vous plaît ; c'est la plus grande faveur que  
« vous puissiez me faire ! Je l'espère de la bonté pater-  
« nelle que vous avez pour nous, et je sais que votre  
« bonheur est de nous rendre heureuses. Pour moi, je vous  
« assure que je ne le serai jamais, si vous ne m'écoutez.  
« Je finis, mon cher Père, en attendant de vous ces  
« paroles, qui feront ma consolation et votre tranquillité.  
« Et je suis, avec la plus grande reconnaissance et l'ami-  
« tié la plus pure,

« Votre très humble et obéissante fille,

« ANNE JAVOUHEY. »

Nous ne savons quel accueil fut fait à cette lettre par M. Javouhey, qui, dans tous les cas, la crut assez pré-

cieuse pour devoir la conserver avec soin. Mais, soit que ce langage, à la fois si respectueux et si ferme, eût triomphé à l'heure même de ses résistances, soit que sa religion, aidée des pieuses réflexions de sa vertueuse épouse, l'eût amené peu à peu à se relâcher de ses rigueurs, dans la crainte de s'opposer aux desseins de Dieu sur sa fille, toujours est-il qu'il finit par lui donner le consentement tant désiré.

Anne Javouhey se prépara dès lors avec une ferveur angélique à sa future consécration. Voulant, de plus, que la solennité extérieure répondît à ses propres sentiments, ainsi qu'à la gravité de cet acte, elle n'omit rien pour lui donner un certain éclat. Et, comme les églises étaient toujours fermées et les cérémonies religieuses prohibées, elle prit soin de transformer en chapelle une des pièces de la maison de M. Etienne Javouhey, son frère aîné. Tentures, flambeaux et fleurs, rien n'y manquait. D'épais rideaux masquaient les fenêtres, et empêchaient la lumière intérieure de révéler au dehors le mystère de la réunion, qui ne devait avoir que Dieu et la famille pour témoins.

Cependant minuit a sonné ; c'est l'heure indiquée pour la cérémonie. Anne Javouhey s'avance d'un pas assuré et s'agenouille modestement au pied de l'autel improvisé, comme une victime préparée pour le sacrifice.

M. Ballanche célèbre les Saints Mystères, pendant lesquels il nous semble entendre la fiancée du Seigneur redire ces paroles d'un cœur blessé d'amour :  
« Je viens, je viens vers vous, ô Jésus très aimant, vers  
« vous que j'ai aimé, que j'ai recherché, que j'ai désiré.  
« Attirée par votre douceur, par votre compassion et

« par votre charité, je me rends à votre appel, vous ai-  
« mant de tout mon cœur, de toute mon âme, de toute  
« ma puissance. Ne confondez pas mon attente, mais  
« agissez avec moi selon votre douceur et selon l'im-  
« mensité de votre miséricorde (1). »

Jésus se rend à ces vœux, et lorsqu'arrive le moment solennel de la sainte communion, fortifiée par sa divine grâce, et prenant le ciel et la terre à témoin de la sincérité de ses serments, la jeune fille se consacre au Seigneur par le vœu de chasteté perpétuelle, et lui promet, en outre, de vouer sa vie à l'éducation chrétienne de la jeunesse, ainsi qu'au soin des pauvres et des malades.

Sa digne mère, en entendant ces paroles, les grave dans son cœur ; son père, à l'âme ardente, trahit son émotion par ses larmes, tandis que ses jeunes sœurs la proclament bienheureuse et envient son bonheur (2). Toute l'assemblée est saisie d'un saint respect. Et en vérité ne venait-elle pas d'assister, en quelque sorte, à l'une de ces scènes des premiers âges de l'Eglise, où d'héroïques vierges, ne comptant pour rien le glaive des persécuteurs, choisissaient Jésus-Christ pour époux, et se vouaient sans réserve aux intérêts de sa gloire ?

Et maintenant encore, comment ne pas admirer ce spectacle touchant ! Une jeune fille de dix-neuf ans, élevée au milieu des travaux de la campagne, sans autre maître que l'Esprit-Saint, est éprise des beautés célestes de la virginité ; elle se sent des entrailles de mère pour de pauvres enfants qui manquent du pain de l'instruction

(1) *Les exercices de sainte Gertrude*, par le R. P. Dom Prosper Guéranger.

(2) Notes de la R. M. Rosalie et Mémoires de l'Institut.

chrétienne, pour de pauvres malades qui réclament les soins de la charité; et, pour mieux les servir, elle se donne tout entière, corps et âme, et pour toujours, à Jésus-Christ. Double consécration, qui porte déjà le germe fécond d'un admirable essaim de vierges enseignantes et hospitalières; et cela, dans un temps où l'impiété, non contente de vouloir arracher Dieu de ses temples, comme du cœur de ses fidèles, s'efforce encore de tarir jusque dans sa source le véritable dévouement, en refusant le droit de vivre à la tribu sacerdotale, et aux nombreuses familles religieuses qui ont vieilli dans l'exercice du zèle ! C'était, en effet, le régime de la petite Terreur, où, les lois sanguinaires de la Convention étant remises en vigueur, les nobles, les prêtres, les épouses de Jésus-Christ avaient pour perspective, non plus la guillotine — car tout s'use avec le temps — mais les noyades et la déportation sur des plages pestilentielles.

Ainsi le Très-Haut, dans cet humble village de la Côte-d'Or, comme en cent autres endroits, se préparait de glorieuses représailles, dans notre chère patrie. Rappelons, ici encore, cette autre fille de la Bourgogne qui, pendant que M<sup>lle</sup> Javouhey se consacrait ainsi au Seigneur, se plaçait elle-même sous la direction du R. Père Varin, pour devenir, par ses pieux et sages conseils, la fondatrice de l'Institut du Sacré-Cœur, sans contredit l'une des plus belles œuvres de restauration de notre siècle !

La fête du 11 novembre fera désormais époque, pour la R. Mère Javouhey ; elle y reviendra souvent dans ses lettres, saluant avec amour et actions de grâces le double anniversaire de sa naissance, comme enfant de Dieu et

comme épouse de Jésus-Christ. Sur quoi la pieuse annaliste de la Congrégation ajoute les réflexions suivantes : « N'est-il pas permis, dit-elle, de voir dans cette date des coïncidences ou harmonies providentielles ? En effet, saint Martin a été, dans les Gaules, comme le fondateur de la vie monastique, et notre vénérée Mère jetait alors, sous ses auspices, les fondements d'un nouvel édifice religieux ; le saint Pontife a surtout travaillé à la conversion des peuples encore plongés dans l'ignorance des vérités de la foi, et cet Institut devait être particulièrement destiné à une sorte d'apostolat jusque dans les contrées infidèles. »

« Nous comprenons maintenant, conclut le document que nous citons, de quelle manière doit être considérée parmi nous la fête de saint Martin. C'est véritablement ce jour-là que fut jeté le germe de notre chère Société. Ce germe, comme un grain qui se décompose en terre, demeurera assez longtemps sans produire ; il aura même quelque peine à percer son enveloppe ; mais le grand thaumaturge des Gaules, dont il a reçu la bénédiction, l'empêchera de périr, le protégera caché, et, après quelques années d'une laborieuse fécondation, le fera paraître au grand jour. »

Pleine de ces pensées et de ces souvenirs, la R. Mère Fondatrice écrivait, longtemps après, de la Guyane, à la date du 11 novembre 1843 : « C'est d'aujourd'hui, fête de saint Martin, que date notre sainte Congrégation. Ce grand saint n'a pas cessé de la protéger ; prions-le avec confiance de ne pas l'abandonner. » Bien des années se sont écoulées depuis qu'elle traçait ces lignes, et ses vœux ont été exaucés. Saint Martin, toujours honoré,

toujours invoqué dans la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, n'a jamais cessé jusqu'à ce jour de protéger et de bénir cette œuvre, toute de charité, de zèle et de dévouement.

## CHAPITRE V

Anne Javouhey épouse de Jésus-Christ. — Premiers essais de vie de communauté. — Elle fait l'école. — Opposition de son père. — Dieu la soutient et la bénit. — Retour du curé de Chamblanc.

Après sa consécration du 11 novembre, Anne Javouhey pouvait croire sa cause définitivement gagnée. Et, sans doute, à l'imitation des vierges chrétiennes des premiers temps, elle espérait pouvoir mener une sorte de vie religieuse, au sein de sa propre famille, vivant dans le monde, sans être du monde, partageant librement son temps entre le travail solitaire, les exercices de piété, et les diverses œuvres de zèle auxquelles elle s'était vouée par état. Mais la lutte ne devait pas sitôt finir pour elle. Et, disons-le de suite, ce sera là désormais le lot de toute sa vie.

Revenu de ses premières émotions, M. Javouhey, soit qu'il n'eût pas bien saisi toute la portée de la grande action de sa fille, soit qu'il doutât peut-être de la fixité de ses résolutions, pensa pouvoir en disposer comme auparavant, selon que le demanderaient les intérêts matériels de sa maison.

Il songea, notamment, à l'envoyer, à quelque distance de Chamblanc, diriger des ouvriers dans sa ferme du Pluveaux (1).

(1) A cette ferme se rattache le fait que voici : Un jour que M. Javouhey labourait un champ voisin de la maison, ses bœufs étaient

A cette nouvelle, Anne Javouhey sent se soulever toutes ses répugnances pour un genre d'occupations qui ne lui paraît nullement conforme à sa profession solennelle du 11 novembre, et, prenant la plume, elle adresse à son père les lignes suivantes :

« Chamblanc, 1799.

« Mon cher Père,

« J'ai appris que vous parlez de m'envoyer à Pluveaux,  
« pour y gouverner des hommes. C'est sans réflexion, je  
« pense, que vous le dites; car vous n'ignorez pas que  
« cela ne s'accorde point avec l'état que Dieu m'a fait la  
« grâce d'embrasser, et que je préfère à la couronne de  
« tous les rois de la terre.

« Mon cher Père, tous mes désirs sont d'accomplir  
« votre volonté; mais vous avez trop de religion pour  
« vouloir que ce soit au préjudice de Dieu. Je sais que  
« toute votre crainte est que je ne sois pas constante  
« dans mes entreprises; mais vous verrez que rien n'est

toujours attirés vers une certaine touffe d'herbe, et comme il ne pouvait les en détourner, il se mit en devoir de l'arracher. Mais voilà qu'au premier coup de pioche, il rencontre un objet résistant; il fouille plus avant et déterre une statue antique de la Sainte Vierge, tenant entre ses bras l'enfant Jésus, dont il avait brisé la tête. On voit encore aujourd'hui cette pieuse image placée dans une sorte de petite chapelle rustique. La Mère de Dieu, avec un diadème sur la tête, tient un bouquet de fleurs d'une main et de l'autre porte le divin Enfant, qui a lui-même en sa main droite un bel oiseau aux ailes déployées.

Les propriétaires actuels de la ferme, dont nous tenons ce récit, prennent grand soin de la pieuse image, que la Congrégation a cherché vainement à obtenir, en promettant de la remplacer. « Elle leur a porté bonheur, disent-ils, et ils ne veulent s'en défaire ni pour or, ni pour argent. »

« impossible à Dieu, et qu'avec le secours de sa sainte  
« grâce, je vais commencer à remplir fidèlement mes  
« devoirs ; et j'espère que vous n'y serez pas un  
« obstacle.

« Vous savez que Dieu m'a fait la grâce de renoncer au  
« monde ; eh bien ! je renouvelle de tout mon cœur les  
« promesses que je lui ai faites à ce sujet ; et je suis  
« prête à souffrir tous les tourments que la malice des  
« hommes pourrait inventer, plutôt que d'y rentrer  
« jamais.

« Une épouse de Jésus-Christ ne doit être occupée qu'à  
« lui plaire ; elle ne doit plus avoir d'autre pensée, ni  
« d'autre désir que d'accomplir sa sainte Volonté. S'il ne  
« s'agissait que de travailler avec mes sœurs seulement,  
« et que ce fût une grande nécessité, en en demandant  
« la permission à mon Père spirituel, s'il me l'accordait,  
« je m'y porterais de tout mon cœur ; mais, pour faire  
« d'une autre manière, cela ne se peut aucunement.

« Je vous le répète, mon cher Père, priez le Seigneur  
« qu'il me fasse la grâce de lui être fidèle jusqu'à la  
« mort..... »

C'est ainsi que M<sup>lle</sup> Javouhey appréciait sa consécration à Dieu et son titre d'épouse de Jésus-Christ ; pour rien au monde elle n'eût consenti à blesser la délicatesse virginale de son amour pour Lui. — S'était-elle engagée par vœu à obéir à M. Ballanche, son directeur ? Rien ne l'indique ; mais on voit qu'elle entendait n'agir que sous sa dépendance, le considérant sans doute comme lui tenant plus particulièrement la place de Notre-Seigneur, depuis qu'elle s'était consacrée à Lui, pour travailler à sa gloire.

Il y avait là comme le germe de la vie religieuse et de communauté qu'elle devait embrasser un jour, et ses trois jeunes sœurs avec elle. Celles-ci, depuis surtout la cérémonie du 11 novembre (1798), n'aspiraient plus qu'au bonheur de l'imiter et de se ranger sous sa conduite. Car, bien que chacune d'elles parût déjà présenter un type assez distinct pour le caractère, les aptitudes et le genre même de vertu, l'amour de Dieu, une piété solide et une tendre charité pour le prochain formaient en elles, comme en leur sœur aînée, une sorte d'air de famille, qui les réunissait sans les confondre. — Voici, du reste, quelques détails biographiques, qui ne nous semblent pas hors de propos, lorsqu'il s'agit de faire connaître l'humble, mais solide fondement, sur lequel sera édifiée la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny. Pour celle-ci, ce sont comme autant de portraits de famille.

Pierrette, la seconde des filles de M. Javouhey, était née avec les meilleures dispositions pour la vertu. — En elle plus particulièrement se reflétaient les traits de sa digne mère. En effet, nature tranquille et beaucoup moins ardente que sa sœur aînée, on l'eût presque dite sans passions, et, en dehors de l'amour de Dieu et de sa famille, elle semblait ne goûter aucun plaisir.

Son unique occupation était de s'appliquer à satisfaire ses chers parents par sa docilité, son obéissance et son empressement à vaquer aux devoirs dont ils la chargeaient. A mesure qu'elle grandit, on la vit toujours plus dévouée, plus désireuse de leur être utile et de les soulager, en suppléant de son mieux sa sœur Nannette, dans les travaux de la maison.

Après Pierrette venait Marie-Françoise, qu'on appelait *la Sainte*, et ce n'était pas sans raison. Dès sa plus tendre enfance, elle se distingua par une crainte extrême des plus légères fautes, et par une obéissance telle, que ses parents devaient mesurer avec elle la portée de leurs paroles. Dieu lui avait également inspiré un attrait tout particulier pour la prière : elle n'avait pas encore huit ans, et plus d'une fois on la surprit priant à genoux auprès de son lit, pendant que tout le monde se livrait au sommeil ; elle savait aussi distinguer la prière intime de l'âme de celle qui se produit au dehors par le mouvement des lèvres (1).

Vers ce même âge, ayant entendu parler, à l'époque d'un carême, du jeûne et de la solitude de Jésus-Christ dans le désert, elle résolut, de concert avec deux compagnes, qui portaient comme elle le nom de Marie, — on les appelait toujours les trois Marie — de garder un recueillement et un silence absolus pendant quarante jours. Tout ce qu'on put lui dire, pour l'engager à parler, fut inutile ; et il fallut pour cela faire intervenir l'autorité d'un prêtre. Or, depuis cette époque, les années n'avaient fait que perfectionner ces vertus naissantes,

(1) Voulant initier sa plus jeune sœur, Claudine, à ce commerce intérieur de l'âme avec Dieu, elle lui dit un jour : « Ma sœur, voulez-vous prier Dieu dans votre cœur ? Alors faites comme moi, dites en vous-même : Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur. » La petite Claudine répète à haute voix, et aussi pieusement qu'elle le peut faire à son âge : « Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur. » — « Mais, reprend-elle, ce n'est point ainsi qu'on prie en soi-même ; vous parlez, il ne faut pas faire entendre de paroles. Dites intérieurement : « Mon Dieu, etc. » Et, en même temps, elle joint ses mains, incline sa tête et prend l'attitude du plus profond recueillement pour faire comprendre à sa sœur ce qu'elle veut lui enseigner.

car, dans une âme aussi pure, la grâce divine n'avait jamais rencontré d'obstacles.

Quant à Claudine, la plus jeune des sœurs, cet aimable Jonathas, qui se faisait l'officieuse et suppliante messagère de la future fondatrice près de son père irrité; cette âme aimante et candide, qui s'était comme collée à celle de sa sœur aînée, dont elle avait saisi, d'instinct, la supériorité incontestée, on ne savait lequel admirer le plus en elle, de son amour pour Dieu ou de sa douceur envers le prochain. Sa nature semblait déjà présenter quelque chose d'exceptionnellement tendre et délicat; son esprit était très délié, et elle devait briller un jour par son intelligence, comme sa sœur aînée par le génie. — Nous aurons l'occasion d'en parler plus d'une fois encore, et de la laisser parler elle-même par ses lettres, petits chefs-d'œuvre de piété, de délicatesse et de cœur (1).

Elle était vraiment bénie du ciel la famille qui donna de telles âmes à l'Eglise, à la vie religieuse et à l'apostolat. Déjà, entre les quatre sœurs, il n'y avait qu'un cœur et qu'une âme, et l'on eût pu dire, en toute vérité, qu'elle n'étaient pas moins sœurs par les liens de la piété et de l'amour de Dieu, que par ceux du sang. — Elles formèrent alors, entre elles, comme un petit noyau, autour duquel plusieurs autres jeunes personnes vinrent se grouper, spécialement des domestiques et des ouvrières de la maison.

Il n'y avait là rien de forcé, mais tout était libre et volontaire. Cependant on s'assujettissait à un règlement, à peu près comme on eût fait dans une véritable Commu-

(1) Notices biographiques et Mémoires de l'Institut.

nauté. On gardait le silence, et jusque dans les travaux des champs, afin de ne pas perdre le sentiment de la présence de Dieu; on priait et l'on cherchait à s'inspirer des habitudes de la vie religieuse (1).

Les dimanches et les jours de fête, on sanctifiait, par de pieuses promenades, les délassements permis et convenables au jeune âge. Anne Javouhey était toujours à la tête de la bande choisie. A quelque distance de la maison paternelle, on pouvait faire une petite halte devant une chapelle champêtre, dite Saint-Jean de Navoyon, où l'on voyait une antique statue de pierre de saint Jean-Baptiste, avec un agneau à ses pieds. Plus loin, sur la route conduisant à Pagny-le-Château, elles rencontraient les frais ombrages d'une belle forêt, dont les échos pouvaient redire leurs pieux cantiques. Plus loin encore, à Pagny même, elles trouvaient un but de promenade des plus agréables dans la magnifique chapelle du Château, remarquable monument d'architecture et de sculpture du xvi<sup>e</sup> siècle, où l'on voit les tombeaux de Jean de Longvie et de Jeanne de Wienne, seigneurs de Pagny, ainsi que celui de l'amiral Chabot.

Par ces pieuses excursions et d'autres, qui ne manquaient pas d'attrait, Anne Javouhey s'efforçait de détourner une jeunesse avide d'émotions et de plaisirs, des réunions bruyantes et des fêtes mondaines, qui ne sont pas toujours sans danger pour la vertu. Elle y réussissait d'autant mieux, que sa compagnie et ses conversations n'avaient jamais rien que d'agréable et de propre à dilater les cœurs (2).

(1) Mémoires de l'Institut.

(2) Souvenirs de Chamblanc.

Cependant M<sup>lle</sup> Javouhey n'oubliait pas, qu'en choisissant, sous les auspices de saint Martin, Jésus-Christ pour son unique partage, elle s'était vouée par état à l'œuvre de l'éducation de l'enfance. Le moment lui parut venu de mettre à exécution ses engagements à cet égard.

Mais le même obstacle qu'elle avait précédemment rencontré se dressa devant elle, et plus formidable encore que par le passé. L'idée seule de voir sa fille aînée devenir maîtresse d'école révoltait, en M. Javouhey, tout ce qu'il avait de sensibilité et de tendresse pour elle, tant il était loin d'apprécier à sa juste valeur la noble et sainte mission d'une institutrice chrétienne.

Il était plein de foi pourtant, pieux et zélé pour le bien ; mais, cultivateur et propriétaire aisé, ne trouvant d'autres traditions de famille que celles de la vie et des travaux des champs, bien honorables d'ailleurs, il ne pouvait comprendre que sa Nannette eût de pareils goûts. Il lui semblait que ce serait, en quelque sorte, déshonorer sa maison, que de les favoriser.

Déjà même il ne voyait pas sans peine ses quatre filles se distinguer de leurs compagnes, de leurs parentes et amies du même âge, par des airs de modestie et de simplicité, des attraits et des habitudes de vie qui n'avaient rien de commun avec ceux de la jeunesse de Chamblanc. — Elles paraissaient comme étrangères aux choses de ce monde, et mortes aux espérances du siècle. Contraste frappant ! qui arrachait souvent ces paroles à M. Javouhey : « Je ne sais à quoi cela tient, disait-il, mai j'ai des « enfants qui ne sont pas comme les autres, elles en sont « tout l'opposé. » C'était faire leur plus bel éloge ; mais

il ne s'en doutait pas, tant ses vues se trouvaient alors peu en harmonie avec les leurs (1).

Mise en demeure de résister à la grâce et de trahir ses engagements sacrés, pour obtempérer aux désirs de son père, ou de s'exposer à l'opposition paternelle, pour rester fidèle à Dieu, Anne Javouhey n'hésite pas. Elle prend résolument ce dernier parti, mettant toute sa confiance dans le secours d'En-haut.

La manière dont elle s'y prenait pour recruter ses élèves était digne de son caractère plein d'initiative et d'ardeur. Elle parcourait le village, et, par de bonnes paroles et de petites caresses, engageait les enfants qu'elle rencontrait à venir avec elle à l'école. Au besoin, elle s'adressait aux parents eux-mêmes, pour leur persuader de les y envoyer. Elle conduisait ensuite, toute joyeuse, son petit monde, garçons et filles, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. Car, n'osant guère remplir sa mission sous les yeux de son père, elle était réduite, le plus souvent, à demander une hospitalité passagère, soit chez quelqu'un des membres de la famille, soit même parfois chez des personnes étrangères.

Cette sorte de camp volant n'était, du reste, pas difficile à installer. Pendant qu'elle faisait sa tournée de recrutement au village, sa sœur puînée disposait rapidement le local désigné, y ménageant l'espace voulu et faisant des sièges avec de la paille.

Lorsque la saison pressait moins pour le travail, M. Javouhey fermait davantage les yeux sur les faits et gestes d'Annette et de ses sœurs. Parfois cependant, n'y

(1) Annales historiques de l'Institut.

tenant plus, il allait mettre le trouble dans la réunion, qui tremblait à sa seule approche. Il culbutait les sièges, jetait les livres de tous côtés, dispersait l'assistance et défendait qu'on s'installât dans ses bâtiments. On allait alors se reformer ailleurs, même en plein air, selon les circonstances, mais en usant toutefois de bien des précautions. — Perdant l'espoir d'améliorer cette situation tant qu'elle demeurerait sous le même toit que son père, dont elle ne pouvait toujours tromper la vigilance, M<sup>lle</sup> Javouhey prit le parti de se retirer dans la maison de son frère aîné, là même, on s'en souvient, où elle s'était engagée par vœu au service de Dieu, ainsi qu'aux œuvres de zèle et de dévouement.

Chez M. Etienne Javouhey, plus encore que dans la maison paternelle, on tâchait de mener une vie de communauté. Pour régler l'emploi du temps et l'ordre des exercices, la pieuse directrice avait fait l'achat d'une pendule; et elle s'était en outre engagée dans quelques autres dépenses. — Tout cela avait lieu plus ou moins à l'insu de ses parents; mais son père, en ayant eu connaissance, se promit bien d'y mettre bon ordre. Un jour, en effet, il arrive à l'improviste; tout le saisit; la pendule en particulier, avec sa grande boîte, frappe péniblement ses regards; il trouve dans tout ce qu'il aperçoit la preuve de la persistance que met sa fille à suivre une voie qui lui déplait et lui semble pleine de témérité. Ne pouvant plus se contenir, il éclate en reproches; puis avec vivacité il ouvre la boîte de l'horloge, en détache les poids et les emporte avec lui, au milieu de la stupeur générale (1).

(1) Récits de la R. M. Rosalie Javouhey.

Pour ne pas rendre les armes, après de pareils assauts, M<sup>lle</sup> Javouhey avait besoin de se rappeler que ce n'était pas non plus sans luttes bien vives contre la chair et le sang, que saint François d'Assise et sainte Claire, la séraphique Thérèse et tant d'autres, avaient pu suivre l'appel du Ciel. Comme ces grandes âmes, elle se confiait en Dieu, croyant, comme elles, faire sa volonté sainte.

Parfois, d'ailleurs, ces scènes si pénibles se changeaient en un spectacle vraiment touchant. Anne Javouhey, tout en cherchant à instruire les enfants, comme on le faisait alors dans les écoles, avait surtout à cœur de les former à la connaissance de la religion et à l'amour de la vertu. Et, par suite, son auditoire se composait, à certains jours, non-seulement d'enfants, mais de personnes adultes, qu'elle excitait au bien et à la pratique de leurs devoirs religieux. Or, M. Javouhey, attiré par la curiosité, venait quelquefois se mêler furtivement à ses auditeurs, et il n'était pas rare qu'il subît lui-même le charme attaché à ses discours. Emmerveillé d'entendre une jeune personne de dix-huit à dix-neuf ans, sa propre fille, parler avec tant d'onction et d'autorité, ce bon père s'attendrissait jusqu'à laisser couler ses larmes. Mais ce n'était là, toutefois, que l'impression du moment, et bientôt, emporté par le cours ordinaire de ses idées, il ne se gênait guère pour dire : « Ma fille perd la tête ! Qu'elle laisse donc ce mé-  
« tier à ceux qui doivent le faire (1). »

Une autre chose encore pouvait influencer M. Javouhey dans cette opposition. Le monde qui, comme dit l'apôtre saint Jean, est tout entier plongé dans la malice, n'épar-

(1) Annales historiques de l'Institut.

gnait pas toujours sa critique aux rapports obligés de M. Ballanche avec Anne Javouhey, pour leurs communes entreprises de zèle et de dévouement. « Nannette, lui disait quelquefois son père, à ce sujet, tu crois peut-être que tout le monde t'admire..... On en débite pourtant de belles sur toi et sur ton curé ! » Mais il suffisait à cette âme droite et pure, d'avoir pour défenseur de sa réputation Celui qui sonde les reins et les cœurs, et d'agir à ciel ouvert, comme il convient en effet à tous ceux qui font des œuvres de lumière ; pour le reste, elle le souffrait sans s'en laisser arrêter, et Dieu continuait à bénir d'autant plus ses efforts.

Au milieu de tout cela, son âme, pleine de ferveur et d'amour, surabondait de cette joie sainte, qui est comme un avant-goût des délices du ciel. Aussi le souvenir de ces beaux jours sera-t-il, plus tard, l'une de ses plus douces consolations. Elle écrira, de son désert de la Mana (Guyane française) à sa sœur, la Mère Rosalie : « Que nous étions ferventes alors, et heureuses de faire le bien ! Oh ! beaux jours de Chamblanc, vous ne reviendrez plus ! Mais, ô mon Dieu, remplissez-nous toujours du feu de votre amour ; et accordez-nous de faire uniquement, en tout et partout, votre très sainte volonté ! »

Ses jours étaient bien *ces jours pleins* chantés par le roi-prophète (1). Les étrangers, comme les domestiques de son père, admiraient dans la jeune fille cette activité de vingt ans, qui trouvait le moyen de rester toujours occupée et de la manière la plus utile. « Cette demoiselle Nannette ne ressemble à personne, disaient-ils, elle fait

(1) *Dies pleni invenientur in eis.* Ps. LXXII, 10.

tout marcher de front : travailler dehors et tricoter, apprendre à lire, faire le catéchisme et prier le bon Dieu, et tout cela sans gêne, ni embarras ! »

Elle poursuivait ainsi sa mission de charité et de zèle, lorsque des jours meilleurs vinrent luire enfin sur notre pays. Dieu, lassé par les crimes des méchants, et apaisé par le sang de tant de glorieux martyrs, par les souffrances des confesseurs de la foi, les gémissements des justes et tant d'actes héroïques accomplis sur tous les points de la France, s'était ressouvenu de ses anciennes miséricordes pour cette fille aînée de son Eglise. Le déluge révolutionnaire avait passé, et l'olivier de la paix était enfin apporté à l'arche de la patrie, sauvée du naufrage.

Comme mille autres confesseurs de la foi, le vénérable abbé Rapin put donc rentrer à Chamblanc, pour y reprendre ses saintes fonctions. Neuf années d'anarchie et de persécution religieuse s'étaient écoulées depuis qu'un pouvoir despotique et sacrilège l'avait arraché à son troupeau. Or, quelle n'est pas sa surprise de retrouver sa paroisse dans une véritable ferveur ! La prière se faisait en commun dans la plupart des familles ; la lecture spirituelle, la récitation du chapelet, l'oraison même étaient en honneur. Chez M. Balthazar Javouhey en particulier avaient lieu, chaque jour, de pieuses veillées. Enfants, domestiques, et bonnes âmes du voisinage, tout le monde se réunissait, pour retremper sa foi et sa fidélité dans le service de Dieu. On récitait ensemble le rosaire, puis M. Javouhey faisait lui-même, à haute voix, une lecture dans la vie des Saints ; et malheur à qui aurait alors troublé le silence et le recueillement, ou n'aurait pas été assez attentif !

Quel était donc le secret d'un état de choses aussi consolant ? Le bon curé ne tarde pas à apprendre que la plus grande part en revient, après M. Ballanche, au zèle actif et persévérant de cette petite Nannette Javouhey, qu'il avait laissée tout enfant en 91, et qui, ayant grandi au sein même de la persécution religieuse, était devenue, pour ainsi dire, l'apôtre de son pays. Il bénit Dieu, qui lui avait réservé cette consolation, la plus douce assurément pour le cœur d'un véritable pasteur, comme était le respectable abbé Rapin.

Désormais une direction nouvelle va être donnée à la vie d'Anne Javouhey. Ce ne sera toutefois encore qu'un lointain acheminement vers le but où la divine Providence veut la conduire. Elle n'y parviendra qu'au prix de bien d'autres peines et sacrifices, et quand elle croira avoir atteint « le port de la volonté de Dieu », unique objet de tous ses désirs, ce sera pour être lancée plus que jamais au milieu des tempêtes, mais dont une force divine la fera toujours triompher. C'est que toujours, lors même qu'elle sera jugée diversement par les hommes, elle ne cherchera vraiment que le bon plaisir de Dieu et les intérêts de sa gloire.

---

## CHAPITRE VI

**Anne Javouhey à Besançon, chez les Religieuses de la charité.  
— Sa joie et sa ferveur. — Etat d'angoisses et de ténèbres.  
— Visions célestes ; elle quitte Besançon.**

Après le retour du digne abbé Rapin à Chamblanc, le moment sembla venu, pour Anne Javouhey, de réaliser d'une manière plus parfaite qu'elle n'avait pu le faire jusqu'à ce jour sa consécration du 11 novembre 1798.

Elle songe dès lors sérieusement à la vie religieuse, mais en dehors de toute pensée d'établir elle-même une nouvelle Congrégation. Elle se demande même si les obligations de la vie régulière ne seront pas au-dessus de ses forces ; car elle n'a pas oublié cette parole que, parfois, son père mécontent lui avait adressée : « Ma Nannette, tu t'entends à merveille à commander aux autres, mais saurais-tu aussi bien obéir ? »

Voulant donc s'éprouver elle-même à cet égard, elle va s'offrir à un bon cultivateur du pays, afin de travailler quelque temps sous ses ordres. Mais, ajoute le témoignage qui nous a conservé ce trait, à peine M. Javouhey est-il informé de ce qui se passe, qu'il va chercher sa fille, et lui reproche d'avoir ainsi voulu l'abandonner, pendant qu'il a lui-même besoin d'avoir recours à des étrangers, pour le travail de sa maison. A quoi elle

répondit « qu'elle avait voulu s'assurer si elle pourrait se soumettre au joug de l'obéissance (1). »

Cet incident la mettait tout naturellement sur la voie, pour déclarer à son père le dessein qu'elle méditait d'entrer dans quelque communauté religieuse. Mais craignant, non sans raison, un refus positif et absolu de sa part, elle prit d'abord soin de mettre le digne curé de la paroisse dans ses intérêts. Elle lui découvre, avec simplicité et modestie, ce qu'il a plu à Dieu de faire en elle pendant son absence : invitations du ciel, vœu de chasteté perpétuelle, consécration aux œuvres de zèle et de dévouement, elle lui fait part de tout, comme à son directeur spirituel. Le bon prêtre, reconnaissant en elle une âme d'élite, n'hésite pas à épouser chaudement sa cause. Il est d'ailleurs confirmé dans ces favorables dispositions par M. Ballanche, qui, à cette époque, n'avait pas encore tout à fait quitté le pays.

M. et M<sup>me</sup> Javouhey, remplis d'affection et d'estime pour leur pasteur, écoutent favorablement sa requête en faveur de leur fille. M. Rapin ne présente d'ailleurs l'entrée d'Anne au couvent que comme un simple essai ; et cet essai lui servira toujours à compléter un peu son instruction, à peine ébauchée. Ce qui répondait indirectement à une objection que M. Javouhey lui avait faite plus d'une fois : « Nannette, lui disait-il, tu veux instruire

(1) Notes de la sœur Marie-Thérèse Michaud, originaire de Chamblanc, et à qui la R. M. Javouhey avait elle-même raconté plus d'une particularité de sa jeunesse. — Ce fait est d'ailleurs d'autant plus vraisemblable, que le séjour momentané que faisait parfois M<sup>lle</sup> Javouhey chez son frère aîné, M. Etienne, pouvait servir à mieux dissimuler son éloignement de la maison paternelle.

les autres, mais il faudrait pour cela commencer par t'instruire toi-même. »

Une Communauté venait précisément, au mois de septembre de l'année précédente, 1799, de se fonder à Besançon, dans le but de secourir les malades et d'instruire les enfants de la classe pauvre et ouvrière, qui se trouvaient alors bien délaissés. La personne sur laquelle reposait principalement l'entreprise était M<sup>me</sup> Jeanne Antide Thouret, une ancienne fille de Saint-Vincent de Paul, qui, pendant les années de la Terreur, avait trouvé un refuge en Suisse, dans le canton de Neuchâtel, sur la frontière de la Franche-Comté, son pays natal. Comme, à cette époque, l'Institut des sœurs de Saint-Vincent de Paul demeurait encore enveloppé sous ses ruines, elle avait été amenée à faire cette fondation par les instances d'ecclésiastiques recommandables, et spécialement d'un ancien membre de la Compagnie de Jésus, M. Bacosse, qui jouissait à Besançon d'une grande réputation de vertu et de zèle.

L'œuvre n'était, pour ainsi dire, encore qu'à son berceau. On y avait vécu dans la pauvreté et l'humilité, ces deux conditions essentielles des institutions durables, lorsque, après une année d'essai, l'autorité ecclésiastique crut devoir intervenir, pour donner une première sanction à l'Institut naissant, et lui imprimer, avec les bénédictions de l'Eglise, une forme religieuse.

On se préparait à recevoir cette grâce précieuse dans le petit cénacle de la rue des Martelots, humble berceau de la Congrégation, aujourd'hui si prospère et si bien méritante, des Sœurs de la charité de Besançon, lorsque M<sup>lle</sup> Anne Javouhey y arriva. C'était vers la fin de septembre 1800. — Les annales de la petite fondation le

constatent en ces termes : « 1800, Anne Javouhey, de Chamblanc près de Seurre, en Bourgogne, nous est présentée par M. Rapin, son curé. Elle devient notre cinquième fille. »

Le respectable curé de Chamblanc servit ainsi d'instrument à la Providence pour faire sortir M<sup>lle</sup> Javouhey de sa parenté et de son pays, dans le but d'embrasser le saint état religieux, comme, quelques années auparavant, M. Ballanche l'avait arrachée aux vanités du monde, puis dirigée dans les sentiers de la piété, et d'un amour généreux pour Dieu et le prochain. A la vérité, la jeune aspirante ne fera guère que passer à Besançon, mais elle y recevra des grâces et des faveurs signalées; et, le long de sa route, à mesure qu'elle approchera du terme où elle doit aboutir, cette même Providence suscitera d'autres instruments, pour l'entier accomplissement de ses desseins sur son âme.

En faisant ses adieux à un père tendrement aimé, Anne Javouhey sentit le besoin de se jeter à ses pieds, pour lui demander pardon des peines qu'elle avait pu lui causer. Une crainte toutefois la retint alors, celle de provoquer de sa part, à ce moment pénible de la séparation, une trop vive explosion de douleur, et peut-être de plainte. Mais, dès son arrivée à Besançon, elle s'empressa de le faire, et en des termes si humbles et si touchants, que l'on croirait lire quelques-unes des lignes que, pour le même motif, Jean-Baptiste Vianney adressait à ses parents, lors de sa première entrée au séminaire. C'est ainsi que « le juste, selon la parole de l'Esprit-Saint, est le premier à s'accuser lui-même (1). »

(1) Prov., xviii, 17.

« Besançon, le 27 septembre 1800.

« Mon cher Père,

« Je prends la liberté de vous écrire ces deux mots, tant pour m'informer de l'état de votre santé, que pour vous faire part de mon heureuse arrivée à Besançon....

« A votre départ, je n'ai pas osé prendre la liberté de vous demander pardon de toutes les fautes que j'ai commises envers vous. Je vous en supplie, pour l'amour de Dieu, oubliez tout le mal que je vous ai fait, afin qu'il n'attire pas la malédiction du Seigneur sur moi ; mais faites comme un bon père et donnez-moi votre bénédiction, afin qu'elle m'attire les grâces d'en haut, pour remplir fidèlement mes devoirs ; et je ne serai pas contente tant que vous ne m'aurez pas dit que vous me pardonnez. »

« Je vous prie de faire part à maman de cette lettre, qui est pour elle comme pour vous. »

Voulant de plus adoucir, pour ses bons parents, l'amertume de la séparation, elle leur fait part de son bonheur.

« Je ne puis, leur dit-elle, vous exprimer combien je suis contente d'être ici, où tout respire la vertu, où je suis environnée de bons exemples. Je suis sous la direction d'une mère qui paraît si bonne, que je serai bien, je ne puis en douter. » « Mais, ajoute-t-elle, comme la maison commence, il n'y a pas de lits pour toutes ; et pour n'être pas obligée d'aller coucher au dehors, je vous prie de m'en apprêter un complet, et je l'enverrai chercher. »

Ces bons sentiments de la jeune aspirante furent encore fortifiés par les exercices d'une retraite spirituelle, qui fut donnée du 3 au 10 octobre 1800. La R. Mère

Javouhey en garda longtemps le souvenir, avec ce détail particulièrement touchant, qu'elle aimait plus tard à raconter. A la clôture de cette retraite, la vénérée Supérieure dit à ses compagnes, qu'elle allait leur lire la règle des Filles de Saint-Vincent de Paul, dont elle avait écrit, de mémoire, les principales dispositions. Or, à cette annonce, celles-ci, pénétrées du plus profond respect, se jettent à genoux, et demandent à entendre, dans cette humble posture, la lecture d'une règle qu'elles acceptent d'avance comme l'expression de la volonté de Dieu, à leur égard.

On voit, par ce simple trait, de quel esprit étaient animés les premiers membres de cette pieuse Congrégation. Le 15 du même mois d'octobre, fête de sainte Thérèse, la petite communauté fut solennellement érigée par M. de Chaffoy, vicaire général du diocèse (1). Il bénit la maison, célébra la sainte Messe dans un modeste oratoire et reçut la consécration religieuse des premières sœurs. Ces cérémonies, toujours si touchantes, émurent pieusement l'âme candide et pure d'Anne Javouhey ; mais elle tressaillit surtout de joie et de bonheur, en entendant le discours que prononça alors M. de Chaffoy. Ce discours, en effet, répondait si bien à ses propres désirs et dispositions, qu'elle pût croire que l'éloquent orateur lisait dans le plus intime de son âme. Il y a plus : si ces mêmes paroles eussent été prononcées, quelques années plus tard, à Chalon-sur-Saône, alors que Mgr l'évêque d'Autun y recevra la première consécration des sœurs de Saint-Joseph, réunies autour de leur vénérée fonda-

(1) Plus tard évêque de Nîmes.

trice, rien, ce semble, n'aurait manqué à l'à-propos.

L'abbé de Chaffoy, à son retour d'un dur et long exil, pendant lequel il avait été l'ange consolateur et la seconde providence des confesseurs et des proscrits, n'avait guère trouvé que les débris des anciennes institutions jonchant le sol de la patrie. Cependant un souffle divin avait bientôt fait éclore, sous ses yeux et avec son concours, de nouveaux essaims de vierges, telles que les sœurs des Petites écoles, les religieuses de la Sainte-Famille, les religieuses Hospitalières et celles de la Charité, destinées à réparer quelques-unes de ces ruines.

Or, à cette vue, la grande âme du futur évêque de Nîmes tressaille de joie et d'espérance. Il salue avec amour, dans un noble langage, l'aurore de jours meilleurs; il admire en particulier, dans l'Institut nouveau, qui se fonde humblement, pauvrement et sans aucun appui humain, le gage des miséricordes et des bontés du Seigneur à l'égard des pauvres malades à secourir, des enfants à élever dans la crainte de Dieu. Il montre, avec le flambeau de la foi, toute la beauté et tout le prix de cette double mission, auprès des malades, qui sont les membres souffrants de Jésus-Christ, auprès des enfants, si chers à son divin cœur; et il exhorte ces premières associées, instruments choisis pour de si grandes choses, à répondre par l'humilité, la confiance et le dévouement, à une vocation si sainte et si sublime. La fête même qu'on célébrait en ce jour lui inspire ces paroles, pleines d'espérance: « C'est une circonstance bien favorable, mes  
« très chères filles, pour répandre les bénédictions de Dieu  
« sur votre sainte entreprise, que celle du jour où nous

« célébrons la fête de sainte Thérèse ; l'amour de Dieu fut  
« parfait en elle ; l'amour du prochain fait partie de  
« l'amour de Dieu. Sainte Thérèse daignera, j'en ai la  
« confiance, protéger votre zèle et votre dévouement aux  
« œuvres de la charité chrétienne. »

Si ces douces espérances, comme nous n'en pouvons douter, se réalisèrent pleinement pour l'Œuvre fondée par M<sup>me</sup> Thouret, de si pieuse mémoire, elles devaient avoir un accomplissement plus saisissant encore pour celle que M<sup>lle</sup> Javouhey était elle-même appelée à établir, quelques années après. Car, comme nous le verrons bientôt, le Ciel même lui donnera, dans de célestes visions, l'illustre réformatrice du Carmel pour protectrice de sa future Congrégation. S'il y a parfois, dans la vie des institutions divines, comme dans celle des saints, des coïncidences qui rendent muets d'admiration, celle dont nous parlons est, certes, de ce nombre.

La jeune postulante était encore sous la vive impression de l'éloquent discours de M. Chaffoy, et des touchantes cérémonies dont nous avons parlé, lorsqu'elle écrivit la seconde lettre qui suit à ses parents :

« Besançon, octobre 1800.

« Mon cher père et ma chère mère,

« Je m'empresse de venir encore vous donner de mes nouvelles, n'ayant pu le faire plus tôt. Vous ne connaissez sans doute pas la position dans laquelle je me trouve ; mais elle est si heureuse, que je ne puis pas croire qu'il y en ait de semblable à la mienne. Dans ce séjour de paix, je ne suis environnée que de bons

exemples; la vertu y est connue et pratiquée dans toute sa pureté; les maximes du monde en sont bannies. Que vous dirai-je? c'est un paradis de la terre! Chaque jour on y prend à tâche de s'étudier à mourir à soi-même, à déraciner ses vices, à faire vivre la vertu à leur place : voilà, mon cher père, toute notre étude, voilà ce à quoi je m'occupe chaque jour. »

Cette forte direction donnée par M<sup>me</sup> Thouret à ses premières disciples répondait pleinement à celle de M. de Chaffoy, lequel, en l'absence de M. Bacosse, était le principal directeur de l'Institut. Voici, en effet, quels en étaient les traits les plus saillants : « La piété qu'il inspirait à ses filles spirituelles était une piété simple, droite et franche, dégagée de l'alliage mondain, solidement fondée sur l'humilité et l'amour de la croix... Il leur parlait souvent de la nécessité de renoncer à leur volonté propre, de réprimer les écarts de l'imagination, dans les temps d'ennui et de contradictions, de ne point rechercher trop les consolations de la vertu, mais de servir Dieu avec une noble générosité. Il voulait qu'elles s'attachassent principalement au *Dieu de la croix*, et non pas, comme il le disait naïvement et agréablement, au *Dieu des oiseaux et des roses* (1). »

Anne Javouhey, heureuse « de s'étudier chaque jour à mourir à elle-même, à détruire les défauts pour y substituer les vertus », mettait généreusement en pratique ces sages et salutaires conseils. Et, chose remarquable, ce sera précisément ce genre de piété forte et solide qu'elle inculquera plus tard à ses filles; elle demandera qu'elles

(1) Œuvres spirituelles de Mgr de Chaffroy. — Notice historique, p. 21.

deviennent *des épouses d'un Dieu crucifié, des âmes courageuses et non pas des femmelettes*, selon ses propres expressions. Sous ce rapport, la R. Mère Javouhey restera toujours une digne élève de M. l'abbé de Chaffoy, comme plus tard, à la Trappe, de Dom Augustin de l'Estrange.

Déjà, à l'égard de ses propres parents, elle ne craint pas de parler le langage de la perfection, telle que Dieu la lui fait voir dans sa pieuse solitude : « Ah ! si vous connaissiez comme moi, leur écrit-elle, la vanité des choses de la terre, que vous vous épargneriez de peines ! Votre plus chère occupation serait que Dieu fût connu, aimé, servi dans votre maison, non pas de la manière que le monde l'entend, mais de la manière la plus parfaite. Vous mettriez tout votre bonheur à connaître la volonté de Dieu sur nous, afin de nous aider, de tout votre pouvoir, à l'accomplir fidèlement. Quel contentement n'éprouveriez-vous pas dès cette vie, et puis, quelle récompense pour l'éternité ! »

« Mon cher père et ma chère mère, poursuit-elle, j'attends votre consentement pour me remettre entièrement entre les mains de mes supérieurs, afin qu'ils fassent de moi tout ce qu'ils voudront. Je crois connaître la volonté de Dieu mieux que jamais : mes sentiments n'ont pas changé ; au contraire, ils n'ont fait que s'affermir et se perfectionner. J'espère donc que vous ne vous y opposerez pas, et qu'au contraire vous vous y prêterez de votre mieux, pour ce qui sera nécessaire... »

« Mais je vous demande de nouveau pardon, mon cher père et ma chère mère, de toutes les fautes que j'ai commises envers vous. Ah ! je vous en prie, oubliez-les,

car je m'en repens de tout mon cœur ; et j'espère que je vous rendrai à l'avenir autant de satisfaction. »

« Une chose aussi dont je ne cesserai de vous prier, c'est de ne pas mettre d'obstacle à la vocation de mes frères, ni de mes sœurs surtout, si Dieu les appelle à sortir du monde, car c'est le plus grand bien qui pourrait leur arriver. »

Elle se recommande enfin à leurs prières, et à celles de ses frères et sœurs, particulièrement pour le jour de saint Martin, « jour à jamais mémorable pour moi, comme vous le savez », dit-elle (1).

Anne Javouhey était donc au comble de ses vœux, sous la direction de M<sup>me</sup> Thouret, et dans le pieux noviciat des Religieuses de la Charité. Et cependant, ce n'était pas dans cette œuvre qu'elle devait trouver sa voie définitive, c'est-à-dire, le lieu et le théâtre de son dévouement. Elle était appelée, en effet, non point à rester une simple branche, si féconde fût-elle, d'une Congrégation déjà formée, mais bien à devenir elle-même la racine-mère d'un nouvel Institut religieux et apostolique, répandu aujourd'hui dans tout l'univers.

Or, de quelle façon Dieu lui fit-il connaître ces grandes destinées, que rien, jusque-là, n'avait pu lui laisser soupçonner ? C'est ce que nous apprennent les Annales mêmes de l'Institut de Saint-Joseph, auxquelles nous empruntons cette page, pleine d'intérêt : « Il est de tradition, parmi nous, qu'à Besançon notre vénérée Mère fondatrice fut favorisée de grâces exceptionnelles, qui exercèrent une grande influence sur son avenir. Dans

(1) Lettre d'octobre 1800.

des confidences intimes, elle se trouva quelquefois amenée à parler de ces faveurs surnaturelles, que nous allons rapporter ; et c'est d'après ces souvenirs, religieusement conservés dans l'Institut, que nous pouvons retracer cette phase de la vie de notre bien aimée Mère. »

« Après avoir trouvé le bonheur au milieu de ses pieuses compagnes, M<sup>lle</sup> Javouhey se sentit tout à coup accablée de sécheresses, d'angoisses et de peines intérieures, à ce point même, que sa santé s'en trouva altérée. Elle crut comprendre clairement que Dieu demandait d'elle quelque autre chose, pour sa gloire et le bien des âmes. Mais que demandait-il au juste, et de quelle sorte pouvait-elle, devait-elle le réaliser ? Elle n'éprouvait, à cet égard, que pénibles obscurités. »

« Un soir donc qu'elle se trouvait plus abîmée encore dans la tristesse, elle s'agenouille près de son lit, et laisse échapper de son cœur ce cri d'une âme profondément affligée et qui cherche la lumière au milieu des ténèbres : « Seigneur, que voulez-vous de moi ? Oh ! faites-moi connaître votre volonté ! » Et comme, à côté de sa cellule, il existait un endroit fort obscur, où l'on mettait le charbon, elle dit à Dieu, dans la simplicité et la véhémence de son désir, qu'elle s'offre à accomplir cette sainte volonté de n'importe quelle manière il lui plaira, dût-elle passer sa vie dans ce sombre réduit, qui lui inspirait cependant une instinctive frayeur. Or, au même moment, elle entend une voix distincte qui lui dit : « Je me servirai de toi pour de grandes choses. »

Cette parole anéantit en un instant toutes ses pénibles incertitudes et dissipe ses douloureuses auxiétés. Bien

plus, comme le rayon de soleil, qui brille en un ciel calme et serein après la tempête, réjouit partout la nature, elle inonde son âme entière d'une telle joie et douceur intérieure, que toute la Communauté, dès le premier exercice qui en réunit les membres, est frappée du changement extraordinaire survenu dans la physionomie de la jeune postulante. Mais quelle en est la cause ? Elle seule en a le secret. »

Pendant les faveurs divines ne devaient pas s'arrêter là. Dieu, jusqu'ici, n'a fait encore que préparer son âme à des communications plus précises. Quelques jours plus tard, au moment de son réveil, elle voit, à sa grande surprise, sa cellule remplie de toute espèce d'enfants : blancs, noirs, jaunes ou de couleur mêlée. Et en même temps une voix retentit de nouveau à ses oreilles, qui lui dit : « Ce sont là les enfants que je te donne, sainte Thérèse sera la protectrice de ton œuvre. »

Longtemps, bien longtemps après, car c'était quelques semaines à peine avant sa mort, la R. Mère Javouhey rappelait encore ces lointains souvenirs, dans l'un de ses épanchements maternels avec la Mère Marie de Jésus. Et celle-ci n'a pas non plus oublié, depuis lors, l'air si humble et si pénétré avec lequel la vénérée Mère Fondatrice lui parlait de ces choses (1).

Un récit à peu près semblable, quant au fond, est dû à la plume de M. l'abbé Rogeau, qui avait eu des rapports particuliers avec la R. Mère Javouhey, dans des circonstances bien difficiles pour elle et pour l'Institut. Il y

(1) Témoignage de la R. M. Marie de Jésus, troisième supérieure générale de Saint-Joseph que la mort est venue, hélas ! ravir à la congrégation, pendant que nous faisons imprimer ces lignes.

ajoute ces particularités, au sujet d'un dialogue qui aurait eu lieu alors, entre la voix et Anne Javouhey : « Ta tristesse va finir, lui dit la voix, le bon Dieu a sur toi de grands desseins... Tu fonderas un Institut. » — « Mais je ne sais rien et je suis incapable. » — « Dieu sera avec toi. » — « Mais mon père ne voudra pas. » — « Il le voudra, tes sœurs sont pour toi; elles te sont supérieures en vertu, cependant tu seras au-dessus d'elles. Tes fautes n'empêcheront pas le bien que Dieu veut faire par toi. » Il lui sembla, ajoute le témoignage précité, que la personne qui lui parlait était sainte Thérèse.

Il est même permis de croire que M<sup>lle</sup> Javouhey fut favorisée de la vue de la sainte réformatrice du Carmel, au moment où Notre-Seigneur lui dit, de sa voix pleine de douceur : « Sainte Thérèse sera la protectrice de ton œuvre. » Voici, en effet, ce que nous lisons dans les notes d'une Sœur de la Congrégation, qui déclare n'avancer rien dont elle ne soit certaine : « Cette bien chère Mère, dit-elle, réfléchissait toujours la tête penchée sur la poitrine. Or, un jour, la Mère supérieure me dit : « Demandez donc à la chère Mère, si c'est vrai qu'elle a vu la sainte Vierge. » Aussitôt je m'approche d'elle tout doucement et lui dis : « Vous avez vu la sainte Vierge, ma chère Mère ? » Elle lève la tête et me répond : « Oui, mon enfant... Ah ! que me faites-vous donc dire ? N'est-ce pas bien assez d'avoir vu sainte Thérèse ? »

Relativement aux visions de noirs, qui marquaient le caractère spécial du futur apostolat de la R. Mère Javouhey et de son œuvre, nous avons encore d'autres détails pleins d'intérêt. « Une autre fois, poursuit le témoignage déjà cité de M. l'archiprêtre de Noyon, mais en plaçant

le fait à Autun, vers 1810, la Supérieure générale fit une maladie grave, dans laquelle elle crut recevoir une nouvelle preuve des desseins de Dieu sur son Ordre, et voici comment elle en parlait quelquefois : « Je croyais voir, disait-elle, un grand nombre d'enfants pauvres, malades, pleurant et se recommandant à moi, en me tendant les bras. Ce qui me frappait surtout, c'était une multitude de noirs, hommes, femmes et enfants, qui m'appelaient ma chère Mère, et ils étaient si malheureux, que l'impression la plus vive m'en est toujours restée. Alors, je ne savais pas qu'il existât des hommes noirs et de diverses couleurs, ni si un jour je serais appelée à leur faire quelque bien. »

« La vénérée Mère fondatrice, ajoute de son côté la sœur Marie-Thérèse Michaud, vit les nègres porter sur leurs épaules des outils de travail champêtre, tels que bêche, houe et autres instruments aratoires. » Ce qui semblait annoncer ses grands travaux de colonisation à la Guyane, où elle devait employer et secourir beaucoup de pauvres noirs et esclaves libérés.

Lorsqu'à des traditions unanimes et constantes s'ajoutent des fêtes et des usages établis en conséquence de ces mêmes traditions, leur authenticité en acquiert un poids et une valeur d'autant plus grands. Or, voici ce que nous lisons, à cet égard, dans les Annales de l'Institut, rédigées par la Secrétaire générale (1), du vivant même des

(1) La R. M. Léontine Fontaine, qui a consacré plus de vingt années d'un labeur aussi consciencieux, que persévérant et dévoué, à recueillir et à coordonner les traditions et les faits historiques de l'Institut. Ses renseignements nous ont beaucoup servi à nous-même, et nous avons pu constater plus d'une fois, par nos propres recherches, com-

premières fondatrices : « Ce qui peut d'ailleurs, dit-elle, venir à l'appui de l'existence de ces faits et phénomènes extraordinaires, c'est la dévotion toute particulière que, par un sentiment de profonde reconnaissance, la vénérée Mère eut pour sainte Thérèse, et qu'elle communiqua à la Congrégation. De tout temps, cette illustre sainte y a été considérée comme l'une de ses protectrices spéciales. Il y a plus : pendant les vingt premières années, où le souvenir des grâces merveilleuses des commencements était plus récent, le 15 octobre était célébré parmi nous avec un éclat que n'avait peut-être pas la fête de saint Joseph. »

« Telle a été, conclut, en terminant, la fidèle historio-  
graphe de l'Institut, l'intervention manifeste de cette  
grande sainte dans l'établissement de notre Congrégation. Saint Martin a été le patron de sa première conception, et sainte Thérèse est venue ensuite pour en déterminer le but et l'objet. »

Anne Javouhey dut faire part à son confesseur de tout ce qui s'était passé dans son âme, et des choses mystérieuses qu'elle avait cru voir et entendre. Par nature, quoique d'un caractère ardent et entreprenant, elle n'était guère portée aux choses extraordinaires ; elle avait même à se tenir en garde contre une certaine défiance instinctive, à l'endroit de tout ce qui sortait de la sphère et de la marche communes des choses. Ses ouvertures, par suite, furent modestes et timides ; et le

bien ses manuscrits, mine précieuse pour la Congrégation de Saint-Joseph, sont marqués au coin de cette exactitude et de cette modération qu'on aime à retrouver dans des travaux de ce genre, destinés à édifier et à instruire des générations entières.

sage directeur, pour éprouver d'autant mieux l'esprit qui l'animait, l'engagea à se défier de son imagination et à prier beaucoup, afin de connaître d'une manière plus certaine la volonté divine à son égard.

Quelques semaines se passèrent ainsi, pendant lesquelles la jeune postulante pria avec une ferveur admirable, en même temps que, par son exactitude exemplaire, elle faisait l'édification de ses compagnes. La digne Mère fondatrice aimait déjà à la considérer comme une de ses filles, et vint même le moment où elle l'appela à se revêtir du saint habit.

Cependant, au milieu de la retraite préparatoire à cette pieuse cérémonie, Anne Javouhey se sent troublée de ce que, peu de temps auparavant, elle a vu de ses yeux et entendu de ses oreilles ; et ce souvenir se réveille en elle avec une telle vivacité de sentiments, qu'elle déclare au directeur de sa conscience ne pouvoir passer outre et se laisser admettre parmi les novices de l'Institut ; tout ce qu'il y a de plus intime en elle s'y oppose. Frappé de son air de simplicité et de conviction, le digne prêtre reconnaît que l'épreuve à laquelle il l'a soumise est désormais suffisante, et, respectant l'action de Dieu dans son âme, il annonce lui-même à la fondatrice qu'elle ne doit plus compter sur elle.

On était à la veille même de la prise d'habit, et déjà M. et M<sup>me</sup> Javouhey arrivaient de Chamblanc, pour assister à la Vêtue de leur fille. Ils s'étaient peu à peu familiarisés avec l'idée de la voir se consacrer à Dieu dans la vie religieuse ; de sorte que la nouvelle du changement subit qui était survenu leur fut un sujet de peine. Peut-être même crurent-ils à l'effet de quelque inconstance

de la part de Nannette, comme ils l'appelaient toujours, car, jusque-là, rien n'avait pu la fixer. Pour eux, et pour beaucoup d'autres, il y avait là une sorte de mystère, dont ils ne pouvaient percer le voile. Mais un pieux ecclésiastique, qui avait connu assez intimement Anne Javouhey, leur dit que Dieu avait sur elle d'autres desseins, pour sa gloire; et cette assurance, bien précieuse pour des cœurs aussi chrétiens, leur fut confirmée par la vénérée Supérieure de la Communauté.

Le premier manuscrit des Annales de la Congrégation des sœurs de Charité de Besançon, relatait ainsi la sortie de la jeune postulante : « Le 28 novembre 1800, Anne Javouhey, de Chamblanc près de Seurre, quitte notre maison pour aller reprendre la classe, qu'elle faisait avec beaucoup de succès dans son pays. »

Sur quoi la pieuse annaliste de Saint-Joseph fait cette remarque : « Cette attestation du passage de notre révérende Mère à Besançon, consignée dans les Annales d'une Congrégation que Dieu a bénie, puisqu'elle compte aujourd'hui plus de quinze cents membres, nous a profondément émues et touchées... En nous l'envoyant, la digne Supérieure voulut bien y ajouter : « M<sup>me</sup> Javouhey fut une sainte par sa foi vive et sa piété vraiment céleste. Nous nous félicitons, et c'est pour nous un véritable honneur, que votre vénérée Fondatrice ait été associée à nos premières Mères, pour l'œuvre naissante de notre Institut (1). »

A son tour, la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny n'oubliera jamais que ce fut au berceau même du pieux

(1) Lettre du 8 janvier 1879.

Institut des sœurs de la Charité de Besançon, que sa vénérée fondatrice fut favorisée de grâces spéciales, qui devaient avoir une si grande influence sur le reste de sa vie. De part et d'autre, on louera le Seigneur, qui est le seul Maître ici-bas, et qui, un jour, réunira dans son sein tous les instruments de sa gloire, pour les récompenser, chacun selon ses mérites et ses œuvres.

---

## CHAPITRE VII

**Essai d'établissement à Seurre. — Charité et dévouement d'Anne Javouhey. — Projet d'œuvre à Dôle.**

La divine Providence ramena Anne Javouhey à Chamblanc, pour préparer à la mort le dernier de ses frères, Jean-Baptiste, âgé de dix-sept ans.

Sa courte vie n'avait guère été qu'une longue épreuve. Presque atteint de cécité, il voyait à peine pour se conduire ; mais il supportait son infirmité avec une douceur et une patience admirables. Dans sa dernière maladie, toute son occupation était de prier et de demander à Dieu le pardon de ses fautes. Bien qu'en proie au délire d'une sorte de fièvre cérébrale, on le voyait tout préoccupé de la pensée de la mort. Il se confessa dans ces saintes dispositions ; des vomissements qui suivirent ne lui permirent pas de faire la sainte communion, mais croyant néanmoins avoir reçu Notre-Seigneur, il exprimait d'admirables sentiments d'humilité, d'amour et de confiance. Enfin Anne Javouhey, qui, en sa qualité de sœur aînée, lui prodiguait particulièrement ses soins, reçut son dernier soupir, espérant bien le retrouver, un jour, au Ciel. C'était le 14 décembre 1800 (1).

Un peu remise de tant d'émotions, elle commença à repasser dans son cœur les célestes communications dont elle avait été favorisée au Noviciat des Religieuses de la

(1) Annales historiques de la Congrégation.

Charité. Semblables à des éclairs qui illuminent la nuit obscure, ces paroles et visions étranges ont jeté comme un demi-jour sur ses futures destinées. Mais que de doutes et d'obscurités lui restent encore ! Que veulent dire ces enfants de diverses couleurs, et ces noirs malheureux qui l'appelaient « ma chère Mère ? » De quel Ordre fondé par elle sainte Thérèse sera-t-elle la protectrice ? Où, comment, par quels moyens songer à en jeter les fondements ?

Il n'y a point là de prophète, pour lui expliquer ce qu'elle affirme avoir vu et entendu ; mais de saints prêtres, M. le curé de Chamblanc et M. Ballanche, s'étant concertés avec elle, décident qu'elle ouvrira, avec quelque-une de ses sœurs, une maison d'éducation à la ville voisine de Seurre, où une nombreuse jeunesse a grandi dans l'ignorance ; de là l'œuvre pourra rayonner sur les villages environnants, et l'avenir restera entre les mains de la divine Providence.

Cependant, avant toutes choses, un double sacrifice était à obtenir de M. Javouhey : des fonds pour se procurer un local convenable, et la permission, pour sa fille aînée et l'une de ses sœurs, de se vouer à cette œuvre. Or, Anne Javouhey, qui connaissait mieux que personne l'opposition à craindre, à cet égard, de la part de son digne père, crut utile de faire intervenir un saint religieux, avec lequel le clergé de la Franche-Comté, et celui de la partie de la Bourgogne voisine de la Suisse, avait alors des rapports particuliers. Nous voulons parler de Dom Augustin de l'Estrange, Abbé de la Grande Trappe, dont les pérégrinations douloureuses en Europe, et les courageuses entreprises pour le maintien de l'existence

de son Ordre, pendant la grande Révolution, excitaient l'admiration de tous les cœurs catholiques.

Avant la visite qu'il consentit à faire à Chamblanc, M<sup>lle</sup> Javouhey, pour en mieux assurer le succès, prit la précaution d'écrire à son digne père ces lignes, aussi simples que pleines de l'esprit de Dieu : « Mon très cher Père, vous allez décider de mon sort, peut-être de mon sort éternel ! Montrez que vous êtes notre père ; n'apportez à cette affaire aucune vue d'intérêt, mais, au contraire, n'y cherchez que la gloire de Dieu. Vous allez parler à un homme selon Dieu ; consentez, autant que vous le pourrez, à ses volontés. Si vous faites des sacrifices pour nous, nous ne serons jamais dans le cas de vous en témoigner assez notre reconnaissance ; mais votre bonheur éternel sera la récompense de ces sacrifices que vous aurez faits en notre faveur, et pour l'amour de Jésus-Christ. »

« Je prie le Seigneur, du plus profond de mon cœur, qu'Il bénisse cette entreprise ; que l'Esprit-Saint se répande avec abondance sur toutes les personnes qui traiteront cette affaire. »

Dom de l'Estrange reçut, pendant vingt-quatre heures, dans la famille Javouhey, l'hospitalité la plus cordiale et la plus respectueuse. Il y admira ces mœurs simples, ces vertus patriarcales, qui semblent, hélas ! n'être bientôt plus de nos jours, et surtout, il fut profondément touché de voir rangées autour d'Anne, ses trois autres sœurs : Pierrette, âgée de dix-sept ans, Marie-Françoise de quinze, et Claudine, jeune enfant de douze ans, sollicitant, à l'envi, la faveur de suivre leur sœur aînée, dans la voie du détachement et du zèle. Touchant spectacle,

en effet, dont le souvenir rappelle ce souffle puissant de l'Esprit de Dieu, qui arrachait aux douceurs du toit paternel saint Bernard et ses frères, bientôt suivis, dans la solitude du cloître, de nombreux parents et amis.

En jetant un regard sur ce pieux essaim de jeunes vierges, et bientôt d'apôtres, le Père Abbé dit avec vivacité : « Bien pour les deux premières, elles iront avec leur sœur aînée ; mais pour la troisième, il n'y faut pas songer, elle est trop jeune encore (1). »

Anne Javouhey comprit qu'elle avait gagné sa cause. Son digne père souscrivit, en effet, à tout ce que l'on désirait, et acheta peu après, de ses propres deniers, une maison à Seurre, pour y installer au moins deux de ses filles.

Anne s'empressa d'aller s'y fixer, avec la seconde de ses sœurs, Marie-Françoise. C'était dans le courant de 1801. — Déjà, disent les annales de l'Institut, commençait à se réaliser, pour la future fondatrice, ce qu'une voix intérieure semblait toujours lui dire, à savoir : « que l'obéissance de ses frères et de ses sœurs serait le premier effet, à son égard, des promesses divines. »

Quelques compagnes se joignirent aux deux sœurs ; ce qui leur permit d'étendre leur zèle et leur dévouement. De la petite ville, comme d'un centre commun, elles se répandirent dans quelques-uns des villages des environs, pour y faire la classe et y enseigner le catéchisme aux enfants. — Jallanges, en particulier, fut confié au zèle de Marie-Françoise. Elle partait, chaque matin, portant à son bras le petit panier qui contenait son frugal repas de

(1) Annales historiques et religieuses de l'Institut.

midi, et elle rentrait le soir à la ville, trop heureuse d'avoir appris à quelques jeunes âmes à connaître et à prier le bon Dieu.

Un jour qu'Anne Javouhey passait d'un village dans un autre, pour visiter les petites écoles qu'elle essayait d'y établir, elle rencontra dans une espèce de cave cinq ou six pauvres petits enfants, qui venaient de perdre leur père et leur mère. C'était une tentation pour son cœur si tendre et si charitable ; elle n'y résista pas, et bientôt on voyait cette mère adoptive amener avec elle à la maison ces jeunes orphelins, sur lesquels la divine Providence veillait.

Pour subvenir à leurs besoins et à ceux des pieuses maitresses, les secours étaient bien restreints. Car les classes se faisaient gratuitement, et M. Javouhey était à peu près l'unique ressource de l'Œuvre. Mais la fervente Directrice suppléait à tout par le travail et une immense confiance en Dieu. Ce qui n'empêchait pas toutefois la petite communauté de ressentir parfois la pauvreté avec toutes ses rigueurs ; le trait qui suit peut, à lui seul, en donner une idée.

Un prêtre — peut-être M. le curé de Seurre — étant venu, un jour, visiter l'école, donna en se retirant la modeste somme de six liards à la jeune supérieure « pour acheter, disait-il, des cerises aux enfants. » Or, celle-ci crut qu'il y avait un usage plus utile à faire de cette minime aumône ; elle l'employa à acheter du sel pour faire cuire leur plus ordinaire aliment, la farine de blé de Turquie, que l'on mangeait habituellement sans préparation et sans assaisonnement, faute de bois et de sel. » Ainsi parlent les annales historiques de l'Institut.

Une ferveur extraordinaire était seule capable de faire supporter sans défaillance une position aussi difficile et aussi précaire. Mais cette ferveur existait au sein de la communauté, et tous ses membres, comme les premiers disciples des Dominique et des François d'Assise, trouvaient d'ineffables délices dans ce complet dénuement.

Anne Javouhey, en particulier, surabondait d'une joie si grande que, longtemps après, elle aimait encore à revenir sur ces souvenirs, qui lui avaient laissé de si suaves impressions. « Nous étions heureuses, alors, disait-elle ; ce n'était point une peine pour nous que ce manque absolu de toutes choses ; c'était plutôt une ardeur et un amour pour la pauvreté portés jusqu'à l'excès. » « Que nous sommes loin de là ! » disait-elle encore parfois. « Bientôt il nous faudra avoir toutes nos aises, et nous ne voudrons plus manquer de rien (1). »

Aux privations de la pauvreté, Dieu permit que vint se joindre, pour M<sup>lle</sup> Javouhey, l'épreuve de la désapprobation des hommes. Le monde, en effet, qui est d'ordinaire si peu initié aux secrets du zèle et du dévouement fondés sur l'unique amour de Dieu et du prochain, commençait à blâmer l'entreprise et taxait la jeune fille de tête exaltée, qui poursuivait un but imaginaire. En outre, ces bruits, qui parvinrent jusqu'aux oreilles de son père, ne le trouvèrent pas insensible. M<sup>me</sup> Javouhey elle-même, ne comprenant rien encore aux desseins de Dieu sur sa fille aînée, disait quelquefois : « Cette Nannette nous fera donc toujours du chagrin ! »

(1) Divers témoignages.

Jusque-là, il faut l'avouer, la vie de celle-ci présentait quelque chose d'assez étrange, depuis l'époque surtout qu'elle appelait celle de sa conversion. Auxiliaire du clergé pendant la Révolution, puis catéchiste, maîtresse d'école, aspirante à la vie religieuse, elle avait été tout cela dans l'espace de quelques années, et, présentement encore, elle semblait engagée dans une sorte d'impasse. Car l'Œuvre ne pouvait subsister par elle-même, et on ne lui voyait guère d'avenir possible.

Cette situation faisait présager un orage, du côté de la famille Javouhey, et il ne tarda pas à éclater. Nous voyons, en effet, par une lettre de cette époque, de M<sup>lle</sup> Javouhey à son père, que celui-ci se répandit avec elle en sanglants reproches, essaya par des paroles sévères de la détourner de son dessein, et la menaça même, si elle y persistait, de ne plus la regarder comme sa fille.

Il est plus facile de penser que de dire combien pareil langage dut être pénible et déchirant pour le cœur si sensible de la future fondatrice. Elle trouva toutefois, alors, dans la vivacité de sa foi et son inébranlable confiance en Dieu, le courage d'adresser à son père les lignes suivantes, les plus belles, peut-être, qui soient sorties de sa plume. Elle les écrivit du lieu même qui avait été son premier berceau.

« Jallanges, le 14 février 1802.

« Mon cher Père, je ne puis vous dire la peine que j'éprouve, en voyant la manière dont vous prenez les choses à mon égard ! Vous ne doutez pas que je ne me sois donnée à Dieu sans partage : eh bien, je dois faire sa

volonté en toutes choses, sans avoir égard à mon inclination. Vous lui avez fait le sacrifice de moi, pauvre et misérable pécheresse; voudriez-vous le lui reprendre? Pourquoi voudriez-vous que je mette des bornes à mon amour, tandis que Lui n'en met aucune à ses grâces?

« Vous me dites, mon cher père, que je ne suis point capable de soutenir cette société. Si c'était mon ouvrage, je ne la soutiendrais certainement pas; mais si c'est l'ouvrage de Dieu, elle se soutiendra, malgré les persécutions des méchants. Je sais que vous avez à souffrir des combats de la part du monde; mais pourquoi l'écoutez-vous? — Vous croyez sans doute qu'il y a quelque division entre moi et mes compagnes, mais je vous assure qu'il n'y en a aucune. Je les aime toutes plus que moi-même; les liens qui nous unissent sont plus forts que ceux de la chair et du sang, car ce sont ceux de la charité et de l'amour de Dieu.

« Il ne faut cependant pas que vous croyiez que je puisse vous consulter pour ce qui regarde mon état; malgré toute l'amitié et la dépendance que j'ai et que je dois avoir pour vous, je dois faire en cela ce que je crois être la volonté de Dieu, sans considérer si cela conviendra à tout le monde; je ne dois pas suivre mon inclination.

« Mon cher père, c'est avec bien de la douleur que je repasse dans mon esprit les deux paroles que vous m'avez dites, la dernière fois que j'ai eu le bonheur de vous voir. Quoi! parce que je veux faire la volonté de Dieu, vous voulez cesser d'être mon père! Ah! votre cœur est trop bon pour en agir ainsi; et j'espère que vous ne cesserez pas d'aimer une enfant qui vous aime.

Croyez-moi, il m'en coûte autant qu'il peut vous en coûter, pour faire la volonté de Dieu aux dépens de la vôtre.

« Je ne puis assez vous témoigner ma reconnaissance pour tout le bien que vous nous avez fait ; si nous ne pouvons pas le reconnaître, souvenez-vous que c'est à des servantes de Jésus-Christ que vous avez fait ce bien, et que Lui-même sera votre récompense. Si vous vous trouvez trop gêné, vous ne ferez que ce que vous voudrez ; et encore, ne nous donnez que par charité, comme vous feriez à des pauvres. Pour tout le reste, nous nous abandonnons entre les bras de la divine Providence, adorant toujours ses desseins, nous soumettant à ses ordres.

« C'est dans ces sentiments, mon cher père, que je vous renouvelle mon sincère attachement ; et je vous prie de ne passer aucun jour sans remercier Dieu des grâces sans nombre qu'Il m'a accordées, mais surtout de m'avoir appelée à un état si saint. Demandez-lui pour moi la grâce d'en remplir fidèlement les devoirs.

« Mes respects à ma mère, à qui je dis la même chose, ainsi qu'à mes frères et à mes sœurs.

« Je suis, avec la reconnaissance la plus vive et l'attachement le plus sincère,

« Votre humble et indigne fille,

« Anne JAVOUHEY,

« *Servante de Jésus-Christ, dans les pauvres,  
qui sont ses membres.* »

Notre plume se refuse à faire le commentaire de cette

lettre. Cette grande et mâle éloquence n'est point l'effet de l'art ni du calcul humain. C'est le cri d'une âme plus blessée de l'amour divin que de la crainte des hommes ; c'est l'hymne de la foi et de l'espérance ; c'est le dernier mot de la grâce dans la sainte fondatrice, qui demande à son père de lui faire la charité comme à un pauvre, sans égard pour les liens du sang, et ne se glorifie désormais que de ce seul titre : « servante de Jésus-Christ dans les pauvres, qui sont ses membres ! »

Malgré tout son mécontentement et ses menaces, M. Javouhey ne put, après cette lettre, se résigner à ne voir dans ses filles que des pauvres ordinaires lui demandant la charité. Il vint à leur secours, mais sans dissimuler davantage ses craintes, relativement à Nannette en particulier, laquelle, lui disait-on, finirait par le conduire à sa ruine.

« Aucun prophète, a dit Notre-Seigneur, ne reste sans honneur, si ce n'est dans son propre pays (1). » Quelque chose de semblable avait lieu, dans ce temps, pour M<sup>lle</sup> Javouhey. Devenue donc un objet de peine pour ses parents ; en butte à la contradiction, de la part des autres membres et des amis de la famille, elle crut qu'un plus grand éloignement des siens ne pourrait être que très avantageux à la réalisation de ses projets.

Une autre lettre, qu'elle écrivit alors à son père, montre quelles peines elle se donna pour atteindre ce but. Correspondances avec le R. P. Dom de l'Estrange, pourparlers plus ou moins pénibles avec son père, négociations avec plusieurs prêtres des plus recommandables

(1) Saint Matthieu, XIII, 57.

de Dôle, elle n'omit rien pour se frayer un chemin loin de Chamblanc, et créer une œuvre qui deviendrait peut-être, Dieu aidant, le commencement de l'accomplissement de ses desseins sur elle.

Voici cette lettre, qui témoigne, de la part de M<sup>lle</sup> Javouhey, une détermination de volonté peu commune, jointe à un respect inaltérable pour la personne de son digne père :

« Chamblanc, le 14 août 1802.

« Mon cher père, la manière pénible dont vous m'avez parlé l'autre jour m'empêche de vous entretenir de vive voix de nouveau ; c'est pourquoi je prends la liberté de vous écrire.

« Vous savez quels sont mes sentiments depuis longtemps : j'aurais désiré pouvoir remplir mes engagements auprès de vous ; mais on m'a fait voir clairement que cela ne se pouvait pas. Trois prêtres, d'une même voix, M. Annelle, Directeur des prêtres de Dôle, homme de confiance et d'âge ; M. Bérignot et M. Gaume (1), après avoir examiné la lettre du Père Abbé, ont décidé que j'irais à Dôle avec deux de mes sœurs, ou deux étrangères, si vous ne voulez pas que mes sœurs m'accompagnent. Nous aurons M. de Sapt (2) pour notre

(1) M. Louis Annel, ancien membre de la Société des missionnaires de Beaupré (Doubs), avait dû prendre jusqu'à deux fois le chemin de l'exil pendant la grande Révolution ; M. Bérignot était vicaire à Dôle, et M. l'abbé Gaume était un confesseur de la foi, lequel, ayant été dénoncé pendant qu'il était curé de Choisey, ne dut son salut qu'à la chute de Robespierre.

(2) Il est probable, d'après plusieurs recherches, que c'est plutôt M. de Scey qu'il faut lire. La famille de ce nom est l'une des plus religieuses et des plus bienfaisantes de la province. L'hôtel de Scey, à Dôle, est devenu le collège des Jésuites.

supérieur. Il viendra toutes les semaines deux fois, pour que nous lui rendions compte de notre conduite, et nous ne pourrons rien faire sans son consentement. Nous ferons la classe gratis pour les pauvres, et ceux qui seront dans le cas de payer paieront ; on se charge du logement.

« Comme étant notre père, vous ferez, de votre côté, ce que vous pourrez, et l'on pourvoira au reste. Vous me direz, s'il vous plaît, ce que vous en pensez, parce qu'il faut que je fasse réponse aujourd'hui. N'empêchez pas, je vous prie, la volonté de Dieu s'accomplir. »

Nous ne savons quel accueil M. Javouhey fit à cette communication, mais ce qui est certain, d'après la tradition que nous avons recueillie nous-même à Chamblanc, c'est que, peu de temps après, Anne Javouhey s'éloignait de sa famille, non avec ses sœurs, mais seule, et cela, malgré la désapprobation de son père, malgré les larmes de sa mère, qui devenait toujours plus inquiète à son sujet. Elle-même régla tout ce qui concernait son voyage, et, à la faveur des ténèbres de la nuit, elle partit avec la voiture de son oncle paternel, qui la déposa, le matin, au village de Saint-Aubin. Là, quelques jeunes personnes l'attendaient, pour la conduire jusqu'à Dôle. Elle y arriva le cœur brisé, mais l'âme dans la joie d'avoir tout sacrifié, pour suivre ce qu'on lui avait dit être la volonté de Dieu.

Cependant, après son installation, elle sentit le besoin de rassurer ses parents. Elle leur écrivit donc, non pour leur demander pardon d'un acte qu'elle se félicitait d'avoir eu le courage d'accomplir, mais pour élever plus haut leurs esprits et leurs cœurs, se recommander à leurs

prières et réclamer de nouveau ses sœurs. Elle restait, en effet, persuadée que Dieu les appelait à partager un jour ses travaux. Voici cette lettre, dans sa touchante simplicité :

« Dôle, le 4 octobre 1802.

« Mon cher père,

« Le cœur rempli d'une sainte joie dans le Seigneur, je m'empresse de vous écrire pour vous tirer d'inquiétude, et vous assurer de mon sincère attachement. Je ne doute pas que vous ne soyez en peine de [moi ; mais je vous en prie, cessez de l'être, car que] peut-il manquer à celui qui possède Dieu ? Non, mon cher père, jamais je n'ai senti aussi vivement combien le joug du Seigneur est doux, que je le sens depuis que j'ai tout quitté pour son amour.

« J'entre en retraite demain pour me préparer à commencer la classe le 14 de ce mois. Ainsi priez instamment le Seigneur qu'il me donne les grâces nécessaires pour remplir fidèlement les devoirs de l'état que je vais embrasser. Si j'ose espérer de votre bonté paternelle quelque grâce, voici la plus grande que j'aie à vous demander : c'est de m'envoyer mes sœurs, pour être les fidèles compagnes de mes travaux, et se dévouer, de concert avec moi, à la gloire de Dieu, afin qu'après avoir travaillé à la même fin sur la terre, nous participions au même bonheur dans l'éternité.

« Je ne vous en dis pas davantage en ce moment, parce que je suis pressée. Si vous voulez me le permettre, je vous écrirai plus souvent. Assurez de mon

amitié tous ceux qui auront la charité de s'informer de moi, mais particulièrement toute notre famille.

« C'est dans ses sentiments, mon cher père et ma chère mère, que j'ai le bonheur d'être votre très humble et très reconnaissante fille, quoiqu'indigne,

« ANNE JAVOUHEY. »

A cette lettre, M. l'abbé Bérignot ajoutait le témoignage spontané de son admiration pour son auteur. « Monsieur, écrivait-il à M. Javouhey, je vous le dis d'après ma conscience, j'ai reconnu une belle âme en Mademoiselle votre fille. Dieu aidant, elle s'embellira chaque jour, pour son bonheur et le vôtre. Elle va enfin entreprendre une classe à Dôle. Dieu, je l'espère, bénira des travaux médités par la prudence, et continués pour sa plus grande gloire. En vous félicitant d'avoir une famille qui se porte si ardemment au bien, je me sens pénétré de je ne sais quelle estime pour vous et votre digne épouse. Les enfants ne reçoivent ordinairement que de la surabondance des bénédictiones versées sur la personne de leur père et de leur mère; je vous crois donc, et vous et votre épouse, bien favorisés d'en haut. Dans cette intime persuasion je me recommande à vos prières. »

Quels furent les résultats de cet essai d'œuvre à Dôle? Les renseignements nous manquent à cet égard. Mais nul doute que M<sup>lle</sup> Javouvey n'y ait déployé, comme toujours, le plus grand zèle pour le bien des enfants.

Elle ne devait d'ailleurs pas faire un long séjour à Dôle, soit que les vues des personnes qui devaient soutenir l'établissement se fussent modifiées, soit qu'elle-même n'eût pas trouvé tout le concours désirable de la part

des jeunes personnes qu'on lui avait associées ; car elle n'avait pu obtenir de ses parents, aucune de ses sœurs.

Quoi qu'il en soit, Dieu, qui destinait Anne Javouhey à devenir la mère d'une grande famille religieuse, avait permis cet essai, comme il en permettra d'autres encore. Et c'est de ces essais divers, comme d'autant d'éléments épars, qu'il fera sortir la grande Œuvre qui doit en être le fruit. Ainsi, près des sources de nos grands fleuves, voit-on parfois l'eau sourdre çà et là, sortant de la terre ou de la pierre du rocher, puis de petits ruisseaux se former et enfin des rivières, que viendront bientôt grossir les tributs dont elles s'enrichiront sur leur passage. La Congrégation de Saint-Joseph de Cluny présentera quelque chose d'analogue ; et l'action de Dieu y paraîtra d'autant plus, qu'on y verra moins celle de l'homme.

---

## CHAPITRE VIII

**Anne Javouhey chez les Trappistines, en Suisse. — Epreuves extérieures ; combats intérieurs sur sa vocation. — Projets de Dom de l'Estrange à son sujet.**

Avant de quitter Dôle, Anne Javouhey dut gravir plus d'une fois la sainte colline qui conduit à l'image vénérée de Notre-Dame de Mont-Roland, toujours si chère aux habitants de Dôle et des contrées environnantes (1). Et ce fut sans doute aux pieds de cette divine Mère qu'elle conçut la pensée de se rendre en Suisse près du R. Père Dom de l'Estrange, qui se trouvait alors au Monastère de la Val-Sainte, afin d'étudier plus à fond avec lui de quelle manière elle pourrait réaliser la volonté divine à son égard.

Pour couvrir et justifier ce voyage auprès de ses parents, s'ils venaient à l'apprendre, elle résolut de faire d'abord le pèlerinage de N.-D. des Ermites (2), en compa-

(1) Depuis cette époque, l'ancienne chapelle du pèlerinage a été remplacée par une belle et riche église desservie par une Communauté de Pères Jésuites. Les décrets contre les Congrégations religieuses ont pu en fermer les portes et en interdire l'entrée aux pieux pèlerins. Mais que peuvent les scellés contre la confiance des fidèles et la puissance de la Reine du Ciel ? Aussi avons-nous vu des ex-voto apposés contre les murs extérieurs de l'église. Mais daigne surtout Marie rouvrir bientôt son sanctuaire béni à ses enfants !

(2) La sainte abbesse Hildegarde avait fait elle-même construire en ce lieu (858) une petite chapelle, qu'elle enrichit ensuite de la statue de la sainte Vierge, pour un saint ermite du nom de Meinrad. Celui-ci étant mort, Eberhard, prévôt du chapitre de Strasbourg, renferma la petite chapelle et la pieuse image, déjà célèbres par toutes sortes de prodiges, dans une belle église qu'il fit construire. Conrad, évêque de

gnie d'une jeune dame de ses amies, qui habitait le Châtelet, non loin de Chamblanc. Elle avait d'ailleurs tant de motifs d'aller prier Marie, en ce sanctuaire si justement vénéré !

Cette particularité de la vie de la R. Mère Javouhey se trouve ainsi relatée dans le recueil des Anecdotes édifiantes de M. l'abbé Simard : « Anne Javouhey, dit-il, entreprit le célèbre pèlerinage de N.-D. des Ermites, non seulement pour implorer la protection de la sainte Vierge sur ses projets, mais encore pour avoir la facilité de se rendre à la Trappe et d'y mettre sa vocation à l'épreuve sous la conduite de Dom Augustin de l'Estrange. »

Dans ce même temps, le frère de sa belle-sœur, M. Petitjean, dont nous avons déjà parlé, alla frapper à la porte du Monastère de la Val-Sainte. C'était, on s'en souvient, celui-là même qui avait autrefois aspiré à sa main. Aussi se plaisait-elle à dire agréablement, dans la suite : « Au temps de ma jeunesse, j'ai conduit à la Trappe celui-là même qui voulait m'épouser. »

Son frère cadet, M. Pierre, s'y rendit en même temps. Il était tombé au sort, et s'apprêtait à se rendre au conseil de révision à Dijon avec son père, lorsque M. Petit-

Constance, allait en faire la consécration, lorsqu'il vit Notre-Seigneur, assisté de plusieurs saints, la consacrer lui-même au milieu des concerts des anges, et en présence de sa sainte Mère, assise sur un trône éclatant de lumière. Ravi en extase, il raconta ensuite sa vision, mais, pressé par la foule de procéder néanmoins à la cérémonie, — car on l'avait cru sous l'illusion d'un songe, — dès qu'il fut au pied de l'autel, une voix mystérieuse résonna, qui répéta par trois fois : « Cessez, mon frère, cessez ; la chapelle a été consacrée divinement. » C'était le 14 septembre 948. Et, depuis lors, défense par le Saint-Siège à tout évêque de renouveler cette consécration. (Tiré de la vie de saint Meinrad.)

jean, l'abordant, lui dit : Je viens vous faire mes adieux. Nous allons nous séparer; vous pour aller servir un roi de la terre, moi pour aller servir le roi du Ciel ! » « Votre lot est bien préférable », reprend le timide conscrit, et se prenant à réfléchir que sa sœur aînée le croyait bien plutôt appelé à devenir un religieux qu'à faire un soldat, il se décide à partir dès le soir même pour la Trappe, laissant croire à son père qu'il le retrouvera le lendemain à Dijon (1).

Quant à sa digne sœur, Anne Javouhey, Dom Augustin de l'Estrange l'accueillit comme une âme de grand avenir, et s'empressa de lui procurer une place au Couvent des Trappistines appelé le *Monastère de la sainte volonté de Dieu*. La sainte volonté de Dieu était, en effet, la devise de la Trappe et le signe distinctif de la réforme du saint Abbé. Ces religieuses, à leur retour en Suisse, occupèrent provisoirement d'abord Villar-Vollar, et ensuite, à la grande Riédra, une maison de peu d'étendue, jusqu'à ce que le Père Abbé leur eût fait construire, non loin de là, à la petite Riédra, une habitation plus commode et plus appropriée à la vie monastique. Ce fut donc, soit à Villar-Vollar, soit à la grande Riédra, — car la date précise de ces deux stationnements ne nous est pas connue, — que M<sup>lle</sup> Javouhey séjourna pendant quelque temps.

(1) Cette désertion de son fils coûta cher à M. Javouhey. Celui-ci, en effet, à son arrivée à Dijon, fut retenu prisonnier, jusqu'à ce que des gendarmes expédiés à Chamblanc se fussent assurés de son entière bonne foi à cet égard. On lui imposa ensuite la plaie des garnisaires, et enfin force lui fut de fournir un remplaçant à son fils. M. Pierre, après avoir erré quelque temps en Suisse, rentra dans sa famille, non sans avoir payé bien cher sa désertion et son infraction aux lois de son pays. (Annales historiques de la Congrégation.)

Ce monastère, pendant le déluge révolutionnaire, avait été comme une arche de Noë, où étaient venues se réfugier une foule de religieuses françaises de tout Ordre, sacrilègement arrachées à leurs pieuses retraites. D'autres âmes s'y rencontraient aussi qui, fatiguées des agitations de ce monde, ou cherchant l'étroit sentier qui conduit à la vie éternelle, y rivalisaient d'ardeur pour leur sanctification. Lorsque M<sup>lle</sup> Javouhey arriva, on respirait encore, dans cette solitude bénie, les parfums d'édification qu'y avait laissés une illustre novice, la princesse Louise de Condé, laquelle, sous le nom de sœur Marie-Joseph, avait désiré « y cacher sa vie en Dieu avec Jésus-Christ », avant de connaître encore les derniers desseins de la divine Providence sur elle (1).

Anne Javouhey fut bientôt à même de constater que cette sainte novice avait bien apprécié la Trappe, lorsqu'elle écrivait ces lignes : « Quelles que puissent être les imperfections possibles à la Trappe comme ailleurs, il est cependant évident que la pauvreté y règne bien réellement, que l'obéissance y est autrement exercée que dans tout autre Ordre, qu'il en est de même de l'humilité, de l'esprit de mortification, de recueillement, de silence. » Elle trouva, en un mot, que le genre de vie des Trappistes, leur entière séparation du monde, leur

(1) Cette belle âme, que Dieu avait arrachée aux grandeurs de la cour, pour la transplanter dans l'humble jardin de ses épouses, après avoir demandé aux Annonciades, aux Trappistines et aux Bénédictines établies en Angleterre depuis 1791, le dernier mot de sa vocation, devait finalement revenir à Paris, pour y transformer le trop fameux Palais du Temple en un monastère de Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du très saint Sacrement, dont elle fut la fondatrice. Elle y mourut, en odeur de sainteté, le 10 mars 1824.

silence, leurs occupations toujours utiles, leur esprit de régularité et de ferveur, offrait moins de difficultés que partout ailleurs, pour s'approcher de Jésus-Christ et s'unir à Jésus-Christ. Aussi ne tarda-t-elle pas à goûter les charmes divins qui arrachaient ces élans à l'âme de Bernard : O bienheureuse solitude, seule béatitude !

Mais comment la Trappe lui fournira-t-elle le moyen d'établir elle-même une œuvre, dont sainte Thérèse sera la protectrice, et qui devra s'occuper d'enfants et de personnes de toute couleur ? Car c'est ce qui lui a été dit et montré, à Besançon, il y a peu de temps encore, dans de célestes visions ; sans parler des communications qu'elle a précédemment reçues de la sainte Vierge elle-même, dans la maison paternelle, à Chamblanc.

Peut-être Dom de l'Estrange lui répondit-il, à ce sujet, qu'elle avait pu être victime de quelque illusion. Il est, en effet, si facile de se tromper en toutes ces choses qui sortent des voies ordinaires ! Peut-être aussi pensa-t-il qu'elle pourrait répondre suffisamment aux vues de la divine Providence, en s'occupant plus tard, s'il plaisait à Dieu, du Tiers-Ordre enseignant qu'il avait établi, pour la branche des femmes, comme pour celle des hommes. La jeune fille, de son côté, se défiait beaucoup de ses propres pensées, et avait plutôt de l'éloignement que de l'attrait pour l'idée de fonder elle-même un nouvel Institut religieux.

Dans cette situation, elle crut ne pas résister à Dieu, en s'abandonnant entièrement à la direction du T. R. Père Abbé et à celle des pieuses religieuses Trappistines. Dès lors, sous le nom de sœur Justine, elle fut soumise aux épreuves ordinaires du noviciat, telles qu'elles ont

lieu à la Trappe. Ce qui lui permit d'être plus d'une fois atteinte et froissée jusque dans les fibres les plus intimes de la sensibilité, et de cet amour-propre, qui ne meurt pas facilement, même dans les saints. Dieu avait ses desseins, en achevant de la façonner ainsi à cette forte école.

Elle-même se plaisait, plus tard, à raconter à ses filles quelques petits traits relatifs à son séjour à la Trappe, pour montrer combien la discipline régulière y est en honneur. Et quoi de plus édifiant, en effet, lorsqu'on pénètre les motifs de cette législation approuvée par l'Eglise, et où l'âme généreuse trouve l'esprit qui vivifie, sous cette âpre écorce de la lettre, dont le mondain se rit ou se scandalise peut-être ?

« Un jour, dit-elle, une sœur m'emmena au réfectoire, « et, prenant le livre de lecture, elle me fait voir ce que « je dois lire pendant le diner; elle ne me parlait que par « signes et j'aurais dû l'imiter; mais, voulant m'assu- « rer que c'était bien moi qui devais faire cette lecture, « mettant la main sur ma poitrine, je lui dis en la regar- « dant : Moi ? Un signe affirmatif fut sa seule réponse. « Or, quelle ne fut pas ma surprise lorsque, le soir « même, je m'entendis accuser devant toute la commu- « nauté d'avoir violé la règle du silence ? Je reçus cette « réprimande avec humilité et en baissant la tête, car « c'était la première fois que j'étais reprise en public.

« Quelque temps après, la même sœur me fait signe de « la suivre encore au réfectoire. Tout en y allant, je me « disais : Je ne dirai pas un mot cette fois !... Après « m'avoir montré, comme la première fois, ce qui doit « faire le sujet de la lecture, elle me conduit à ma place,

« puis, mettant un peu de vin dans mon verre, et me  
« montrant quelques bouchées de pain, elle me fait com-  
« prendre que c'est pour être pris avant de monter dans  
« la chaire; j'incline alors la tête pour lui faire voir que  
« j'ai bien compris. »

« J'étais toute joyeuse, car je me félicitais intérieure-  
« ment de ne pas avoir été cette fois en contravention. Et  
« pourtant, une plus grande humiliation m'attendait !...  
« Voyant à côté de mon verre quelques mûres dans un  
« petit coquillage, je crois que c'est pour les prendre et  
« je les mange sans scrupule. Mais qu'avais-je fait ? Ces  
« fruits étaient destinés pour mon dessert, et je dus, dès  
« le jour même, recevoir une nouvelle correction.

Une autre fois, racontait-elle encore, pressée par la  
faim, elle s'oublia jusqu'à prendre un pruneau, avant le  
temps de la réfection; aussitôt elle est condamnée à rester  
à genoux pendant le repas au milieu du réfectoire, et à se  
tenir couchée à travers la porte, à la sortie des Reli-  
gieuses. « C'était un bon moyen de me faire passer la  
faim », ajoutait-elle.

Sœur Justine se soumettait sans mot dire à ces sortes  
de petites mortifications et pénitences. Mais elle s'habi-  
tuait plus difficilement à certaines macérations corpo-  
relles, dont elle ne voyait pas aussi clairement les avan-  
tages.

C'était d'ailleurs chose bien nouvelle pour elle, que de  
faire usage, par exemple, de la discipline. Elle avait  
peine à ne pas y apporter plus ou moins de ménage-  
ment. Mais elle se le reprochait ensuite comme une lâ-  
cheté et, dans son humble simplicité, elle en rendait  
compte au R. P. Abbé, se tenant prête à en recevoir la

réprimande qu'elle croyait avoir méritée. Cependant, Dom de l'Étrange, qui savait s'accommoder à la faiblesse des commençants, usait toujours, sur ce point, d'indulgence à son égard. Ce grand serviteur de Dieu tenait d'ailleurs, par-dessus tout, à ce que les novices fussent exercées à la mortification intérieure du jugement et de la volonté propres.

« C'est pour cela, peut-être, disait plus tard la vénérée  
« Mère à ses Filles, que la Règle, chez nous, ne prescrit  
« point de ces sortes de pénitences corporelles en usage  
« dans plusieurs saintes communautés. Mais consolez-  
« vous, mes enfants, ajoutait-elle, ce ne sont pas les  
« occasions de souffrir et de vous mortifier de toute  
« manière qui vous manqueront dans la Congrégation; on  
« y respecte d'ailleurs les attraites de la grâce et les  
« besoins de chacune; mais donnez toujours la préférence  
« à la mortification de l'amour-propre et de la volonté  
« propre, c'est-à-dire à l'obéissance, à l'humilité et au  
« dévouement (1). C'est là surtout ce qui vous rendra  
« saintes et agréables aux yeux de Dieu. »

Sœur Justine se faisait elle-même remarquer par sa piété, son obéissance et son ardeur pour l'œuvre de sa

(1) Chose remarquable! Nous retrouvons à peu près les mêmes appréciations dans M<sup>me</sup> Louise de Condé: « Non, écrivait-elle, ce n'est point l'austérité en elle-même qui m'y attire (à la Trappe), mais l'esprit de l'austérité. J'avoue que je ne sens aucune analogie entre une œuvre de pénitence quelconque et ce brisement de cœur que l'on éprouve en songeant à ses péchés... Ah! quand le cœur s'entr'ouvre, pour ainsi dire, par la violence de sa douleur; quand on sent fortement qu'il a oublié son Dieu qu'il devait aimer.... j'ai quelque idée de ce qu'est la pénitence, tandis que les actes extérieurs de mortification ne m'y rappellent que par soumission, etc. Ce n'est donc pas l'austérité même qui m'appelle à la Trappe, mais la pratique des vertus dont elle se trouve le résultat. (Vie de la princesse de Condé, tome 1<sup>er</sup>, p. 122.)

sanctification personnelle, dans cet asile béni, où l'innocence et le repentir rivalisaient de ferveur et d'amour sous les regards de Dieu. Cependant, elle ne jouit pas longtemps du repos de son âme. Comme ces plantes exotiques qui ne peuvent que souffrir et languir loin du sol ou du climat qui leur convient, elle ressentit bientôt un malaise indéfinissable, augmenté encore par le souvenir, qui la poursuivait malgré elle, des différentes invitations du ciel auxquelles il ne lui semblait pas suffisamment répondre.

Dom de l'Estrange, entre les mains duquel elle s'était remise, ne tarda pas non plus à se convaincre que Dieu la destinait en effet à aller fonder elle-même un Institut religieux. Toutefois, avant de lui déclarer sa pensée à cet égard, il voulut l'humilier et comme broyer sa volonté propre, afin de mieux connaître encore les dispositions qui l'animaient et de la préparer ainsi d'autant mieux à la mission qu'elle aurait à remplir.

Elle même le racontait plus tard à ses filles, et à peu près dans ces termes :

« Pendant mon séjour à la Trappe, dit-elle, j'entendais continuellement une voix intérieure qui semblait me dire que Dieu m'appelait à fonder une Congrégation; mais chaque fois que j'en parlais à mon confesseur, sa réponse invariable était celle-ci : « Est-ce que Dieu se servirait  
« d'une petite fille comme vous pour une œuvre semblable? Vous êtes appelée à la vie religieuse, je n'en  
« doute pas; mais c'est le démon de l'orgueil qui vous  
« inspire ces pensées; préparez-vous donc à votre prise  
« d'habit, et pensez que vous êtes dans l'illusion. »

« Enfin, le moment de ma prise d'habit approchait, et malgré mes luttes, je la voyais arriver avec bonheur,

parce que, me croyant le jouet du démon, j'espérais qu'il me laisserait tranquille aussitôt que j'aurais quitté les livrées du monde.

« Or, m'étant présentée au confessionnal la veille même de la cérémonie, le Père Abbé me dit : « Eh bien, ma fille, « où en sommes-nous? Etes-vous enfin convaincue que « vous êtes dans l'erreur? Est-ce de bon cœur que vous « vous préparez à prendre l'habit religieux? » — « Oui, « mon Père, lui répondis-je; mais permettez-moi de vous « dire que, quoi que je fasse pour renvoyer ces idées « importunes, celle-ci revient sans cesse à mon esprit : « Tu n'es pas appelée à la Trappe; mais à fonder une « Congrégation »; et pourtant je veux croire et je crois « que la volonté de Dieu m'est manifestée par vous; c'est « pourquoi je m'en rapporte entièrement à vos lumières, « persuadée de ne pas me tromper en vous obéissant. » « — « Très bien, ma fille, me dit-il, je suis content de vos « dispositions; préparez-vous donc à cette belle céré- « monie. Seulement, demain avant la messe, venez me « trouver; j'aurai un mot à vous dire. »

« Je ne manquai pas de me rendre auprès de lui. Aussitôt qu'il me vit : « Maintenant, ma fille, me dit-il, « écoutez bien ce que je vais vous dire. Vous êtes bien « décidée à prendre le saint habit, n'est-ce pas? » — « Oui, « mon Père », répondis-je. — « Eh bien! non, reprend-il, « vous ne le prendrez pas; vous allez simplement assister « à la sainte messe; vous y ferez la sainte communion, « puis après vous serez libre de suivre l'attrait de Dieu, « et vous irez fonder votre Congrégation. »

M<sup>lle</sup> Javouhey, à ces paroles, sentit se calmer toutes les agitations de son âme, d'autant que Dom de l'Estrange

lui offrait sa protection et celle de son Ordre. Car, jusque-là, Dieu le permettant ainsi, elle n'avait pas rencontré, comme la plupart des fondatrices, un seul homme en état de la diriger et de l'aider efficacement dans l'accomplissement de ses desseins sur elle.

Le projet du R. Père Abbé était de rattacher l'œuvre de M<sup>lle</sup> Javouhey à l'ordre cistercien, d'une manière analogue au Tiers-Ordre enseignant, que l'état de la société, lors de la grande Révolution, lui avait fait établir. Sachant, en effet, que de l'éducation donnée à l'enfant dépend la vie de l'homme, que les maîtres de la jeunesse font les nations chrétiennes ou impies, selon qu'ils sont eux-mêmes fidèles ou prévaricateurs, vertueux ou corrompus, il avait conçu le projet de donner à la Trappe le soin de l'éducation publique, et de réformer par elle la société civile, comme il réformait l'ordre monastique. Il avait donné à ces religieux nouveaux des constitutions plus douces, en rapport avec leur vocation et mission particulière. Ils étaient en quelque sorte les bras des anciens pour agir sur la société, et pendant que les moines du Grand-Ordre continuaient à prier comme Moïse, ceux du Tiers-Ordre combattaient comme Josué (1).

Anne Javouhey accueillit avec empressement et reconnaissance cette pensée du P. Dom de l'Estrange, qui dut, par suite, lui faire connaître l'esprit du Tiers-Ordre, ce même esprit devant animer l'Institut à établir par elle.

(1) L'essai avait bien réussi jusque-là. Les élèves du Tiers-Ordre avaient rencontré dans leurs maîtres ce qui est nécessaire pour toute éducation proprement dite : c'est-à-dire, avec l'enseignement de la foi, le sentiment de la paternité morale, l'amour désintéressé des âmes, la science du sacrifice et de l'immolation de soi-même, et en retour, ils s'étaient attachés à leurs maîtres, à ce point que plus de cent enfants

« Nous posons, dit-il, pour fondement du Tiers-Ordre, les quatre dispositions suivantes, qui soutiendront l'édifice, comme quatre colonnes inébranlables : 1° l'amour le plus ardent de la sainte volonté de Dieu, joint à l'humilité extérieure et intérieure la plus profonde et à l'obéissance la plus constante, afin que cet Ordre soit saint, et aussi saint qu'il est possible à des mortels de l'être sur la terre ; 2° la pauvreté la plus entière et le détachement le plus parfait de toutes choses ; 3° la charité la plus ardente pour tous les hommes, quels qu'ils soient, parce qu'ils sont l'image de Dieu, et l'union la plus étroite, surtout entre ceux qui sont unis par les liens d'une même profession, jointe à une grande modération dans les austérités, au moins dans les exercices communs, afin qu'ils soient à la portée de tous ; 4° un grand zèle, qui se transforme en mille manières pour faire tout le bien possible, et qui se fasse tout à tous pour les gagner tous (1). »

Il y avait là, certes, un bel idéal de perfection ; et ce fut, aux yeux de la future fondatrice, un motif de plus pour désirer que l'Institut à établir par elle restât uni à la Trappe comme le Tiers-Ordre, afin qu'il fût régi, lui aussi, d'après ce même esprit. Tout en effet, dans le programme spirituel et religieux qu'on vient de lire, était en parfaite harmonie avec ses propres pensées et aspirations,

de l'un et l'autre sexe, s'arrachant des bras de leurs parents, avaient voulu suivre ces vaillants confesseurs de la foi, alors que la persécution les forçait à promener leurs tentes en divers pays de l'Europe. Spectacle touchant, que nous voyons se produire encore de nos jours, pour une Compagnie illustre entre toutes dans les annales de l'éducation, et victime, comme tant d'autres, de ces injustes décrets qui ont frappé l'enseignement congréganiste parmi nous.

(1) Histoire de la Trappe pendant la Révolution, par M. Gaillardin.

et déjà elle eût pu être proposée comme un modèle des vertus à pratiquer par les membres du Tiers-Ordre enseignant.

Le cœur plein de joie et d'espérance, elle quitta donc, bien qu'à regret, ses bonnes Mères de la Trappe, qui, de leur côté, en conservèrent longtemps le souvenir. Mais, comme pour mettre le sceau à l'union spirituelle qui devait continuer d'exister entre elle et le R. Père Abbé de la Trappe, puis s'établir entre le nouvel Institut à fonder et le saint Ordre cistercien, elle fit un vœu spécial d'obéissance entre les mains du R. Père Dom Augustin de l'Estrange.

Nous verrons bientôt quelle suite il plaira à la divine Providence de donner à tous ces projets. Car les pensées de Dieu ne sont pas celles des hommes. Anne Javouhey, qui a marché à peu près seule jusqu'ici, laissée à sa propre initiative, devra encore réaliser et diriger seule cette Congrégation nouvelle, dont l'enfantement lui aura coûté si cher. Et quand elle sera comme entrée dans la terre promise, ce sera pour voler à de nouveaux combats, à de nouvelles conquêtes, pour l'extension du règne de Dieu dans les âmes.

Elle mourra sur la brèche, mais les yeux tournés avec confiance vers le ciel; car elle pourra dire alors avec l'Apôtre : « J'ai combattu le bon combat, j'ai rempli ma carrière, j'ai gardé ma foi au Seigneur, et j'attends du juste juge la couronne de justice (1). »

(1) Ep. II. ad Timoth., iv, 7 et 8.



# LIVRE DEUXIÈME

PREMIÈRES ORIGINES DE LA CONGRÉGATION

(1803-1814)

---

## CHAPITRE PREMIER

**Anne Javouhey à Souvans ; dévouement aux enfants.  
Séjour à Choisey ; premières vocations ; retour à Chamblanc.**

« Le bon Dieu a ses desseins, avait dit Dom de l'Es-  
trange à M<sup>lle</sup> Javouhey, et il faut les suivre. » Fidèle à  
cette parole du dehors, qui n'était qu'un faible écho de  
celle qu'elle entendait depuis longtemps au dedans d'elle-  
même, elle accepta avec un religieux empressement la  
mission qu'il lui assigna, en vertu du vœu d'obéissance  
qu'elle avait fait entre ses mains.

Il l'envoya tout d'abord à Souvans, petit village du  
Jura, à quelques kilomètres Sud-Est de Dôle, pour y  
tenir les écoles, avec une autre jeune fille, qu'il lui  
associa. Il en connaissait le curé, M. l'abbé Boillon, et  
avait sans doute l'espoir que cette religieuse contrée  
pourrait fournir quelques bonnes vocations pour l'Institut  
à établir. Nous verrons bientôt ce qu'il en sera de ses  
espérances à cet égard.

Indépendamment de ce motif, Anne Javouhey s'estima heureuse de commencer par ce lieu ses essais de fondation, lorsqu'elle apprit que le patron de la paroisse était saint Martin, dont, en entrant dans l'église, elle put apercevoir, sous plus d'une forme, l'image vénérée (1). On n'a pas oublié, en effet, tout ce qu'elle avait de dévotion pour cet apôtre de la charité et du zèle.

Le presbytère de Souvans, comme tous les biens du clergé et de l'Eglise, avait été confisqué à la grande Révolution (2); et, bien que racheté par le seigneur de l'endroit, il dut faire retour à la fabrique, pour le moment il était abandonné et dans un état de délabrement complet. Ce fut là que M<sup>lle</sup> Javouhey dut s'installer, avec sa compagne, pour y commencer ses fonctions d'institutrice, sans autres ressources que sa confiance en Dieu.

Peu après son arrivée à Souvans, elle recevait les lignes suivantes du R. Père Abbé de la Trappe, qui témoignent du spécial intérêt qu'il lui portait, non moins que du zèle ardent dont il était rempli :

« La sainte volonté de Dieu. »

« Je m'attendais, ma chère fille, à recevoir une lettre de vous aussitôt après votre arrivée. Vous ne devez pas douter de l'intérêt que je prends à tout ce qui vous

(1) Au haut de la nef, saint Martin est représenté, encore catéchumène, partageant son manteau avec un pauvre; et, derrière le maître-autel, un beau tableau montre le grand Pontife ressuscitant un enfant, qu'il rend à sa mère, en présence de tout un peuple qui se convertit à sa parole.

(2) Le curé recevait alors l'hospitalité dans la maison de l'un de ses bons paroissiens.

regarde, surtout à présent que je me suis chargé de vous, et que j'ai, par conséquent, à en répondre. — C'est ce zèle qui m'engage à profiter de l'occasion qui se présente pour vous écrire. Donnez-moi de vos nouvelles au plus tôt, marquez-moi comment s'est passé votre voyage; comment va votre ménage, et ce que l'on pense de vos côtés de celui que vous avez été voir en vous en allant. »

Par ces dernières paroles, il faisait manifestement allusion à lui-même et à la visite qu'elle lui avait faite à la Val-Sainte, avant son départ. « J'écris, ajoute-t-il, à M. l'abbé Boillon, pour qu'il vous aide avec plus de zèle que jamais dans votre entreprise. *Si, par hasard, vous ne pouviez pas réussir, alors je crois que vous devriez venir travailler de nos côtés, à la vigne du Seigneur : car il ne faut pas perdre le temps, mais faire le bien tandis que nous le pouvons. Hélas ! le démon est si empressé à faire le mal ; le serions-nous moins à faire le bien ?* »

« Je vous prévient que je compte partir pour Rome après la Saint-Martin. Je crois avoir oublié de vous donner un Office de la sainte volonté de Dieu ; je vous en donnerai un.

« Je me recommande à vos prières et suis parfaitement tout à vous en Notre-Seigneur (1). »

L'office de la sainte volonté de Dieu, dont parle ici Dom Augustin, avait été composé par lui à l'usage parti-

(1) Le P. Abbé signait : Jean Telonvo Nevidi, l'aîné. Cette signature, que l'on ne comprendrait pas si nous n'en donnions l'explication, n'était qu'un espèce de pseudonyme, employé par mesure de prudence et que l'époque rendait sans doute nécessaire. Telonvo Nevidi, qui a l'air d'un nom étranger, se trouvait formé des syllabes renversées de ces mots : Volonté Divine. L'aîné signifiait Supérieur.

culier des Pères et des Sœurs du Tiers-Ordre enseignant. C'était le psaume *Beati immaculati*, qui est comme un abrégé du Psautier, et dont il avait partagé les 22 divisions entre les différentes heures, se terminant chacune par l'Oraison dominicale. M<sup>lle</sup> Javouhey aimait beaucoup à réciter cet office : son esprit, son cœur, tout son être se dilatait dans ces admirables prières. Car il est peu d'âmes, ce semble, que Dieu ait remplies d'autant d'amour pour son adorable volonté. Aussi, dans quelques années, lorsque l'Institut aura pris naissance, lui donnera-t-elle pour devise ces quatre mots : *La sainte volonté de Dieu!* autant comme expression de ses propres dispositions, que comme souvenir de la Trappe et du monastère de la Sainte-Volonté de Dieu (1).

Pour le moment, elle se croyait assurée de faire cette divine volonté en donnant ses soins à la jeunesse de Souvans, alors dans un triste état d'abandon. Non contente de soigner et d'instruire les jeunes enfants de l'un et l'autre sexe, que leurs parents voulurent bien envoyer à l'école, elle prit encore la charge de quelques petites orphelines.

Nous avons pu recueillir nous-même, de la bouche d'une respectable octogénaire de Souvans, Thérèse Cour-Bapicot, l'éloge de la charité et du dévouement de son ancienne et bonne maîtresse, M<sup>lle</sup> Javouhey. Celle-ci la traitait comme une mère, la gardant à la maison, lorsque le temps était trop mauvais, le soir, pour qu'elle allât rejoindre le moulin, où demeuraient ses parents. Elle s'intéressait aussi beaucoup à son jeune

(1) Annales historiques de l'Institut.

frère, que, vu son air pieux et grave, elle aimait à appeler, par réminiscence de la Trappe, « le Père spirituel », tandis qu'elle surnommait « le Père temporel » un autre de ses frères, qui avait de tout autres allures. De fait, le premier reçut plus tard les ordres, et ne fut empêché que par sa santé de devenir prêtre ; il fit avec distinction des éducations particulières dans de très bonnes familles. Lorsqu'il apprit, dans la suite, que M<sup>lle</sup> Javouhey avait fondé une congrégation religieuse, il fit un voyage en Bourgogne pour la voir et la remercier des bontés maternelles qu'elle avait eues pour lui.

La pieuse maîtresse, nous l'avons dit, n'avait aucune ressource assurée pour subvenir aux besoins de l'Œuvre, et des pauvres enfants qu'elle nourrissait du pain de sa charité. Elle disposait uniquement de ce que les parents, et parfois quelques bonnes âmes voulaient bien lui donner, et il n'y avait tout juste que le nécessaire pour ne pas mourir de faim. Bientôt même, ce nécessaire fut sur le point de lui manquer ; ce qui donna lieu à la divine Providence de récompenser par un secours inattendu sa foi vive et son inépuisable charité. Voici, à cet égard, quelques détails touchants, conservés dans les *Annales religieuses de l'Institut*. Nous y lisons :

« Anne Javouhey et une compagne qu'elle s'était adjointe se mirent, une fois, à examiner leur situation ; elles comptèrent ce qui leur restait de provisions : une stricte économie pouvait soutenir encore huit jours l'établissement. Elles résolurent alors, autant pour mériter les faveurs de la Providence, que pour ménager les vivres, de jeûner chaque matin, et de se rationner le plus possible pour tous les autres repas de la semaine. Ce nouveau

sacrifice redoubla leur confiance. Cependant la semaine se passa, et, le dernier jour venu, M<sup>lle</sup> Javouhey était encore à attendre les secours, dont le besoin devenait de plus en plus urgent. Déjà la matinée s'écoulait : « Le moment s'avance », murmurait-elle tout bas, en portant fréquemment ses regards sur l'horloge de bois. Mais, que ne peut obtenir une confiance sans bornes en la bonté divine !

« Dans ce sentiment d'humble confiance, elle se lève et court à l'église. Là, les deux genoux à terre, et s'humiliant profondément devant l'autel, elle s'accuse d'imprudence et demande grâce pour les enfants réunis sous sa protection. « *Mon Dieu ! je suis sans doute allée au delà de votre volonté, s'écrie-t-elle, tout en larmes. Si je me suis égarée, punissez-moi ; abandonnez-moi, si je le mérite ; mais prenez pitié de ma petite famille... Mon Dieu ! ces enfants que vous m'avez confiés les laisserez-vous sans secours ? Ne sont-ils pas vos enfants plus encore que les miens ?* »

Suivant une autre tradition, elle entre ensuite dans le sanctuaire, et, avec une foi vive, va frapper à la porte du tabernacle, sommant, en quelque sorte, l'Hôte divin de nos autels d'ouvrir les trésors de son cœur, en faveur des petits et des pauvres qu'Il aimait tant.

« Or, poursuit le récit, à peine a-t-elle exhalé ainsi toute son âme qu'elle croit entendre une voix qui lui dit : « T'ai-je manqué jusqu'ici ? Pourquoi viens-tu m'exposer tes inquiétudes et tes doutes quand j'ai déjà exaucé ta prière ? » — « Alors, disait plus tard la R. Mère fondatrice, je me relevai subitement consolée ; j'aurais voulu pleurer, les larmes me manquaient, la

« joie seule inondait mon âme, et je retournai vers ma  
« petite classe d'un pas aussi assuré que j'eusse reçu les  
« secours promis. »

« Cependant le premier regard échangé avec sa com-  
pagne lui apprend que rien d'inattendu ne s'est passé  
pendant son absence. Elle engage alors celle-ci à venir  
prier avec elle dans leur petit oratoire, en attendant  
l'heure du diner ; les enfants les y accompagnent. Mais,  
à peine a-t-on commencé à prier qu'on vient prévenir  
M<sup>lle</sup> Javouhey que quelqu'un la demande. Elle court à la  
porte, et que voit-elle ? son digne père et l'un de ses  
frères qui lui amènent tout une pleine voiture de provi-  
sions. Elle est muette d'émotion, mais son père prenant  
la parole : « Ma fille, lui dit-il, le bon Dieu ne veut sans  
« doute pas que je vous abandonne, puisque, malgré ma  
« résolution, je viens encore à votre secours ; vos frères  
« et vos sœurs, loin de murmurer contre vous, me  
« supplient de ne pas m'inquiéter d'eux et de continuer  
« à m'occuper de vos besoins. »

Anne Javouhey resta d'autant plus pénétrée d'amour  
et de reconnaissance envers Dieu, pour cette marque  
sensible de sa Providence, qu'elle eût pu se croire comme  
délaissée de ses parents. Car, on se le rappelle, elle avait  
quitté la maison paternelle, pour aller à Dôle d'abord,  
puis en Suisse, sans leur assentiment ; et c'était encore à  
leur grand déplaisir qu'elle se trouvait alors à Souvans.

Pour conserver la mémoire de ce trait de la bonté  
divine, la Congrégation de Saint-Joseph a fait don à  
l'église de Souvans d'une belle lampe dorée, et elle l'entre-  
tient jour et nuit devant ce même autel, au pied duquel  
la vénérée mère Fondatrice avait prié avec tant de foi et

de confiance (1). De leur côté, les fidèles de la paroisse prient chaque dimanche et jour de fête pour l'Institut, ses œuvres et ses missions.

Cependant M<sup>lle</sup> Javouhey, on s'en souvient, avait été placée à Souvans par le R. Père Abbé de la Trappe, en partie dans l'espérance d'y recruter quelques sujets simples et pieux, pour être comme les premières pierres de l'édifice religieux à élever, suivant les ordres mêmes du Ciel. Or, jusque-là, personne n'était encore venu grossir la petite communauté. Les vocations faisaient-elles donc, à Souvans et dans les paroisses voisines, complètement défaut ? Dieu n'a-t-il pas partout des âmes qu'Il aime d'un amour de prédilection, et qu'Il destine à devenir les épouses de son divin Fils ? Mais il est parfois des vocations qui ont besoin d'être devinées, et surtout encouragées et cultivées, à peu près comme ces plantes que la froide obscurité empêche de croître et laisse languir, et qui, pour se charger de fleurs et de fruits, n'auraient besoin que d'être exposées aux rayons du soleil et à la douce rosée des cieux. Or, peut-être les choses avaient-elles laissé un peu à désirer, sous ce rapport, dans ce premier essai de fondation, comme semble l'insinuer un passage de la correspondance d'Anne Javouhey.

Quoi qu'il en soit à cet égard, au bout de quelque

(1) Nous avons pu rapporter nous-même de Souvans l'antique tabernacle, devant lequel Anne Javouhey avait ainsi prié, et qu'un autre, d'une forme plus moderne, avait remplacé. Il est en bois de chêne et orné, sur la porte, d'une belle tête de Notre-Seigneur couronné d'épines. — La chambre où est morte à Paris (faubourg Saint-Jacques) la vénérée Fondatrice a été transformée en pieux oratoire, où la sainte messe est quelquefois célébrée, et ce précieux tabernacle, richement décoré, en fait maintenant le plus bel ornement.

temps Dom de l'Estrange crut devoir lui assigner un autre poste; et il l'envoya à Choisey, dont la proximité de Dôle lui semblait offrir plus de ressources, tant pour les vocations, que pour les secours spirituels à donner à la communauté. Elle y fut installée par le digne curé de la paroisse dans une ancienne maison dont M<sup>me</sup> de Choisey, devenue religieuse ursuline à Dôle, avait fait don à sa communauté, et qui, pendant la Révolution, avait été confisquée, puis vendue à des particuliers.

Elle obtint alors, quoique non sans peine, de ses parents, que sa plus jeune sœur, Claudine, vint se joindre à elle. Celle-ci n'avait guère encore que de treize à quatorze ans, mais la piété, l'intelligence et un dévouement affectueux pour sa sœur aînée, suppléaient en elle aux années. Ce nouveau sacrifice fut si sensible à M. et à M<sup>me</sup> Javouhey, qu'ils le pardonnèrent difficilement à leur fille aînée; et ce fut comme en cachette qu'un de ses frères vint la voir à Choisey. Sur quoi elle écrivait ensuite à ses parents : « Ma surprise n'aurait pu être plus grande  
« quand j'ai reçu la visite de mon frère. J'ai admiré la  
« divine Providence en voyant comme elle dispose les  
« choses contre toute espérance; je crois bien que vous  
« en faites autant. Je vous prie de permettre à mon frère  
« de venir encore nous voir. »

Comme l'année allait finir, elle profitait aussi de l'occasion, pour leur exprimer de nouveau ses sentiments de filiale affection et les vœux qu'elle formait pour leur bonheur. Rien n'est simple comme ces lignes; mais chaque mot, pour ainsi dire, révèle tous les trésors de sensibilité et de foi qui remplissaient son âme.

« A la plus grande gloire de Dieu !

« Mon cher père et ma chère mère,

« C'est à ce moment que je viens m'acquitter d'un  
« devoir bien doux à un enfant qui respecte, honore et  
« aime de la plus parfaite amitié, le plus tendre de tous  
« les pères et la meilleure des mères. Je viens, dis-je, vous  
« souhaiter une heureuse année. Je vous souhaite, non  
« les biens temporels, mais que le Seigneur vous comble  
« de ses plus abondantes bénédictions ; qu'Il vous protège  
« dans toutes vos entreprises, qu'Il vous accompagne  
« dans toutes vos démarches ; enfin, mon cher père et  
« ma chère mère, que pour vous récompenser des peines  
« et des chagrins que je puis vous avoir causés, Il vous  
« comble de consolations dans votre vieillesse et vous  
« donne, à la fin de votre course, le bonheur éternel. Ce  
« sont là mes vœux les plus ardents. »

« Je vous prie d'en dire autant de ma part à mes frères  
« et à mes sœurs, ainsi qu'à tous ceux de la famille qui  
« auront la charité de s'informer de moi. Je vous invite à  
« venir nous voir le jour de saint Antoine, qui est la fête  
« de Choisey..... Mon cher père et ma chère mère, je me  
« recommande à vos prières, et je suis pour la vie votre  
« très humble et obéissante fille, Anne Javouhey. »

Entre les deux sœurs, l'union la plus étroite existait.  
Aussi la petite Claudine réclamait-elle la faveur d'ajouter  
quelques mots à cette lettre. Elle écrivait : « Mon cher  
« père et ma chère mère, je me joins à ma sœur pour vous  
« faire les mêmes souhaits et vous dire que je me plais on  
« ne peut mieux à Choisey. J'y jouis de la plus parfaite

« tranquillité et il me semble que j'y ai été toute ma vie.  
« Je vous invite à venir nous voir pour la fête de Choisey...  
« Ne manquez pas d'amener maman ; nous l'attendons, je  
« suis persuadée qu'elle nous trouvera bien. »

Tout commençait sous d'heureux auspices à la petite fondation de Choisey ; et ce qui vint mettre le comble aux espérances d'Anne Javouhey, ce fut la rencontre de M. l'abbé d'Aubonne, jeune prêtre rempli de zèle, que M<sup>lle</sup> Javouhey crut appelé à tenir la place, pour elle et son œuvre, de Dom Augustin de l'Estrange. — « Mon  
« très cher père, écrivait-elle à celui-ci, ce qui m'a paru le  
« plus difficile dès le commencement, et que vous savez  
« être le plus nécessaire, c'était de trouver un Directeur  
« qui réunit toutes les qualités, mais surtout qui entrât  
« dans vos vues, et qui prit cette affaire à cœur, puisque,  
« chaque jour, il faut nous adresser à lui comme à vous.  
« C'est ce qui m'a donné le plus de peine, depuis mon re-  
« tour. Mais le Seigneur, dans sa miséricorde, a eu pitié  
« de nous dans le temps où nous en avons le plus besoin,  
« et Il y a pourvu dans la personne de celui qui nous gou-  
« verne à présent. Je crois qu'il est tel que vous pouvez  
« le désirer, et, si vous le connaissiez, vous verriez sans  
« doute que c'est Dieu lui-même qui l'a préparé pour nous  
« aider, et seconder vos grands desseins pour la gloire de  
« Dieu et le salut des âmes. Je vous en parlerai dans  
« un autre moment (1). »

(1) Après avoir servi comme gentilhomme dans l'armée de Condé, pendant la grande Révolution, M. d'Aubonne avait embrassé l'état ecclésiastique, avec l'intention principalement de s'y dévouer à l'éducation des jeunes gens ; ce qu'il réalisa avec grand succès à Dôle, Dijon, Besançon. Il était un des membres les plus distingués par l'esprit, le

A en juger par les apparences, la petite paroisse de Choisey semblait devoir devenir le berceau du nouvel Institut demandé depuis longtemps par Dieu à l'humble fondatrice. Quelques semaines, en effet, s'étaient à peine écoulées, que déjà trois jeunes personnes vinrent se joindre à elle, et d'autres vocations s'annonçaient encore.

Ces jeunes fleurs cependant ne restèrent pas toutes attachées au jeune arbuste, sur lequel on avait espéré les voir, un jour, produire des fruits. Ce fut une occasion pour Anne Javouhey de s'humilier profondément elle-même, se considérant comme un obstacle au bien par ses infidélités et ses fautes.

De là, ces lignes, qu'elle adressait à Dom de l'Estrange, et que l'on croirait sorties de la plume de l'un des saints qui, comme Vincent de Paul, ont le plus excellé dans l'humilité et la défiance de soi-même : « En ce qui regarde  
« mes compagnes, dit-elle, il y a deux jours que je suis  
« allée voir celle que vous m'avez donnée et qui nous a  
« quittées. Je ne sais presque pas ce que je veux vous en  
« dire. Je crois qu'il ne faut pas compter sur elle pour le  
« moment, elle a la tête un peu montée.

*« La faute n'en est pas à elle, mais peut-être à moi, et  
« c'est ce qui fait mon inquiétude. Je voudrais pouvoir  
« vous faire ma confession, ce qui n'est pas possible dans*

cœur et la piété, de l'Association des Pères du Sacré-Cœur, autrement dits Pères de la foi, fondée par le célèbre P. de la Clorivière, pour suppléer, d'une certaine manière, aux Ordres religieux, et en particulier à la Compagnie de Jésus, dont l'Eglise de France pleurait la dispersion. Ame éminemment sacerdotale, il avait inspiré à son propre père la confiance de le choisir pour son confesseur ; et, comme on en témoignait un jour quelque surprise à celui-ci, il répondit : « Pourquoi vous étonner ? partout ailleurs, c'est mon fils, au saint tribunal c'est mon Père. »

« *cette lettre; vous verriez que ce sont mes péchés, plus  
« que toute autre chose, qui, jusqu'à présent, ont mis  
« obstacle aux desseins de Dieu. Je suis toujours la même  
« que vous m'avez vue, aussi imparfaite, si je ne le suis  
« plus.* »

« C'est ce qui me donne la plus grande crainte pour  
« recevoir de nouvelles compagnes. Il y en a qui désirent  
« se réunir à nous, mais je voudrais savoir votre volonté  
« là-dessus. En attendant, je les verrai de temps en  
« temps, pour les soutenir dans leurs bons sentiments;  
« je les adresserai à notre Directeur, afin qu'il les exa-  
« mine et voie si leur vocation vient de Dieu. »

Tel était l'état des choses relativement à la petite communauté. Quant à l'Œuvre des enfants, elle s'annonçait d'une manière bien consolante. Et comment eût-il pu en être autrement? Anne Javouhey renouvelait à Choisey les beaux actes de dévouement qu'elle avait successivement accomplis à Chamblanc, à Seurre et à Souvans.

Nous avons pu recueillir également, à Choisey, de la bouche d'anciennes élèves d'Anne Javouhey, restes privilégiés d'une génération entièrement disparue, des témoignages qui nous ont bien touché. Le souvenir de sa bonté, de sa tendresse et de sa sollicitude toute maternelle, n'avait pu, malgré un si grands laps de temps, être effacé de leur cœur. L'une d'elles en particulier, de quatre-vingt-treize ans, ne savait comment nous dire son inaltérable reconnaissance envers cette mère adoptive : « Car j'étais orpheline, nous dit-elle, et M<sup>lle</sup> Javouhey s'attacha d'autant plus à moi. Quels soins elle m'a prodigués! Oh! qu'elle était bonne et qu'elle se faisait aimer! Aussi, je l'aimais gros..... » expression vul-

gaire dans le pays, et dont on comprend toute la force.

Dans son admirable charité, la jeune Supérieure recevait et élevait gratuitement de petites pensionnaires, enfants orphelines, croyons-nous, ou plus ou moins délaissées. C'est ce que nous apprend le passage suivant d'une de ses lettres déjà citées au R. Père Abbé de la Trappe. « A l'égard des enfants, lui écrit-elle, je vous « dirai que nous en avons sept à demeure. Il y en a une « qui paie pension; les autres ne paient rien. *C'est là tout* « *mon plaisir*. Cette pensée m'occupe en tout temps, et si « je ne craignais pas que ce ne fût tenter la divine Pro- « vidence, nous en aurions bientôt un grand nombre. Je « ne les prends à présent que de huit à dix ans au plus, « pour plusieurs raisons; cependant, je ferai en cela, « comme en toute autre chose, ce que vous trouverez le « mieux (1). »

C'est ainsi que la charité de M<sup>lle</sup> Javouhey n'était pas moins grande que son obéissance, ni son obéissance moins grande que son zèle. Faire le bien, faire le plus de bien possible, mais toujours selon l'ordre de la Providence, voilà dès lors toute son âme. Mais combien il lui en coûtera pour rester toujours fidèle à cette règle, qui dominera désormais toute son existence !

Dès ce temps là même, alors que son œuvre commençait à se former dans la douce solitude de Choisey, avec la pieuse direction et les encouragements de M. d'Aubonne, Dieu allait lui demander le sacrifice de tous ces avantages. Voici, en effet, ce qui arriva. Elle vivait toujours, avec sa sœur et le reste du personnel, à peu près

(1) Lettre du 1<sup>er</sup> mai 1804.

uniquement sur les fonds de la Providence, abandonnée à ses soins paternels, comme les oiseaux du ciel et le lis des champs. Mais l'instrument le plus ordinaire des bontés divines était toujours M. Javouhey. L'avenir de l'œuvre se trouvait, par suite, comme entre ses mains. Or, il souffrait de plus en plus de l'absence de ses deux filles, objet spécial de sa tendresse et de celle de sa digne épouse. Il voyait d'ailleurs avec peine les privations auxquelles elles se soumettaient, en même temps qu'il commençait à se fatiguer lui-même des courses à faire à Choisey pour leur porter le nécessaire. Et, tant qu'à faire des sacrifices, il exprima nettement son intention de les appliquer plutôt à Chamblanc qu'à une localité étrangère.

Il écrivit d'abord à cet effet au curé de Choisey; et celui-ci n'ayant pas répondu à cette première demande, il envoya un exprès chargé de lui exposer les raisons qui l'engageaient à redemander ses filles. M. Bourges examina donc ces raisons devant Dieu; et, n'osant prendre sur lui seul la responsabilité d'une telle décision, il consulta à la fois M. d'Aubonne et M. Annel, digne prêtre de Dôle, dont nous avons déjà parlé. Tous les trois tombèrent d'accord qu'il y avait lieu de faire droit aux réclamations de M. Javouhey. — Et, comme la jeune Supérieure éprouvait une grande répugnance à retourner dans son pays, craignant que ce ne fût la ruine de l'œuvre qui ne faisait encore, pour ainsi dire, que de naître, ils l'engagèrent à faire un voyage à Chamblanc, pour s'assurer de l'état des choses, des craintes et des espérances à avoir.

Or, elle fut très satisfaite des dispositions qu'elle y

trouva, soit du côté de sa propre famille, soit de la part des habitants. Elle obtint même de son digne père tout ce qu'elle désirait, pour l'exécution de ses desseins relativement à la vie religieuse et de communauté.

C'est ce que nous trouvons relaté, dans sa lettre déjà citée au R. P. Abbé de la Trappe. Elle lui écrivait à ce sujet : « Pour vous dire franchement ce que je pense de « tout cela, je craignais au commencement que ce ne fût « un piège du démon qui m'était tendu, et c'est pourquoi « je voulais résister. » « Mais, ajoute-t-elle, on m'a fait connaître que la résistance que j'apportais venait plutôt de mon amour-propre, qui me faisait craindre de retourner dans mon pays, où vous savez que j'ai eu beaucoup à souffrir. Alors, après avoir bien examiné devant Dieu tout ce qui s'était passé, je n'ai plus rien osé dire. »

« M. d'Aubonne m'ayant d'ailleurs conseillé d'aller voir les choses par moi-même à Chamblanc, j'ai été on ne peut plus contente de ce que j'ai vu. J'ai trouvé un grand changement depuis le Jubilé; les esprits paraissent bien disposés; ils sont naturellement bons et sensibles, et je ne doute nullement que si l'on peut s'y établir, on n'y fasse le plus grand bien. Il sera facile, si l'on y apporte la prudence nécessaire, pour ne pas faire connaître au commencement ce que l'on désire faire dans la suite. Mon père a promis de ne point s'opposer à tout ce que notre règle exigerait de nous; *mais au contraire, de seconder vos intentions autant qu'il lui serait possible.* Pour cela il nous donne la moitié de la maison qu'il occupe, et qui est assez considérable pour le pays, et il fait construire un bâtiment dans la même cour pour les classes. Il y a

un jardin assez grand, ainsi que les autres commodités nécessaires à un établissement. »

Cependant, comme M<sup>lle</sup> Javouhey dépendait, par son vœu d'obéissance, du R. P. Abbé, et que l'œuvre dont elle poursuivait l'exécution devait être rattachée au grand Ordre de la Trappe, elle ajoutait : « On avait décidé que nous nous rendrions à Chamblanc pour le mois de Juillet, si l'on n'avait pas de vos nouvelles. *Je n'ai pu y consentir avant de savoir votre volonté à cet égard, et je ne sortirai de l'endroit où vous m'avez placée que par votre commandement, de peur de manquer à l'obéissance* (1). »

La réponse du R. Père Dom de l'Estrange fut conforme aux désirs de M. Javouhey. Il lui écrivit à lui-même, de la Suisse, à la date du 6 juin 1804.

« La Sainte Volonté de Dieu !

« Monsieur,

« Pour céder à vos instances au sujet de Mademoiselle votre fille, j'ai l'honneur de vous répondre que je consens volontiers à ce qu'elle rentre dans la maison paternelle, désirant de tout mon cœur qu'elle puisse travailler efficacement à la sanctification de ses sœurs, comme aussi à celle du public.

« Pour cela, je vous prie de vouloir bien la soutenir et aider de tout votre pouvoir ; par là, vous soutiendrez la cause de Dieu et procurerez sa gloire, autant qu'il sera en vous ; du reste, je me recommande à vos prières, et suis avec la plus parfaite considération, etc. »

(1) Lettre du 1<sup>er</sup> mai 1804.

Cette décision du R. Père Abbé va donc faire rentrer de nouveau Anne Javouhey à Chamblanc. Ce ne sera là toutefois pour elle que comme une petite halte dans le voyage ; car elle n'est pas encore arrivée au terme. Mais Dieu lui-même la conduira bientôt, comme par la main, au lieu choisi par sa Providence, pour y faire éclore définitivement les germes de vie religieuse et de communauté, qu'Il a depuis longtemps déposés dans son cœur. Alors, les voiles commenceront à se lever, et l'on pourra entrevoir les premiers linéaments d'un édifice depuis longtemps préparé par toutes sortes d'œuvres de zèle et de dévouement, de difficultés et d'épreuves, mais dont Dieu restera toujours le seul architecte et le maître.

---

## CHAPITRE II

Le couvent à Chamblanc. — Anne Javouhey et Pie VII à Châlon-sur-Saône. — Mgr de Fontanges, évêque d'Autun. — Etablissement à Châlon.

M. Javouhey ramena lui-même à Chamblanc ses filles, leurs associées et quelques jeunes enfants. A la vue de tout ce monde, les bons habitants se demandaient, surpris, ce que cela voulait dire. Et ce bon père de répondre : « Ce sont là les enfants adoptifs que Dieu a donnés à ma fille ; elle sera leur seconde mère et moi leur protecteur ! »

Dès lors, en effet, il se montra très affectionné à la petite communauté, qui s'accrut immédiatement de ses deux autres filles, Pierrette et Marie-Françoise. Il ne la quittait presque plus ; il se levait de bon matin, pour faire la méditation avec ses filles ; il s'occupait avec sollicitude de leurs intérêts matériels et veillait à ce que rien ne leur manquât (1).

Selon sa promesse, il fit construire, à l'entrée de la cour de sa maison, un bâtiment dont l'usage devait être affecté à la classe des enfants, ainsi qu'aux réunions de la communauté. On avait résolu d'abord, on s'en souvient, de dissimuler toute idée de vie religieuse ; mais, malgré cela, cette construction fut bientôt appelée le *couvent*, et cette appellation lui a été conservée jusqu'à ce jour.

Rien n'est plus simple que cette maison. Le voyageur

(1) Annales de l'Institut et notes de M. l'abbé Rogeau.

cependant, qui traverse la route qu'elle longe, peut voir, au milieu du mur, une petite niche renfermant la statue de la sainte Vierge, et, de chaque côté, une croix formée de briques en saillie. Une croix semblable est placée sur le mur opposé à l'intérieur même de la cour, où les enfants de l'école communale prennent encore aujourd'hui leurs joyeux ébats, à l'ombre de grands marronniers, plantés peut-être par la R. Mère Javouhey elle-même. Tout l'ensemble du modeste édifice révèle donc une pensée religieuse, et si, comme il n'est pas douteux, Anne Javouhey en avait elle-même donné le plan, on y voit son intention marquée de placer à l'ombre de la croix, et sous la protection de l'auguste Mère de Dieu, cette première maison régulière de l'Institut. Aussi bien, l'œuvre qui commençait enfin à se fonder d'une manière sérieuse était vraiment celle de Notre-Seigneur et de la Reine du ciel. Les premières associées de la Mère Javouhey purent, alors même, en avoir une nouvelle preuve dans un manuscrit, où celle-ci avait relaté, de sa propre main, peut-être pour les communiquer à Dom de l'Estrange et à M. d'Aubonne, les diverses visions et communications extraordinaires dont nous avons déjà parlé au livre précédent. Elle y avait joint ses propres réflexions, ses réponses aux inspirations et à la voix même de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère. Car elle s'accusait plus tard d'avoir longtemps résisté à Dieu relativement à la fondation de l'Institut. Elle objectait sa jeunesse, son incapacité, son manque de ressources, la difficulté des temps, etc. (1).

(1) Renseignements divers et notes de la Mère Théophile.

Au dire d'un habitant de Chamblanc, ami de la famille Javouhey, et qui, dans sa jeunesse, avait eu ce manuscrit entre les mains, rien n'était plus intéressant; il allait même jusqu'à comparer ce qu'il y avait lu aux plus touchants récits de l'Évangile. Mais Anne Javouhey était loin d'y attacher la même importance; elle abandonna ce cahier un peu au hasard, et des enfants, au rapport de la même personne, en déchirèrent ou dispersèrent les feuillets.

Nous devons du moins, avec nos regrets, constater l'existence de ce document malheureusement perdu. La Congrégation de Saint-Joseph de Cluny trouvera, en effet, dans cette constatation un nouveau et précieux témoignage de son origine surnaturelle et vraiment divine; et elle n'oubliera jamais que *noblesse oblige*.

Notre récit nous a conduit jusqu'à la seconde moitié de l'année 1804. Le moment parut venu à Anne Javouhey et aux personnes qui l'assistaient de leurs conseils de s'adresser à Monseigneur l'évêque de Dijon, pour solliciter l'autorisation de s'établir en communauté; car depuis le Concordat, Chamblanc appartenait à son diocèse. Mais Mgr Raymond était l'un des évêques constitutionnels qui n'avaient pas encore fait leur soumission canonique au Vicaire de Jésus-Christ; et sous son administration, qui semblait comme frappée de stérilité, les anciennes institutions elles-mêmes ne se relevaient pas sans peine. C'est assez dire quel accueil fut fait à la tentative de M<sup>lle</sup> Javouhey. Mais si elle échoua de ce côté, c'est que Dieu avait d'autres desseins; ils ne devaient pas tarder à se manifester.

Quelques mois après, Pie VII venait à Paris, pour y

sacrer l'empereur Napoléon, et donner ainsi la consécration de la religion au relèvement du pouvoir. Lorsque l'auguste Pontife était sur le point d'opérer son retour en Italie, le bruit vint aux oreilles d'Anne Javouhey que sa Sainteté s'arrêterait à Châlon-sur-Saône, où son passage devait être marqué par des témoignages extraordinaires de foi et d'amour (1).

La pieuse jeune fille n'eut elle-même rien plus à cœur que d'obtenir de ses parents la permission de s'y rendre avec ses trois sœurs, soit pour contempler, une fois au moins dans sa vie, les traits du Vicaire de Jésus-Christ, soit pour solliciter sa bénédiction apostolique, en faveur du projet de fondation qui remplissait dès lors toute son âme.

Le Saint-Père passa à Châlon les fêtes de Pâques (avril 1805) ; et le jour même de la solennité pascale, Sa Sainteté s'étant rendue en procession à Saint-Pierre, donna, du haut d'une estrade, la bénédiction papale à un peuple immense, devant le portail de cette église. Nous ne savons si Anne Javouhey et ses sœurs étaient alors confondues dans cette foule. Mais ce qu'elles ont, par la suite, plus d'une fois raconté, c'est qu'elles assistèrent à la messe célébrée par le Pape et eurent le bonheur de recevoir de sa main la sainte communion. Bien plus, elles

(1) Le Souverain-Pontife, touché de tant de marques d'attachement, voulut en témoigner sa reconnaissance en priant Mgr de Fontanges de lui demander une grâce ; ce prélat sollicita et obtint pour lui et pour ses successeurs la confirmation du privilège du Pallium. (*Semaine religieuse d'Autun*, du 12 avril 1884.) A son retour à Rome, Pie VII fit aussi, en présence des Cardinaux, une mention spéciale des témoignages de vénération et d'amour dont sa personne avait été l'objet à Châlon-sur-Saône. (Histoire des Papes, par divers auteurs.)

furent présentées à Pie VII, dans leur modeste costume de paysannes : robe bleue, couleur fort en usage alors dans les campagnes de la Côte-d'Or, fichu fond bleu parsemé de pois blancs, et bonnet blanc à double garniture plissée.

Le monde, qui ne juge souvent que par l'extérieur et le dehors des choses, put s'étonner peut-être de voir l'auguste Pontife se prêter aux désirs de ces jeunes filles. Mais le Vicaire de Jésus-Christ, qui se fait gloire d'être le serviteur des serviteurs de Dieu, les accueillit avec bonté, échangea avec elles quelques paroles bienveillantes au sujet de leurs projets et les encouragea à en poursuivre l'exécution ; enfin, comme gage des bénédictions célestes, il leur donna lui-même sa bénédiction apostolique.

S'il faut en croire une tradition conservée dans la Congrégation de Saint-Joseph, le vénérable Pontife aurait fait entendre à Anne Javouhey « que Dieu opèrerait par elle beaucoup de choses pour sa gloire (1). »

Quoi qu'il en soit à cet égard, à partir de ce moment une autre direction ne tarda pas à être donnée à l'Œuvre.

(1) Partout, sur son passage à travers la France, Pie VII put voir cette fille aînée de l'Eglise sortir comme de son tombeau, purifiée, rajeunie et donnant tous les signes d'une singulière vitalité. A Nevers, c'était la digne Mère Anastasie de Montméja qui, après avoir confessé la foi, présentait au Vicaire de Jésus-Christ la Congrégation des sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne, préservée du naufrage et prenant un nouvel essor. A Lyon, c'était la vénérable Mère Barat qui s'inclinait, elle aussi, sous les bénédictions du Saint-Père, et recevait, dans ces bénédictions, le gage de celles mêmes du Cœur sacré de son divin Maître, pour son Institut naissant. Et combien d'autres exemples semblables nous pourrions citer, dont le souvenir est gravé en caractères ineffaçables dans la mémoire des Congrégations, qui reçurent alors ces bénédictions d'un grand Pontife, rendu plus grand encore par ses malheurs !

On commença à tourner ses regards vers le diocèse d'Autun, espérant trouver dans Mgr de Fontanges un protecteur dévoué. Le prélat cependant opposa d'abord quelques difficultés, estimant les circonstances peu favorables pour l'établissement d'une nouvelle Congrégation religieuse. Il répondit en ce sens aux premières ouvertures que Dom de l'Estrange lui fit à ce sujet. D'autre part, M. Javouhey déclarait n'être pas disposé à recevoir de nouvelles pensionnaires chez lui, à Chamblanc. Il préférerait acheter ailleurs une maison pour ses filles ; ce à quoi Anne Javouhey ne crut pas devoir souscrire pour le présent, « voyant, écrivait-elle au Père Abbé, qu'il y avait si peu de chances de réussir. »

La situation était devenue assez perplexé. Or, ce fut précisément dans ce temps-là même, où tout semblait s'assombrir autour de la future fondatrice, que la divine Providence fit briller à ses yeux un jour nouveau, et lui ouvrit les voies pour l'établissement de son œuvre à Châlon, qui devait devenir pour elle la clef du diocèse d'Autun, où l'attendaient tant de bénédictions et tant d'épreuves.

Voici, en effet, ce qui se passa sur ces entrefaites. Quelques jeunes filles de Châlon avaient écrit à M<sup>lle</sup> Javouhey pour lui exprimer le désir de se réunir à elle. Elles se rendirent même à Chamblanc ; et ayant été très satisfaites de tout ce qu'elles y avaient vu et entendu, elles firent, à leur retour, part de leurs impressions à M. le curé de Saint-Pierre. Or, à ce récit, M. Olivier est frappé de cette pensée : « Pourquoi, dit-il, ne pas plutôt faire cette œuvre à Châlon qu'à Chamblanc ? Ici les besoins sont infiniment plus grands ;

puis une ville offre toujours plus de ressources pour s'établir d'une manière solide et durable. » Et il fait prier M<sup>lle</sup> Javouhey de venir le trouver, afin de s'entendre avec elle.

Celle-ci fit donc encore une fois le voyage de Châlon, admirant la Bonté divine qui lui envoyait cette nouvelle et si favorable occasion de tenter la fondation de son œuvre dans le diocèse d'Autun, sous la protection d'un prélat justement regardé comme une des gloires de l'Eglise de France.

L'entente fut facile entre elle et M. le curé de Saint-Pierre, en ce qui était du moins de l'établissement de petites écoles à Châlon. pour l'éducation surtout des enfants de la classe indigente et ouvrière. Mais, pour ce qui regardait la direction de l'Œuvre et surtout la règle à suivre par la Communauté, M<sup>lle</sup> Javouhey crut prudent de répondre aux avances officieuses du digne prêtre, en se renfermant dans cette formule peu compromettante : « que l'on verrait par la suite ce que l'on pourrait faire à cet égard (1). »

Il s'agissait en effet toujours, dans sa pensée, comme dans celle du P. Dom de l'Estrange, de fonder un Institut se rattachant à l'Ordre Cistercien, et ayant les mêmes règles que celles établies pour le Tiers-Ordre enseignant de la Trappe. Et il semblait, de plus, nécessaire d'avoir pour directeur un religieux choisi parmi les membres de ce Tiers-Ordre. Mais comment, dès ce premier entretien, confier tout cela à M. le curé de Saint-Pierre, qui émettait déjà ses propres vues ?

(1) Lettre d'Anne Javouhey à Dom de l'Estrange (1805).

Pour tirer toutes choses au clair et connaître plus sûrement la volonté de Dieu, M<sup>lle</sup> Javouhey résolut d'aller elle-même trouver Mgr de Fontanges. S'abandonnant à la Providence, elle part pour Autun, sans faire connaître à ses parents le but de son voyage ; et, d'après la tradition, elle fait la route à pieds, n'ayant pour toutes provisions qu'un peu de pain dans sa poche.

Arrivée à Autun et passant devant la maison du grand séminaire, que la Révolution de 93 avait rendue déserte, elle se dit en elle-même : « Si je pouvais donc avoir ces vastes bâtiments, comme j'en tirerais parti ! » Et nous verrons plus loin comment ces vœux devaient se réaliser. Elle se rendit tout d'abord à l'église cathédrale, où, après avoir répandu son âme devant Dieu, par une prière fervente, elle demanda au premier prêtre qu'elle rencontra, s'il voudrait bien se charger de remettre quelques mots de sa part à Mgr de Fontanges. Elle sollicitait une audience du Prélat, et le priait, s'il ne pouvait la recevoir, de lui indiquer un ecclésiastique à qui elle pût faire connaître le sujet et le but de son voyage. Le bon évêque exprima le désir de la voir lui-même ; mais, en attendant, il lui fit dire qu'elle pouvait s'adresser en toute confiance au prêtre qui lui avait servi d'intermédiaire. Elle pria en conséquence celui-ci de l'entendre au saint tribunal, et, touchée de sa bonté autant que de sa piété, elle lui ouvrit toute son âme.

Ce digne prêtre, alors vicaire de la cathédrale d'Autun, était précisément ce M. Gally dont nous avons rapporté, au premier livre, le précieux témoignage. Il y ajouta ces autres détails non moins intéressants pour cette phase de

la vie de la R. Mère Javouhey, et que nous extrayons, comme les premiers, de sa correspondance avec la Mère Rosalie Javouhey, alors Supérieure générale de l'Institut. « Votre bonne et vénérée sœur, lui écrivait-il, étant venue à Autun, me parla de son projet de s'établir dans le diocèse. Je le combattis d'abord, en lui faisant remarquer, entre autres choses, qu'un pareil établissement gênerait ses parents. Elle en convint, mais elle me dit qu'il lui était impossible d'abandonner ce projet, que la sainte Vierge lui avait dit que c'était la volonté de Jésus-Christ son fils. La sainte Vierge lui avait ordonné, par trois fois différentes, de former avec ses sœurs un Institut pour l'éducation des jeunes filles. Je parlai donc à Mgr de Fontanges, qui ne se montra pas de prime abord très favorable à la chose. »

« Dans le même temps, une autre jeune personne établie à Dracy, près de Châlon, je crois, où elle tenait une école, vint me prier de demander à Monseigneur l'autorisation de former une communauté. Je lui répondis que je négociais avec Monseigneur l'affaire de M<sup>lle</sup> Javouhey. Elle insista, afin que je parlasse d'elle à Sa Grandeur. Je le fis, et Monseigneur me répondit : « Les voilà « bien, ces jeunes personnes, avec leur imagination. Elles « voudraient toutes devenir fondatrices ! » Je rapportai ces paroles à votre sœur. Alors je vis quelques larmes couler de ses yeux : « Non, me dit-elle, je ne puis abandonner cette entreprise ; la très sainte Vierge m'ordonne d'avancer. » Je retournai à l'évêché rendre compte à Monseigneur de ce qui s'était passé, et je me permis de lui dire : « Si c'est l'œuvre de Dieu qu'entre- « prend M<sup>lle</sup> Javouhey, elle réussira. Plus elle aura

« d'obstacles à surmonter, plus le démon lui suscitera de  
« difficultés, plus nous verrons que l'entreprise est dans  
« l'ordre de la divine Providence. »

Ce raisonnement du digne prêtre était celui de Gamaliel; et il n'en fallut pas davantage pour désarmer Mgr de Fontanges, dont l'âme était d'ailleurs si grande et si ardente pour le bien. « Là-dessus, ajoute M. Gally, Monseigneur laissa faire et me permit de rendre à votre sœur les services qui seraient en mon pouvoir, surtout pour la rédaction d'un règlement (1). »

Sa Grandeur vit ensuite et entretint en particulier Anne Javouhey; et le Prélat fut si charmé de son air simple et convaincu, ainsi que des éclairs de foi et d'amour divin qui semblaient jaillir de son âme, que, changeant en quelque sorte de rôle, il l'exhorta lui-même à mettre courageusement la main à l'œuvre, en commençant par l'établissement projeté à Châlon, au sujet duquel il promit d'écrire lui-même à M. Ollivier.

Pour faciliter l'entreprise, il l'exempta de toute autre dépendance que de la sienne, lui donna, pour l'aider de ses conseils, M. l'abbé Gally, jusqu'à ce qu'elle eût un directeur tiré de la Trappe. Puis, ajoutant quelques avis : « En général, lui dit-il, il ne faut pas que l'on sache ce que vous voulez faire, afin qu'en y allant doucement, on puisse donner plus de solidité à l'établissement et travailler ensuite d'une manière plus étendue. Il suffit que je connaisse les règles que vous vous proposez de suivre, ainsi que le directeur; il n'est pas nécessaire que d'autres en soient instruits (2). »

(1) Lettre de 1854.

(2) Lettre du 1<sup>er</sup> mai 1805 à Dom de l'Estrange.

Avant de la congédier, Mgr de Fontanges voulut lui donner une dernière marque de son bienveillant intérêt. Jugeant peut-être un peu de sa position de fortune par son costume si simple et si modeste, et désirant sans doute aussi contribuer de sa propre bourse à une œuvre qui devait être toute de charité, il lui dit affectueusement : « Ma chère fille, je vous veux du bien, et je vous en donnerai des preuves. Vous ne devez pas être riche ; tenez, voilà dix francs ; je vous donnerai encore quelque chose quand vous reviendrez. » — « C'est, disait plus tard la vénérée Mère, la seule fois de ma vie, si j'en excepte les six liards du curé de Seurre, que j'ai reçu quelque chose en don. Nous avions la manie de vouloir nous suffire à nous-mêmes par le travail (1). »

M<sup>lle</sup> Javouhey dut rester encore quelques jours à Autun, pour s'occuper, avec M. l'abbé Gally, de la rédaction de ce qu'elle put se souvenir de la règle du Tiers-Ordre des Trappistines. Et à cet égard, elle put admirer de nouveau l'esprit de Dieu qui animait Mgr de Fontanges. « Comme je lui disais, écrivait-elle à Dom de l'Estrange, qu'il pourrait en retrancher ce qu'il croirait ne devoir pas se pratiquer pour le moment, parce que vous m'aviez recommandé de me conformer aux circonstances quand la gloire de Dieu l'exigerait, il me répondit : « qu'il serait bien fâché de retrancher la plus petite chose d'une si sainte règle ; mais seulement qu'il faudrait mettre beaucoup de prudence pour ce qui serait extérieur ; que dans l'intérieur de la maison il nous engageait à la suivre à la lettre, que le bon ordre dépendait de là (2). »

(1) Annales historiques de l'Institut, etc.

(2) Lettre du 1<sup>er</sup> mai 1805.

Anne Javouhey était au comble de la joie, pendant que ses parents commençaient à s'inquiéter de son absence prolongée, dont ils ignoraient le motif. A l'exemple de l'Enfant-Dieu retrouvé dans le temple par sa divine Mère, elle aurait pu leur dire, s'ils l'eussent interpellée : « Ne faut-il pas que je m'occupe des intérêts de mon Père qui est dans le ciel ? » Ses sœurs cependant, soupçonnant sans doute la raison de son voyage à Autun, la recommandaient à Dieu dans de ferventes prières quand, de retour à Chamblanc, elle les invita à chanter avec elle les bontés et les miséricordes du Seigneur.

Les choses allaient au mieux, ce semble. Mais Dieu, qui voulait traiter sa nouvelle servante en âme forte et courageuse, pour lui faire mériter de nouvelles grâces, permit qu'elle fût alors profondément troublée par une lettre du R. Père Dom de l'Estrange. Cette lettre, qui ne nous a pas été conservée, donnait assez à comprendre qu'elle avait été desservie par quelques personnes, dans l'esprit de son vénéré directeur. Ce n'était pas là, toutefois, ce qui pouvait lui être le plus sensible. Mais ce qui lui causa la plus grande anxiété, ce fut de voir les choses si avancées, en dehors de l'assentiment et peut-être même contre l'intention formelle du R. Père Abbé dont, à cause de son vœu d'obéissance, les volontés étaient pour elle sacrées.

Nous avons la réponse que fit à cette lettre Anne Javouhey. Elle s'y montre la généreuse disciple de Jésus doux et humble de cœur. On ne sait, en effet, ce que l'on doit admirer le plus, dans ces lignes, de sa charité, de son humilité, ou de son esprit d'obéissance. Les voici, dans toute leur simplicité.

« La sainte volonté de Dieu. »

« Arrivant d'Autun, mon très Révérend Père, je  
« trouve votre lettre ; je la crois écrite depuis longtemps,  
« et je l'ai reçue le 12 août. Je ne savais que penser,  
« après ce que nous avons dit, en voyant que vous  
« n'écriviez pas. *Je bénis le Seigneur de ce que les*  
« *personnes qui ont eu la charité de vous parler de moi*  
« *m'ont mieux connue que vous, et peut-être que, si*  
« *j'avais eu le bonheur de vous donner toutes ces connais-*  
« *sances, les choses n'en seraient pas au point où elles*  
« *sont aujourd'hui. Il m'est impossible de vous dire*  
« *combien je suis inquiète de recevoir par cette lettre*  
« *vosre volonté, que je voudrais, au dépens de tout ce que*  
« *j'ai de plus cher au monde, accomplir sans réplique, et*  
« en même temps, de voir les choses avancées à un point  
« de ne pouvoir reculer, sans savoir vos intentions à cet  
« égard. »

La suite de la lettre donnait l'historique de ce qui avait eu lieu, selon que nous l'avons rapporté tout à l'heure. Dom de l'Estrange fut pleinement satisfait de ces explications, mais il put déjà commencer à s'apercevoir combien il lui serait difficile de suivre et diriger de loin l'œuvre en voie de fondation.

On était près de la fête de l'Assomption de la sainte Vierge ; Anne Javouhey, mue par un grand sentiment de piété filiale envers la Reine du ciel, voulut arriver à Châlon la veille même de cette fête ; elle était accompagnée des vœux de sa famille et emmenait avec elle sa sœur puînée, du nom de Pierrette.

Les deux sœurs trouvèrent un logement provisoire, sur la place Saint-Pierre, dans une partie de l'ancien couvent des Bénédictins, dit Abbaye de Saint-Pierre, dont la magnifique chapelle sert encore aujourd'hui d'église paroissiale. Depuis que la Révolution de 93 avait passé par là, qu'étaient devenus ces fervents religieux, qui avaient vu s'écouler dans ce saint et paisible asile leur vie de prière et d'oraison, d'étude et de travail pour Dieu et les âmes ! Sujet fécond de réflexions salutaires sur la caducité des choses humaines pour la jeune Supérieure, qui, à Châlon, comme plus tard à Autun, à Cluny et ailleurs, rencontrera bien d'autres ruines, attestant la justice de Dieu et la perversité des hommes.

Dans le courant du mois d'octobre, Anne Javouhey obtint de ses parents ses deux autres sœurs, Marie-Françoise et Claudine ; et nous trouvons la petite communauté installée dès lors au quartier dit de la Citadelle, dans la rue de l'Obélisque. La zélée fondatrice ne s'en tint pas là. Comme les besoins n'étaient pas moins grands pour l'éducation des petits garçons que pour celle des jeunes filles, et qu'elle avait déjà cru rencontrer quelques vocations parmi les jeunes gens, elle fit venir aussi à Châlon son frère Pierre, dont elle connaissait les goûts et la piété, dans la pensée d'établir un Institut d'hommes, devant se rattacher comme celui des femmes à l'Ordre cistercien. Rien, d'ailleurs, de plus conforme aux vues et aux désirs de Dom de l'Estrange, qui avait lui-même établi cette double branche d'hommes et de femmes pour le Tiers-Ordre enseignant de la Trappe.

Désormais donc un horizon plus vaste, plus certain et

plus consolant s'ouvre devant M<sup>lle</sup> Javouhey. Elle peut sans témérité nourrir l'espoir de faire du bien, et un grand bien ; et c'est là son unique ambition. La divine Providence lui réserve sans doute encore bien des peines et des difficultés. Mais le zèle ardent qui la remplit la rendra supérieure à tout, et dès lors, avec le Roi-Prophète, elle répète du fond de son âme : « Mon cœur est prêt, mon Dieu, mon cœur est prêt (1). »

(1) Ps. LVI. 8.

---

### CHAPITRE III

**Ecoles à Châlon pour les enfants des deux sexes. — Mort de Mgr de Fontanges. — La ville adopte et patronne l'Œuvre. — Fondation dans l'Isère.**

Selon les sages conseils de Mgr l'évêque d'Autun, M<sup>lle</sup> Javouhey laissa d'abord ignorer au public ses dessein d'établir une communauté religieuse. A cette époque, en effet, où l'on ne faisait que remonter lentement la pente de l'abîme creusé par la Révolution, l'idée d'une pareille fondation aurait pu paraître prématurée et créer, dès le début, une position environnée de défiance et de difficultés; tandis qu'en se présentant sous le manteau du dévouement, l'œuvre ne pouvait être que bien accueillie de tout le monde. Le côté utile et moralisateur de l'établissement lui valut, en effet, toutes les sympathies, celles du maire de la ville en particulier, M. Royer, qui comprit tout le parti qu'on pouvait en tirer, pour la restauration des principes religieux et des bonnes mœurs. M<sup>lle</sup> Javouhey écrivait, à cet égard, à ses parents :

La sainte volonté de Dieu!

« Mon cher père et ma chère mère,

« Je sais que c'est toujours avec plaisir que vous recevez de nos nouvelles. Cela ya on ne peut mieux; on a pour nous toujours de nouvelles bontés. Remerciez la divine Providence, qui pourvoit à tous nos besoins.

M. le Maire vient de nous faire donner cinquante bois de lits complets avec les paillasses, cent planches pour rayons, des tables et des bancs autant que nous en avons voulu, et le reste. »

Les élèves des écoles s'étant bientôt présentées en grand nombre, et le local étant devenu insuffisant, M. Royer mit à la disposition des institutrices, pour la classe des plus jeunes enfants, la sacristie de l'ancien grand séminaire, que l'on appelait aussi l'Oratoire, parce que, dès sa fondation, il avait été dirigé par les Pères Oratoriens du Cardinal de Bérulle. Ce fut un nouveau sujet de reconnaissance envers Dieu, pour la jeune supérieure, qui écrivait encore à sa famille : « Lundi, nous commençons la classe au séminaire ; toutes mes sœurs et mon frère sont très contents ; *et moi je croyais entrer en paradis en entrant dans cette demeure.* » La solitude, le parfum de piété qui semblait s'exhaler encore de ces murs, tout cela avait pour son âme pure et pleine de foi un charme ineffable.

Une chose cependant manquait à son bonheur. Lorsqu'elle avait appelé près d'elle son frère puîné, M. Pierre, pour le mettre à la tête de l'Œuvre des petits garçons, elle n'avait pas caché à son frère aîné, M. Etienne Javouhey, son grand désir de le voir s'y consacrer aussi. Et ce bon frère, autant par principe de religion que par affection pour elle, ne l'avait point laissée sans espoir, à cet égard, d'autant qu'il avait perdu sa vertueuse épouse, et que ses jeunes enfants, Ambroise et Colette, étaient déjà à Châlon, auprès de leurs bonnes tantes. — Elle insista donc pour le faire venir. « Pour mon frère Etienne, écrivait-elle à ses parents, ces messieurs espèrent

toujours qu'il viendra. Dites-lui encore qu'il ne se laisse point aveugler ; qu'il profite des grâces qu'on lui offre. »

Dieu avait d'autres desseins sur lui (1). Mais ces instances d'Anne Javouhey montrent quel zèle ardent l'animait pour la sanctification de ses proches, et pour le succès de ses pieuses entreprises.

Une autre déception ou plutôt une épreuve bien pénible vint l'atteindre alors. Lorsque, soutenue par les encouragements de Mgr de Fontanges, elle cherchait à affermir son œuvre, doucement et sans bruit, la divine Providence permit qu'elle fût privée de l'appui de ce vénérable Prélat. Il mourut le 26 janvier 1806, victime du plus beau dévouement qui pût couronner la vie de ce saint évêque : en portant lui-même des consolations et des secours à de pauvres prisonniers autrichiens décimés par l'épidémie.

Il n'y avait qu'une voix pour faire son éloge. On le comparait à saint Martin et à saint François de Sales pour sa charité, sa douceur, sa patience, son zèle à toute épreuve et son désintéressement extrême. Il était mort plus pauvre que les pauvres mêmes qu'il assistait, et on avait été obligé de faire un emprunt pour couvrir les frais de son enterrement. Il payait, en effet, de sa propre

(1) Outre la jeune Ambroise, issue de son premier mariage, qui devint plus tard, sous le nom de Mère Clotilde, l'un des membres les plus vertueux et les plus capables de la Congrégation de Saint-Joseph, il eut deux petits enfants, nés de son fils Léonor, qui se consacrèrent à Dieu : la sœur Amélie, qui mourut aussi pleine de mérites, dans la Congrégation, le 15 juillet 1852, et le P. Léonard Javouhey, qui devint, comme on l'a vu plus haut, membre de la Congrégation de missionnaires fondée par le Vénérable Libermann. Une autre sœur du P. Léonard, mariée à M. Victor Javouhey, soutient aujourd'hui, par sa piété et sa charité pour les malheureux, les glorieuses traditions de la famille.

bourse, plus de la moitié des pensions des élèves du Séminaire (1).

On comprend qu'une telle perte dut être particulièrement sensible à M<sup>lle</sup> Javouhey et à ses pieuses associées. Toutefois, habituée qu'elle était à s'abandonner aux mains de la Providence, que son grand esprit de foi lui montrait toujours au-dessus de tous les événements de la vie, elle s'inclina avec soumission et confiance sous la main toute-puissante de Dieu, « qui ne blesse que pour guérir, qui conduit aux portes du tombeau et en ramène. » De là ces lignes extraites d'une lettre à ses parents : « Nous venons de faire une grande perte, leur dit-elle, Mgr l'Archevêque (2) vient de mourir, après dix jours seulement de maladie. Hélas ! quelle perte !... Mais le Seigneur a ses desseins... » Elle exprimait ensuite l'espérance que leur établissement n'aurait pas trop à souffrir de cette épreuve, vu la bienveillance dont il était l'objet de la part de M. l'abbé Ollivier, et du maire de la ville, « qui prenait, écrivait-elle, l'affaire entre ses mains. »

Chose remarquable ! En terminant cette lettre, elle signait : Sœur Anne-Marie de l'Enfant Jésus. C'était là sans doute le nom de religion qu'elle avait adopté d'avance, en mémoire de la vue de la divine Mère de Jésus, dont, selon le témoignage de M. l'abbé Gally, elle avait été favorisée à Chamblanc. Et si elle prenait alors ce titre, c'était, semble-t-il, afin d'entretenir sa famille dans

(1) Annales littéraires, VI<sup>e</sup> volume.

(2) Mgr de Fontanges était Archevêque de Toulouse avant le Concordat de 1802, qui régla la nouvelle organisation de l'Eglise de France. Il donna, comme la plupart des autres Evêques français, à la demande du Saint-Siège, sa démission du siège archiépiscopal de Toulouse et fut nommé Evêque d'Autun, mais avec le titre d'Archevêque-Evêque.

la pensée que la vie religieuse et de communauté était bien le but qu'elle poursuivait, conjointement avec ses sœurs. Désormais, et même après sa profession religieuse, nous la verrons signer plus simplement : Sœur Anne-Marie. Mais le nom d'Anne-Marie de l'Enfant Jésus restera toujours gravé au fond de son cœur.

On n'a pas oublié que l'Institut dont elle préparait avec soin la fondation devait être, à l'Ordre de la Trappe, à peu près ce que lui était le Tiers-Ordre enseignant. Elle continuait, par suite, à correspondre avec Dom Augustin de l'Estrange.

Nous regrettons que cette correspondance ne nous ait pas été conservée. Une réponse du P. Abbé nous fait voir qu'elle avait eu recours à sa médiation, à l'effet d'obtenir un local plus convenable pour les futurs Frères instituteurs, qui étaient alors M. Pierre Javouhey et un autre associé ; et surtout qu'elle eût vivement désiré obtenir, pour la direction spirituelle de la petite communauté, un membre prêtre du Tiers-Ordre. — Leurs intérêts étant à peu près communs, à cette époque, Dom de l'Estrange lui adressait aussi, de son côté, diverses demandes, mais surtout de sujets pour le Tiers-Ordre enseignant des Trappistines, en vue de l'établissement d'un orphelinat. Il lui faisait partager les espérances qu'il avait conçues pour le rétablissement de la Trappe, en France, « ayant eu, lui disait-il, une audience très favorable de l'Empereur, » Comme ceux qui étaient présents à la même audience, lui dirent le lendemain : « Mais l'Empereur vous a parlé plus qu'à tous les autres ! » « Oh ! leur répondit-il, comme pour les tranquilliser, il n'arrive pas tous les jours que l'Abbé de la Trappe soit là (1). »

(1) Ce fut sans doute par suite de cette audience, que Napoléon permit

D'une part comme de l'autre, Dieu faisait son œuvre ; et bientôt Anne Javouhey put donner au vénérable Abbé les plus heureuses nouvelles au sujet de l'établissement de Châlon. Il fut, en effet, par suite de l'inspection d'une commission formée des membres du Conseil municipal, adopté par la ville pour son école primaire, tant de filles que de garçons ; et certains secours furent votés pour aider à son entretien et à son développement.

Nous avons le rapport de cette commission, dont le lecteur nous saura gré de lui faire connaître quelques extraits. Ils dépeignent si bien la situation du commencement de ce siècle, et sont si remplis d'enseignements pour l'heure présente !

Après avoir rappelé les conséquences si funestes qu'avait produites, au point de vue de la morale, de l'ordre et des saines idées, la destruction de tous les moyens d'enseignement catholique, le rapport ajoute : « Le retour de l'ordre, sous un gouvernement réparateur, a fait ouvrir les yeux ; on a frémi à la vue de l'abîme creusé sous nos pas et dans lequel la jeunesse, l'espoir de la nation, courait s'engloutir ; on a cherché des remèdes. Le rétablissement de la morale publique et du culte ont déjà produit quelques bons effets ; mais la morale et le culte sont insuffisants, s'ils ne sont appuyés sur des établissements

au Père Abbé et à ses Religieux de rentrer en France, et qu'il lui confia un établissement dans les Alpes, près du mont Genève, afin que les troupes françaises pussent y trouver l'hospitalité dans leur passage de France en Italie. Dom Augustin tenta, de plus, une fondation au mont Valérien, près Paris, mais sans renoncer à l'hospitalité que lui accordait le canton de Fribourg ; et la conduite de Napoléon envers l'Eglise et envers la Trappe ne devait pas tarder à justifier en cela sa modération et sa prudence.

solides qui, prenant l'homme dès le berceau, le forment, le régénèrent et le mettent en état de remplir un jour la tâche importante que la société doit lui imposer. Un établissement donc qui procurerait aux enfants les lumières nécessaires dans l'état qu'ils doivent exercer un jour; *qui formerait leur âme à la vertu et à la religion, mère de toutes les vertus*; qui leur inspirerait, dès leurs tendres années, l'amour du travail, un tel établissement serait le présent le plus beau et le plus utile que des administrateurs amis de la félicité publique pourraient faire à leur patrie.»

Or cet idéal se trouvait précisément réalisé par les nobles conceptions d'Anne Javouhey, et les efforts de ses associés. Aussi le rapport poursuit-il : « .... L'établissement tenté depuis près d'un an dans cette ville nous paraît propre à remplir les vues ci-dessus indiquées. Il est composée d'hommes et de femmes *que le plus pur amour de l'humanité, soutenu de toute la force de la religion*, a engagés à se livrer à l'éducation des enfants pauvres; la plupart sont instruits gratuitement.

« La méthode suivie nous paraît remplir parfaitement le triple objet que nous avons indiqué. On apprend aux enfants à lire, à écrire, à compter; *on pourrait leur donner quelques notions de grammaire et d'histoire; et c'est à ces notions que doivent se borner les connaissances du peuple, qui, ne pouvant jamais être parfaitement éclairé, abuse presque toujours de sa demi-science ou de ses fausses lumières.* Si quelque enfant annonçait des dispositions extraordinaires, on pourrait le faire passer des écoles primaires aux écoles secondaires.

« *On s'applique surtout à former les enfants à la vertu*

*et à la religion, en leur faisant apprendre les prières ordinaires, le catéchisme, l'histoire sainte, et en veillant à ce qu'ils remplissent leurs devoirs religieux.* — Les soins des instituteurs, qui ont déjà produit d'excellents effets, auraient eu plus de succès encore, si leurs efforts eussent été secondés par les parents; mais on doit le dire avec douleur, ceux-ci souvent ne font rien, quelquefois même ils contrarient le travail des chefs de l'institution. C'est aux administrateurs à neutraliser cette mauvaise volonté; les enfants appartenant à l'Etat, c'est à lui de les soustraire à des parents aveugles ou pervers, qui abuseraient de leur influence ou de leur autorité. »

Qui ne voit, dans ces dernières paroles, « les enfants appartenant à l'Etat », un principe faux, sans doute, subversif de l'ordre établi par Dieu même et des droits sacrés de la famille (1), mais invoqué du moins, ici, en

(1) Voici, sur ce sujet, ce qu'a écrit un auteur judicieux : « La philosophie, qui gouvernait triomphante, ne rencontrait d'obstacles à ses desseins que dans les mœurs publiques; et, pour détruire la morale d'un pays, la propagande du désordre dans les idées ne suffit pas; il faut s'en prendre à l'éducation, il faut se réserver le droit de façonner l'esprit et l'âme de l'enfant. Ce moyen est bien simple, tous les pouvoirs l'ont pratiqué; et plus un gouvernement est en contradiction avec les habitudes religieuses, politiques et sociales d'un pays, plus il se voit dans la nécessité rigoureuse de deshériter la famille du droit d'enseigner et de s'attribuer à lui-même le monopole de l'instruction nationale. — Ainsi se forma, dès cette époque, la prétention de considérer l'enfant, non plus comme l'élève naturel du père et de la mère, mais comme un petit citoyen, fils de la patrie, et destiné à recevoir de la patrie, sinon le lait qui fait vivre le corps, au moins la nourriture de l'âme, la foi, l'amour, l'intelligence. Vainement la mère revendiquait-elle, comme un privilège nécessaire, la tutelle morale de son enfant, les réformateurs l'en dépossédaient, au nom de l'Etat; ils reléguèrent au rang des préjugés contre-révolutionnaires la tendresse maternelle et l'imprescriptible droit de la famille. — A. GAROUD, *Histoire de la Révolution*, tome VIII, p. 114.

vue du bien, et dans des intentions sincèrement droites et louables ?

Le compte-rendu fait ensuite remarquer que l'on avait soin, pour varier et soulager l'application des enfants, de faire succéder le travail des mains à l'étude, et réciproquement. « Par ce moyen, ajoute-t-il, ils seront instruits et contracteront, dès le bas âge, l'amour du travail, si nécessaire dans toute la suite de la vie. Nos rues, nos places, nos promenades, n'offriront plus le spectacle alarmant d'une foule d'enfants des deux sexes jouant, se battant et faisant, pour ainsi dire, l'apprentissage du vice, si l'Etablissement heureusement commencé se perfectionne et se consolide. »

Les institutrices étaient alors, d'après ce même document, au nombre de neuf, savoir : M<sup>lles</sup> Anne Javouhey, Pierrette Javouhey, Marie Javouhey, Claudine Javouhey, Jeanne Humbert, Claudine Girard, Philiberte Dardier, Anne Besson, Jeanne Aignan, et une aspirante, M<sup>lle</sup> de Maisoncelle. « Trois, non comprises dans cette liste, ajoute le rapport, ont été appelées pour former un semblable établissement dans le département de l'Isère, savoir : M<sup>lles</sup> Denise Greuzard, Jeanne Gauchez et Marie Muet, qui sont déjà parties.

Ainsi, dès cette première période de formation de l'Institut, Chamblanc avait déjà envoyé un essaim à Châlon-sur-Saône, et Châlon avait essaimé à son tour, dans une autre partie de la France. Malheureusement les renseignements nous font complètement défaut sur l'avenir qui fut réservé à cette petite fondation de l'Isère. Mais nous ne serions pas étonné qu'elle fût devenue, par une providence particulière, la souche de quelque œuvre

de zèle et de dévouement, dans le diocèse de Grenoble.

Les élèves des institutrices, tant à la citadelle qu'à l'Oratoire, étaient au nombre de 125, sur lesquelles 34 pensionnaires et demi-pensionnaires payant une faible rétribution.

Pour l'établissement des garçons, tenu par Messieurs Pierre Javouhey et Jean Rougeot, son organisation avait été jusque-là incomplète, à cause du défaut d'emplacement. Le nombre des enfants instruits pendant l'hiver se montait à 80. *Parmi eux, plusieurs, déjà avancés en âge, recevaient des instructions particulières sur la religion, afin d'être mis en état de faire leur première communion.* Il y avait deux orphelins à demeure, dont la pension, de 10 à 12 francs par mois, était payée par des personnes charitables.

En conséquence de ce rapport, le conseil adopta, à l'unanimité, pour son école primaire, l'Etablissement formé par les demoiselles et le sieur Pierre Javouhey (1). Et parmi ses considérants, il en est deux que nous ne pouvons omettre.

« Considérant, y est-il dit, que l'Etablissement surpasse tout le bien dont ces écoles sont susceptibles, par le nombre des personnes qui s'y consacrent, le sacrifice qu'elles font de leur propre fortune, l'intelligence, la douceur, la patience qu'elles y apportent, le degré d'instruction morale qu'elles donnent aux enfants, l'instruction religieuse qu'elles y ajoutent et l'active occupation des mains qui, sagement combinée avec les

(1) Conseil municipal de Châlon, séance du 6 juillet 1806.

récréations, ne laisse aucun moment perdu pour les enfants;

« Considérant que non seulement cet établissement est gratuit pour les pauvres, mais que la rétribution pour les enfants dont les parents ont de l'aisance est beaucoup au-dessous de celle des autres écoles, qu'elle est toujours volontaire de la part des parents et jamais exigée. »

Après délibération, le conseil vota, pour les deux écoles, une allocation de mille écus par an; et accorda provisoirement à M<sup>lle</sup> Javouhey une partie de l'ancien couvent des Carmes, afin d'y établir une filature pour des orphelines. Celle-ci remercia Dieu de ces premiers succès. Mais déjà se préparaient pour elle et pour son œuvre, des faveurs du ciel d'une bien autre importance. Elles vont bientôt venir donner comme un premier couronnement à sa longue patience et à son inépuisable charité.

## CHAPITRE IV

Première chapelle, sous le vocable de Saint-Joseph.  
Approbation de l'Institut. — Derniers rapports avec la Trappe.

Pendant que se passait, comme à la surface de l'œuvre, ce que nous avons rapporté dans les précédents chapitres, un fait d'une autre nature avait lieu dans l'intérieur de la petite communauté; fait bien simple en apparence, mais qui devait être plein de signification et de conséquences pour l'avenir. Nous voulons parler de la bénédiction de la première chapelle de l'établissement, et des circonstances providentielles qui l'accompagnèrent. Nous trouvons le tout relaté avec une simplicité touchante dans les *Annales historiques et religieuses de l'Institut*, auxquelles nous empruntons ces lignes : « La R. Mère fondatrice, au milieu de ses motifs de joie, sentit le besoin de témoigner à Dieu sa reconnaissance, en procurant à sa famille surnaturelle la consolation d'avoir sous son toit un modeste oratoire, pour les exercices de piété, et pour la célébration du saint sacrifice de la Messe. Encouragée dans ce dessein par M. le curé de Saint-Pierre, qui était en même temps Vicaire général, elle prit une des pièces les plus convenables de la maison pour l'affecter à ce pieux usage, et l'on convint d'en faire la bénédiction le 20 août (1806), fête de saint Bernard.

« Ce jour avait été choisi avec intention par notre vénérée Mère, parce qu'elle tenait à placer sa petite

chapelle sous le patronage et le vocable de ce grand saint, l'un des patrons de la Trappe ; ses liens avec la Val-Sainte indiquaient d'ailleurs naturellement ce choix. Toutefois, cette question de vocable n'avait fait à l'avance, entre elle et M. Ollivier, l'objet d'aucune délibération ; soit que l'on n'y eût pas songé, soit que chacun, de son côté, eût voulu se renfermer dans son dessein jusqu'au dernier moment.

« Or, voici ce qui se passa, au jour désigné pour la bénédiction. Lorsque la petite société se trouvait déjà réunie dans l'Oratoire, le dialogue suivant, qui rappelle à sa façon la scène biblique relative au nom à donner au saint précurseur, s'engagea entre le digne prêtre et notre vénérée Mère. « Sous l'invocation de quel saint, « ma fille, voulez-vous placer votre chapelle? — « Sous « celle de saint Bernard, mon Père. » — « Mais pourquoi « saint Bernard, reprend vivement M. Ollivier? Pour- « quoi pas plutôt saint Joseph? Sainte Thérèse avait « mis sa première fondation sous la protection de ce « grand saint... et moi, je m'appelle Joseph... »

« En entendant ces paroles, qui l'impressionnent comme une voix venue du ciel, la vénérée Mère n'a plus d'objections à faire, et elle répond incontinent : « Comme vous « voudrez, mon Père (1). »

Ce fut, en quelque sorte, son *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum* ; car c'était bien au nom de Dieu, que sans trop s'en rendre compte, peut-être, son pieux ministre lui avait parlé. — La congrégation de Saint-Joseph ne s'est pas méprise, en effet, sur la signifi-

(1) Récit de la R. Mère Rosalie, qui était alors présente.

cation de ce fait providentiel. Elle y a toujours vu, dès le commencement, l'intervention même de sainte Thérèse. L'illustre réformatrice du Carmel, d'après les promesses divines faites à la pieuse fondatrice, à Besançon, devait protéger le berceau de son œuvre. « Or, ajoutent les *Annales religieuses de la Congrégation*, un des effets de ces promesses fut le choix qui eut lieu d'une manière si imprévue et si providentielle de saint Joseph pour patron titulaire et protecteur spécial de notre Institut. Sainte Thérèse le remit, en quelque sorte, entre ses mains, au moment où, après plusieurs années d'une lente et laborieuse préparation, il allait enfin se constituer régulièrement et prendre une humble place dans l'Eglise de Dieu. » « Vois, sembla-t-elle lui dire, de quelle manière j'ai pris soin de ta naissance, en t'obtenant pour protecteur au ciel l'Epoux virginal de Marie, le Père nourricier de Jésus. En lui tu trouveras un modèle accompli de la vie humble et cachée, en même temps que de la vie de zèle, de dévouement et de sacrifice ; en lui tu auras un avocat bien plus puissant que moi sur les cœurs de Jésus et de Marie. »

C'est chose bien digne de remarque, en effet, que le nom de l'humble chapelle, ou du modeste oratoire, devait bientôt passer à la petite société elle-même, dont les éléments se préparaient alors dans la pratique de l'humilité, de la pauvreté et du dévouement. C'est ainsi qu'autrefois les Ordres religieux avaient coutume de prendre leur nom de celui de leur première église ou de leur premier monastère.

Jusqu'à ce jour, selon le plan arrêté avec feu Mgr de Fontanges, on s'était comme enveloppé de mystère au

sujet du but religieux que l'on poursuivait. Cependant les voiles avaient commencé à devenir assez transparents. Car à quoi pouvaient aspirer, se demandait-on, les demoiselles Javouhey, qui eussent pu vivre tranquilles au foyer paternel, et toutes ces jeunes personnes en général modestement vêtues et suivant une règle commune, sinon à la vie religieuse et de communauté ? Le temps parut donc venu de se manifester ouvertement. D'autant plus que, à cette époque, une situation nouvelle était faite, dans l'Etat, aux Communautés religieuses, par suite d'un décret de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup>, du 20 juin 1804.

Plusieurs anciennes sociétés religieuses reparaissaient, munies de la sanction du pouvoir ; et de nouvelles Congrégations étaient légalement autorisées à se fonder. On eût dit que l'autorité publique, pour se créer des bases plus solides et plus durables, sentait alors le besoin de se concilier la confiance de la plus saine partie du pays, en accordant le droit de se dévouer à ces pieuses institutions qui, pendant si longtemps, avaient été une des gloires de la France.

Profitant donc de la bienveillance de M. le baron de Roujoux, préfet du département de Saône-et-Loire, et des dispositions également favorables du nouvel évêque, Mgr Imberties, M<sup>lle</sup> Javouhey sollicita auprès du Ministre des Cultes, M. Portalis, la demande en autorisation légale de l'Institut.

Cet humble fruit de tant de labeurs et de souffrances, ce modeste Institut, dont la pensée première, inspirée par l'auguste Reine du Ciel à son âme interdite et troublée, n'a cessé de la poursuivre partout : à Chamblanc, à

Besançon, en Suisse, à Souvans et à Dôle, va-t-elle enfin les voir s'affermir et se développer, avec la double sanction, et sous les auspices de l'autorité ecclésiastique et civile ? A ce moment solennel et décisif, elle met en prières la petite Communauté renfermée dans le pieux cénacle de la citadelle ; la très sainte Vierge, saint Joseph, saint Martin et sainte Thérèse, sont requis de déployer leur puissant crédit en faveur d'une œuvre qui n'a d'autre but que la gloire de Dieu et le salut des âmes.

L'humilité et la confiance de la pieuse Fondatrice ne tardèrent pas à être exaucées. En effet, dès la date du 12 décembre 1806, l'empereur Napoléon signait, au camp de Posen, en Prusse, un décret « autorisant, y est-il dit, l'Association religieuse formée dans le diocèse d'Autun, sous le nom de Saint-Joseph, dans le but de former les enfants des deux sexes au travail, aux bonnes mœurs et aux vertus chrétiennes. »

Mgr Imberties, de son côté, après avoir concouru à l'obtention de cette approbation légale, s'empressa de sanctionner les Statuts du nouvel Institut. En voici quelques extraits, qui ne manquent pas d'intérêt, au point de vue des premières origines de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, dans la constitution de laquelle le temps et les circonstances ont amené, depuis, plus d'une modification.

Article 1<sup>er</sup>. — L'Association est formée de deux Sociétés, l'une d'hommes et l'autre de femmes, sous la direction d'un chef général, aidé de son Conseil.

Article 3. — Les Supérieurs généraux nomment les Prieurs et Prieures de toutes les maisons respectives.

Le Supérieur général des hommes a le droit de visiter

et d'inspecter les maisons des deux sexes, pour s'assurer de l'observation des règlements, dont il pressera l'exécution, en se concertant néanmoins, pour les femmes, avec leur Supérieure générale.

Article 6. — Les membres reçus font vœu de Chasteté, de Pauvreté, d'Obéissance et de Dévouement à l'éducation de la jeunesse, pendant tout le temps qu'ils demeureront attachés à l'Etablissement.

Article 8. — Le but de l'Etablissement étant l'instruction des pauvres, les orphelins délaissés seront reçus de préférence, autant néanmoins que les facultés de l'Etablissement pourront le permettre.

Article 9. — Les élèves ont cinq heures de travail des mains ; le reste de la journée est partagé entre l'étude, les exercices de la Religion, les repas et les récréations.

Article 10. — Les hommes sont vêtus en brun et en noir ; les femmes en bleu avec un voile noir, et les élèves également en bleu.

Le nom de Sœurs de Saint-Joseph fut dès lors donné à la branche des femmes, et celui de Frères-artisans de Saint-Joseph à celle des hommes. Ces derniers s'engageaient à apprendre gratuitement aux orphelins et aux enfants pauvres de leur école un art mécanique ; ils devaient enseigner seulement, et exclusivement à toute autre science, la lecture, l'écriture et l'arithmétique ; ils devaient encore, autant que possible, être toujours deux pour une classe... Quant à leur manière de vivre : « C'est dans le travail des mains, porte une instruction réglementaire les concernant, que les Frères trouveront, avec l'aide de Dieu, leur propre subsistance ; ils considéreront qu'il existe d'autres établissements pour les personnes

qui sont appelées de Dieu à des états relevés, et qu'ils doivent, par conséquent, se renfermer uniquement dans l'enseignement élémentaire. Saint Joseph, leur auguste patron, était un pauvre artisan qui vécut dans le silence et dans la retraite ; ils s'efforceront, comme lui, de vivre dans la solitude au fond de leurs ateliers et au milieu de leurs enfants. »

D'après les Statuts approuvés, le Supérieur général des hommes avait le droit d'inspection sur les maisons des deux sexes. Quel eût-été ce Supérieur général ? Le R. Père Abbé de la Trappe, sans doute, l'œuvre entière devant rester attachée à la Trappe et sous sa dépendance, comme le Tiers-Ordre enseignant des Trappistes et des Trappistines. Mais nous verrons bientôt cette première ébauche subir, avec le temps, des modifications importantes, de manière même, à la fin, à ne plus rien laisser subsister, en quelque sorte, du plan primitif. — Car, disons-le à la gloire de celui qui seul tient en son pouvoir les destinées des hommes et des choses : si les œuvres opérées directement par Dieu sortent, d'un seul jet, achevées et parfaites de ses mains, les œuvres divines qui passent par les mains de l'homme portent nécessairement l'empreinte de ses vues bornées et de son impuissance native. L'instrument dont Dieu se sert alors, fût-il un Vincent de Paul ou un François de Sales, devra toujours reconnaître qu'il a travaillé en aveugle, ne connaissant pas le but précis vers lequel le divin Architecte dirigeait ses efforts, et étant parfois contraint de défaire lui-même ce qu'il avait voulu faire, et de faire ce qu'il ne voulait pas faire (1).

(1) On sait que le saint Evêque de Genève avait fondé les Filles de la

Quoi qu'il en soit à cet égard, M<sup>lle</sup> Javouhey voyait, pour le présent, ses vœux exaucés, et elle songea dès lors à préparer une première cérémonie de Profession et de Vêtue religieuse. Elle-même, après neuf années d'efforts et d'attente, allait renouveler solennellement et d'une manière plus complète, entre les mains du premier Pasteur du diocèse, cette généreuse consécration à Dieu et aux âmes dont la nuit du 11 novembre 1798 avait enveloppé le mystère, A côté d'elle et après elle ses trois sœurs se disposent à contracter les mêmes obligations sacrées, et quelques autres jeunes filles, dont elle va devenir la mère dans la sainte Religion. Aussi son âme est-elle comme accablée sous le poids de la reconnaissance envers Dieu. Son humilité égale sa reconnaissance. Et de là ces lignes à ses bons parents, dont la charité devait devenir le supplément de sa pauvreté, pour l'achat du costume religieux.

#### La sainte Volonté de Dieu.

Châlon, 4 février 1807,

Mon cher père et ma chère mère,

« C'est avec une vraie satisfaction que je vous écris aujourd'hui, pour vous apprendre que nous sommes approuvées du gouvernement. Nous avons reçu le Décret

Visitation, pour l'exercice du zèle par toutes les œuvres extérieures de la charité, et comment il avait été amené, au contraire, à reléguer leur zèle derrière les grilles du cloître, où leur devoir principal est de prier et de chanter les louanges de Dieu et de sa sainte Mère. Ce qui faisait dire à l'aimable Saint, pour se défendre du titre de fondateur : « J'ai défait ce que je voulais faire, et j'ai fait ce que je ne voulais pas faire. » (*Voir sa vie.*)

impérial le 28 janvier, avec une lettre du Ministre des cultes et une de Mgr l'évêque d'Autun...

« Quel bonheur pour nous ! Quelle consolation pour vous ? Nous voilà Religieuses ! Bientôt nous en porterons les livrées, qui nous distingueront du monde. Mais priez le Seigneur de nous distinguer par nos vertus !

« Il me semble que j'ai de justes raisons de m'écrier, avec le saint vieillard Siméon : Je mourrai contente, puisque je possède ce que j'ai si longtemps désiré. Nous sommes approuvées sous le nom de Société de Saint-Joseph.

« Mes sœurs sont dans un contentement parfait et vous assurent de leur plus sincère attachement.

« Comme la dépense de nos habits religieux deviendrait considérable, chacun des parents s'en chargera. Pour nous, qui sommes cinq (1), il me serait impossible de faire cette dépense en ce moment ; j'espère que vous voudrez bien la faire pour nous. J'irai sous peu vous voir pour notre arrangement de costume ; que cela, je vous prie, ne vous donne aucune inquiétude.

« Ce grand acte aura lieu quelques jours après Pâques. Ce sera une belle cérémonie, à laquelle j'espère que vous vous trouverez avec M<sup>lle</sup> Rapin, à qui je vous prie de faire part de ma lettre, en lui renouvelant l'expression de ma vieille amitié (2).

(1) Elle comprenait dans ce nombre son frère, M. Pierre Javouhey.

(2) M<sup>lle</sup> Rapin, sœur de l'ancien curé de Chamblanc, décédé, était pour Anne Javouhey une de ces pieuses amies dont l'amitié ne s'altère jamais, parce qu'elle est alimentée par la communauté des sentiments. Cette excellente personne s'occupait, jusqu'à la fin de sa vie, de faire le catéchisme aux enfants de Chamblanc ; et, à l'époque des premières communions, elle les réunissait pendant leur retraite, les faisait prier et leur adressait de pieuses exhortations.

« C'est dans les sentiments de la plus vive reconnaissance que je suis, pour la vie, votre très humble et toute dévouée fille,

S<sup>r</sup> A. Marie Javouhey. »

Cependant la joie causée au sein de la petite Communauté de Châlon faillit, sur ces entrefaites, être troublée par une démarche du gouvernement, dont on ne pouvait alors connaître la signification ni prévoir les suites. Le ministre des Cultes, M. Portalis, qui avait adressé à Mgr l'Evêque d'Autun le décret impérial du 12 décembre 1806, demandait au Prélat de lui faire connaître l'effet qu'avait produit dans son diocèse l'autorisation de la Société de Saint-Joseph. Cette sorte d'enquête, qu'elle fût personnelle ou non à l'Institut naissant, laissa quelque temps la pieuse fondatrice sous le coup d'une préoccupation facile à comprendre.

Nous n'avons pas la réponse de Mgr Imberties, mais elle dut être favorable et entièrement rassurante. Car le 27 janvier suivant, le Prélat écrivait au Maire de Châlon : « J'ai vu avec plaisir la Supérieure de la nouvelle association, établie sous le titre de Saint-Joseph dans votre ville. M. Ollivier, curé de Saint-Pierre, m'en avait déjà parlé avec grand avantage. Ce sera un secours précieux pour la jeunesse de Châlon, et il est heureux que le gouvernement lui ait accordé son autorisation provisoire. »

Il insistait ensuite pour que l'administration municipale procurât un logement convenable (1) aux promoteurs

(1) Cette question de logement se reproduisant à la date du 27 janvier 1807, prouve que l'institution occupait encore simultanément la maison de la Citadelle ainsi qu'une partie des bâtiments de l'ancien Séminaire,

de cette excellente œuvre, « afin de faciliter l'exécution du plan d'instruction et d'éducation proposé et annoncé par les Statuts de l'Association. » Puis il concluait ainsi : « Connaisant, Monsieur, le zèle avec lequel vous vous prêtez à tout ce qui peut être utile à votre ville et à la Religion, je me repose avec confiance sur votre sagesse et votre activité, pour assurer les fruits d'une si édifiante institution. »

A peine rassurée du côté de la dépêche ministérielle, M<sup>lle</sup> Javouhey recevait une lettre de Dom de l'Estrange qui lui fut un grand sujet de douleur. On eût dit que la croix s'attachait à ses pas. Le P. Abbé regrettait que l'on n'eût pas fait mention expresse, dans les Statuts soumis à l'approbation, de l'union de la Société avec la Trappe. Et la chose n'ayant pas eu lieu, il considérait comme brisés les liens de dépendance qui auraient dû, d'après le plan primitif, exister entre le nouvel Institut et l'Ordre cistercien ; et, par suite, il déliait la pieuse fondatrice de son vœu d'obéissance.

Anne Javouhey fut d'autant plus surprise et affligée de cette détermination du R. Père Abbé, que rien ne l'y avait préparée ; ce fut, pour elle, comme un coup de foudre. Cependant Dom Augustin lui rappela, à cette occasion, les grands principes d'après lesquels elle devait établir et diriger son œuvre, qu'il déclarait de nouveau être celle de Dieu ; et la Congrégation de Saint-Joseph peut considérer ces lignes comme étant pour elle le testament spirituel du saint Abbé. Nous transcrivons :

et peut-être aussi une partie des Carmes, pour les ateliers. Ces divers locaux tenaient séparé le personnel de l'Œuvre, ce qui était gênant et regrettable.

« La sainte Volonté de Dieu !

« J'ai reçu votre lettre, ma chère fille, étant à Paris, et j'ai parlé de vous et de votre établissement à M. Portalis... Il m'a paru très bien disposé en faveur de cette œuvre, et m'a dit que vous étiez approuvée par l'Empereur, du moins provisoirement ; ainsi je ne vois pas que rien doive vous empêcher de prendre l'habit que vous avez adopté...

« Il eût été à désirer que vous eussiez pu m'avertir avant d'envoyer vos Statuts ; mais enfin, cela est fait. C'eût été le moment de faire connaître votre union avec la Trappe ; la circonstance était d'autant plus favorable, que l'Empereur avait dit, avant de partir, qu'il verrait avec plaisir plusieurs maisons de notre Ordre se former dans la France.

« Quoiqu'il en soit, vous pourrez faire du bien sans cette dépendance, si vous avez soin d'en conserver l'esprit, c'est-à-dire de fonder votre Institut sur ces quatre choses : l'humilité, le zèle qui renferme l'amour de Dieu et de sa gloire et la charité envers le prochain... la pratique des conseils de l'Évangile, et l'éducation de la jeunesse dans les mêmes maximes. Remarquez bien tout cela, parce que c'est essentiel.

« Je sais bien que le monde a d'autres vues, ne se proposant que les biens d'ici-bas, aussi ne faut-il pas aller lui étaler les vôtres, qui ne doivent être que pour le Ciel ; mais, lui laissant penser ce qu'il veut, puisqu'il n'est pas capable de mieux, vous, ne pensez qu'à faire votre œuvre, *qui est celle de Dieu*, en lui gagnant des âmes, mais des âmes qui soient à Lui, sans réserve, et non pas à moitié ; car l'enfer est rempli de chrétiens qui vont à la messe,

qui font le gros de la religion et qui, peut-être, passeraient pour des saints dans le siècle où nous sommes.

« Pour gagner le Ciel, il faut quelque chose de plus : il faut aimer la Croix, il faut mépriser le monde, il faut perdre sa vie ici-bas, pour la conserver pendant l'Eternité, etc., etc. »

Après ces graves enseignements, où l'on ne peut s'empêcher d'apercevoir un reflet de la sainte austérité de la Trappe, Dom Augustin conseille à M<sup>lle</sup> Javouhey de prier Mgr d'Autun de procéder à l'élection des Supérieurs, pour la double branche des hommes et des femmes ; « et comme maintenant, ajoute-t-il, vous aurez des Supérieurs sur les lieux, le vœu d'obéissance que vous m'avez fait devient superflu, ainsi je vous le remets et, dès ce moment, vous en voilà délivrée.

« Je me recommande instamment à vos prières, ma chère fille, et suis mille fois tout à vous en Notre-Seigneur.

« Frère Augustin, abbé, quoiqu'indigne,  
de la Val-Sainte de Notre-Dame de la Trappe.

Ce 8 février 1807. »

A la réception de ce message, Anne Javouhey serait partie immédiatement pour la Suisse, afin de s'expliquer avec Dom de l'Estrange et de se justifier, au besoin, à ses yeux, si elle n'eût été retenue par la crainte de ne l'y pas rencontrer. Elle s'empressa, du moins, de lui écrire une lettre, dont la teneur se devine facilement par la réponse suivante du R. Père Abbé.

« De la Sueddera, ce 25 février 1807.

« La sainte Volonté de Dieu !

« Non, ma chère fille, je n'ai point fait de jugement désavantageux sur votre disposition à mon égard ; mais j'ai cru : 1° que n'ayant rien mis dans les Statuts qui indiquât cette union avec la Trappe, il serait difficile, ou plutôt impossible maintenant de la conserver ; 2° que ce serait un grand embarras pour la Val-Sainte d'avoir cette surveillance et que, cela lui imposant une sollicitude extérieure opposée à son esprit, qui est un esprit de recueillement et de silence, cela pourrait nuire à la régularité, par la suite des temps.

« Voilà, ma chère fille, toutes les raisons de ma conduite actuelle. Vous avez bien fait de ne pas entreprendre le voyage de la Suisse ; vous ne m'auriez pas trouvé, car je suis obligé d'aller au mont Genève.

« Ce que vous me dites du logement pour vos Frères me fait bien du plaisir. Vous avez pris un bon parti que celui d'en louer un.

« Croyez-moi et tenez-vous assurée, ma chère fille, que je prendrai toujours le plus vif intérêt à votre établissement, du moins tant qu'on s'y appliquera à y élever la jeunesse dans les mêmes principes qu'on fait à la Trappe, parce que je suis persuadé que c'est ce qu'on peut faire de mieux pour sauver les âmes que de travailler à les rendre humbles, obéissantes, mortifiées et charitables. Demandez à Dieu ces grandes vertus pour moi. — Je suis mille fois tout à vous en Notre-Seigneur, etc. »

L'œuvre de M<sup>lle</sup> Javouhey devra donc désormais vivre

de sa propre vie et se soutenir par elle-même, sans autre lien l'attachant à l'Ordre si méritant de la Trappe que celui d'une union morale, plus à l'abri de toutes les révolutions des choses humaines, et de toutes les vicissitudes du temps.

Aussi bien, selon que Dom de l'Estrange l'avait lui-même compris, la Trappe, essentiellement recueillie et silencieuse, n'était guère faite, ce semble, pour servir de lumière et de guide à une Congrégation de Religieuses destinée à se répandre en cent lieux divers et à y revêtir toutes les formes du zèle et du dévouement chrétiens. Est-il d'ailleurs nécessaire d'ajouter que le Tiers-Ordre enseignant de la Trappe, malgré les grands éloges que le saint Pontife Pie VII avait décernés à Dom de l'Estrange, son fondateur, ne devait pas jouir d'une longue durée ?

Dieu, pour faire reflourir parmi nous la Religion et les bonnes mœurs par l'éducation, avait à sa disposition d'autres institutions, les unes déjà fondées et ayant fait leurs épreuves, les autres devant surgir en leur temps, et mieux appropriées, il faut en convenir, à l'esprit, au tempérament et au caractère de la France. C'est ainsi qu'au commencement d'octobre 1853, le R. Père H. Dominique Lacordaire emmenait à Flavigny quatre novices, destinés à devenir avec lui les pierres d'angle d'un nouvel édifice : le Tiers-Ordre enseignant de la famille dominicaine (1). Quelques semaines après, l'arbre de saint Dominique avait poussé, à côté de la tige séculaire et féconde de la prédication de la chaire, le tendre rejeton de l'enseignement chrétien de la jeunesse, qui n'a cessé, depuis lors, de produire les plus heureux fruits.

(1) Vie du R. P. H. D. Lacordaire, par le R. P. Chocarne.

Disons enfin, car comment se lasser d'admirer la Providence ? que la Bonté divine, pour répondre aux désirs de la R. Mère Javouhey relativement à l'assistance efficace et dévouée à prêter à son œuvre, tenait en réserve une Congrégation de prêtres religieux missionnaires. Ils paraîtront à leur heure ; et la vénérée Mère mourra tranquille et confiante dans l'avenir, en laissant l'Institut, encore dans sa première période de formation, entre les mains du Vénérable Père Libermann et de ses fils. Une dernière fois elle répètera : « C'est bien l'œuvre de Dieu. »

---

## CHAPITRE V

**Première cérémonie de Vêtue et de Profession. — Sœur Anne-Marie Javouhey élue Supérieure. — Les Frères artisans de Saint-Joseph.**

Une première cérémonie de Vêtue et de Profession devait avoir lieu, nous l'avons vu, dans la semaine de Pâques. Mais, par suite de circonstances inopinées, elle fut remise au mois de mai de cette même année 1807. On eût dit que la très sainte Vierge était jalouse d'avoir les prémices de cette Œuvre qui, après Dieu, était bien la sienne.

Pour mieux se préparer à ce grand acte, qui peut être considéré comme l'origine de la vie religieuse dans la Congrégation de Saint-Joseph, Anne Javouhey sentit le besoin de se séparer pendant quelque temps de tout ce qui l'entourait. Elle alla faire à Dôle une retraite de dix jours, sous la pieuse direction de M. l'abbé d'Aubonne.

Nous avons le résumé qu'elle traça de sa propre main de ses principales réflexions et résolutions, pendant ces jours de grâces. Obligé de nous restreindre, nous regrettons de ne pouvoir donner que quelques extraits de ces lignes si édifiantes.

Le premier jour, méditant sur la fin de l'homme : « J'ai considéré, dit-elle, la fin si noble et si glorieuse pour laquelle Dieu m'a créée, qui est de le glorifier par moi-même, en répondant aux grâces abondantes qu'Il m'a accordées, et de le faire glorifier par un grand nombre de personnes qu'Il semble avoir mises sous ma conduite,

afin que je sois leur exemple, leur soutien et que je les anime à le servir le plus fidèlement possible. — J'ai reconnu que je n'ai pas mis jusqu'à présent tous mes soins à répondre à ces grâces ; j'ai oublié cette fin si noble ; j'ai fait tout le contraire et je me suis approprié les dons de Dieu, souvent même je m'en suis servie pour l'offenser, en tirant vanité de ce qui ne venait pas de moi, mais de Dieu seul.

Parmi tous les sacrifices de la vie religieuse, celui de la volonté propre fixe particulièrement son attention. Sur quoi elle s'exprime ainsi : « Tous les sacrifices ne sont rien et ne nous serviront de rien, si nous n'y joignons celui de la volonté propre. C'est le plus difficile à faire ; c'est celui qu'il faut renouveler chaque jour et à chaque moment. Mais, s'il est le plus grand de tous, c'est aussi celui auquel la plus grande récompense est réservée, et c'est ce qui doit nous encourager. Du sacrifice de ma volonté dépend mon bonheur présent et futur. Si je n'ai point de volonté, quelle paix n'éprouverai-je pas et ne procurerai-je pas aux autres ! »

Méditant sur l'amour dû à Dieu dans le saint état religieux, elle montre comment, selon elle, cet amour doit se manifester par l'esprit de sacrifice, et devenir comme cette racine féconde sur laquelle, suivant la pensée de saint Augustin, naissent à la fois toutes les vertus. « J'ai pensé, dit-elle à ce sujet, qu'une religieuse ne doit pas mettre de bornes à son amour. Il faut qu'elle soit prête à tout souffrir sans murmurer, et même avec joie, pour prouver à Dieu qu'elle l'aime véritablement. C'est dans la souffrance que l'âme se purifie comme l'or dans la fournaise. Le même amour doit porter une religieuse à l'acquisition de

toutes les vertus propres à son état. Ainsi, avoir une profonde humilité, qui la fasse se regarder comme la dernière de toutes, désirer les humiliations et ne s'offenser point de se voir préférer ses sœurs ; avoir une grande charité pour conserver la paix et l'union dans la communauté, ne tenant les yeux ouverts que sur les vertus de ses sœurs pour les imiter, et sur ses propres défauts pour s'en corriger ; avoir enfin une obéissance aveugle pour tout ce que les supérieurs commandent, regardant Dieu dans leurs personnes, etc. »

L'observation de la règle, dans le saint état religieux, est une condition indispensable de bon ordre et de ferveur. C'est un devoir rigoureux pour les supérieurs et fondateurs de l'observer fidèlement et de la faire observer avec soin par leurs subordonnés. De là ces lignes de la fervente retraitante : « J'ai considéré que la règle vient de Dieu et qu'elle conduit à Dieu. Elle vient de Dieu, par conséquent je dois l'aimer, la respecter et craindre de négliger de la suivre. Elle conduit à Dieu, je dois donc l'accomplir avec toute la fidélité possible. C'est sur cette règle que je serai jugée. La règle, si je l'observe, sera ma consolation, comme aussi, si je la néglige, elle sera mon tourment continuel. Si j'ai été assez malheureuse que de la négliger, et même si je l'ai laissé négliger aux personnes qui étaient sous ma conduite, par mon peu de soin à les reprendre, je forme la sincère résolution d'être plus fidèle à l'avenir, soit à donner le bon exemple, soit à reprendre et à corriger, si la charité le demande. »

Le choix des directeurs ou confesseurs, pour les maisons religieuses, lui paraît aussi d'une grande importance. « Il faut, dit-elle, que ce soit Dieu lui-même qui

les donne. C'est donc à nous à les lui demander avec instance et persévérance... Les supérieurs doivent avoir la plus grande vigilance là-dessus ; c'est-à-dire faire en sorte qu'il y ait toujours dans la communauté un confesseur qui, par sa sagesse, sa lumière et les vertus qui lui sont nécessaires, mérite la confiance de la maison ; et tâcher, autant que possible, que toutes s'adressent à lui, car de là dépend souvent l'union des Communautés. »

Se souvenant de cette parole de l'Esprit-Saint : « *Declina a malo et fac bonum*, Détournez-vous du mal et faites le bien », elle médite sur le péché, et résume ainsi ce que sa foi, son amour pour Dieu et sa crainte de lui déplaire lui dictent sur ce grave sujet. « J'ai, dit-elle, considéré que le plus grand de tous les maux, c'est le péché mortel, puisqu'il nous rend ennemis de Dieu, esclaves du démon, et nous destine à des supplices éternels dans l'enfer. Hélas ! cependant, combien n'est-il pas commun dans le monde ! Dois-je y être insensible ? Car, même dans la religion, que faut-il pour commettre un péché mortel ! Il est bien à craindre que celui qui tombe facilement dans le péché véniel, ne tombe enfin, peu à peu, dans le péché mortel ; du véniel au mortel il n'y a qu'un pas à faire, et c'est un pas bien glissant. Pour prévenir ce malheur, que dois-je faire, sinon d'éviter avec le plus grand soin tout péché, quelque léger qu'il paraisse ? Une âme religieuse doit avoir horreur des moindres fautes. Serait-ce aimer Dieu que de ne vouloir éviter que les péchés qui nous damnent ? Ne serait-ce pas plutôt s'aimer soi-même ? Cela déplaît à Dieu, c'est assez pour m'en éloigner pour toujours. C'est là ma résolution. » — « Pourquoi, dit-elle encore, avons-nous si peu d'horreur des fautes qui nous paraissent

légères, sinon parce que nous ne connaissons ni la bonté de Dieu, ni la malice du péché? Sainte Catherine de Sienne pensait bien autrement que nous, lorsqu'elle disait que si nous connaissions ce que c'est que le péché véniel, il nous ferait tant d'horreur, que la frayeur qu'il nous causerait nous réduirait en poudre, nos corps fussent-ils d'acier. »

Elle prenait, en conséquence, la résolution d'éviter non seulement toutes sortes de péchés, mais les occasions mêmes de péché, et, pour cela, de se tenir en présence de Dieu, de conserver l'esprit intérieur, de faire chaque matin l'examen de prévoyance et le soir celui de sa conscience. Elle veut d'ailleurs ne point se décourager à la vue de ses fautes, fussent-elles graves. « Je m'en humilierai, dit-elle, je m'imposerai quelque pénitence ; ensuite je retournerai à Dieu avec confiance, me souvenant de son infinie miséricorde, formant de nouveau la résolution de ne plus pécher. »

Anne Javouhey, au moment où elle allait définitivement embraser le saint état religieux et donner naissance à la Congrégation que Dieu demandait d'elle depuis longtemps, ne pouvait, ce semble, ne pas jeter un coup d'œil sur le passé. Et, l'âme remplie du souvenir de toutes les grâces dont la bonté divine l'avait comblée, non moins que de ses propres infidélités et résistances, elle épanchait ainsi son cœur... « Quoi de plus sensible à un homme que de se voir méprisé, outragé par celui qu'il a cru être son véritable ami, qu'il a comblé de bienfaits jusqu'à donner ce qu'il avait de plus cher pour le tirer d'un danger pressant qui le menaçait? Mais n'est-ce pas là ma conduite à l'égard de Dieu? Il n'a rien

épargné pour me tirer des dangers du monde où je me serais infailliblement perdue. Il m'a poursuivie dans ma fuite; Il m'a recherchée jusqu'à ce qu'enfin Il m'ait retrouvée. Ce bon Pasteur ne s'est pas contenté de me remettre au nombre des brebis fidèles, *Il a voulu me faire part de ses communications les plus intimes et se servir de moi pour l'exécution de ses desseins.* »

« Combien, ajoute-t-elle, mon ingratitude n'a-t-elle pas dû lui être sensible! Comment ai-je pu oublier tant de bienfaits de la part d'un Dieu que j'avais tant offensé! Comment ai-je pu résister à cette voix intérieure qui me pressait d'être plus fidèle, qui me disait que ma conduite s'opposait à ses desseins sur moi! Hélas! il fallait que mon aveuglement fût bien profond! Combien cette pensée doit me tenir dans une profonde humilité! Puissé-je, ô mon Dieu, ne la jamais oublier, en pensant en même temps combien votre miséricorde envers moi est infinie! »

Désormais donc elle veut répondre généreusement à l'amour de Dieu pour elle, c'est-à-dire l'aimer et le faire aimer de tout son pouvoir, et de cet amour vrai et solide qui ne se contente pas de sentiments et de paroles, mais se traduit et se prouve par des actes. « La méditation du matin, écrit-elle, m'a encore occupée une partie du temps, et j'ai réfléchi que vouloir mettre des bornes à son amour, c'est vouloir que Dieu en mette à ses grâces. — Puis-je d'ailleurs trop aimer un Dieu qui m'a fait tant de bien! Quand il ne m'aurait fait que celui de me retirer du monde, et de me placer dans un état où j'ai tant de moyens de salut, ma vie tout entière, avec tout ce que je pourrais faire, ne suffirait pas pour lui témoigner ma

reconnaissance; et après cela, comment pourrais-je mettre des bornes à mon amour ! Non, la mesure de l'amour de Dieu, pour moi, est de l'aimer sans mesure; et j'espère que ce sera ma règle à l'avenir. »

« Je ne ferai point consister mon amour en paroles, mais dans les œuvres. Je tâcherai de vous dédommager, ô mon Dieu, de l'ingratitude et de la tiédeur avec lesquelles je vous ai servi jusqu'à présent. Je ferai mon possible pour soutenir et allumer ce feu divin dans les âmes qui me seront confiées. »

Sa retraite terminée et le cœur rempli d'une ferveur nouvelle, Anne Javouhey revint à Châlon, pour se préparer immédiatement, et aider les autres membres de la communauté à se préparer à l'acte solennel qu'elles allaient accomplir de concert. — La cérémonie eut lieu le 12 mai 1807, et dans cette même église de Saint-Pierre, où, deux années auparavant, étant accompagnée de ses sœurs, elle avait communié des mains du pape Pie VII, qui l'avait ensuite bénie et encouragée dans son pieux dessein. Depuis lors, ces saintes bénédictions avaient porté leur fruit; et nous allons voir l'humble germe caché dans le cœur virginal de la jeune fondatrice s'épanouir au grand jour, dans le jardin de l'Epoux, qui est l'Eglise, pour y répandre bientôt au loin la bonne odeur de Jésus-Christ.

Tout le monde à Châlon, prêtres, simples fidèles et autorités civiles, voulut prendre part à cette fête, qui semblait être une résurrection des temps anciens. « Les jeunes filles, membres des confréries de la sainte Vierge, en habits de fête, allèrent processionnellement et bannières déployées chercher à leur maison de la Citadelle les

fiancées du Seigneur, pendant que, dans le lieu saint, Mgr Imberties, évêque d'Autun, revêtu de ses habits pontificaux, les attendait, environné du clergé, de la famille et de quelques laïques distingués.

Après le chant du *Veni creator*, le prélat leur adressa à toutes, réunies au pied du saint autel, une exhortation appropriée aux circonstances ; puis Anne Javouhey et ses trois sœurs prononcèrent à haute voix les vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, en y joignant un quatrième engagement, celui de se vouer à l'instruction chrétienne de la jeunesse. Monseigneur bénit ensuite les vêtements religieux de ces nouvelles épouses de Jésus-Christ, et elles allèrent s'en revêtir à la sacristie.

Parmi les autres aspirantes, combien y en eut-il qui firent également leur profession, ou qui prirent simplement l'habit de religion en qualité de novices, c'est ce que nous ignorons ; mais ce qui n'est pas douteux, c'est que toutes reçurent des noms nouveaux, c'est-à-dire des noms de religion. Anne Javouhey fut confirmée dans celui d'Anne-Marie, dont elle avait déjà fait choix, et ses sœurs reçurent, selon leur ordre d'âge, ceux de Marie-Thérèse, Marie-Joseph et Rosalie.

Les cinq autres jeunes personnes furent appelées sœurs : Scholastique, Thérèse, Euphrosine, Anne-Marie et Hélène. Parmi ces dernières, deux étaient sœurs converses, ce qui fait remonter l'origine de cette catégorie de membres si utiles au berceau même de la Congrégation (1).

Les jeunes Professes étant revenues dans le sanctuaire,

(1) Annales religieuses de l'Institut.

revêtues du saint habit religieux, le Pontife récita sur elles les prières de la consécration des vierges, parmi lesquelles celle-ci semblait résumer d'avance la vie de la R. Mère Javouhey : « *Etablissez en moi, Seigneur, par le don de votre Esprit, une modestie protégée par la prudence, une bienveillance dirigée par la sagesse, une douceur qui soit unie à la gravité, une liberté toujours chaste. Fervente dans la charité, que mon cœur ne s'attache qu'à vous seul. Que la sainteté de mon corps et la pureté de mon âme vous glorifient sans cesse ; que le sentiment de votre amour remplisse mon cœur, et que mon service soit un service d'amour. Soyez ma gloire, ma joie, mes délices, ma consolation dans les peines, mon conseil dans les incertitudes. Soyez ma défense contre l'injustice des hommes, ma patience dans la tribulation, mon abondance dans la pauvreté, ma nourriture dans le jeûne, mon repos dans les veilles, mon remède dans la maladie (1).* »

Après la cérémonie, les jeunes filles des congrégations de la sainte Vierge reconduisirent, au chant de pieux cantiques, les nouvelles élues du Seigneur dans leur maison, en traversant les rues de la ville. La joie était peinte sur tous les visages.

La grande et heureuse journée du 12 mai 1807, qui marque pour la Congrégation de Saint-Joseph la première date de son existence religieuse, se termina par un acte destiné à compléter son organisation. Dans l'après-midi, Mgr Imberties, accompagné de M. le curé de Saint-Pierre et de plusieurs autres ecclésiastiques, se transporta à la petite communauté, pour y réunir les religieuses en

(1) Extrait des Exercices de sainte Gertrude, traduits et publiés par le R. P. Dom Prosper Guéranger.

chapitre, afin de procéder à l'élection canonique de la Supérieure générale.

La sœur Anne-Marie Javouhey se soumit humblement à cette élection, bien que, comme Fondatrice et Mère du nouvel Institut, dont le long enfantement lui avait coûté si cher, la charge de le diriger et de le conduire lui revint de plein droit. Mais son élection ne pouvait être douteuse. Car qui eût même songé à se donner une autre supérieure, préférant le ruisseau à la source ? Aussi n'y eut-il qu'une voix en sa faveur, au dépouillement du scrutin (1).

De fait, si l'humble Fondatrice, se comparant à ses trois sœurs, disait, en toute sincérité : « La chère Mère Marie-Thérèse a toute la sainteté, la chère Mère Marie-Joseph toute la bonté, la chère Mère Rosalie tout l'esprit, et moi, je n'ai rien (2) », la vérité est que Dieu l'avait douée plus qu'aucune de ses sœurs, ses premières associées et zélées coopératrices, de cet ensemble de qualités, de dons de la nature et de la grâce, qui la rendaient très apte à achever la fondation de l'Ordre naissant. Elle seule avait reçu cette mission exceptionnelle, que le temps ne servira qu'à faire admirer davantage, de le répandre en tous lieux, de le maintenir toujours fort et compact, malgré les plus violentes tempêtes, de lui communiquer enfin cette sève abondante de dévouement chrétien et de zèle apostolique, qui forme l'un de ses plus beaux caractères.

Après son élection comme Supérieure générale, on procéda à la nomination des titulaires des emplois de la

(1) Annales religieuses de l'Institut.

(2) Témoignage d'une sœur de Saint-Joseph.

communauté. La Mère Marie-Thérèse Javouhey fut désignée Prieure, en même temps que cellière ou économe de la maison, et sa sœur, la Mère Marie-Joseph, maîtresse des novices. Dès lors, l'Institut naissant se trouva approuvé et constitué par l'autorité épiscopale elle-même (1).

La digne Fondatrice, en voyant tant de grâces accordées, en ce beau jour, à l'œuvre qu'elle avait entreprise sur des ordres venus d'en haut, mais restés pour elle si longtemps obscurs, s'abîma dans la pensée de son propre néant. Elle rendit gloire à Dieu, en empruntant à la Reine du ciel son hymne d'action de grâces ; et ce sentiment d'humilité, qui était si intime en elle, elle le traduisit par ces mots ajoutés dès lors à sa signature : Supérieure, quoique indigne.

Il y a tout lieu de croire que M. Pierre Javouhey et son associé, M. Jean Rougeat, prirent en ce même jour l'habit brun que devaient porter les Frères-artisans de Saint-Joseph. Les renseignements, cependant, nous font défaut à cet égard. Cette branche d'ailleurs, après quelques années d'existence, et d'un dévouement aussi généreux qu'utile à un grand nombre d'enfants et de jeunes gens, devra peu à peu disparaître, pour ne laisser subsister que la congrégation des sœurs de Saint-Joseph, appelée par la divine Providence à se développer toujours davantage.

(1) Annales religieuses de l'Institut.

## CHAPITRE VI

Consécration au Sacré Cœur de Jésus. — Apostolat de famille  
Voyages à Paris. — Jouissance provisoire du grand sémi-  
naire d'Autun.

« Le grain de sénevé confié à la terre sous les auspices de saint Martin, en l'année 1798, avait enfin, après un long travail de germination, paru au jour et donné naissance à l'Institut. La racine, néanmoins, se trouvait bien faible encore; c'était une humble plante qui, quoique sortie de son germe, ne devait croître qu'avec beaucoup de lenteur; en sorte que ses progrès, pendant quelque temps, demeureront presque imperceptibles.

« Ce sera comme l'enfance de la Congrégation, enfance obscure et bien modeste, pendant laquelle elle paraîtra n'avoir qu'un avenir précaire et incertain. Ainsi en est-il d'ordinaire des œuvres de Dieu. Dénuées de secours et de protection, sans apparence, sans éclat pour attirer et séduire, elles vont à petit bruit, sous l'aile de la Providence, mais bientôt les résultats arrivent et l'on se demande comment ils ont pu se produire. »

Telles sont les pieuses réflexions de l'annaliste de la Congrégation. « Mais, ajouterons-nous avec elle, pour obtenir les rosées célestes qui fécondent leurs œuvres, les fondateurs sentent le besoin de s'assurer au ciel des appuis que la terre ne saurait donner. » Déjà, ainsi qu'on l'a vu, l'œuvre de la R. Mère Javouhey avait saint Martin et sainte Thérèse pour protecteurs, saint Joseph pour

vocable et pour patron spécial; puis elle avait pris le caractère d'une Société religieuse proprement dite, sous les auspices de la très sainte Vierge.

Or, pour couronner, en quelque sorte, l'édifice, la Mère Fondatrice voulut aussi consacrer l'Institut naissant au Cœur sacré du divin Sauveur. Petite enfant, elle avait puisé cette dévotion sur les genoux de sa vertueuse mère; jeune fille, elle l'avait sentie grandir au contact d'une pieuse dame des environs de Seurre (1), qui faisait souvent le pèlerinage de Paray-le-Monial; puis à la Trappe enfin elle avait trouvé une association en l'honneur du Sacré-Cœur, à laquelle l'Ordre entier était affilié.

Lors donc qu'arriva la prochaine fête du Sacré-Cœur, qui tombait cette année-là le 6 juin, la R. Mère Javouhey voulut qu'elle fût célébrée avec pompe, dans la petite chapelle de la communauté. Le très saint Sacrement y demeura exposé la journée entière; puis, le soir, sans doute au moment du salut, eut lieu une consécration solennelle au sacré Cœur de Jésus, de la vénérée Mère, de ses sœurs et des autres associées. Car toutes, au témoignage de la R. Mère Rosalie, qui a conservé à l'Institut ces précieux souvenirs, eurent l'intention bien présente et bien arrêtée de se donner au divin Cœur.

Par suite aussi, la Congrégation elle-même, dont elles étaient, à ce moment, les seuls membres et les représentants, lui fut entièrement vouée et dédiée. De là, au fur

(1) M<sup>me</sup> Gauthier, ancienne propriétaire du château de Montmain, près de Seurre, qui se retirait chaque hiver au monastère de Paray, pour y raviver, près du tombeau de la bienheureuse Marguerite-Marie, sa dévotion au Sacré Cœur de Jésus. (Annales de l'Institut). Cette excellente dame fut soumise à de bien dures épreuves qui achevèrent de la sanctifier.

et à mesure que d'autres communautés de l'Institut viendront à se former, on verra s'y établir, au moins dans les principales, la pratique de consacrer le premier vendredi du mois à honorer le Sacré-Cœur. Ce jour là il y aura communion générale de règle, salut solennel du Très Saint Sacrement, et souvent amende honorable. Enfin, toutes les Règles de la Congrégation sanctionneront et confirmeront cette consécration spéciale au divin Cœur de Jésus, source de tant de grâces précieuses, pour les familles religieuses, comme pour les âmes!

Vers le temps où avait lieu cet acte important, la R. Mère Javouhey écrivait à ses parents une lettre toute de zèle pour leur sanctification. Elle les invitait, les exhortait même à se débarrasser entièrement des affaires de ce monde, pour ne plus songer qu'à servir Dieu avec plus de perfection. On eût dit que du Cœur de Jésus une nouvelle flamme d'amour était passée dans son cœur, et elle eût voulu propager partout ce divin incendie, à commencer par ses proches. On en jugera par ces lignes :

La sainte volonté de Dieu !

Châlon, 1807.

« Mon cher Père,

« J'apprends avec bien de la peine que vous avez été malade. Conservez donc votre santé, je vous en supplie, je voudrais vous la conserver aux dépens de la mienne.

« Quand est-ce donc que je vous verrai tranquille, ne vous occupant plus que de votre unique affaire, votre salut ! Faites tous les sacrifices nécessaires pour cela. Nous sommes tous placés avantageusement pour le corps et

pour l'âme. Quelle reconnaissance ne devons-nous pas sans cesse en rendre au Seigneur, vous et nous ! Eh bien, mon cher Père, croyez qu'Il a sur vous les mêmes des-seins de miséricorde...

« Je ne crois pas qu'il y ait quelqu'un de plus heureux que nous sur la terre, depuis que nous avons abandonné le monde. Que vous auriez de consolation vous-même d'en être le témoin, mais, plus encore, d'en jouir ! Pour ma mère, je crois qu'elle serait bien contente. Prenez donc vos arrangements en conséquence. Si mon frère Etienne s'établit de nouveau, ce sera une tranquillité de plus pour vous... Vous n'aurez plus alors de raisons à alléguer. Il faudra suivre l'inspiration de la grâce.

« Ne croyez pas cependant que je veuille vous faire la morale ; cela ne me conviendrait pas. Je vous prie donc de m'excuser si je vous parle avec tant de liberté. Vous verrez par là la confiance que j'ai en vous. D'ailleurs, c'est à vos bons avis et à vos soins que nous devons notre bonheur ; c'est donc par reconnaissance et dans mon ardent désir de votre propre bonheur que je prends cette liberté ; j'espère que vous me la pardonnerez, etc. »

Pendant que la jeune Supérieure travaillait ainsi pour Dieu, Dieu travaillait aussi pour elle, et inspirait à Mgr d'Autun la pensée d'avoir dans sa ville épiscopale la maison principale des sœurs de Saint-Joseph. L'autorité civile y donna elle-même les mains, « tout en regrettant, écrivait le Préfet de Saône-et-Loire au maire de Châlon, que cet ville ne pût présenter les mêmes ressources qu'Autun à cet établissement. »

Des démarches actives de la R. Mère Javouhey lui firent alors obtenir des deux autorités la jouissance pro-

visoire, pour l'Institut, des bâtiments de l'ancien Grand Séminaire (1), ceux-là mêmes, on s'en souvient, qu'elle avait convoités lors de son premier voyage à Autun. Elle fut si heureuse de l'issue de cette affaire, qu'elle ne trouvait pas d'expression pour en témoigner sa reconnaissance à Dieu. « Je vous prie d'en remercier le Seigneur, écrivait-elle à son père; car, pour moi, je ne puis qu'admirer sa bonté et me taire. »

Les choses cependant ne marchèrent pas aussi vite qu'elle avait cru pouvoir l'espérer. Des difficultés administratives survinrent de la part du ministère. Pour les lever, elle se décida à partir pour Paris. C'était un voyage assez long alors, fatigant et difficile pour une jeune religieuse voyageant seule; mais rien ne put l'arrêter. Et voici comment l'intrépide supérieure annonçait son voyage à son père, qui, plus d'une fois, l'avait trouvée bien hardie dans ses entreprises : « Vous me dites depuis longtemps, mon cher Père, que je ferai tant, que j'irai voir l'Empereur à Paris. Je viens vous annoncer que je pars demain pour la capitale, à quatre heures du matin. Mes affaires sont entre les mains de la divine Providence; de quelque manière qu'elles tournent, je l'accepte, pourvu que ce soit pour la gloire de Dieu. Je vous donnerai des nouvelles aussitôt que je serai de retour. »

De telles dispositions d'abandon et de zèle désintéressé furent bénies du ciel, et la R. Mère pouvait écrire le 27 octobre :

(1) La Révolution en avait dépouillé le diocèse, mais, faute d'acquéreur, l'édifice était toujours resté inoccupé.

La sainte volonté de Dieu !

« Mon cher Père et ma chère Mère,

« Combien j'ai été fâchée d'apprendre votre départ, lorsque je suis arrivée de Paris, samedi ! Mon voyage a été des plus heureux. Nous avons l'assurance de jouir de la maison du Grand Séminaire, jusqu'à ce qu'il vienne un séminaire métropolitain, ce que l'on dispute avec Besançon, qui le veut aussi. » — A cette époque, en effet, le gouvernement impérial avait conçu le projet de n'établir de séminaire que dans les métropoles de chaque province ecclésiastique, et Autun appartenait alors à la province de Besançon. « Si Autun gagne, poursuit-elle, nous jouirons de l'immeuble encore trois ans; après quoi on nous donnera la maison des Cordeliers toute réparée. Vous voyez que mon voyage était bien nécessaire. »

Elle ajoutait qu'elle avait encore fait autre chose, dans ce voyage de Paris, qu'elle dirait, en son temps, à ses parents. Nous ne serions pas étonné qu'elle eût, dès lors, pris des renseignements, ou fait quelques démarches, en vue de l'établissement ultérieur de l'Institut à Paris. Car de bonne heure, de fortes aspirations la portèrent vers cette partie de la France; et les événements montreront que ces aspirations lui venaient du ciel, pour l'accomplissement des desseins de la Providence sur elle et sur son œuvre.

Cependant, au temps dont nous parlons, une menace d'orage pour la Congrégation vint de nouveau exercer sa foi et sa confiance en Dieu. A peine, en effet, la petite société était-elle née et commençait-elle à s'asseoir sur des bases

encore assez faibles et incertaines, que son existence parut inquiéter dans les hautes régions gouvernementales. La lettre suivante, partie du cabinet du ministre des cultes, arrivait à Mgr d'Autun.

Paris, le 7 novembre 1807.

« Monsieur l'Evêque,

« Un décret en date du 12 décembre dernier autorise  
« provisoirement l'Association de bienfaisance connue  
« dans votre diocèse sous le nom de Saint-Joseph. Depuis  
« que ce décret impérial a été rendu, je n'ai reçu aucun  
« renseignement concernant cette association; il importe  
« cependant que le ministre des cultes soit instruit, au  
« moins tous les six mois, de l'état de situation de tous  
« les établissements approuvés sur son rapport, pour  
« qu'il puisse en rendre compte à Sa Majesté. Je vous  
« invite, en conséquence, à me faire parvenir sans délai  
« tous les détails que vous pouvez avoir sur l'association  
« de Saint-Joseph, même ceux concernant les règlements  
« de discipline intérieure. Je désire recevoir en même  
« temps quelques détails sur le noviciat exigé de ceux  
« qui veulent faire partie de cette association, ainsi que  
« sur les relations qu'elle peut avoir avec la Cour de  
« Rome. Recevez, etc. »

Signé : PORTALIS.

On peut se rappeler qu'à cette époque, fin de 1807, l'Empereur se trouvant déjà dans un état d'hostilité avec le Saint-Siège, commençait à entrer dans des sentiments de méfiance à l'égard des institutions religieuses. Il y

avait donc quelque lieu de craindre. Toutefois, la réponse de Mgr d'Autun à la dépêche ministérielle put rassurer la R. Mère Javouhey. Elle était ainsi conçue :

Autun, le 12 novembre 1807.

« Monsieur,

« L'association de Saint-Joseph, autorisée provisoirement par Sa Majesté impériale et royale le 12 décembre dernier, n'ayant eu jusqu'à présent qu'un établissement provisoire, soit à Autun, soit à Châlon, je n'ai pu vous donner d'autres renseignements. L'établissement de cette association est extrêmement utile, tant pour l'instruction des jeunes filles que pour celle des garçons ; il serait à souhaiter qu'il pût être accordé une maison considérable, tant pour l'instruction que pour l'établissement des ateliers laboratoires, car, dans cette association, on s'occupe de donner des métiers aux jeunes garçons et aux jeunes filles qui veulent s'occuper et se rendre utiles.

« Tant les garçons que les filles doivent, avant d'être admis dans la dite association, faire une année de noviciat, et après cette épreuve, lorsque la Supérieure le juge à propos, ils sont admis. J'ai en même temps, Monsieur, l'honneur de vous assurer qu'il n'est jamais venu à ma connaissance qu'ils aient eu quelques relations avec la Cour de Rome, et ils ne reconnaissent pour leur Supérieur que l'Evêque diocésain. Vous trouverez ci-joint un exposé détaillé de leur établissement, qui est digne, par son utilité, de la bienveillance de Sa Majesté impériale et royale. Je verrais avec plaisir

« que le chef-lieu pût être fixé à Autun, et qu'il pût leur  
« être accordé une maison à cet effet. »

Ces dernières lignes montrent assez que tout n'était pas terminé, pour la jouissance, par la communauté, de l'immeuble du Grand Séminaire.

Et, en effet, de nouvelles difficultés surgirent, qui nécessitèrent, de la part de la Mère Javouhey, un nouveau voyage à Paris, deux mois environ après le premier. Et l'on s'imagine sans peine ce que pouvaient être pour elle, à cette époque, de semblables voyages, dans les voitures publiques, d'Autun à la capitale, et de la capitale à Autun, et cela en plein hiver ! Mais rien n'était capable de ralentir son zèle pour la sainte entreprise dont elle avait la charge.

Et elle se crut d'ailleurs bien dédommée, en obtenant que l'usage de l'immeuble en question lui fût assuré d'une manière certaine pour trois ans au moins, avec espérance que cette faveur ne s'arrêterait pas là.

Dans cette situation, se confiant en la divine Providence, elle entreprit le travail de restauration et d'appropriation de ces grands bâtiments, qui étaient alors si délabrés, que l'on eût dit que les siècles, avec leurs ravages, avaient passé par là. On peut la voir alors, comme autrefois la sainte réformatrice du Carmel, dressant des plans, animant les ouvriers, et prenant part elle-même à leur travail, selon qu'il pouvait convenir à sa position. Cette œuvre devait l'entraîner inévitablement dans de grandes dépenses ; et nous verrons bientôt comment tant de généreux sacrifices, de la part de la R. Mère Javouhey, seront payés par les hommes et récompensés par Dieu.

## CHAPITRE VII

La Mère Javouhey et sa famille. — Agrandissement de Châlon.  
Œuvres diverses à Autun. — Eglise des Carmes à Châlon.

La R. Mère Javouhey terminait à Paris l'année 1807. C'était l'époque des vœux et souhaits de bonne année, et elle ne manquait jamais à ce devoir de la piété filiale à l'égard de ses bons parents. Mais elle saisit alors cette occasion favorable pour les encourager dans leurs sacrifices en faveur de l'œuvre. Et voici dans quel pieux et saint langage elle le faisait :

« Combien, chers parents, vous devez le savoir mieux que personne, il est doux de faire du bien aux pauvres ! Car, tous les ignorants que nous instruisons, n'est-ce pas vous-mêmes, en quelque sorte, qui les instruisez, puisque c'est vous qui nous donnez les moyens de le faire ? Que de jeunes personnes, qui se seraient perdues dans le monde, béniront Dieu éternellement et feront votre gloire et votre couronne ! Ne regrettez donc point, mon très cher père, les sacrifices que vous faites en faveur d'une si grande entreprise. Pour des biens fragiles, vous achetez des biens éternels, la possession de Dieu même. Oh ! quel échange ! Dans ce moment, vous ne voyez que la peine de l'entreprise, mais dans peu vous en verrez les fruits précieux. Encore une fois, ne vous découragez pas. »

Non seulement, la pieuse fondatrice conjure son digne

père de continuer sa protection à une œuvre de zèle dont il est comme la Providence, mais, puisant dans la vivacité de sa foi des considérations qui échappent à l'œil charnel et terrestre, elle veut qu'il s'en estime heureux et honoré. « Combien, ajoute-t-elle, vous devez vous estimer heureux, mon cher père, que le bon Dieu vous ait choisi, ainsi que votre famille, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, qu'Il nous ait choisis, je dis plus, qu'Il nous ait préférés à une infinité de grands, de puissants, pour accomplir ses desseins, pour nous communiquer ses secrets divins; enfin, pour tout dire en un mot, pour faire la fonction d'apôtres, dans un temps où les apôtres l'abandonnent !... »

Déjà, en effet, les dispositions du gouvernement impérial envers le Saint-Siège n'étaient plus un mystère; l'orage se formait depuis quelque temps et tout annonçait qu'il ne manquerait pas d'éclater d'une manière désastreuse. Alors certaines âmes se trouvèrent, qui, éblouies, ce semble, par l'éclat trompeur de la puissance séculière, et tentées, peut-être, par l'appât des honneurs et des dignités, trahirent, plus ou moins, par des complaisances regrettables, leurs devoirs sacrés envers l'Eglise. C'était sans doute à ces circonstances déplorables, enregistrées d'ailleurs par l'histoire, que faisait allusion la vénérée Mère fondatrice.

« Comment, ajoute-t-elle, pourrions-nous répondre à tant de grâces ? Ce Dieu si bon a tout prévu dans sa sagesse : Il sait que nous ne pouvons rien, aussi il ne nous demande que notre volonté parfaite; donnons-la lui donc sans réserve. Pour vous, mon cher père, vous êtes-vous jamais trouvé plus riche que depuis que vous êtes

si généreux ? Soyez sûr qu'Il vous rendra au centuple, dès cette vie, le bien que vous ferez, puisque sa parole y est engagée. »

L'établissement de Châlon, à la fin de 1807, comprenait, outre la Mère Marie-Thérèse, Supérieure, les Sœurs Scholastique Dardier, Françoise Chapuis, Denyse Chauvin, six novices, dix-huit pensionnaires orphelines, qu'elles élevaient gratuitement, douze demi-pensionnaires et quatre-vingts jeunes filles. Enfin cent quinze petits garçons fréquentaient l'école gratuite des Frères de Saint-Joseph, MM. Naudin et Petit. — La ville, sans doute, venait en aide aux Frères et aux Sœurs, mais dans une mesure qui ne les empêchait pas d'éprouver la plus grande gêne.

La R. Mère fondatrice faisait, par suite, à la charité de M. Javouhey cet appel touchant, qui met à découvert toute la tendresse et la délicatesse de son cœur.

• Vous voulez, mon très cher père, que je vous parle avec confiance, eh bien ! il faut que je vous dise que ma sœur de Châlon (1) est l'objet de toutes mes peines. Elle est si bonne, qu'elle ne me dit rien que de consolant ; mais je sais que c'est par sa grande bonté, car je suis presque sûre qu'elle est très pauvre ; peut-être même manque-t-elle de pain !... Je vous en prie, ne lui refusez pas le blé que je vous avais demandé ; vous nous le retiendrez, si vous le voulez, sur la somme promise. Ne la laissez pas dans la peine, si Dieu vous a donné le moyen de la soulager. Soyez sûr que je fais souvent à Dieu cette prière : « Affligez-moi de plus en plus, ô mon

(1) La Chère Mère Marie-Thérèse.

Dieu, mais consolez et réjouissez mes sœurs ! » Oui, mon cher père, la peine n'est rien pour moi ; mais que je souffrirais si je savais que je fais souffrir ! Je compte, mon très bon père, sur votre amitié pour cette sainte sœur. Allez la voir, cela lui fera plaisir et la dédommagera de toutes les tribulations qu'elle pourrait avoir. Vous irez en même temps voir ma sœur Marie-Joseph ; vous lui montrerez ma lettre ; elles sauront que je ne cesse de penser à elles. Je crois que toutes font la sainte volonté de Dieu. »

La chère Mère Marie-Joseph, sa sœur, était alors à Villargeau, petit village non éloigné de Châlon, occupée à y faire la classe. Car, laissant à ses sœurs les soucis et la responsabilité des charges plus importantes, elle s'estimait trop heureuse de pouvoir se dévouer aux enfants de la campagne, leur apprendre à connaître et à servir le bon Dieu.

M. et M<sup>me</sup> Javouhey se montraient dignes de tels enfants, par leur zèle à soutenir de leur bourse les œuvres toutes de dévouement de l'Institut naissant. Cependant on pouvait craindre que leur libéralité ne vint, peut-être, à se fatiguer un peu. Aussi la Mère Javouhey, ayant fait le sacrifice d'aller à Chamblanc, pour procurer cette consolation à ses sœurs, voulut profiter du moins de cette occasion pour encourager son digne père à marcher sans regret ni défaillance dans cette voie royale de la charité : « Ah ! je vous en prie, lui écrivait-elle, ne regrettez jamais les sacrifices que vous avez faits, et que vous ferez encore dans la suite ; vous les retrouverez tous dans l'éternité et vous en jouirez. Vous le voyez, mon cher père, c'est pour vous, c'est dans votre intérêt que vous agissez ; ce que l'on fait pour le monde est perdu

pour le ciel, mais rien ne se perd de ce qu'on fait pour Dieu..... Ainsi donc, soyez gai, ayez confiance, le Seigneur vous fera des grâces auxquelles vous ne vous attendez pas (1). »

Vers ce même temps, après plusieurs démarches, elle obtint enfin pour ses sœurs de Châlon que la ville mit à leur disposition, pour leurs écoles et leurs ateliers, un vaste local qui avait servi autrefois de maison de correction (2). Et, à ce sujet, on ne lira peut-être pas sans intérêt le fragment suivant de la délibération du conseil municipal, en date du 10 août 1808 :

« ..... Il faut, sans doute, y est-il dit, à l'Association de Saint-Joseph un parfait détachement du monde et un zèle de fondateur pour surmonter le dégoût d'habiter une maison qui a été si longtemps affectée à la punition du crime, et que les habitudes populaires désignent encore par le plus vil sobriquet. Mais le courage de la religion et de l'amour du bien a le pouvoir d'élever au-dessus des considérations personnelles ; et les Frères et les Sœurs de Saint-Joseph demandent eux-mêmes cet emplacement, parce qu'il est vaste et propre à l'établissement de leur filature, de leurs métiers et de leurs classes. » — Suit l'exposé des avantages que cette demande doit procurer à la Ville elle-même.

A Autun, devenu le chef-lieu de la Congrégation, la R. Mère Fondatrice s'empressa, à mesure que les travaux de réparation le permirent, de se mettre au service des pauvres surtout, en ouvrant, pour les jeunes filles, des

(1) Lettre de 1808, sans date précise.

(2) Il était situé place de Beaune, près de l'ancienne porte, au Sud-Est de Châlon, sur la paroisse Saint-Vincent.

écoles, ainsi que des ateliers de filature et de soierie. En outre, un petit pensionnat accessible aux modestes fortunes vint compléter les ressources qu'elle offrait à la ville, en fait d'éducation.

Ses vues, toujours grandes et charitables, n'étaient cependant pas toujours bien comprises. Et ce fut sans doute à cette époque que lui arriva la petite aventure qui suit : « J'ai entedu raconter, rapporte une de ses filles (1), que quand Napoléon I<sup>er</sup> eut donné la jouissance du séminaire d'Autun à notre vénérée Mère, les habitants de la ville en étaient peu contents, et regardaient cette humble Mère comme une ambitieuse. Un jour donc qu'elle était en diligence, allant voir ses filles à Autun, deux messieurs, qui ne la connaissaient pas, lui donnèrent confidentiellement le conseil d'être en garde contre la Mère générale, disant qu'il était impossible que ses intrigues pussent réussir. La vénérée Mère se contenta de dire, avec beaucoup de douceur et d'humilité, « qu'il ne fallait pas toujours s'en rapporter aux apparences. » Arrivée à Autun, les Sœurs qui l'attendaient à la voiture lui témoignèrent une telle déférence, manifestèrent une si grande joie de la revoir, que ces deux messieurs, l'ayant reconnue, et restant tout confus de leurs propos inconsiderés, vinrent le lendemain lui faire leurs excuses et se mettre à sa disposition pour tous les services dont elle aurait besoin : son humilité les avait subjugués. »

Son zèle pour le bien égalait son humilité, et se traduisait de toute manière. Ne pouvant, à cause de leur petit nombre et de l'opposition des administrateurs de

(1) La Mère Saint-Augustin, morte supérieure du Pensionnat d'Alençon.

Châlon, faire venir à Autun les Frères de Saint-Joseph, elle obtint du moins de l'un de ses pieux parents, M. Bernard, qui avait été élevé au monastère des Trappistes de la Val-Sainte, en Suisse, qu'il ouvrit une école avec quelques jeunes gens bien posés de la ville. L'institution se recrutait parmi les enfants des meilleures familles ; et les maîtres étaient soumis, à peu près comme des religieux, à une règle commune.

Mais ce n'est pas tout encore. La R. Mère Fondatrice avait retrouvé à Autun, où il remplissait les fonctions de vicaire à la cathédrale, son premier et vertueux directeur, M. Ballanche. Ce digne prêtre, gémissant de voir à peu près taries, depuis la Grande Révolution, toutes les sources du sacerdoce, avait recueilli, dans sa propre maison, un certain nombre de jeunes gens pieux, en qui il avait remarqué des dispositions pour l'état ecclésiastique. Or, pour contribuer à cette œuvre, de toutes la plus sainte et la plus excellente, la R. Mère Javouhey s'entremet, pour que les élèves de M. Ballanche se réunissent à ceux de M. Bernard, qui occupait l'aile gauche de l'ancien grand séminaire, appelée alors l'Evêché (1). Cette réunion forma comme une sorte d'annexe du petit séminaire, où la digne Mère fit faire son éducation au fils de son frère aîné, nommé Léonor, dont nous avons déjà parlé.

Son plus grand bonheur eût été de pouvoir contribuer à relever quelques-unes des pierres du sanctuaire, et de voir surtout parmi les siens quelques germes de vocation pour le sacerdoce. C'est ainsi qu'elle écrivait à ses parents, le 3 octobre 1808 :

(1) La Communauté habitait alors la partie du milieu de l'édifice.

« ... Ayez la bonté de voir ma tante Jeanne Boissard, « pour la prier de mettre mon filleul, son fils, au petit « séminaire que M. Ballanche établit. Engagez-la bien à « faire ce sacrifice et tâchez même de l'aider. Que je serais « heureuse de voir un bon prêtre dans notre famille ! « Nous avons tant de parents qui oublient leur salut. « Aidons de tout notre pouvoir à en sauver quelques-uns, « qui en sauveront d'autres. » En terminant, elle s'offrait à prélever elle-même quelque chose, chaque année, sur sa pauvreté, pour contribuer à la bonne œuvre.

Nous disons sur sa pauvreté, car elle ne savait même pas alors où elle pourrait trouver de quoi payer les frais de réparation de l'immeuble du grand Séminaire laissés à sa charge. Mais elle comptait, comme toujours, sur la Providence, dont elle invitait ses parents à admirer avec elle les bontés. « Nos réparations vont grand train, leur écrivait-elle. Quand vous viendrez nous voir, vous serez enchantés du changement... La divine Providence, qui se plaît à nous combler de ses grâces, nous donne un aumônier (M. Blanchet, chanoine de la cathédrale) qui réunit toutes les qualités que l'on peut désirer, avec cela de la fortune. Il nous a fait don de douze cents livres pour nous aider dans nos réparations. Ensuite, il nous donne tous les ornements nécessaires pour l'église, et le reste. « Je ne laisse pas, ajoutait-elle, d'avoir recours à votre charité pour la maison de Châlon. »

A Châlon, en effet, l'Œuvre poursuivait aussi sa marche progressive, grâce au zèle infatigable de la R. Mère Javouhey, qui obtint, sur ces entrefaites, l'installation de la Communauté dans une partie de l'ancien couvent des

Carmes (1), dont le chœur de l'église, presque entièrement détruit, fut mis à sa disposition. Elle s'empessa de faire réparer ce sanctuaire, lequel, malgré l'outrage des années et les traces des profanations sacrilèges de 1793, semblait encore exhaler, pour elle et ses filles, quelque chose des parfums du Carmel.

Il devint la chapelle de la Communauté, et, le 15 octobre 1808, fête de sainte Thérèse, l'inauguration s'en fit avec grande pompe et solennité. D'après une lettre de la Mère Fondatrice, qui associait ses bons parents à ses joies comme à ses bonnes œuvres, on voit que Mgr d'Autun devait célébrer la première messe dans ce nouveau sanctuaire, et M. d'Aubonne faire un discours sur la sainte réformatrice du Carmel.

Le lecteur regrettera, comme nous, de n'avoir pas plus de détails sur cette belle et touchante cérémonie. On aurait aimé en particulier à lire quelque chose du discours de M. d'Aubonne, qui était un des orateurs distingués de l'époque. Montra-t-il la séraphique Thérèse comme un modèle des vertus religieuses à pratiquer par les Sœurs de Saint-Joseph ? La présenta-t-il, d'après les communications intimes que lui avait faites la R. Mère Javouhey, comme protectrice spéciale de l'Institut qui s'honorait d'avoir saint Joseph pour Patron et pour Père ? Prédit-il à la nouvelle Congrégation, aux secrets de fondation de laquelle il avait été initié, un avenir fécond, et pour les sujets, et pour les œuvres ? Tout cela est vraisemblable.

(1) Ce monastère, supprimé à la grande Révolution, avait été mis à l'usage de magasin. On y établit ensuite le Palais de justice, et aujourd'hui c'est l'Hôtel-de-Ville. D'après les mémoires du temps, ce fut dans ce même couvent des Carmes que fut reçu Pie VII, avec sa cour pontificale, lors de son passage à Châlon.

Mais ce qui est certain, c'est que bientôt, grâce à ses puissants protecteurs du ciel, de saint Joseph en particulier, dont le nom même est synonyme d'accroissement et de fécondité, « *Filius accrescens Joseph, filius accrescens* (1) », l'Institut verra des légions de vierges et d'apôtres sortir du diocèse d'Autun, de celui de Dijon, de toute la Bourgogne et autres pays ; et, à la parole de la R. Mère Javouhey, ces âmes généreuses s'en iront dans toutes les directions, heureuses de porter partout, et au delà des mers, la connaissance et l'amour de Jésus, Marie, Joseph, noms à jamais inséparables et bénis dans la Congrégation.

(1) *Genèse*, XLIX, 22. — On a remarqué un accroissement peu ordinaire dans la plupart des Institutions religieuses dédiées à saint Joseph. La Congrégation de Saint-Joseph du Puy, par exemple, qui prit naissance en 1650, le jour même de la fête de sainte Thérèse, et revit aujourd'hui dans la Congrégation de Saint-Joseph de Lyon, est devenue mère à son tour des Sœurs de Saint-Joseph de Belley, de Bordeaux, de Chambéry, d'Amérique, etc. Citons encore les Sœurs de Saint-Joseph de l'Union, à branches si multiples, de la Présentation, de l'Apparition, dont la fondatrice à Marseille, M<sup>me</sup> de Vialar, était l'amie de la R. Mère Javouhey, à laquelle elle s'adressait avec confiance dans ses difficultés. Ces diverses familles de Saint-Joseph font beaucoup de bien en France et à l'étranger, par l'éducation, comme par le soin des malades et autres bonnes œuvres.

---

## CHAPITRE VIII

**Le Noviciat à Autun. — Esprit de l'Institut; premiers Règle-  
ments. — Modification aux Statuts. — M. Javouhey, provi-  
dence de l'Institut.**

Lorsque la maison d'Autun fut en état de recevoir les aspirantes de la Congrégation, la R. Mère Javouhey y transféra le Noviciat. Elle put ainsi donner à ces jeunes plantes des soins précieux et les former, plus encore par ses exemples que par ses paroles, à l'esprit qui devait les animer.

Elle les portait surtout à cette piété simple et solide, à cet amour pratique et généreux, qu'elle ne cessera jusqu'à la fin de recommander à ses filles. En toutes choses, d'ailleurs, elle aimait la simplicité, la droiture et cette bonne rondeur que Dieu même ne blâme point dans ses enfants. Rien ne lui était plus agréable, comme marque d'une bonne conscience, ou comme moyen d'éviter bien des pièges de l'ennemi, que de voir des cœurs ouverts et des visages épanouis. Elle désirait pour ses filles la pieuse gaité du Carmel, que n'excluent point les grilles, et cette douce joyeuseté laissée en partage, à ses filles de la Visitation, par l'aimable et saint évêque de Genève.

Sous ces divers rapports, elle aurait pu dire à toutes : Imitiez-moi. Tout en elle était simple, droit, ouvert; rien n'altérait longtemps la sérénité de son front, et toujours de ses lèvres s'échappaient, avec une douce expression de bonté, des paroles, souvent assaisonnées d'esprit, mais toujours propres à dilater les cœurs.

Elle voulait aussi que le travail, tant recommandé par les plus célèbres fondateurs de l'Ordre religieux et monastique, fût en grand honneur dans la Congrégation. Aussi bien les conditions matérielles dans lesquelles avait été fondé et se trouvait encore l'Institut en faisaient-elles un devoir impérieux. Et à ce sujet, le pieux auteur des anecdotes édifiantes que nous avons déjà citées, écrivait ces lignes, qui se rapportent évidemment au commencement des maisons de Châlon et d'Autun. « Mais qui nourrira cette colonie naissante ? Car aucunes de celles qui la composent n'ont de fortune ? » Mes sœurs, « avait dit la Sœur Javouhey, en admettant les jeunes « néophytes, nous n'avons rien ; mais Dieu nourrit les « petits enfants, et le travail de nos mains pourvoira à « notre subsistance ; cultivons la terre qui dépend de « notre maison, nous sommes jeunes, fortes, et l'Evan- « gile dit qu'il faut jeter dans les ténèbres ceux qui ne « feront pas valoir le talent qui leur a été confié. On a « accusé les Ordres religieux de n'avoir produit que de « pieux fainéants, mettons-nous à l'abri d'un pareil re- « proche. Travaillons, mes sœurs, et qu'on ne puisse « nous accuser d'être inutiles, ou à charge à la société. » Cette courte et simple harangue électrisa tous les courages.

Nous ne résistons pas au plaisir de citer encore l'extrait suivant, où l'auteur, croyons-nous, réunit dans son esquisse rapide, et les premiers temps d'Autun et ceux de la maison de Cluny, dont nous aurons bientôt à parler. « La charité, voilà la base de tous les devoirs de la nouvelle association ; et qui peut mieux leur en donner l'exemple que cette fille étonnante qui, sans éducation,

n'est déplacée nulle part ; dont les manières , d'abord rustiques , prennent si facilement les usages qui les perfectionnent !

« La renommée commence à parler du nouvel établissement ; la curiosité va le visiter. Un ordre religieux ! dit l'intolérance philosophique , en fronçant le sourcil ; et l'on court s'assurer que les abus ont trouvé de nouveaux moyens pour se glisser en France, d'où on croyait les avoir bannis. Mais l'intolérance est bientôt désarmée, en voyant une partie de ces bonnes religieuses occupées à montrer à lire, à prier Dieu, à travailler, à un essaim de pauvres petites filles qui n'ont l'air ni d'être effarouchées, ni d'être craintives à l'aspect de leurs maîtresses.

« Les autres religieuses, disséminées dans le jardin et dans l'enclos, se livraient aux travaux rustiques : l'une trayait les vaches, qui devaient leur donner un lait nourrissant ; l'autre, armée d'une bêche, retournait avec ardeur la terre à qui elle va confier de nouvelles semences ; celle-ci récolte le foin, celle-là épanche le fumier, et toutes portent l'empreinte de la sérénité que donne toujours une bonne conscience (1). »

C'est par ce tableau un peu poétique que l'abbé Simard retraçait fidèlement l'esprit de la R. Mère fondatrice, le genre de vie et les occupations de ses premières sœurs, à l'origine de la Congrégation.

La maison d'Autun une fois suffisamment assise, et d'autres œuvres étant venues s'y ajouter, la R. Mère Javouhey crut devoir se réserver entièrement pour les

(1) L'abbé Simard. — Anecdotes édifiantes.

besoins généraux de l'Institut. Et elle fit choix d'une jeune, mais fervente religieuse, Sœur Pélagie Dupatier, pour la mettre à la tête du Noviciat. C'était un modèle d'édification et de vertu. Malheureusement, elle ne vécut que peu d'années, après lesquelles elle s'endormit pieusement dans le Seigneur, pour aller continuer au Ciel, dans le sein même de Dieu, sa mission à peine commencée ici-bas.

La R. Mère Javouhey, on s'en souvient, avait, dès ses premières entrevues avec Mgr de Fontanges, ébauché les règlements provisoires de l'Institut à fonder. C'étaient ces mêmes règlements, mais un peu complétés, pensons-nous, que l'on suivait à Châlon et à Autun, à l'époque dont nous parlons. Aussi croyons-nous ne pouvoir nous dispenser d'en donner quelques extraits. Rien n'est d'ailleurs plus édifiant :

1° Avant toute chose, nous devons aimer Dieu, travailler à le faire servir; aimer en esprit et en vérité le prochain comme nous-mêmes, faisant du bien à tous, selon que la Providence nous en fournira les moyens.

2° Nous devons nous rappeler sans cesse, que nous sommes réunies en société pour vivre en bonne union avec les membres qui la composent, afin de n'avoir qu'un cœur et qu'une âme, étant prêtes à tout souffrir et à travailler, sans faire souffrir personne.

3° La nourriture doit être simple. Nous vivons comme des pauvres qui conservent leur santé pour pouvoir travailler davantage, afin d'élever leur nombreuse famille... Il ne faut pas venir en Religion pour y trouver plus de commodités qu'on en aurait laissé chez soi; car ce serait un grand abus..... On habituera peu à peu à cette vie

simple les personnes qui, dans le monde, auraient possédé de grands biens.

4° Chacune doit recevoir avec reconnaissance l'emploi qu'on jugera à propos de lui confier, quelque bas et quelque pénible qu'il paraisse, espérant que le Seigneur lui donnera la grâce de le bien faire. — C'est surtout dans les emplois les plus bas que plus de grâces sont attachées, que l'amour-propre trouve moins son compte. Ils doivent donc nous être bien précieux, et même préférables à ceux qui nous flattent davantage.

5° La propreté et l'arrangement doivent faire le plus bel ornement de la maison ; que la pauvreté, la simplicité paraissent dans les meubles comme dans le reste.

6° On se reposera entièrement sur la charité et la prudence des Supérieures pour toutes les choses nécessaires à la vie, c'est-à-dire, la nourriture et le vêtement. S'il nous manque quelque chose (ce qui pourra arriver fort souvent), réjouissons-nous alors ; car ce n'est point être pauvre que vouloir ne manquer de rien. Craignons, mais craignons sincèrement, si nous avons ce qu'il nous faut.

7° En recevant les jeunes personnes qui se présenteront pour travailler à la gloire de Dieu, dans cette société, on ne manquera pas de leur dire : qu'il faut qu'elles soient prêtes à aller en quelque lieu qu'il plaira à la Supérieure de les envoyer, pour travailler à la même œuvre, et dans les endroits mêmes où il n'y aurait point de prêtres. — Celles qui seront dans les villages où il n'y aura pas de secours pour les malades, les visiteront et leur procureront tous les secours spirituels et temporels qui seront en leur pouvoir. Elles s'attacheront princi-

palement à les préparer à recevoir les derniers sacrements.

8° Toutes les Sœurs se feront un devoir de rendre compte de leurs dispositions intérieures, au moins tous les quinze jours, ou plus souvent, selon le besoin. Elles ne passeront jamais un mois sans le faire avec franchise et simplicité. — Il serait impossible à une Supérieure de gouverner avec fruit, et même avec sagesse, des sujets qu'elle ne connaîtrait pas, ou qu'elle connaîtrait mal.

Vient ensuite le règlement journalier. Le lever devait avoir lieu à quatre heures du matin en été, et à cinq heures en hiver. Chacune, à son réveil, donnait son cœur à Dieu et prononçait les saints noms de Jésus, Marie, Joseph. Quant aux autres exercices, nous nous contenterons de relater les quelques particularités suivantes, que nous transcrivons :

« Pendant les repas, la Supérieure ou son Assistante rappellera la présence de Dieu par le son d'une petite clochette ; aussitôt, la lectrice s'arrêtera ; toutes cesseront de manger et, les mains jointes, les yeux bas, se rappelleront la présence de Dieu pendant le temps de deux *Ave Maria*. La Supérieure sonnera encore un petit coup, et chacune continuera son repas.

A sept heures, le *Salve Regina*, que l'on dira comme à la Trappe ; ensuite la prière du soir, suivie du *Miserere* ; celle qui sera de semaine apportera l'eau bénite à la Supérieure, qui la donnera aux Sœurs et aux enfants.

« A huit heures et demie, les Sœurs s'assembleront pour le chapitre. Si la maison n'est pas nombreuse, il suffira de le tenir trois fois par semaine.

« A neuf heures moins un quart, on se rendra à la

chapelle pour faire son examen. Quand neuf heures sonneront, la Supérieure frappera un coup, et toutes se prosterneront la face contre terre, pour dire le *Miserere*, après lequel, la Supérieure frappant, les Sœurs se lèveront, et celle qui sera de semaine lui présentera l'eau bénite. Chacune recevra la bénédiction en s'inclinant profondément, et se retirera dans le plus profond silence. »

Malgré les modifications et changements apportés par le temps, les circonstances et des besoins nouveaux, dans la législation de l'Institut, les filles de la R. Mère Javouvey s'efforceront toujours de retracer ce bel idéal de vie chrétienne et de perfection religieuse qu'elle leur a laissé, avec ses admirables exemples de vertu.

Quant au *Salve Regina*, cette belle et touchante invocation à Marie, dont le chant, à la Trappe, émeut si suavement les âmes, il n'a cessé, depuis le premier berceau de l'œuvre, d'être fidèlement récité, à la Maison-Mère et dans les principaux établissements de l'Institut. Lorsque se termine la prière du soir, on entend, chaque jour, annoncer ainsi cette Antienne : « Disons le *Salve Regina* pour mettre notre Révérende Mère Générale et toute la Congrégation sous la protection de la sainte Vierge. »

De bonne heure, dans l'Institut, on se plut à multiplier les marques d'une tendre dévotion envers la Reine du Ciel. Outre la récitation du chapelet, qui devint dès les commencements un exercice de règle, et qui remplaça, croyons-nous, l'Office de la sainte volonté de Dieu, l'on faisait encore précéder l'examen particulier d'une dizaine d'*Ave Maria*; puis, un peu plus tard, vers 1818, l'on ajouta à ces divers hommages la récitation journalière du psautier de la sainte Vierge composé par saint Bonaventure,

traduit et distribué pour tous les jours de la semaine par le R. P. Gallifet.

Ces pieux débuts, ces premiers témoignages d'amour donnés à la très sainte Vierge, ne feront d'ailleurs que grandir et se développer, à mesure que la Congrégation prendra de l'accroissement, et qu'on y sentira le besoin d'avoir recours et de témoigner sa reconnaissance à la divine Mère de Dieu et des hommes (1).

Quant à la partie des Règles proprement constitutive, c'est-à-dire à celle qui déterminait l'organisation, les fins, le but et les moyens spéciaux de la petite société, elle était à peu près renfermée dans les Statuts qui avaient été présentés, en 1806, par Mgr l'Evêque d'Autun, à l'approbation du gouvernement. Mais ces Statuts, comme on l'a vu plus haut, donnaient une double base à l'Institut, en érigeant deux sociétés, l'une d'hommes et l'autre de femmes, en une seule association.

Cependant, la Providence n'avait pas permis que la branche des hommes subsistât longtemps, et il ne restait plus qu'une société simple et uniforme : celle des Sœurs de Saint-Joseph. En conséquence, un remaniement des Statuts primitifs parut nécessaire, et Monseigneur d'Autun se préoccupa de donner de nouvelles assises à l'Institut. Mgr de Fontanges, on se le rappelle, avait tenu à respecter tout ce que la digne Fondatrice avait cru bon de retenir de la Règle de la Trappe, et d'y ajouter de son propre fonds ; mais son successeur, entrant dans une autre voie, voulut formuler lui-même une Constitution pour la nouvelle Société.

(1) Annales historiques et religieuses de l'Institut.

La R. Mère Javouhey n'y retrouva pas tout à fait ce qu'elle croyait demandé par les véritables intérêts de l'Œuvre dont l'enfantement lui avait coûté si cher. Et qui connaît mieux qu'une mère les besoins de l'enfant auquel elle a donné le jour ? Chez elle, c'est plus qu'une connaissance, c'est une sorte d'instinct divin qui ne la trompe guère. Toutefois, pour la jeune Fondatrice, la chose était délicate. Craignant donc que Mgr Imberties ne crût voir dans sa résistance un acte fondé plutôt sur ses propres conceptions que sur la nature même des choses et l'avis de ses collaboratrices, elle réunit en une sorte de chapitre général tous les membres de la petite Congrégation, pour leur donner connaissance de la nouvelle Constitution proposée. Or, le sentiment unanime fut d'accord avec le sien. N'écoutant alors que sa conscience, elle exposa à Mgr Imberties, avec une respectueuse liberté, les vives inquiétudes qui s'étaient manifestées parmi ses Sœurs à la lecture du nouveau projet de statuts, puis elle supplia Sa Grandeur de leur permettre de rédiger elles-mêmes des statuts généraux recueillis des Ordres anciens, qu'elles s'empresseraient ensuite de soumettre à son examen et à sa haute approbation (1). Par suite, le digne prélat consentit, croyons-nous, car les renseignements précis nous manquent, à un accommodement qui permit à la Société naissante de poursuivre, sans trop de gêne, sa marche selon ses aspirations.

Sur ces entrefaites, le moment étant venu de payer les longs mémoires des ouvriers qui avaient travaillé, sous

(1) Annales de l'Institut.

les ordres de la R. Mère Javouhey, à la restauration des bâtiments du Grand Séminaire, celle-ci se trouva dans le plus pénible embarras. En vain le maire de la ville, M. Georges, écrivait-il à M. le préfet de Saône-et-Loire : « Madame Javouhey a rendu service à l'Etat, en conser-  
« vant une maison importante qui, sans elle, serait au-  
« jourd'hui en décombres. Elle y a fait beaucoup de  
« dépenses, et il serait de la justice du Département de  
« l'en indemniser. Si c'est votre opinion, je réclamerai  
« auprès du Conseil général, et avec votre appui, je réus-  
« sirai. » Les dédommagements n'arrivaient pas. Force lui fut donc encore une fois de s'armer de courage, pour exposer sans détour à son père la difficulté de sa situa-  
tion, et s'exposer aux suites de son mécontentement. Accouru à Autun, celui-ci lui reprocha, en effet, tout d'abord avec vivacité ce qu'il appelait son imprudence et sa témérité. Toutefois, s'étant informé exactement de la position pécuniaire de sa fille, il n'hésita pas à se charger de toutes les dettes que son grand zèle pour le bien lui avait fait contracter. La tradition rapporte même que ce bon père fit annoncer à toute la ville, au moyen du tambour, que tous ceux à qui devaient ses filles avaient à se faire connaître et qu'il répondrait pour elles.

Après le retour de M. Javouhey à Chamblanc, la Mère Fondatrice sentit le besoin de dissiper les impressions pénibles à son sujet qui auraient pu rester dans le cœur de ses parents, et de s'assurer la continuation de leur assistance pour son Œuvre. Elle leur écrivit donc, en inscrivant à la tête de sa lettre cet acte d'entière soumission à la divine volonté :

La sainte volonté de Dieu soit faite en toutes choses !

Autun, le 7 février 1810.

« Mon très cher père et ma très chère mère ,

« A peine osé-je vous écrire, tant je crains de vous faire de la peine. Il me semble que vous ne me regardez plus comme votre enfant, parce que vous me croyez coupable. Mais, je vous en prie, que cela ne refroidisse en rien votre amitié; au contraire, qu'elle se ranime et vous fasse finir ce que vous avez commencé. Vous avez eu la bonté de répondre pour moi, soyez sûrs qu'il ne vous en coûtera pas un sou de plus. Je vais mettre tant d'ordre à mes affaires, que vous serez contents de moi. »

Donnant ensuite un libre cours à tous les sentiments de son âme envers Dieu, envers ses bons parents, envers sa sœur de Châlon : « Que les desseins de Dieu sont impénétrables ! dit-elle. Heureux qui ne s'en écarte pas dans les épreuves par où la divine Providence le fait passer ! Ah ! je vous en prie, ne murmurez pas ; ne blâmez pas mes actions ; Dieu en est le principe et la fin. Si les hommes sont contre moi, peu importe, pourvu que Dieu soit pour moi et que je fasse sa volonté sainte !

« Vous avez, mon cher père, laissé à Autun la bonne odeur de vos vertus ; chacun vient me faire compliment sur le bonheur d'avoir de tels parents. Oh ! que je le sens mieux que personne, surtout en pensant que vous faites tout cela pour la gloire de Dieu, qui vous en récompensera éternellement.

« Allons, mon très cher père, tirez de peine ma bonne sœur de Châlon; je souffre pour elle ce que je n'ai jamais souffert pour moi. Elle est si bonne, si courageuse, que je vous porte envie d'avoir le bonheur de l'obliger.

« Dites bien à ma mère qu'elle m'aime toujours; je serai bien plus prudente à l'avenir; ceci me sera un bon remède pour me guérir de la maladie que vous me connaissez... »

Je suis votre pauvre fille,  
Sœur JAVOUHEY.

Cette maladie, dont la vénérée fondatrice s'accuse comme d'une faute, elle n'est pas près d'en guérir. Comment, en effet, le feu sacré qui la dévore pour les intérêts du bien, pourra-t-il jamais lui permettre de s'arrêter dans la voie du dévouement et du sacrifice? Aussi, plus d'une fois encore, elle devra mettre à contribution la libéralité de M. Javouhey. Et si nous ne craignons d'anticiper, nous dirions qu'à la fin de ses jours, elle ne laissera à la Congrégation que beaucoup de bonnes œuvres avec des dettes, mais aussi avec le précieux héritage de son admirable confiance en Dieu; et Dieu se chargera, comme le meilleur des Pères, de pourvoir à tous les besoins de ses enfants.

---

## CHAPITRE IX

**Développement de l'Institut. — Grande épreuve. — Dévouement héroïque. — La Maison de Cluny. — Souvenirs de la Trappe.**

En suivant l'ordre chronologique, nous voyons la petite société, moins de trois ans après sa fondation comme Congrégation religieuse, commencer à sortir un peu de ses langes, et ouvrir, en divers lieux, des établissements d'éducation. Citons d'abord, au diocèse d'Autun, la maison de Rully (1), fondée en 1809, et de Couches au nord-ouest de Châlon; puis, dans la Franche-Comté, celles de Salins, d'Ornan, de Froncine-le-Haut. Franchissant enfin les départements de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or, de l'Yonne et de l'Aube, l'Institut essayait, en 1810, de se frayer une route vers le Nord, en s'établissant à Provins, qui, depuis le Concordat, appartenait au diocèse de Meaux, puis à Donnemarie, à Nangis, à Bray et à Montigny-Laucoup (2).

Nous nous écarterions trop de notre sujet, si nous voulions faire l'historique de chacun de ces divers établissements, auxquels la divine Providence ne devait pas accorder une longue durée. C'étaient comme des essais et des ébauches pour la Congrégation, qui devra, dans les

(1) Cette maison, qui aura une existence de 47 années, dut sa fondation à la générosité du Curé du lieu, M. Chambosse. Il avait établi une rente de 400 francs pour la création d'une école qu'il voulut confier à la Congrégation.

(2) Annales historiques et religieuses de l'Institut.

mêmes régions et au delà, fonder plus tard des maisons d'éducation d'une importance plus considérable.

La petite fondation de Provins, entre autres résultats heureux, produisit deux fruits excellents, l'un pour le ciel, l'autre pour la vie religieuse et la Congrégation. Ce fruit mûr pour le ciel fut la jeune nièce de la R. Mère fondatrice, du nom de Colette, fille de son frère Etienne. Sa vie angélique fut couronnée par une fin si édifiante, que la vénérée Mère écrivait, de son chevet, à la Mère Rosalie, sa sœur : « Elle est dans le ciel, cette chère Colette; elle vient d'expirer! Oh! qu'elle est heureuse, et que j'envie son sort! Elle nous a parlé de vous jusqu'à son dernier soupir; elle s'est confessée comme une grande personne, elle n'avait pas sept ans et a reçu l'Extrême-Onction. M. le Curé était si étonné de lui trouver de si grands sentiments de foi, qu'il n'a pu s'empêcher de répandre des larmes d'admiration... Après qu'elle eut reçu les derniers sacrements, elle s'est écriée « que c'était le plus beau jour de sa vie. » Elle a bien souffert, et pourtant elle disait qu'elle ne souffrait pas (1). »

L'excellent fruit religieux produit par la maison de Provins, fut la vocation de la Sœur Marie-Joseph, native de cette ville. Elle fut, en effet, une excellente religieuse, un membre tout dévoué de la Congrégation : la première elle partit pour l'île Bourbon, comme supérieure de la petite colonie de Sœurs que la vénérée fondatrice devait envoyer plus tard dans cette mission.

Une autre lettre écrite, vers ce même temps, de Provins, par la R. Mère Javouhey, nous apprend de

(1) Lettre du 30 avril 1811.

quels combats intérieurs de sensibilité son âme était alors le théâtre; et ces lignes nous paraissent trop instructives et trop édifiantes pour en priver le pieux lecteur. Elle écrivait donc encore à sa sœur, la Mère Rosalie: « ... Votre lettre m'a fait du chagrin; elle était trop courte et vous étiez triste en l'écrivant. Je sentais bien que ma peine ne soulageait pas la vôtre; n'importe, je n'étais pas la maîtresse de mes sentiments. Si je pouvais vous rendre heureuse; ou plutôt, si vous étiez ici, je tâcherais de vous éviter toute la peine; je la prendrais pour moi. Ma chère fille, pourquoi, en vous écrivant, est-ce que je sens mon âme s'attrister? Que je suis faible!... Moquez-vous de moi, je le mérite; mais je ne puis m'empêcher de vous désirer toutes les trois; vous êtes le sujet le plus ordinaire de nos conversations; voyez combien je suis imparfaite! — *Cependant je puis vous assurer que je ne désire que la sainte volonté de Dieu. Je renonce bien volontiers à mes sentiments, s'ils ne sont pour sa plus grande gloire. Si je vous trompe, ce n'est pas mon intention.*

« Je n'ai pas besoin de vous dire de prier pour moi; je suis bien persuadée que votre bon cœur vous porte à le faire. Je vous en dirai davantage une autre fois, Adieu. »

Parmi les divers établissements qui rayonnaient autour de celui de Provins, il en est un surtout, celui de Donnemarie, qui semblait, par ses œuvres, annoncer plus d'importance et de stabilité, attendu qu'il comprenait, à la fois, des écoles, un petit pensionnat et un hospice à desservir. Mais ce fut précisément celui dont la perte fut le plus sensible à la Mère fondatrice.

L'ennemi de tout bien, qui ne dort jamais, et que l'on trouve surtout veillant près du berceau de toutes les œuvres de Dieu, pour essayer de les faire périr, parvint à introduire peu à peu dans cette maison la désaffection, la défiance et peut-être même un germe d'ambition. Et sous prétexte que la Congrégation n'offrait, soi-disant, qu'une faible sécurité, les quelques membres qui en formaient le personnel tramèrent secrètement le projet de quitter l'Institut et, par un abus de confiance à peine croyable, de conserver pour eux-mêmes les œuvres que celui-ci avait confiées à leur dévouement. On les vit donc, comme des branches séparées du tronc, continuer néanmoins à demeurer dans le pays, à porter le même costume et à y remplir les fonctions d'institutrices et d'hospitalières (1).

Bien que de pareilles épreuves se retrouvent, ici et là, dans l'histoire des Instituts religieux, — et l'on sait notamment que saint Alphonse de Liguori avait vu la plupart de ses premiers disciples se séparer de lui et dresser, en quelque sorte, autel contre autel, — ce coup n'en fut pas moins déchirant pour le cœur de la Mère Javouhey. D'autant qu'à cette époque, où la Congrégation n'avait pu encore jeter des racines bien profondes, une pareille défection était de nature à produire, au dedans et au dehors, des effets fort sensibles.

Cependant, la servante de Dieu courba humblement la tête sous sa main, et mit toute sa confiance en Lui, redisant cette parole du grand apôtre, dans laquelle elle ira souvent puiser force et courage au milieu de toutes ses difficultés : « Si Dieu est pour nous, qui sera contre

(1) Annales historiques et religieuses de l'Institut.

nous (1) ? » Et combien n'eut-elle pas raison de ne point se défier de Celui pour lequel seul elle travaillait et souffrait ?

Pour les Sœurs de Donnemarie, leur scission n'engendra que l'infécondité. Elles ne se recrutèrent pas comme elles avaient pu en entretenir l'espoir ; elles vieillirent dans l'isolement, sans véritables liens et engagements religieux ; et Dieu permit que de longues démarches et de pressantes sollicitations de leur part, pour rentrer dans le sein de la Congrégation qu'elles avaient reniée pour leur mère, ne pussent jamais aboutir. Leçon terrible ménagée par la Providence, pour instruire les âmes inconstantes, présomptueuses ou égarées par l'ambition.

Bien autre fut la conduite de cette même Providence à l'égard de la vénérée Fondatrice ! Ce fut alors, en effet, c'est-à-dire à l'époque de cette nouvelle épreuve, qu'elle procura à son œuvre, encore dans la première période de son existence, un établissement stable, fécond en résultats, et dont le nom, ajouté à celui qu'elle avait reçu de l'Eglise, servira à la faire distinguer des autres familles religieuses également placées sous le vocable de Saint-Joseph.

Mais avant de parler de cette fondation importante, il faut voir comment Dieu ménagea les situations et disposa les événements pour mener les choses à une fin si heureuse. — C'était très vraisemblablement à la fin de 1810 ou au commencement de 1811. On se trouvait alors dans le fort de la guerre d'Espagne ; les nombreux prisonniers faits sur cette nation, qui se défendait d'une manière si héroïque, étaient amenés en France et on les internait

(1) *Si Deus pro nobis, quis contra nos ? Ep. ad Rom., VIII, 31.*

dans certaines localités. Autun en eut une bonne part ; officiers et soldats encombrèrent cette petite ville, où il fallut trouver à les loger.

Ces pauvres gens arrivaient dans des fourgons en un état pitoyable ; beaucoup étaient atteints de fièvres pernicieuses ou étaient enlevés par le typhus. Or, pendant que l'aile du bâtiment du Grand Séminaire, qui avait été occupée par M. Ballanche et M. Bernard, fut mise à la disposition des officiers espagnols, avec leurs familles, la Mère Javouhey transforma en ambulance, pour les simples soldats, la grande salle qui servait de réfectoire à la Communauté.

Leur faire traversins et paillasses ; leur procurer du linge et des couvertures ; veiller, et le jour et la nuit, à ce que rien ne leur manquât, telle fut dès lors l'occupation de la vénérée supérieure, qui, bientôt, au milieu des morts et des mourants, faillit succomber elle-même, victime de sa charité. Elle fut, en effet, atteinte de la contagion, et le mal fit de tels progrès, qu'on désespérait presque de la conserver. Elle avait même reçu les derniers sacrements et ne songeait plus qu'à se préparer à mourir, au milieu de ses filles éplorées, lorsque celles-ci, par un mouvement spontané de leur piété filiale, firent un vœu. Or, à peine fut-il prononcé, qu'un changement subit survint dans l'état de la malade ; le mal sembla disparaître comme chassé par une force supérieure ; et la digne Mère recouvra, presque sans transition, une guérison complète ; c'était une sorte de résurrection qui tenait du prodige (1).

(1) Annales historiques et religieuses de l'Institut.

D'après le récit de M. l'abbé Rogeau, ce serait pendant cette terrible maladie que la R. Mère Javouhey aurait eu la vue d'une multitude de noirs : hommes, femmes et enfants, qui lui paraissaient bien malheureux et l'appelaient « ma chère Mère. » Dieu lui aurait ainsi fait connaître qu'avant d'atteindre le terme de sa carrière, elle devait aller répandre les trésors de son cœur maternel sur ces pauvres noirs de la brûlante Afrique et du Nouveau Monde, tous enfants déshérités de Cham, auxquels, par elle-même et par ses filles, elle devait contribuer à ouvrir les portes du salut.

Vers le même temps, la R. Mère Javouhey eut encore l'occasion d'exercer sa charité compatissante à l'égard de pauvres prisonniers autrichiens. Ils retournaient dans leurs foyers après avoir été échangés, mais se trouvaient dans un tel état de faiblesse et de misère, qu'ils faisaient compassion à voir. Or, voici, d'après l'abbé Simard (1), de quelle manière elle vint à leur secours. Nous le laissons parler lui-même à ses jeunes lecteurs.

« On était bien pauvre à la communauté, dit-il, quand quatre d'entre ces pauvres prisonniers, spectres ambulants, se présentèrent à la jeune Supérieure. Il n'y avait plus ni pain, ni vin, ni argent pour en acheter. Mais la charité est ingénieuse : des pommes de terre destinées à être plantées le lendemain sont réunies, et bien vite on les met à cuire; une Sœur est envoyée aux champs pour ramener les vaches et tâcher de trouver dans leurs sources nourricières le fluide bienfaisant qui fournit la subsistance journalière de la communauté. Pendant ce

(1) Anecdotes édifiantes.

temps, la Mère Javouhey court chez le cabaretier voisin et le prie de lui donner deux bouteilles de vin, un pain de huit livres et une autre friandise avec laquelle elle voulait surprendre agréablement ses hôtes, une fiole contenant à peu près une demi-bouteille d'eau-de-vie, destinée à soutenir les forces de ces pauvres gens pendant la route. Et, comme elle n'a pas de quoi le payer : « Tenez », lui dit-elle, en lui présentant une grosse montre d'argent à réveil, dont son père lui avait fait présent pour marquer l'heure des repas et de la prière, « cela vous servira de nantissement ; dans huit jours je viendrai la reprendre. » Cet homme hésite à prendre ce gage, mais déjà elle l'a déposé sur le comptoir et elle arrive joyeuse à la maison avec ses provisions, auxquelles les prisonniers ont bientôt fait honneur. Ils ne savent ensuite comment lui témoigner, non plus qu'à ses sœurs, leur reconnaissance ; ils se jettent à leurs pieds pour les baiser. On les relève au milieu d'une franche hilarité, et la Mère supérieure les congédie en leur adressant quelques paroles de cœur que son air, son geste et sa voix leur font comprendre. Seule ensuite au milieu de ses filles qui ignorent le bel acte qu'elle vient d'accomplir, elle remercie Dieu de lui avoir fourni cette nouvelle occasion de faire le bien. » — Tel est le récit de l'auteur des *Anecdotes édifiantes*.

Cependant le temps était venu où allaient expirer les trois années de jouissance du grand séminaire, concédées à la congrégation. L'Etat, d'ailleurs, continuait à en avoir besoin, toujours pour les prisonniers, que les guerres de cette époque amenaient en France. Il fallut donc évacuer les lieux et chercher un autre logement.

La R. Mère Javouhey comptait du moins sur les promesses qui lui avaient été faites de mettre à sa disposition l'ancien couvent des Cordeliers; et toutefois il n'en fut rien. Ce ne fut même pas sans peine qu'elle put trouver une modeste maison dans un quartier assez pauvre de la ville (1), pour y continuer les bonnes œuvres qu'elle avait entreprises.

Or, vers ce même temps, elle vient à apprendre qu'une ancienne propriété conventuelle, habitée par les Récollets avant la grande Révolution, se trouve en vente à Cluny, petite ville dans les montagnes du Mâconnais, bien connue par la grande et illustre abbaye bénédictine qui rayonna d'un si brillant éclat au front de l'Eglise, pendant la durée du moyen âge. « Si je pouvais donc avoir cette maison ! se dit-elle. Cela ferait bien mon affaire. » Mais l'argent lui fait complètement défaut; ses parents pourraient peut-être le lui avancer, mais son père a déjà fait tant de sacrifices, et elle lui a si bien promis de ne plus aller, d'ici longtemps, puiser de nouveau dans sa bourse ! Elle se décide néanmoins à exposer avec simplicité et confiance à son digne père l'immense service qu'il peut lui rendre dans la circonstance présente. Et quelle n'est pas son agréable surprise, lorsqu'elle le voit tout disposé, ainsi que sa pieuse mère, à faire cette acquisition pour l'Institut. Elle fut conclue, à la date du 29 mai 1812, sous les auspices de la très sainte Vierge, avec promesse d'entrer en jouissance et propriété à la Saint-Jean de la même année (2).

(1) C'était dans la rue appelée rue aux Rats.

(2) Le 14 juillet 1822, M. Javouhey fit donation à ses quatre filles, par acte authentique, de la propriété en question. Elle se trouve située

La prise de possession eut lieu, selon toute apparence, à la fin de juin 1812. Elle se fit avec solennité et à la satisfaction générale. La maison des Récollets devint d'ailleurs bientôt l'asile de l'instruction et du dévouement. On y débuta, en effet, par l'ouverture d'une école gratuite pour les enfants pauvres; et la commune n'eut d'autre charge que celle de faire réparer à ses frais le local offert par la Communauté à cet usage. La R. Mère Javouhey pensa ensuite qu'elle se devait aussi à la classe moyenne du pays, qui n'avait d'autre ressource alors, pour ses filles, que de les envoyer dans les villes les plus rapprochées; et elle ouvrit un pensionnat, où n'ont cessé, depuis lors, de venir puiser une éducation, justement appréciée, les enfants des meilleures familles de Cluny et des localités environnantes.

La R. Mère Fondatrice fut bien dédommée, et au delà, de ses sacrifices pour Cluny, par les vocations que la divine Providence y fit éclore pour son œuvre; vocations nombreuses et distinguées pour la plupart, au point de vue de l'intelligence, des vertus religieuses et du zèle pour la gloire de Dieu. Il en est une surtout qui sera à jamais la gloire de Cluny et de la Congrégation de Saint-Joseph. Nous voulons parler de la R. Mère Marie de Jésus Bajard, née le 10 août 1817, sur la paroisse de Saint-Marcel de Cluny.

Elle était une de ces âmes sur lesquelles Dieu a de

sur les hauteurs de la ville, près de la porte Saint-Odilon, dans une position où l'on domine non-seulement l'ancienne abbaye, reconstruite au milieu du dix-huitième siècle, mais encore la ville entière et un paysage d'une beauté grandiose, qui encadrait magnifiquement le monastère des Bénédictins, dont l'église seule était une merveille en fait d'étendue et d'architecture.

grands desseins et auxquelles il donne en partage la noblesse de la vertu et les richesses de la grâce, pour leur tenir lieu de ces titres fastueux et de ces biens périssables que le monde estime, et qui sont si peu de chose aux yeux du chrétien. Elle fut jugée digne de recueillir l'héritage des chères Mères Fondatrices; et, gardienne fidèle de ce précieux dépôt, non-seulement elle l'a conservé intact, mais elle l'a agrandi et enrichi, par ses vertus religieuses, son zèle, et une administration aussi ferme et prudente, que sainte et féconde, pendant quinze années qu'elle resta à la tête de la Congrégation. Sa vie a été comme sa mort, et sa mort comme sa vie, toute en Dieu et pour Dieu.

Sa volumineuse correspondance témoigne de son tendre amour pour Jésus, Marie, Joseph, ainsi que de son zèle fervent et généreux pour les intérêts sacrés de l'Eglise et des âmes. Dieu seul sait les œuvres charitables que son cœur délicat et son grand esprit de foi lui ont fait accomplir, à l'exemple de la vénérée Mère Fondatrice.

Nous formons le vœu qu'une plume bien inspirée redise un jour ses travaux et ses vertus, pour servir d'instruction à la Congrégation de Saint-Joseph, et de sujet d'édification pour les âmes qui aiment à respirer le parfum des amis et des élus de Dieu (1).

(1) Elle entra au noviciat de Cluny, après avoir fréquenté l'école des Sœurs, le 30 avril 1836; elle prit le saint habit le 21 septembre suivant et fit Profession le 2 février 1838. Envoyée alors à la Martinique, elle en revint en avril 1847, où la R. Mère Javouhey la nomma Maîtresse des novices au Noviciat qu'elle essayait de fonder à Paris; elle remplit cette charge jusqu'en 1856, puis fut nommée assistante de la R. Mère Rosalie et, après la mort de celle-ci, élue supérieure générale, le 19 mai 1869. Elle rendit pieusement son âme à Dieu, le samedi, 21 juin 1884, fête de saint Louis de Gonzague,

La révérende Mère fondatrice, à laquelle il nous faut revenir, fit de Cluny un de ses séjours le plus aimés. Elle y encourageait par sa présence, ses exemples et ses bonnes paroles, les jeunes postulantes et novices dans le double travail de leur instruction et de leur formation spirituelle et religieuse. Et elle était bien secondée en cela par un digne professeur du collège de la ville, M. l'abbé Barrot, qui, non content de cultiver leurs âmes, donnait encore une impulsion active et féconde à leurs études.

La communauté était aussi bien édifiée de voir un vénérable religieux de l'ancienne abbaye, du nom de Dom Ponce, qui avait survécu aux malheurs et à l'exil de son Ordre, venir chaque matin offrir le saint sacrifice de la Messe. Sa présence seule était, en effet, une prédication et un sujet de réflexions salutaires. Pour lui, il était heureux, dans sa vieillesse, de retrouver à Cluny une institution qui lui rappelait, sous quelques rapports, d'anciens et bien chers souvenirs (1).

Un autre souvenir, qui n'est pas sans intérêt, réclame également ici quelques lignes. On était à l'époque des plus grands démêlés du gouvernement avec la papauté. Dom Augustin de l'Estrange n'ayant pas craint de protes-

(1) On raconte aussi qu'un religieux Récollet, de Cluny, vint un jour, après l'installation des Sœurs, visiter son ancien monastère. Il était chargé d'années et se portait avec peine. Le bon vieillard ne put retenir ses larmes, en voyant des lieux qui faisaient revivre dans sa mémoire les jours anciens, le bonheur d'autrefois et les malheurs de la persécution et de la fuite. C'était lui qui avait forgé les espagnolettes des fenêtres des deux pièces servant de salle de communauté et de salon. Il regarda et examina tout avec un intérêt mêlé d'attendrissement ; il parcourut tous les endroits qu'il fréquentait si souvent jadis, et se retira le cœur rempli d'émotions et abîmé dans la pensée du passé, si différent de ce qu'il voyait au déclin de sa vie.

ter, par ses actes, de sa fidélité au Siège apostolique, un décret de l'Empereur expulsait peu après tous les monastères de la Trappe établis dans l'étendue de l'Empire français ; et les Trappistines de la Riédra (Suisse) furent elles-mêmes frappées d'un décret d'expulsion. Or, à cette nouvelle, la R. Mère Javouhey sentit se réveiller tous ses sentiments d'affection et de reconnaissance pour ses anciennes Mères, et elle écrivit à la Mère Prieure du monastère de la Sainte Volonté de Dieu, pour se mettre, elle et ses maisons, à sa disposition, désirant lui venir en aide selon qu'il serait en son pouvoir. Sa lettre, malheureusement, ne nous a pas été conservée, mais on peut juger, par la réponse suivante de la digne Prieure, des nobles et généreux sentiments dont elle était remplie.

« La sainte volonté de Dieu.

« A la Riédra, le 4 janvier 1814.

« Ma très chère Sœur,

« Je ne puis vous témoigner assez mon agréable surprise en lisant votre obligeante lettre, qui m'a tout à fait rappelé votre personne ; mais ce qui m'a grandement consolée, c'est votre bon souvenir, après dix ans, votre reconnaissance et les sentiments généreux dont votre cœur est animé à notre endroit. Je ne doute nullement de votre sincérité ; mon cœur l'apprécie au delà de ce que je puis vous exprimer, en retrouvant en vous une véritable amie dans l'infortune. Je vous remercie et j'agrée vos offres généreuses, qui ne sont pas à dé-

« daigner pour le moment et le temps que Dieu voudra ;  
« car j'ignore encore absolument ce qu'Il veut faire de  
« nous, s'Il veut nous déplacer pour nous replacer ail-  
« leurs. En tout cela, je m'abandonne absolument à ses  
« desseins et à sa volonté; et, dans le cas, la mémoire de  
« vos offres de bienfaisance étant gravée dans mon  
« cœur, je ne manquerai pas de vous faire part de notre  
« position pour y trouver remède... Prions pour que la  
« volonté de Dieu s'accomplisse, mais dans sa miséri-  
« corde.

« Ma sœur Thérèse (1) est avec nous, et toutes ensem-  
« ble nous ne manquerons pas de vous recommander,  
« vous et votre Société, au Seigneur. Veuillez en faire de  
« même pour nous et pour moi, car j'en ai un grand be-  
« soin, étant presque toujours malade et infirme.

« Je suis, ma très chère Sœur, avec une profonde  
« estime,

« Votre toute dévouée,

« SŒUR MARIE DU SAINT-ESPRIT, *Supérieure.* »

Les événements politiques de 1814 rendirent la sécurité à la Riédra et mirent fin aux craintes de la R. Mère Javouhey, pour cet objet de ses sollicitudes. La Trappe put rentrer en France et la Mère Marie du Saint-Esprit, signataire de la lettre que nous venons de reproduire, fut désignée par le R. Père Abbé pour fonder, en 1820, avec

(1) Lorsque le Révérend Père de l'Estrange, après la Restauration, fut rentré à la grande Trappe, près Mortagne, il acheta le domaine des Forges, qui était voisin, pour y fonder un monastère de Trappistines, à la tête duquel il plaça, en 1816, la Mère Thérèse, dont il est question dans cette lettre. (*Histoire de la Trappe.*)

une partie du personnel de la Riédra, le monastère de la Trappe du faubourg de Vaise à Lyon, qui subsiste encore aujourd'hui.

C'est ainsi que les événements sont entre les mains de Dieu comme les jouets aux mains des enfants. Grands et petits, puissants et faibles, tous sont à ses ordres. Il se sert des uns et des autres pour accomplir ses adorables desseins et faire éclater sa gloire. Bienheureux sont ceux qui le craignent et qui espèrent en Lui !

---



# LIVRE TROISIÈME

## DÉVELOPPEMENTS ET CARACTÈRE APOSTOLIQUE DE LA CONGRÉGATION

(1814-1823)

---

### CHAPITRE PREMIER

**Etablissement à Paris ; enseignement mutuel. — Demande d'approbation à Rome. — L'île Bourbon et les colonies françaises.**

L'Institut de Saint-Joseph comptait sept années d'existence. C'était un âge bien tendre encore ; mais semblable à ces enfants chez lesquels l'activité et l'exubérance de vie suppléent les années, il présentait toutes les marques d'une grande vitalité, et, à voir ses généreux débuts, on aurait pu dire de lui : « Que pensez-vous que deviendra « ce nouvel Institut religieux ? Car un souffle puissant de « Dieu l'anime, et il semble avoir l'instinct des grandes « choses. »

Le moment est proche, en effet, où la R. Mère Javouhey doit recevoir de Dieu, par le langage des faits, l'explication des paroles et vues prophétiques qui lui avaient marqué, dès avant la fondation de son Ordre, la mission

spéciale et tout apostolique qui lui était réservée. Et ce sera à Paris, où une main invisible la pousse depuis longtemps, que la Providence lui dira le dernier mot de cette mission, pour laquelle il lui a donné un cœur d'apôtre.

Il fallait que cette inspiration d'établir son œuvre dans la capitale fût bien forte, car, humainement parlant, tout semblait plutôt fait pour la détourner de cette entreprise. Appui, ressources, tout lui manquait ; et déjà même elle avait échoué dans un premier essai d'établissement au faubourg Saint-Martin remontant à l'année 1809 ou 1810. Bien d'autres difficultés et épreuves l'attendent encore à Paris ; mais le succès final, et un succès riche en conséquences heureuses, viendra enfin couronner ses longs efforts et son inébranlable confiance en Dieu.

Les Annales de l'Institut commencent par constater les conditions d'humilité et de pauvreté dans lesquelles la R. Mère Javouhey essaya de nouveau de fixer sa tente dans la capitale, l'année 1814. Deux ou trois sœurs l'y accompagnèrent. Leur logement était celui des pauvres et semblait plus rapproché du ciel que de la terre. Il était ouvert à tous les vents, et il ne s'y trouvait pas toujours autant de lits que de personnes à loger. Presque sans ressources pour payer les loyers, on devait solliciter de continuel sursis, et, avec un pareil crédit, l'on n'en obtenait guère. Une jeune personne qui s'était attachée à la Mère Fondatrice, et était comme agrégée à l'Institut, allait chercher l'eau à la Seine et achetait sou par sou, au marché des Halles, le maigre approvisionnement de la journée. Si l'on changeait de maison, elle-même opérait le déménagement, transportant d'un lieu à un autre le

pauvre mobilier de la petite communauté, qui logea successivement dans les rues de Paradis, au Marais, des Deux-portes, du Pont de Lody et de Geoffroy Lasnier. A l'église même, pour économiser le prix d'une chaise, les sœurs entendaient la messe à genoux par terre, dans une chapelle, et s'asseyaient, au besoin, sur l'agenouillement du confessionnal.

La R. Mère Javouhey soutenait par ses propres exemples le courage de ses filles ; et elle s'estimait heureuse de ce trait de ressemblance avec le Fils de Dieu, né dans une étable à Bethléem, nourri du pain de la pauvreté et du travail à Nazareth, et qui, après les jours de sa vie publique, où il n'avait même pas une pierre pour y reposer sa tête, voulut mourir dépouillé de tout, sur l'arbre de la croix.

Cet entier dénûment de la communauté naissante devait recevoir un jour sa récompense. Mais, en attendant, bien d'autres peines étaient réservées, à Paris, à la pieuse Mère Fondatrice. Elle eut d'abord beaucoup à souffrir par suite du zèle avec lequel elle adopta la méthode d'enseignement dite Lancastrienne, ou d'enseignement mutuel. Comme on la disait expéditive et facile, elle choisit plusieurs sœurs pour apprendre cette méthode, et, en même temps, pour tenir une école destinée aux enfants des familles peu aisées du quartier où elles s'installèrent.

Mais ce mode d'enseignement, importé d'Angleterre pendant les Cent jours, afin de faciliter la diffusion de l'instruction dans les masses, était suspect aux yeux d'un grand nombre de personnes (1). On allait même jusqu'à

(1) En réalité, ce mode d'enseignement n'était pas plus d'origine

le trouver en opposition avec la religion, la saine morale et les gouvernements monarchiques.

La digne Mère se vit en conséquence assez fortement blâmée; et quelques membres du clergé conçurent même, à cette occasion, des dispositions peu favorables à son endroit. Mais là, pour elle, ne devait pas se borner l'épreuve. L'ennemi de tout bien sut, en effet, exploiter à son profit cette situation. Il s'efforça de souffler le découragement dans l'âme des sœurs dont se composait la communauté. L'occasion était d'autant plus favorable, qu'outre les plaintes contre la Mère Supérieure qui revenaient à leurs oreilles, elles avaient personnellement à souffrir de la position à la fois pénible et précaire dans laquelle se trouvait la petite fondation.

Pour résister à cette tentation, un moyen efficace leur était offert, celui de s'en ouvrir à leur Mère Fondatrice, de se confier à son expérience et à ses lumières, et, comme elle, de s'abandonner entre les bras de la divine Providence. Mais, pour leur malheur, elles négligèrent cette planche de salut, et préférèrent se conduire ou se laisser guider d'après les conseils d'une prudence trop humaine; et ce fut leur perte. On se trouvait alors dans la rue de Paradis, au Marais, près de l'église de Notre-Dame des Blancs-Manteaux. Or, étant sorties un jour pour aller entendre la Messe, elles ne revinrent plus.

anglaise que d'origine allemande; l'Europe l'avait reçu de l'Inde, où il était pratiqué dès les temps les plus reculés. Pour ce qui concerne la France, M<sup>me</sup> de Maintenon (1635-1719) l'avait introduit à Saint-Cyr, et, à son exemple, plusieurs Congrégations religieuses, livrées à l'éducation des filles, en avaient adopté des parties plus ou moins nombreuses. Dès 1747, Herbault avait formé dans l'hospice de la Pitié, à Paris, une école de trois cents enfants soumis à ce mode d'instruction et de discipline. (Extrait de la *Biographie universelle*.)

Comme le divin Maître, la R. Mère Fondatrice se voyait donc délaissée et abandonnée des siens. Mais si l'épreuve fut rude et poignante pour son cœur, Dieu, qui seul suffit, et sans lequel tout n'est rien, ne l'abandonna pas. En ce temps-là même la Providence lui préparait de larges et précieuses compensations; et elle ne fut pas longtemps sans éprouver la vérité de cette parole du prophète royal : « Je suis avec le juste dans la tribulation, je l'en délivrerai et je le glorifierai (1). »

Elle trouva d'abord un courageux défenseur pour la question de l'enseignement mutuel (2), dans la personne de M. l'abbé d'Astros, alors administrateur du diocèse de Paris, et qui devait devenir plus tard archevêque de Toulouse et cardinal. Non seulement il la soutint et l'encouragea, mais il usa de son crédit pour la recommander en haut lieu, et, en conséquence, la direction d'une école publique fut confiée aux sœurs de Saint-Joseph.

Les bénédictions divines ne s'arrêtèrent pas là : les élèves, enchantées des soins et du dévouement de leurs pieuses maîtresses, devinrent bientôt très nombreuses, et M. de Chabrol, préfet de la Seine, accorda, à la requête de la R. Mère Javouhey, que l'établissement fût transféré dans un local plus vaste appartenant à la ville de Paris, et situé rue du Pont de Lodi; et là des résultats surpre-

(1) Ps. xc, 15.

(2) Il était sans doute de ceux qui, dans le vif débat alors engagé, partageaient cette sage réflexion de l'auteur de la *Biographie universelle* : « Pour garder un juste milieu entre des opinions si opposées, on peut dire que la méthode d'enseignement mutuel, confiée à des mains pures, à des hommes religieux et moraux, peut être d'une grande utilité, en abrégant le temps, ordinairement si long, de l'instruction élémentaire, et en donnant ainsi les moyens de consacrer celui qui reste à acquérir des connaissances utiles.

nants obtenus attestèrent à la fois le zèle des institutrices et la bonté de leur méthode.

Pour suivre l'ordre chronologique des faits, nous devons mentionner ici une démarche que fit alors la R. Mère Javouhey, dans l'intérêt de l'Institut. Encouragée sans doute par ces premiers succès, et pressentant déjà, peut-être, les tempêtes qui devaient venir assaillir son œuvre, elle conçut le désir de la faire approuver par le Saint-Siège apostolique. Elle écrivit à cet effet au cardinal di Piétro, à Rome. Mais on n'ignore pas avec quelle prudence et quelle sagesse la cour de Rome procède dans tous ses actes ; et voici quelle fut la réponse, pleine d'encouragements d'ailleurs, de l'Eminentissime prélat (1).

Rome, 3 août 1816.

« Madame,

« J'ai reçu avec plaisir votre lettre du 18 juin, et je n'ai pu que louer hautement votre zèle à l'égard de la Congrégation dont vous êtes la Supérieure. Comme cette Congrégation a pour but l'instruction gratuite et le soulagement des pauvres, je suis sûr que le bon Dieu daignera la bénir. Mais quant à l'approbation du Saint-Siège, il faut que la demande vienne de la part de l'Evêque, après que l'Evêque lui-même l'aura approuvée. Ensuite, on discutera à Rome si l'autorité du chef de l'Eglise pourra avoir lieu. En attendant, je garderai les notes

(1) Un bref, du 30 septembre 1810, l'avait institué le fondé de pouvoirs du Saint-Père, pour les affaires de l'Eglise de France.

historiques que vous avez jointes, et vous prie de me croire avec considération, etc.

« Signé : MICHEL, *cardinal di Piétro.* »

Nous ne saurions dire au juste, faute de documents précis, quelle suite fut donnée à cette affaire. Il est toutefois assez vraisemblable que Mgr l'Evêque d'Autun, partageant la pensée, alors généralement répandue en France, que les Congrégations à vœux simples regardaient les Ordinaires des lieux et que le Saint-Siège n'avait pas coutume d'intervenir pour leur approbation, n'aura pas cru opportun de pousser plus loin le projet en question (1).

Quoi qu'il en soit, à cet égard, ces paroles de l'éminent cardinal : « Je suis sûr que le bon Dieu daignera bénir cette Congrégation » ne devaient pas tarder à se réaliser. La petite école de la rue du Pont de Lodi excitait vivement l'intérêt de ceux qui, plus particulièrement soucieux de l'avenir de la France, croyaient avoir mis le doigt sur la véritable plaie à guérir : l'éducation, et l'éducation en particulier parmi les enfants du peuple. Elle attira spécialement l'attention de la Société pour l'enseignement élémentaire qui s'était formée, l'année précédente, à Paris, et tenait ses séances à la préfecture de la Seine. Le conseil d'administration crut même devoir voter des félicitations et des remerciements à la R. Mère Javouhey, qui reçut avec autant d'humilité que de simplicité les lignes suivantes du Président, M. Becquey :

(1) Annales historiques de l'Institut.

Paris, le 12 septembre 1816.

« Madame,

« Le zèle pieux et respectable dont vous êtes animée pour le progrès de l'instruction a fixé l'attention de la Société et vous a mérité sa reconnaissance. Dans la séance qu'elle a tenue le 23 août dernier, sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat, Préfet de la Seine, l'Assemblée générale vous a voté des remerciements; la reconnaissance de la Société vous est acquise à plus d'un titre. Nous nous estimons heureux, Madame, de vous en transmettre l'expression sincère et unanime.

« Nous avons l'honneur d'être, etc. »

Suivent les signatures du Président, du Secrétaire et de cinq membres du conseil.

De son côté, M. de Chabrol, en écrivant au Ministre de l'Intérieur, rendait hommage à la bonne tenue et au progrès de l'établissement. Ainsi Dieu préparait les voies à l'accomplissement de ses éternels desseins sur l'œuvre de la R. Mère Javouhey. Encore un instant, et les voiles vont être entièrement levés.

A cette époque, se trouvait à Paris M. Desbassyns de Richemont, intendant de l'île Bourbon, venu en France pour les intérêts de cette colonie, au point de vue notamment de l'instruction et de l'éducation. Le bruit qui commençait à se faire, à Paris, autour du nom de la R. Mère Javouhey, lui inspira le désir de la voir et de l'entretenir de ses projets. Or, dès une première visite, il fut si charmé de son caractère tout viril et de ses vues larges et élevées, qu'il n'hésita pas à lui demander, sur

l'heure, des sœurs pour son île. Ce qui le préoccupait surtout, c'était l'instruction et la moralisation de la jeunesse de couleur. « Car, dit-il, l'état social de Bourbon se trouve composé de blancs, de mulâtres et de noirs. » En entendant ces paroles, la Mère Fondatrice peut à peine contenir son émotion. Elles sont, en effet, pour elle comme un trait de lumière et un sujet de joie toute céleste. « Voilà bien, se dit-elle à elle-même, ces enfants de races diverses et de couleurs différentes que le bon Dieu m'a montrés, et dont je dois prendre soin. » Aussi s'empresse-t-elle de promettre à M. l'intendant son concours dévoué et celui de ses sœurs (1).

Ce n'était là, toutefois, qu'un petit coin du vaste champ du Père de famille qu'elle était appelée à cultiver au delà des mers. Vers ce même temps, M. le vicomte Lainé, Ministre de l'Intérieur, précédemment édifié sur le compte de la R. Mère Javouhey et de son œuvre, conçut le dessein de réclamer ses services pour toutes les colonies françaises.

Il voulut traiter lui-même cette affaire avec elle, et l'ayant fait venir : « Nous avons besoin de vous, Madame, lui dit-il, pour nos possessions d'outre-mer. Nous voulons y former des asiles pour les malades et des écoles pour les enfants (2). Pouvons-nous compter sur vous et sur

(1) Annales historiques de l'Institut.

(2) Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres remplissaient, il est vrai, depuis longtemps déjà, et avec un grand dévouement, les fonctions d'hospitalières dans quelques-unes de nos colonies ; mais elles n'étaient pas en mesure de les desservir toutes ; et, de plus, elles ne s'y livraient pas à l'enseignement. Or, à cette époque, l'enseignement congréganiste était précisément un des grands bienfaits dont le gouvernement voulait doter nos possessions d'outre-mer. Ajoutons d'ailleurs que, depuis lors,

vosre congrégation, pour nous aider ? » « Je vous remercie, M. le Ministre, répond la Mère Javouhey, d'avoir pensé à nous pour l'œuvre coloniale ; nous serons trop heureuses de pouvoir répondre, à cet égard, aux vues bienfaisantes du gouvernement, et justifier la confiance qu'il veut bien nous témoigner. » « Mais pour la tenue des hôpitaux, ajoute-t-elle, vous me permettrez de vous faire observer, que nous sommes encore bien novices dans la partie. » « Que cela ne vous embarrasse pas, reprend le Ministre, nous vous donnerons un hôpital en France pour vous exercer, et les sœurs de Saint-Joseph, je n'en doute pas, seront aussi bonnes sœurs hospitalières que bonnes religieuses enseignantes. » — De fait, le soin des pauvres et des malades rentrait, tout aussi bien que l'éducation de la jeunesse, dans les fins de l'Institut. C'était là, en effet, comme nous l'avons vu, un des engagements pris par la R. Mère Fondatrice elle-même, dans sa première et mémorable consécration, à Chamblanc, du 11 novembre 1798.

Telle fut l'origine de l'appel de la Congrégation de Saint-Joseph dans nos colonies. Disons plutôt : tel fut le côté humain de cette vocation spéciale ; car déjà quinze années auparavant, on ne l'a pas oublié, la R. Mère Javouhey, alors postulante des religieuses de la Charité à Besançon, avait reçu d'une façon extraordinaire cette mission d'en haut.

Il fallait bien, du reste, que cette mission vint du ciel, pour ne pas succomber aux attaques auxquelles elle fut

les Sœurs de Saint-Paul et celles de Saint-Joseph n'ont cessé de travailler, côte à côte, dans les colonies, et d'y vivre dans la plus édifiante union.

bientôt en butte. A peine, en effet, eut-on appris, dans un certain monde, ce qui venait de se passer, que des préventions mal éteintes se réveillèrent de plus belle, à l'égard de la R. Mère Fondatrice et de son institut. Quelques ecclésiastiques surtout, qui avaient pris parti contre elle, dans la question de l'enseignement mutuel, et n'ignoraient pas le dénuement et les difficultés de sa première installation à Paris, allèrent trouver le Ministre, pour tâcher de substituer, dans nos colonies, à la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, encore peu solidement établie, semblait-il, et diversement appréciée, une Congrégation ancienne, qui avait fait ses preuves et dont le siège principal était à Lyon.

Ce raisonnement avait quelque chose de spécieux; mais le conseil du Seigneur n'est pas instable comme ceux des hommes : *consilium autem Domini in æternum manet* (1). Aussi Dieu donna-t-il à M. Lainé la constance et la fermeté nécessaires pour le maintien de son premier projet. Le Ministre ne s'était d'ailleurs pas mépris sur le véritable mérite de la R. Mère Javouhey; et jugeant de son œuvre par elle-même, il demeurait persuadé que cet institut nouveau, malgré sa faiblesse apparente, était particulièrement apte à seconder les vues libérales et bienfaisantes de la Restauration à l'égard de nos lointaines possessions. L'avenir montrera qu'il ne s'était pas trompé, et qu'en cette circonstance il avait lui-même servi d'instrument intelligent et docile à la divine Providence, à laquelle, bon gré mal gré, tout reste toujours soumis.

C'est ainsi, qu'à travers des obstacles de plus d'une

(1) Ps. xxxii, 11.

sorte, la Congrégation de Saint-Joseph s'avancait lentement, mais sûrement, vers l'accomplissement de ses éternelles destinées. Quant à la digne Mère Javouhey, elle trouvait là un motif de plus pour s'humilier elle-même, et pour se confier davantage en Dieu.

---

## CHAPITRE II

**Première fondation à l'île Bourbon. — Succès obtenus. — La R. Mère Javouhey envoie de nouvelles Sœurs ; sa sollicitude maternelle.**

Pour aller commencer l'œuvre des écoles à l'île Bourbon, la R. Mère Javouhey présenta cinq sœurs au ministère ; mais, au moment de partir, l'une d'elles tomba malade et ne put être remplacée. Les quatre qui inaugurèrent cette lointaine mission, sont les sœurs : Marie Joseph Varin, de Provins (Seine-et-Marne), Thérèse Trotet, de Clamecy (Nièvre), Victoire Desprez, de la Chapelle (Saône-et-Loire), Anne Marie Delorme, également de Saône-et-Loire. A elles revient l'honneur d'avoir frayé la route des mers à tant d'autres sœurs de Saint-Joseph, qui, depuis lors et à leur exemple, n'ont cessé de la sillonner avec le même zèle et le même courage.

La révérende Mère Fondatrice les accompagna jusqu'à Rochefort, où elles devaient s'embarquer sur l'*Eléphant*, navire de l'Etat commandé par M. de Cheffontaine. Et après leur avoir donné sa bénédiction maternelle, avec ses derniers avis, elle les confia aux soins de l'une d'elles, la sœur Marie Joseph, qu'elle nomma supérieure. Jusqu'au moment de leur départ, elle continua à les encourager par ses lettres. Et la réponse de la jeune supérieure à l'une de ces lettres, nous montre quel excellent esprit animait dès lors cette famille religieuse de Saint-Joseph. « Oh ! ma très chère mère, écrivait celle-ci

à la R. Mère Javouhey, combien votre lettre m'a comblée de joie ! Elle m'apprend que vous êtes plus satisfaite et que tout réussit au gré de vos désirs. Si je pouvais donc contribuer encore à votre satisfaction, je serais bien heureuse ! ... C'est de tout cœur que j'invoque Celui qui fait toute ma joie, et de qui nous attendons tout, pour qu'Il bénisse vos desseins et qu'Il continue de verser ses plus abondantes bénédictions sur notre Société, et *que bientôt vous veniez prendre votre place au milieu de nous, afin que nous parvenions au but que nous nous proposons.* »

Le départ eut lieu le 10 janvier 1817. Parmi les passagers se trouvaient M. Desbassyns et M. l'abbé Guilloteau, digne prêtre envoyé à Bourbon par le séminaire du Saint-Esprit. Les sœurs étaient remplies de confiance et d'abandon entre les mains de Dieu, comme on le voit par ces lignes de la sœur Marie Joseph à la révérende Mère Fondatrice : « Veuillez bien, ma très chère mère, dire à nos sœurs de Cluny de persévérer dans leurs prières, parce que notre voyage sera long, et nous avons grande confiance dans leur intercession auprès de Dieu. *Aussi, allons-nous partir bien tranquilles : si nous périssons, leurs prières nous obtiendront la grâce d'une bonne mort, et si nous arrivons à Bourbon, nous ne les oublierons pas, dans notre reconnaissance.* »

Dans le golfe de Gascogne, le navire fut assailli par de nombreuses bourrasques, qui le poussèrent dans une direction contraire, et l'obligèrent à chercher un abri sur les côtes méridionales de l'Angleterre. On ne put quitter la rade de Plymouth que le 15 mars ; cinq semaines plus tard, c'est-à-dire le 25 avril, on relâchait heureusement à Rio de Janeiro, capitale du Brésil. Et là, durant quinze

jours les sœurs reçurent la plus affectueuse hospitalité au couvent de l'Immaculée-Conception, et furent, de la part des autorités et de la population, l'objet de la plus cordiale bienveillance (1). Aussi la révérende Mère Fondatrice, à la suite de ces bonnes nouvelles, écrivait-elle à la supérieure de Bourbon : « Il me semble que j'aimerais bien une maison à Rio-Janeiro ; que l'esprit y est bon ! qu'on y ferait de bien ! Vous m'en parlerez dans votre prochaine lettre. Je verrais avec bien du plaisir les bonnes religieuses qui ont eu tant de bontés pour vous. Voyez, ma chère fille, comme la vertu se fait aimer ; elle a sa récompense dès ce monde, et combien sera-t-elle plus grande dans l'éternité ! »

Le reste du voyage ne présenta rien de particulier, sinon la touchante cérémonie de la première communion d'une jeune enfant, que les sœurs s'étaient chargées de reconduire dans sa famille ; et l'on débarqua dans la rade de Saint-Denis, le 28 juin 1817. Le voyage avait donc duré cinq mois et dix-huit jours ; et aujourd'hui, en vingt-six jours, l'on se rend de France à la Réunion, nouveau nom de la colonie. Car tout, dans nos temps modernes, change avec la rapidité de l'éclair ; les noms comme les choses, les idées et les institutions.

(1) La Communauté s'était réunie pour recevoir les religieuses françaises. Pendant que toutes les cloches étaient en branle, les grilles s'ouvrirent pour leur donner entrée ; la R. Mère Abbessé leur adressa un petit discours en langue portugaise, puis les conduisit à l'église et les introduisit enfin au sein du Monastère. Durant deux semaines, ce ne furent que visites et offres de service de la part des personnes les plus distinguées de la ville. L'évêque, la princesse du Brésil envoyaient souvent prendre de leurs nouvelles, et les petites princesses n'étaient pas les moins empressées à se procurer le plaisir de venir les voir au parloir.

Le premier établissement de Saint-Joseph à Bourbon s'ouvrit le 8 septembre, sous les auspices de la sainte Vierge, à Saint-Paul, ancienne capitale de l'île, et dont la population de 18.000 âmes était alors supérieure à celle de Saint-Denis. C'était là que le gouverneur de l'île, M. de Lafitte du Courteil, désirait les voir commencer leurs travaux. Elles s'y établirent sur la propriété de Mme Desbassyns, mère de M. l'Intendant, qui tenait à honneur de s'associer à l'œuvre de son fils.

Le manque de prêtres, depuis la Grande Révolution surtout, s'était fait tristement sentir dans la colonie. De là ces premières lignes peu encourageantes de la sœur Marie Joseph, supérieure, à la R. Mère Javouhey : « Je ne sais si nous ferons beaucoup de bien ici ; il y a fort peu de religion ; c'est à faire pitié. Ah ! si le bon Dieu voulait se servir de nous pour aider à ramener la foi et la piété dans quelques cœurs, quelle consolation nous en éprouverions ! Mais il sera bien difficile d'agir sur les enfants, vu qu'ils n'ont que de funestes exemples sous les yeux. Autrement leur soumission, leur douceur de caractère, leurs qualités naturelles donneraient beaucoup à espérer. »

Ces espérances ne devaient pas tarder à se réaliser. L'établissement ne compta d'abord, il est vrai, qu'un certain nombre d'enfants pauvres, appartenant en général à la classe de couleur, puis vinrent s'y joindre quelques demi-pensionnaires. C'étaient de bien humbles et bien modestes commencements ; mais les sœurs étaient amplement dédommagées de leurs sacrifices et de leur dévouement, par les germes de piété qu'elles voyaient se développer parmi cette intéressante jeunesse. Entre elles aussi il n'y avait qu'un cœur et qu'une âme. Et c'était là, pour la

révérende Mère Fondatrice, la plus douce des consolations. « Mes chères filles, leur écrivait-t-elle, avec quelle satisfaction j'apprends que vous vivez en bonne intelligence! Malgré la diversité des caractères, l'amour de Dieu vous a réunies. Que ne peut l'amour de Dieu! Aimez-le donc et aimez-vous bien; pardonnez-vous mutuellement vos petits torts, supportez vos petits défauts; allez au-devant de tout ce qui peut faire plaisir. »

Unies entre elles, les sœurs de Bourbon l'étaient encore avec le reste de la Congrégation. Leur plus grand bonheur, leur plus douce satisfaction, était de parler de la chère Mère générale et des chères Mères de Cluny et de Châlon. « Elles y auraient passé des nuits entières », écrivait la supérieure. De son côté, la révérende Mère Fondatrice nourrissait toujours l'espérance d'aller travailler elle-même à la gloire de Dieu, dans cette première colonie ouverte au zèle de la congrégation; et elle laissait parler son cœur de mère et d'apôtre, quand elle écrivait ces lignes à la communauté: « Je ne vis plus! Je meurs du désir d'aller près de vous... Vous êtes bien heureuses d'avoir un saint directeur; c'est un trésor précieux. Dites-lui de prier M. l'Intendant de me faire venir bientôt. *J'espère faire le bien dans ces contrées ignorantes et malheureuses. Nous nous y mettrons tout entières, n'est-ce pas? Nous vivrons pauvrement, dans une grande simplicité; nous ne chercherons que la gloire de Dieu!* J'emmènerai avec moi des personnes sachant la musique et le dessin, et même les langues étrangères, s'il y a lieu d'établir un pensionnat. » « En attendant, ajoute-t-elle, élevez bien vos enfants; que les parents soient contents. Aimez-les, elles vous aimeront, et vous en ferez ce que vous voudrez. »

Paroles si vraies et si profondes dans leur simplicité, qu'elles mériteraient, ce semble, d'être à jamais méditées par les âmes revêtues, à quelque titre, de la mission sainte et difficile entre toutes de cultiver les intelligences et surtout de former les cœurs.

Chaque jour l'œuvre commencée avait à enregistrer de nouveaux progrès. Les sœurs aussi bien que le clergé, qui reçut bientôt d'excellentes recrues dans la personne de MM. Pastre et Minot, constataient avec quelle facilité les habitants de nos colonies subissent les saintes et salutaires influences de la religion. L'administration civile, de son côté, n'ayant qu'à se louer des premiers essais réalisés à Saint-Paul, ne tarda pas à réclamer de nouvelles sœurs de Saint-Joseph, pour un second établissement d'éducation à Saint-Denis, capitale de l'île. En transmettant cette demande à la R. Mère Javouhey, le ministre de l'Intérieur, M. Lainé, ajoutait : « Il m'est agréable, Madame, d'avoir à vous annoncer, de la part de M. le ministre de la marine, que les administrateurs de l'île Bourbon lui ont adressé les renseignements les plus satisfaisants sur la conduite tenue, soit pendant la traversée, soit depuis leur arrivée, par les quatre sœurs de votre Congrégation qui, en 1817, ont suivi cette destination. » (Lettre du 26 mars 1818.)

Ayant donc fait choix de quatre nouvelles Sœurs pour cette lointaine mission, la Mère Fondatrice voulut les accompagner, comme les précédentes, jusqu'au lieu de leur embarquement. Elle resta à Brest quelques jours et présida à leur départ, qui fut marqué par une petite mésaventure, dont elle parlait ainsi, agréablement, dans une lettre : « Au moment de s'embarquer, dit-elle, point de malles d'arrivées. Force nous est de dépenser le peu qui

nous reste pour acheter le strict nécessaire, et encore faut-il que ce soient des Sœurs de Saint-Joseph pour s'en contenter et partir si gaiement avec un si mince trousseau. Cependant nos chères Sœurs montrent un courage qui me fait grand plaisir. »

La suite de la lettre nous manque ; mais les détails ajoutés par la vénérée Mère, pour l'édification de la maison de Cluny, étaient si touchants, que la chère Mère Marie-Thérèse, sa sœur, lui répondait à ce sujet : « Voilà toutes nos jeunes novices pleines d'un nouveau zèle et de courage pour s'instruire mieux que jamais et se former aux vertus religieuses, « afin, disent-elles, de mériter la haute et belle vocation de missionnaires. » Nos Sœurs anciennes partagent presque toutes l'enthousiasme des jeunes, et regrettent de n'être pas du nombre de celles que vous désignez pour le Sénégal. » Il était, en effet, déjà question d'un départ pour le Sénégal, comme nous le verrons bientôt.

Il ne fallut rien moins qu'une sorte d'impossibilité pour empêcher la R. Mère Javouhey de suivre elle-même, jusqu'à Bourbon, les nouvelles Sœurs missionnaires. Mais le cœur ne connaît point les entraves matérielles, et il peut à son gré traverser les océans, pour aller visiter et entretenir ceux qu'il aime. La plume aussi est sa fidèle messagère. Et c'est ainsi que, dans les lignes suivantes, la vénérée Fondatrice envoyait toute son âme et tout son cœur à ses Filles de Bourbon. Rien, ce semble, n'est plus saintement tendre et affectueux. Elle écrivait à la Supérieure de l'établissement de Saint-Paul : « En attendant, ma bien chère fille, que j'aille moi-même vers vous, vous recevrez mes bonnes sœurs, que je vous envoie pour seconder votre

zèle et vous aider dans vos généreuses entreprises. Je pense que vous en serez contente ; elles sont très bonnes, et ont une grande confiance en vous. Je vous remets tous mes pouvoirs. *Vous tiendrez ma place auprès de mes chères filles, et vous serez leur mère. Soyez donc leur conseil, leur soutien ; dirigez-les dans ce qu'elles auront à faire. Demeurez ensemble quelques jours, afin de vous connaître et de vous préparer à commencer le nouvel établissement. — Sur toutes choses, mes chères filles, que l'union et la paix règnent parmi toutes les Sœurs de Saint-Joseph, qu'elles y soient à jamais inaltérables ; aimez-vous autant que je vous aime et vous serez heureuses. Voilà huit jours que nous ne faisons autre chose que de parler de ce qu'il faut vous dire ; il m'aurait fallu un mois pour vous l'écrire. Je ne veux vous parler que de ma tendresse pour vous, qui devient plus vive à proportion de notre éloignement. Je pense à vous continuellement ; j'en parle souvent, et quand j'ai du chagrin, je vous le raconte et j'y trouve du soulagement. Il y a des moments où, si j'étais dans un port de mer, rien ne m'empêcherait de partir. Cependant, ne vous scandalisez pas ; je suis soumise à la volonté de Dieu... (1) »*

Cette même bonté de cœur et délicatesse de sentiments, nous la retrouvons encore dans cet autre passage de sa lettre à la communauté de Bourbon : « J'apprends avec peine que vous perdez M. Desbassyns, qui s'est retiré de l'administration. Témoignez-lui tout mon regret et ma reconnaissance pour toutes les bontés qu'il a eues pour vous. Notre établissement à l'île Bourbon est son ou-

(1) Lettre de Mai 1818.

vrage ; j'espère que vous ferez honneur à son zèle pour le bien, et que jamais ce bon protecteur n'aura à se repentir de celui qu'il nous a fait. Conduisez-vous envers lui et sa famille avec tout le respect et la reconnaissance que vous lui devez. Il faut, d'ailleurs, mes chères filles, se soumettre à tous les événements de la vie, s'attacher à Dieu seul et ne pas trop compter sur les créatures, dont le pouvoir est si limité. »

Voir Dieu seul, s'attacher à Dieu seul, ne chercher que la gloire de Dieu seul, telle était la vie pratique de la R. Mère Javouhey. De là ces élans de son âme à la vue de la grande mission confiée à son humble institut. « J'ai eu, écrivait-elle encore à la supérieure de Bourbon, bien des petits chagrins, mais le bon Dieu y a pourvu, et je suis contente à présent. Toutes mes sœurs sont remplies de courage, et toutes ensemble nous bénissons le Seigneur de nous avoir appelées et choisies, parmi tant d'autres, pour une aussi belle entreprise. Tâchons de nous en acquitter le mieux qu'il nous sera possible ; purifions bien nos intentions ; ne cherchons que la gloire de Dieu ; soutenons le beau nom de filles de Saint-Joseph ; rendons-nous dignes d'un si beau titre... Mes bien chères filles, suivez toutes bien la Règle, remplissez fidèlement tous vos devoirs, et vous éviterez tout écueil. » Point de sauvegarde, en effet, plus assurée que la Règle : bien observée, c'est une force contre les ennemis du dedans et un rempart contre les ennemis du dehors ; et malheur à l'âme incrédule ou indocile à cette leçon de l'expérience !

Parmi les nouvelles Sœurs envoyées, il en était une que sa jeunesse, jointe à beaucoup d'agréments extérieurs, pouvait exposer davantage. C'en était assez pour que la

digne Mère en fit l'objet de recommandations toutes spéciales à sa future Supérieure : « Je vous recommande bien de nouveau toutes mes filles, lui dit-elle, mais surtout la jeune Sœur Agnès. Elevez-la bien ; elle a d'heureuses dispositions, il faut les cultiver. Aimez-la et encouragez-la à supporter ses petites peines, s'il lui en vient. Eloignez-la des dangers du monde ; craignez jusqu'à l'apparence du danger. On dit que vos climats sont dangereux pour les personnes d'un bel extérieur, c'est pourquoi je vous dis tout cela ; mais le bon Dieu n'abandonnera pas les siens. »

Malgré les pièges, en effet, qui furent tendus à la jeune Sœur Agnès, — car on venait de toute part pour la voir, et le monde espérait bien l'attirer à soi, — elle demeura ferme dans sa résolution de n'appartenir qu'à Notre-Seigneur. Elle fit bien, car, au bout de quelques années à peine, cette tendre plante devait être moissonnée par la mort, qui n'épargne rien ; et à quoi lui eussent servi alors les trompeuses promesses du siècle ?

La R. Mère Javouhey, tout en pourvoyant de son mieux à la fidèle persévérance de ses Filles, n'avait pas moins à cœur le succès et la bonne réussite des œuvres pour lesquelles elle les avait envoyées si loin. « Profitez de tous les bâtiments pour nous écrire, mandait-elle encore à la Supérieure. Donnez-nous les plus grands détails sur tout ce que vous faites, sur les mœurs du pays, ses usages, afin de nous instruire davantage de ce qu'il faut savoir pour y faire le bien et réussir... Vos classes font-elles des progrès ? Je vous engage à bien suivre la méthode d'enseignement de l'abbé Gaultier ; elle sera très utile pour les écoles primaires. »

Cette seconde petite colonie de Sœurs bourbonniennes avait quitté le port de Brest le 21 mai ; et le 9 septembre 1818, elles arrivaient heureusement à Saint-Denis (1). Dès le commencement de 1819, elles y ouvrirent une école gratuite et un externat payant, qui furent fréquentés, comme à Saint-Paul, par des élèves de diverses couleurs. — Enfants et parents prirent bientôt les religieuses en si grande affection, qu'elles avaient peine à se ménager, dans le cours de la journée, les loisirs nécessaires pour vaquer à leurs exercices de Règle.

L'heure de l'épreuve devait venir plus tard. Mais, pour le présent, la R. Mère Javouhey ne recevait guère de Bourbon que les plus consolantes nouvelles. Et son âme bénissait Dieu, « qui daignait, disait-elle, se servir de sa pauvreté et de son humilité pour travailler ainsi, dans ces lointains pays, à sa plus grande gloire et au salut des âmes. »

---

(1) La traversée avait été bénie du Ciel. Chaque jour, matin et soir, grâce à la présence d'un missionnaire du Saint-Esprit, M. l'abbé Cottineau de Kerloguen, il y avait eu prières publiques sur le pont ; chaque dimanche et fête, célébration de la sainte messe. Le 14 juillet, jour où l'on avait passé le tropique du Capricorne, quinze matelots, préparés en partie par les Sœurs, s'étaient approchés pour la première fois du banquet eucharistique.

### CHAPITRE III

**Saint-Marcel-les-Châlon; Villeneuve-Saint-Georges; la Rochette; œuvre des orphelins. — Reconnaissance définitive de l'Institut.**

En France, la Congrégation de Saint-Joseph allait se dilatant toujours davantage, sous l'action de la divine Providence. — Déjà, nous l'avons vu, la R. Mère Javouhey avait établi son œuvre dans un ancien couvent de la grande famille franciscaine, à Cluny. Maintenant, elle va l'asseoir sur les débris d'une ancienne abbaye de la branche bénédictine de Cluny, à Saint-Marcel-lès-Châlon (1), où Pie VII, lors de son séjour à Châlon, était venu vénérer les reliques du saint évêque Marcel, l'apôtre du pays.

Grâce aux libéralités d'une pieuse demoiselle de Saint-Marcel, Claudine Jeannin, qui s'offrit à payer la moitié du prix d'acquisition, la Mère Fondatrice acheta le corps de bâtiment et l'enclos qui restaient encore du monastère détruit, et dont l'église, conservée intacte, avait été distraite pour servir d'église paroissiale. Là, comme partout

(1) Ce fut saint Gontran, roi de Bourgogne qui, en l'an 560, fit bâtir le monastère et l'église de Saint-Marcel, en mémoire de l'illustre apôtre de Châlon. Dans l'église se trouve le puits même où le saint martyr fut enterré vivant et mourut pour Dieu; il en sort une eau miraculeuse, qui attire constamment de nombreux pèlerins. — Ce fut dans ce monastère bénédictin que le trop fameux Abélard, revenu de ses erreurs et converti, termina pieusement ses jours; ses restes furent d'abord déposés dans l'église, où nous avons pu lire son épitaphe encore conservée.

ailleurs, elle commença par offrir aux familles, selon leur condition, une classe gratuite et un externat payant. Plus tard, un charmant pensionnat, où l'on respire encore l'esprit de la vénérée Mère, y fut ajouté, pour compléter l'établissement.

La réputation de charité et de zèle de la R. Mère Javouhey commençait à se répandre un peu partout, à Paris en particulier, où l'œuvre des colonies l'avait surtout fait connaître. Cette réputation lui valut alors différentes offres d'établissements dignes de son dévouement désintéressé. C'est ainsi qu'au commencement de 1817, elle accepta, à Villeneuve-Saint-Georges, à quelques kilomètres de Paris, la direction d'une maison destinée à recevoir une cinquantaine de veuves de Chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont, depuis 1789, la tempête révolutionnaire avait dispersé, ruiné ou anéanti les familles, les biens et la tranquillité (1). Si une œuvre devait être sympathique au cœur chevaleresque de la Mère Javouhey, c'était bien celle-là ; car il y avait là des grandeurs déchues à environner du saint respect du dévouement religieux, des douleurs profondes à consoler, des plaies à guérir. — Pour compléter la bonne œuvre, elle ouvrit, dans une maison attenante à celle des Dames, un petit pensionnat pour des enfants de familles peu aisées.

(1) Pour soulager tant d'infortunes, secourir les veuves des Chevaliers, élever leurs orphelins, les chevaliers de Saint-Louis avaient formé une association au commencement de la Restauration. Elle était placée sous la protection de M<sup>me</sup> la Duchesse d'Angoulême, et avait pour Président son Altesse sérénissime Mgr le Prince de Condé. Cette association forma, pour l'éducation convenable des orphelins, un établissement de jeunes gens, à Senlis, dirigé par les Bénédictins, et un autre de jeunes filles, à Versailles, confié à une Communauté religieuse.

Mais il se rencontrait aussi, çà et là, des orphelines sans appui, livrées à elles-mêmes et grandissant dans l'ignorance et une sorte de vagabondage. Elle en eut pitié, et en recueillit d'abord quelques-unes dans une maison, qu'elle loua à la Rochette, près Melun. Rien n'était d'ailleurs plus conforme aux fins mêmes de l'Institut. « Notre première vocation, est-il dit en tête des plus anciennes règles, fut d'instruire la jeunesse pauvre, et d'élever des orphelins autant que la Providence nous en fournirait les moyens. » Et c'est en conformité avec ces principes, qu'elle écrivait alors à la Supérieure de l'île Bourbon, au sujet de ses chères orphelines : « *Nous travaillerons dans les îles, pour les soutenir en France.* » Et comme cette colonie était alors la seule œuvre d'outre-mer de la Congrégation : « *Nous nous occupons sérieusement, lui écrivait-elle encore, de l'établissement de nos petites orphelines ; nous comptons pour cela sur vos promesses, et plus encore sur la bonté de votre cœur.* »

Ainsi la Société devait travailler dans les îles, pour aider à soutenir, en France, l'œuvre des orphelines. Et voilà ces Congrégations religieuses que l'on accuse d'amasser et de thésauriser ! Puissent-elles, à cet égard, avoir beaucoup d'imitateurs parmi ceux qui les jugent ainsi sans les connaître ! Pour la R. Mère Javouhey, sa devise fut constamment celle du grand apôtre : « Je sacrifierai toute choses, et je me sacrifierai, de plus, moi-même pour les âmes. »

Bourbon, avant longtemps, ne put rien faire pour venir en aide à l'Institut ; et le peu de ressources dont on pouvait disposer par ailleurs était absorbé, et au delà, par l'entretien du Noviciat. De sorte que la Maison de la

Rochette devint bientôt une de ces œuvres qui récompensent des sacrifices faits en leur faveur, par un surcroît de difficultés et de peines. Il fallut y vivre du travail de ses mains et de privations, pour n'aboutir encore qu'à des dettes ; état précaire, qui jetait une sorte de discrédit sur la Communauté elle-même. Car le dévouement dans la pauvreté est, d'ordinaire, bien moins ce que l'on estime et admire parmi les hommes, que le succès apparent dans l'aisance. Par suite, la R. Mère crut devoir, en temps opportun, faire transférer les jeunes orphelines, de la Rochette à Villeneuve, où se trouvait déjà une œuvre d'enfants, objet spécial de sa sollicitude.

Au milieu des mille tracas que ne cessent de causer les petites œuvres locales et particulières, la digne Mère était loin d'oublier les intérêts de la Congrégation. Elle se concerta notamment, à cette époque, avec Mgr l'évêque d'Autun, pour l'asseoir sur des bases plus en rapport avec son état actuel, et en solliciter ensuite l'approbation définitive. — Mgr Imberties rédigea, par suite, une sorte de Règle nouvelle, ayant pour titre : *Statuts et Règles de la Congrégation religieuse et hospitalière de Saint-Joseph*. Le travail se composait de 21 articles, compris dans 9 paragraphes, ayant pour titres : 1<sup>o</sup> De la nature et de la fin de l'Institut ; 2<sup>o</sup> de son gouvernement ; 3<sup>o</sup> de l'élection de la Supérieure générale ; 4<sup>o</sup> de ses attributions ; 5<sup>o</sup> des maisons dépendantes de la Congrégation ; 6<sup>o</sup> du Noviciat ; 7<sup>o</sup> des engagements et obligations des Sœurs ; 8<sup>o</sup> de leur costume ; 9<sup>o</sup> des règlements pour leur conduite spirituelle.

Tout incomplet qu'il était encore, ce projet présentait un sérieux commencement d'organisation de l'Institut,

en rapport avec sa nature et ses fins. Aussi fut-il accueilli avec une vive reconnaissance par la R. Mère Javouhey, qui se permit toutefois, d'accord avec son Conseil, de respectueuses observations sur deux points en particulier : l'un relatif à la durée des vœux, l'autre à l'élection de la Supérieure générale. — Le premier rendait les vœux obligatoires pour le temps seulement où il convenait aux sujets de demeurer dans la Congrégation ; le second ne laissait en charge que pendant trois ans la Supérieure générale, avec faculté de la réélire deux fois, mais toujours pour trois années seulement.

Sur ce dernier chef, d'abord, la R. Mère Fondatrice objectait : qu'un temps d'exercice si limité, lorsqu'il s'agissait d'une Congrégation où il fallait de la suite dans les actes et de l'unité dans les vues, ne permettrait pas d'acquérir une expérience et une connaissance suffisantes des personnes et des choses ; et qu'en outre, des élections renouvelées si souvent donneraient trop l'occasion aux intrigues de se produire, entretiendraient l'amour du changement et de la nouveauté ; ce qui deviendrait une source de trouble et d'agitation, au grand préjudice de la paix et de l'esprit d'union dans l'Institut. Il était donc nécessaire, à son sens, que l'autorité première pût y jouir d'une plus grande stabilité, selon que le demanderaient ses intérêts bien compris.

En ce qui concernait les vœux, elle craignait que la latitude donnée à chaque membre n'offrit point assez de garanties pour la persévérance des sujets, et ne fût plutôt comme une porte laissée toujours ouverte sur le monde, et donnant facilement entrée dans l'âme aux tentations d'inconstance. Elle réclamait donc pour que les engage-

ments religieux ne pussent pas se rompre avec autant de liberté, et elle exprimait le désir d'en voir fixer la durée à trois ans au moins.

Le temps et l'expérience devaient montrer combien justes et fondées étaient ces observations de la R. Mère Javouhey. Cependant, pour le présent, la question qui primait toutes les autres, c'était celle de l'approbation définitive de l'Institut. Ce fut surtout ce but que poursuivit la Mère Fondatrice, et elle laissa à Mgr Imberties le soin de voir, dans sa sagesse, le compte qu'il devait tenir de ses représentations.

Le diocèse d'Autun, à cette époque, comptait quatre maisons de l'Ordre, savoir : Cluny, Châlon-sur-Saône, Rully, et Saint-Marcel-les-Châlon, dont il a été parlé précédemment. Or, voici comment Mgr Imberties appréciait le zèle et le dévouement des membres de ces établissements :

« Les Sœurs, écrivait-il au Ministre de l'Intérieur, se livrent avec succès à l'instruction chrétienne, et souvent gratuite, de la jeunesse de leur sexe ; et les Pasteurs se louent unanimement du bien qu'elles font dans les paroisses et des sentiments religieux qu'elles inspirent aux enfants qui leur sont confiés. » Et un peu plus loin : « Dans les différents lieux où elles sont établies, elles ont donné constamment l'exemple et les leçons de la vertu.... Je désire donc, conclut-il, non seulement la conservation des établissements déjà formés, mais encore l'auto-ri-sation nécessaire, pour donner à la Congrégation une fixité et une stabilité qui lui permettent d'en fonder de nouveaux (1). »

(1) Lettre du 24 février 1818.

Le Conseil municipal de Cluny, déjà plein d'estime pour la R. Mère Javouhey, ne se montra pas moins favorable: « Considérant, dit celui-ci, dans sa délibération du 28 mars 1818, que la maison des Sœurs de Saint-Joseph a prouvé la bonté de son institution par l'enseignement qu'elle a procuré à toutes les classes de citoyens, notamment à celle des indigents qu'elle a admis, jusqu'à ce jour, dans ses écoles, d'une manière gratuite; que les bons effets qui en résultent sont sensibles, et qu'il est à désirer qu'ils ne soient pas interrompus :

« Le Conseil municipal émet le vœu que la Congrégation de Saint-Joseph soit définitivement autorisée. »

Le Maire de la ville, en transmettant cette délibération au Préfet de Saône-et-Loire, ajoutait : « Je ne peux, en mon particulier, que fortement appuyer le vœu émis par le Conseil municipal. Les services rendus par cette Congrégation peuvent prendre une grande extension, surtout dans l'intérêt de la classe malheureuse. Le zèle que ces Dames apportent dans l'exercice de leurs méthodes et leur dévouement leur assurent un accroissement de succès (1). »

On aimerait à voir le Conseil municipal de Châlon s'associer à ce concert de demandes en faveur de l'Institut de Saint-Joseph, qui avait pris, en quelque sorte, naissance dans cette ville. Mais l'Administration n'avait pas vu sans quelque déplaisir la R. Mère Javouhey établir d'abord à Autun le siège principal de son œuvre, puis le transférer à Cluny, tandis que l'établissement de Châlon, moins privilégié, n'avait plus conservé qu'une

(1) Lettre du 26 mars 1818, signée : Furtin, adressée au préfet de Saône-et-Loire.

importance assez secondaire. Il crut, par suite, devoir s'abstenir. Néanmoins, le Maire de la ville s'accordait avec le clergé *pour rendre hommage au zèle modeste, à la piété et au dévouement des sœurs* (1).

A Paris, surtout, l'Institut était en faveur. Le Préfet de la Seine, M. de Chabrol, écrivait, à cette occasion, au Ministre de l'Intérieur : « On m'a souvent fait l'éloge de la bonne tenue et des progrès de cette institution. M. le Maire du onzième arrondissement, que j'ai consulté, me fait aujourd'hui une réponse qui confirme entièrement ces bonnes informations et contient un avis tout à fait favorable. J'estime donc, Monseigneur, qu'il y a lieu de faire obtenir à cette maison, d'une véritable utilité, l'autorisation qu'elle sollicite (2). »

L'instruction pour l'approbation suivit sa marche régulière, quoique avec un peu de lenteur, comme toutes les questions de ce genre. Et enfin, le 12 mars 1819, fut rendue l'Ordonnance royale, contre-signée Decazes, Ministre de l'Intérieur, qui spécifiait le but de l'Institut, reconnaissait son chef-lieu à Cluny, et l'autorisait sous le titre de Congrégation hospitalière et enseignante de Saint-Joseph, à la charge de se faire reconnaître plus tard par la loi, s'il était jugé utile qu'elle eût la faculté de recevoir et d'acquérir des biens.

Cet acte important donna une force nouvelle à l'Institut ; il devait être, en particulier, comme son passeport pour les colonies, auprès des administrations locales, alors assez arbitraires et pointilleuses. Puis, en France même, la sanction donnée aux Statuts par Mgr d'Autun

(1) Annales historiques de l'Institut.

(2) Lettre du 23 mars 1818.

recommandait la Congrégation aux évêques et au clergé.

Profondément touchée de ces bontés de la divine Providence, la R. Mère Fondatrice fit monter, une fois encore, vers le Ciel l'hymne de sa reconnaissance. Puis elle se prépara à de nouveaux travaux et à de nouveaux sacrifices pour la gloire de Dieu ; car elle ne croyait pas qu'il y eût de moyen plus sûr et plus excellent pour lui témoigner dignement sa gratitude et son amour.

---

## CHAPITRE IV

**Mission du Sénégal. — Désir de la R. Mère Javouhey de la commencer elle-même. — Sa sollicitude pour les Sœurs sénégalaises. — Leur voyage.**

La vie de l'Eglise, sous l'action de l'Esprit-Saint, qui en est comme l'âme invisible, présente le spectacle d'une expansion toujours nouvelle. Elle se dilate et s'accroît, notamment par les Ordres religieux et apostoliques, prenant avec eux toutes les formes, dressant avec eux sa tente sous toutes les latitudes, afin que Jésus, son divin Epoux, soit partout connu, aimé et servi, et les âmes sauvées.

L'œuvre de la R. Mère Javouhey devait être une des belles manifestations de cette vitalité toujours subsistante de l'Eglise. Déjà l'Institut de Saint-Joseph s'était frayé un chemin dans la mer des Indes jusqu'à Bourbon; maintenant, il est appelé à se dévouer sous les ardeurs de la brûlante Afrique.

Le Sénégal, la plus ancienne colonie de la France, tombée au pouvoir des Anglais, comme beaucoup d'autres de nos possessions, avait été restituée par les traités de 1815, mais n'avait fait retour effectif à la mère-patrie que dans le courant de janvier 1817. Toutes choses, en conséquence, mais surtout le service des malades et l'instruction des enfants, y étaient alors dans le plus triste état. Aussi l'honneur et l'intérêt de la France réclamaient-ils, à cet égard, d'importantes réformes.

Déjà, lors du second envoi de Sœurs à Bourbon, le ministre de la marine avait manifesté à la R. Mère Javouhey son intention de réclamer les services de la Congrégation de Saint-Joseph pour cette mission nouvelle. Et elle s'était d'autant plus empressée de promettre son concours, que l'Afrique est précisément le pays d'origine et le berceau de cette race noire, alors si délaissée, que Dieu même semblait lui avoir donnée plus particulièrement en partage. Aussi, lorsque le moment fut venu de réaliser ce projet, résolut-elle d'aller elle-même, en personne, faire cette première fondation. Et voici, à cet égard, quelles étaient ses pensées généreuses : « On dit, écrivait-elle, que c'est un mauvais pays (1); c'est précisément pour cela que je dois y aller et voir les choses par moi-même. Le motif est si bon, que j'ai confiance que Dieu nous garantira de tous dangers. » C'est ainsi qu'à l'exemple de saint François d'Assise, elle voulait donner elle-même à ses filles l'exemple du courage et du dévouement. « J'ai envoyé, disait ce grand saint, plusieurs de nos Frères en des pays éloignés. Si je demeure en repos dans le couvent sans prendre part à leur travaux, ce sera une honte pour moi, et ces pauvres religieux, qui souffrent la faim et la

(1) Il y a cent ans à peine, l'idée d'aller aux îles, comme on disait alors, était presque une idée de mort. Depuis lors, les îles, mieux connues, ont un peu perdu de leur caractère terrifiant. Mais, à l'époque dont nous parlons, le Sénégal était loin d'être réhabilité; et aujourd'hui encore, s'il n'y avait l'appât, soit d'un avancement de carrière, soit d'une petite fortune à réaliser à courte échéance, on verrait fort peu d'Européens venir s'y établir. Cependant ce pays est en voie de progrès, et l'on y compte beaucoup, pour la salubrité et les agréments de la vie, sur l'établissement des voies ferrées qui vont transporter l'Europe dans le cœur même du Sénégal. Puissent ces espérances se réaliser, pour les progrès de la civilisation et de l'Évangile dans ces vastes contrées !

soif chez des étrangers, auront occasion de murmurer ; au lieu que, s'ils apprennent que je travaille autant qu'eux, ils supporteront plus volontiers leurs fatigues, et je pourrai plus aisément engager les autres à de pareilles missions (1). »

Toutefois, la R. Mère Javouhey, comme le saint patriarche d'Assise, et pour les mêmes raisons, dut ajourner son départ : son œuvre n'était pas encore suffisamment affermie en France, et sa présence y semblait encore nécessaire. — Elle voulut du moins se faire représenter en Afrique par une autre elle-même, et elle désigna pour cette mission sa plus jeune sœur, la Sœur Rosalie, laquelle se vit, à son tour, jalousée par son autre sœur, la Mère Marie-Thérèse, supérieure de la maison de Cluny. « Je voudrais bien, écrivait celle-ci à la R. Mère Fondatrice, pouvoir obtenir de vous la grâce de partir pour ma sœur Rosalie ; mon âge, ma santé soutiendront mieux la fatigue et le mauvais air. Voyez si ce changement ne serait pas utile et avantageux. Vous pouvez compter sur ma bonne volonté (2). »

Mais la Sœur Rosalie insistait, de son côté, pour revendiquer l'honneur de cette fondation ; dévouement d'autant plus beau de sa part, que l'éloignement devait lui être particulièrement sensible. Elle-même, en effet, écrivait alors : « J'ai beau vouloir n'être qu'à Dieu seul, malgré moi, je tiens aux créatures, et plus je veux me détacher, plus je sens mes liens. Il est d'autant plus difficile entre nous, ce cruel et austère détachement, que la Religion semblait ajouter ses motifs à ceux de la chair et

(1) *Histoire de saint François d'Assise*, par E. Chavin de Malan.

(2) Lettre de juin 1818.

du sang. Mais pour Dieu, et pour Dieu seul, il faut tout sacrifier ! (1) »

C'est un souvenir précieux, pour une Congrégation religieuse, qu'une telle lutte de générosité. Elle ne devait pas se terminer là, dans la circonstance dont nous parlons. La R. Mère Fondatrice, en effet, revint à son premier dessein de partir elle-même pour l'Afrique ; et il fallut toute l'éloquence de la Sœur Rosalie, appuyée du sentiment unanime de l'Institut, pour l'empêcher de l'exécuter. « Quoi ! lui écrivait celle-ci, encore des inquiétudes et des craintes sur notre âge ! Pouvez-vous les partager ? La vertu, le zèle, le courage de vos chères filles ne sont-ils pas de meilleures garanties que les années, et doutez-vous encore des dispositions de celles dont vous avez fait choix ? Non, j'en suis sûre ; mais les observations de quelques personnes ont prévalu sur la confiance que nous étions si heureuses de vous inspirer !... *Vous voulez partir vous-même, pour faire les frais de cette pieuse entreprise, c'est-à-dire en courir tous les dangers.* Cette résolution, ma chère Mère, fait honneur à votre zèle ; nous aimons à en apprécier le motif, qui nous remplira d'émulation pour le succès d'une œuvre à laquelle vous montrez un si pressant intérêt... Mais tenez-vous-en, je vous prie, à la première désignation ; abandonnez votre projet. Il est opposé au bien général de la Congrégation, laquelle ne peut se passer de vous dans les circonstances actuelles, sans éprouver un retard et un abandon que vous auriez à vous reprocher partout où l'exaltation de votre zèle voudrait vous conduire (2). »

(1) Lettre du 13 juillet 1818.

(2) Lettre du 4 septembre 1818.

La R. Mère Fondatrice ne voulut du moins pas se priver de la consolation de conduire elle-même à Rochefort les Sœurs, au nombre de sept, destinées à cette première fondation sur la terre d'Afrique. C'étaient, outre la jeune Mère Rosalie Javouhey, supérieure, les Sœurs Cécile Perrin, Claire Goudet, Ursule Ferré, Françoise Bérard, Eléonore Belin et Célestine Crety. Dans leur voyage de Paris à Rochefort, à cette époque où l'on ne connaissait guère, dans le public, que l'humble costume des Filles de Saint-Vincent-de-Paul, elles furent partout un objet de surprise et d'admiration. De là ces lignes de la Mère Rosalie à la Communauté de Villeneuve-Saint-Georges, où elle avait laissé la moitié de son cœur : « Nous causons, dit-elle, l'étonnement des villes et des campagnes par notre costume. Jamais je n'avais vu autant d'empressement ou de curiosité. Nous avons eu la confusion de faire relever deux braves paysannes qui nous priaient à genoux, croyant, sans doute, que nous étions la sainte Vierge ; ce trait est arrivé mardi, en pleine campagne. Personne ne reste en place dès que l'on nous aperçoit, et nous sommes déjà loin que l'on nous suit encore. Il fallait bien que quelque chose vint faire diversion aux tristes pensées que chaque pas fait naître en nous éloignant de vous toutes... Je vous vois toujours sur le bord de la rivière, d'un côté, et nous de l'autre ; c'est un tableau trop touchant pour qu'il échappe à notre mémoire et à notre sensibilité ; jamais il ne s'effacera de mon souvenir. Depuis deux jours, nous suivons la Loire, mais c'est en vain que mes yeux vous cherchent à l'autre bord ; ils ne vous rencontreront plus ! »

Pendant la traversée, il devait être dit, pour les Sœurs

missionnaires, quatre messes chaque semaine, à Chamblanc, à Cluny et à Villeneuve. « C'est un saint rendez-vous, écrivait encore la Mère Rosalie, que j'ai imaginé et qui sera salutaire aux uns et aux autres. Dieu, l'autel et la croix seront partout les points de ralliement pour nos esprits et nos cœurs. Qu'importe au matériel de notre être dans quel lieu il passe son exil ! » Ces lignes suffiraient pour faire connaître la digne sœur à laquelle la R. Mère Fondatrice avait donné sa confiance pour commencer la fondation du Sénégal.

Celle-ci, après quelques jours passés à Rochefort, dut, à son grand regret, quitter la petite colonie africaine, dont le départ se trouva ajourné jusqu'à deux mois et plus. Sa présence seule avait rempli les âmes d'un admirable courage ; une fois éloignée, la Mère Rosalie sentit si vivement la responsabilité de la charge qu'elle lui avait confiée, qu'elle ne pouvait retenir cet épanchement de son âme, d'ailleurs si édifiant. Elle écrivait à sa sœur, la chère Mère Marie-Thérèse, Supérieure de Cluny : « Tous les jours, trois ou quatre messes ; toutes les semaines, confession et double communion ; avec tout cela, oserait-on se plaindre ? Je le fais cependant quelquefois, et c'est de moi-même que je me plains ; je ne sens pas cette ferveur que tout le monde nous suppose ; tant de grâces et tant de lâcheté ! Oh ! ma bonne sœur, j'ai bien besoin de vos prières et de vos conseils ; je me vois si au-dessous de la place que je vais occuper ! Je sens déjà tout le poids de cette tâche difficile ; mon Dieu, où est donc ma confiance ? Et si je manque de courage, qui donc en inspirera à mes compagnes ? Mais j'ai tort de vous découvrir tout le faible de mon âme ;

« c'est un petit moment de sensibilité dont il ne sera plus  
« question bientôt, je l'espère.

« N'avez donc pas d'inquiétudes pour moi à cause de  
« cela ; vous savez bien que, dans le service du bon Dieu,  
« les fleurs sont cachées sous les épines ; le temps et la  
« grâce auront bientôt émoussé celles-ci, il ne restera  
« plus que des consolations ; c'est toujours la suite de ce  
« que l'on entreprend pour Dieu. Allons, je n'ai plus de  
« chagrin ni de défiance. Il nous protégera, ne fût-ce  
« qu'à cause de vous, ma bonne sœur. Il ne sait rien vous  
« refuser, lorsque vous le priez avec toute la Commu-  
« nauté. Et quand je pense qu'un ministre du Seigneur  
« s'occupe de nous à l'autel, toutes mes craintes dispa-  
« raissent (1). »

La R. Mère Fondatrice, de son côté, suppléait, par ses lettres, à ce qu'elle ne pouvait faire de vive voix ; et ses missives, toujours vivement désirées, portaient toujours la lumière, en même temps que la consolation, dans l'âme de ses filles. « Chacune de nos sœurs, lui écrivait la Mère Rosalie, a reçu sa lettre avec enthousiasme... Vous avez très bien saisi le caractère et l'humeur de toutes ; personne ne pouvait être mieux inspiré. Vous avez su les instruire sans blesser l'amour-propre, et les encourager sans flatteries... Ainsi, ma chère Mère, si vous avez eu de l'ennui pour vous assujétir à votre bureau une semaine, vous avez la consolation de savoir qu'on en tirera du fruit ; c'est une semence qui rapportera cent pour un. Mon frère (2) a été le plus touché ; il a pleuré comme un

(1) Lettre de décembre 1818.

(2) La Mère Fondatrice avait, en effet, persuadé à M. Pierre de partir pour le Sénégal : ce digne frère de si vertueuses sœurs menait plutôt

enfant et nous a dit *qu'aucun prédicateur ne pouvait mieux le prêcher*; il ne donnerait pas votre lettre pour un volume des sermons de Bourdaloue. »

La Mère Rosalie mandait aussi à sa vénérée sœur que, le 21 janvier, elles avaient fait la fête de leur saint roi. « Toute la Communauté, dit-elle, a communié seule au service que l'on a fait solennellement à dix heures. Cette cérémonie, déjà si touchante par son sujet, l'était encore plus pour nous, qui la regardons comme la dernière que nous célébrons dans notre patrie. »

Jusqu'au dernier moment, la R. Mère Javouhey manifesta, par ses lettres, à la petite colonie sénégalaise, sa sollicitude et ses préoccupations maternelles. A l'une d'elles, la Mère Rosalie répondait encore : « Oh ! ma très chère Mère, si vous saviez combien votre lettre m'a fait plaisir ! Je l'ai arrosée de mes larmes. Vous lisez dans nos cœurs ce qui s'y passe... Hélas ! vous nous connaissez bien ; on ne change pas si vite ; notre bonne volonté nous échappe souvent, mais l'on revient ; *le temps et la patience sont les premiers maîtres de la perfection*. Priez toujours bien le bon Dieu pour nous, et soyez bien tranquille sur nous pendant la traversée. Nous sommes aussi en sûreté qu'auprès de vous ; nous faisons nos exercices avec la même exactitude que dans la Communauté ; notre quartier est absolument séparé et nous sommes libres de ne voir et de n'entendre que ce que nous voulons (1). »

la vie d'un religieux que celle d'un homme du monde, même pieux. Il se confessait et communiait comme les religieuses qu'il accompagnait, et se faisait remarquer par une humilité et une modestie qui arrachait ces lignes à la Mère Rosalie : « Le bon Dieu nous bénira à cause de lui ; je l'aime comme mon frère et le respecte comme un saint. Il nous sera très utile. »

(1) Lettre du 1<sup>er</sup> février 1819.

Au départ de ces lignes, le navire était déjà en rade, entre l'île d'Aix et l'île de Ré, où se trouvèrent également réunis plusieurs bâtimens pour le transport des troupes et des fonctionnaires destinés à la colonie. Sur le signal donné par le *Tarn*, qui portait le pavillon du Gouverneur, tous mirent à la voile, le 2 février, fête de la Purification de la sainte Vierge. Cependant, après huit heures de marche, le mauvais temps se fit sentir, la mer souleva ses vagues, qui déferlaient avec violence sur les navires composant l'expédition; et l'on se vit en présence d'une tempête qui obligea, après une nuit de lutte et de résistance, à chercher un refuge dans la rade de Vasques, près la Rochelle. On se rappelait encore avec effroi le naufrage de la *Méduse* près de la côte du Sahara. Les Sœurs invoquèrent l'Etoile de la mer, et la tranquillité s'étant rétablie, on poursuivit sa marche jusqu'à Sainte-Croix de Ténériffe, l'une des Canaries. Là, comme naguère dans la capitale du Brésil, l'apparition des religieuses françaises excita au plus haut point la curiosité et l'enthousiasme religieux. « Nous avons paru là, écrit la Mère Rosalie à sa vénérée sœur, comme des divinités; nos costumes, nos chapelets charmaient ces pauvres gens, qui n'avaient jamais vu de Religieuses. L'étonnement et le plaisir épanouissaient leurs figures, et ils nous formaient une escorte nombreuse, qui se renouvelait dans toutes les rues et partout. »

Leur premier soin fut de se rendre à l'église, avec M. Teyrasse, préfet apostolique de Saint-Louis, et M. Tabaud, curé de Gorée. On les y reçut aux accords de l'orgue, et elles assistèrent aux messes célébrées par ces deux ecclésiastiques. Après une réfection pleine de cordialité offerte

par le curé de Sainte-Croix, elles purent contempler un spectacle bien nouveau pour elles. « Dans cette île, écrivait encore la Mère Rosalie, le printemps, l'été et l'automne règnent à la fois et s'entendent parfaitement. On voit les fleurs et les fruits sur le même arbre ; la végétation y est continuelle. Ici, on sarcle le blé de Turquie pour la première fois, là, il est prêt à être récolté. C'est vraiment admirable ! Nous ne pouvions sortir de ces jardins de délices. Quel dommage qu'un sol si fécond soit entre des mains si paresseuses ! Si la nature était également prodigue dans notre pays, qu'elle serait bien mieux secondée ! Mais tout a été disposé par la main du Créateur, qui nous a donné un surcroît de force et d'énergie bien préférable à tous les dons gratuits, qui n'enfantent que la plus lâche insouciance. Nos paysans sont plus heureux cent fois, avec leurs travaux pénibles, que ceux-ci à ne rien faire.

« Ce qu'il y a encore d'admirable, c'est de voir en tout temps, malgré la chaleur perpétuelle qui règne dans ces contrées, le sommet des montagnes couvert de neige, mais d'une épaisseur prodigieuse, ce qui prouve leur élévation. Ainsi, les trois belles saisons se sont appropriées les villes et les jardins, et ont proscrit l'hiver au haut du pic de Ténériffe, d'où il n'ose descendre (1). »

Au Sénégal, les Sœurs ne devaient guère trouver qu'un désert de sable, brûlé par les rayons directs du soleil ; et cependant il leur tardait de fouler cette terre d'Afrique, et d'en prendre, pour ainsi dire, possession, au nom de leur vénérée chère Mère. Enfin, après six semaines en-

(1) Lettre du 5 mars 1819.

viron d'une navigation assez pénible, et pendant laquelle la petite Communauté avait tenu à faire toutes les abstinences prescrites par l'Eglise, le *Tarn* débarqua ses passagers sur la plage de l'île Saint-Louis, située à l'embouchure du fleuve Sénégal.

C'était le vendredi 19 mars, fête du glorieux époux de Marie; coïncidence qui frappa d'autant plus la Mère Rosalie et ses Sœurs, que, pendant tout une semaine, la barre avait été impraticable. Ce fut pour elle un gage prodigieux d'espérance. Et, depuis ce jour, de quelle protection saint Joseph n'a-t-il pas couvert, en mille circonstances, ses filles du Sénégal !

---

## CHAPITRE V

**Etat religieux du Sénégal. — L'hôpital de Saint-Louis. — L'île est mise en interdit; épreuves diverses; arrivée d'un nouveau Préfet apostolique.**

Le spectacle le plus triste aux yeux de la foi affligea, dès leur arrivée, les premières Sœurs africaines. En vain cherchaient-elles une église ou un simple oratoire où elles pussent entendre la sainte Messe et faire leurs exercices de dévotion. Saint-Louis n'avait point d'église, et l'hôpital où elles devaient demeurer était sans chapelle; on avait laissé tomber l'ancienne, qui avait encore servi au dernier prêtre de passage dans l'île, l'abbé Judicelley, et elles en trouvèrent les débris dans quelque coin du magasin général.

Par ailleurs, l'état religieux et moral de la colonie n'était guère propre à les consoler et encourager. « Il faut être ici et voir les choses, écrivait la Mère Rosalie à la R. Mère Fondatrice, pour croire qu'elles existent de cette manière. Si je me permettais de dire tout ce que j'ai vu et entendu des usages et des habitudes de ce pays, vraiment sauvage, vous ne voudriez pas le lire deux fois, et ma lettre aurait le sort du plus mauvais roman entre vos mains. Ce serait, en effet, un grand scandale de vous entretenir des mœurs qui règnent ici !... Il vaut mieux fermer les yeux, gémir et supplier Dieu qu'il veuille bien les éclairer... »

Il était question indistinctement, dans ces lignes, de la plupart des Européens et des indigènes. Quant aux noirs en particulier, païens ou musulmans : « Vous n'avez, écrivait-elle encore à sa vénérable sœur, qu'à vous rappeler l'histoire qu'en a faite, il y a plus de quarante ans, M. Demanet, et que nous avons lue ensemble... Nous retrouvons les mêmes misères, la même ignorance et encore plus de superstitions. Les marabouts (1) et leurs grigis (2) sont en plus grand nombre que dans ce temps-là. Il n'y a rien de drôle comme les cérémonies de ces pauvres gens, leur uniforme, leurs cris et leurs gestes. Tout cadre parfaitement avec leurs noires figures ; un seul suffirait pour faire fuir tout Paris, et nous en avons plus de sept mille autour de nous. Je ne puis m'accoutumer à les voir. Il me semble toujours que ce sont des farceurs dont le rôle va finir, et que demain ils seront raisonnables ; mais leurs scènes sont de tous les jours, et leur vie est une comédie. Dieu ! nous voilà donc spectatrices de leurs erreurs, sans espoir de les ramener à la vérité. »

L'un des premiers soins de la jeune Supérieure fut d'approprier une des pièces de l'appartement destiné à la communauté, à l'hôpital, pour que M. le Préfet apostolique voulût bien en faire une chapelle provisoire, à l'u-

(1) Les Marabouts sont les chefs religieux et les docteurs chez les mahométans. Ils entretiennent le peuple dans les erreurs et les préjugés de la religion anti-chrétienne de Mahomet, souvent bien moins par conviction, qu'à cause de la considération pharisaïque et des avantages temporels que leur procure leur position.

(2) Les grigis, ou amulettes, sont une sorte de talisman, inventé et débité par les marabouts, afin, soi-disant, de détourner toute espèce de maux, ou de se procurer toute espèce de biens, mais en réalité pour s'enrichir eux-mêmes, en abusant de l'ignorance et de la superstition des pauvres noirs.

sage des Sœurs et des fidèles de Saint-Louis. M. Teyrasse bénit, en effet, le local, convenablement décoré; et, le 25 mars, en la touchante fête de l'Annonciation de la sainte Vierge, la communauté put assister à la sainte Messe et communier pour la première fois sur la terre d'Afrique. L'histoire de la petite fondation comptait déjà deux dates importantes : le 19 et le 25 mars (1819); saint Joseph, la sainte Vierge, et la sainte Famille tout entière avaient présidé à ses humbles débuts.

Après avoir pourvu aux plus strictes exigences du culte divin, les Sœurs se mirent avec ardeur à la tâche qui réclamait tout d'abord leur sollicitude : le soin et le soulagement des malades. Mais ici encore, tout était à faire. Elles trouvèrent l'hôpital dans un désordre et un dénue-ment complets; et il devait en être ainsi, car, jusque-là, l'établissement avait été abandonné à des mains insoucieuses, inexpérimentées et mercenaires. — Ne pouvant guère compter sur le concours des négresses qui servaient de domestiques, pour améliorer cette situation et l'état des malades, elles se livrèrent elles-mêmes, pour la préparation de la nourriture, le blanchissage du linge, etc., à des travaux pénibles, qui ne sont pas le fait des Européennes sous des climats tels que ceux de la zone torride. Elles suivaient en cela avec courage les leçons et les exemples de leur digne Mère Fondatrice.

Mais, ce qui intéressait plus encore leur charité et leur zèle, c'était le soin des âmes, souvent plus malades que les corps. N'était-ce pas dans ce but surtout que la divine Providence les avait arrachées aux douceurs de la vie de communauté en France? Aussi la jeune Supérieure était-elle vraiment heureuse d'écrire, au bout de peu de temps,

à la Mère Fondatrice : « C'est moi qui ai dû proposer les secours de la religion au premier malade que nous avons perdu. J'ai réussi ; il s'est bien confessé et est mort en bon chrétien. *Je crois être payée de tous mes sacrifices et de toutes mes souffrances de voyage ; le salut d'une âme est au-dessus de tout !* (1) »

Bientôt la moisson devint plus abondante pour le ciel. Après les privations d'une traversée de cinquante-sept jours, beaucoup de militaires se laissèrent entraîner à des excès, dont ils durent ensuite aller payer les frais à l'hôpital, et plusieurs d'entre eux succombèrent. Leurs parents purent du moins apprendre que d'autres mères avaient veillé, jusqu'à la fin, à leur chevet, et qu'un prêtre avait exercé, à leur égard, le plus consolant des ministères, celui de la réconciliation et du pardon (2).

Les Sœurs complétèrent leurs entreprises de zèle par l'ouverture d'une école, destinée aux enfants de quelques familles européennes établies à Saint-Louis et des indigènes. Car la religion ne connaît pas la distinction des races ; elle doit donner, et elle donne indistinctement à tous « le pain de vie et d'intelligence. » Les bonnes signares (3) ou mulâtresses ne furent pas les dernières à

(1) Lettre du 7 avril 1819.

(2) On sait comment, aujourd'hui, en France, sous le régime de la liberté, on enlève à nos pauvres malades, et la sœur hospitalière qui soulage et console, et le prêtre qui absout. Puisse bientôt la conscience publique, d'accord avec la voix suppliante de l'humanité et de la religion, faire justice de cette persécution des âmes, en notre malheureuse patrie !

(3) Le mot Signare vient de Signora, expression portugaise qui signifie dame, maîtresse. On appelle ainsi les mulâtresses ainsi que leurs filles, parce que généralement c'étaient elles qui possédaient des esclaves. Il y a aussi des négresses qui ont rang de Signares, par suite

venir présenter aux Sœurs leurs enfants de tout âge ; car, jusque-là, beaucoup avaient grandi sachant à peine lire ou écrire. L'éducation, chez elles, ne laissait pas moins à désirer que l'instruction, et il y avait toutes sortes d'usages que les Religieuses devaient aider à réformer.

On peut en juger par ces lignes de la Mère Rosalie à la R. Mère Fondatrice : « Les indigènes, dit-elle, n'emploient ni chaises pour s'asseoir ; ni cuillère, ni fourchette et assiette pour manger. Le sable est partout leur siège et leur table ; la mêmealebasse sert à cinq comme à dix ; ils pêchent tour à tour, avec la main, le couscous. Nous voyons cela tous les jours. Les enfants de notre école, qui sont les signares du pays, conservent encore l'usage de s'étendre par terre ; il sera difficile de leur en faire perdre l'habitude. »

« Les femmes sont peu couvertes, écrivait-elle encore ; deux pagnes forment toute leur toilette ; l'une les couvre depuis les reins jusqu'aux genoux, et l'autre de la tête aux pieds ; mais ce n'est pas souvent que cette dernière est fixée sur elles ; c'est le vêtement de luxe, elles l'ôtent pour travailler ou le relèvent sur l'épaule avec beaucoup de négligence. Les dames, ou signares, ne portent non plus que des pagnes, mais très belles. Et si vous voyiez leur toilette ! Leurs bras, leurs jambes sont garnis de bracelets, de plaques en or et en argent ; leur cou en est chargé. »

Laissant donc aux missionnaires le soin d'agir sur les adultes, par des prédications et des catéchismes, les de la position indépendante de leurs ancêtres, également possesseurs d'esclaves.

Sœurs de Saint-Joseph travaillèrent à former de bonnes élèves, instruites, bien disciplinées, et capables de devenir, par cet ensemble de qualités et de vertus qui font la femme sérieuse et utile, un levain puissant de régénération pour la famille sénégalaise.

Pour le reste de la population, pour ces milliers de noirs surtout, la présence des Religieuses fut cependant loin d'être inutile. Leur dévouement, leur courage inspiré par des motifs plus élevés que ceux de la chair et du sang, leur genre de vie surtout, furent un sujet de surprise et d'admiration pour ces pauvres gens. Ils ne pouvaient, en particulier, comprendre comment elles n'étaient point accompagnées d'un époux terrestre; et lorsque, en réponse à leurs questions, la Mère Rosalie leur eut fait comprendre qu'elle et ses sœurs n'avaient point d'autre époux que Dieu, ils s'écrièrent : « Diguène ou aldiana! Diguène ou aldiana! » c'est-à-dire : Filles du Ciel! Filles du ciel! Tant ces enfants de la nature, malgré leurs sens grossiers, et peut-être même à cause de leur vie toute sensuelle, avaient reconnu dans la virginité, ce beau lis de l'Évangile, quelque chose de divin et qui n'est pas de la terre!

Cependant, à peine la R. Mère Javouhey avait-elle pu goûter quelque peu la consolation des premières bonnes nouvelles reçues de ses filles du Sénégal, qu'une terrible épreuve vint marquer du sceau des œuvres de Dieu cette fondation encore mal affermie. Le Préfet apostolique, après deux mois à peine passés dans sa mission, rentrait en France, jetant l'interdit sur la ville de Saint-Louis. D'une nature ardente, d'un zèle un peu impatient, peut-être, M. Teyrasse avait vu le courage l'abandonner, en présence du déplorable état religieux de la colonie et sur-

tout du peu d'appui qu'il croyait rencontrer dans l'Administration. De là son retour précipité, et ce dernier acte d'autorité, qui allait plonger dans un long deuil la petite chrétienté de Saint-Louis, et en particulier la communauté des Sœurs de Saint-Joseph. Les innocents allaient seuls, si nous pouvons dire, payer pour les coupables. Aussi, n'eût été le mandat qu'elle avait reçu de sa vénérée sœur, la Mère Rosalie aurait sans doute elle-même, avec ses sœurs, regagné aussitôt la France. Mais rien n'est fort comme l'obéissance religieuse ; elle essuie tous les orages, accepte toutes les épreuves, se soumet à tous les sacrifices, et, finalement, triomphe de tout. La jeune Supérieure le savait, et elle se contenta, après avoir exhalé ses regrets, sa douleur et ses craintes, de recommander son sort et celui de la communauté à Dieu d'abord, puis à la R. Mère Fondatrice, qu'elle considérait comme l'un des principaux instruments de la Providence à leur égard.

Celle-ci n'omit rien, en effet, tant auprès du Ministère que de l'autorité ecclésiastique, pour que l'on fit cesser de quelque manière le veuvage de l'Eglise de Saint-Louis. Mais les négociations n'avaient encore amené aucun résultat, lorsque la mauvaise saison, qui s'étend de juin à novembre, vint redoubler la frayeur des Sœurs hospitalières, pour elles-mêmes et pour leurs pauvres malades surtout. La divine Providence veilla sur elles ; aucune ne fut atteinte par la maladie. Il n'en fut pas de même pour le reste de la population étrangère, civile et militaire. Bon nombre succombèrent à la dysenterie et à de mauvaises fièvres. Mais se souvenant que la Sœur hospitalière, qui s'est consacrée au service de Dieu et de ses frères, est

aussi revêtue d'une sorte de sacerdoce, les filles de la R. Mère Javouhey exercèrent à l'égard de leurs âmes un apostolat que Dieu se plut à bénir. « Tous les malades, lui écrivait la Mère Rosalie, qui ont échappé aux soins de nos chères sœurs ne sont pourtant pas perdus, je l'espère, pour le ciel. Plusieurs ont donné des marques de repentir et de confiance en Dieu qui nous ont édifiées. La Sœur Cécile a fait faire bien des actes de contrition, que le bon Dieu aura reçus dans sa miséricorde. Je crois bien aussi que ma sœur Françoise en a mis quelques-uns des siens dans le Paradis; heureusement, elle en a beaucoup moins perdu. »

Cependant le saint temps du Carême arriva, puis les fêtes de Pâques, et les Sœurs durent voir passer ces jours de grâce et de salut sans pouvoir ni s'approcher du sacrement de Pénitence, ni remplir le devoir pascal. Le découragement fut tel, alors, au sein de la petite communauté, que la Mère Rosalie croyait devoir jeter ce cri de détresse à sa vénérée sœur : *« Oh ! ma bien chère Mère, si le prêtre tant de fois promis tarde encore à venir, rappelez-nous toutes. Dieu sait que ce n'est pas la peine qui nous rebute, ni les charmes d'un retour prochain qui nous tentent. Cela pourrait être si notre sacrifice n'avait pas été fait d'aussi bon cœur ; mais ces motifs n'y sont pour rien, nous en avons de plus réels (1). »*

(1) Une seule fois, dans l'espace de dix-huit mois, les Sœurs purent assister à la sainte Messe. Un prêtre étranger ayant abordé à Saint-Louis, on obtint du gouverneur qu'un navire de l'Etat remontât assez haut le fleuve, au milieu duquel se trouve la ville, pour que l'on ne fût plus dans les eaux de cette île. Une chapelle fut improvisée à son bord, et, au jour marqué, des barques transportèrent les Religieuses et un certain nombre de fidèles sur le bâtiment, où fut offert le saint Sacrifice.

De si grandes souffrances étaient encore augmentées par d'autres peines de plus d'une sorte : M. Pierre Javouhey, que sa vénérée sœur avait engagé dans cette première fondation du Sénégal, s'était vu contraint de rentrer en France, victime de certaines jalousies. Le bon gouverneur Schmaltz était inopinément remplacé par un capitaine de vaisseau, M. Lecoupé, sous l'administration duquel le personnel de l'hôpital fut en grande partie remplacé par des forçats et des esclaves, et une telle parcimonie introduite dans le régime des malades, que ce ne fut plus que plaintes de la part de ceux-ci et difficultés pour les Sœurs.

Dès que brillait une lueur d'espérance pour la cessation du long veuvage de l'Eglise de Saint-Louis, la R. Mère Javouhey s'empressait d'en faire part à ses filles du Sénégal. Et, partageant à ce sujet la première pensée de la digne Mère Rosalie, elle leur représentait que c'était là une épreuve dont Dieu saurait tirer sa gloire et leur propre bien. De plus, afin de remonter leur courage et d'exciter en elles le sentiment d'une inébranlable confiance, elle se plaisait à leur communiquer toutes les bénédictions divines répandues, en divers lieux, sur les œuvres et entreprises de la Congrégation. Ce n'est pas là, en effet, un des moins précieux avantages des Instituts religieux : joies et peines, épreuves et consolations, tout y est commun, et de ce mélange, divinement combiné par la sagesse d'En-Haut, résulte pour tous le corps un juste équilibre, qui le préserve tout ensemble de l'exaltation du succès et du découragement de l'épreuve.

La moins abattue et la moins découragée pour cette première fondation africaine, était la R. Mère Javouhey.

Dans ce temps-là même, en effet, afin de travailler plus efficacement à la régénération de l'Afrique, elle formait le dessein de faire venir et élever en France de jeunes noirs choisis, lesquels, de retour dans leur pays, seconderaient les missionnaires et les religieuses dans cette sainte entreprise. Ainsi Rome païenne, au temps de sa gloire, choisissait, parmi les peuples conquis, la fleur de la jeunesse, et, l'ayant transportée dans son sein, la pénétrait de son esprit, l'enivrait de ses grandeurs, pour la renvoyer ensuite dans le pays d'où elle l'avait tirée. C'était un des moyens employés par cette dominatrice des nations, pour les faire, en quelque sorte, à son image. Mais combien plus élevé, on le voit, était le but de la R. Mère Javouhey !

Cependant, tout en admirant le zèle de sa vénérée sœur, la Mère Rosalie voyait de tels obstacles à la régénération morale des pauvres noirs, qu'elle détournait plutôt la R. Mère Fondatrice de l'exécution de ce projet. Nous citerons sa lettre, pour montrer quelles difficultés cette grande servante de Dieu ne craignait pas d'affronter, afin d'essayer, dans son humble sphère, de soumettre l'Afrique au joug sacré de l'Évangile. « Vous voulez savoir, ma très chère Mère, ce que je pense de votre projet sur ces pauvres et malheureux nègres. D'abord, je l'admire, et je voudrais, pour leur bonheur, qu'il fût possible de l'effectuer ; mais si vous voyiez ce que c'est, combien ils sont peu susceptibles même de raison, vous y verriez des obstacles surhumains ; il faut un effort de la grâce, ou plutôt un miracle de lumière pour les éclairer. Quand vous réussiriez à en tirer un petit nombre de l'erreur en les dépaysant quelque temps, revenus ici, ils n'y

feraient pas mieux que nous, encore bien moins ; car ce n'est pas la confiance dans les blancs qui leur manque, au contraire, ils nous croient beaucoup plus qu'eux dans la nature. Je ne vois, dans votre belle idée d'amélioration de leur sort, que l'effet de votre zèle et de votre bon cœur ; mais c'est plus l'ouvrage de Dieu que celui des hommes ; je vous engage à y renoncer. »

Malgré ces lignes peu encourageantes, nous verrons la R. Mère Fondatrice essayer, en son temps, la réalisation de son louable projet, qui n'avait d'ailleurs rien que de conforme à l'esprit et à la pratique de l'Eglise. En attendant, elle obtint, d'accord avec M. l'abbé Bertout, Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit, un allègement à la situation si pénible des Sœurs de Saint-Louis. Par l'intermédiaire du Nonce apostolique à Paris, l'interdit qui les privait du secours des sacrements fut levé. Le curé de Gorée, M. l'abbé Tabaldo, alla donc passer à Saint-Louis deux mois environ, pendant lesquels les Sœurs purent aller puiser avec joie les eaux de la grâce dans les fontaines sacrées du Sauveur. Il bénit aussi un nouveau cimetière pour les Européens, à l'île de Sor ; ce qui donna lieu à une cérémonie touchante, à laquelle la Mère Rosalie, accompagnée de plusieurs membres de la communauté, tint à assister. Les murs d'enceinte n'étaient pas encore achevés, que déjà six soldats et un officier reposaient, à l'ombre de la croix, dans ce séjour où règne la mort jusqu'à la victoire finale du divin ressuscité. Les hyènes et les chacals vinrent, pendant la nuit, déterrer et se disputer leurs membres épars.

Cependant le moment était proche où les larmes de la chrétienté et de la communauté de Saint-Louis allaient

être entièrement séchées. En effet, le soir même du premier novembre, de ce jour où l'Eglise militante s'associe aux triomphes et sollicite les suffrages de l'Eglise qui règne dans les cieux, un nouveau Préfet apostolique, accompagné de deux nouvelles Sœurs, envoyées par la R. Mère Javouhey, arrivait à Saint-Louis. Avec quels élans de foi et de reconnaissance envers Dieu la digne Mère Rosalie, de concert avec la Communauté, redit alors ces si douces paroles du Maître : « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés ! »

La digne Mère Fondatrice, qu'on nous permette ce petit détail, donnait, par la même occasion, une marque touchante de sa sollicitude maternelle pour ses filles du Sénégal. Elle leur envoya, chose rare et précieuse alors dans la colonie, cinq barriques de pommes de terre. Voisins et amis en eurent leur part : « car ici, écrivait la Mère Rosalie à sa vénérée sœur, l'on n'est point orgueilleux dans ses cadeaux. Tout ce qui vient de France fait plaisir et peut se présenter honnêtement. » Mais surtout elle en destina une barrique à l'hôpital, « voulant, disait-elle, que leurs pauvres malades en sussent gré à la chère Mère Fondatrice. » Telle était l'union qui attachait la Mère à ses filles et ses filles à leur Mère.

Toutefois, la petite communauté du Sénégal ne devait pas rester longtemps sans de nouvelles épreuves. La maladie avait respecté tous ses membres, et on les eût dits invulnérables, pendant ces deux années écoulées au milieu des épidémies, des privations et des peines de toute sorte. Or, peu après l'arrivée des nouvelles religieuses, avec le Préfet apostolique, les choses changèrent de face. L'une des Sœurs anciennes tomba dange-

reusement malade, une seconde fut réduite à cesser momentanément son service, et enfin trois autres durent rentrer en France. Leur voyage fut long, et la R. Mère Fondatrice, tremblant qu'il ne leur fût arrivé malheur sur mer, écrivait, à leur sujet : « Ah ! que je suis inquiète du sort de nos pauvres Sœurs malades du Sénégal ! j'y pense le jour et la nuit. Je crains d'apprendre leur naufrage. » Mais, ajoutait-elle, avec un accent admirable de foi et de confiance : « Je suis résignée à tout ; cela ne nous empêchera pas de remplir avec le même courage notre vocation africaine. »

C'était, en effet, une véritable vocation, c'est-à-dire un appel du Ciel, une mission confiée par Dieu même à la R. Mère Javouhey, et, dans sa personne, à toutes ses filles. Et cette mission, aucune épreuve, aucun sacrifice n'a pu, jusqu'à ce jour, empêcher la Congrégation de Saint-Joseph de l'accomplir. Elle la poursuivra toujours, sous l'égide tutélaire de sa vénérée Fondatrice ; toujours ses membres seconderont, sur le vaste continent africain, les zélés missionnaires, qui sont dans ces contrées, jusque-là si abandonnées et si sauvages, les pionniers de la véritable civilisation.

---

## CHAPITRE VI

Développement de l'Institut en France. — Bailleul-sur-Thérain ; Hôtel-Dieu de Beauvais, etc. — Sollicitude de la R. Mère Javouhey.

Pendant que la Congrégation commençait à étendre ses rameaux au delà des mers, la divine Providence lui fournissait le moyen de s'implanter plus solidement en France, en y multipliant et fortifiant ses racines.

A cette époque, l'Asile de Villeneuve-Saint-Georges était devenu une charge onéreuse pour la R. Mère Javouhey. Une telle parcimonie, en effet, avait présidé à la fondation de cette bonne œuvre, que l'on s'étonnerait que celle-ci en eût accepté les conditions, si l'on ne savait que la considération du bien à faire, des services à rendre, pesait bien plus que l'or et l'argent dans la balance de ses déterminations. Or, sur ces entrefaites, une excellente et noble dame, Mme la comtesse de Ruffo, « voulant, disait-elle, concourir pour sa part à l'établissement de la Congrégation de Saint-Joseph », lui donna, pour une période de dix-huit années, la jouissance du château de Bailleul-sur-Thérain, situé à trois lieues sud-est de Beauvais, au diocèse du même nom. Elle n'y mettait qu'une condition : celle de certaines prières à réciter, et messes à faire célébrer pour sa famille, ainsi que pour M. de Gaudechart, son premier mari, et ses deux enfants, tous trois décédés dans ce château. — Mme la comtesse de Montluçon, ad-

miratrice de la R. Mère Javouhey, n'avait pas été étrangère à cette largesse de Mme de Ruffo. Et l'une et l'autre avaient servi, en cette occasion, d'instruments fidèles à la Providence, pour que se réalisât une fois de plus cette parole du divin Maître : « *Date et dabitur vobis*. Donnez et l'on vous donnera. »

Mais on était si peu habitué, dans la Congrégation, à des marques de générosité de ce genre, que la Mère Rosalie, à cette nouvelle, s'empressait d'écrire à sa vénérée sœur : « O divine Providence ! Vous prévenez nos besoins, et vous réparez l'injustice des hommes ! Quelle est donc cette âme généreuse qui a été si bien inspirée ? Par quelle occasion et où Dieu vous l'a-t-il fait connaître ? Dites-nous bien à quelles conditions ; je crains qu'il n'y en ait quelqu'une d'onéreuse. Nous avons rencontré jusqu'à présent tant d'instabilité dans ceux qui nous ont obligées ! »

Ces craintes n'avaient aucun fondement, et la Congrégation put jouir en toute paix et liberté, jusqu'à l'expiration des dix-huit années, de la maison de Bailleul, où, dans le courant de mars 1819, la R. Mère Javouhey transféra le personnel de Villeneuve. Une dizaine d'élèves, dont plusieurs devinrent ensuite religieuses, et quelques-unes des pensionnaires de l'Asile, telles que Mesdames de Saint-Martin, d'Echallard, de Latil et de Durat, suivirent la Communauté dans ce nouveau séjour. La R. Mère Fondatrice y jeta aussi de bonne heure les germes d'un noviciat, qui devait être comme une pierre d'attente pour celui à établir, en son temps, à Paris.

Rien n'était plus favorable, en effet, au recueillement, à la piété et aux études, que cette paisible et agréable

retraite (1). Aussi, la jeune Supérieure, la Mère Clotilde Javouhey, en parlait-elle en des termes d'admiration à sa tante, la chère Mère Rosalie, qui lui répondait du Sénégal : « Tu m'as fait, ma chère amie, une si jolie description du château de Bailleul et de ses dépendances, que je n'ose rien dire de mon pauvre Saint-Louis. Nous n'avons ni prairies, ni bois, ni jardins ; toutefois, nous avons un fleuve qui vaut bien votre rivière, et si l'on voulait donner quelque valeur au sable, le Sénégal serait riche, car il n'en manque pas ; du sable et de l'eau, voilà notre horizon ; mais bref sur les comparaisons, car je serais bientôt en défaut. Notre nouveau pays n'excelle qu'en originalités ; il plaît un instant aux curieux et fournit de longues pages aux observations des voyageurs. »

On dirait une réminiscence des agréables épîtres échangées entre deux saints amis, saint Basile le Grand et saint Grégoire de Nazianze. La même amitié sainte unissait la R. Mère Rosalie à sa pieuse nièce. « Cent fois par jour, ajoutait celle-là, je te souhaite à mes côtés pour te dire tout ce que je pense. Si je prends ma plume, mes idées disparaissent ; j'oublie tout ce que j'ai vu et entendu, pour ne m'occuper que de toi et de moi. Ces deux pronoms sont ici bien rapprochés, tandis que le sujet du premier est à mille lieues de celui du second. Cela est donc bien vrai, ma bonne amie, tu es à Bailleul et moi à

(1) Le château avait deux façades principales, l'une au nord, donnant sur une cour, l'autre au midi, faisant face à un grand jardin, limité et baigné, dans toute sa largeur, par la rivière du Thérain. Au delà de la rivière, la façade méridionale avait pour vue, au premier plan, des prairies bordées à leurs extrémités par un long rideau de peupliers, et, au second, des collines boisées, qui formaient le cadre de ce charmant paysage.

Saint-Louis ; tous les projets dont nous nous sommes entretenues comme douteux se sont réalisés ; la preuve, c'est que nous ne nous rencontrons plus. »

Ce fut dans ce même temps que la R. Mère Javouhey commença à nouer, avec M. l'abbé Clausel de Coussergues, ces rapports de noble et constante amitié, qui devaient assurer jusqu'à la fin, à la Congrégation de Saint-Joseph, la paternelle et puissante protection du Vicaire général d'Amiens, qui remplissait alors les fonctions d'administrateur du diocèse de Beauvais (1). Plein d'estime et de dévouement pour la Mère Fondatrice, il commença par lui faire obtenir du Ministre de l'Intérieur un secours de 5.000 francs, pour aider à couvrir les frais de déplacement et d'installation à Bailleul. M. Decazes y ajoutait ces paroles encourageantes : « Ces dames reconnaîtront, dans ce secours, un témoignage de la bienveillance du Roi pour les Religieuses qui rendent, comme elles, des services importants. »

A peine la solitude de Bailleul avait-elle reçu ses nouveaux habitants, que le chef-lieu du diocèse appelait lui-même les Sœurs de Saint-Joseph. L'Hôtel-Dieu de Beauvais était depuis longtemps confié à des Religieuses Augustines, qui avaient eu peine à se préserver de toute atteinte de jansénisme, et qui, réduites à un petit nombre depuis la grande Révolution, déclaraient ne plus pouvoir soutenir davantage cette charge. Le préfet de l'Oise de-

(1) Le siège de Beauvais, devenu vacant par la mort de Mgr de La Rochefoucauld, massacré aux Carmes dans la journée du 2 septembre 1792, avait été réuni, par suite du Concordat de 1801, au diocèse d'Amiens, à la tête duquel se trouvait, en 1819, le vénérable Mgr de Bombelles, ancien ambassadeur de France à Venise, avant la Révolution.

manda, en conséquence, à la R. Mère Javouhey, de vouloir bien les remplacer. Elle accepta ce nouveau poste de dévouement, et, dans l'intervalle du 16 septembre au 6 novembre 1819, elle mit à la disposition de la Commission des hospices, vingt Sœurs, dont huit converses, nombre demandé par l'Administration.

C'était la Communauté la plus considérable qu'eût alors la Congrégation. La Mère Fondatrice en nomma Supérieure sa digne et sainte sœur, la chère Mère Marie-Joseph ; et celle-ci, pendant un supérieurat de huit années, sut y faire régner un tel esprit de régularité et de ferveur, que cette maison devint bientôt un modèle pour les autres établissements de l'Institut. A la nouvelle de sa nomination, la chère Mère Rosalie lui écrivait, du Sénégal, ces lignes, si pleines de foi et d'affection fraternelle, que nous ne résistons pas au plaisir de les citer.

« Ma bonne sœur, vous avez quitté la solitude, et moi je suis enfoncée dans le désert le plus affreux du monde ; toutes les deux, nous l'avons fait pour suivre la voie que la Providence a ouverte pour nous. Dieu veuille que nous nous y sanctifions, en aidant celles que Dieu nous confie ! »

« Je suis enchantée de vous savoir à Beauvais, occupée des mêmes fonctions que moi à Saint-Louis ; ce rapprochement est peut-être déjà une disposition de la Providence, qui nous réunira un jour pour travailler ensemble à soulager les malheureux. Car enfin, si le Sénégal tombe bientôt, nous sommes encore trop jeunes pour nous reposer ; j'irai attendre la vieillesse auprès de vous, en continuant la vocation d'hospitalière que j'aime beaucoup... Ma chère Mère générale tiendra le gouvernail, et nous agirons en paix. Oh ! que nous serons heureuses !

« Si jamais une réunion si douce peut avoir lieu, je la regarderai comme un à-compte de ma part du paradis en ce monde. »

Ces beaux rêves de bonheur ne devaient pas se réaliser : le bon Dieu aimait trop ces âmes, pour ne pas les maintenir toujours, plus ou moins, dans la voie du sacrifice, et, par là, leur réserver leur part tout entière et augmentée même, au Ciel !

Dans le courant de la même année 1819, la R. Mère Javouhey acceptait la direction d'un petit hospice et d'une école, à Nanteuil-le-Haudouin, encore dans le diocèse de Beauvais. Un peu plus tard, c'est-à-dire vers le commencement de 1820, la tenue de l'Asile royal de la Providence, barrière des Martyrs, 50, à Paris, était aussi confiée aux membres de la Congrégation. C'était, comme l'indique son titre, une fondation royale faite par Louis XVIII, en faveur des familles qui avaient le plus souffert des ravages de la Révolution. Il y avait alors tant de désastres à réparer, tant d'infortunes inouïes à adoucir ! M. de la Vieuville, ancien officier des gardes du corps de M. le Comte d'Artois, était le président du conseil d'administration de l'Asile, et c'est lui, croyons-nous, qui en offrit le service à la R. Mère Javouhey (1).

La vénérée Fondatrice, qui ne savait rien refuser en fait d'œuvres de zèle, accorda à M. le Duc Decazes une petite colonie de cinq sœurs, pour être employées à l'instruction des enfants et au soin des malades, au milieu de ses domaines, d'abord à Malafar, puis à Maraquis, près de Libourne (Gironde) ; lieux bien incultes alors, et dont

(1) Annales historiques et religieuses de l'Institut.

les habitants, éloignés les uns des autres, n'étaient guère avancés en civilisation. Deux des sœurs eurent pour destination une autre propriété du Duc, le château de Gibaut, à la lisière de la Gironde et de la Charente-Inférieure. Leurs occupations consistaient à enseigner, tous les soirs, jusqu'à 10 heures, le catéchisme aux gens de service et aux ouvriers ; et leurs journées se passaient à visiter et à soigner les malades des hameaux voisins. Assez souvent même, elles se voyaient appelées, pendant la nuit, pour secourir des moribonds, ou pour baptiser des enfants en danger ; car, en ces endroits si dénués de tout, il n'y avait ni prêtres ni médecins. L'église la plus rapprochée du château se trouvait à trois lieues de leur demeure. Les Sœurs se rendaient le samedi au centre de la paroisse, et y passaient la journée du dimanche.

Ces deux Sœurs, du nom d'Euphémie et d'Ambroise, récemment revenues du Sénégal, n'avaient, ce semble, rien à regretter de leur première mission. C'étaient deux âmes d'élite, la Sœur Ambroise surtout. La sainte Vierge, au témoignage de plusieurs de ses compagnes, daigna lui apparaître alors plusieurs fois ; elle l'encouragea et lui fit connaître que la souffrance et le sacrifice seraient désormais son partage. Un savant théologien espagnol, curé de la paroisse dont dépendait Maraquis, se fit un devoir d'examiner ces faits avec le plus grand soin, et parut croire à la réalité de ces faveurs surnaturelles. « Ce qui est certain, c'est que toute la vie religieuse de Sœur Ambroise fut marquée du sceau de la croix. Elle éprouva en particulier des maladies bien douloureuses, auxquelles les médecins ne comprenaient rien. Elle souffrit toujours avec un grand esprit de foi et une admirable résignation,

jusqu'à ce que, le 3 janvier 1829, elle atteignit, à Bailleul, le terme de sa douloureuse carrière, et mourut en laissant à la Communauté le souvenir d'une sainte vie, couronnée par une sainte mort (1). »

Nous omettons quelques autres œuvres ou entreprises secondaires se rattachant à cette même époque.

La nouvelle de cette diffusion de l'Institut, en France, allait réjouir au loin les Sœurs missionnaires. — « Je bénis le Seigneur, écrivait la Mère Rosalie à la R. Mère Fondatrice, des prospérités qu'Il donne à votre zèle et à vos travaux. En repassant vos lettres, je crois lire l'histoire des fondations de sainte Thérèse ; vous y allez encore plus rapidement : voilà sept maisons d'établies depuis notre départ de France, et il n'y a guère qu'un an. Vous êtes vraiment heureuse. » « Mais permettez, ajoutait-elle, il n'est pas difficile de réussir quand on est appuyé, protégé comme vous l'êtes par ce qu'il y a de plus grand, et conduite par ce qu'il y a de plus saint. Si j'avais aussi un M. de Clausel, un M. Lainé, un M. Decazes, Sa Grandeur et Leurs Excellences m'auraient et sûrement tirée d'affaire ; je n'aurais non plus que des amis. Mettez-moi à même de connaître et d'apprécier près de vous vos augustes protecteurs ; je les aime autant que vous, c'est beaucoup dire. »

Reléguée dans son île de Saint-Louis, à 800 lieues du théâtre des travaux de la R. Mère Fondatrice, la Mère Rosalie ne voyait de loin que les fleurs, et sa vénérée sœur sentait surtout les épines, qu'elle gardait pour elle seule. Une de ses grandes souffrances, alors, était préci-

(1) Annales historiques de la Congrégation.

sément la difficulté d'alimenter toutes ces œuvres, avec un personnel relativement insuffisant. — Elle résolut, par suite, d'arrêter pour un temps le cours des fondations en France, en faisant toutefois une exception en faveur de la petite ville de Seurre, qui réclamait, à cette époque, une maison d'éducation dirigée par les Sœurs de Saint-Joseph. Ce parti était d'autant plus sage, qu'elle n'ignorait pas les intentions du gouvernement de compléter l'œuvre de régénération commencée pour les colonies. Et de fait, peu de temps après, le Ministère lui demandait des Sœurs pour la Guadeloupe, dans les Antilles, et pour Cayenne, dans la Guyane française. D'autre part, les Sœurs du Sénégal étant bien réduites comme nombre et affaiblies comme santé, le personnel de cette mission demandait à être augmenté et renouvelé ; puis le Baron Milius, gouverneur de l'île Bourbon, réclamait des Sœurs pour l'établissement d'une troisième maison d'éducation. Et, à cette occasion, il écrivait, dans une note au Ministre de la Marine : « Tout le bien qu'on peut dire des Sœurs de Saint-Joseph est au-dessous de celui qu'elles méritent. Ce sont des filles qui se conduisent comme des anges. » (14 février 1821.)

Pour faire face à tous ces besoins, la maison de Cluny, qui était alors et resta longtemps la mine la plus précieuse pour la Congrégation, fournit son large contingent. Bailleul aussi donna ses prémices en fait de sujets ; car le 8 décembre 1821, sous les auspices de Marie immaculée, M. de Clausel y reçut les premiers vœux de plusieurs jeunes Professes. Les autres maisons furent aussi mises à contribution ; il se fit des déplacements, des échanges de sujets, et la R. Mère Fondatrice put finalement faire

honneur à ses engagements vis-à-vis du Gouvernement, en réunissant toutes les Sœurs demandées.

Une lettre datée de Rochefort nous apprend qu'elle avait tenu à les y conduire elle-même, et montre combien édifiant y était leur genre de vie. « Vous sentez, écrivait-elle, comme pour justifier la longueur de son absence, qu'il m'est difficile de laisser près de vingt pauvres Sœurs dans une maison étrangère, au milieu des séculiers; avec moi, tous leurs moments sont bien employés. Elles avaient besoin, pour leurs études, du temps que la Providence leur donne... Les jours nous paraissent courts, parce qu'ils sont bien remplis; — notre temps se partage entre l'étude, le travail, la prière et la récréation; chaque chose se fait en son temps et avec plaisir. Nous sommes très heureuses d'avoir le loisir de nous préparer à remplir les nobles fonctions dont on veut bien nous charger... »

Elle-même, la Mère Fondatrice donnait alors à ses Filles l'exemple de l'amour de la solitude et du travail. « Tranquille dans ma chambre, écrivait elle encore, rien ne me distrait; point de visites à rendre ni à recevoir; tout cela s'est fait dans une journée. Je reste quelquefois quatre à cinq jours sans mettre le pied dehors; j'écris la moitié du temps, et je passe le reste auprès de mes Sœurs, m'entretenant avec elles et travaillant (1). »

Une lettre détachée de sa correspondance d'alors nous montre comment, à ses yeux, le pouvoir civil lui-même était une autorité toute paternelle, chargée de défendre les intérêts sacrés de l'humanité et de la Religion. Elle

(1) Lettre du 6 janvier 1822.

écrivait à M. de Clermont-Tonnerre, qui venait de remplacer M. de Chabrol au Ministère de la Marine :

« Monseigneur,

« La Congrégation de Saint-Joseph, approuvée par Sa Majesté, pour être employée dans les colonies françaises, tant à l'instruction de la jeunesse qu'au soin des malades, devient par là même une partie de l'heureux troupeau qui a le précieux avantage de vous avoir pour chef ; je dis plus, de vous avoir pour père.

« Nous nous félicitons, Monseigneur, de l'heureux choix de Sa Majesté ; il est d'un heureux augure pour la réussite de la grande et noble entreprise qui vient de nous être confiée par votre digne prédécesseur, qui n'a cessé de nous donner des marques de sa bienveillance paternelle. Monseigneur, les dangers de la mer ne nous effrayent point. *L'espoir de faire le bien, en secondant les vues bienveillantes de Votre Excellence, de gagner quelques âmes à la Religion, de soulager les pauvres malades, soutient notre courage au milieu des plus grands périls.* Nous sommes dix-neuf à Rochefort, dont sept destinées pour le Sénégal, six pour la Guadeloupe, trois pour Cayenne et trois pour l'île Bourbon. Nous n'attendons que les ordres de Votre Excellence pour nous rendre à notre destination (1). »

On ne lira pas non plus sans intérêt ces autres lignes qu'elle adressait, à l'occasion du changement de Ministère, à M. de Moduit, directeur des colonies, avec lequel

(1) Même date.

elle était particulièrement liée : « Si j'ai attendu jusqu'à ce moment, lui dit-elle, pour vous donner de nos nouvelles et solliciter des vôtres, c'est que j'ai voulu laisser passer le moment des grandes affaires. Ces bouleversements me font trembler pour tout ce qui nous est cher. Mon Dieu, que je plains ces pauvres gens du monde qui ne savent jamais si le terrain sur lequel ils marchent ne les engloutira pas bientôt sous ses ruines ! Sa mobilité leur crie sans cesse : « Prenez garde, vous allez tomber. » Toutes mes craintes sont un peu calmées ; je puis causer avec vous de tout ce qui nous intéresse. — Je n'ai pas besoin, Monsieur le Directeur, de solliciter bien fort votre bienveillance, le passé me répond de vous. Soyez donc, je vous en prie, notre avocat, notre protecteur auprès de Son Excellence le nouveau Ministre, que je ne connais que par la renommée de ses vertus ; *dites-lui le bien et le mal que vous pensez de nous, afin de ne pas le tromper* (1). »

Nous regrettons de ne pouvoir citer encore les lettres qu'elle écrivait, par l'occasion des Sœurs, aux autorités ecclésiastiques et civiles de Bourbon, de la Guyane, de la Guadeloupe. Chacune d'elles renferme la même sollicitude pour ses Filles des colonies, le même désir de secourir les vues de l'administration pour le bien, dans ces différents pays. Elle écrivait au Préfet apostolique de l'île Bourbon : « Monsieur et digne protecteur, j'ai reçu avec une extrême satisfaction la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je désirais depuis longtemps connaître votre opinion sur nous ; je remercie Dieu de tout ce que vous me dites de bien de nos chères Filles. Je vous

(1) Lettre du 7 janvier 1822.

envoie trois Religieuses, comme vous le désirez, pour un troisième établissement. J'espère qu'elles répondront à vos espérances et à vos vœux, tant pour la piété que pour le savoir, et qu'elles seconderont de tout leur pouvoir leurs chères sœurs, qui ont déjà acquis l'expérience nécessaire pour faire le bien dans un pays qui diffère, sous beaucoup de rapports, de celui qu'elles quittent... »

Elle recommandait ensuite à sa bienveillance et à celle du Gouverneur deux Sœurs que l'on disait malades de la poitrine, afin de pourvoir à leur rapatriement, si elles témoignaient le moindre désir de revenir en France. Elle sollicitait enfin de l'administration un supplément de traitement pour « ses chères Filles de Bourbon », afin, disait-elle, qu'elles n'eussent plus cette inquiétude des choses de la vie, qui souvent met obstacle au bien qu'on voudrait faire. »

C'est ainsi qu'elle pensait et pourvoyait à tout, remplissant à la lettre le précepte de l'Apôtre : « Le premier devoir de celui qui est à la tête des autres est la vigilance et la sollicitude : *Qui præest in sollicitudine* (1). » Bientôt nous allons la voir donner elle-même à toute la Congrégation l'exemple du plus beau dévouement.

(1) *Ep. ad Rom.*, XII, 8.

---

## CHAPITRE VII

**Départ de la R. Mère Javouhey pour le Sénégal. — Ses travaux à Saint-Louis. — Projets pour la civilisation chrétienne de l'Afrique.**

Dieu, qui diversifie ses dons, selon ses adorables desseins, avait donné à la R. Mère Javouhey une âme virile et tout apostolique. Déjà, nous l'avons vu, des raisons d'un ordre supérieur avaient pu seules l'empêcher de s'embarquer pour l'île Bourbon d'abord, puis pour le Sénégal. Aussi le moment lui paraissant venu de réaliser ses désirs, dont le retard n'avait fait qu'accroître l'ardeur, elle résolut de profiter de sa présence à Rochefort pour passer en Afrique, avec celles de ses Sœurs en partance pour cette destination. C'était, en effet, le moyen de ne pas donner l'éveil sur son départ, et d'éviter par suite les oppositions que la tendresse de toutes ses Filles n'aurait pas manqué de soulever. Celles-là seules en furent les témoins qui étaient alors réunies à Rochefort, d'où un ordre du Ministre les transportera bientôt à Bordeaux, pour se rendre de là respectivement à l'île Bourbon, à la Guadeloupe et à la Guyane.

La digne Mère avait d'ailleurs pourvu à tout : avis et conseils pour la bonne formation des sujets, non moins que pour la visite des maisons ; accord avec le Gouvernement pour assurer le service des colonies par les membres de la Congrégation ; instructions pour l'établissement près

la Rochelle, au Bourg-de-Charente, d'une sorte de pied-à-terre pour les Sœurs devant s'embarquer à la Rochelle et y débarquer à leur retour des colonies ; elle n'avait rien omis pour les intérêts généraux de l'Institut.

Elle s'embarqua le 1<sup>er</sup> février 1822, veille de la fête de la Purification de la sainte Vierge, sur le navire de l'Etat *la Panthère*, qui portait aussi le nouveau Gouverneur du Sénégal, le Baron Roger, ami et protecteur dévoué de l'Institut. Pendant que, sous la protection de l'Etoile de la mer, elle s'éloignait pour la première fois des côtes de France, une lettre de sa part à M. Pierre Javouhey, son frère, faisait connaître à la Congrégation son départ pour l'Afrique. C'est du moins le seul écrit de sa main se rattachant à la circonstance qui nous ait été conservé. Laisant donc couler sa plume, elle lui écrivait ces lignes, dignes de sa grande tendresse, aussi bien que de son parfait détachement : « Je suis bien fâchée, mon cher frère, de partir sans vous voir. J'aurais tant de choses à vous dire, tant de recommandations à vous faire ! Mais la Providence veut me faire faire un sacrifice au moment de commencer la carrière que je vais entreprendre, qui sera, je l'espère, pour la gloire de Dieu. »

Viennent ensuite différents détails et recommandations relativement à des Sœurs à conduire, à quelques affaires temporelles de sa compétence, puis elle ajoute : « Tâchez, mon cher frère et mes chères Sœurs, de suppléer à tout ; le bon Dieu vous en fera la grâce. *Je désire que vous soyez tous heureux et tranquilles, que le sacrifice que je fais soit pour la gloire de Dieu et le bien de notre Congrégation.* Je vous charge de faire agréer mon départ à ma sœur Clotilde et à toutes mes Filles. *Vous ferez tout pour le*

*mieux... Quand on ne cherche que Dieu, on ne peut pas se tromper. — Adieu, mon cher frère. Si Dieu dispose de moi, soyez toujours le père et le protecteur de nos chers enfants... Votre sœur, Anne-Marie JAVOUHEY. »*

« Quelle grandeur et quelle simplicité dans ces quelques mots, ajoute la R. Mère Léontine, qui nous les a conservés, et comme l'on y découvre bien l'âme virile et forte qui les a dictés ! On les lit comme on lit les dernières paroles d'une personne aimée qui va quitter la terre. »

M. Pierre Javouhey était digne de cette particulière confiance de sa vénérée sœur. Regrettant toujours d'avoir dû quitter l'Afrique, il lui adressait, de son côté, ces lignes si édifiantes : « Je sais, dit-il, que je ne puis pas prétendre à de grandes choses, mais, malgré moi, j'aime à croire, qu'avec la grâce de Dieu, j'aurais pu faire quelque bien en Afrique. Je me serais occupé de culture, je vous aurais secondée dans votre mission religieuse. Oh ! pauvres esclaves, je me trouvais heureux parmi vous, et je vois mieux à présent que je m'en suis éloigné, ce que j'aurais dû faire en faveur de notre sainte religion. Oui, ma chère sœur, il y a un grand bien à faire dans ce pays, sous le rapport de l'instruction chrétienne. Bienheureux les missionnaires qui se dévouent généreusement à une telle œuvre ! Vous êtes de ce nombre, vous avez commencé à défricher, il faut poursuivre, ou bien les choses tomberaient en plus mauvais état qu'auparavant. Courage donc ; celles qui perdront la vie seront largement récompensées au Ciel... »

La mission entreprise par la R. Mère Javouhey devait être une mission de sacrifices et de pénibles labeurs.

Aussi, dès avant de mettre le pied sur le sol africain, fut-elle soumise à l'épreuve. Lorsque la *Panthère* arriva en vue de Saint-Louis, la barre était si mauvaise, que la digne Mère dut rester encore tout un jour et une nuit éloignée de cette terre promise sans pouvoir y aborder. Deux fois, la Mère Rosalie vint stationner assez longtemps sur le rivage, y attendant sa sœur vénérée ; deux fois elle dut rentrer tristement à la communauté, sans avoir aperçu, même de loin, celle qui était l'objet de l'attente commune. La R. Mère Fondatrice, ayant appris ces démarches de sa sœur, lui fit faire défense, par un mot confié à un pilote, de venir l'attendre davantage. « Elle ne voulait, disait-elle, embrasser ses filles du Sénégal qu'au sein même de la communauté. » Cet ordre fut religieusement observé, et lorsque, suivie des Sœurs qu'elle amenait avec elle, elle arriva enfin à la maison de l'hôpital, personne ne fit un pas en avant pour la recevoir, mais on attendit qu'elle eût franchi les derniers degrés de l'escalier conduisant à l'appartement des Sœurs, pour se jeter dans ses bras et lui souhaiter la bienvenue. Heureux moment que celui où des enfants revoyaient une mère bien-aimée, et où le Sénégal possédait enfin cette femme à l'âme et au cœur de missionnaire, qui allait étonner les noirs par l'énergie de son caractère et les effusions de son amour dévoué !

Dans une première lettre à un ecclésiastique, la Révérende Mère Javouhey rendait ainsi compte de son voyage et de ses impressions sur l'Afrique. On y voit déjà et son attachement et ses espérances pour ce pays jusque-là si malheureux :

« La sainte Volonté de Dieu !

« Mon bien cher Père,

« Nous venons d'arriver au Sénégal après une heureuse traversée, qui a duré vingt-six jours. Les douze premiers nous ont paru bien pénibles, parce que nous avons été malades à cause du mauvais temps. De huit que nous étions, il n'y en avait pas une pour soigner les autres. Je ne crois pas qu'il y ait de souffrances qui abattent comme le mal de mer, mais à peine est-il passé qu'il est oublié, la convalescence n'est pas longue. On parlait de relâcher dans quelque port de France ; il y aurait eu bien des déserteurs parmi les passagers. *Enfin, je bénis la Providence qui m'a inspiré la volonté de venir dans cette colonie, où j'espère que nous parviendrons à faire beaucoup de bien.*

« Vous ne pourriez jamais vous faire d'idée juste de ce pays : sa population est énorme pour le terrain : il y a autant et plus de monde dans toutes les rues, qu'à Paris dans la rue Saint-Honoré. Ils me semblent tous en deuil, tant leur peau est noire. *J'éprouve un besoin extrême de travailler à leur bonheur. Si vous saviez combien, jusqu'à présent, on a pris peu de moyens pour arriver à ce noble but!* Je vais commencer avec bien peu de chose ; mais l'espérance bien fondée de réussir soutient mon courage, et me fera surmonter bien des obstacles...

« Je vous assure que si les Français vivaient en si grande réunion et aussi désœuvrés que cette population, ils seraient plus mauvais sujets que les nègres. Nous avons une petite sauvage, depuis trois mois seulement ;

eh bien, elle est remplie d'intelligence pour le travail, très docile, comprenant tout au moindre signe : j'espère que nous en ferons une bonne chrétienne et qu'elle sera un modèle pour ses compagnes... » — Nous aurons à revenir plus tard sur cette jeune enfant.

Un des premiers actes de la R. Mère Fondatrice, après son arrivée au Sénégal, fut de renvoyer en France la Mère Rosalie, sa sœur, afin de lui procurer un peu de repos et de consoler par sa présence les communautés désolées de son propre éloignement : « Je me réjouis, écrivait-elle ensuite, du bonheur que doit avoir ma sœur Rosalie à parcourir toutes nos maisons, bien accrues depuis son départ pour l'Afrique. » « Mais si cette bonne sœur, ajoute-t-elle, est heureuse, je le suis encore plus qu'elle. »

Elle était heureuse de se trouver au milieu de ses chers Africains, heureuse de travailler elle-même à l'œuvre pour laquelle elle avait envoyé ses filles au Sénégal. Dès le premier jour, on la vit se mettre au courant de tout, à l'hôpital de Saint-Louis ; se rendre compte du bien à perfectionner, des points défectueux à modifier ou à changer. Et elle ne reculait, tout comme une simple sœur, devant aucun genre de travail : « Je suis tellement occupée, écrivait-elle en France, que cela m'empêche, mes chères filles, de penser que je suis loin de vous. Non, je ne me crois pas au Sénégal ; il me semble faire un nouvel établissement, pendant les beaux jours d'été, à Seurre ou à Chamblanc. » « Les difficultés, dit-elle encore, me paraissaient grandes au premier moment ; l'hôpital était en si mauvais état ! Nos pauvres Sœurs faisaient tout ce qu'elles pouvaient, mais c'était mal commencé. A présent

qu'on a pris la chose du bon côté, qu'il n'y a plus qu'une volonté, on commence à s'y reconnaître et j'espère que, dans bien peu de temps, on y verra très clair. Ma chère fille, qu'il est facile de se faire illusion ! On croit souvent ne pas pouvoir, tandis que c'est ne pas vouloir. »

Cependant, avant d'obtenir ce résultat, elle avait dû verser plus d'une larme : « Vous voulez, écrivait-elle agréablement à la Mère Rosalie, que je vous dise confidentiellement où j'en suis depuis votre départ. Vous pensez bien que j'ai encore pleuré bien des fois ; j'ai ri aussi, mais moins souvent. J'ai pris un peu sur moi ; le maître (sans doute l'administrateur de l'hôpital) y a mis aussi un peu du sien, et les affaires se sont arrangées. La maison de Saint-Louis va très bien. »

Cependant, beaucoup ne lui pardonnaient toujours pas, en France, son départ pour l'Afrique. Aussi mandait-elle encore à sa digne sœur : « J'espère que vous m'avez réconciliée avec tous mes amis ; car ce n'est pas avec des ennemis que je veux vous mettre en présence : la tâche n'en est peut-être que plus difficile (1). »

Elle fut difficile, en particulier, vis-à-vis de la jeune supérieure de Bailleul, la Mère Clotilde Javouhey, sa nièce. Habitée à ne marcher, pour ainsi dire, qu'appuyée sur sa vénérée tante, elle ne cessait de lui faire entendre l'expression de ses regrets et de ses plaintes. La digne Mère crut l'occasion trop belle pour ne pas en profiter, afin de donner à cette jeune âme, qu'elle aimait tendrement, une bonne leçon de détachement et de générosité, tout en s'humiliant elle-même : « Ma chère fille, lui dit-

(1) Lettre d'avril 1822.

elle, comment répondre à vos plaintes, presque à vos reproches ? Je ne veux pas vous dire que je me repens d'une faute que je suis enchantée d'avoir commise. Si j'avais attendu l'approbation de mes amis, je ne serais pas venue ; et tous les jours je sens mieux, par ses heureux résultats, combien mon voyage était utile... Tâchez donc de voir l'œuvre de Dieu dans toutes ces entreprises, et non pas un effet de mon caprice. Croyez qu'il m'en a coûté autant qu'à vous ; mais je dois obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Et puis, ma chère fille, il ne fallait rien moins que toutes les affaires que vous avez eues pour vous faire sortir de vous-même, ou plutôt de votre paresse naturelle, et vous faire répondre aux desseins de Dieu sur vous... Croyez-vous que, quand je serais auprès de vous, les choses iraient mieux ? Rappelez-vous donc que tout n'était pas roses pour moi en France. Je ne réussissais pas toujours à faire ce que je croyais le meilleur, et il fallait bien me résigner. Eh bien, vous, faites de même. Vous avez d'ailleurs près de vous ma bonne sœur Rosalie, qui vous aidera (1). »

Tous les jours la R. Mère Javouhey remerciait Dieu d'avoir appelé la Congrégation en Afrique : « Car, disait-elle, nous pourrions y faire du bien et beaucoup, tant pour l'instruction de la jeunesse que pour le soin des malades. Quant à ces derniers, il faut avoir bien de la charité pour les servir, car ils n'ont guère de religion, pour la plupart. Mais, si nos motifs sont bien purs, Dieu les aura toujours pour agréables. D'ailleurs, quelques-uns pourront être touchés de notre charité et revenir de leurs égarements. »

(1) Lettre de mai 1822.

Pour les noirs, elle ne cachait pas les préférences dont ils étaient l'objet de sa part : « J'aime beaucoup mieux les noirs ; ils sont, en général, bons et simples, et n'ont de malice que celle qu'ils tiennent de nous. Il ne serait pas difficile de les convaincre par l'exemple ; ils imitent parfaitement ce qu'ils voient faire aux blancs (1). Vous jugez qu'ils n'ont pas beaucoup de vertus religieuses à copier ; car malheureusement les Européens ne sont pas les plus sages. Ils doivent croire que les catholiques sont bien au-dessous d'eux, puisqu'ils tiennent à leur religion et que nous, nous ne faisons profession d'aucune. Si un missionnaire zélé venait ici, les noirs croiraient que c'est une nouvelle religion qu'il voudrait enseigner aux blancs. Je ne veux pas entrer dans d'autres détails, plus pénibles encore, qui me font préférer de beaucoup les noirs aux blancs. »

Son affection pour les premiers revêtait toutes les formes de la plus tendre charité. « A mon arrivée au Sénégal, en 1828, écrivait une respectable Supérieure, je vis les noirs très affectionnés à notre chère Mère ; ils nous parlaient souvent d'elle et de ses bontés. Elle leur donnait beaucoup de vêtements, qu'elle confectionnait elle-même, et épuisait, en quelque sorte, pour eux la lingerie de l'hospice. »

A cette époque, en effet, bien plus encore qu'aujourd'hui, beaucoup de noirs, jeunes et vieux, donnaient le spectacle d'une affreuse nudité ; puis souvent ils étaient couverts de plaies, et manquaient de linge pour les panser. La digne Mère n'omit donc rien pour remédier, autant

(1) Ceci ne doit pas être pris d'une manière absolue, en ce qui concerne en particulier les musulmans, dont la conversion offre toujours de si grandes difficultés.

qu'il était en elle, à tous ces maux ; et, sans le savoir, elle méritait ce bel éloge, recueilli de la bouche des indigènes : « La Mère Javouhey, — ou la Chère Mère, comme on l'appelait communément, — c'est le meilleur cœur que l'on ait jamais vu. »

L'enfance est partout l'espoir de la société, qu'elle porte déjà comme en germe. Pour régénérer un peuple, point de moyen plus efficace, par conséquent, que de s'emparer de bonne heure de l'enfance et de la façonner, par l'instruction et l'éducation, selon l'idéal de régénération que l'on se propose de réaliser. La R. Mère Javouhey n'ignorait pas ces principes. Aussi, non contenté d'avoir ouvert des classes pour les jeunes filles européennes et de couleur, auxquelles elle donna, par sa présence, une nouvelle impulsion, elle écrivait : « Je voudrais faire deux maisons d'éducation pour la jeunesse des deux sexes : une pour le travail et l'autre pour l'instruction. J'attendrai, pour commencer, que j'aie acquis quelques lumières sur les moyens à prendre pour la réussite de cette entreprise, et surtout que je connaisse, autant qu'il dépendra de moi, si le bon Dieu veut se servir de moi directement ou indirectement ; je suis entre ses mains, prête à faire sa volonté dès qu'elle me sera connue (1). »

Mais rien ne révèle mieux la grandeur de ses vues, la justesse de ses appréciations et l'ardeur de son zèle pour la conversion et le salut du peuple africain, que ces lignes remarquables, adressées par elle à un ecclésiastique du diocèse d'Amiens, croyons-nous :

« Monsieur, je vous avais promis de vous donner des

(1) Lettre du 20 juin 1822.

nouvelles aussitôt après mon arrivée au Sénégal. Je n'ai pu le faire par ma sœur Rosalie, parce qu'elle est partie trop tôt; puis je ne connaissais pas encore assez le pays. Aujourd'hui, que je suis revenue de toutes mes surprises et que je vois les choses de plus près, j'ai acquis la conviction qu'on peut faire un grand bien en Afrique. Mais les difficultés sont incalculables; il n'y a que l'amour de Dieu qui puisse les faire surmonter sans se décourager. *Je crois qu'une Société de vrais missionnaires est seule capable d'une telle entreprise.* Ne puis-je pas espérer que vous serez de ce nombre? Si vos projets n'ont pas changé, si vous vous sentez toujours animé des mêmes sentiments que vous m'avez fait connaître, je crois pouvoir vous dire: Préparez-vous et parlez de tout ceci à vos dignes confrères. Dites leur bien qu'il faut un parfait désintéressement; en un mot, il ne faut avoir en vue que le Ciel.

« Ecrivez-moi le plus tôt possible, mandez-moi tout ce que vous pensez. Comme les Pères du désert, vous devez tourner vos vues du côté de l'agriculture, afin d'inspirer à la jeunesse l'amour du travail. Il faudrait y joindre quelques métiers utiles, que vous sentez comme moi être nécessaires pour les besoins de la vie. L'étude toutefois ne serait pas négligée. *Dans le nombre des enfants dont vous prendriez soin, on tirerait de la foule ceux qui auraient de la vocation pour être prêtres. Alors on formerait un petit séminaire qui, par la suite, donnerait des ministres de notre sainte religion à toute l'Afrique. Ceci demanderait bien du temps et bien de la patience; je le répète, il n'y a qu'une Société religieuse qui soit capable d'une telle entreprise.* M. C..., dont je vous ai entretenu quelquefois, m'a paru vivement désirer faire partie de

cette Société, je l'en crois bien capable ; parlez-lui, s'il n'est pas déjà parti. Il faudrait aussi tâcher de vous procurer les Règlements des Frères agriculteurs qui restent auprès d'Amiens (1). Allez-y passer quelques jours ; voyez comment ils pratiquent leurs Règlements. S'il vous est possible, vous nous enverrez quelques notes sur tout cela.

« Le voisinage de M. l'abbé F... me paraît vous plaire beaucoup. Sa vocation de missionnaire s'est bien ralentie ; il m'a étonné. D'après le zèle qu'il m'avait montré, je n'aurais pas cru que si peu de chose eût pu l'arrêter. *Je pense que, si votre vocation ne vient pas de Dieu, vous aurez suivi son exemple. Alors, nous attendrons que le Seigneur marque de son sceau celui qu'il destine à cette grande entreprise...* (2).

C'est ainsi que, dès le premier quart de ce siècle, l'humble Fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny envisageait et comprenait la régénération morale et religieuse de l'Afrique infidèle, et les moyens à employer pour atteindre ce but. Les zélés missionnaires qui, depuis quarante ans surtout, travaillent à cette grande œuvre, sur divers points du continent africain, diront si les données de leur expérience sont d'accord avec les vues émises, plus de vingt années auparavant, par la R. Mère Javouhey.

Celle-ci, comme on le voit par sa lettre, avait, dès avant son départ pour le Sénégal, prêché une sorte de croisade en faveur de l'Afrique, parmi quelques-uns des membres

(1) C'étaient probablement les Frères de Saint-Joseph, fondés, vers cette époque, par M. l'abbé Lardeur, et établis dans l'ancienne abbaye de Saint-Fuscien, près d'Amiens.

(2) Lettre d'avril 1825.

du clergé. Dieu ne permit pas alors que les résultats répondissent à l'ardeur de son zèle ; mais si elle eut comme le pressentiment que ceux auxquels elle faisait appel reculeraient devant la carrière apostolique, elle espéra, disons mieux, elle eut la certitude que Dieu marquerait de son sceau l'homme choisi par lui, pour devenir le père d'une nouvelle famille religieuse et apostolique, destinée surtout à évangéliser cette terre d'Afrique, si longtemps délaissée.

Ses paroles, à cet égard, ont été en quelque sorte prophétiques. Car cet homme, vraiment marqué du sceau divin, est venu en son temps, et il est venu, tiré par la miséricorde divine, du sein même du judaïsme ; appel d'autant plus extraordinaire et merveilleux. Le lecteur nomme déjà avec nous le Vénérable Père Libermann, fondateur de la Société des missionnaires du très saint Cœur de Marie. C'est de lui qu'un orateur célèbre a dit, après avoir rappelé l'impulsion donnée par lui à l'apostolat de la race noire : « Si l'avenir ne trompe pas nos espérances, si l'Afrique infidèle attire de plus en plus les regards du monde chrétien, si le jour de la miséricorde approche pour cette descendance de Cham, prise de tous côtés entre les légions de nos missionnaires qui l'enveloppent et la resserrent, l'honneur de cette œuvre, l'une des plus belles de notre siècle, reviendra en grande partie à l'homme de Dieu qui pouvait écrire en toute vérité à une tribu de la Guinée : « Mon cœur est aux Africains (1). »

Tel fut l'homme désiré et annoncé par la R. Mère

(1) Discours prononcé par Mgr l'Evêque d'Angers, en l'église Sainte-Geneviève, à Paris, à l'occasion de l'introduction de la cause de béatification du P. Libermann, le 16 juillet 1876.

Javouhey, par cette religieuse-apôtre, dont le nom restera à jamais associé à celui du Vénérable Libermann, lorsqu'il s'agira de l'apostolat de la race noire. Car, elle aussi, donna son cœur et sa vie aux Africains !

---

## CHAPITRE VIII

Ecoles et hôpital à l'île Gorée. — Zèle de la R. Mère Javouhey pour le culte divin à Saint-Louis. — Elle continue à être l'âme de la Congrégation. — Colonie agricole près de Dagana ; son dévouement charitable.

Avant de quitter la France, la R. Mère Javouhey avait réglé avec le Ministère l'envoi de quelques Sœurs à l'île Gorée, deuxième arrondissement de la colonie du Sénégal. Dès que celles-ci furent arrivées, elle alla elle-même les installer dans leurs fonctions d'hospitalières et d'institutrices, sous les auspices de la sainte Vierge, le 1<sup>er</sup> mai de l'année 1822.

Une visite antérieure de la chère Mère Rosalie à Gorée y avait déjà préparé le terrain. De sorte que la R. Mère Fondatrice rencontra de toutes parts les meilleures dispositions. Toutes les bonnes signares, en particulier, s'empressèrent de venir lui offrir leurs services. Dès le lendemain, elles lui amenaient leurs jeunes demoiselles pour recevoir des leçons ; et ce n'était pas sans besoin, car, sur une soixantaine qui se présentèrent, aucune ne savait lire, et dans le nombre il s'en trouvait plus d'une ayant de vingt à vingt-cinq ans. — En transmettant ces détails à la Mère Rosalie, la R. Mère Fondatrice ajoutait : « La plupart m'ont reconnue pour être votre sœur ; elles vous conservent beaucoup d'amitié. J'ai la douce espérance que nous ferons du bien parmi la jeunesse ; cette

jeunesse si charmante, qui a tant de ressources pour le bien, mais aussi, hélas ! pour le mal ! »

L'avenir ne devait pas tarder à réaliser ces espérances. Et les écoles de Gorée, comme celles de Saint-Louis, sous la pieuse direction des Sœurs de Saint-Joseph, ont été cette bonne terre qui, en récompense d'un généreux et patient labeur, produit trente, soixante et cent pour un. Plus d'une fois même, au sein de cette jeunesse, jusque-là si délaissée, on a vu éclore la virginité, comme un lis au milieu des épines, et des jeunes filles de famille préférer aux attraits séduisants du monde l'humilité et la pauvreté du Sauveur, pour devenir ses épouses.

Voilà pour l'éducation. Quant au soin des malades, il n'y avait pas moins à faire. « L'hôpital était dans un état affreux », écrivait la R. Mère Fondatrice. Mais l'administration se mit aussitôt à faire réparer l'hôpital. Et, à cette occasion, la digne Mère voulut donner à ses Filles un exemple d'abnégation personnelle, et aux malades une preuve de sa tendre charité. En effet, comme on avait assigné pour la communauté une maison — celle de Mme Le Gros, — elle pria l'administration d'y loger aussi les malades. « Nous nous sommes retirées dans un petit coin, écrivait-elle à sa sœur, et les malades sont dans le grand salon, en attendant que l'hôpital soit préparé. »

De retour à Saint-Louis, la R. Mère Javouhey y reprit le cours de ses œuvres de zèle. Une des pièces de l'appartement de la communauté, à l'hôpital, était toujours le seul lieu destiné au culte divin dans cette île ; et il n'existait point non plus de local assuré et convenable pour le clergé. Or, la succursale de l'hôpital devant devenir vacante, par suite de la construction d'un nouvel édifice

mieux approprié aux besoins de la colonie, elle pensa qu'elle pourrait être affectée à l'exercice du culte et au logement des missionnaires. Et voici la requête qu'elle soumettait, à cet égard, au baron Roger :

« Monsieur le Gouverneur,

« Je vous supplie en grâce d'accorder la jouissance de la succursale de l'hôpital pour y commencer tout le bien que vous projetez. Vous reconnaissez que la Religion doit être la base de toute bonne et grande institution. Il faut donc un lieu spacieux où l'on reçoive tous ceux qui inclinent à la vérité, où l'on puisse les instruire, les édifier par la vue de nos saintes cérémonies. Il est nécessaire aussi que le prêtre chargé de l'instruction du peuple soit éloigné de toutes distractions peu convenables à son saint état, de tout scandale qui pourrait le troubler. Il faut enfin qu'il ait près de lui quelques collaborateurs, qu'il puisse trouver à toutes les heures, pour l'assister dans le saint ministère. Je vous le répète, prêtez la succursale et je me charge de tout le reste ; nous ferons faire nous-mêmes les petites réparations ; ainsi la chose sera facile. »

Tant de zèle et de désintéressement devait avoir gain de cause près du baron Roger, personnellement religieux et l'un des admirateurs dévoués de la R. Mère Fondatrice. Non seulement il accéda à sa demande, mais ce sera sous son administration que, quelques années après, en 1826, une église sera enfin construite à Saint-Louis. Et, dans cette église, se déploient aujourd'hui les pompes de l'office pontifical, le Supérieur ecclésiastique du Sénégal étant revêtu du caractère épiscopal, en sa qualité de

Vicaire apostolique de la Sénégambie. Et combien d'autres progrès religieux accomplis en ces pays, depuis ce temps où la R. Mère Javouhey cherchait à procurer à Dieu un modeste sanctuaire, au milieu de la petite chrétienté naissante de Saint-Louis !

Sur ces entrefaites, il fut question d'envoyer des Sœurs à la Martinique, pour y ouvrir, comme à la Guadeloupe, des maisons d'éducation. Elle conçut dès lors le désir d'aller présider elle-même à cette fondation, d'autant que, par la même occasion, elle pourrait aller visiter les communautés et œuvres naissantes de la Guadeloupe et de la Guyane. A la vérité, ce long voyage, après lequel elle reviendrait au Sénégal, lui serait bien pénible, car elle ne pouvait mettre le pied sur un navire sans y souffrir horriblement du mal de mer ; « mais, écrivait-elle alors, la mer ne me fait pas plus peur que la terre ; je suis cependant bien malade, mais on ne meurt pas de ce mal... » Dieu se contenta de sa bonne volonté, car les établissements de la Martinique ne se firent que plus tard.

Telles étaient l'activité et la générosité de la digne Mère Fondatrice ; et ces dispositions, elle les communiquait en toute occasion, comme la flamme communique et fait jaillir la flamme. C'est ainsi qu'elle écrivait, entre autres, à sa sœur, la Mère Rosalie :

« Allons, ma chère fille, ne perdez pas votre temps, il est trop précieux. Visitez tous nos établissements et encouragez les jeunes Sœurs pour les colonies. Prenez un caractère ferme pour exécuter les desseins du bon Dieu sur vous ; faites une bonne provision de tout ce que vous rencontrerez de bon pour ce pays. » Et, dans une autre lettre : « Ecrivez, lui mandait-elle, aux Sœurs des colo-

nies par toutes les occasions, pour les encourager, les soutenir, les éclairer. Que ces pauvres Sœurs soient bien persuadées qu'on s'occupe d'elles, qu'on ne les oublie pas. » Elle voulait de plus que, dans l'intervalle de la visite des maisons, sa bonne sœur résidât à Bailleul pour y aider à l'instruction et à la formation des jeunes personnes, élèves et postulantes de la Congrégation.

C'est ainsi que du fond de son espèce de désert de Saint-Louis, la R. Mère Javouhey continuait toujours à être l'âme de la Congrégation et à la diriger, du moins pour les grandes lignes de l'administration. Citons encore ce fragment d'une lettre qui se rapporte à notre sujet, et met particulièrement en lumière son caractère de franchise et de droiture dans ses rapports avec le gouvernement, pour le bien de l'Institut : « De votre côté, écrivait-elle encore à la digne Mère Rosalie, animez tout le corps d'un saint zèle pour les colonies. N'oubliez pas de cultiver l'amitié de nos protecteurs de terre et de mer. Trouvez quelques raisons pour aller savoir de leurs nouvelles et vous informer de nos maisons d'outre-mer en particulier. Faites-leur part avec franchise de ce que vous savez de bien ou de mal. Rien ne vous conciliera autant leur bienveillance. Il vaut mieux qu'ils apprennent nos misères par nous que par d'autres ; avouons nos fautes et demandons-leur la manière de les réparer. C'est là le moyen qui m'a si bien réussi dans les temps malheureux, et qui m'a si bien mérité leur confiance (1). »

Pendant que, par ces conseils et d'autres, elle donnait une forte et féconde impulsion à l'Institut, la R. Mère

(1) Lettre du 25 novembre 1822.

Javouhey poursuivait généreusement sa mission au Sénégal. Avant son arrivée en Afrique, M. l'abbé Baradère faisait ainsi son éloge au Supérieur du séminaire du Saint-Esprit : « J'écris par la même occasion à Mme Javouhey, qui est aussi missionnaire à sa façon, et qui parcourt, de Bailleul et de Paris, les beaux déserts du Sahara, et fait des excursions dans le pays des Trarzas et des Poulahs. La charité, chez elle, est bien active. Il est dommage qu'elle ne soit pas née missionnaire. Elle entre parfaitement dans toutes mes vues sur le projet d'avoir des prêtres noirs, et veut bien y contribuer du sien. »

Nous la verrons plus tard s'occuper elle-même de l'œuvre de l'éducation des noirs, en vue de la formation d'un clergé indigène ; mais pour le moment elle n'en remplissait pas moins l'office d'un missionnaire brûlant de zèle pour le bien et le salut des âmes. C'est ainsi que, à plus de quarante lieues de Saint-Louis, sur le fleuve Sénégal, et à une lieue environ du poste français de Dagana, elle demanda et obtint du gouvernement une vaste concession de terrain, où elle devait occuper bon nombre d'entre eux. « Nous ferons, disait-elle, le bonheur des nègres. » En outre, le rapport de ces terres, si Dieu bénissait l'entreprise, devait être employé à des œuvres charitables en France, parmi lesquelles celle des orphelines à élever et à placer tenait toujours une des premières places dans son cœur. Elle écrivait, en conséquence, à l'une de ses sœurs : « Vous savez, ma chère fille, quel embarras nous avons d'ordinaire pour placer convenablement les jeunes orphelines qui n'ont pas de vocation pour notre état. Eh bien, nous leur donnerons à chacune cent

louis pour leur faire une petite dot, soit pour se marier, soit pour entrer dans le commerce, ou, selon leur attrait, pour entrer dans une autre Congrégation. J'espère que le bon Dieu bénira nos projets, s'ils sont pour sa gloire. »

Accompagnée d'une Sœur de Saint-Louis, elle voulut se rendre elle-même sur les lieux, afin de présider à l'établissement de la petite colonie, et, durant six semaines, elle fut occupée, tantôt à diriger les noirs dans les travaux pour la construction des cases, tantôt à leur apprendre à cultiver la terre, au moyen d'instruments aratoires apportés de France.

Sur ces entrefaites, elle eut l'occasion d'exercer d'une autre manière son activité et son zèle pour le bien. En effet, au village même de Dagana, ou dans quelque autre, voisin de celui-ci, il se déclara une de ces épidémies qui promènent de loin en loin leurs ravages dans les pays tropicaux. Or, sa charité ne lui permit pas de rester impassible à la vue de tant de pauvres malades, et, sans compter avec le danger, elle leur prodigua ses soins, allant de case en case, avec la Sœur sa compagne. Cependant d'assez mauvaises fièvres vinrent la visiter à son tour, et peut-être aurait-elle succombé, victime de son dévouement, si le Gouverneur, informé de son état, n'eût envoyé immédiatement un bateau pour la ramener à Saint-Louis. Rien ne fut épargné pour la conservation d'une vie si précieuse, et Dieu la rendit encore une fois à la tendresse de ses filles. Le danger cependant avait été assez sérieux. « J'ai eu, écrivait-elle gaiement, cinq accès de fièvre qui ne faisaient pas rire ; on l'a tuée à force de quinine... Le bon M. Catel (1) a passé deux nuits sans

(1) Sans doute le médecin en chef de l'hôpital de Saint-Louis.

se coucher, lorsque j'avais la fièvre, parce qu'il ne s'en rapportait à personne pour donner à la minute tous les remèdes. Ma sœur Rosalie le reconnaîtra à ce trait. Maintenant je vais mieux (1). »

Bien que rétablie, elle était cependant condamnée au repos ; ce qui n'allait guère à son activité. « On ne veut pas, écrivait-elle encore, me laisser travailler ; je m'en dédommage en causant avec vous. » Voici, en effet, l'intéressant journal que nous devons à ses loisirs forcés. C'est une page tout à la fois de la vie de la R. Mère Javouhey et de l'histoire de la mission du Sénégal, dont nous ne pouvons priver le lecteur. Nous transcrivons :

« Nous avons, dit-elle, commencé une charmante habitation à quarante lieues de Saint-Louis, à une lieue de Dagana ; j'y suis restée six semaines... Là, nous avons bâti six belles cases ou petits bâtiments, sans charpentiers ni maçons ; la cour est carrée, elle a 150 pieds. Les cases des nègres sont dans cette cour ; celle de ma sœur et la mienne se trouvent dans le jardin. Celle-ci se compose de trois chambres : l'une sert de salon pour recevoir les princes et les rois qui nous visitent souvent ; la seconde sert d'office, et la troisième de cuisine. — Ce qui nous attire la visite de bien des femmes, c'est une glace placée dans le salon. Si vous voyiez leur étonnement en s'y regardant ; elles font des grimaces, elles cherchent par derrière ; elles ne peuvent comprendre par quel enchantement cette machine répète tout ce qu'elles font. Les hommes, de leur côté, ne peuvent se persuader que je sois femme et si active ; que ce soit moi qui dirige les ouvriers ; ils me donnent des louanges à perte de vue.

(1) Lettre du 6 septembre 1822.

« Il y a bien des observations à faire sur un peuple aussi sauvage et cependant si doux ; pour moi, j'aurais moins peur de cinquante noirs que de deux blancs. Mais achevons la description de notre charmante habitation : nous sommes entourées d'une double haie d'épines bien fortes, dont le but est de nous préserver des lions et des bêtes carnassières qui viendraient nous visiter, puis d'écarter les visites continuelles des noirs, qui souvent nous gêneraient.

« Nous avons un très beau troupeau de douze vaches superbes, qui nous donnent du beurre, du lait et du fromage ; elles ne nous coûtent que 40 francs la pièce, et il y en a de beaucoup plus grosses que celles de Bailleul. Les troupeaux sont la richesse du pays ; ils ne coûtent jamais rien à leurs maîtres que les gages du berger ; on ne récolte rien pour le mauvais temps, et on trouve toujours de quoi manger. Une chose qui m'a paru bien singulière, c'est que ce peuple ne connaît pas l'argent ; ces pauvres gens cherchent uniquement à se nourrir et à se vêtir et n'ont aucune prévoyance pour le lendemain. A chaque jour suffit son mal : c'est bien leur système. Leur vie a du rapport avec celle des Patriarches de l'Ancien Testament : ils gardent les troupeaux et couchent toujours sous des tentes et sur de simples nattes. Leurs campements, leur costume, leur manière de prier, tout enfin excite ma curiosité, je dirais presque m'humilie et me confond.

« Ils me disent quelquefois : « Quel est donc le Dieu des blancs ? Ils ne le prient jamais. Puisque tu le pries, toi, pourquoi ne fais-tu pas *Salam* avec nous ? » Je profite de ces circonstances pour leur parler de notre sainte

religion. Nous avons à notre service douze marabouts : tous ces hommes-là ne boivent ni vin ni eau-de-vie : ils se lèvent dès l'aube du jour, pour prier tous ensemble avant de partir pour leurs travaux, et, avant de prier, ils se lavent avec de l'eau et du sable ; ils reviennent du travail à onze heures, bien fatigués, n'ayant pas encore déjeuné. Eh bien, tout en arrivant, ils se réunissent pour prier. Le soir, ils se mettent de même à la prière, tout harassés qu'ils sont. S'il leur arrive quelque chose, c'est le bon Dieu qui l'a voulu, ils ne murmurent pas. Ils n'ont rien à eux et partagent leur pain avec leurs semblables.

« Oui, je le répète, ces peuples seront la condamnation des chrétiens. Après cela, il y a bien des illusions, du fanatisme parmi eux ; ils sont d'une ignorance qui fait pitié, mais ils y mettent une si bonne foi, qu'on ne sait comment les éclairer. Ils tombent d'une superstition dans une autre. Il faudrait de bons exemples pour les ramener doucement à la vérité. Il y a bien de la ressource dans les enfants ; c'est sur eux que je compte, si le bon Dieu veut se servir de moi pour une si grande œuvre. Disons toutes : « Seigneur, me voici, faites de moi ce qu'il vous « plaira (1). »

Quant aux adultes, elle s'était convaincue par elle-même de la difficulté de faire pénétrer parmi eux quelques vérités de notre sainte religion. La défiance des musulmans et surtout des marabouts, leurs chefs, était extrême, et ceux-ci exercent une grande influence sur leurs coreligionnaires. Ni les uns, ni les autres ne voulaient s'engager dans des discussions religieuses avec elle, de peur,

(1) Lettre du 6 septembre 1822.

disaient-ils, que l'esprit des blancs ne parvînt à les subjuguier malgré eux. Un jour cependant, un jeune Arabe ou Maure, plus confiant peut-être que les autres, consentit à comparer ensemble le Coran et l'Évangile, en lisant, tour à tour, quelques lignes des deux livres. Dans le premier instant, le jeune Maure soutint la confrontation sans se déconcerter et sans témoigner son sentiment sur l'Évangile. Mais, à la fin, voyant que la R. Mère prenait trop d'avantages sur lui, il ferma brusquement les livres en disant : « Ton Évangile est beau, j'en conviens ; mais le Coran prescrit toutes les mêmes choses. Si mon père était là, il te le montrerait tout de suite dans ce livre ; mais je ne suis pas encore assez instruit pour expliquer la loi du Prophète. Ainsi, n'en parlons plus. Tu as d'ailleurs trop d'esprit pour moi, et la religion des blancs n'a pu être faite pour les noirs. » Depuis lors, il ne consentit plus à recommencer la lutte.

Une autre fois, la digne Mère était parvenue à instruire un jeune nègre. Il se sentait convaincu, mais le sentiment de la nature l'emportant sur celui de la foi, il se mit à fondre en larmes et dit : « Mais non, je ne veux pas aller en Paradis, moi ; je ne veux pas aller où mon père n'est pas. » Qui n'aurait plaint ce pauvre enfant, qui préférait le malheur éternel avec son père de la terre, au bonheur du Paradis avec son vrai père du Ciel, le créateur de toutes choses, le père des blancs et des noirs !

Tout cela cependant ne refroidissait en rien le dévouement de la R. Mère Javouhey pour ces âmes ; plus, au contraire, elle les voyait malheureuses, et plus elle sentait s'émouvoir en leur faveur les entrailles de sa charité. « Que j'aime l'Afrique ! » écrivait-elle en France, à ses

filles, qui ne cessaient de hâter son retour. « Que je remercie le bon Dieu de m'y avoir amenée ! Cependant, consolez-vous, je retournerai en France bientôt, puisque vous le voulez ; mais je ne dirai pas adieu à l'Afrique ; je reviendrai pour continuer la grande œuvre que Dieu, dans sa miséricorde, semble nous avoir confiée. »

Elle espérait y ramener son frère, M. Pierre Javouhey, ainsi que sa vertueuse épouse, pour devenir, avec leur jeune famille, comme le noyau béni d'une nouvelle chrétienté.

« J'ai appris, écrivait-elle encore, que mon frère a conduit à Bailleul une pleine voiture de nos chères sœurs. Cela me fait grand plaisir. Je crois toujours qu'il viendra se fixer en Afrique avec sa jeune femme. Nous y établirons un joli village de bons chrétiens ; ce sera pour quand je reviendrai. Nous trouverons alors tout préparé. Les cannes à sucre seront grandes, les orangers et les citronniers porteront des fruits ; les maisons seront bien bâties, nos troupeaux se seront multipliés, et tout cela sera mis en commun entre les nouveaux cultivateurs, qui seront regardés comme le peuple de Dieu (1). »

Telles étaient les entreprises hardies, les vues élevées et les saintes espérances de la Mère Javouhey. Ce ne sera toutefois pas en Afrique, mais dans le Nouveau Monde, que cette femme admirable, qui a si bien mérité de l'humanité, montrera, par elle-même, ce dont est capable le génie chrétien, lorsque, libre de ces entraves qui, trop souvent, paralysent les plus nobles aspirations, il peut donner carrière à tous ses élans généreux.

(1) Lettre du 6 septembre 1822.

## CHAPITRE IX

**Diverses fondations en France pour l'éducation et le soin des malades ; bonne formation et choix des sujets. — Les Sœurs de Saint-Joseph aux Tuileries. — Manière de voyager. — Privations spirituelles et angoisses de la R. Mère Javouhey.**

Notre but, dans ce travail, étant tout ensemble de raconter la vie si édifiante de la R. Mère Javouhey, et de suivre pas à pas le développement de son œuvre, nous devons maintenant jeter un coup d'œil sur ce qui se passait en France pendant qu'elle-même étonnait l'Afrique par son admirable dévouement. Nous ne perdrons du reste pas pour cela les traces de son action ; car, de près comme de loin, cette action puissante ne cessait pas de se faire sentir au sein de l'Institut.

Les maisons de Bailleul et de Beauvais continuaient à jouir, dans tout le pays, d'une excellente renommée, lorsque la ville de Senlis voulut, à son tour, faire appel au zèle dévoué des Sœurs de Saint-Joseph. Ce désir répondait précisément aux vues de la R. Mère Fondatrice. Ses Filles débutèrent dans cette ville par une œuvre bien modeste : le soin de la lingerie et le service de l'infirmerie au collège fondé en 1816 par l'Association des Chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont nous avons déjà parlé. Après dix-huit mois environ, elles ouvrirent une école pour les jeunes filles pauvres ; et telle fut l'origine du beau pensionnat et de l'école communale

que la Congrégation possède dans cette ville, et auxquels d'autres bonnes œuvres devaient encore venir s'ajouter avec les années.

Vers le même temps, les administrateurs de la ville de Crépy-en-Valois, à la tête desquels se trouvait un homme des plus considérés, M. de Lahante, sollicitèrent également des Religieuses de Saint-Joseph, pour donner l'instruction aux enfants de l'école communale, visiter les malades à domicile et desservir un petit hôpital que l'on se proposait d'établir. Ce qui entraînait également dans les vues de la charitable Mère Fondatrice.

Peu de temps après, une troisième fondation se faisait à Brie-Comte-Robert, au diocèse de Meaux, pour la deserte d'un hospice et la direction d'une école communale. On n'a pas oublié les épreuves qu'avait eu à souffrir, dans ce même diocèse, la R. Mère Javouhey, par suite de la défection des premières Sœurs de Donnemarie. C'était donc une sorte de compensation que lui offrait alors la divine Providence. Et ses bienfaits ne devaient pas s'arrêter là ; car la fondation de Brie-Comte-Robert sera le point de départ d'établissements plus considérables sur plusieurs points du département, et jusque dans la ville épiscopale.

Ces entreprises et autres ne se faisaient pas sans le conseil ou l'assentiment de la R. Mère Fondatrice. — Elle bénissait Dieu de ces accroissements, comme étant de nouveaux moyens pour l'Institut de faire le bien. Mais elle n'ignorait pas non plus les difficultés particulières attachées aux petits établissements, où, parfois, l'on se trouve plus en contact avec le monde, tout en étant moins favorisé sous le rapport des secours spirituels et reli-

gieux. C'est ainsi qu'à l'occasion d'une des fondations de cette nature, elle écrivait du Sénégal à la Supérieure de Bailleul : « L'affaire de N... me paraît très bonne, et je  
« pense bien que vous ne l'avez pas négligée. Mais n'ou-  
« bliez pas que les petites maisons demandent des sujets  
« simples, droits dans leurs pensées et qui aient vrai-  
« ment l'esprit de leur état... Puis, ils ont besoin d'une  
« grande surveillance. Visitez-les donc souvent ; donnez  
« aux Sœurs de bons conseils ; défendez-leur absolument  
« toute communication avec le monde qui ne soit pas  
« dictée par le devoir. Rappelez-vous les peines qu'ont  
« éprouvées les Sœurs de N... et ne nous croyons pas  
« meilleures qu'elles ; la fidélité à la Règle nous garantira  
« seule de tout danger (1). »

Ce n'est pas pour la première fois que nous avons l'occasion de remarquer l'importance attachée par la R. Mère Javouhey à la fidélité à la Règle. Elle voulait aussi que l'on fit une particulière attention au choix des sujets pour les différents postes, et spécialement pour les missions lointaines. Aussi, dans sa correspondance du Sénégal, ne laissait-elle passer aucune occasion de revenir sur ses recommandations à cet égard, ainsi que sur la bonne formation des jeunes aspirantes. C'est ainsi qu'elle écrivait à celles des Mères qui la représentaient en France :  
« Craignez d'envoyer si loin des personnes qui sont au-  
« dessous de l'emploi auquel on les destine. Surtout, qu'elles  
y portent cette bonne volonté qui supplée à bien des choses. Je n'ai pas besoin de vous répéter ce que nous avons dit tant de fois : qu'il faut garder près de nous les

(1) Lettre du 8 septembre 1822.

sujets les plus faibles ; vous m'entendez. — Pour les colonies en particulier, il ne faut, autant que possible, rien de médiocre, parce que les changements sont difficiles, puis à cause de l'exemple (1). »

« N'admettez jamais plus à la profession, écrivait-elle encore, celles qui donnent des doutes sérieux sur leur vocation pendant le noviciat. Soignez bien la maison de Bailleul ; que rien n'y soit négligé pour l'instruction des jeunes personnes, pour la régularité dans les exercices de piété ; il en faut une forte provision pour se soutenir au milieu du monde où nos emplois nous jettent... (2). »

Ces dernières paroles sont dignes de remarque. On sait, en effet, que pendant longtemps, et jusqu'à l'époque qui a vu naître nos Congrégations modernes, on croyait à peine possible que des Religieuses, ayant fait divorce avec le monde et s'étant consacrées à Dieu, vécussent encore dans le monde, pour s'y livrer aux œuvres extérieures du dévouement actif. C'était du moins un problème ; la grâce qui a fait les apôtres, ainsi que les saints de tous les âges qui ont marché sur leurs traces, l'a résolu, et résolu dans un sens affirmatif. Mais l'on ne saurait pourtant trop admirer la sagesse des fondateurs, lorsqu'ils environnent de tant de précautions les religieuses destinées à vivre dans le siècle, pour en chasser les ténèbres ou en panser les plaies. Car, sans cesse, elles marchent au milieu des écueils et des précipices.

Pour répondre, d'ailleurs, à cette vocation sainte, il faut, dans une certaine mesure, être comme le sel de la terre et la lumière du monde. Et, à cet effet, quelle grande

(1) Lettre de mai 1823.

(2) Lettre de septembre 1822.

et forte vertu n'est pas nécessaire ! De là ces autres lignes de la R. Mère Javouhey, par lesquelles, d'un seul trait de plume, pour ainsi dire, elle trace le portrait d'une vraie Fille de Saint-Joseph. Elle écrivait à la Mère Clotilde, à Bailleul : « A présent, ma chère fille, occupez-vous à bien élever les novices confiées à vos soins. *Travaillez à leur inspirer un saint zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Qu'elles ne soient pas des femmelettes qui s'écoutent et se comptent pour quelque chose. Il faut du courage et de la bonne volonté ; avec cela, les plus simples filles font de grandes choses, tandis que les grands talents donnent de grandes peines, si l'on a un mauvais esprit.* »

Paroles pleines de sens et de vérité, confirmées par une expérience de tous les jours, dans les Ordres religieux. Partout et toujours, le courage et la bonne volonté des âmes droites et simples feront des merveilles, tandis que les plus grands talents au service de l'esprit propre et de la superbe engendreront souvent les plus grands maux.

Tout entière aux intérêts spirituels et religieux de sa Congrégation, la R. Mère Javouhey était loin de se préoccuper de l'approbation et de l'estime des hommes. Cependant, comme la gloire fuit souvent ceux qui la recherchent, ainsi, malgré son humilité, la renommée grandissait chaque jour son nom et celui de l'Institut. Les départs de Sœurs de Saint-Joseph pour les îles lointaines ne pouvaient, en effet, rester inaperçus, à raison du courage religieux dont ils témoignaient ; et des félicitations arrivaient de toute part à la digne Mère Fondatrice, pour ce dévouement qu'elle savait si bien inspirer à ses filles. Il se trouva même, à cette époque, de ses amis, qui, en témoignage de l'admiration que son œuvre excitait jusque

dans les hautes régions, procurèrent à plusieurs Sœurs, avant leur départ pour nos possessions d'outre-mer, la faveur d'être présentées à la sainte fille de Louis XVI, Madame la duchesse d'Angoulême, et d'être admises à la messe du Roi, dans la chapelle du château des Tuileries.

« Combien les temps sont changés ! ajoute l'annaliste de Saint-Joseph, à qui nous devons ces souvenirs. Et qui reconnaîtrait la France de 1822 dans celle de 1884 ? Alors, elle achevait de guérir ses blessures ; tout semblait renaître à l'espérance, à l'ordre, à la prospérité, à la religion. C'est que le fond de la nation n'avait point encore été entraîné par une perversité d'idées devenue depuis sans exemple ; le mal n'avait atteint que la surface. Mais aujourd'hui que les principes révolutionnaires n'ont presque rien laissé de sain nulle part, la France n'est-elle pas arrivée comme au bord extrême d'un gouffre béant, au fond duquel, à moins d'une intervention divine, il n'y a plus, ce semble, qu'à tomber bientôt ? » Mais espérons que Dieu, qui a fait les nations guérissables, aura pitié, une fois encore, de la fille aînée de son Eglise ; et puisse notre malheureux pays renouer bientôt la chaîne, trop longtemps brisée, de son glorieux passé !

L'Institut de Saint-Joseph était donc en grand honneur dans les Ministères et jusqu'à la Cour. Mais les instituts religieux, comme les hommes, vivent d'autre chose que de l'honneur. Or, sous ces apparences dorées, si nous pouvons dire, l'œuvre de la R. Mère Javouhey ne laissait pas de pratiquer toujours, de la manière la plus édifiante, la vertu de pauvreté. Et, à ce sujet, voici une page pleine

(1) Lettre du 6 septembre 1822.

d'intérêt, empruntée aux Annales historiques de l'Institut, et qui renferme de touchants et glorieux souvenirs pour les Filles de la R. Mère Javouhey :

« A cette époque, bien que l'Institut fût un peu aidé par le gouvernement pour toutes les dépenses nécessitées par les voyages des Sœurs se rendant à l'étranger, il était cependant nécessaire de garder la plus stricte économie ; et pour s'épargner les frais des voitures publiques, on prenait souvent, comme moyen de transport, un fourgon chargé des Sœurs et de leurs bagages. Or, M. Pierre Javouhey se prêtait avec un dévouement parfait à le conduire lui-même ; il y a plus, par suite de la grande confiance qu'il inspirait, il remplissait alors les fonctions de Réglementaire, et présidait même les exercices de Règle. La journée s'ouvrait par l'oraison, que le pieux conducteur faisait lui-même à haute voix ; on bénissait chaque heure ; on faisait l'examen particulier, et l'on récitait, avec une régularité des plus édifiantes, les diverses prières prescrites. »

« Mais comment dire les fatigues, les privations, les dangers même parfois de ces sortes de voyages, de Cluny à Bailleul ou à Paris, et de Paris à Rochefort, Brest, etc. ? Dans un de ces voyages, neuf de nos sœurs ne mirent pas moins de douze jours pour se rendre de Cluny à Paris, et environ dix jours de Paris à Rochefort. Elles rencontrèrent, çà et là, des ennuis de plus d'une sorte, comme celui de s'égarer le soir et de se fourvoyer dans des marais impraticables. Ne pouvant plus s'orienter, ni faire un mouvement, la petite caravane, se confiant à la Providence, fut obligée de demeurer immobile, et d'attendre le jour pour se reconnaître et sortir de ce mauvais pas.

Tout cela, néanmoins, était supporté sans faiblesse, et personne n'eût songé à se plaindre (1). »

Pendant que ces choses se passaient en France, la R. Mère Javouhey, de sa retraite du Sénégal, méditait profondément sur le présent et l'avenir de l'Institut. Elle voulait être, pour cette œuvre qui commençait à prendre une place importante dans l'Eglise, un instrument de plus en plus fidèle entre les mains de Dieu. De là ces lignes qu'elle adressait à sa sœur, la R. Mère Rosalie, et qui répondent d'avance à tout ce que le préjugé ou l'ignorance de ses véritables sentiments fera penser et dire plus tard, à son endroit : « Je voudrais bien, ma chère fille, que vous me disiez franchement ce que vous pensez : d'abord sur les établissements de France, et ensuite sur ceux des colonies. Prend-on bien les moyens nécessaires pour réussir ? Ne remarquez-vous pas quelque défaut essentiel, soit dans l'administration, soit dans les sujets, qui mette obstacle au bien qu'on a droit d'attendre de nous ? *Visons au vrai bien ; ne craignons pas de revenir sur nos pas, si nous avons fait quelque fausse démarche. A mesure que l'expérience nous éclaire de ses lumières, profitons-en pour le bonheur de la Congrégation, et pour assurer le bien qu'elle peut faire.* Pensez bien, ma chère fille, que je ne trouverai jamais mauvais qu'on remplace du médiocre par du meilleur. Tout ce que vous

(1) Il fallait, du reste, ajoute la pieuse annaliste, des âmes et des caractères de cette trempe au début de la Congrégation, car si le dévouement fonde les Communautés, l'esprit de générosité et de sacrifice est nécessaire aux œuvres de zèle. Et, sous ce double rapport, les enseignements ne manquaient point à notre Institut ; l'esprit de la R. Mère Fondatrice avait pénétré tous ses membres, et ils suivaient, comme instinctivement et avec amour, l'impulsion et les exemples qu'ils recevaient de leur vénérée Mère.

ferez de bien, et de mieux que moi, sera toujours approuvé et même admiré par moi. Seulement, je désire que vous m'en fassiez part. Vous êtes quatre (1), vous devez former conseil ; concertez-vous ensemble, et agissez ensuite sans crainte. »

Partout où elle pouvait trouver quelques lumières au sujet de l'Institut et de ses œuvres, elle les recherchait avec une simplicité et une droiture admirables. On peut en juger par le passage suivant d'une de ses lettres d'alors au Directeur des Colonies, à Paris : « Ecrivez-nous, je vous en supplie, lui dit-elle. Vous devez savoir bien des choses qui m'intéressent. Comment se sont faits nos établissements d'Amérique ? Hélas ! je tremble que MM. les Gouverneurs ne vous disent qu'ils ne sont pas contents, que les Religieuses ne répondent pas à la bonne opinion que vous leur en avez donnée, et le reste ; car vous savez qu'il faut bien de la perfection pour plaire à tout le monde ; et puis les Religieuses n'excellent pas dans l'art de plaire. Dites-moi, sans vous gêner, tout le mal qu'on vous dit de mes filles, parce que je pourrai peut-être y remédier. Je voudrais qu'il me fût possible de voir par moi-même ; je crois que j'aplanirais bien des difficultés..... Si un bâtiment faisait ce voyage pour aller en France, j'en profiterais ; mais je n'ose pas l'espérer, ce serait trop beau. »

Sa mission en Afrique n'était d'ailleurs pas encore terminée ; et bientôt nous devons la suivre dans de nouvelles excursions sur les côtes occidentales du continent

(1) Ces quatre, dont parle la R. Mère Javouhey, étaient ses trois sœurs : les chères Mères Rosalie, Thérèse et Marie-Joseph, et la Mère Clotilde, sa nièce. Leurs antécédents, leur position, aussi bien que leurs capacités et leur vertu, les plaçaient de fait, après la R. Mère Fondatrice, à la tête de l'Institut.

africain. En attendant, elle et ses filles se trouvaient entièrement privées de tout secours religieux. Le dernier Préfet apostolique de Saint-Louis, M. Baradère, avait en effet quitté, à son tour, la colonie (1). On eût dit que l'obéissance religieuse, telle que l'avaient vouée les Sœurs de Saint-Joseph, était seule un lien assez fort et assez puissant pour fixer au Sénégal ceux-là mêmes que le zèle des âmes y avaient amenés. — La R. Mère Fondatrice sentit alors par elle-même ce qu'avaient dû souffrir ses premières filles de Saint-Louis de l'absence de tout prêtre pendant plus de dix-huit mois. Aussi ne cessa-t-elle d'insister près de qui de droit, à Paris, pour qu'un successeur fût bientôt donné à M. Baradère; et à la fin de l'une de ses lettres au Directeur des Colonies, nous lisons cette réclamation pressante : « Nous laisserez-vous longtemps encore sans prêtre ? Savez-vous qu'il faut bien de la vertu et du courage à de pauvres Religieuses pour se soutenir au milieu des impies européens, sans les secours de la religion et sans les consolations qu'elle procure ? Encore une fois, ne nous oubliez pas... »

Son âme se trouvait précisément alors en proie à des peines étranges, et tourmentée par les flots de la tentation, comme un frêle esquif par la mer en furie. Ce que nous aurions sans doute ignoré, si un manuscrit de cette époque n'avait été retrouvé parmi ses papiers. On verra,

(1) Cet ecclésiastique se proposant alors de passer à Saint-Domingue, où il espérait faire plus de bien, la R. Mère Javouhey conçut elle-même le dessein d'envoyer de ses filles dans ce pays. Et telle fut la toute première origine de l'établissement des Sœurs de Saint-Joseph en Haïti, où elles se dévouent depuis longtemps à l'éducation des enfants et au soin des malades, en dépit des bouleversements politiques dont ce beau et malheureux pays ne cesse d'être le théâtre.

par ces lignes, que si la R. Mère Javouhey a fait de grandes choses pour la gloire de Dieu, Dieu aussi l'a traitée comme les âmes grandes et fortes ; et combien d'autres épreuves ne l'attendent pas encore ! « Mon Dieu, dit-elle, jusques à quand différerez-vous de me secourir ! Sauvez-moi de moi-même, qui suis de tous mes ennemis le plus à craindre. Qu'attends-je donc pour me convertir ? Hélas ! je n'en sais rien. Le temps n'a pas servi à grand' chose ; je suis aujourd'hui ce que j'étais il y a longtemps : bons désirs, mauvais effets. Je ne fais pas le bien que je veux et je fais souvent le mal que je ne veux pas ; triste apanage de la faiblesse humaine abandonnée à elle-même. Pourquoi, au milieu de tant de misères qui m'entourent, ne pas avoir recours à Celui qui, seul, peut changer mon sort ? Ne m'a-t-il pas souvent rappelée quand je le fuyais ? N'a-t-il pas essuyé mes larmes quand je pleurais ? Eh quoi ! son pouvoir est-il borné ? Non, non ; espérons, et nous n'espérerons pas en vain... Mon Dieu, que je me sens un besoin pressant de votre secours ! Mon âme se laisse abattre par mon imagination trop ardente, qui la trouble de ses illusions. Ne m'abandonnez pas à moi-même ; tendez-moi cette main bienfaisante qui m'a si souvent soutenue sur le bord de l'abîme. Que votre Esprit consolateur vienne éclairer mes ténèbres intérieures ; que l'onction qui l'accompagne se laisse sentir à mon âme abattue de tristesse ; qu'il la ranime et l'embrase de votre divin amour. »

Et comme pour s'exciter elle-même à ce divin amour et à une salutaire confiance, elle ajoute : « Quand serai-je donc toute à Dieu ?... Comment puis-je oublier tant de bienfaits particuliers reçus de sa libéralité infinie ? Que

de douceurs j'ai goûtées à son service ! De combien de lumières ne m'a-t-il pas éclairée ? Il m'a pardonné avec tant de bonté quand je l'ai offensé ; il m'a tirée de tous les embarras où mon imprudence m'avait entraînée..... Que dirai-je ? Sa bonté est infinie ; sa miséricorde sans bornes ; que puis-je donc désirer davantage ? Allons ! que ma confiance, toute fondée sur ses infinies perfections, soit plus grande que mes péchés ! »

---

## CHAPITRE X

**La R. Mère Javouhey à Sainte-Marie de Gambie. — La jeune esclave Florence. — Hôpital de Sainte-Marie. — Projets pour l'éducation des jeunes noirs capturés. — Dévouement des Sœurs.**

Dès l'année précédente, le gouverneur des possessions anglaises de Sainte-Marie de Gambie et de Sierra-Leone, instruit de tout le bien que faisaient au Sénégal les religieuses de Saint-Joseph, avait exprimé à la R. Mère Javouhey le désir d'avoir aussi de ses Sœurs pour ces colonies. Et l'on voit, par la réponse suivante du vicaire apostolique de Londres, que celle-ci avait cru devoir le consulter à cet égard. Il lui écrivait, à la date du 15 octobre 1821, sous les auspices de sainte Thérèse :

« Madame, votre lettre du 6 courant m'a fait admirer et bénir la divine Providence, qui a porté le lieutenant-colonel C. Maccarthy, Gouverneur de Sierra-Leone, à vous demander des Sœurs de votre Congrégation, afin de leur confier le soin de l'hôpital de Sainte-Marie. Je crois, Madame, que ce sera un acte de la plus haute charité d'entreprendre le soin de ces pauvres malades, et il me sera certainement un grand sujet de consolation de voir que cet hôpital est confié aux soins de votre sainte Congrégation. Je me hâte donc de vous répondre que vous pouvez prudemment, dans l'intérêt de la religion, de votre Ordre et du bien public, promettre les sujets qui vous sont

demandés. Parmi les militaires envoyés à Sierra-Leone, il y a toujours un grand nombre de catholiques.

« Je regarde cette demande du Gouverneur comme très favorable à la vraie religion dans cette colonie, et je me flatte que vos Sœurs avanceront l'ouvrage. En priant Dieu de répandre ses bénédictions sur votre sainte Congrégation et sur les Sœurs qui doivent être envoyées dans cette mission de charité, je suis, avec une grande estime, etc.

« Signé : GUILLAUME POYNTER,

« *Vicaire-apostolique de Londres.* »

Sur cette réponse si encourageante, la R. Mère Javouhey s'était bien promis d'aller elle-même explorer ces plages, pour faire briller, au sein de l'hérésie et de l'infidélité, le flambeau de la charité et du dévouement catholiques. Et au temps où nous sommes arrivés, elle se préparait à partir pour ces contrées encore peu civilisées, et où jamais, sans doute, aucune religieuse n'avait encore abordé(1). Elle allait se séparer de tout ce qui pouvait lui rappeler encore la mère-patrie, et s'éloigner successivement vers le Sud, de cent soixante à cent quatre-vingts lieues, presque jusqu'au 8° degré nord de l'équateur. Et cependant la joie et la confiance remplissaient son âme. « Je pars enfin pour Sainte-Marie, écrivait-elle à la Mère

(1) Ces colonies furent fondées, en 1787, par Granville-Sharp et autres philanthropes anglais, dans le but de détruire la traite des noirs; et l'on y établit des nègres libres. Elles servaient comme lieu d'asile et d'émancipation pour tous les nègres que la marine anglaise venait à capturer en mer, ou que les promesses séduisantes du gouvernement britannique pouvaient attirer des îles françaises d'Afrique.

Rosalie, sa sœur, afin de commencer cet établissement qu'on attend depuis si longtemps. J'ai reçu une lettre charmante de Sir Maccarthy, qui s'y trouve en ce moment, et, sans un gros raz-de-marée, j'y serais aussi. J'y vais avec un plaisir qu'il me serait difficile de vous exprimer; il me semble que de cet établissement dépend le succès et la solidité des autres; aussi croyez que je ne négligerai rien pour le bien former. Je n'ai cependant pas des matériaux bien brillants, mais le doigt de Dieu se montrera plus clairement; j'ai confiance en lui seul (1). »

Elle partait d'autant plus joyeuse et confiante, qu'elle recevait alors les plus consolantes nouvelles de l'Institut, tant de France, que des Antilles et de la Guyane. C'était, en effet, pour elle comme une marque d'approbation de la divine Providence, et une assurance contre les craintes que faisait naître, parmi ses filles, son éloignement prolongé de la maison-mère. Elle se rendit d'abord à Gorée, emmenant avec elle une bonne sœur hospitalière, une jeune aspirante, ancienne élève de la Mère Rosalie à Villeneuve-Saint-Georges, et la jeune esclave sur laquelle nous avons annoncé quelques détails.

« Née dans la Sénégambie, de la tribu des Peuls, au pays du Fouta, elle eut, dès ses plus jeunes années, le sort commun à un grand nombre de ceux de sa race : elle fut prise par des négriers, avec beaucoup de ses compatriotes, femmes, enfants, jeunes gens, et jetée sur un navire, pour être transportée et vendue sur les marchés d'Afrique. Mais la Providence permit que le bâtiment fût capturé, et sa cargaison d'esclaves amenée à Saint-Louis.

(1) Lettre du 25 novembre 1822.

Le gouvernement en renvoya plusieurs dans leur pays, et en garda un certain nombre, pour les vendre à des colons, ou les employer à son service. Ils remplissaient, pêle-mêle, la cour du commissariat de la marine. Parmi eux cependant, une petite esclave se faisait remarquer par son air gracieux et intelligent; c'était celle dont nous parlons. La dame du commissaire l'adopta, pour servir de compagne et de servante à sa jeune demoiselle, et la nomma Florence, en souvenir de la capitale de la Toscane, sa patrie. A quelque temps de là, une femme, qu'on avait capturée sur un autre navire, venait souvent aux abords de la maison, paraissant chercher à y découvrir quelqu'un. Informé de la chose, le commissaire la fit venir et lui demanda ce qu'elle voulait. Elle raconta comment on l'avait séparée de son enfant, et ajouta qu'à son arrivée à Saint-Louis, des personnes de son pays lui avaient indiqué le lieu où elle se trouvait. Elle l'appela de son nom indigène, et l'on comprit qu'il s'agissait de la petite Florence. Cependant, pour éprouver le naturel de l'enfant, et voir si sa nouvelle position n'avait rien changé à ses sentiments, on l'introduisit dans l'appartement où était sa mère, en lui disant : « Florence, connais-tu cette femme ? » « C'est mon maman ! » s'écria-t-elle, en allant se jeter dans ses bras. La reconnaissance était faite.

Dieu lui réservait un sort meilleur que si elle était restée avec sa pauvre mère infidèle. Le commissaire de la marine ayant perdu sa jeune demoiselle, la famille, avant de rentrer en Europe, engagea la R. Mère Rosalie à l'acheter, pour l'offrir en présent, disait-on, à la R. Mère générale. Le marché eut lieu pour trois cents

francs. Tel était le trafic que permettaient encore alors les lois des peuples les plus civilisés !

« Lorsque la R. Mère Javouhey arriva au Sénégal, elle s'intéressa vivement à Florence, qui apportait d'ailleurs, dans l'accomplissement de ses devoirs, une ponctualité bien supérieure à son âge. La jeune enfant, cependant, tomba bientôt dans une sombre tristesse, dont on cherchait vainement la cause, lorsque, un jour, pressée par les questions de sa bienfaitrice, elle lui répondit, fondant en larmes : « Tu me feras baptiser, j'en suis sûre ! » « Non, mon enfant, répliqua la digne Mère ; tu ne seras faite chrétienne que lorsque toi-même tu l'auras désiré et demandé. » Quelque temps après, cette scène touchante était changée. C'était la jeune Florence qui, d'elle-même, venait dire à la R. Mère Fondatrice : « Tu peux me choisir un parrain ; je suis maintenant décidée à recevoir le baptême. » — « Quel motif te fait prendre cette résolution ? » lui demanda la R. Mère. « C'est, répondit l'enfant, que je t'aime maintenant plus que les miens, et que je veux bien rester ton esclave dans le paradis des blancs (1). » La digne Mère crut toutefois devoir ajourner son baptême jusqu'après leur arrivée en

(1) On se rappelle ce petit nègre qui protestait avec larmes « ne pas vouloir aller en Paradis, parce qu'il ne voulait pas aller où son père n'était pas ! » Et l'on voit par là quel travail la grâce avait déjà opéré dans l'âme de la jeune Florence. Ces exemples montrent aussi combien sont forts les liens formés par la nature, ou plutôt par Dieu même, auteur de la nature, entre les parents et leurs enfants, et réciproquement, dans ces pays réputés si sauvages ! Que si, par des mariages chrétiens, les missionnaires parviennent à y former de nouvelles générations chrétiennes, les enfants embrasseront avec amour et suivront avec ardeur la religion de leurs parents, pour n'être pas séparée d'eux dans l'autre vie, c'est-à-dire dans le Ciel.

France, où l'on pourrait compléter son instruction religieuse et assurer sa persévérance. »

Telle était la jeune esclave qu'emmenait avec elle, dans ses voyages à Sainte-Marie de Gambie et à Sierra-Leone, la R. Mère Javouhey, qui pensait pouvoir utiliser en ces pays sa connaissance de divers dialectes africains.

De Gorée à Sainte-Marie de Gambie, appelée aussi Bathurst, le trajet, de soixante lieues environ, fut des plus pénibles, par suite du mal de mer et des privations. Car on était monté sur un petit navire de commerce assez incommode et peu pourvu des choses nécessaires à la vie.

La petite colonie arriva à Sainte-Marie de Gambie dans les derniers jours de décembre 1822. Les autorités anglaises de l'île reçurent les sœurs françaises avec beaucoup de bienveillance, et on leur procura un logement dans la maison qui servait alors d'hôpital, et dont le soin devait leur être confié.

Une lettre datée de Bathurst, et qui nous a été conservée, nous apprend dans quel triste état était cet établissement, où la souffrance et la misère ne trouvaient guère d'allègement et de consolation. Il y manquait ce souffle vivifiant qui, dans nos pays catholiques, fait de ces asiles où gisent les pauvres malades, de véritables Hôtels-Dieu. La R. Mère Javouhey écrivait donc, à ce sujet : « L'hôpital dans lequel nous sommes logées a grand besoin de réformes. Les Anglais ne se doutent pas de ce que c'est qu'un hôpital bien monté : une seule religieuse pourrait diriger, à leur manière, un hôpital de cinquante malades. Les malades noirs couchent sur la planche, et les blancs sur une petite paille. Il n'est besoin d'aucune provision ; la nourriture consiste en riz et bœuf ; le

matin, on donne à chacun sa ration : celui qui est au quart, on lui donne son quart de viande crue ; celui qui est à la demie, sa demie ; ensuite les camarades se réunissent pour la faire cuire chacun à sa guise. Vous voyez quel désordre doit s'en suivre ; et puis, tout le reste est de même. Je suis bien aise que la Providence semble nous appeler ici, pour adoucir le sort de tant de malheureux. »

Pendant son séjour à Sainte-Marie, la R. Mère Javouhey crut faire acte de patriotisme en allant visiter, à cinq ou six lieues sur le fleuve de Gambie, le comptoir français d'Albréda. Elle y admira, avec un site des plus beaux que l'on puisse rencontrer, une fécondité prodigieuse du sol. « J'ai vu, écrivait-elle, un acajou qui forme une salle couverte sans que le soleil puisse jamais y pénétrer : il a cinquante pieds en tous sens ; des orangers chargés de leurs fruits, dont la principale branche a quatre pieds de circonférence ; les branches de ces arbres forment la grosseur d'un beau pommier de France. J'ai vu aussi des citronniers qui rapportent des fruits par milliers, et des papayers, plantés en juin dernier, qui ont déjà dix à douze pieds de haut et donnent également de très beaux fruits ; ensuite des bananiers qui ont dix-huit à vingt pieds et qui ont des régimes si gros, qu'un seul est la charge d'un petit homme. Si tout cela était bien cultivé, quel profit n'en retirerait-on pas ? »

Elle regrettait encore, pour l'honneur du pavillon français, que le chef de ce comptoir fût logé misérablement. « Mais elle espérait bien, disait-elle, que quand le gouverneur du Sénégal viendrait visiter ses comptoirs de la côte, il remédierait à tout, et saurait mieux que

personne le parti avantageux à tirer de cette riche contrée, les améliorations à y faire, etc. »

La religion, on le voit, était loin de rétrécir les idées et d'étouffer les nobles sentiments dans l'âme de la R. Mère Javouhey. Toujours, au contraire, elle faisait preuve de vues larges et élevées, et, dans les questions, son esprit pénétrant allait toujours droit à ce qu'il y avait de plus vital et de plus pratique. C'est ainsi qu'au sujet de cette fondation elle écrivait : « Il me semble que c'est un grand bien que de faire cet établissement; il sera une garantie pour nos autres établissements d'Afrique, en cas de rupture entre les gouvernements français et anglais. » Elle trouvait d'ailleurs, dans les représentants de Sa Majesté britannique, « des hommes bien décidés, disait-elle, à seconder les vues bienfaisantes des sœurs sur la jeunesse africaine, et même tout disposés à lui laisser pleine liberté d'action, pour l'élever dans la religion catholique. »

Dans ce temps-là même, elle apprenait que l'on comptait, à Sierra-Leone, plus de cinq cents petits garçons capturés, et le double de jeunes filles. Elle ne put songer sans douleur à cette multitude de créatures humaines, violemment ravies sous les yeux de leurs pères ou arrachées des bras mêmes de leurs mères; et cela pour devenir l'objet d'un vil trafic, une sorte de monnaie courante, à l'aide de laquelle des maîtres inhumains se procuraient des richesses ou des plaisirs (1). Désirant donc contri-

(1) Qu'il y a loin de ces séparations brutales et cruelles au détachement chrétien de ses proches exalté par l'Évangile, et auquel Jésus-Christ a attaché de si magnifiques récompenses, en ce monde et dans l'autre! Ici, en effet, tout est libre et volontaire, tout est accompli pour assurer son bonheur éternel, ou pour parvenir à une perfection plus élevée. Il y a plus, les prêtres, les religieuses, les missionnaires qui renon-

buer à adoucir leur sort, et songeant surtout au salut de leur âme, la R. Mère Javouhey en demanda un certain nombre, et on lui en promit une cinquantaine à son choix, de l'âge de huit à dix ans. Il fut même un instant question de lui abandonner, au cap Sainte-Marie, à deux lieues environ de la ville, une maison pour les recueillir, laquelle, bâtie pour les maladies, n'avait pas encore été habitée jusque-là.

A la vue de tant de misères à soulager, son cœur se dilatait, et elle devenait éloquente lorsqu'il lui fallait calmer les impatiences de ses Filles de France, qui la redemandaient à cor et à cri, tant on craignait pour la conservation de ses jours, dans ces climats réputés insalubres. « Je vous prie, écrivait-elle à la jeune supérieure de Bailleul, de ne plus vous inquiéter sur ma santé ; elle est parfaite. Si le bon Dieu me veut encore pour quelque temps en Afrique, ce n'est pas pour y être malade. Je partirai cependant le plus tôt possible, mais ne dois-je pas auparavant travailler à connaître tout le bien qu'on peut faire dans ces contrées et les moyens qu'il faut employer pour réussir ? Je vous le répéterai encore : Que les Africains m'inspirent d'intérêt ! Mais les Européens que l'on envoie ici ne méritent, hélas ! trop souvent que le mépris ; ils sont, pour la plupart, plus capables de corrompre que d'édifier la colonie naissante.

« Dites-moi, je vous prie, ferais-je en France le quart

cent à tout : patrie et famille, font précisément ces sacrifices, afin d'aller répandre la doctrine du Sauveur, seul vrai libérateur des peuples, comme des individus, au milieu de ces nations barbares, et de travailler ainsi efficacement à l'abolition de la traite des noirs, plaie hideuse, que tous les gouvernements humains seront à jamais impuissants à guérir.

de ce que je fais dans ces pays ? Ma fille, soyez un peu plus raisonnable. Je fais plus pour la Congrégation que je n'aurais jamais pu faire en France, puisque je lui prépare les moyens de travailler au salut des âmes et au soulagement du prochain. *Nos établissements d'Afrique méritent toute notre sollicitude : c'est ici la portion du champ que le Père de famille nous donne à défricher : plus il y a de ronces et d'épines, plus nous devons espérer qu'en le travaillant le bon grain y rapportera cent pour un. Je m'arrête sur cette pensée consolante.* »

« Je vous prie, ajoutait-elle, d'être mon interprète auprès de toutes nos sœurs, de nos bons amis, de nos enfants ; croyez bien que je n'oublie personne, et vous, ma chère fille, moins que toute autre. Comptez toutes sur mon tendre et sincère attachement. »

La R. Mère Javouhey resta trois mois environ à Sainte-Marie de Gambie, c'est-à-dire tout le temps nécessaire pour y installer convenablement l'hôpital et y mettre les choses en bonne voie. Et comme le gouverneur Maccarthy la pressait d'aller remplir la même œuvre de dévouement jusqu'à Sierra-Leone, sa résidence ordinaire, elle appela à Sainte-Marie une nouvelle sœur de la communauté de Gorée, pour suppléer à son absence ; puis elle se disposa à partir pour cette dernière mission, accompagnée seulement de la jeune africaine que nous avons fait connaître.

Cet éloignement de sa part nous prive de renseignements ultérieurs sur les travaux de ses sœurs à l'hôpital de Sainte-Marie de Gambie. La divine Providence a cependant permis que le souvenir n'en fût pas entièrement perdu. Voici, en effet, ce que nous lisons dans un

recueil de relations de voyages en Afrique : « L'hôpital de Bathurst était desservi, en 1823, par des sœurs de Saint-Joseph, qui prodiguèrent au malheureux Bowdich (célèbre voyageur anglais), les soins les plus assidus. Sa veuve se plaît à rendre à leur vertu les plus honorables et les plus touchants témoignages. La sœur Marcelline, que Mme Bowdich dépeint comme une personne d'une rare beauté, ferma les yeux à son mari, après avoir partagé avec elle le triste devoir de passer les nuits auprès de son lit, pendant sa longue et fatale maladie (1). »

(1) Walckenaër, *Voyages en Afrique*. (Tome XII, p. 816.)

---

## CHAPITRE XI

**La R. Mère Javouhey à Sierra-Leone. — Son dévouement héroïque pour les malades. — Elle est éprouvée par la maladie et les peines intérieures. — Son retour au Sénégal; conversions; sa rentrée en France.**

Sierra-Leone (Monts aux Lions), éloigné de Sainte-Marie de Gambie d'environ 75 à 80 lieues, est le principal établissement anglais, sur la côte de la Guinée occidentale. La R. Mère Javouhey y arriva le 15 mars 1823, sous la protection de saint Joseph.

Encore tout impressionnée de ce que ce pays offre d'intéressant ou de curieux à l'œil de l'étranger, elle adressait ces lignes à la Mère supérieure de Saint-Louis (Sénégal). « Ma chère Fille, c'est des montagnes de Sierra-Leone que je vous écris. Il me semble que je suis au bout du monde. Ce pays ressemble aux montagnes du Jura ou de la Suisse; il est toujours d'un aspect riant. Il y fait très chaud quelques heures de la journée, mais, le matin et le soir, il y a une fraîcheur bien agréable : c'est ce qui cause aussi les maladies. Si vous voyiez les drôles de gens ! Il y en a ici de toute espèce. Les naturels sont très petits, les femmes bien laides, mais elles sont beaucoup plus actives que les Volofs. Les négresses portent toutes des robes avec double garniture, des chapeaux, et, avec tout cela, elles sont pieds nus. En général le luxe des habits est porté bien loin; mais le tout est sans goût, alors c'est dégoûtant. »

Quant à l'état moral et religieux de la colonie : « La plupart des habitants, disait-elle, sont protestants très zélés; on les entend, dans leurs réunions, chanter des cantiques, le soir jusqu'à neuf heures, et le matin dès cinq heures; on bâtit des temples magnifiques; les sectes sont très nombreuses... Il y a aussi un nombre plus ou moins grand de catholiques, de diverses nations; mais, hélas! ils n'ont ni prêtre ni église. Ils attendent un prêtre portugais et regrettent de n'en avoir pas un français. »

L'hôpital n'offrait pas un aspect moins misérable que celui de Sainte-Marie de Gambie. Elle y vit avec peine de malheureux Français, qui étaient là comme de pauvres abandonnés, parmi des hommes de toutes les nations. « Mais, écrivait-elle, on paraît disposé à faire ce que je croirai propre à améliorer le sort des malades, et vous pensez bien que je ne négligerai rien pour profiter de cette bonne volonté et la faire tourner au soulagement de ces pauvres gens. On m'arrange un bel appartement à l'hôpital, où je vais rester pendant un mois, sans en sortir, pour tout organiser le mieux que je pourrai. » Dès le premier jour, du reste, elle s'était mise en devoir de renouveler tout le mobilier et la literie de l'hôpital. On la vit donc, sans perdre un moment et malgré la chaleur étouffante du pays, faire des traversins, confectionner et remplir des paillasses, raccommoder et blanchir les draps, au grand contentement des pauvres malades, « qui lui donnaient, disait-elle, grand nombre de bénédictions. » Elle avait pour toute aide, dans ces soins, sa fidèle Florence, qu'elle voulait associer de bonne heure aux œuvres de la charité chrétienne.

Voyant que les remèdes du docteur anglais avaient

peu d'efficacité dans certaines fièvres, elle l'engagea à essayer du traitement qu'elle avait vu employer avec succès à l'hôpital de Saint-Louis. Il y eut en effet de meilleurs résultats obtenus; et les malades ne savaient comment lui en témoigner leur reconnaissance. « Ils me regardent, écrivait-elle, comme un ange qui leur a sauvé la vie. » Et ne pouvant contenir elle-même les élans de sa joie sainte : « Oh! que nous sommes heureuses, s'écriait-elle, de pouvoir faire tant de bien, en soulageant tant de malheureux! Que j'aime mon état! Que je remercie le bon Dieu de m'y avoir appelée!.. Je voudrais avoir ici six de nos chères filles... Qu'elles seraient utiles ici! » Et elle songeait aux moyens de recruter en France ce personnel, fallût-il pour cela supprimer quelque maison d'une moindre importance.

Sur ces entrefaites, une épidémie de fièvre jaune vint faire éclater tout l'héroïsme de la charité et du zèle de la R. Mère Javouhey. Non contente, en effet, de se dévouer avec Florence au soulagement des malades, elle se préoccupa aussi et surtout encore de l'âme de ceux qui allaient paraître devant Dieu. Se multipliant, en quelque sorte, elle exhorte ceux-ci au repentir et à la confiance, elle instruit et prépare ceux-là au saint baptême, et le confère à ceux qui désirent mourir en chrétiens. Elle fait plus encore; elle ensevelit elle-même les morts; elle récite près de leur dépouille mortelle les prières de l'Eglise, puis les accompagne jusqu'à leur dernière demeure. Spectacle touchant, où l'on vit tout à la fois la R. Mère Fondatrice remplir les fonctions de Fille de charité, de missionnaire et d'apôtre.

Cependant, après s'être ainsi dévouée aux tristes vic-

times du fléau, elle-même tomba malade, et peu s'en fallut qu'elle ne succombât sur ce champ de bataille de sa charité. La désolation était grande autour d'elle. « Ah! ma chère Mère, lui répétait la jeune Florence, si tu meurs, où irai-je? que deviendrai-je? Je ne retournerai pas au Sénégal; on ne voudrait plus m'y recevoir! » Or, raconte la tradition, la pauvre enfant, dans son désespoir, se sentit poussée à aller chercher sur les hauteurs qui entourent Sierra-Leone quelques plantes médicinales. Dieu leur donna plus d'efficacité qu'aux remèdes de l'art employés jusque-là avec peu de succès, et bientôt la pieuse malade revint à la vie et presque à la santé. Elle l'avait à peine recouvrée, que déjà elle reprenait ses œuvres de zèle. Mais sir Maccarthy lui procura dès lors un logement à la campagne, dans une maison située sur une des collines qui dominant la ville; et, n'étant toujours pas sans crainte à son sujet, il tint un bâtiment prêt à mettre à la voile, pour la ramener au Sénégal ou en France (1). Cette maison de campagne appartient depuis longtemps à la respectable famille Heddle, toute dévouée aux Filles de la Mère Javouhey; et l'on y montre encore aujourd'hui la chambre que celle-ci occupait et le modeste lit sur lequel elle prenait son repos.

Dieu seul fut témoin des angoisses dont la digne Mère eut à souffrir pendant son séjour à Sierra-Leone: angoisses provenant des réclamations réitérées de ses Filles des maisons de France, qui lui faisaient même écrire par les ministres de l'Intérieur et de la Marine pour hâter son retour; angoisses alimentées par le flux et

(1) Annales historiques de l'Institut.

reflux de ses propres pensées et sentiments, et augmentées par la solitude du cœur, si antipathique à sa nature ardente et expansive. Ces douleurs intimes, autrement crucifiantes que les souffrances du corps, lui arrachaient ces cris du cœur :

« Vous trouvez, ma bien chère Fille, le temps long ; et moi aussi. Mais comme nous ne sommes pas à nous, nous devons nous soumettre aux circonstances impérieuses qui nous montrent la volonté de Dieu. Mon âme est triste ; et pourquoi ? Hélas ! je suis éloignée de tout ce qui m'est cher. Je devrais être plus détachée des créatures, plus indifférente à tous les événements ; mais mon faible cœur s'attache à tout ce qui paraît bon et veut trouver bien ce qui lui est agréable. L'amitié vient de Dieu, la source en est si pure ! Elle fait le bonheur de la vie ; sans elle, hélas ! qu'elle est triste ! Le ciel m'a bien favorisée en me donnant des amis vertueux, sincères et constants. Je ne peux les oublier ; leur éloignement cause ma tristesse et souvent me coûte des larmes. Ne vous en offensez pas, ô mon Dieu ! Je n'en serai pas moins fidèle à mon devoir ; je ne les verrai jamais si vous m'y condamnez ; je n'en murmurerai pas ; mais accordez quelque chose à la sensibilité de mon pauvre cœur, qui se repaît de souvenirs, étant loin des objets de sa tendresse.

« O mes amis, vous condamnez mon absence ; vous me croyez indifférente et cruelle... ah ! que vous me connaissez peu ! Il ne faut rien moins que la volonté d'un Dieu pour me tenir éloignée... Serais-je digne de votre amitié, si je ne remplissais mes devoirs aux dépens même de ma vie ? Qu'il me serait pourtant pénible de quitter ce monde, sans vous voir et vous recommander mes enfants ! Que dis-je ? cette recommandation est inutile à des cœurs comme les vôtres...

« Qu'il me serait doux et agréable d'avoir près de moi quelqu'un à qui je puisse communiquer mes réflexions et faire

part de mes projets ! La solitude où je vis n'est pas tout à fait ce qui me convient ; mon cœur cherche à qui se faire entendre. Faute de mieux, je parle à Florence, mais... »

Là s'arrête cette épître restée inachevée, et qui était destinée, croyons-nous, à la Mère Clotilde Javouhey, à Bailleul. La Providence a du moins permis la conservation de ce fragment, pour montrer, une fois de plus, jusqu'à quel point les saints savent aimer, mais aimer en Dieu et pour Dieu. « *Serais-je digne de votre amitié, si je ne remplissais pas mes devoirs aux dépens même de ma vie ?* » Quelle élévation de pensées ! Quelle sainte noblesse de sentiments !

La R. Mère Fondatrice, avant de s'éloigner de Sierra-Leone, pour revenir au Sénégal, fit, à la demande du Gouverneur, un petit rapport sur les avantages de la tenue de l'hôpital par des Religieuses. Après avoir constaté l'inaptitude et l'insuffisance des noirs, elle ajoute : « A présent, je vous le demande, qui peut et doit mieux remplir ces importants devoirs, si ce n'est une personne qui, à l'expérience acquise dans l'exercice de ces emplois sous les yeux des Supérieures, joint encore le dévouement ? N'est-ce pas par amour du bien public, qu'elle s'est vouée à un état qui la sépare de toute autre consolation que celle qu'elle trouve dans sa fidélité à bien remplir ses devoirs ? Elle a quitté, et pour toujours, sa famille, ses amis, son pays, les biens de la terre ; elle ne s'est réservé que les pauvres et les affligés, pour les secourir et les soulager. »

Sir Maccarthy admirait lui-même cette générosité des sœurs françaises, et il regrettait que l'église réformée

d'Angleterre ne pût rien lui offrir de semblable. Peut-être ne fut-il guère moins surpris lorsqu'il vit la manière désintéressée dont, après avoir exposé en détail toutes les fonctions des sœurs hospitalières, la R. Mère Javouhey touchait la question délicate des dépenses présumées. A cet égard, se contentant de rappeler, comme base d'appréciation, ce qui se faisait dans les colonies françaises, elle ajoutait :

« Que ce ne soit pas cette dépense qui mette obstacle aux bons résultats que vous avez droit d'attendre de ce changement dans la direction de l'hôpital. Fixez-la comme vous le jugerez convenable; nous serons toujours contentes. »

En quittant Sierra-Leone, la R. Mère Javouhey se rendit de nouveau à Sainte-Marie de Gambie, où elle trouva les sœurs succombant à la fatigue et l'hôpital rempli de malheureux, qui semblaient attendre son retour. Elle fut la providence de tous, par son dévouement, que s'efforçait d'imiter, selon son âge et ses forces, la jeune Florence, et elle put enfin regagner Gorée. Elle y passa quelques jours, pour mettre la dernière main à l'organisation et à la bonne marche des œuvres entreprises dans cette île; puis rentra à Saint-Louis; c'était dans les premiers jours de septembre. Elle se trouvait alors dans un tel état d'affaiblissement et d'épuisement, qu'elle était presque méconnaissable. On dut la transporter en hamac à la communauté, où son état inspira d'abord bien des craintes. Cependant les soins dévoués et les prières ardentes de ses Filles dissipèrent bientôt les alarmes, en faisant disparaître les symptômes les

plus inquiétants de la maladie ; le temps devait ensuite achever peu à peu sa complète guérison.

Durant les quelques mois qu'elle resta encore au Sénégal, la R. Mère Javouhey poursuivit ses œuvres de zèle avec une nouvelle ardeur. Tout ce qu'elle avait fait et souffert pour Dieu, à Sainte-Marie de Gambie et à Sierra-Leone, avait en effet comme dilaté les entrailles de sa charité, et, plus que jamais elle travailla elle-même à la conversion des âmes. Les bonnes mulâtresses ou signares, charmées de sa bonté et de ses manières si engageantes, l'invitaient parfois à venir dîner chez elles. Et, se souvenant de la condescendance de Notre-Seigneur, qui ne dédaignait pas de s'asseoir à la table des publicains et des pécheurs, en vue de leur salut éternel, elle ne refusait pas toujours d'accéder à leurs désirs, croyant devoir se faire toute à toutes, pour les gagner toutes à Jésus-Christ. Il se passait alors quelque chose d'extrêmement touchant. Après le repas, en effet, d'autres signares, parentes ou amies de celles qui l'avaient invitée, se faisaient une fête de venir la voir et l'entendre. Tout le monde était comme suspendu à ses lèvres, et alors, selon l'expression de l'une d'elles, elle racontait à ce cercle choisi des histoires du bon Dieu ; elle expliquait les vérités de la foi, ou bien faisait une lecture, avec commentaire, dans quelque livre de piété, et tous les cœurs se trouvaient finalement entraînés et subjugués.

C'est ainsi qu'elle eut la consolation de faire baptiser ou marier plusieurs de ces bonnes personnes, ou de préparer certaines autres à leur première communion. Plus

(1) Manuscrit de la R. Mère Javouhey.

de vingt ans après, celles qu'elle avait ainsi gagnées à la vie chrétienne se glorifiaient encore d'avoir été l'objet du zèle de la R. Mère Javouhey, et se plaisaient à raconter ce que la digne Mère avait fait pour elles. Leur plus grand bonheur eût été de revoir celle qu'elles considéraient comme leur Mère en Dieu. « Où est donc, disait l'une d'elles, dans son naïf langage, cette belle sœur que nous aimions tant ? Jamais nous n'en avons vu d'aussi aimable, d'aussi grandiose. Elle ne vient donc plus nous voir ! Oh ! si elle revenait, quelle fête ! quelle fête ! Elle aimait le Sénégal, celle-là ! C'était tout comme un grand capitaine ; elle avait un navire à ses ordres... Elle a emmené d'ici de beaux jeunes gens mulâtres et des nègres aussi (1). »

En quittant Saint-Louis, la Mère Fondatrice ne prit avec elle que la jeune Florence ; mais elle crut devoir donner dès lors un commencement d'exécution à son projet de faire élever chrétiennement en France de jeunes noirs et négresses, en s'assurant du consentement des parents. Ceux-ci, accompagnés des bonnes signares et des sœurs, auxquels s'étaient joints grand nombre de noirs, l'escortèrent jusqu'au rivage. Les regrets étaient dans tous les cœurs et les larmes dans tous les yeux. Elle-même fut profondément attendrie en voyant les témoignages d'affection de ces pauvres gens. Ils ramassaient le sable sous ses pas, et en renfermaient des poignées dans les plis de leurs manteaux, avec promesse de le garder jusqu'à ce qu'elle revint. Cette coutume superstitieuse était pour eux une garantie du retour des voyageuses (2).

(1) Notes de diverses Sœurs du Sénégal.

(2) Annales historiques de l'Institut.

La R. Mère Javouhey, contrairement à ses espérances, ne devait plus revoir l'Afrique. Mais la gloire lui restera à jamais d'avoir, la première en notre siècle, elle, simple femme et religieuse, n'étant précédée ni accompagnée d'aucun prêtre missionnaire, osé parcourir ces plages désolées, depuis Saint-Louis du Sénégal jusqu'à Sierra-Leone, sur les côtes de la Sénégambe; d'avoir comme jeté de nouveau, en ces pays, les fondements du catholicisme, en s'y emparant de l'éducation de l'enfance et du soin des malades, et surtout en travaillant par sa propre initiative, et au prix de mille sacrifices, à l'œuvre capitale de la formation d'un clergé indigène, dont nous aurons à parler plus loin.

Après quatre semaines environ de traversée, la vénérée Mère débarquait au port de Rochefort, et arrivait à Paris le 24 du mois de mars. Elle y resta le temps seulement de se montrer au Ministère de la marine, où elle reçut le plus bienveillant accueil de la part du ministre et des hauts fonctionnaires attachés au département des colonies; puis elle se rendit à la maison de Bailleul, où elle passa la semaine sainte de 1824.

Ce fut là sans doute qu'elle apprit la mort de sa pieuse mère, qui avait rendu son âme à Dieu peu de jours avant son arrivée en France. Si la Providence n'avait pas permis qu'elle la revît une dernière fois sur cette terre, elle conservait du moins la plus douce confiance de la retrouver un jour au lieu de l'éternel repos; car M<sup>me</sup> Javouhey avait couronné une vie de vertus et de bonnes œuvres par la mort la plus édifiante, et les habitants de Chamblanc, après l'avoir accompagnée jusqu'à sa dernière demeure, disaient d'un commun accord: « Nous venons

d'enterrer une sainte. » Quant à sa digne fille, plus de vingt-cinq années de travaux pour la gloire de Dieu et le salut des âmes l'attendaient encore pour achever d'embellir sa couronne, en comblant la mesure de ses mérites.

---



# LIVRE QUATRIÈME

## L'ÉPREUVE A BOURBON — AFFERMISSEMENT DE L'ŒUVRE COLONIALE

(1823-1827)

---

### CHAPITRE PREMIER

**Tentative de schisme à la mort de la première Supérieure de Bourbon ; envoi de la sœur Bathilde et sa rentrée en France ; la chère Mère Rosalie Javouhey va maintenir en cette île les droits de la Congrégation.**

La R. Mère Javouhey avait terminé sa campagne d'Afrique, si nous pouvons dire, campagne non moins riche en souffrances de toute sorte, que féconde en œuvres de zèle et de dévouement. Et toutefois la divine Providence ne l'avait point ramenée au centre de la Congrégation, si heureuse enfin de la revoir, pour la faire jouir, comme à l'ombre de ses lauriers, d'un calme et d'un repos justement mérités. Non, elle est appelée à continuer, au milieu des siens, sa vie de lutttes et d'angoisses.

Si la vie de l'homme, en effet, n'est autre chose ici-bas qu'une milice continuelle, cette parole de l'Esprit-Saint a surtout son application pour les âmes appelées à procurer de nouveaux renforts à l'Eglise, par la fondation de nou-

velles familles religieuses. Car plus elles sont redoutables à l'enfer, plus l'enfer soulève contre elles et leurs entreprises ses phalanges ténébreuses ; elles deviennent, à l'exemple du divin Fondateur de l'Eglise, un signe de contradiction au milieu des nations.

La R. Mère Fondatrice, on ne l'a pas oublié, a connu l'épreuve en France, du côté de ses premiers établissements ; elle l'a connue ensuite, en Afrique, dans ses premières missions ; elle va maintenant la connaître du côté de l'Œuvre coloniale, personnifiée, si nous pouvons dire, dans l'île Bourbon. Ainsi se déroule le plan divin, pour l'exécution des desseins cachés de Dieu sur la R. Mère Javouhey. Il l'avait choisie comme un vase d'élection pour porter la connaissance de sa loi jusqu'aux extrémités de la terre ; mais en la destinant à cette mission sainte et sublime, il avait dit à ses anges : « Je lui montrerai tout ce qu'elle devra souffrir pour la gloire de mon nom. »

Bourbon, on s'en souvient, avait été pour la Révérende Mère et son Institut comme la clef de nos colonies. C'était sa première fondation dans les pays d'outre-mer, et cette fille aînée de la mer des Indes était destinée à procurer beaucoup de gloire à Dieu. Heureux en particulier des succès croissants obtenus par les sœurs, le curé de Saint-Denis, M. l'abbé Collin, sollicitait de la R. Mère Fondatrice le développement du personnel et des maisons de l'Institut dans l'île. Et voici en quels termes élogieux pour elle et pour ses Filles il le faisait : « J'attends, lui écrivait-il, de votre zèle et de votre ardente charité, que vous ne vous refuserez pas aux moyens que je vous propose pour propager promptement le bien que vous avez

commencé (1). Votre nom, dans la personne de vos chères enfants, sera en vénération dans ce pays, parce que la religion, qui y était presque ignorée, y reflurira et y brillera d'un nouvel éclat, et ce sera autant de fleurons que vous ajouterez à la couronne qui vous attend. »

Tel était l'état prospère de la fondation de l'île Bourbon, lorsque Dieu permit qu'une violente tempête, semblable à l'un de ces cyclones qui renversent et brisent tout sur leur passage, vint éclater sur elle et menaçât de la faire entièrement disparaître. Après quelques années, en effet, la sœur Marie-Joseph, supérieure principale, fut ravie par la mort à l'affection de ses Filles, ainsi qu'à l'estime et à la reconnaissance des familles et des enfants, et elle désigna en mourant la sœur Thaïs, pour la remplacer provisoirement. Or celle-ci, malgré un ensemble de bonnes et belles qualités, qui auraient pu la rendre très utile, n'avait pas la même humilité, ni le même attachement aveugle et dévoué pour l'Institut. Déjà même certaines vues propres et personnelles avaient commencé à se manifester de sa part, et la R. Mère avait dû écrire du Sénégal à son sujet : « Je n'ai pas été très contente de la lettre de sœur Thaïs, qui ne veut pas porter notre costume. J'espère que sœur Bathilde lui fera bien sentir le ridicule de son observation. »

La R. Mère Javouhey n'avait pas cru, en effet, devoir ratifier sa nomination provisoire comme Supérieure, et elle avait envoyé la sœur Bathilde, avec quelques autres Sœurs, afin d'y remplir cette charge, à laquelle le si grand éloignement de la Maison-Mère ajoutait un nouveau degré

(1) Il proposait en particulier l'admission dans l'Institut de jeunes novices créoles ; ce à quoi souscrivit la R. Mère Javouhey.

d'importance. Mais lorsque la sœur Bathilde arriva à Bourbon, elle trouva la sœur Thaïs fort peu disposée à se soumettre humblement aux décisions des Supérieures majeures ; d'autant qu'elle se sentait appuyée, pour se maintenir dans ce qu'elle regardait peut-être comme une position acquise, par le Préfet apostolique et le Gouverneur de l'île. La situation était très tendue, et l'on se trouvait comme dans une impasse, par le fait de ce manque de soumission religieuse, dissimulé sans doute sous de spécieux prétextes. Pour tâcher d'en sortir et tout concilier soi-disant, M. de Freycinet proposa d'assigner aux Sœurs anciennes la partie du vent de la colonie, dont elles se trouvaient en possession, et aux nouvelles la partie sous le vent, où il n'existait encore aucun établissement de l'Institut. C'était évidemment ouvrir la voie au schisme, ou plutôt le sanctionner. Aussi la sœur Bathilde, qui avait précisément été envoyée à Bourbon pour y maintenir les liens de l'unité, se garda-t-elle bien de se prêter en aucune manière à cette combinaison, et elle s'empressa d'éclairer les Mères de Bailleul sur les dispositions et les projets d'indépendance de la sœur Thaïs.

Celles-ci, mises en demeure par le Ministre, pendant l'absence de la R. Mère générale, de dire leur avis sur le prétendu mode de conciliation proposé par M. le Gouverneur, répondirent de façon à dévoiler et à déjouer les vues obliques et ambitieuses de la sœur Thaïs. « Il est certain, dirent-elles, que sœur Bathilde a été envoyée comme Supérieure principale des établissements de la colonie, pour remplacer la sœur Marie-Joseph. Comme telle, elle doit avoir l'inspection sur toutes les maisons de notre Institut, tant anciennes que nouvelles, fondées dans le pays. C'est

l'usage de notre Congrégation, pour chaque diocèse et colonie où nous avons plusieurs établissements. Nous ne pouvons donc, Monseigneur, aller contre nos Statuts, adopter le projet de pacification du respectable Gouverneur ; ce serait favoriser l'indépendance et rompre le lien le plus fort de notre société. Ce n'est certainement pas l'intention de M. de Freycinet, encore moins celle de Votre Excellence. »

Comme conclusion pratique, assurées d'interpréter les intentions de leur Mère Générale, elles sollicitaient la rentrée en France de la sœur Thaïs. Les autres Sœurs, en effet, étaient plus faibles que coupables, et, sous la conduite d'une Supérieure ayant bien l'esprit de sa vocation et de l'Institut, il y avait tout lieu d'espérer qu'on les ramènerait facilement à leurs premiers sentiments. Mais M. de Freycinet, tout à fait gagné à la cause de la sœur Thaïs, déclina à cet égard les instructions du Ministère, et l'on crut avoir assez fait en abandonnant la maison de Saint-Paul à la sœur Bathilde et à ses compagnes. Les anciennes Sœurs de cette maison furent réunies à celles de Saint-Denis, sous la direction de la sœur Thaïs, qui restait en même temps Supérieure de Saint-André. De fait, c'était la consommation et comme la consécration du schisme. Le Préfet apostolique ne travailla d'abord que faiblement à un rapprochement que tant de motifs faisaient désirer, puis il finit par retirer tout appui aux Sœurs du quartier Saint-Paul (1). Celles-ci végétèrent

(1) M. l'abbé Guilloteau, curé de Saint-Benoît, à Bourbon, écrivait à ce sujet les lignes judicieuses que voici : « Les partisans de sœur Thaïs, dit-il, ne se plaignent pas que la Mère Fondatrice n'ait point envoyé de saintes filles, de bonnes religieuses, d'excellentes institutrices ; mais

ainsi pendant quelque temps, sans secours, ni encouragements d'aucune sorte, voyant toutes les faveurs accordées aux Sœurs séparées, n'entendant de leur part que des choses plus ou moins pénibles et décourageantes au sujet de la R. Mère Fondatrice et de la Congrégation, que l'on disait presque détruite en France. Finalement sœur Bathilde se décida à repasser les mers avec une de ses Sœurs, pour aller dénoncer à qui de droit cette situation irrégulière, et constater par elle-même la fausseté des bruits qui avaient cours à Bourbon sur l'Institut. Les autres Sœurs se virent comme contraintes, en attendant, de se réunir à la sœur Thaïs et à ses adhérentes, mais avec la pensée secrète de rester toujours les filles de leur vénérée Mère.

Le beau dévouement de la sœur Bathilde devint héroïque par suite des accidents qui marquèrent sa traversée. Le navire *le Nantais*, sur lequel elle prit passage, fut d'abord capturé par un bâtiment de guerre espagnol, à raison de l'intervention armée de la France en Espagne, pour y délivrer la royauté et sauver la monarchie ; et ensuite,

par un attachement trop personnel et une estime au delà des bornes pour la sœur Thaïs, ils ont coupé la chaîne de la subordination ; ils ont voulu maintenir à son poste celle que la Supérieure avait jugé devoir rester dans la dépendance, et qui, si elle avait été une Religieuse plus parfaite, n'aurait point donné la main à cela... Si l'on eût consulté le clergé, ils n'auraient pas été de l'avant et l'on ne verrait pas le schisme dans une communauté édifiante d'ailleurs, et cela pour favoriser une personne à qui j'ai bien des reproches à faire dans la conduite et le gouvernement de sa maison. Elle captive ses filles par la faiblesse de sa discipline ; son indulgence est nuisible à ses communautés. » — « Les Supérieurs de Congrégations, ajoutait-il avec un grand sens, seraient bien à plaindre, s'ils étaient obligés, dans leurs choix, de consulter les étrangers ; ils ne feraient jamais au goût de tout le monde. »

après avoir été relâché à Rio-Janeiro, livré en proie à toutes les horreurs d'une affreuse famine ; et lorsque, après cinq mois de traversée, la sœur Bathilde débarqua à Nantes, en juillet 1824, elle n'avait, pour ainsi dire, plus que le souffle.

Elle trouva la R. Mère Javouhey rentrée en France depuis quelques mois et ayant déjà pourvu, autant qu'il dépendait d'elle, aux nécessités du moment pour les établissements de Bourbon. Dès les premières nouvelles, en effet, de la division qui commençait à s'y former, elle n'avait pas hésité à faire le sacrifice de sa digne sœur, la Mère Rosalie, et à décider son départ, avec quelques autres membres, pour cette île lointaine. La Mère Rosalie n'avait cependant pas encore quitté le port, lorsque la sœur Bathilde put renseigner plus complètement la R. Mère Fondatrice sur les agissements de la sœur Thais et de son parti. Prenant aussitôt la plume, celle-ci s'empressa d'envoyer à sa sœur et à ses compagnes de voyage les lignes suivantes : « J'apprends bien des choses qui me font de la peine. Je ne démêle dans tout cela que de la ruse et de la duplicité. Il serait plus vrai de dire que l'intrigue y joue un grand rôle. Mes bien chères Filles, vous vous y laisserez prendre, veillez-y bien ; avec votre douceur, vous pourriez persuader des gens de bonne foi, mais non des intrigants ; vous vous laisserez tromper. Je vous le répète donc ici : Soyez fermes, n'adoptez rien, ne signez rien, soyez ce que nous sommes sans modifications. Ne pressez personne de vous suivre ; cela viendra... »

Connaissant en particulier la grande bonté de cœur de la Mère Rosalie, et craignant qu'en présence de difficultés inattendues, on ne lui arrachât quelque acte de fai-

blesse, elle lui recommandait de prendre du caractère et de ne se laisser mener par personne. « Vous avez la Règle, lui dit-elle, qu'elle soit votre boussole ; elle est approuvée, vous n'avez rien à craindre... Ne vous laissez pas gagner par la tristesse ; songez qu'on n'est capable de rien dans l'abattement... Ma chère Fille, si nos intentions sont pures, si nous ne cherchons que Dieu, qu'avons-nous à craindre ? On peut nous calomnier, mais celui qui règle tout sera le juge des uns et des autres. Soyons donc tranquilles. »

L'anxiété fut grande pour la R. Mère Javouhey, pendant plusieurs mois qu'elle resta privée de toute nouvelle au sujet de l'arrivée et de la réception de la Mère Rosalie à Bourbon. « Ma bien chère Fille, lui écrivait-elle, j'arrive de Cluny, où j'ai passé un mois... J'y ai laissé tout le monde en bonne santé... Nous parlons constamment de vous ; nous avons encore pleuré hier soir. Sœur D... ne se console pas ; sœur S... en veut à toutes celles qui ont contribué à votre départ... Combien vous êtes aimée ici ! Et peut-être vous tourmente-t-on là-bas !... Qu'il me tarde de recevoir de vos nouvelles ! » Ces nouvelles, hélas ! si impatiemment attendues, ne devaient être rien moins que bonnes et rassurantes.

La Mère Rosalie et ses compagnes arrivèrent dans la rade de Saint-Denis (Bourbon), le jour même de la Commémoration des fidèles trépassés, le 2 novembre 1825. Le débarquement ne devant avoir lieu que quelques jours après, la digne Mère adressa aussitôt une lettre aux trois communautés de Saint-Denis, de Saint-Paul et de Saint-André, pour leur annoncer son arrivée, et leur faire connaître la mission dont elle était chargée près d'elles par

la R. Mère Fondatrice. Mais un silence de mort répondit à ces avances. « Elle avait beau, disent les Annales de l'Institut, être attentive à tous les mouvements de la rade; chercher à voir si elle ne découvrirait pas quelque visage ami; si, parmi les visiteurs qui abordaient le *Fils-de-France*, quelques-uns ne lui apporteraient pas un message. Rien n'apparaissait et ne venait la soulager du poids énorme qui pesait sur son cœur. Après vingt-quatre heures écoulées dans cette attente pleine d'anxiété, elle pria le Commandant de la faire débarquer avec une de ses Sœurs, et laissa momentanément les deux autres à bord. Or, lorsqu'elle approchait du rivage, une embarcation qui s'en était détachée lui apporta un billet. C'était de la sœur Thaïs. Elle l'ouvre, et y lit la triste assurance que la rupture est désormais consommée.

La voilà donc étrangère au milieu des siens, à 4.000 lieues de la mère-patrie! Mais Dieu lui restait, et elle sut posséder son âme dans la patience et la paix. En adressant ce triste message à la R. Mère Fondatrice: « Chemin faisant, lui dit-elle, nous avons rencontré une embarcation qui m'a remis une lettre de sœur Thaïs. Le choc des deux canots nous a un peu mouillées, et la lettre aussi; voilà pourquoi elle est si chiffonnée: vous pourriez croire autre chose de l'indignation qu'elle m'a causée: mais non, la colère n'y est pour rien; je n'ai pas senti la moindre impression; je n'ai jamais été plus calme, au milieu des obstacles et des contradictions, que dans cette circonstance, la plus grande de ma vie. »

Elle se rendit ensuite chez le Gouverneur, lui exposa le but de son envoi à Bourbon, et ne lui cacha point sa grande surprise de ce que l'Administration avait donné

la main à la séparation des Sœurs, sans même prévenir, ni la Congrégation qu'elles quittaient, ni le Ministre qui les avait envoyées. Le coup avait porté juste. M. de Freycinet se sentit blessé, et l'entrevue fut orageuse ; mais la Mère Rosalie resta impassible. Comme il lui proposait, en laissant intacte la position des Sœurs anciennes, de faire un établissement particulier, à Saint-Pierre, par exemple (c'est-à-dire à 16 lieues de la capitale, dans l'endroit alors le plus désert et le plus retiré de la colonie), ou de repasser en France, car il ne voyait que l'un ou l'autre de ces deux partis à prendre, elle lui répondit avec autant de modestie que de fermeté « qu'elle persistait à ne point accepter d'autre mission que celle qu'elle avait reçue de sa Supérieure générale et du Ministre de la marine. » « Je me sens, écrivait-elle à ce sujet à sa vénérée sœur, un courage extraordinaire ; je le dois sans doute à vos prières, ma bonne chère Mère, et au bonheur de soutenir l'honneur et les droits de notre chère Congrégation. Le nuage est très épais, à la vérité, mais la foudre qui nous menace peut changer au gré des vents ; je souhaite pourtant qu'elle n'écrase personne. »

Dans cette disposition de courage surhumain, elle alla trouver les principaux directeurs et appuis de la sœur Thaïs : le Préfet apostolique d'abord, qui montra son embarras par des réponses évasives ; puis le curé de Saint-Denis, vieillard octogénaire, qui, ne se croyant pas tenu à autant de réserve, alla jusqu'à dire à la Mère Rosalie : « Que n'étant point approuvées par le Pape, elle et ses sœurs n'étaient pas des religieuses et n'avaient même pas le droit de porter l'habit. » Elle lui répondit modestement, mais avec fermeté, « que depuis dix-huit ans qu'elle

avait le bonheur de le porter, jamais personne ne lui avait dit pareille chose; qu'elle l'avait reçu de la main d'un Evêque qui devait en savoir autant que lui; et qu'aujourd'hui, plus que jamais, les prélats les plus respectables de France se prêtaient à leurs cérémonies de Vêture et de Profession; ce qu'ils ne feraient pas, s'ils pensaient comme lui. »

A la suite d'un prône à la cathédrale, sur la nécessité de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, auquel la sœur Thaïs avait assisté, ainsi que la Mère Rosalie, celle-ci crut l'occasion favorable pour adresser à l'auteur de cette regrettable division les lignes pleines de force que voici :

« Ma chère Sœur, je ne présume pas que vous ignoriez le sujet de ma mission dans cette colonie; vous pourriez cependant prendre prétexte de mon silence pour vous autoriser dans les obstacles que vous vous efforcez de m'opposer, et dont l'éclat est un scandale aux yeux du monde.

« Vous avez beau rejeter sur d'autres personnes tout ce que notre arrivée a eu de pénible, l'odieux en retombe sur vous. Nous savons, ma Sœur, jusqu'où est allée votre prévoyance pour vous maintenir dans une place à laquelle, depuis l'arrivée de ma sœur Bathilde, vous n'avez aucun droit. Vous avez méconnu les ordres de ma sœur, la Supérieure générale, dont cette Sœur était munie pour vous remplacer; j'arrive avec ceux du Ministre et vous me fermez la porte; les vues spirituelles que vous mettez en avant ne sont qu'un prétexte pour couvrir votre ambition et les torts que vous avez vis-à-vis de vos Supérieures. Vous pouvez en imposer au public et même aux personnes les plus saintes et les plus respectables, sur le compte d'une Société à qui vous devez tout et que vous méprisez; notre réputation est entre les mains de Dieu;

j'espère qu'il fera connaître la vérité. Mais en attendant, ma Sœur, dites-moi, qui est-ce donc qui vous a reçue ? Qui est-ce qui vous a envoyée ici ? et à qui appartiennent les établissements que vous possédez ? Après avoir répondu de bonne foi à toutes ces questions, pourrez-vous sans injustice et sans fourberie chercher à vous soustraire aux droits naturels et sacrés de notre Congrégation ? J'en appelle à votre religion et à votre conscience. J'aurais bien encore autre chose à vous dire, mais je m'en tiens là pour aujourd'hui ; j'attends votre réponse et suis, malgré vous,

« Votre sœur en J.-C. »

« SŒUR ROSALIE JAVOUHEY. »

La Mère Rosalie eut le chagrin de voir cette lettre rester sans réponse. On avait, sur toute la ligne, formé contre elle la conspiration du silence ; tactique peu compromettante, mais qui ne laissait pas, cependant, de trahir un peu la faiblesse de la cause des dissidentes. Ce n'était pas la seule chose à reprocher à celles-ci et à ceux qui leur servaient, alors, de conseillers et de guides. Car un digne ecclésiastique, ami des deux partis, découvrit à la Mère Rosalie qu'un contrôle secret était exercé par le parti à l'égard de sa correspondance et de celle de sa vénérée sœur, la R. Mère Fondatrice. On ouvrait les lettres, on en prenait copie, puis on les expédiait, ou plus tôt, ou plus tard, selon le besoin. Moyen bien étrange assurément, qui montre jusqu'où l'illusion peut parfois conduire des consciences trompées.

Aucun genre de souffrances et de privations n'était épargné aux sœurs récemment arrivées. Tous les prêtres de Saint-Denis, auxquels sans doute la leçon avait été

faite, refusaient de les entendre au saint tribunal; et, par suite, point de communions non plus pour elles. Vainement la Mère Rosalie réclamait-elle auprès du Préfet apostolique contre une semblable exclusion, qu'on ne se permettrait même pas, disait-elle, à l'égard de simples fidèles : « Les prêtres de Saint-Denis, répondait-il, ont sans doute leurs raisons pour n'être pas disposés à vous prêter le secours de leur ministère. » M. Pastre n'aurait cependant pas voulu prendre sur lui l'odieux d'une exclusion absolue et définitive, qui eût ressemblé à une excommunication imméritée. Il ajouta donc « qu'il avait besoin d'entretenir ses confrères et de les réunir en conférence ecclésiastique, avant de prendre une détermination à leur sujet. » Ce qu'il tarda beaucoup à faire, de sorte que, chaque dimanche, elles étaient données en spectacle à la foule qui, ignorant ce refus de confession, et ne les voyant pas s'approcher de la sainte Table, comme les autres Sœurs, les prenait pour des Religieuses schismatiques. C'est ainsi, du reste, qu'on les désignait au public. « Il nous faut, écrivait la Mère Rosalie, souffrir cette humiliation et toutes celles qui en résultent avec patience, pour ne pas en perdre le mérite devant Dieu. »

La digne Mère et ses pieuses compagnes s'efforçaient de se dédommager, en s'unissant de loin à leurs sœurs de France, dont elles enviaient le bonheur, tout en restant soumises et confiantes entre les mains de Dieu. Et comment ne pas citer ici ces quelques lignes de la Mère Rosalie, où l'on sent la vie d'union et de famille, mais en Dieu et pour Dieu, comme couler à pleins bords ? Elles sont extraites d'une lettre qu'elle adressait, au 1<sup>er</sup> janvier 1825, aux communautés de Bailleul et de Beau-

vais, où se concentraient principalement ses pieuses affections.

« Oh ! que la Religion est belle, qui nous fait trouver dans l'immensité de Dieu et dans sa Providence un moyen sûr et doux de communiquer en esprit de foi et par la prière avec nos amis les plus éloignés ! Je m'en sers tous les jours pour vous, mes chères Sœurs ; mon esprit et mon cœur franchissent sans nul obstacle le vaste Océan des mers qui nous sépare, pour me trouver au milieu de vous et participer au moindre de vos exercices. Je vous appelle de même à tous les nôtres, que les circonstances rendent bien différents : ainsi, prières, office, lecture, travail, repas et récréations, tout se fait en commun avec vous. Nos entretiens ne roulent jamais sur des sujets plus gracieux et plus édifiants, que lorsque vous en êtes l'objet. Je suis bien sûre qu'il en est de même parmi vous à notre égard... Ce n'est jamais, mes chères Sœurs, qu'avec vos vertus que vous nous apparaissez ; oubliez de même tous nos défauts ; et si jamais la Providence nous réunit pour travailler encore ensemble à notre avancement, oh ! c'est alors que nous ferons des progrès !

« Mais n'attendons pas d'événements pour cela ; faisons au contraire servir les épreuves de notre position à nous rendre agréables à Dieu. Priez particulièrement pour nous, qui sommes en butte à bien des contradictions, afin que le Seigneur soutienne notre courage jusqu'au bout. — Mes jeunes sœurs, vos compagnes, se conduisent comme des anges ; elles font ma consolation ; elles n'ont jusqu'ici rien à faire que de soigner leur santé, à moins qu'il n'arrive quelque changement dans notre position. Mais n'anticipons pas sur les événements, qui ne dépendent pas de nous. Tout est entre les mains de Dieu ; c'est à lui seul à tout faire ; nous nous bornons à prier. »

Rien n'est plus doux à l'exilé que de penser à la patrie

absente; il suit avec intérêt tous les événements heureux ou malheureux dont elle est le théâtre, et si son cœur est chrétien, il y trouve un nouvel aliment pour sa foi. Tels se montrent les sentiments de la Mère Rosalie, dans une lettre de cette même époque à la vénérée Mère Fondatrice, à l'occasion de la mort de Louis XVIII et du changement du Ministre de la Marine :

« Ma bien chère Mère », lui écrit-elle, « je partage bien sincèrement les regrets de la France entière sur la perte de notre bon Souverain; mais les circonstances malheureuses de nos affaires rendent encore plus sensible la retraite de M. de Clermont-Tonnerre. Je souhaite que nous le conservions toujours pour protecteur du bien qu'il nous a fait, tant en France que dans les colonies. On m'a dit aussi que l'avènement de Monsieur au trône de France n'avait souffert aucune difficulté, qu'il avait été aussitôt proclamé et reconnu de tout le royaume, avec de grandes acclamations de joie. Nous remercions le Seigneur d'avoir préservé notre chère patrie de tous les maux que l'on craignait pour elle à cette fatale époque. Nous n'avons plus qu'à former des vœux pour la prospérité de notre nouveau monarque Charles X. Je me rappelle avec orgueil lui avoir été présentée à son premier passage à Chàlon-sur-Saône, et le bon accueil qu'il nous fit. Comme c'était moi qui portais la parole, je puis me glorifier maintenant d'avoir parlé au Roi; je m'en sens plus portée à l'aimer et à prier le bon Dieu pour lui; il me semble que je lui dois plus d'attachement qu'un autre. »

On nous pardonnera d'avoir conservé ces lignes, qui nous reportent à d'autres temps et rappelleront à la Congrégation de Saint-Joseph une particularité de son histoire, dans la personne de la Mère Rosalie, dont le souvenir lui est resté si cher.

## CHAPITRE II

**La sœur Thaïs se sépare avec ses Sœurs de la Congrégation.**  
— La R. Mère Javouhey, calomniée à Bourbon, fort appréciée en France, lutte contre l'orage ; épreuve des Sœurs fidèles ; vaines tentatives de réunion par la Mère Rosalie ; grandeur d'âme de la R. Mère Fondatrice.

La première dépêche qui vint faire connaître à la R. Mère Javouhey la situation vraie de ses établissements de Bourbon, fut une lettre de la sœur Thaïs, arrivée en France à l'adresse de la Mère Rosalie, après le départ de celle-ci. Cette sœur y exposait, en son nom et au nom des sœurs anciennes qui l'avaient suivie dans le schisme, les motifs de leur séparation de l'Institut, et de leur demande d'agrégation à celui des Sœurs de Saint-Joseph de Lyon. Le tout se réduisait à ceci : en entrant dans la Congrégation, elles avaient prétendu se faire Religieuses ; or, elles avaient appris, soit par des membres de l'Archevêché de Paris, soit par des Missionnaires de passage à Bourbon, et par leurs propres directeurs, que cette Congrégation, n'ayant ni supérieurs ecclésiastiques, ni approbation de l'Eglise romaine, n'était pas régulièrement établie ; que les vœux que l'on y faisait étaient irréguliers, ainsi que le port du costume religieux, etc. En conséquence, elles avaient sollicité leur admission dans celle de Lyon, qui jouissait depuis longtemps de l'approbation de Rome. »

Leur but principal, bien que non avoué, était de se

maintenir à Bourbon et d'y conserver, en dehors de leur légitime Congrégation, les Etablissements d'éducation que celle-ci y avait fondés. Aussi essayèrent-elles de se former une Règle à elles, moyennant le concours de M. l'abbé Minot, jeune prêtre, plus remarquable, alors, par un zèle excessif, que par cette sagesse et cette prudence qui ne s'acquièrent souvent qu'avec les années et à ses dépens, car ne faut-il pas, d'ordinaire, payer les leçons de l'expérience ? Cette Règle, qu'on ne parvint pas à arrêter, on pensait la faire approuver par Rome, ainsi que l'agrégation désirée à la Congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Lyon (1). Projets peu sérieux, qui ne pouvaient soutenir la comparaison avec tous les avantages réels qu'offrait aux pauvres sœurs égarées la propre famille religieuse où elles s'étaient tout d'abord, et si généreusement, données à Dieu.

Quoi qu'il en soit à cet égard, la R. Mère Javouhey conçut une vive peine de ce message de la sœur Thaïs, et son inquiétude s'accrut par la pensée des difficultés auxquelles sa digne sœur, la Mère Rosalie, et ses compagnes devaient être en butte. Toutefois, pleine de courage et sans perdre de temps, elle se mit en devoir de répondre aux objections de la sœur Thaïs, et de ruiner ainsi les faibles appuis sur lesquels elle prétendait faire reposer son odieuse défection. « Tout en ne doutant pas, écrivait-elle à la Mère Rosalie, que Dieu ne prit en main la défense de son œuvre, dès que j'ai eu connaissance de votre position, je n'ai pas laissé de faire toutes les démarches nécessaires, comme si le succès de notre

(1) M. l'abbé Pastre, préfet apostolique, et M. l'abbé Minot, étant originaires de Lyon, favorisaient d'autant plus ce projet.

affaire en eût dépendu. » C'était là, on se le rappelle, la grande maxime de saint Ignace, et il est de la prudence chrétienne de s'y conformer toujours. En conséquence de ce principe, afin de montrer combien c'était à tort que l'on invoquait le témoignage de l'Archevêché de Paris, et que l'on accusait la Congrégation de n'avoir pas de Supérieurs ecclésiastiques, elle se procura de nouveau des lettres de Mgr l'Archevêque de Paris, ainsi que des évêques d'Autun et de Beauvais, supérieurs-nés de la Congrégation, qu'ils avaient approuvée, et qui prescrivait aux Sœurs de Bourbon de reconnaître la R. Mère Rosalie comme légitime supérieure des maisons de l'Institut dans cette île (1). » Elle y joignit une lettre du Supérieur de la Congrégation des Missions étrangères, « qui aurait bien son poids, espérait-elle, pour démentir ce que la sœur Thaïs avait dit des deux missionnaires. » Déjà le digne M. Bertout, supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit, avait écrit dans le même sens que les évêques au Préfet apostolique, qui tenait de lui sa nomination par le Saint-Siège.

Quant à l'objection que la Congrégation n'avait pas l'approbation de l'Eglise romaine, que les vœux n'y étaient pas réguliers, etc., nous savons déjà ce qu'il faut en penser. Et d'abord, l'approbation des Evêques était bien suffisante pour assurer une existence canonique et

(1) Avant le départ de sa sœur, la R. Mère Fondatrice avait pris la sage précaution de se procurer des lettres de Mgr l'archevêque de Paris, ainsi que des évêques d'Autun et de Beauvais, destinées à l'accréditer près des autorités locales ; mais, malheureusement, le tout ayant dû être expédié et appuyé par le Ministre, le pli ministériel avait éprouvé du retard. Et, cette fois, craignant la non arrivée de ces pièces, elle s'en fit donner le double.

régulière à l'Institut de Saint-Joseph de Cluny. Mais de plus, on se le rappelle, la vénérée Fondatrice avait déjà fait une démarche près du Légat du Saint-Siège en France, afin d'en obtenir l'approbation de son œuvre. Et dans le temps même dont nous parlons, cette question était une de ses préoccupations, comme on le voit par plusieurs de ses lettres.

Peu de temps après, la R. Mère Javouhey recevait enfin, à quelques semaines seulement d'intervalle, les cinq premiers numéros de la correspondance de sa sœur. Sur quoi elle lui écrivait agréablement, malgré les tristes nouvelles que ces lettres renfermaient : « J'ai reçu toutes vos lettres, soyez tranquille. Saint Joseph est le facteur, et sans doute il ne lui est rien échappé d'une correspondance aussi précieuse. Pour vous, vous n'êtes pas aussi favorisée; mais vous avez plus de force, par la grâce de Dieu, que ne pourraient vous en inspirer nos avis. »

L'un de ces plis renfermait la copie d'une lettre de M. l'abbé Minot à la Mère Rosalie. C'était comme une réponse indirecte à celle qu'elle-même avait écrite à la sœur Thaïs, dont cet ecclésiastique était le principal conseiller. Personnes et choses, dans l'Institut, y étaient envisagées et appréciées avec l'œil de la plus manifeste prévention; et il s'y trouvait des personnalités si blessantes pour la R. Mère Fondatrice elle-même, que l'on qualifiait notamment de célèbre voyageuse, que la Mère Rosalie, en lui envoyant ces lignes, croyait devoir ajouter : « Armez-vous de courage, ma très chère Mère; il en faut pour lire ce contenu; notre amour-propre n'y est point flatté. Que Dieu en soit béni ! »

C'est dans l'humiliation, l'oubli et le mépris de la

créature, que s'épure et se perfectionne la vertu des amis de Dieu, comme l'or dans le creuset. Aussi celle de la R. Mère Javouhey ne parut-elle jamais plus grande, que quand elle put voir de ses propres yeux de quelle manière son œuvre, sa conduite et jusqu'à ses sentiments intimes, dont Dieu seul cependant était le principe et la fin, étaient jugés par un ecclésiastique, respectable d'ailleurs, mais qui avait trop facilement prêté l'oreille à des bruits sans consistance, répandus par l'esprit de mensonge.

Imitant la douceur du divin Maître, elle se contenta de répondre à sa digne sœur : « Ne vous attachez pas, ma chère Fille, à réfuter la calomnie; Dieu nous venge assez, et notre propre conscience nous console des propos de ceux qui nous sont contraires. Il est impossible qu'ils croient ce qu'ils disent. Conservez votre âme en paix et espérez que tout tournera à la gloire et à l'affermissement de la Congrégation. Notre Société est l'ouvrage de Dieu; les hommes n'en auront pas la gloire; nos péchés peuvent mettre quelque obstacle à ses desseins, mais non les empêcher. C'est la gloire de Dieu et non la nôtre qu'il faut chercher. Oh! ma sœur qu'on est heureux quand on se repose en Dieu! que ce repos est doux et parfait! » « Que nos chères filles, écrivait-elle encore, évitent les conversations sur les défauts des sœurs des autres maisons. Tâchez d'établir une grande charité envers ceux qui nous sont opposés. Je sais que je suis en horreur dans ce pays-là... On m'a rendue un monstre. Je pardonne de bon cœur à tous mes détracteurs; tout ce qu'ils peuvent dire ne m'ôte rien, ne me donne rien aux yeux de Dieu. »

Dieu lui-même, du reste, prenait soin de sa réputation

et des intérêts de l'œuvre qu'il lui avait confiée. Et, contraste singulier des jugements des hommes ! pendant que certains esprits, prévenus contre elle, dans cette île, méconnaissaient à ce point la digne Mère, à Bourbon même, des amis enthousiastes se déclaraient hautement pour elle et pour ses filles restées fidèles ; et tels fonctionnaires publics, qui l'avaient connue en France ou au Sénégal, ne craignaient pas de « lui attribuer un pouvoir magique pour réussir », selon que l'écrivait la Mère Rosalie. — A Paris surtout, elle rencontrait les plus saintes, comme les plus nobles sympathies. « Admirez, écrivait-elle à celle-ci, cette touchante marque de la bonté de la Providence pour nous : au moment où allaient commencer les peines et les tracasseries qui nous menaçaient de toutes parts, un saint évêque est venu loger chez nous à Paris. C'est Mgr de Gualy, évêque de Carcassonne. Il réunit toutes les qualités et les lumières, et il y a cinq mois qu'il nous guide et nous éclaire. Il part aujourd'hui pour son diocèse... il emporte nos regrets et notre admiration pour ses rares vertus ; nous lui avons promis d'aller faire une maison principale dans sa ville épiscopale, pour recevoir les postulantes de son diocèse (1). »

D'autre part, M. de Clausel, vicaire-général d'Amiens et administrateur du diocèse de Beauvais, « était toujours, disait-elle, feu et flamme pour les sœurs de Saint-Joseph. » M. l'abbé Gondin, missionnaire de France, se montrait l'ami si dévoué de la Congrégation que « si on

(1) Comme on le verra plus loin, cette maison fut établie à Limoux et non à Carcassonne. Mais les Sœurs de Saint-Joseph ont ouvert dernièrement un pensionnat et des écoles dans la ville épiscopale, et elles paraissent appelées à y faire beaucoup de bien.

le lui eût permis, écrivait-elle encore, il serait parti pour Bourbon, afin d'aller défendre son honneur et ses droits. » Enfin, au ministère des Affaires ecclésiastiques, comme à celui de la Marine, la R. Mère Javouhey se voyait l'objet d'une estime et d'une confiance sans bornes.

Jamais peut-être, et ce n'est pas la marque d'un mérite vulgaire, personne ne connut davantage les deux extrêmes des opinions et appréciations humaines. Mais ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est que, soit qu'elle fut profondément humiliée, ou hautement exaltée, son âme ne sortait pas de son assiette ordinaire; toujours humble et calme, elle se perdait en Dieu, pour s'oublier elle-même.

Quoi de plus simple et de plus modeste que ces lignes, extraites de sa correspondance d'alors avec la Mère Rosalie? « Nous sommes en crédit plus que jamais au Ministère. J'ai diné vendredi chez Son Excellence; tout le monde a fait maigre. J'y ai encore déjeuné mardi. Le Ministre m'a dit plusieurs fois: « Demandez, madame, tout ce que vous croirez juste et raisonnable; j'ai une entière confiance en vous. » Je l'ai remercié et lui ai répondu: « Monseigneur, je n'abuserai jamais de vos bontés. »

Comme on ne peut en douter, le Ministre de la Marine se ménageait ces occasions, pour entretenir plus à loisir la R. Mère Javouhey des questions concernant les intérêts moraux et religieux des colonies. Relativement au Ministère que représente celui *des cultes* aujourd'hui, elle ajoutait: « Nous avons un Ministre des Affaires ecclésiastiques que vous connaissez, ami intime de M. de Clausel, c'est M. Frayssinous. M. l'abbé de la Chapelle

est chargé de la partie religieuse ; M. de Châtillon est, sous lui, chef des bureaux. Vous voyez par cet arrangement que nous sommes bien heureuses ; on dirait que tout est fait pour nous. Remerciez avec moi la divine Providence d'un si grand bienfait. Hélas ! ma chère fille, je suis bien heureuse qu'en France on m'ait mieux jugée qu'à Bourbon ; la calomnie n'a qu'un temps, et elle tourne toujours à la confusion des calomniateurs. »

Dans cette colonie, la situation de la Mère Rosalie et de ses compagnes devenait chaque jour plus triste. Retirées dans un petit appartement que l'administration leur avait procuré sur le bord de la mer, et où elles recevaient chacune, comme par charité, leur modeste ration de l'hôpital, il leur était interdit d'avoir aucune espèce de communication avec les sœurs anciennes. Et ce n'était pas la moindre des souffrances de la Mère Rosalie de ne pouvoir au moins les voir, leur parler, entendre leurs raisons et leur exposer les siennes. Car, à cette condition seulement, un rapprochement semblait possible. Cependant, parmi les sœurs anciennes, les deux compagnes que la sœur Bathilde avaient amenées et laissées à Bourbon n'avaient pas cessé de tenir pour le bon parti ; et comme elles soupiraient après le moment où la position de la Mère Rosalie lui permettrait de les recevoir, M. l'abbé Minot, excité sans doute par la lettre de celle-ci à la sœur Thaïs, fit lui-même leur sac et les congédia, avec défense de remettre le pied dans la maison. Elles vinrent donc surprendre la Mère Rosalie, et ajouter encore à la pauvreté et à la gêne de la petite communauté. « Nous voilà six, au lieu de quatre, écrivait celle-ci. Nous partageons nos lits et notre table avec plaisir ; nous n'avons pu avoir deux assiettes de plus à l'hôpital. »

Mais la grande souffrance de ces victimes innocentes d'une déplorable félonie envers la Congrégation, était toujours l'éloignement des sacrements; sorte d'excommunication de fait, dont la cessation n'arrivait toujours pas. Aucune consolation, en dehors de la confiance en Dieu; aucune distraction quelconque ne venait les sortir de leurs préoccupations et faire trêve à leurs alarmes « Dieu seul, Dieu seul et sa croix pour les sœurs de Saint-Joseph de Cluny! » s'écriait alors la digne Mère Rosalie. « Nous voyant abandonnées du ciel et de la terre, écrivait-elle encore un peu plus tard, ne sachant de quelle manière communiquer avec Dieu, puisque l'on nous privait de tous les sacrements, il ne nous restait que la prière. Nous nous mîmes sous la protection spéciale de la Très Sainte Vierge, par une neuvaine en l'honneur de son immaculée conception. Notre miséricordieuse Mère eut sans doute pour agréables nos prières et nos gémissements, car peu après la fin de cette neuvaine, nous reçûmes l'autorisation tant désirée. » C'était la lettre d'approbation ou d'obédience de Mgr l'archevêque de Paris jointe à celles des évêques d'Autun et de Beauvais, dont nous avons déjà parlé. Un des résultats de ces lettres fut enfin l'admission de la Mère Rosalie et de ses sœurs à la réception des sacrements. Mais on leur imposa le choix du confesseur : toutes sans exception devaient s'adresser à M. Collin, curé de Saint-Denis, prêtre tout dévoué à la sœur Thaïs et à ses affi-dées.

« Voilà notre confesseur, écrivait la digne Mère à sa vénérée sœur. Nous n'avons pas à craindre la flatterie ni les compliments; nous ne devons pas non plus chercher près de lui des consolations et des encouragements, mais plutôt nous tenir en

garde contre ses conseils sur notre Congrégation ; car ce n'est que comme séculières que l'on consent à nous entendre, ces messieurs ne voulant pas reconnaître notre profession religieuse, malgré les lettres de nos supérieurs, les Evêques, et de l'Archevêque de Paris. Ils disent que ce sont des suffrages extorqués de notre part et non mérités. Encore, si ce n'était qu'à moi que l'on dise ces choses-là ; je sais trop ce qu'il faut en penser pour qu'il y ait le moindre danger ; mais c'est à mes jeunes sœurs que l'on tient de pareils discours, et c'est au sacré tribunal qu'on les entretient ainsi ! Ces pauvres enfants, qui ne voient rien au monde au-dessus de leur état, de leur vocation et de leurs Supérieures, s'en viennent toutes désolées me faire part de leur peine... Je ne puis vous en dire davantage sur cet article trop pénible. »

A l'occasion de l'arrivée des lettres des prélats, la Mère Rosalie crut cependant devoir s'adresser de nouveau à la conscience des sœurs qui s'obstinaient dans leur égarement ; et, après une prière fervente, elle leur écrivait avec autant de force que de douceur :

« Mes chères sœurs, quoique vous n'avez pas répondu à la lettre que je vous ai écrite en arrivant dans la colonie, pour vous faire connaître l'objet de ma mission, je me permets de vous écrire encore, pour vous donner connaissance de la lettre de Mgr l'archevêque de Paris concernant ma nomination. Je vous en adresse une copie, que vous pouvez garder. Ce n'est pas, mes chères sœurs, pour me prévaloir d'une si haute recommandation ; mais dans le désir sincère que j'ai de vous voir revenir des préventions injustes que l'on vous inspire contre vos Supérieures légitimes et votre véritable Congrégation.

« Je sais que l'on a fait contre nous bien des calomnies ; la plus injurieuse est sans doute celle par laquelle on nous

représente comme rebelles à l'Eglise. On nous a traitées comme telles jusqu'à l'arrivée du mandement qui nous justifie, et d'après lequel on ne peut plus, sans compromettre les augustes prélats qui nous ont donné leur autorisation, douter de nos principes religieux et de nos sentiments. Je sais aussi que l'on s'est servi de ce faux prétexte pour vous faire consentir au schisme scandaleux que notre arrivée a fait éclater aux yeux du monde.

« Mais vous voyez, mes chères sœurs, combien toutes ces accusations sont injustes et font de tort à la religion. N'y aurait-il que la charité blessée entre nous par cette désunion, que ce serait un assez grand mal pour en désirer la fin. Personne ne la désire plus que moi, pour le bien de la paix et le rétablissement de cette union si douce qui régnait autrefois dans le sein de toute notre Congrégation. Par quel fléau nous a-t-elle donc été enlevée ici, tandis qu'elle fait plus que jamais le bonheur de toutes nos autres maisons ? Ah ! que ne puis-je, en supportant mille fois plus d'humiliations encore, la rappeler et la fixer pour toujours parmi nous ! Car elle est le signe des enfants de Dieu et le sceau de la charité. Je souhaite que vous l'appréciez autant que moi ! Adieu, mes chères sœurs, je me recommande à vos prières et vous assure que je n'ai pas cessé d'être la plus sincère de vos amies. » « ROSALIE JAVOUHEY. »

Après avoir lu ces lignes tout embaumées de charité, on comprendra mieux ce passage d'une lettre de cette époque de la R. Mère Fondatrice à sa digne sœur : « Que la charité soit toujours votre règle, et la douceur le partage de vos chères filles. Du reste, les lettres que l'on a reçues de vous au ministère vous ont concilié toutes les sympathies. Le Ministre a dit à M. Bertout « que vous étiez son évangile à Bourbon, que vos lettres le convertiraient, s'il ne l'était pas. On vous plaint et on vous admire. »

Un instant, le parti de la division, devenu plus accessible à quelques conseils sages et amis, songea, sur ces entrefaites, à rendre les armes ; mais le même esprit d'illusion et d'amour-propre qui avait semé la zizanie n'omit rien pour défendre son œuvre ténébreuse. Puis l'on s'était si fort avancé, on avait mis en avant tant de motifs pour couvrir sa défection de l'Institut ! Bref on résolut de faire bonne contenance, et de garder jusqu'au bout ses positions acquises, ou plutôt usurpées, d'autant que le Gouverneur, à qui il en coûtait beaucoup de s'exécuter, promit de faire dans ce but de nouvelles démarches auprès du ministère, et que le Préfet apostolique se montrait également disposé à écrire en faveur des dissidentes à Mgr l'archevêque de Paris (1). La R. Mère Javouhey eut la douleur d'apprendre ces nouvelles instances, qui reculaient encore la solution pacifique, qu'elle se plaisait à appeler « *la paix de Bourbon.* » Elle souffrit surtout de voir comment, par un exposé inexact ou incomplet des choses, la bonne foi de Mgr de Quélen se trouva surprise au point de lui faire prendre entièrement le change sur le

(1) Bien que le Préfet apostolique de Bourbon prit le titre de vicaire général de Paris, il fut constaté alors que Mgr l'Archevêque de Paris n'avait aucune juridiction sur cette colonie. On comprenait, toutefois, combien il serait utile qu'il existât, pour les affaires religieuses des colonies, une autorité plus élevée et plus forte que celle des Préfets apostoliques, pour contrebalancer l'action des Gouverneurs, trop souvent arbitraire et exagérée, dans ces pays. Aussi fut-il question de faire nommer par Rome M. de Clausel, comme Supérieur général, en quelque sorte, du clergé des colonies. Mais ce ne fut que 25 ans plus tard qu'il put être porté un remède efficace à cet état de choses, par l'érection de sièges épiscopaux à Bourbon, à la Guadeloupe et à la Martinique. Le Vénérable Père Libermann fut l'instrument principal de cette œuvre, à laquelle la R. Mère Javouhey ne resta pas non plus tout à fait étrangère.

rôle et la position des sœurs anciennes et des sœurs nouvelles, dans ce regrettable conflit. Il ne fut pas difficile, il est vrai, à Mgr de Frayssinous consulté, de rétablir l'état de la question sur ses véritables bases ; mais il resta toujours quelque chose dans l'esprit de Mgr l'archevêque, dont la R. Mère Fondatrice devait plus tard ressentir les suites, Dieu le permettant ainsi, pour la conduire jusqu'à la fin par la voie royale de la croix.

A Bourbon c'était toujours la même sévérité de la part du clergé pour les pauvres sœurs, coupables de maintenir sans défaillance les droits inaliénables de leur Mère Fondatrice et de la Congrégation. C'est ainsi qu'on leur permettait à peine de s'approcher tous les mois de la Table sainte, tandis que la sœur Thaïs et ses adhérentes pouvaient le faire, sous leurs yeux, plusieurs fois par semaine ! On alla même jusqu'à exiger de la Mère Rosalie qu'elle écrivit une lettre d'excuses à la sœur Thaïs, et les termes de cet acte lui furent dictés et imposés. A ce prix seulement, on lui permit l'accomplissement du devoir pascal, en avril 1825 ! Le calice était amer, et cependant pas un murmure de sa part. Elle écrivait à sa vénérée sœur : « Je vous assure, ma très chère Mère, que si nous ne devenons pas humbles, ce n'est pas faute d'humiliations ; c'est ici le tombeau de l'orgueil. Je m'en réjouis, mais aussi je m'attriste et je pleure à cause du scandale qui en résulte dans le public. Le monde parle et crie tout haut qu'il y a de l'injustice et de la passion. On les blâme et on nous plaint. »

On plaignait la digne mère, non seulement à Bourbon, mais en France, où le récit de ses épreuves trouvait plus d'un écho sympathique. Rien n'est beau, rien n'est pieux

et touchant comme la lettre que lui adressait, le propre jour du vendredi saint, 1<sup>er</sup> avril 1885, le vicaire général d'Amiens. Voici ces lignes, véritable chef-d'œuvre d'éloquence et de foi.

« Paris, vendredi saint, 1825.

« Qui pourrait, ma chère sœur, méconnaître cette Religion où vous puisez tant de force, tant de courage, vous si douce, si timide, j'ai presque dit si faible ! Le bon Dieu vous attendait donc à quatre mille lieues de nous, pour faire éclater la seule vertu que nous vous aurions peut-être contestée. Rapportons tout à lui seul. C'est par l'humilité qu'on mérite son appui ; c'est en nous jetant dans son sein, que nous sommes sûrs de n'être pas vaineux.

« Un jour, et bientôt sans doute, ils reconnaîtront leur erreur, ceux qui vous ont traitée avec une dureté qu'il ne nous est pas donné ici de comprendre. Quoi ! c'est au nom de l'Eglise de Jésus-Christ qu'on vous repousse, vous que l'autorité ecclésiastique a guidée constamment, et dont elle a réglé, sanctifié toutes les démarches !

« L'autorité royale n'est pas plus respectée à votre égard ! On est confondu d'un pareil aveuglement, et aujourd'hui que nous voyons, dans le mystère de la Passion, la puissance des prêtres conjurée avec la puissance des démons contre notre adorable Sauveur, il est difficile de ne pas vous faire quelque application de cette ineffable scène de douleur où l'enfer triomphe.

« Mais le triomphe infernal est court. Celui de Jésus ressuscité fera la joie, l'éternelle joie de ses fidèles disciples. Consolez-vous, ma chère sœur ; goûtez, par anticipation, cette joie pure des élus, saisis de ravissement dans l'admiration des grandeurs de Dieu et des merveilles de sa sagesse. Colombe gémissante, quittez le ton plaintif ; unissez-vous au concert

des anges. Oh ! si vos liens venaient à être rompus, comme vous voleriez vers le ciel !

« Je réponds, ma chère sœur, par cet épanchement d'un cœur vivement touché, aux édifiants témoignages de résignation et de fermeté dont vos lettres sont remplies, sans aucun mélange d'amertume.

« Votre digne et bien-aimée Supérieure générale, que la nature vous rend si chère et la religion si respectable, s'est presque réjouie de vos épreuves, comme pour se venger des doutes que j'avais conçus sur votre courage. Ses yeux étaient baignés de larmes, et elle avait le sourire sur les lèvres, tandis que je parcourais avec avidité toute votre correspondance.

« Vos mains, ma chère et très bonne sœur Rosalie, sont montées vers le ciel, et ici, nous agissons pour vous, et nous n'avons pas besoin de combattre, puisque tout vous est favorable... Me sera-t-il donné de vous revoir dans ce monde périssable ? je l'ignore, je n'ose me le promettre ; mais vos prières m'accompagneront jusqu'à la porte de l'Eternité. De mon côté, je vous aurai toutes présentes à l'autel jusqu'à mon dernier jour. Je suis arrivé au déclin de l'âge, et une seule pensée devrait m'occuper désormais, pensée salutaire qui épure tous les sentiments et qui enflamme la charité au lieu de l'affaiblir.

« C'est dans cette charité de Notre-Seigneur que je suis tout à vous.

« L'abbé CLAUSEL DE COUSSERGUES. »

Les sentiments de mansuétude et de charité chrétienne que louait en la Mère Rosalie M. l'abbé de Clausel, brillaient alors du plus vif éclat dans l'âme de la R. Mère Fondatrice. Et quel autre cœur qu'un cœur saintement maternel aurait pu lui dicter ces paroles, extraites de sa

correspondance avec sa digne sœur ? « Oh ! la pauvre Sœur Thaïs, je lui pardonne tout le mal qu'elle m'a causé ; son orgueil, hélas ! sera son bourreau ; il la punira bien assez. Mais que fera-t-elle de ses malheureuses victimes, qui lui reprocheront un jour de les avoir entraînées avec elle, et fait quitter un état où elles étaient si heureuses, en suivant paisiblement la Règle et les conseils des Supérieures qu'elles avaient choisies, qui les avaient élevées comme leurs enfants, qui les chérissent encore, malgré leur prévarication ? Oh ! qu'elles reviennent ; malades ou non, je les verrai avec une extrême satisfaction. On les a trompées ; leur cœur n'est pas coupable, j'aime à le penser. Pardonnez-leur pour l'amour de Dieu. Je compte sur votre sagesse, votre prudence, je m'en repose sur votre bon cœur ; adoucissez leurs peines, si elles sont malheureuses. » Et dans une autre lettre : « Si nos chères Sœurs, les anciennes, vous témoignent le moindre désir de rentrer dans leur devoir, assurez-les de ma part que tout est oublié ; qu'elles reviennent au bercail. Il y a longtemps qu'elles sont loin de leur berceau ; il est temps qu'elles reviennent prendre l'air natal et l'esprit des Sœurs de Saint-Joseph, famille qui a des droits sur elles. »

On ne se lasse point d'entendre ces accents, qui semblent sortir du cœur même du divin Maître, à l'école duquel la R. Mère Javouhey avait si bien appris à être douce et humble de cœur. « S'il y en a parmi vous, mes chères Filles, écrivait-elle encore, qui aient cessé de m'être attachées, qui, peut-être, aient été plus loin, je leur pardonne de bon cœur. *Qu'elles reviennent près de celle qu'elles ont choisie elles-mêmes pour leur mère. Je n'ai*

*jamais cessé d'avoir pour elles un cœur de mère; ma conduite n'a jamais été que selon le saint état que Dieu m'a fait la grâce d'embrasser, et dans lequel j'espère mourir. En voilà bien assez pour ma justification.* » — Par ces simples paroles, la digne Mère répondait indirectement à toutes les injustes préventions répandues contre elle.

Cependant, la miséricorde n'est pas la faiblesse; et si l'indulgence doit donner au repentir le baiser de paix et de réconciliation, une sage fermeté doit affirmer et maintenir les principes, afin de prévenir, autant que possible, les abus jusque dans leur source. La R. Mère Fondatrice ajoutait donc ses conditions. « Si vous en recevez quelques-unes, écrivait-elle à sa sœur, soit françaises, soit créoles, — car la colonie avait déjà donné quelques vocations — il faut qu'elles soient dans la disposition d'obéir en tout à leurs Supérieures; la Règle à la main, faites-leur connaître leurs devoirs; si elles n'ont pas une entière confiance, qu'elles ne restent pas; la Congrégation n'a pas besoin de nous, mais nous devons nous trouver très heureuses qu'elle nous reçoive dans son sein. »

Sur ces entrefaites, le Ministre de la marine, fatigué des condescendances du Gouverneur et du Préfet apostolique de Bourbon pour les Sœurs séparées, résolut d'en finir une bonne fois avec leurs interminables réclamations. « Avez-vous, dit-il à la R. Mère Javouhey, des sujets de prêts pour aller remplacer ces mauvaises têtes, qui croient en savoir plus que tous les évêques de France? Nous allons donner des ordres si positifs, pour leur rappel à toutes, que je vous répons du succès. » Cependant, la charitable Mère réclama, pour la Mère Rosalie, la faculté de pouvoir faire grâce à celles des coupables qui revien-

draient de bon cœur ; mais on lui répondit : « que cet exemple était nécessaire pour empêcher de plus grands maux. » Le dernier mot, toutefois, devait rester à la charité. La R. Mère générale, en effet, en annonçant cette décision à sa sœur, ajoutait : « Oh ! dites-leur bien qu'elles viennent près de moi ; elles trouveront la meilleure des mères et la meilleure des amies... Ma chère Fille, consolez celles qui seraient dans la peine ; ne rendez pas injure pour injure, ne vous vengez que par des bienfaits. Celui qui triomphe doit être modeste, il faut ménager ses ennemis terrassés. »

De fait, le moment du triomphe approchait, et bientôt nous verrons la Mère Rosalie, aussi humble dans le succès, que calme et ferme dans l'épreuve, se conformer à ces intentions de la R. Mère Fondatrice. L'une et l'autre avaient pour maxime le conseil du grand Apôtre, « de vaincre le mal par le bien (1) », et l'une et l'autre recueilleront, toute leur vie, les fruits de leur douceur et de leur générosité chrétiennes.

(1) *Vince in bono malum. Rom., XII, 21.*

---

### CHAPITRE III

**Envoi de nouvelles Sœurs à Bourbon pour remplacer les dissidentes ; l'hôpital de Saint-Denis est confié aux Sœurs de Saint-Joseph. — Sollicitude de la R. Mère Javouhey pour la direction des Sœurs et l'administration. — Les Sœurs séparées sont embarquées par ordre ministériel.**

Pour répondre aux intentions du gouvernement, la R. Mère Javouhey se mit en devoir de réunir le personnel des sœurs destinées à aller remplacer les dissidentes. Elle n'eut, d'ailleurs, que l'embarras du choix ; tout le monde voulait partir, selon qu'elle l'écrivait à la Mère Rosalie : « Si vous saviez, ajoutait-elle, quel zèle montrent toutes nos chères Filles pour aller près de vous, afin de vous dédommager de toutes les peines que vous avez à endurer ! Pour moi, je vous trouve heureuse d'avoir à souffrir pour une aussi belle cause. »

Elle conduisit elle-même la petite colonie à Toulon, où elle tint à visiter le logement du bord et à installer les Sœurs, encore bien jeunes pour la plupart. Ce n'était pas sans préoccupation qu'elle les confiait à cet élément perfide, qui allait devenir leur unique séjour pendant trois longs mois. Puis, que de périls dans ces longues traversées ! Mais elle mettait sa confiance en Dieu. « La société, écrivait-elle, m'a paru plutôt bien que mal. Enfin, je recommande ces pauvres enfants à notre bon Père saint Joseph et à la sainte Vierge, qui les protégeront parmi tant de dangers de toutes sortes. »

Par cette même occasion, elle adressait à sa digne sœur des paroles d'encouragement, de sages et pieux conseils, marqués au coin de ce sens droit et pratique qui la distinguait :

« Quelle sera votre consolation, lui dit-elle, en recevant cette lettre, et tant de bonnes et excellentes compagnes qui, toutes, emportent le désir et la volonté de faire votre bonheur, en remplissant leurs devoirs !... Qu'il me tarde d'apprendre tout ce qui s'est passé à Bourbon, depuis les dernières nouvelles ! Ma confiance que c'est l'œuvre de Dieu dont nous sommes chargées est la seule pensée qui puisse me rassurer sur ce que vous avez fait, ou pouvez faire avec de pareils obstacles. Appuyez-vous ferme sur ce qui me soutient, et vous viendrez à bout de tout... Etudiez le Règlement; voyez ce qu'il commande, ce qu'il défend; suivez-le à la lettre; faites-le suivre par vos chères compagnes.

« Celles que je vous adresse en ce moment sont de bien bonnes Sœurs, que vous connaissez pour la plupart; elles vont droit au bon Dieu; nous les avons choisies comme méritant notre confiance. Gardez-les près de vous trois ou quatre mois, pour terminer leur éducation, connaître leur caractère et réformer les petits défauts qui tiennent plus à leur âge qu'à leur cœur. Veillez à ce qu'elles ne prennent pas ceux qui sont si communs dans les colonies : la paresse et l'orgueil. Oh ! ma chère Fille, combattez ces défauts avec les armes puissantes de l'abnégation, de l'humilité et de la belle simplicité. Que nos chères Filles ne perdent jamais de vue l'esprit de notre saint état; rappelez-le-leur chaque jour et en chaque circonstance. Profitez de tout pour leur avancement. Vous savez que nous avons toutes un bon et un mauvais côté : le grand talent de la Supérieure est de connaître ce bon et ce mauvais côté dans les sujets, afin de placer chacun selon qu'il est capable, et où le mauvais côté se montrera le moins, et le bon tout entier.

« Défiez-vous beaucoup des rapports ; ne jugez qu'après avoir longtemps examiné par vous-même, jamais sur des paroles, mais sur des faits. Vous voyez, par vous-même, ce que peuvent de faux rapports dictés par la noire envie, l'implacable jalousie. Nous sommes exposées à faire bien des injustices. Oh ! ma chère Fille, craignons les injustices ; l'injustice fait tant de victimes !... Les préventions sont terribles ; j'ai vu des exemples bien pénibles de ses malheureux effets, et cela dans des saints. Ayons l'âme grande et généreuse ; ne nous arrêtons pas à des petitesse. »

S'élevant ensuite à des considérations puisées dans une sphère où la simple raison et toute la sagesse humaine ne sauraient atteindre, la R. Mère Fondatrice ajoutait :

« Ne laissons pas ramper les âmes qui nous sont confiées, inspirons-leur les vrais sentiments qui sont dignes de les animer... Ayez d'elles une haute estime ; ne cherchez pas à vous les attacher par des petitesse, mais attachez-les à leur devoir pour l'amour de Celui pour lequel elles ont tout quitté. Quand il n'y a que l'amour de Dieu et de nos devoirs qui nous guide, oh ! que l'on est fort ! on est au-dessus de tous les événements, et rien ne nous décourage... Je me sens animée en vous parlant sur un si beau sujet, qui doit régler toutes les actions de notre vie (1). Encore une fois, ne soyez pas trop faible pour vos Sœurs ; vous les rendriez malheureuses. Faites-en de bonnes et saintes Religieuses ; le reste n'est rien. Quelles

(1) La R. Mère Fondatrice parle ici d'après sa propre expérience. Il y a là une allusion manifeste à ce qu'elle avait eu à souffrir du côté des jugements des hommes, et à la manière dont elle s'était mise au-dessus de l'opinion, se rendant le témoignage, ainsi qu'on l'a vu plus haut, « que sa conduite n'avait jamais été que selon le saint état que Dieu lui avait fait la grâce d'embrasser ; ce sont ses propres expressions.

soient fortes et courageuses, et non des femmelettes à qui il faut parler avec des gants, qu'il faut gagner par des présents; système abominable qui perd les jeunes religieuses et les empêche de répondre aux desseins de Dieu sur elles.

(Ce qui était précisément reproché à la Sœur Thaïs, à l'égard de ses affidées.)

« Travaillez à les rendre simples dans leurs pensées, modestes et humbles dans toutes leurs actions, douces et charitables envers tout le monde. »

On voit, dans ces dernières lignes, déborder l'âme tout entière de la R. Mère Javouhey. Ce qu'elle disait si bien, elle le traduisait fidèlement dans sa conduite personnelle, qui aurait pu servir de modèle à toutes ses Filles. Elle engageait ensuite la Mère Rosalie à procurer une retraite spirituelle commune à toutes les Sœurs de Bourbon, après l'arrivée des nouvelles, et elle-même, quelque temps après, leur adressait cette lettre, destinée à soutenir leur courage dans les circonstances présentes : le premier besoin, alors, était de réagir contre la regrettable division qui n'avait pas encore désarmé, et d'en prévenir efficacement le retour.

« A toutes nos bien chères Filles de Bourbon,

« Mes chères enfants, je ne sais quel malin esprit s'est plu à troubler l'ordre et l'union qui régnaient parmi vous et dont j'étais si fière. Nous étions heureuses, lorsque la pauvreté nous faisait sentir ses rigueurs. Aujourd'hui, que la Providence nous a envoyé plus de moyens d'être utiles, de faire le bien, l'amour de l'indépendance, ou plutôt l'orgueil a juré notre perte; il prend tous les moyens pour nous terrasser; mais notre père saint Joseph emploie ses bons amis pour nous protéger.

Mettons toute notre confiance en lui; il nous protégera près de Dieu; il nous garantira des pièges que l'esprit malin nous tendra. Imitons ses vertus; son humilité et sa patience sont celles qui nous sont le plus nécessaires... Je vous trouve bien heureuses d'être au milieu des combats, avec de si bons officiers; vous acquerrez de la gloire pour le ciel, et du repos pour celles qui doivent vous suivre... Bientôt vous verrez arriver de bonnes compagnes, qui vous diront ce qui pourra vous intéresser de votre chère Congrégation. Oh! mes chères Filles, travaillez de toutes vos forces à devenir de dignes Filles de saint Joseph, et à remplir les devoirs de votre état. Si vous le faites, Dieu bénira vos travaux, et vous serez heureuses dans le temps et dans l'éternité. »

Dans cette lettre, la R. Mère Javouhey parlait de l'envoi de nouvelles compagnes. C'est qu'alors, en effet, le Ministre de la marine lui avait demandé des Sœurs pour remplacer, à l'hôpital militaire de Saint-Denis, celles de Saint-Maurice, dites de Saint-Paul de Chartres, Religieuses bien méritantes, mais qui étaient alors fort à court de sujets. Son Excellence avait même, alors, pensé remettre à l'Institut de Saint-Joseph la plupart des établissements hospitaliers relevant de son département, à mesure que les circonstances s'y prêteraient, et que la gêne de la Congrégation de Chartres favoriserait ce projet, qui tendait à écarter la multiplicité des Instituts religieux dans les colonies. Ajoutons, toutefois, que la divine Providence, dont les œuvres sont si variées et les desseins si fort au-dessus des conceptions humaines, ne permit pas, en dehors de l'île Bourbon, la réalisation de ce dessein. Et aujourd'hui encore, les Sœurs de Saint-Paul de Chartres se dévouent avec le

plus grand zèle au soin des malades, dans presque toutes nos possessions d'outre-mer (1), en même temps que les Sœurs de Saint-Joseph s'y livrent avec un zèle égal à l'éducation chrétienne des enfants.

La demande adressée, en 1825, par le Ministre à la R. Mère Javouhey, pour le service de l'hôpital de Saint-Denis, fut un trait de la divine Providence dans la situation actuelle de l'Institut de Saint-Joseph, à l'île Bourbon. « Il me semble, écrivait la digne Mère, que c'est ce qui pouvait nous arriver de plus heureux, dans les circonstances présentes. » Elle prit, d'ailleurs, toutes les précautions dictées par la prudence, l'humilité et la charité, pour opérer le changement dont il s'agit. Et de Nantes, où elle avait été conduire la petite colonie bourbonnienne, elle écrivait à la fois à la Mère Rosalie et à son assistante :

(1) Elles avaient commencé, dès l'année 1727, par l'hôpital de Cayenne, à la Guyane française. Barbé-Marbois, dans son *Journal d'un déporté*, parle avec éloge des soins que lui et ses compagnons d'infortune en avaient reçus à leur débarquement. Tout le monde connaît surtout ce qu'en a écrit Mgr Beauregard, évêque d'Orléans, racontant son arrivée à Cayenne, le 29 septembre 1795 : « Pendant la Révolution, dit-il, elles ont été exposées à de grands dangers et à de terribles épreuves ; elles n'ont souscrit à aucun serment, malgré les menaces de ceux qui gouvernaient pendant la Terreur. Elles étaient seules, sans prêtres, sans conseil. Leur fermeté et leur prudence ont dissipé tous les orages. Leur charité pour les malades, de quelque couleur et de quelque opinion qu'ils fussent, a eu sa récompense : les marins, les nègres, les soldats surtout, ont plusieurs fois déclaré qu'ils protégeraient l'honneur, la vie de leurs bienfaitrices au prix de tout leur sang. L'agent Jeannet, neveu du sanguinaire Danton, l'homme le plus immoral et le plus irréligieux, ne les approchait qu'avec vénération, et il leur fit une fois présent d'une riche image de la sainte Vierge, qu'avait prise un corsaire sur un bâtiment portugais. Elles l'avaient placée sur un autel, dans leur salle principale, et pendant que le culte catholique avait cessé, chaque dimanche, les dames chrétiennes de Cayenne et les négresses pieuses y faisaient publiquement leurs prières... »

« Nantes, le 29 juillet 1825.

« Mes très chères et très aimées Filles en Notre-Seigneur,

« Avec quelle douce satisfaction je trace ces lignes qui vous seront portées par nos chères enfants, que j'envoie pour être votre consolation, en partageant vos travaux ! Je les remets entre vos mains pour les placer dans les emplois qui leur conviendront, selon leur capacité et les besoins du service qui nous est confié. Si, dans les Sœurs qui ont déjà l'expérience du pays, vous en avez qui conviennent pour l'hôpital, c'est celles-là qu'il faut y mettre. Mais qu'elles ne soient pas trop jeunes, ni légères, ni grandes parleuses. Songez, ma chère Fille, que c'est pour remplacer une Congrégation respectable que nous avons été appelées dans la Colonie, et que nous devons, par notre zèle, notre dévouement, notre bonne administration, justifier le choix du gouvernement. Gardons-nous bien de nous en prévaloir. Soyons modestes dans la prospérité, et nous ne serons point abattues dans l'adversité.

« Ma chère Fille, profitez du temps précieux où les Sœurs resteront près de vous jusqu'à leur envoi à l'hôpital, pour bien les étudier et les préparer à l'emploi auquel vous les destinez. Apprenez-leur à conserver l'esprit intérieur au milieu des occupations dissipantes de leur état, et surtout à marcher toujours en la présence de Dieu. C'est là le grand secret pour se préserver du péché au milieu des plus grands écueils. Si je pouvais vous le faire comprendre comme je le sens moi-même ! Mais que dis-je ? vous le sentez comme moi et même mieux que moi. Et puis, *c'est l'œuvre de Dieu !* Cette pensée calme toutes mes inquiétudes et ranime en moi la plus vive confiance. Oh ! que nous sommes heureuses ! Faire l'œuvre de Dieu !... »

Plus la fondation de Bourbon semblait appelée à prendre d'importance, plus il était nécessaire d'y poser

des digues solides, pour prévenir tout nouvel envahissement de l'esprit de division parmi les Sœurs et les Communautés. Aussi la R. Mère Fondatrice, toujours si attentive à saisir l'a-propos pour les avis et les conseils à donner, adressait-elle alors à la Mère Rosalie, une série de graves recommandations, que nous extrayons comme il suit de sa correspondance :

« J'ai une grande confiance, lui dit-elle, en votre sagesse, mais je crains que vous ne manquiez de fermeté, que vous ne vous laissiez effrayer par ceux qui voudraient se servir, peut-être, de la religion pour vous tourmenter. Ce que je redoute le plus pour vous autres, c'est l'abus du saint Tribunal. Quelque chose que l'on vous dise, vous n'avez qu'une réponse à faire : « On nous trouve bien en France; nos Règlements sont les « mêmes; nous n'en voulons pas d'autres. Celles qui vou-  
« draient suivre une voie plus parfaite peuvent retourner en  
« France et choisir un Ordre austère; mais pour nous, nous  
« sommes Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et nous sommes  
« tranquilles. » Je vous le répète de toute la force dont je suis capable, ne mêlez jamais le temporel au spirituel. Le temporel n'est pas digne d'occuper des âmes aussi saintes... N'avez-vous pas aussi remarqué comme moi combien il est dangereux d'avoir tant de fréquentation avec les prêtres? Les méchants profitent de tout; le démon n'en profite pas moins. Je vous demande les mains jointes, le cœur pénétré, de ne les voir qu'à l'Autel et au saint Tribunal. Faites-leur du bien, si vous le pouvez et qu'ils en aient besoin; mais qu'ils n'aient aucune part à votre administration. »

Et dans une lettre subséquente, résumant divers avis précédents, la R. Mère Fondatrice écrivait encore à sa sœur :

« Je vous disais aussi que, pour conserver ce précieux

respect que nous devons aux ministres du Seigneur, il fallait, en général, ne les voir qu'au Tribunal de la pénitence et dans l'exercice de leur saint ministère. Il faut avoir un grand respect pour les prêtres, en parler peu. Et soyez sûre qu'en suivant ces conseils, qui sont dictés par l'expérience et inspirés par la sagesse, vous éviterez toutes les tracasseries qui ont failli détruire l'œuvre de Dieu... Oh ! que j'aurais de choses à vous dire sur cet article ! »

Ces conseils, et d'autres qui vont suivre, portent le caractère d'une analogie frappante avec les principes émis par la sainte Réformatrice du Carmel, en plusieurs de ses lettres (1).

« Soyez ouverte, poursuit la R. Mère Fondatrice, gaie et franche avec toutes vos Filles. Levez de votre mieux toutes les difficultés ; parlez vous-même (au prêtre), s'il y a quelque explication, en dehors de la conscience, à donner ou à recevoir. Apprenez à nos chères Sœurs à se confesser sans confesser personne, à se confesser de leurs péchés seulement, à se confesser et non à causer. Montrez-leur les inconvénients de causer en confession... Tâchez de faire en sorte qu'il n'y ait

(1) Cette grande sainte recommandait à ses Filles la brièveté dans les confessions, disant que, pour tout ce qui ne touche pas proprement la conscience, elles avaient l'appui et les conseils de leur Mère Prieure. Elle eût, d'autre part, préféré n'avoir pas de Religieux pour confesseurs dans ses monastères, malgré qu'elle y tint beaucoup, s'ils avaient dû en être les Supérieurs, voulant écarter leur immixtion dans le gouvernement des maisons. Enfin elle écrivait ceci : « Le plus grand bien que les Pères du Chapitre puissent faire à nos Religieuses, c'est d'établir que l'unique rapport des confesseurs avec elles sera d'entendre leurs péchés en confession, et que hors de là ils n'aurent aucun entretien avec elles... » Toute notre existence future dépend de ce soin à ôter l'occasion... et pour éviter un tel malheur, il faut toujours penser à ce qui peut arriver de pis, parce que c'est par cette porte que le démon s'introduit sans qu'on s'en aperçoive. » (*Lettres de sainte Thérèse*, par le P. Marcel Bouix, t. III, p. 276.)

pas de scrupuleuses, et presque jamais de ces réconciliations, qui font perdre le temps et ne corrigent guère. Les confessions tous les quinze jours, autant que possible, et la communion toutes les fois que le confesseur la permet. Parlez souvent à vos Filles en général, rarement en particulier ; cela excite des jalousies, ne change pas les sujets et fait perdre beaucoup de temps aux Supérieures. Ecrivez-moi longuement comment vous dirigez tout cela. Simplifiez le plus que vous pourrez ; corrigez les bavardages et les rapports ; éclairez les mystiques et les simples ; que tout marche rondement et du même pas ; apprenez-leur à ne chercher que Dieu. »

On retrouve, dans ce peu de mots, les principes de spiritualité de la R. Mère Javouhey. Elle n'aimait ni ces consciences mal formées, qui s'embarrassent de tout ; ni ces piétés à part, qui n'aiment guère à marcher comme tout le monde par les chemins battus, et qui s'adonnent à une sorte de mysticisme, où la nature, non assez combattue dans ses tendances secrètes par l'abnégation et la mortification pratiques, donne trop souvent à l'amour et à la recherche de soi-même la couleur de l'amour de Dieu et de l'union avec Lui. Autant que possible donc, tout en tenant compte de la variété des caractères et de la diversité des attraits — car l'Esprit-Saint est multiforme dans les âmes, — elle voulait que tout marchât rondement et d'un même pas, en s'étudiant sans cesse à ne chercher que Dieu. Et quelle source de pures lumières, en effet, quel remède efficace aux maux de l'âme, quel principe enfin de sainteté véritable, dans ces trois mots : ne chercher que Dieu !

Afin que la Congrégation et ses œuvres conservassent, à Bourbon, leur autonomie et leur liberté nécessaires, la

R. Mère générale prenait soin, ensuite, de pourvoir, par un ensemble de prescriptions et de conseils, à la bonne administration et direction des Communautés établies et à établir dans l'île. C'est ainsi que, après avoir tant recommandé à la Mère Supérieure de séparer le spirituel du temporel, elle ajoutait :

« Il sera nécessaire d'établir un petit Conseil dans la maison principale, afin qu'on n'accuse pas la Supérieure de gouverner en despote. Mais vous ne devez pas craindre ce que l'on pourrait dire; il faut faire ce que l'on croit pour le mieux. Entendez-vous avec Sœur N..., allez doucement, mais ne reculez jamais. Donnez l'exemple de l'ordre qu'il faut suivre généralement selon la Règle. Etablissez bien la comptabilité dans toutes les maisons. Le résumé des recettes et dépenses doit être envoyé au conseil général en France. Tenez aussi un registre des principaux faits de chaque maison placée sous votre conduite. Ceci, ma chère Fille, est bien essentiel. C'est une grande faute de notre part de ne l'avoir pas fait plus tôt; le bon Dieu donne ses lumières goutte à goutte, mais il faut les recevoir avec reconnaissance et en profiter... Ecrivez-nous par toutes les occasions possibles; mettez vos lettres dans les paquets du Ministre; nous les recevrons toujours. Parlez-nous du pays, de ses usages, de ses mœurs, de ses ressources pour la religion. Etablissez la comparaison entre le Sénégal et Bourbon. »

Cependant, la main de Dieu commençait à s'appesantir sur les pauvres Sœurs égarées. Elles avaient refusé la Supérieure et les aides que la Mère fondatrice leur avait envoyées dans la personne de la Mère Rosalie et de ses pieuses compagnes; elles avaient voulu, usant leurs forces outre mesure, soutenir à elles seules les établissements qu'elles avaient usurpés, et, après avoir vu leurs

classes s'en aller chaque jour, elles tombaient elles-mêmes consumées par les peines du dedans et les travaux du dehors.

Bientôt la maladie, puis la mort vinrent les visiter. Ce qui donna lieu à la Mère Rosalie de montrer jusqu'où allait sa charité. Ainsi la sœur Agnès, sur laquelle reposaient surtout les espérances du parti, étant venue à succomber, elle se fit un devoir d'assister, avec ses Sœurs, au service funèbre qui fut célébré pour elle à Saint-Denis, et cependant elle n'avait même pas reçu l'avis de sa mort. Bien plus, elle ne trouva de paroles que pour la plaindre et l'excuser en quelque sorte : « Depuis longtemps, écrivait-elle à sa vénérée sœur, Sœur Agnès ne vivait plus pour nous. On avait réussi à effacer de son cœur l'image de ses bienfaiteurs et de ses vraies amies. La faute ne vient pas d'elle, mais de ceux qui l'ont conduite. Elle n'en est pas moins pure aux yeux de Dieu; aussi je la regarde, avec tout le monde, qu'elle a charmé et édifié par ses vertus, comme une sainte de plus dans le Ciel. »

Un mois plus tard, c'est-à-dire au mois d'août 1825, une autre fille de Sœur Thaïs, la Sœur Thérèse, qui ne s'était séparée qu'avec peine de la Congrégation, suivait Sœur Agnès au tombeau, emportant d'amers regrets.

Telle était la situation des Sœurs dissidentes, lorsque, du Ministère de la marine arrivèrent des ordres positifs enjoignant à M. de Freycinet, non sans quelques reproches pour sa faiblesse dans cette affaire, de faire respecter les droits légitimes de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny à Bourbon, et de mettre fin à cette déplorable division, par le rapatriement immédiat de la

Sœur Thaïs et des six autres Sœurs, dénommées dans sa lettre du 8 novembre précédent.

La dépêche de M. le comte de Chabrol renfermait un ensemble de dispositions propres à assurer désormais, à la Mère Rosalie Javouhey et à ses Sœurs, la libre et entière possession de tous les établissements de l'Institut, et à empêcher l'admission dans la colonie de toute autre Congrégation religieuse qui ne serait pas spécialement et expressément autorisée par le gouvernement du Roi. Le Gouverneur était aussi chargé de témoigner à M. l'abbé Pastre, de la part du Ministre, tous les mécontentements que sa conduite lui avait fait éprouver. Ce qui n'empêcha pas M. le Préfet, qui avait malheureusement laissé surprendre sa bonne foi dans ce regrettable différend, de permettre à M. l'abbé Minot, curé de Saint-André, d'accompagner les dissidentes jusqu'en France, pour y faire valoir leurs prétendues réclamations. Qu'il est difficile, en effet, de s'avouer à soi-même que l'on a fait fausse route, dans le cas surtout où, grâce à de subtiles illusions de l'esprit, on a cru ne s'appuyer que sur des motifs de religion et de conscience!

Avant le départ de celles-ci, un incident vint de nouveau faire éclater le caractère plein de douceur et de mansuétude de la Mère Rosalie. Encore sous l'influence de la sainte impression qui remplissait son âme, elle écrivait à sa vénérée sœur : « J'arrive de la petite messe, où une chose m'a frappée, c'est que je crois m'être trouvée à côté de Sœur Thaïs à la sainte Table, et c'est M. Minot qui nous a communiées ! Le Dieu de paix s'est donné à nous par la main qui nous a divisées ! Ce rapproche-

ment imprévu, au moment de se quitter pour toujours, doit effacer bien des souvenirs. Je me sens plus que jamais prête à leur pardonner, et même disposée à leur rendre les plus grands services. » « Donnez-leur de bon cœur, avait écrit de son côté la R. Mère Fondatrice. Qu'est-ce que les biens d'ici-bas ? Tout cela est peu capable de les dédommager de la perte inappréciable qu'elles font, en perdant la famille qui les avait adoptées pour ses enfants, à qui elles devaient une si juste reconnaissance. C'est un remords qu'elles porteront, hélas ! jusqu'au tombeau. »

Toutes quittèrent la colonie vers le 5 octobre, au nombre de douze personnes, sous la conduite de M. Minot, munies de lettres de M. le Préfet apostolique pour Mgr le Ministre des affaires ecclésiastiques, ainsi que de deux ou trois autres prêtres, et disant à qui voulait les entendre « qu'elles portaient des lumières à Paris, que les Ministres et les Prélats qui les condamnaient aujourd'hui, pourraient bien avoir à se repentir de l'injustice dont elles étaient les victimes, etc. »

Aussitôt après leur arrivée à Nantes, le 9 janvier 1826, elles écrivirent, en effet, aux deux Ministres de la marine et des affaires ecclésiastiques, pour essayer de se disculper, renouveler leurs accusations contre la Congrégation, et se plaindre des procédés employés à leur égard par l'administration. Mais la Sœur Thaïs et ses adhérentes virent bientôt qu'elles n'étaient pas écoutées et que leurs lumières n'éclairaient personne. On dut donc songer à s'ouvrir une autre voie, et, bien que l'on eût parlé bien haut de l'agrégation aux Sœurs de Saint-Joseph de Lyon, après une année passée assez

misérablement à se concerter et à chercher un asile, on se détermina enfin au parti de la dispersion.

La Communauté de Lyon ne recueillit que deux Sœurs, dont l'une, au bout de vingt-sept ans, sollicita sans succès sa réintégration dans sa première famille religieuse ; la troisième se fit carmélite à Grenoble ; la quatrième, mieux inspirée que ses compagnes, demanda, quelques mois après sa rentrée en France, à redevenir membre de la Congrégation, ce qui lui fut accordé avec une grande bienveillance par la R. Mère Fondatrice ; la cinquième et la sixième, avec les Sœurs créoles, allèrent frapper à la porte de la Visitation de Nantes, qui les accueillit dans son sein. L'une d'elles, l'auteur même de cette déplorable division, la Sœur Thaïs, y rendit, peu de temps après, son âme à Dieu (1).

« Les Sœurs restées fidèles virent alors l'entier accomplissement de ces paroles, par lesquelles la Mère Fondatrice avait soutenu leur courage, au milieu de la tempête : « J'ai de la peine, mais ma confiance n'a pas souffert un seul instant : *c'est l'œuvre de Dieu*, les hommes ne peuvent la détruire. Je dis plus : toutes ces peines ne serviront qu'à l'affermir davantage. Allons, allons, du courage et nous parviendrons au terme. » Et encore : « Dieu a béni mes faibles efforts ; nous avons

(1) Quant à M. Minot, la part si considérable qu'il avait prise dans cette affaire avait produit une si mauvaise impression dans les ministères, qu'on ne l'autorisa pas d'abord à retourner à Bourbon. Ce ne fut que plus tard, lorsque le temps eut passé sur ces faits, qu'il put sans difficulté rentrer dans l'île. Mais alors la vérité s'était fait complètement jour dans son âme. Aussi témoigna-t-il plus d'une fois aux Communautés de Saint-Joseph ses regrets au sujet du passé, et, pour le leur faire oublier, il n'est point de services qu'il ne s'empressât de leur rendre en toute rencontre. (Annales historiques.)

trouvé autant d'amis que de personnes qui ont pris connaissance de nos affaires. La franchise et la loyauté de nos démarches ont pleinement réussi... Remercions le bon Dieu, et soyons bien humbles, bien modestes et fermes à suivre notre Règle. Que vous dirai-je encore ? Soyez toutes parfaitement unies à vos Supérieures ; c'est là l'ordre de Dieu ; votre bonheur y est attaché. »

L'union constitue en effet toute la force des institutions ; et c'était pour s'être écartées de ce principe fondamental, que les Sœurs dissidentes avaient fait, par elles-mêmes, la triste expérience de cette parole du divin Maître : « Tout royaume divisé contre lui-même sera désolé ; et toute cité ou maison divisée contre elle-même tombera. » (S. Matth., XII, 25.)

---

## CHAPITRE IV

**La Mère Rosalie reprend possession des maisons de l'Institut, à Bourbon. — Religieuse sollicitude de la R. Mère Javouhey. — Pensionnat de Saint-Denis ; œuvre de la charité ; zèle des Sœurs dans les paroisses.**

Après le départ des Sœurs dissidentes, la R. Mère Rosalie reprit paisiblement possession, au nom de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, des trois maisons de Saint-Denis, de Saint-Paul et de Saint-André.

Au quartier de Saint-Paul cependant, résidence plus habituelle du Préfet apostolique, elle reçut un accueil plus que froid de la part du curé, auquel celui-ci avait plus ou moins fait épouser ses anciennes préventions. Il ne voulut même pas l'entendre en confession, lui disant qu'elle avait son confesseur à Saint-Denis. Quant aux Sœurs qui l'accompagnaient, il consentit à les confesser, « comme étant ses paroissiennes », disait-il, mais il voulut, auparavant, leur faire promettre de ne pas accepter la direction de la Mère Rosalie comme Supérieure ; elles ne devaient se laisser conduire que par lui. « Tout en lui, écrivait celle-ci, est marqué du sceau de la prévention. Il leur a dit qu'elles étaient dans les ténèbres, et qu'il espérait les éclairer, pour le bien de leurs âmes, et autres choses semblables. A quoi elles ont répondu : « qu'elles le remerciaient beaucoup, mais qu'elles savaient à quoi s'en tenir pour leur saint état ; qu'elles suivraient tou-

jours les avis des Supérieurs ecclésiastiques de France, qui étaient mieux informés des choses que lui, etc. »

On peut juger par là si les avis et recommandations de la R. Mère Fondatrice relativement à la conduite à tenir vis-à-vis du clergé, pour les choses surtout de communauté et de régime intérieur des établissements, étaient dénués de fondement ou exagérés. Son plus sincère désir était, d'ailleurs, que l'on entretint les meilleurs rapports avec tous les ecclésiastiques des lieux où l'on se trouvait établi. Nous la voyons, notamment, à cette même époque, recommander à la Mère Rosalie, « de faire tout ce que Dieu et la Règle, — ce sont ses propres expressions — lui permettaient, pour gagner la confiance de M. Collin, curé de Saint-Denis. » C'était l'un de ceux, précisément, qui avaient montré naguère le plus de préventions contre elle et la Congrégation. Et, bien loin de vouloir se passer, en quelque sorte, des prêtres, dans la direction des œuvres confiées au zèle de ses Sœurs, elle lui recommandait encore de leur parler des classes, des malades, etc. Que si elle ajoutait : « Parlez peu à ces messieurs des Religieuses, jusqu'à ce que vous soyez bien assurée de leurs véritables dispositions », c'est que les regrettables conflits dont nous avons longuement parlé lui avaient laissé une plaie au cœur et comme une sorte de défiance dont elle avait peine à se défendre. Car, d'elle-même et par nature, elle était plutôt portée à la confiance et même à l'expansion, dès qu'elle trouvait simplicité, droiture et dévouement.

Toujours plus ou moins préoccupée de l'avenir de ses établissements à Bourbon, car les plus sages conseils comme toutes les leçons de l'expérience ne sont pas tou-

jours un frein assez puissant pour prévenir les abus, elle insistait de nouveau pour que sa digne sœur veillât très soigneusement au maintien intégral de la Règle. « Je ferai tout mon possible, lui disait-elle, pour affermir votre tranquillité. Mais je vous le répète encore, suivez la Règle, ne parlez que par la Règle, et vous serez forte contre toutes les attaques de vos adversaires, s'il en existait encore. Adieu, ma bien chère fille. Je vous remets entre les mains et sous la protection de notre bon Père saint Joseph ; je le prie instamment de vous assister dans tous vos besoins. »

La Règle devait être, en effet, la force conservatrice de l'unité, pour les diverses maisons de l'Institut, à l'île Bourbon. Cette même Règle, bien observée, devait aussi prévenir le relâchement, qui s'introduit d'autant plus facilement dans les Communautés longtemps éprouvées, lorsque l'âme religieuse a cessé d'y être tenue comme en haleine par la souffrance et la nécessité du combat. « Ma chère Fille, écrivait à cet égard la R. Mère Fondatrice à la Mère Rosalie, je n'ai pas craint l'adversité pour vous, mais je crains beaucoup pour vos chères compagnes la prospérité. Ah ! qu'elle est bien plus dangereuse ! Prémunissez-les contre ses dangers. »

Rien n'était plus nécessaire alors, à Bourbon, que le choix de bonnes Supérieures. Aussi trouvons-nous, dans sa correspondance d'alors, plusieurs lettres à la Mère Rosalie, où elle lui fait, à cet égard, les plus vives, comme les plus sages recommandations. Elle lui écrivait, notamment : « Prions notre bon Père saint Joseph de nous faire connaître ses enfants. Songez, ma chère Fille, qu'il faut choisir pour Supérieures celles qui ont

le plus de vertu, de jugement, de sagacité, d'ordre et de charité; et n'oubliez pas surtout que la fermeté est nécessaire. » Et encore, dans une autre lettre : « Voici une chose que je vous recommande avec beaucoup d'instance. Ne mettez jamais Supérieures celles qui auraient beaucoup d'esprit et de jactance; mais choisissez celles qui auront le plus l'esprit de leur état, le plus d'attachement à la Règle et de zèle pour la faire observer, le plus de droiture enfin dans le jugement. Avec ces qualités, elles vous donneront beaucoup de consolations, et elles feront le bonheur de leurs Sœurs. »

Le principe comme la fin de tous ces avis, de toutes ces sollicitudes de la R. Mère Javouhey, c'était toujours Dieu d'abord, puis la Congrégation ensuite, mais aimée en Dieu et pour Dieu. Nous voyons ces sentiments comme jaillir de son cœur en traits de feu, par ces paroles, à la fois si simples et si belles, de l'une de ses lettres à la Mère Rosalie. « Ma chère Fille, quand est-ce que nous aimerons notre chère Congrégation comme nous-mêmes, et Dieu sur toutes choses ! »

Là, si nous pouvons dire, est le résumé de toute sa vie religieuse. Et son âme était tellement remplie de ces nobles sentiments, qu'il n'est pas difficile d'en retrouver et suivre la trace dans toute sa correspondance de cette époque avec sa digne sœur. Dans un de ces épanchements, où elle aimait tant à lui parler à cœur ouvert, elle lui disait entre autres choses : « Oh ! ma chère Fille, soyez ferme dans la bonne œuvre que Dieu a confiée à nos soins. N'ayons en vue que notre chère Congrégation. Les coups que la malice et l'ambition ont voulu lui porter n'ont servi qu'à l'affermir et à lui faire du bien... Cher-

chons Dieu de tout notre cœur, dans la paix et la simplicité, et soyons sûres qu'il ne nous abandonnera jamais. »

La Mère Rosalie et ses pieuses compagnes en faisaient elles-mêmes, alors, la douce expérience. « M. le Gouverneur, écrivait celle-ci à sa vénérée sœur, semble se hâter de couvrir ses torts, par une protection qui s'étend à tout ce que nous pouvons désirer. Il est disposé non seulement à faire faire les réparations importantes de la maison, mais encore à faire bâtir un pavillon pour une chapelle; ce qui mettrait le comble à notre bonheur. Car vous savez, ma chère Mère, ce que c'est qu'une Communauté sans chapelle, et surtout ici, où nous sommes éloignées d'un bon quart d'heure de la paroisse, par des rues difficiles, et cependant toujours remplies de monde. Je ne parle pas de la chaleur qu'il fait pour s'y rendre, c'est la moindre chose; mais ces premières raisons nous empêchent d'y aller aussi souvent que nous le voudrions. »

Tout une bibliothèque, composée de livres classiques et de piété, ainsi qu'une belle cloche, provenant des Frères des écoles chrétiennes qui partaient pour France, vinrent aussi compléter, dès son ouverture, la maison principale de Saint-Denis, résidence de la Mère Rosalie Javouhey.

La digne Supérieure voyait enfin la Congrégation rentrée dans ses droits à Bourbon. Et avec quel empressement elle en fit part à sa vénérée sœur! Ces bonnes nouvelles apportèrent en effet une grande consolation à la R. Mère Fondatrice. Mais elle ne pouvait oublier les impressions si regrettables produites par la malheureuse division dont le souvenir était encore vivant dans la colonie. De là ces sentiments d'humble reconnaissance envers Dieu, en même temps que ces désirs de répara-

tion, dans sa réponse à la Mère Rosalie : « Ma bien chère Fille, comment vous rendre le plaisir que nous ont fait éprouver vos dernières lettres ? Vous voilà donc enfin placée où vous deviez être depuis si longtemps. La justice l'a emporté sur le mensonge. Ah ! rapportez bien à Dieu la gloire de tout ; car s'il ne s'en était pas mêlé , nous n'aurions jamais gagné contre de tels adversaires. Cela doit nous tenir bien en garde contre nous-mêmes. A présent, tâchez, par votre charité, votre douceur, votre vertu, de faire oublier tant de scandales dont nous avons été la cause innocente. »

La vénérée Mère n'oubliait pas que si les bienfaits de Dieu demandent de la reconnaissance, cette reconnaissance doit surtout se traduire par des actes, afin de s'assurer la continuation des grâces divines. De là ces autres élans de son âme sur le même objet. « Oh ! ma chère Fille, écrivait-elle encore à sa sœur, rendons-nous dignes de tant de miracles que Dieu fait en notre faveur. Nous devons être toutes pénétrées de reconnaissance et d'amour. Je suis si heureuse de ce que le bon Dieu a fait pour nous , que je n'en respire pas. Toutes mes pensées sont pour la reconnaissance. Aussi, croyez qu'aucun sacrifice ne me coûte ; celui de ma vie est le plus facile à faire. Le bon Dieu nous traite en enfants gâtés ; il fait bien voir aux plus incrédules que c'est son œuvre et que les hommes n'y peuvent rien... Que je voudrais être avec vous deux heures, pour admirer ensemble les desseins de Dieu et ses bontés sur nous ! Oh ! ma chère Fille, soyons donc bien fidèles et ne mettons pas obstacle aux grâces dont le ciel nous comble !... Jouissez maintenant du repos que vous méritez si bien ; mais n'oubliez

pas qu'il ne peut être durable que dans l'éternité ! »

« Il faut, disait-elle encore, que la colonie se réjouisse du changement (le départ et le remplacement des Sœurs dissidentes) par le bien qui en reviendra. Donnez donc tous vos soins à l'instruction, et faites tous vos efforts pour la porter au degré de perfection dont le pays est susceptible. Nous ferons tout pour vous seconder, en vous envoyant des maîtresses très capables... Je suis enchantée quand je pense au joli pensionnat que vous pouvez faire à Saint-Denis. Mais n'en faites que là. Mettez beaucoup d'ordre, de propreté, de régularité en tout. Veillez beaucoup à la bonne tenue des Sœurs ; qu'elles soient modestes, douces, et, pour cela, qu'elles parlent peu. Jamais de connaissances au dehors ; jamais de visites que pour les affaires et pour la nécessité. Que les Sœurs des classes n'aillent pas à l'hôpital. Le bon Dieu doit ses grâces aux hospitalières et non aux curieuses... Soyez ferme, je vous en supplie au nom de notre bon père saint Joseph. »

La Mère Fondatrice voulut qu'au pensionnat de Saint-Denis on continuât à joindre des écoles, tant gratuites que payantes, et elle prescrivit, qu'en dehors du programme scolaire alors en usage, il y fût donné des leçons de dessin et de musique. Craignant toutefois que, sous un spécieux prétexte de simplicité et de modestie religieuse, on n'opposât à cela des réclamations, elle ajoutait : « N'écoutez pas les personnes qui voudraient vous empêcher de le faire ; les plus ferventes maisons religieuses de France le font (1). Mettez tout cela sur un

(1) La R. Mère Javouhey faisait, croyons-nous, surtout allusion aux Dames du Sacré-Cœur.

bon pied, et vous verrez que vous réussirez très bien. »

Telle fut l'origine, à Saint-Denis, de l'établissement, devenu si prospère, de l'Immaculée-Conception. Un homme qui a écrit sur l'île Bourbon, et dont le témoignage n'est certes pas suspect à l'endroit des écoles congréganistes « dont les tendances peu progressives, dit-il, ne sont malheureusement que trop connues », cet homme a dû faire cet aveu : « Nous sommes loin de dire que l'instruction donnée dans les établissements religieux est inférieur à celle des établissements laïques ; nul n'ignore *que parmi les prêtres et les Pères Jésuites, il se trouve des hommes fort instruits* ; et nous devons dire que le pensionnat de l'Immaculée-Conception, ouvert par les Sœurs de Saint-Joseph, sous la protection de Mgr l'évêque de Saint-Denis, possède des institutrices de premier ordre, même pour les talents d'agrément admis dans les couvents (1). »

Voulant établir l'uniformité, toujours si désirable dans les établissements d'un même Institut, la R. Mère Javouhey régla ensuite que la Mère Rosalie enverrait trois Sœurs dans chaque maison des divers quartiers, dont une pour la classe gratuite et deux pour les classes payantes, et que l'on suivrait partout le même mode d'enseignement. Pour les écoles primaires, elle désignait les livres en usage chez les Frères des Ecoles chrétiennes, et pour les écoles secondaires, ceux de l'abbé Gaultier, autant que possible. Et cette uniformité, elle désirait la voir régner également pour tout le reste : linge, vêtements, costume religieux, pour la quantité, la

(1) *Notes sur l'île de la Réunion (Bourbon)*, par L. Maillard, p. 255.

qualité, la forme, et cela dans les colonies aussi bien qu'en France. « Que toutes les Filles de notre bon Père saint Joseph se ressemblent », disait-elle.

La question du temporel, malgré son grand désintéressement, lui paraissait aussi mériter toute son attention, d'autant que l'esprit de pauvreté et le bien y sont à la fois intéressés : « C'est le défaut d'ordre, écrivait-elle à la Mère Rosalie, qui a fait le mal des premières maisons ; c'est l'ordre qui doit sauver les suivantes. » Chaque Supérieure devait présenter chaque année son budget. Défense à aucune de faire des dépenses extraordinaires sans en avoir obtenu la permission de la Supérieure principale. « Surtout, disait-elle, que l'on évite avec soin les réserves particulières ; qu'aucune Sœur n'ait rien en propre. Songez, ma chère Fille, à tous les maux que cela occasionne. »

Nous avons, dans le chapitre précédent, laissé à Nantes, ou plutôt à Saint-Nazaire, lieu de l'embarquement, les dernières Sœurs, au nombre de huit, envoyées à l'île Bourbon par la R. Mère Javouhey. Elles arrivèrent à Saint-Denis, deux mois seulement après le départ des Sœurs dissidentes, c'est-à-dire le 5 décembre 1825. La vénérée Mère les avait recommandées à la bienveillance du commandant du navire, et plus encore à la protection de la sainte Vierge et de saint Joseph. Le voyage fut des plus heureux ; et le capitaine fut lui-même si édifié de la conduite à bord de ces dignes Filles de la R. Mère Fondatrice, lisons-nous dans une relation de ce voyage, que, lorsqu'elles furent arrivées au débarcadère de Saint-Denis, où la multitude était accourue pour les recevoir, il fit à la foule cette déclaration : « Messieurs,

Mesdames, ce ne sont pas seulement des Religieuses que je vous amène, ce sont des anges. » Pendant le trajet sur mer le mousse qui était entré dans la cabine vint lui rapporter que toutes dormaient. « Non pas, répondit-il, mais bien plutôt elles font oraison. »

Sur la demande du Gouvernement, trois autres Sœurs de Saint-Joseph partirent de France, le 2 octobre 1826, pour aller commencer la mission de Pondichéry. Mais à leur arrivée à Bourbon, vu les besoins pressants de cette colonie, qui demandait partout des écoles congréganistes, le Gouverneur autorisa la Mère Rosalie à suspendre jusqu'à nouvel ordre leur envoi dans l'Inde. Un an après, dans le courant de 1827, cinq nouvelles Sœurs arrivaient encore à Bourbon, pour y renforcer le personnel des hospitalières et des institutrices. Les années 1829 et 1831 virent de même augmenter leur nombre. Ce qui permit à la R. Mère Javouhey de payer sa dette de reconnaissance envers le digne curé de Saint-Benoît, M. Guilloteau, qui avait pris chaudement sa défense lors de la dissidence passée : elle lui donna quatre Sœurs pour l'enseignement, dont deux destinées aux classes gratuites.

Ce même esprit de zèle désintéressé lui fit entreprendre dans ce même temps, à Saint-Denis, l'œuvre dite de la Charité, sorte d'orphelinat ou d'ouvroir, qui devait plus tard se transformer et s'affermir notablement, mais qui dut son établissement à la Mère Javouhey et au dévouement de ses filles, notamment de la Sœur Théophile Lefèvre, qui en fut la première directrice.

A cette époque où le clergé de Bourbon était si peu nombreux, la présence des Sœurs de Saint-Joseph dans

les quartiers était un avantage inappréciable. Elles y suppléaient le prêtre en beaucoup de choses, soit en faisant le catéchisme aux pauvres noirs esclaves qui se préparaient au baptême, à la première communion, au mariage, soit même en conférant elles-mêmes, en cas de nécessité, le baptême aux noirs moribonds, qui se trouvaient parfois à des distances assez considérables, ou à des enfants en danger de mort.

La sœur Julienne se distinguait particulièrement à cet égard. Elle se trouvait placée à Saint-André ; et le curé, M. l'abbé Salmon, était seul pour cette paroisse assez nombreuse, et dont les habitants étaient disséminés au loin. « Or, un jour, racontent les annales de Bourbon, M. Salmon fut appelé pour administrer le baptême, dans une case éloignée, à un nègre qui était près de mourir. Ne pouvant s'y rendre lui-même, il adresse l'envoyé à une de nos Sœurs, la Sœur Julienne, mettant son cheval et un nègre conducteur à sa disposition. « Je conduirai bien moi-même », dit-elle. Elle monte à cheval et part seule ; mais voilà que, chemin faisant, la selle glisse et la Sœur est par terre. Personne auprès d'elle, pas de mur non plus pour s'appuyer et s'aider à remonter ; de plus, le cheval était très haut ; comment pouvait-elle arranger sa selle, elle qui n'était que de moyenne taille ? Cependant, le cheval ne bougeait pas. Après quelques moments d'attente, elle voit arriver un nègre, vêtu comme l'était cette classe d'hommes en ce temps-là, tout brillant et ruisselant de sueur. Ce noir, dès qu'il aperçoit la Sœur, se met à lui crier : « Madame, vous pauvre madame, vous gagne misère, pauvre diable !... Espère, dis rien ; va, dis rien... moi va bien ranger cheval, et moi monte à

vous dessus. » Ce que disant il le fait, et quand la selle est prête, il se jette à genoux. « Baptise à moi, toi, baptise à moi ! Moi veux aller vers le bon Dieu. » « Eh bien, mon nègre, répond la Sœur, viens à la maison ; je t'instruirai, et l'on te baptisera ensuite. » Le bon noir remet la Sœur sur le cheval, comme il eût fait d'une enfant, et elle poursuit sa route.

Arrivée près d'une rivière extraordinairement enflée par les pluies, elle rencontre un monsieur à cheval, qui, rebroussant chemin, lui crie : « Madame, n'avancez pas ; il y a danger ; vous risquez de périr ! » Mais elle de donner une forte secousse à sa monture, qui s'élançe dans l'eau jusqu'au cou et la transporte saine et sauve à l'autre bord de la rivière. Elle est sauvée du péril, et ce qui double sa joie, c'est qu'elle peut arriver à temps pour baptiser le pauvre moribond, et en faire un élu de plus pour le ciel. Emerveillé de cette traversée, l'étranger alla complimenter ensuite la Mère Rosalie, disant : « Vous avez, Madame, une Sœur qui est bien meilleur cavalier que moi. » — « Ah ! Monsieur, répondit la digne Mère, c'est que quand il s'agit de sauver une âme, Sœur Julienne n'a pas peur de la mort. »

Toute la vie de cette fervente disciple de la R. Mère Javouhey fut un tissu d'œuvres de zèle et de dévouement pour le bien. Aussi, la Providence voulut-elle lui accorder, dès ce monde même, une distinction que son humilité était loin d'ambitionner. Nous lisons dans une note à son sujet : « La Sœur Julienne Mugneret, en rentrant en France, passa devant l'île Sainte-Hélène et alla y visiter le tombeau de Napoléon I<sup>er</sup>, où elle écrivit ces mots : « Ici repose l'ami de mon père », et elle signa. Or, quelques

années après, on reçut à la Maison-Mère une médaille et une prime de 300 fr. avec cette adresse : « A Madame Julienne, pour les services qu'elle a rendus aux Colonies, ou à sa famille, si elle est morte (1). »

Nous aurons à mentionner plus tard les développements progressifs de la mission de Bourbon. Car si elle fut, à son berceau, des plus éprouvées, elle devint par la suite une des plus fécondes en fruits de toutes sortes de bénédictions, non seulement pour cette colonie, mais pour plusieurs îles situées dans ces lointains parages.

(1) Cette faveur, disent les Annales de l'Institut, lui avait probablement été accordée par les soins de la famille du comte de Montholon, qui avait fait partie de l'escadre chargée de rapporter en France les cendres de l'illustre exilé, et avait sans doute vu à Sainte-Hélène l'inscription de la Sœur Julienne. Le comte de Montholon était d'ailleurs le gendre du fondateur de notre maison de Palinges ; et Sœur Julienne était devenue la Supérieure de cette maison, après avoir fait merveille à l'école gratuite de la maison de Cluny. Elle est morte saintement, à la Maison-Mère de l'Institut, à Paris, le 30 mai 1882.

---

## CHAPITRE V

**Sollicitude maternelle de la Mère Javouhey pour ses Communautés de Bourbon. — Instructions spirituelles et religieuses qu'elle leur envoie.**

S'il est vrai que les mères s'attachent d'autant plus à leurs enfants qu'ils leur ont coûté plus de peines et de sacrifices, on ne s'étonnera pas de voir la R. Mère Javouhey s'occuper de ses Filles de Bourbon avec une sollicitude toute singulière. D'ordinaire, il lui en coûtait beaucoup d'écrire; et voilà pourquoi elle se contentait généralement de sa correspondance courante, qu'elle rendait aussi substantielle et précise que possible. Mais, en faveur des maisons de cette île lointaine, elle rédigea elle-même, de sa propre main, une série d'instructions qui sont un trésor précieux pour toute la Congrégation, et spécialement pour les Sœurs employées outre-mer.

Tout y est simple et pratique, plein d'onction et de force; et il s'exhale de ces lignes un tel parfum d'édification, que l'on croirait, en les parcourant, avoir sous les yeux quelques-unes de ces conférences spirituelles, religieusement conservées, de la plus fidèle disciple de saint François de Sales, la sainte Fondatrice de la Visitation. C'est pour ce motif que nous les reproduisons ici, sans en rien retrancher. Il est bon, d'ailleurs, de faire connaître, à ce point de vue de la vie intérieure et parfaite, la R. Mère Javouhey, qui n'est guère connue, ce semble,

que sous le rapport de ses grands travaux et de ses courageuses entreprises pour la gloire de Dieu et le salut de ses frères. Car son nom n'est-il pas devenu, en France, comme synonyme de zèle et de dévouement? — Nous transcrivons :

**Pureté d'intention, esprit intérieur.**

« Mes chères Filles, je ne saurais trop vous recommander la pureté d'intention dans vos actions. Souvent, nous faisons des choses bonnes en apparence, et qui n'auront point de mérite pour le ciel, parce que nous les faisons machinalement et sans motifs de plaire à Dieu... La pureté d'intention donne le prix à toutes nos actions; elle les vivifie, les ennoblit, et les plus petites deviennent grandes par la grandeur du motif qui les détermine. Vous surtout, mes bien chères Filles, qui avez quitté vos familles, vos amis, votre patrie, pour faire la volonté de Dieu, craignez de perdre le mérite de tant de sacrifices, en vous rattachant à tout ce qui ne serait pas Dieu... Ah! ne cherchez que lui dans toutes vos actions; qu'il soit votre but dans tout ce que vous faites, et il sera votre récompense.

« Mes chères Filles, le moyen de conserver et d'augmenter cette pureté d'intention, c'est de marcher en la présence de Dieu, d'appeler en vous cet esprit intérieur, qui est l'âme de la vie religieuse. Avec cet esprit intérieur, rien ne nous échappe: nous profitons des biens et des maux que Dieu nous envoie; tout nous est favorable pour notre avancement dans la vertu, parce que nous recevons tout de la main de Dieu, qui se sert des créatures pour nous rendre meilleurs.

« Gardons-nous bien de blâmer personne; prions pour toutes; ne nous réjouissons jamais des chagrins de nos ennemis. Oh! mes chères Filles, souvenez-vous de ces avis. »

Cette dernière recommandation était relative aux personnes qui leur étaient opposées, à Bourbon.

**Zèle pour la gloire de Dieu et charité  
pour le prochain.**

« Mes bien chères Filles, si je vous demandais ce qui vous a déterminées à partir pour les Colonies, toutes me diraient : « C'est le désir de travailler à la gloire de Dieu et de faire sa « volonté. » Je crois qu'il n'y a que de semblables motifs qui puissent déterminer une pareille vocation. Oui, tels furent vos motifs. Mais, mes chères Filles, ces beaux sentiments ne peuvent-ils pas s'effacer pour faire place à de bien contraires ? Mettons la main sur la conscience, et, peut-être trouverons-nous que nous avons oublié souvent notre belle et sublime vocation ; nous nous sommes souvent mises à la place de Dieu, en cherchant nos aises, notre satisfaction, et peut-être notre gloire... Que nous sommes faibles et malheureuses, d'oublier si facilement ce qui devrait nous occuper toujours ! Pourquoi, à l'imitation du grand saint Bernard, ne nous disons-nous pas chaque jour et plusieurs fois par jour : « Pourquoi « suis-je venue ici ? » Ajoutons : « Depuis que j'y suis, ai-je « travaillé avec zèle à la gloire de Dieu, à le faire aimer par « tous ceux qui m'entourent ? Ai-je souffert avec patience les « peines qui me sont arrivées ? Ai-je regardé les humiliations « comme venant de Dieu, qui voulait connaître mon amour « pour lui ? » Oui, mes bien chères Filles, faisons-nous souvent ces questions, et nous en tirerons de grands fruits, si nous les faisons avec cet esprit intérieur qui ne doit pas plus nous quitter que notre vêtement, si je puis parler ainsi. Le zèle serait mal entendu, s'il n'était accompagné d'une véritable charité pour le prochain. Nous devons plutôt édifier que corriger. Laissons ce soin à ceux que Dieu a commis pour cela. »

### Pratique de la Règle.

« Mes bien chères Filles, je veux causer avec vous sur la pratique de notre sainte Règle, et sur les avantages que vous y trouverez. *La Règle vient de Dieu et conduit à Dieu.* Vous trouverez cette vérité à la première page. Cette pensée vient de Dieu : elle est trop sublime pour que j'en sois l'auteur. Cette première page, qui détermine le but de notre sainte Institution, suffirait pour nous conduire au ciel : tout y est renfermé ; le reste n'en est que le développement. Méditez-la donc, mes chères Filles ; méditez-la sans cesse, et toujours avec un profond respect. »

Faisant ensuite allusion aux difficultés survenues à Bourbon et au schisme de quelques-unes des Sœurs, elle ajoute :

« Regardez comme ennemis de votre salut tous ceux qui vous diraient qu'elle n'est point approuvée, qu'elle ne vous oblige pas. Quoi ! ne savez-vous pas qu'elle est approuvée de tous nos saints Evêques, de nos directeurs ? Que faut-il de plus ? N'est-elle pas conforme à l'Evangile ? — N'entrez pas en discussion sur ces matières. Lorsqu'on vous en parle, renvoyez à vos Supérieures. Pour vous, votre bonheur, votre consolation se trouvera dans la pratique fidèle de votre saint Règlement. Examinez l'exemple de ces Sœurs qui ont méprisé, méconnu la Règle, qu'elles avaient promis de suivre, à la face des autels ; voyez où cela les a conduites ! Mais gardez-vous de les juger ; contentez-vous de les plaindre ; priez pour elles et ne conservez aucune haine dans votre cœur. Si quelques-unes revenaient à vous, ayez pour elles la plus tendre charité ; Dieu sera pour vous ce que vous serez pour elles. »

### Amour de la sainte pauvreté.

« Mes chères Filles, les points principaux de la Règle sont les vœux.

« Celui de pauvreté, de désappropriation de tout nous-même est le premier. Si nous quittons tout, nous n'avons plus rien; nous sommes donc parfaits par ce premier vœu bien accompli. Mais, hélas! qu'il est rare de trouver de véritables pauvres, même dans les Communautés les plus parfaites?... Ce n'est pas le manque des choses qui fait la pauvreté; mais c'est l'esprit de pauvreté qui fait les pauvres de Jésus-Christ; c'est cet esprit qu'il appelle bienheureux! Oh! que nous serions heureuses, si nous avions ce véritable esprit de pauvreté! Que ne puis-je vous le faire comprendre comme Dieu me le fait sentir! Songez qu'avec lui, nous avons tout, nous ne désirons rien; rien que l'accomplissement des desseins de Dieu sur nous. Toute notre crainte est d'y mettre quelque obstacle. — Voilà, mes bien chères Filles, la source du vrai et parfait bonheur sur la terre; n'en cherchons point d'autre; autrement, nous serions trompées par l'apparence. Jetons-nous donc entre les bras de la divine Providence; abandonnons-nous à ses soins. Regardons nos Supérieures, notre Règle, comme notre Providence visible, comme notre boussole, pour guider nos pas sur la mer orageuse de ce monde. Soyons sûres qu'en nous y abandonnant, nous arriverons tranquilles au port de la bienheureuse éternité. Je vous le souhaite, mes bien chères Filles en Notre-Seigneur. »

Par ces lignes, comme il est aisé de le voir, la R. Mère Javouhey exhortait ses Filles, non seulement au vœu et à la vertu de pauvreté, mais à de degré de détachement de toutes choses et de soi-même qui, s'il était bien pratiqué, conduirait rapidement l'âme à l'union intime avec

Dieu. L'Esprit-Saint lui-même lui avait enseigné cette doctrine, dont saint Jean de la Croix a de si beaux développements dans sa *Montée du Carmel*.

### **Confiance en Dieu, malgré nos péchés.**

« Oui, mes chères Filles, confions-nous en Dieu, malgré nos péchés. Cette confiance doit être fondée sur notre misère, sur nos besoins, sur les mérites de notre divin Sauveur, dont la miséricorde est infinie. Si j'osais m'offrir pour exemple, je vous dirais : « Voyez ce que Dieu a fait pour moi, ce qu'il fait chaque  
« jour pour cette sainte Congrégation, malgré les persécutions  
« suscitées de toutes parts par ceux-mêmes qui devaient la  
« protéger. Dieu veut que nous mettions notre confiance en  
« lui seul, et que nous soyons intimement persuadées que cette  
« œuvre est son ouvrage. Je n'avais aucun mérite pour opérer  
« tant de bien, mais j'ai toujours eu une parfaite confiance en  
« Dieu. Elle n'a jamais été trompée. Ses grâces sont propor-  
« tionnées à notre confiance. » Cependant, ne pensez pas que  
cette confiance puisse exister avec l'habitude du péché, l'attachement au péché; non, non, il faut détester le péché, et ne pas vouloir le commettre; alors il est permis d'avoir une entière confiance. »

### **Chasteté.**

« Mes chères Filles, je vous renvoie au discours sur la vie religieuse de l'abbé A..., pour vous instruire de ce qui regarde cette belle vertu. Ne raisonnez jamais avec la tentation. Souvenez-vous bien que tentation n'est pas péché. Souvent même la tentation est une occasion de mérite, parce qu'elle nous met en garde contre nous-mêmes. Ne vous exposez pas à la tentation; vous savez qu'il est dit : Celui qui s'expose au danger périra. Ne soyez pas curieuses; la curiosité a perdu

bien des jeunes religieuses. Evitez la lecture des livres, je ne dis pas dangereux, mais inutiles. Une fois qu'on a commencé d'en lire, il est difficile de s'en corriger : je vous parle par ma triste expérience. »

On remarquera, par cet humble aveu, toute la simplicité et la droiture d'âme de la R. Mère Fondatrice lorsqu'une occasion d'instruire et de faire du bien la portait à parler d'elle-même. Ce qui suit était le résultat de sa longue expérience.

« Je vous dirai encore que vous devez fuir les conversations oiseuses et familières, non seulement avec les gens suspects, mais même avec ceux qui sont saints. Oui, mes chères Filles, de pareilles conversations, avec des saints, ont fait la perte de plus d'une âme... S'il entre dans les devoirs de votre état d'avoir à converser avec les hommes, quels qu'ils soient, Dieu vous assistera, vous n'aurez rien à craindre ; mais si c'est par des motifs humains, Dieu vous laissera à vous-mêmes, et vous aurez tout à craindre. — Ne cherchez jamais la conversation des jeunes prêtres, sous prétexte de vous instruire ; c'est une tentation du démon ; aimez à vous instruire avec toutes vos sœurs, ou dans la lecture, et plus encore dans l'oraison. Ne voyez les prêtres que dans les fonctions de leur ministère, toujours avec un saint respect ; voyez toujours en eux la personne de Jésus-Christ, ne leur tenez aucun discours inutile. Evitez la moindre légèreté dans vos paroles. Je charge votre Supérieure de vous dire le reste. »

#### Obéissance.

« Mes bien-aimées Filles, je n'aurai pas grand'peine à vous faire sentir le mérite, le prix de cette admirable vertu. L'Esprit-Saint nous dit que l'homme obéissant racontera ses victoires.

L'obéissance est le caractère du saint religieux. Obéissance jusqu'à la mort, à l'exemple de notre divin Maître. Mes bien chères Filles, vous en donnez un bel exemple, en partant pour les colonies. C'est obéir jusqu'à la mort, car ne vous exposez-vous pas à mourir par obéissance ? Vous en faites l'action, mes bien chères Filles ; ah ! n'en perdez pas le mérite par votre indifférence. Faites tout pour Dieu ; qu'il soit toujours présent à votre pensée, pour adoucir, pour alléger tous vos sacrifices et les récompenser.

Mes enfants, à qui devez-vous obéir ? A la Règle, et rien qu'à la Règle... Dans tous les pays, dans tous les emplois, elle vous dirige et vous garde de toute erreur. Vos Supérieures y sont soumises comme vous : elle commande à toutes ; dans tous les pays, elle tient le même langage : renoncement, abnégation de vous-mêmes, charité, obéissance, humilité, pauvreté. Ces vertus, mes chères Filles, sont pour tous les climats, tous les pays, et même tous les emplois... Nous avons tout à gagner en obéissant, et tout à craindre en ne le faisant pas. Obéissons donc, et faisons-le dans la seule vue de plaire à Dieu. »

#### **Charité pour le prochain.**

« Mes chères Filles, que vous êtes dans une belle position pour exercer cette aimable vertu ! N'en perdez pas les occasions que votre emploi vous ménage. Que de personnes ont droit à votre charité ! D'abord les malades, puis les personnes qui servent sous votre direction, et les malheureux nègres qui vous environnent..... Ayez un cœur vraiment maternel pour tous. En soulageant leur corps, n'oubliez pas leur âme, qui est peut-être encore plus malade. »

La digne Mère ne s'étend pas davantage ici sur cette vertu, parce qu'elle doit y revenir encore, dans les con-

seils donnés à l'article suivant où elle fait le plus beau portrait de la charité entre personnes religieuses.

### **Amitiés particulières.**

« Mes bien chères Filles, regardez les amitiés particulières comme le tombeau de la charité religieuse : fuyez-les comme la peste. Dès que les Supérieures remarquent la naissance de quelque amitié particulière, elles ne doivent rien négliger pour la détruire dans sa racine, surtout si c'est entre jeunes Sœurs. Les préférences engendrent les jalousies, et celles-ci détruisent les Communautés les mieux établies. Que de maux viennent à la suite de ces malheureuses passions ! J'en ai vu des exemples terribles dans notre Congrégation ; et c'est cette expérience qui me fait vous prévenir contre un mal si dangereux, dont les suites sont si funestes à l'esprit de notre saint état. — Mes chères Filles, vous vous en préserverez par une vraie charité : cette belle vertu est le contre-poids, le remède le plus sûr contre ce poison. Aimez vos Sœurs, aimez-les pour l'amour de Dieu ; aimez-les comme des Epouses de Jésus-Christ. Vous trouverez dans cette charité votre consolation ; vous aurez pour vos Sœurs du respect, comme étant les Epouses d'un Dieu ; vous irez au-devant de tout ce qui pourra leur être utile et les obliger. Elles en feront de même à votre égard, et ce saint accord rendra votre société l'image du ciel sur la terre. Dieu prendra plaisir à habiter parmi vous ; les Anges mêmes envieront votre sort de pouvoir pratiquer dans des corps mortels les vertus qui font leur bonheur et leur gloire dans le ciel. Et parce que la pratique de ces vertus vous unira à Dieu, sa présence vous sera familière. Que nous sommes donc heureuses, mes chères Filles, de pouvoir commencer sur la terre ce qui doit nous rendre si heureuses dans l'Eternité ! »

### Habits religieux.

« L'habit religieux nous distinguant, aux yeux du monde, du reste des chrétiens, il fait connaître extérieurement notre vocation et l'Ordre auquel nous appartenons. Nous devons le porter avec un saint respect, et craindre de le déshonorer par quelque action contraire à l'esprit de notre état. Nous devons le soigner en quelque sorte comme une chose des plus précieuses, comme l'ornement le plus somptueux, qui nous met au rang des Epouses de Jésus-Christ. Ne le quittons jamais sans une extrême nécessité, et, chaque matin, reprenons-le toujours avec un nouveau plaisir. Craignons d'y changer la moindre chose, soit dans la forme, soit dans la couleur. Gardons la même manière de le porter. Que l'étoffe soit celle qui a été déterminée par nos Supérieures. Ne cherchons pas à avoir un voile plus long, une robe plus ample, des ourlets plus grands que ceux qui sont en usage ; car ce serait là l'agonie de l'esprit religieux, l'annonce de sa mort prochaine. Réfléchissez, mes bien chères Filles, et dites-moi si je me trompe. Tâchons d'être tellement uniformes, qu'on reconnaisse partout la Fille de Saint-Joseph de Cluny : *sa simplicité, son amour pour l'Institut et pour le travail.* »

Par ces trois mots, la vénérée Mère Fondatrice donnait comme le signalement d'une véritable Sœur de Saint-Joseph.

### Ordre et Propreté.

« Mes bien-aimées Filles, l'ordre et la propreté doivent faire le plus bel ornement d'une Communauté religieuse. C'est par là que l'on peut pressentir ce qu'est intérieurement une Religieuse. On peut dire que l'esprit de Dieu ne réside pas dans le

désordre. Le désordre extérieur annonce le désordre intérieur... Aimez et chérissez l'ordre et la propreté ; dans vos emplois, travaillez à établir le plus d'ordre possible, non seulement pour ce qui est visible, mais même pour ce qui n'est pas vu. Ne le faites pas par ostentation, mais faites-le par amour pour vos devoirs, par amour pour Dieu. J'ai la plus mauvaise opinion d'une maison malpropre ; la ruine doit en être la suite. L'ordre fait la richesse d'une famille, d'une Communauté, et presque d'un peuple. J'aurais bien des choses à vous dire sur les avantages de l'ordre et de la propreté ; mais vos Supérieures vous les diront pour moi. Je ne fais que vous les indiquer, afin de leur donner occasion de vous en parler ; *et aussi pour qu'elles connaissent tout le prix que j'attache à ce que l'esprit de la Congrégation soit un esprit d'ordre, de propreté, et surtout de simplicité.* Je les engage beaucoup aussi à vous parler des maux qui suivent le défaut d'ordre, et surtout dans une maison nombreuse. Ils sont incalculables. Ce défaut tarit la source du bien, parce que, presque toujours, il naît de la paresse et de la négligence. »

#### Visites à rendre et à recevoir.

« Mes chères Sœurs, évitez la fréquentation du monde ; fuyez le monde. Je ne saurais trop vous prémunir contre ses pièges et sa séduction, surtout dans les pays où vous vivez. Ne rendez jamais de visites qui ne seraient pas de première nécessité, ou commandées par une grande charité. N'en faites jamais par manière de récréation, par distraction, pour prendre l'air. Rappelez-vous combien de fautes suivent ces visites rendues et même reçues. Si vous n'en rendez pas, on vous laissera bientôt tranquilles à vos devoirs. »

« Il doit y avoir un parloir dans la maison ; qu'il soit désert autant que possible. Le parloir est pour ceux qui ont quelque affaire à traiter, et non pour causer inutilement. La Supérieure

doit savoir toutes les personnes qui y viennent. Il ne faut jamais aller au parloir sans sa permission, et elle doit savoir ce qui s'est dit en général... Il faut ne recevoir qu'à certains jours, à certaines heures; sans cela, il y aura toujours du temps de perdu et beaucoup de dangers. Surtout, mes chères Filles, qu'aucune de vous ne mange chez personne (1). »

SŒUR JAVOUHEY.

Tel était le sentiment d'humilité profonde de la R. Mère Fondatrice, qu'après avoir tracé ces règles si belles et si admirables de perfection chrétienne et religieuse, elle disait, dans la lettre d'envoi, à la Mère Rosalie :

« Vous lirez le cahier que j'adresse à toutes mes chères Filles. Donnez-le leur, si vous le jugez convenable; autrement brûlez-le, et faites ce que vous croirez le plus sage. Ecrivez-moi, faites-le par toutes les occasions possibles, entrez dans tous les détails que vous croirez propres à m'éclairer, soit dans ma conduite ou dans mes démarches; et dites-moi surtout ce que vous croirez utile au bien général des Colonies, soit pour l'instruction, soit pour les malades ou les Sœurs. Je veux profiter de tout, pour l'avancement de notre chère Congrégation.

« Adieu donc, ma bien-aimée Fille, comptez que vous n'aurez jamais de meilleure amie que votre Sœur

« Anne-Marie JAVOUHEY. »

Elle ajoutait enfin ces suaves et douces paroles, bien dignes de son cœur de mère et de celle à qui elles étaient

(1) Malheureusement ces pieuses instructions n'ont point été achevées. Telles qu'elles sont, elles peuvent offrir d'excellents sujets de lecture, de pieuses méditations et d'examen, spécialement pour le temps des retraites, mensuelles ou annuelles.

adressées. C'était l'Assistante de la Mère Rosalie, qui devint plus tard Supérieure à Bourbon.

« Ma chère Sœur Raphaël,

« C'est par vous que je termine ma correspondance, que je voudrais pouvoir continuer longtemps. Je vous aime toutes avec tant de tendresse ! Il me semble que les meilleures Filles de Saint-Joseph sont à Bourbon. Aussi mon esprit y va sans cesse, mon cœur y est toujours. Ma chère Fille, faites tout votre possible pour établir parmi toutes vos chères compagnes cet esprit d'union et de charité qui doit caractériser de vraies Filles de Saint-Joseph.

« Adieu, ma bien chère Fille, je pars dans un instant ; mes Sœurs vous diront tout ce que vous désirez savoir.

« Sœur JAVOUHEY. »

---

## CHAPITRE VI

**Premiers établissements à la Guyane, à la Guadeloupe et à la Martinique. — Epreuves dans ces dernières colonies. — Lois de 1825 et 1827.**

Les affaires de Bourbon n'étaient pas le seul objet des préoccupations et sollicitudes de la Mère Fondatrice. Car déjà le champ de ses entreprises d'outre-mer s'était bien agrandi. Déjà la congrégation de Saint-Joseph de Cluny commençait à occuper, dans nos colonies, la place que la divine Providence lui avait réservée pour le salut d'un si grand nombre d'âmes. Et, quel que doive être un jour l'avenir de ces contrées, jamais elles ne devront oublier que c'est surtout à la R. Mère Javouhey, et à ses Filles dévouées, qu'elles doivent le bienfait de l'éducation chrétienne qui les a faites, en grande partie, ce qu'elles sont aujourd'hui.

Dès les années 1822 et 1823, la Guyane française, après Bourbon et le Sénégal, vit venir des Sœurs de Saint-Joseph. Elles s'y établirent d'abord à Cayenne, chef-lieu de la colonie, pour l'éducation des jeunes filles; puis, à 60 lieues environ de Cayenne et à 12 lieues de l'embouchure de la rivière de la Mana, pour le soin des colons malades, en un lieu appelé la Nouvelle-Angoulême. Là, en effet, le gouvernement avait entrepris des travaux de colonisation, en faisant venir de France quelques familles pour défricher le pays; et, sur la demande du Ministre

de la Marine, la R. Mère Javouhey n'avait pas hésité à donner de ses Sœurs pour ce poste de dévouement, où tout devait être sacrifice.

Durant cette même période de temps, c'est-à-dire, de 1822 à 1824, la Congrégation de Saint-Joseph avait ouvert ses premières maisons d'éducation aux Antilles, à la Guadeloupe d'abord, puis à la Martinique. Et la R. Mère générale, on se le rappelle, avait eu la pensée d'aller elle-même, du Sénégal, commencer la maison de Saint-Pierre (Martinique), pour, de là, aller visiter ses autres établissements encore au berceau de la Guyane et de la Guadeloupe.

Moins favorisée sous ce rapport que la Martinique, la Guadeloupe n'avait jamais eu, par le passé, de maisons religieuses enseignantes, pour diriger l'éducation de la jeunesse créole. Confier les enfants à de petites pensions ou écoles séculières, ou bien les envoyer en France, à grands frais et au risque de mille inconvénients, les traversées de l'Océan étant alors si longues et si pleines de péril, telle avait été jusque-là l'unique alternative pour la société blanche de la colonie, qui seule comptait et dominait, à cette époque, à raison du régime de l'esclavage. Aussi l'arrivée inattendue des Sœurs de Saint-Joseph fut-elle, après un premier accueil un peu surpris, bientôt regardée et appréciée comme un bienfait pour le pays.

Quelques familles influentes appuyèrent l'administration coloniale dans les efforts qu'elle fit pour jeter les fondements de l'institution. Une entre autres, dont le nom et resté gravé dans la mémoire reconnaissante de l'Institut, donna son plus entier concours à cette œuvre de zèle. C'était la famille Le Dentu, dont le chef, comme plus

tard les fils, se montra toujours le protecteur et l'ami dévoué de l'Etablissement.

Il fut placé à la Basse-Terre, chef-lieu de la colonie. Ainsi soutenu et protégé, il se développa en proportion de son personnel, composé seulement, alors, de huit à neuf personnes, comme aussi à raison du local restreint qui lui était assigné. Au bout de trois ans, la maison comptait environ cent élèves, tant internes qu'externes, et l'on pouvait la regarder comme solidement assise, lorsqu'un malheur, qui ne tarda pas à frapper inopinément la colonie, vint tout à coup arrêter cet essor et compromettre l'avenir même de l'œuvre. Nous voulons parler du terrible ouragan du mardi 26 juillet 1825, qui promena ses ravages dans toute l'île. Jamais, peut-être, sinistre ne fut plus terrible, à la Basse-Terre en particulier, où grand nombre de personnes périrent.

Parmi les personnes dont on eut à déplorer la perte, les Sœurs de Saint-Joseph comptèrent leur première et digne Supérieure, la Mère Julie Jacotot. Elle mourut victime de son héroïque dévouement pour les enfants qui lui étaient confiées; et voici à cet égard les détails qui vinrent à la fois attrister et consoler le cœur de la R. Mère Fondatrice. Ils sont de la Sœur même qui reçut le dernier soupir de la vénérée Supérieure. Nous croyons devoir les relater dans toute leur simplicité.

« Nous étions, dit-elle, toutes réunies avec nos pensionnaires; les unes avaient détaché les tableaux de la sainte Vierge et les mettaient à leurs côtés, les autres tenaient leurs chapelets, leurs Christs entre leurs mains, et toutes imploraient la miséricorde de Dieu. Nous autres, nous courions après les portes et les fenêtres, que nous nous efforcions en vain d'arrê-

ter. Tout à coup nous vîmes les poutres se séparer du mur, et aussitôt le galetas tomba dans le dortoir. Nous prîmes alors le parti de nous sauver dans le jardin; ce qui n'était pas chose facile, car les tuiles voltigeaient de tous côtés. Cependant, comme il n'y avait pas à hésiter, les unes sortirent par la rue, avec une partie des enfants, les autres par le jardin. *Notre Mère et moi, nous faisons passer les enfants qui restaient, et nous sommes sorties les dernières.* Nous venions de quitter la chambre à bains; et notre Mère me donnait la main au milieu de la cour, lorsque, dans le même moment, une portion du toit tomba sur nous. Je me baissai et pus parer le coup, mais notre Mère, hélas ! qui était plus grande, le reçut à la tempe... Elle s'affaissa sur moi, puis, reprenant un peu ses sens, elle me dit : « Pourvu que je n'aie pas la douleur de vous voir mourir avant moi ! » « Je n'aurai peut-être pas, ajouta-t-elle, le bonheur de revoir mes Sœurs; mais si elles ne sont pas mortes et que vous puissiez les revoir, embrassez-les pour moi. » Elle me recommanda encore de remettre à ma chère Mère Générale son chapelet et son christ; et m'ayant demandé mon chapelet dont le christ était indulgencié pour la bonne mort, elle le prit, le baisa amoureusement, fit son acte de contrition avec une grande ferveur, puis commença à réciter les cinq Pater et Ave; mais elle ne put les finir. Une dernière fois elle fixa ses regards sur moi, puis, par un léger soupir, son âme s'exhala pour aller jouir, j'en ai la confiance, de la bienheureuse Eternité. »

« Je récitai le *De profundis* et pus emporter le corps inanimé de notre Mère au milieu du jardin. J'aperçus alors, non loin de moi, une de mes Sœurs, que je ne pus distinguer assez pour la reconnaître; elle était couchée par terre avec deux petites pensionnaires et une négresse. J'employai toutes mes forces pour les appeler, mais sans pouvoir me faire entendre, à cause de la violence du vent et de la pluie. Je les crus mortes, car j'avais vu tomber des pierres énormes de leur côté. Mais la

Providence s'était contentée d'une victime; elle nous réservait d'ailleurs pour d'autres épreuves. Nous eûmes le bonheur de nous retrouver toutes; les unes entièrement saines et sauvées; les autres blessées plus ou moins grièvement.

« Toutefois, la mort de notre Mère nous empêcha de goûter la joie de nous revoir et nous fit oublier tout ce que nous avions souffert nous-mêmes. Il fallut songer à lui rendre les derniers devoirs et la faire enterrer avec son habit religieux, et nous n'en avons point à lui donner, ayant tout perdu sous les ruines de notre maison. Il fallut même aussi renoncer à la triste satisfaction de la porter nous-mêmes à l'église, les rues étaient encombrées de bois et de pierres, à ne pouvoir passer. L'église n'a pas non plus été épargnée; il ne reste qu'une partie de la sacristie, où l'on peut dire la Sainte Messe; encore est-elle sans couverture; nous n'avons plus qu'un prêtre et rien ne manque à notre désolation. Car le Préfet apostolique, M. l'abbé Graffe, a aussi péri, avec plusieurs employés de son église. »

La R. Mère Javouhey avait précédemment, par un seul mot, fait de la Mère Julie le plus bel éloge que puisse mériter une âme religieuse. « Cette bonne Mère, avait-elle dit, n'a rien oublié, rien omis de ses devoirs et de ses engagements. » Aussi sa mort lui fut-elle très sensible, ainsi que cette catastrophe en général, qui était, en effet, pour l'Œuvre naissante de la Guadeloupe, un coup des plus terribles. Voici néanmoins avec quel calme et quelle résignation sa foi vive lui fit envisager et accepter ces épreuves.

« Ma bien chère Fille, écrivait-elle à la Mère Rosalie à Bourbon, je vous ai dit tout ce que la divine Providence faisait pour notre bonheur en ce monde; il faut vous dire

aussi ce qu'elle fait pour nous préparer à celui de l'éternité. Vous savez que c'est par les tribulations qu'on y arrive. Il vient d'y avoir un ouragan terrible dans les Antilles. Il a ravagé la Guadeloupe : toutes les maisons ne sont plus qu'un monceau de décombres. Notre bien chère Fille, sœur Julie Jacotot, Supérieure de la maison, a péri victime de sa tendre sollicitude pour ses enfants, qu'elle avait mises toutes en sûreté. Il y a encore eu deux de nos Sœurs blessées grièvement, Sœur Colombe et Sœur Constance; les autres sont blessées légèrement; les enfants n'ont point eu de mal. Il est mort de 5 à 800 personnes. Le digne Préfet apostolique a péri, avec tout son bas clergé et ses chantres, qui s'étaient retirés près de lui. Je n'ai pas besoin d'ajouter mes réflexions à ce triste tableau, vous les ferez vous-même. »

Songeant aussi à d'autres maux plus rapprochés d'elle, elle ajoutait ces lignes, dignes de son patriotisme et de son zèle pour les âmes : « Il y a aussi beaucoup de malheurs en France; la ville de Salins, que vous connaissez, est réduite en cendres; dix mille personnes se trouvaient sans asile; peut-être dix villages de même incendiés. On n'entend parler que de calamités. Le gouvernement, notre bon roi et la famille royale font de grands sacrifices pour les malheureuses victimes; mais cela n'empêche pas qu'il n'y ait bien des malheureux. Si du moins ils se convertissaient ! Mais, hélas ! combien peu se mettent en peine de revenir à Dieu ! Prions bien pour tant de pauvres âmes égarées. »

Pour revenir à la Guadeloupe, le calme rétabli dans la nature ne mit pas fin aux épreuves de la colonie et de la Communauté. Cet établissement, avant de croître, et de

répandre ensuite dans le pays entier le bienfait de l'instruction chrétienne, devra recevoir comme un second baptême de sang. Six à sept semaines, en effet, après le grand désastre dont nous venons de parler, un second fléau, également redoutable, la fièvre jaune, fit son apparition et produisit d'affreux ravages, auxquels contribuèrent sans doute les suites de l'ouragan. Les Sœurs ne furent point à l'abri de cet autre danger : au mois de septembre, l'une d'elles fut gravement atteinte par l'épidémie, et l'on pensa la perdre. Le mois suivant, une autre Sœur était également saisie par cette cruelle maladie, que l'on peut comparer à la peste; et dans la même journée, un malheur non moins grand venait frapper celle qui avait assisté la Mère Julie à ses derniers moments. Ses idées avaient commencé à varier depuis la catastrophe du 26 juillet; mais le 4 octobre, pendant qu'elle assistait à la sainte Messe à la paroisse, elle tomba dans un état complet de démence, et l'on dut l'emporter de l'église.

Tant de maux à la fois réduisirent la Communauté à une sorte de longue agonie. Ce qui porta la charitable Supérieure de la Martinique à lui offrir un asile, jusqu'à ce que la Guadeloupe, sortie un peu de ses ruines, pût lui procurer un local convenable et les moyens de s'y rendre utile. Mais le gouverneur s'opposa au départ des Sœurs, disant « qu'elles étaient la consolation du pays. » « Je crois, écrivait-il à la R. Mère Javouhey, que dans le malheur qui afflige la colonie, il ne convient pas que les Sœurs de Saint-Joseph s'en éloignent. Comme je l'ai écrit à Madame la Supérieure de la Martinique, plus notre malheur est grand, plus je compte sur tout leur dévouement pour ne pas abandonner la noble mission qu'elles

ont si bien commencé à remplir dans la colonie et dont, à la fin de l'année dernière, elles ont déjà recueilli les premiers fruits (1). »

En tenant ce langage, M. le contre-amiral Jacob était le fidèle l'interprète des propres sentiments de la R. Mère Fondatrice, et par suite, ses généreuses Filles restèrent à la Guadeloupe, où la divine Providence se réservait de les dédommager, plus tard, de toutes leurs épreuves.

Les premières Religieuses de Saint-Joseph qui se rendirent à la Martinique s'embarquèrent à Bordeaux au commencement de février 1823. Alors la R. Mère Fondatrice se trouvait au Sénégal, et la Mère Rosalie, sa sœur, n'était pas encore partie pour l'île Bourbon. Celle-ci la remplaça donc près des Sœurs destinées à cette fondation. Elle les conduisit à Bordeaux, où toutes reçurent dans la maison de Mme de Lamouroux la plus cordiale hospitalité; puis, quand les voyageuses se furent rendues à Pauillac, où elles devaient prendre la mer, elle continua à les encourager par une pieuse lettre, dont nous extrayons les lignes suivantes, si pleines de tendresse et de foi :

« On m'assure que vous avez trouvé (à Pauillac) dans les amis de la Miséricorde les mêmes complaisances et les mêmes attentions que je rencontre ici, dans cette sainte Maison. Ah ! pauvres enfants, comme vous aviez besoin de vous trouver seules au pied de quelque autel pour décharger votre cœur et offrir à Dieu le sacrifice de notre séparation ! Moi seule j'ai pu jouir de cet avantage, et je vous assure que je m'en suis donné pour vous toutes. J'ai fait au bon Dieu le sacrifice de

(1) Lettre du 24 septembre 1825.

tout, même des inquiétudes qui me viendront sur votre compte. Je n'en veux plus avoir. Je vous ai remises entre les mains du bon Dieu et de la sainte Vierge, sous la protection de saint Joseph. Je les rends responsables de votre salut spirituel et corporel. Allons, mes enfants, soutenez le sourage admirable que vous avez montré jusqu'ici. J'ai été bien contente de votre modeste retenue, en me disant adieu. J'avais besoin de cette modération, et Dieu l'exigeait de vous dans la circonstance. Ne manquez pas de remettre au pilote qui vous mettra en mer une lettre pour Mme de Lamouroux... Toutes ces bonnes filles de la Miséricorde pleurent votre départ; mon retour dans la maison a renouvelé tout leur chagrin. La bonne Mère vous regrette beaucoup (1).

« Vous le dirai-je encore, quand j'ai été à l'église et que je me suis vue seule au milieu de toutes vos chaises, comme mes larmes ont coulé ! Mais, je vous le répète et vous le savez, c'est avec une sorte de consolation et de bonheur que l'on se pleure, quand on se quitte pour des motifs aussi purs, aussi saints. Dieu nous console au fond de nos cœurs. N'oubliez pas, mes enfants, qu'il y est, visitez-le souvent dans ce sanctuaire intime; conservez-le précieusement, et que ce soit là, comme au pied des autels, que nous nous trouvions toujours... Adieu, mes enfants. Pensez à moi devant le bon Dieu et soyez sans inquiétudes... N'oubliez jamais la Miséricorde, pas plus que Bailleul et Beauvais...

« Allons, ma bien chère sœur Louise, je vous remets tous mes droits et vous charge de tous mes sentiments et de tous

(1) Dans un de ses voyages à Bordeaux, la R. Mère Javouhey avait fait la connaissance de M<sup>lle</sup> de Lamouroux, dont le nom est inscrit pour toujours dans les annales de la charité chrétienne. Ces deux grandes âmes s'étaient vite comprises; et depuis lors la Miséricorde de Bordeaux était ouverte à toutes les Sœurs de Saint-Joseph. La Congrégation de Saint-Joseph a elle-même établi, dans ces derniers temps, une belle maison d'éducation à Bordeaux, qui donne l'hospitalité aux Sœurs s'embarquant pour les côtes d'Afrique et autres pays.

mes soins, de toute ma tendresse pour nos chères enfants...  
Sœur Rosalie Javouhey. »

La Mère Rosalie pouvait d'autant plus justement les qualifier ainsi, que toutes, sauf la Supérieure, étaient encore bien jeunes. Mais elles étaient posées et sérieuses, en même temps que capables; et elles surent si bien se concilier l'estime et le respect pendant la traversée, qu'on les exempta de l'ennuyeuse cérémonie connue sous le nom de baptême du Tropique. Le voyage fut de 50 jours, dont 20 passés à l'embouchure de la Gironde, pour attendre un vent favorable; et ce fut le 27 mars, c'est-à-dire vers la fin du mois spécialement consacré à honorer leur saint Patron, que les premières Sœurs de Saint-Joseph débarquèrent à la Martinique.

La maison qui devait leur être confiée était un ancien couvent de Dominicaines, dans la partie Sud de la ville de Saint-Pierre, sur la paroisse du Mouillage. En 1742, la R. Mère de Cambray, Prieure, avec quatre Religieuses du monastère de Marseille, était venue faire cette fondation. L'année suivante, avait été posée en grande cérémonie la première pierre de la chapelle et des deux corps de bâtiment, dont l'un devait servir d'habitation aux Religieuses, et l'autre d'hospice aux pauvres malades; et cela, ajoute le procès-verbal de cet événement « dans l'espérance et la confiance que Dieu bénirait une entreprise toute formée pour sa gloire, pour la satisfaction et le soulagement du public. »

Cette institution eut, en effet, cinquante ans de calme et de prospérité, pendant lesquels elle reçut, parmi les demoiselles créoles, un certain nombre de sujets; la pre-

mière admise s'appelait la Sœur Saint-Joseph. La grande Révolution, qui bouleversa tant d'Instituts religieux, n'épargna pas le couvent des Dominicaines de Saint-Pierre (Martinique), lequel ne fit plus que végéter les années suivantes, pour s'éteindre ensuite tout à fait. Il restait cependant encore deux Sœurs, la Mère Sainte-Rose, la dernière Supérieure, et une Sœur converse du nom de Marthe. Après l'extinction de la Communauté, le gouvernement avait essayé de rétablir, sous le nom de Maison-Royale, le pensionnat des Dominicaines, dont lui-même faisait les frais, pour l'éducation des jeunes filles appartenant aux familles blanches de la colonie. Mais, bien que la Directrice, la veuve d'un ancien général, fût une personne distinguée et capable, et qu'elle eût pour la secourir une ancienne élève et dame de la maison de la Légion d'honneur de Saint-Denis, le nombre de leurs élèves était tombé à un chiffre plus qu'insignifiant; et c'est ce qui avait déterminé le Ministère de la marine à envoyer à leur place les Filles de la R. Mère Javouhey. Dans les colonies comme en France, on croyait alors ne pouvoir se passer des Religieuses enseignantes, pour réparer tant de ruines amoncelées par la fin du dernier siècle.

Après quelques premières difficultés, de la part des directrices de la Maison-Royale, lesquelles, paraît-il, n'avaient pas été officiellement avisées de leur remplacement, les Sœurs de Saint-Joseph s'installèrent modestement dans l'ancien couvent des Dominicaines; c'était le jour même de la fête de saint Dominique, 4 août 1823. Les deux Sœurs, vestiges vénérables du passé, ne furent pas les moins heureuses de cette prise de possession. La Mère Sainte-Rose, en particulier, ne se sentait pas de joie à la

pensée que l'œuvre à laquelle elle avait consacré sa vie allait renaître, quoique sous une autre forme, et au moyen d'autres instruments. Aussi s'écria-t-elle : « Maintenant je puis mourir en paix ! Le Seigneur m'accorde de voir cette maison qu'ont occupée mes Sœurs, remise à ses Epouses et échapper ainsi à des mains séculières ; je l'en bénis ! » Ce fut son *Nunc dimittis* ; car elle ne survécut que quelques mois à cet événement, qui était venu consoler ses derniers jours. Son corps repose à l'ombre des murs de la chapelle, dans le petit cimetière affecté à la Communauté (1).

Cependant le Préfet apostolique, M. l'abbé Corand, mécontent de ce qu'il n'avait pas été consulté au préalable, par l'administration, concernant l'envoi des Sœurs à la Martinique, leur fit un accueil des moins encourageants. Ne pouvant toutefois les rapatrier, puisqu'elles avaient été envoyées par leur Supérieure générale, sur la demande même du gouvernement, il essaya du moins de les détacher d'une certaine manière de l'obéissance due à leur Maison-Mère, pour en faire une Communauté locale, conservant tout au plus quelques liens avec sa souche légitime, la Congrégation. Il pensait par là relever

(1) Nous avons déjà écrit ces lignes, lorsque des lettres reçues de la Martinique sont venues nous apprendre que les Sœurs de Saint-Joseph avaient dû quitter cette pieuse maison, témoin pendant 60 années de leur pieux et généreux dévouement. A leur place, le gouvernement a installé un lycée pour les jeunes gens, auxquels la colonie offrait cependant, depuis longtemps déjà, toutes les ressources désirables pour une bonne et complète éducation. Les Sœurs de Saint-Joseph ont été réduites à aller chercher ailleurs un asile, et elles ont eu de plus la douleur de se voir enlever la plupart des écoles du quartier, où elles ne pourront plus donner une éducation chrétienne à la jeunesse, ni secourir près des pauvres noirs et des malades le zèle du clergé. Mais espérons que viendront des jours meilleurs.

un ancien couvent d'Ursulines, qui n'existait guère plus que de nom, en lui rattachant, par une sorte de fusion, la Communauté des Sœurs de Saint-Joseph.

Mais la jeune Supérieure, la Mère Louise, n'était pas une seconde Sœur Thaïs. Ame pleine de foi et de générosité; toute désireuse de se dévouer sans réserve à la mission qui lui avait été confiée par la R. Mère Fondatrice « qu'elle aimait et honorait, disait-elle, peut-être plus que sa mère selon la nature », pour rien au monde, elle n'eût voulu trahir l'honneur et les intérêts de sa Congrégation. Aussi, loin de se laisser séduire ou intimider par les vues et les dispositions du Préfet, préféra-t-elle porter toutes les croix plutôt que de faire la plus petite concession qui eût pu leur nuire. « Mon devoir et mon cœur, écrivait-elle, seront toujours d'accord à ce sujet; ils inspireront et guideront ma conduite, sans craindre qui que ce soit. »

La R. Mère Fondatrice eut elle-même, dans cette affaire, sa bonne part de croix. M. Corand étant en effet venu en France, pour tâcher d'obtenir du ministère de la marine le rétablissement du couvent des Ursulines, à l'effet d'y recevoir des pensionnaires, et le Ministre lui ayant répondu qu'il n'autorisait pas, dans une même colonie, deux sortes de Communautés ou Congrégations enseignantes, il attribua cet échec à la R. Mère Javouhey. Et de plus, il n'est sorte de difficultés qu'il ne souleva au sujet de l'Institut. Il prétendait que n'ayant ni l'approbation du Saint-Siège, ni les vœux solennels, ni la clôture, il n'était pas dans une situation régulière aux yeux de l'Eglise.

Il raisonnait ainsi sans tenir compte des modifica-

tions apportées au droit ancien par le temps et les circonstances. Aussi la R. Mère, après avoir pris le conseil et l'avis de personnes compétentes, ne craignit-elle pas de prendre ouvertement la défense de son Œuvre. Elle écrivait, avec sa rondeur ordinaire, ces lignes, qui portent avec elles leur cachet d'authenticité : « Monsieur le Préfet apostolique de la Martinique a jeté feu et flamme contre moi ; on eût presque dit qu'il regrettait de ne pouvoir nous trouver en faute. Mais nous avons présenté nos Statuts et nos Règlements, tels que nous nous sentions la force de les suivre, à nos Evêques, et ils les ont sanctionnés. Le gouvernement les trouve sages, et les approuve, que veut-on de plus ? Si nous ne sommes pas des Religieuses d'après le Concile de Trente, nous sommes des Religieuses d'après notre zèle pour la religion, et d'après les lois de l'Eglise aujourd'hui. Nous ne voulons pas d'une perfection qui nous sortirait de l'esprit de notre état ; nous ne sortons pas de la voie ordinaire, ainsi nous n'avons besoin de rien d'extraordinaire. Je dis cela d'après les canonistes les plus distingués de Paris, de Beauvais et même d'Autun (1). »

(1) A la vérité, à l'époque du Concile de Trente, et d'après même les décrets antérieurs, notamment de Benoît VIII, nul Ordre religieux ne pouvait se fonder dans l'Eglise sans l'approbation du Saint-Siège, et, en outre, la clôture était prescrite aux Ordres religieux, appelés ainsi dans le sens strict, c'est-à-dire ayant les vœux solennels. Mais, par la suite des temps, les besoins des âmes et les moyens d'y répondre s'étant modifiés, l'usage s'était peu à peu introduit, en France en particulier, d'établir avec la seule approbation épiscopale des Congrégations religieuses ; et ces Congrégations, pour la plupart, n'avaient ni les vœux solennels, ni la clôture, la solennité des vœux n'étant d'ailleurs pas de l'essence même de l'état religieux. — Or, l'usage précité, l'Eglise fait plus que de le tolérer ; car il est constant qu'elle a même coutume, dans ces derniers temps, de n'approuver les Congrégations religieuses

C'était de tous les côtés à la fois que la R. Mère Fondatrice avait à lutter, pour défendre l'Œuvre que Dieu même avait confiée à ses soins et à sollicitude. Les lignes suivantes nous montrent, en effet, que M. l'abbé Guillet, Préfet apostolique de la Guyane, n'était pas non plus sans quelques préventions à l'égard de l'Institut. Elle écrivait à M. l'abbé Girardon, supérieur ecclésiastique du Sénégal, devant lequel M. Guillet avait tenu des propos assez pénibles pour elle à entendre :

« A Monsieur le Préfet apostolique,

« Combien je regrette de vous avoir si peu vu pendant votre séjour à Paris ! Et même le dernier jour j'ai eu beaucoup de peine, car je ne savais que penser de tout ce que M. Guillet disait devant vous, mon père. Je vous crois trop sage pour partager une opinion exaltée. Est-ce à nous à choisir ? Ne devons-nous pas suivre la route que le Seigneur nous a tracée par tant de miracles ? Est-ce notre œuvre ? N'est-ce pas l'œuvre de Dieu ? Il peut bien nous susciter un saint Vincent de Paul pour nous conduire ; nous le recevrons avec une grande reconnaissance ; mais je ne l'ai pas encore rencontré. En attendant, dirigez-nous, mon père, dans l'esprit de notre sainte Règle ; vous y reconnaîtrez l'esprit de Dieu, l'union de tous les membres de la Société. »

Cette lettre de la R. Mère Fondatrice montre que déjà, parmi certains Supérieurs ecclésiastiques, commençait à poindre le germe du grave différend qui s'élèvera bientôt

à vœux simples qu'après qu'elles ont déjà pris naissance et ont été préalablement autorisées par les Ordinaires des lieux. (*Divers auteurs modernes du Droit canonique.*)

entre elle et Mgr d'Héricourt, évêque d'Autun ; l'on y voit en même temps les principes de justification de sa conduite à venir dans cette affaire. Nous aurons à y revenir plus tard.

Une autre lettre adressée alors par la R. Mère Fondatrice à la Mère Rosalie, achèvera de nous la montrer sur la brèche, combattant, avec une énergie égale au danger, toute entreprise de nature à porter atteinte aux bases fondamentales de l'Institut. « Figurez-vous, chère Fille, lui dit-elle, que chaque curé des colonies voulait faire une maison dont il aurait été le chef. Le Préfet de Cayenne, celui de la Martinique, étaient venus à Paris solliciter comme une faveur de garder nos Sœurs sans les changer. Il y avait surtout défense pour elles de rendre leurs comptes à la Congrégation. C'est ce dernier article qui leur tient le plus au cœur. *Fort heureusement, j'étais là ; c'est ce qui a déterminé le gouvernement à poser les bornes de leur pouvoir, et à étendre le nôtre, pour le bonheur de la Congrégation* (1). »

Le gouvernement, en effet, par la loi de 1825 d'abord,

(1) Voici un extrait des instructions relatives à l'exécution de la loi du mois de janvier 1825 :

« La Supérieure générale d'une Congrégation conserve une action immédiate sur tous les sujets qui en dépendent ; elle a le droit de les placer et de les déplacer, de les transférer d'un établissement dans un autre, de surveiller le régime intérieur et l'administration. Mais chaque établissement n'en demeure pas moins soumis, dans les choses spirituelles, à l'évêque diocésain.

« Nul établissement autorisé comme faisant partie d'une Congrégation à Supérieure générale ne peut s'en séparer, soit pour s'affilier à une autre Congrégation, soit pour former une maison à Supérieure locale indépendante, sans perdre par cela seul les effets de son autorisation. »

Quant aux ordonnances royales, l'une du 21 août 1825, relative à

puis de 1827, affermit les droits des Supérieures générales sur leur Institut tout entier, leur assura la liberté d'action nécessaire pour le régime intérieur et d'administration des Communautés; et de plus, en ce qui concerne les colonies, écarta toute cause de division et de conflits, en y défendant l'établissement de toute Congrégation ou Communauté nouvelle sans une autorisation spéciale du Roi.

Cet immense résultat, qui était alors la chose la plus avantageuse qui pût arriver à la Congrégation de Saint-Joseph, la R. Mère Javouhey n'y avait pas été étrangère, comme il résulte, entre autres preuves, de sa lettre précitée. Elle se garda toutefois de s'en prévaloir d'aucune manière, au profit de l'amour-propre. Elle ne vit en cela qu'un bienfait de plus de la divine Providence pour son œuvre, dont les droits et les intérêts se trouvaient sauvegardés, en vue du plus grand bien. Et, faisant allusion à toutes les démarches en sens contraire dont elle a parlé plus haut, de la part du clergé des colonies, elle se contentait d'écrire : « Oh ! ma chère Fille, que les hommes sont à craindre par leur désir de dominer, ou leur ambition pour le gouvernement ! Mais si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? Nous sommes bien heureuses que la loi soit favorable à l'union des membres avec leurs chefs. »

Cependant ses vues si pures n'étaient pas toujours

l'île Bourbon, l'autre du 9 février 1827, relative à la Martinique et à la Guadeloupe, elles étaient ainsi conçues : « Article 36. Le gouvernement tient la main à ce qu'aucune Congrégation ou Communauté religieuse ne s'établisse dans la colonie et n'y reçoive des novices sans notre autorisation spéciale. »

aussi favorablement appréciées. Cette fermeté déployée par elle, pour assurer le présent et l'avenir de son œuvre, passait parfois pour une sorte d'absolutisme ou d'attachement à son sens propre. Mais, sans se déconcerter, elle poursuivait sa mission, laissant au temps et surtout à Dieu le soin de prendre sa défense. Et il nous semble aujourd'hui de toute justice d'ajouter, qu'abstraction faite de la forme et de certaines apparences, personne n'a jamais cherché la vérité, le bien, les intérêts sacrés de la gloire de Dieu et du salut des âmes, avec un zèle plus sincère et plus pur, plus dégagé de toute obstination et ambition personnelle. Moins zélée pour le bien, plus amie de la tranquillité et plus sensible à l'opinion, assurément elle eût été moins ardente et moins persévérante dans la lutte, mais aussi nous apparaîtrait-elle aujourd'hui dans toute la beauté de ce grand caractère qu'on ne peut s'empêcher d'admirer ? Et l'œuvre qu'elle a fondée, défendue, développée au prix de tant de sacrifices et d'épreuves, serait-elle ce que nous la voyons aujourd'hui, parfaitement unie, forte dans les combats du bien contre le mal, dévouée enfin, jusqu'à l'héroïsme, à Dieu et aux âmes ?

Pleinement rassurée du côté des colonies, et de la Martinique en particulier, la R. Mère Javouhey y fit un nouvel envoi de huit jeunes Sœurs, en janvier 1826. Puis elle y fit élever des constructions en prolongation des bâtiments du pensionnat, sur une étendue de 80 mètres. La Mère Louise, Supérieure de l'établissement, dirigea elle-même les travaux, sans le secours d'aucun architecte, et c'est, dit-on, la partie qui offre le meilleur aspect de tout l'édifice qui était réservé aux élèves.

A cette même époque, nous retrouvons dans la corres-

pondance de la R. Mère Fondatrice le projet dont nous avons déjà parlé, d'envoyer de ses Filles à Saint-Dominique, où elles étaient fort désirées. Et elle aimait à voir, à cet égard, une marque des desseins de la divine Providence dans le nombre consolant de sujets que recevaient les maisons de Cluny et de Bailleul. « Nous ne pouvons vraiment pas douter de la volonté de Dieu, écrivait-elle à ce sujet, puisqu'il nous envoie en même temps l'ouvrage et les ouvriers. » Cette mission, toutefois, était réservée pour un temps plus reculé.

Mentionnons également ici, pour mémoire, la demande de Sœurs de Saint-Joseph que fit alors l'aumônier de l'empereur du Brésil, qui avait appris à connaître leur dévouement. Ce nouveau projet de mission souriait beaucoup à la digne Mère. Aussi n'omit-elle rien pour lui donner suite, s'il entra dans les vues de la Providence. L'ambassadeur de France devant partir alors pour ce pays, elle en profita pour acquitter une ancienne dette de reconnaissance. « Elle envoya, disait-elle, à la petite reine du Portugal un joli chapelet en corail taillé, monté en or, et à la Supérieure du couvent de l'Adjuda une lettre, pour la remercier de toutes ses bontés pour ses Filles à leur passage à Rio-Janeiro. »

Cependant la fondation du Brésil ne devait pas avoir lieu ; c'était dans une autre partie de l'Amérique du Sud, au Pérou, que les Filles de la R. Mère Javouhey étaient appelées à exercer leur zèle. Depuis de longues années, elles sont établies dans la capitale de cet empire, à Lima, où Français et indigènes s'estiment heureux de les posséder, pour les soins à prodiguer aux malades et l'instruction chrétienne à donner aux enfants.

Ce pays, qui fut l'heureux berceau de l'aimable et jeune sainte, Rose de Sainte-Marie, n'a rien perdu de sa pieuse fécondité; et les Sœurs de Saint-Joseph en particulier ont déjà vu s'y épanouir plus d'une fleur, destinée à embellir le jardin de l'Epoux céleste. C'est ainsi que partout, sous tous les climats, comme au sein de toutes les races, la grâce de Jésus-Christ marque de son sceau béni des âmes privilégiées, appelées à se consacrer à Lui, pour vivre et mourir à son divin service, dans les œuvres de zèle et de charité.

---

## CHAPITRE VII

**Envoi de la Mère Marie-Thérèse Javouhey aux Antilles. — Bon état et affermissement des maisons de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique. — Fondations aux îles Saint-Pierre et Miquelon et à Pondichéry.**

Une sorte d'instinct divin, attrait mystérieux contre lequel elle eût vainement cherché à lutter, portait la R. Mère Javouhey à traverser de nouveau les mers. Son cœur, après les peines cuisantes et les douces consolations de Bourbon, inclinait surtout alors vers les Antilles, où un grand avenir lui paraissait réservé aux œuvres de l'Institut. Il semblait d'ailleurs nécessaire que ces jeunes fondations, non moins que celle de la Guyane, fussent visitées et bien affermies dans l'esprit de la Congrégation, si, par suite de l'éloignement, des habitudes du pays et des circonstances, on avait pu s'en écarter en quelque chose, comme il était à craindre.

Toutefois, le moment de quitter une seconde fois la France n'était pas encore venu pour la R. Mère Fondatrice. Elle le reconnut à des obstacles qui vinrent s'opposer à son départ. Mais, après avoir envoyé une autre elle-même à l'île Bourbon, dans la personne de sa plus jeune sœur, la Mère Rosalie, elle voulut de même se faire remplacer aux Antilles par la Mère Marie-Thérèse, sa sœur puînée.

Celle-ci, après avoir supporté pendant plusieurs an-

nées la gêne et les privations de l'établissement de la maison de Chàlon-sur-Saône, avait été chargée d'aller commencer celle de Cluny. Et c'est de là, ainsi que nous l'avons vu, qu'elle avait sollicité la faveur de partir elle-même, à la place de la Mère Rosalie, pour aller fonder la mission du Sénégal. Mais depuis lors un certain temps s'était écoulé ; cette bonne Mère avait comme pris racine à Cluny ; elle y était entourée de respect et d'affection ; elle trouvait là, d'ailleurs, l'élément qui semblait convenir le mieux à son amour de la retraite, à ses goûts pour la simplicité et la vie cachée. Malgré cela, la R. Mère Fondatrice, qui connaissait la vertu de sa digne sœur, n'hésita pas à lui demander ce sacrifice. Et, chose digne de remarque, si elle semblait parfois porter plus spécialement son attention sur ses propres sœurs, ainsi que sur certains membres de sa famille, ce n'était jamais que pour faire appel à leur dévouement. Toujours, en elle, la voix des intérêts sacrés de la Congrégation et des âmes l'emporta sur celle de la chair et du sang. Aimer, d'ailleurs, n'est-ce pas vouloir le bien de ceux que l'on aime ? Et peut-on leur vouloir plus de bien qu'en les mettant à même, selon l'ordre de la Providence, de se dépenser et de se dévouer davantage pour la gloire de Dieu ?

L'événement montra que la R. Mère Javouhey n'avait pas trop présumé de la vertu de sa sœur. Car tel fut l'empressement de celle-ci à répondre à son appel, qu'elle pouvait écrire ensuite : « Ma chère Mère de Cluny reçut ma lettre à midi, et à trois heures elle était en route pour Paris ; voilà de la soumission ! » C'est que, à ses yeux, la R. Mère Fondatrice était moins une sœur

selon la nature, que l'organe de la volonté de Dieu. C'est ainsi que, faisant taire toutes les réclamations de son cœur, non moins que de sa modestie, — car rien ne lui coûtait tant que d'être mise quelque peu en relief — elle écrivait à la Mère Rosalie : « Ma bien chère sœur, si ce n'étaient les sentiments de foi qui m'animent, j'aurais lieu d'être triste et affligée. Mais la pensée que c'est la volonté de Dieu, pour travailler à sa gloire et à ma sanctification, me soutient, m'encourage et même me fait éprouver de la joie. Qu'importe le lieu où nous servions Dieu, pourvu que nous ayons le bonheur de nous réunir un jour pour le louer et le bénir à jamais, et n'avoir plus peur de le perdre et de l'offenser ! Comme nous serons dédommagées alors des sacrifices que nous faisons en cette misérable vie ! Faisons-les donc de bon cœur et n'en laissons pas échapper les occasions, sans en faire notre profit. Je puis vous dire que je vais partir tranquillement et gaiement, puisqu'il paraît bien que c'est la volonté de Dieu. J'ai bien prié pour qu'il se rencontrât des obstacles, si ce n'était pas dans les desseins de Dieu. Jusqu'ici il ne s'en est trouvé aucun ; je ne m'en inquiète plus, c'est son affaire ; je remets tout entre ses mains, avec la pleine confiance qu'il saura bien arranger toutes choses. »

De son côté, la R. Mère s'applaudissait fort d'avoir suivi cette heureuse inspiration. « Il me semble, écrivait-elle, que, quoi qu'il arrive, je n'aurai désormais plus d'inquiétudes sur nos établissements d'Amérique. » Et que ne devait-elle pas, en effet, attendre d'une âme dont elle pouvait ainsi tracer le portrait, dans une lettre à la Supérieure de la Martinique ? « Je vous envoie donc ma chère

Mère de Cluny pour vous seconder... Confiez-vous pleinement à elle ; elle en est digne, et personne ne le mérite plus justement. Vous pourrez obtenir d'elle bien des lumières. Dieu l'a choisie simple, humble et modeste, afin d'avoir toute la gloire du bien qu'elle peut faire. Pour moi, je vous l'avoue, j'ai en elle la plus parfaite confiance ; toutes ses actions me pénètrent d'admiration et de respect. Pardonnez-moi cet abandon de mon âme ; j'oubliais qu'elle est ma sœur ; mais aussi vous êtes ma fille, et je puis tout vous dire. »

Après avoir envoyé sa sœur à Chamblanc, dire un dernier adieu à leur vieux père, que celle-ci trouva tout heureux du sacrifice de ses Filles et uniquement occupé à prier le bon Dieu, la R. Mère Fondatrice accompagna elle-même jusqu'à Nantes une petite colonie de Sœurs, destinées, les unes à la Guyane, les autres à la Martinique et à la Guadeloupe. Et c'est de là qu'elle entretenait cette édifiante causerie avec ses Filles de Bourbon. « Nous venons, leur écrivait-elle, de nous mettre en ménage à l'hôtel de France. Nous avons trois jolies chambres, dont l'une est salle d'étude, la seconde fait salon et salle de communauté, la troisième réfectoire. La nuit toutes les trois font chambre à coucher. Notre cuisine consiste en lait et bœuf. On ne fait que deux repas par jour, et encore sont-ils petits. Enfin nous commençons notre carême, qui finira à Pâques, dans trois mois. Avec cela nous sommes gaies, contentes plus que des reines. Nous venons de nous confesser toutes à M. l'abbé Fournier. Je trouve nos Sœurs bien heureuses d'emmener avec elles un confesseur si excellent. Ma chère Mère de Cluny partira gaie-ment, parce qu'elle fait la volonté de Dieu. Que j'envie

son bonheur ! Mon Dieu, quand est-ce que je serai un peu libre pour faire un semblable voyage ! En attendant ce moment, je vais faire mon possible pour seconder la grâce, qui se répand avec tant d'abondance sur notre chère Congrégation. »

Elle n'omettait, dans ce but, rien de ce qui était en son pouvoir. On peut en juger par ces autres lignes : « Je voudrais rester ici jusqu'au départ de ma chère Mère de Cluny ; mais il faut partir pour me rendre à Carcassonne, où je suis attendue ; j'y arriverai le 6 janvier, j'y resterai jusqu'au 20, et de là je me rendrai à Cluny, où je passerai une dizaine de jours ; ensuite j'irai à Paris, pour m'occuper d'affaires importantes pour la Congrégation. — Voilà à peu près la marche que je dois suivre. Il faudrait rester plus longtemps dans chaque endroit, mais que faire ? Les jours ne sont pas plus longs pour moi que pour tout le monde ; il faut donc que chacun se contente du peu que je peux lui donner. Adieu, ma bien chère fille, soyez gaie, contente, et tâchez de rendre heureux tous ceux qui sont sous votre conduite. » — « Il me semble, écrivait-elle encore, qu'après le départ de ma bonne chère Mère de Cluny, je vais me mettre en quatre, pour tâcher qu'on ne s'aperçoive pas de son absence. »

La Mère Marie-Thérèse Javouhey arriva heureusement à Cayenne, avec les sœurs qui l'accompagnaient, le 2 février 1827 (1), en la fête de la Purification de la très

(1) « Cette date, ajoute ici la pieuse rédactrice des Annales de la Congrégation, revient assez souvent, à cette époque, pour marquer l'embarquement ou le débarquement de nos chères Sœurs, soit à leur départ de France, soit à leur arrivée aux colonies. C'est ainsi que la R. Mère

sainte Vierge et de la Présentation de Jésus au Temple. Quelques nuages avaient plané sur les dispositions de la Supérieure de la maison de Cayenne, relativement à la Congrégation, et la chère Mère Marie-Thérèse amenait sa remplaçante. Le schisme encore récent de l'île Bourbon lui inspirait quelque crainte vague qu'il n'arrivât à Cayenne quelque chose de semblable; mais elle eut la consolation de constater que la situation n'était pas tout à fait ce qu'on l'avait dite, et le changement de Supérieure se fit de la manière la plus religieuse. La Communauté fut d'ailleurs très heureuse de posséder pendant trois mois celle qui lui rappelait si bien, à tous égards, la vénérée Mère Fondatrice.

Arrivée à Saint-Pierre (Martinique) avec les huit sœurs qu'elle y amenait, la Mère Marie-Thérèse reçut également de la part de la Supérieure et de toutes les Sœurs un accueil aussi cordial que respectueux. De part et d'autre on se sentait en famille. Certains bruits aussi, concernant la Communauté de la Martinique, avaient fait craindre à la R. Mère Fondatrice que l'on s'y fût un peu écarté de cet esprit de simplicité et de pauvreté qu'elle désirait tant voir régner partout, comme le fondement le plus solide, et l'ornement le plus précieux des établissements de l'Institut. Or, à sa grande satisfaction, la Mère Marie-

Rosalie, en 1819, et la vénérée Mère Fondatrice, en 1820, prirent la mer le 2 février pour se rendre au Sénégal, et d'autres après elles eurent le même avantage pour leur débarquement dans les îles. C'était, nous aimons à le croire, un témoignage de la bonté de la très sainte Vierge, et nos chères Sœurs puisaient dans cette coïncidence un encouragement pour leur mission dans ces terres lointaines. Il leur semblait que Marie les bénissait, puisqu'elle permettait qu'elles inaugurassent leurs premiers pas en ces pays si nouveaux un jour qui lui était spécialement consacré. »

Thérèse put la rassurer pleinement à cet égard. Elle lui écrivit « qu'il n'y avait en tout que le nécessaire, que la maison était meublée très simplement, et que l'on y connaissait même moins, peut-être, le superflu qu'ailleurs. Elle témoignait, en même temps, de la piété des Sœurs, de leur fidélité au devoir, de leur union et de leur courage, malgré leur faible santé ; en un mot, elle remerciait Dieu de ce que toutes avaient si bien conservé l'esprit de leur vocation. » — « La Mère Louise, ajoutait-elle, sait allier la fermeté à la bonté. On la craint et on l'aime, elle fait merveille ici. » Dans ces dernières lignes était en grande partie le secret du bon état de la Communauté et de l'œuvre.

Peu après l'arrivée de la Mère Marie-Thérèse à la Martinique, la Maison Royale prit une nouvelle importance, par l'annexion d'une seconde œuvre, appelée l'hospice des orphelines. Cet hospice, renfermé dans l'enceinte du cloître des Dominicaines, avait été fondé en faveur des orphelines, des femmes pauvres ou malades, des enfants trouvés des deux sexes, par lettres patentes du Roi, datées du 3 mars 1750, et remis aux soins des Dominicaines, qui continuèrent à le régir, jusqu'à ce que le petit nombre et l'âge avancé des dernières Sœurs ne leur eussent plus permis de s'en occuper. En 1815, pendant les Cent Jours, l'administration coloniale les remplaça par des dames laïques, au nombre de quatre. Mais tout, de la part de ces nouvelles directrices, se bornait à l'enseignement de quelques travaux à l'aiguille ; la culture de l'esprit et surtout celle de l'âme des enfants était entièrement négligée.

Il y avait là une lacune considérable, qu'une adminis-

tration paternelle et chrétienne devait avoir à cœur de faire disparaître. C'est ce que fit le comte de Bouillé, par son ordonnance du 7 juin 1827. Et, chose bien digne du grand et noble cœur de la R. Mère Javouhey, celle-ci voulut que les soins et les services de ses filles fussent purement gratuits, « afin que cette œuvre, toute de charité, servit de témoignage à sa reconnaissance envers Dieu, pour les bienfaits qu'il daignait répandre sur la fondation de la Martinique. »

Parmi les divers arrêtés contenus dans l'ordonnance précitée du Gouverneur, un article, le 14<sup>e</sup>, déclarait « que les jeunes filles reçues à l'hospice, comme les enfants trouvés de l'autre sexe que l'on placerait en dehors de cet établissement, seraient élevés dans la religion catholique, apostolique et romaine. » On avait donc souci, alors, des intérêts de la vérité et des âmes... Que les temps, hélas ! sont changés !

La R. Mère Javouhey détestait la flatterie, mais elle n'était pas non plus de ces personnes qui semblent craindre de donner une parole de louange et d'encouragement à leurs inférieurs, comme si leur autorité pouvait en souffrir quelque préjudice. Elle savait d'ailleurs encourager ses Filles, en se réjouissant de leurs succès, sans blesser leur modestie ni flatter leur amour-propre. C'est ainsi, qu'après les lettres de satisfaction reçues de la Mère Marie-Thérèse, elle écrivait à la Supérieure de la Martinique : « Vous avez, ma chère Fille, enchanté ma sœur, par la bonne tenue de votre maison et par votre amabilité. La Providence s'est servie de vous pour opérer une grande œuvre, et vous avez répondu à ses desseins, en montrant beaucoup de courage et de fidélité dans des

occasions périlleuses. Je suis consolée de votre zèle, et je rends grâces à Dieu, qui emploie de pauvres créatures comme nous pour faire de si grandes choses. Tout est bon entre ses mains, quand il veut bien s'en servir. Ayons donc soin de lui en rapporter toute la gloire, sans quoi nous serions en danger de faire tout pour le monde et rien pour le Ciel. Mettons bien notre confiance en Dieu, comptons uniquement sur lui; alors il sera notre lumière, notre consolation et notre récompense (1). »

La Guadeloupe ne pouvait pas offrir une situation aussi satisfaisante que la Martinique. La mort de sa première Supérieure, la Mère Julie, victime de l'ouragan de 1825, y avait, en effet, laissé un grand vide, et ce vide n'avait point encore été comblé. De plus, on continuait à s'y ressentir du grand désastre qui avait bouleversé tant de fortunes, sans parler du local affecté à l'établissement, lequel ne convenait guère aux besoins d'un pensionnat. Mais le personnel de la Communauté renfermait aussi de très bons éléments. Aussi la R. Mère visiteuse n'eut-elle pas de peine à y établir solidement, par sa présence, l'autorité et l'unité de direction; et un nouvel élan fut bientôt donné à la régularité et à la ferveur.

Sa visite achevée, la Mère Marie-Thérèse songeait à retourner à la Martinique. Mais personne ne voulut, pendant qu'elle serait aux Antilles, accepter la supériorité de la Guadeloupe. Elle dut, dès lors, se partager entre les deux Communautés de la Guadeloupe et de la Martinique, passant de l'une à l'autre, selon que les besoins le demandaient. Et ces petits voyages ne lais-

(1) Lettre du 14 août 1827.

saient pas d'être utiles au bien général ; ils resserraient de plus en plus l'union entre les Communautés-sœurs de la Basse-Terre et de Saint-Pierre, et contribuèrent aussi à y entretenir une sainte émulation pour le dévouement et la pratique des vertus religieuses.

Sous la sage administration de la Mère Marie-Thérèse Javouhey, les établissements de la Martinique et de la Guadeloupe changèrent de mode d'existence. Remise entière en fut faite à la Congrégation, moyennant certaines conditions, que la Mère Fondatrice s'empressa d'accepter. A cette occasion, l'Ordonnateur de la Martinique rendait le témoignage suivant, en faveur du Pensionnat royal : « Sa situation actuelle, disait-il, est dans un état infiniment prospère, et cet état ne peut que s'accroître par l'affluence des élèves dans un établissement digne, sous tous rapports, de son excellente réputation. » Et le Ministre de la marine, M. Hyde de Neuville, qui avait en particulière estime la R. Mère générale, écrivait de sa propre main, dans une lettre officielle au Gouverneur de la colonie : « Les Sœurs de Saint-Joseph font tant de bien, qu'on ne saurait trop faire pour elles. »

Il y eut cependant, pour la Guadeloupe, certaines difficultés, à raison des conditions moins bonnes dans lesquelles se trouvait la colonie, comme aussi du moindre degré d'importance qu'avait alors le Pensionnat. La Communauté dut donc faire elle-même, à ses frais, l'acquisition d'une vaste propriété, appelée le Petit-Versailles, à cause sans doute de sa belle position qui domine en partie la ville et la rade, et possède une magnifique vue sur les hauteurs de la Basse-Terre. Tout cela exigea des négociations qui, commencées en 1828, ne furent résolues

entièrement que quelques années plus tard. A partir de là, on vit l'Etablissement de la Guadeloupe suivre une voie parallèle à celle de la Martinique, pour l'accroissement et la nature des œuvres.

Cependant le cercle de l'Institut outre-mer allait toujours s'élargissant. Dans ce même temps, en effet, la R. Mère Javouhey, sur la demande du gouvernement, envoyait plusieurs de ses Filles aux îles Saint-Pierre et Miquelon, dans le nord de l'Amérique, près de l'île de Terre-Neuve, puis à Pondichéry, dans les Indes orientales.

On sait que Saint-Pierre et Miquelon, dans une certaine partie de l'année, est un lieu de rendez-vous pour beaucoup de Français, qui partent annuellement des côtes de Normandie et surtout de Bretagne pour la pêche de la morue. Et c'est un lien de plus qui rattache à la France cette petite colonie, dont la population indigène n'est d'ailleurs pas sans intérêt. La Mère Javouhey choisit donc un certain nombre de ses Filles les plus dévouées, pour aller y fonder un hôpital et y ouvrir des écoles. Et ces œuvres, commencées vers le milieu de l'année 1826, ont montré par l'importance qu'elles ont acquise dans la suite, tant à Saint-Pierre qu'à Miquelon, à quels besoins elles répondaient. Le Pensionnat de Saint-Pierre, en particulier, voit venir chaque année de jeunes élèves des parages voisins, et notamment de l'île de Terre-Neuve. Le bien continue à s'y faire d'une manière conforme aux désirs de la vénérée Fondatrice ; c'est-à-dire avec zèle, modestie et solidité ; et déjà cette petite fondation a donné à la Congrégation de Saint-Joseph plusieurs vocations religieuses et apostoliques, tant il est vrai que le dévouement engendre le dévouement.

Les deux premières Sœurs qui commencèrent bien humblement et pauvrement, mais bien religieusement, cette fondation, furent les Sœurs Marthe Lacarel et Dosithee Lafet, dont les noms méritent ici une mention spéciale, à côté de celui de la vénérée Mère Fondatrice.

La fondation de Pondichéry, quoique remontant en principe à l'époque du départ de la Mère Rosalie pour l'île Bourbon, ne fut commencée de fait qu'à la fin de 1826, par l'arrivée des Sœurs Xavier Tronchain, Séraphine Ducordeaux, proche parente de la Mère Clotilde Javouhey, et Dorothee Chevrier, « l'ange de paix des deux autres », disait la chère Mère Rosalie. Leur nombre s'accrut ensuite, au fur et à mesure du développement des œuvres. Elles ouvrirent d'abord, sur la partie de Pondichéry appelée la Ville-Blanche et principalement peuplée de Français et d'Européens, un petit pensionnat et, à côté, une école gratuite, selon l'usage adopté par la Mère Fondatrice. Puis, quelque temps après, voulant seconder le zèle des missionnaires, elles établirent dans la Ville-Noire, pour la classe dite des Topazines, un vaste atelier de jeunes filles, pour le tissage des toiles et des cotonnades de l'Inde.

On voyait alors se réaliser de plus en plus ces paroles déjà citées de la R. Mère Fondatrice : « Notre Ordre deviendra des plus intéressants, et très utile dans les colonies. » Toutefois, les bons succès obtenus par la fondation de Pondichéry, en particulier, et qui valaient à la digne Mère des félicitations de la part de l'autorité (1),

(1) Le Ministre de la marine écrivait, le 12 juin 1829, à la R. Mère Javouhey : « Madame, j'ai l'honneur de vous remettre copie d'une lettre, en date du 24 décembre 1828, que m'a écrite M. l'Administrateur

n'avaient pas laissé non plus d'être achetés au prix de plus d'une épreuve. Une des premières fut la mort prématurée de la Sœur Séraphine, sujet de grande espérance sous le rapport de la capacité et de la vertu, et qui fut moissonnée à l'âge de vingt et un ans.

Dieu permit aussi que le Vicaire apostolique de Pondichéry, Mgr d'Halicarnasse, ami intime de M. Minot de Bourbon, épousât d'abord, avec ses missionnaires, les dispositions peu favorables de celui-ci à l'endroit de la R. Mère Javouhey et de ses Filles ; ce qui, joint à toutes sortes d'autres difficultés extérieures, faillit un instant compromettre l'avenir de cette fondation.

Toutefois, le Vicaire apostolique ne tarda pas à apprendre à mieux connaître la R. Mère Fondatrice et les Sœurs de Saint-Joseph, d'autant que celle-ci, de son côté, témoignait de toute sa confiance dans le Prélat, ainsi que de tout son dévouement pour les intérêts de sa mission. Elle mandait à la Mère Rosalie : « Ecrivez, par la première occasion, à Mgr d'Halicarnasse que mon intention est que les trois Sœurs (destinées à l'œuvre des Topazines) soient dirigées par les Missionnaires, afin

général des Etablissements français de l'Inde, au sujet de l'établissement du pensionnat des demoiselles européennes et de l'établissement destiné aux Topazines, que les Sœurs de Saint-Joseph dirigent à Pondichéry. Cette lettre est accompagnée de deux comptes-rendus par la Supérieure de Pondichéry, et dont je pense qu'elle vous aura fait connaître directement la substance. Il résulte de ces pièces que les progrès des élèves sont le résultat des soins, de la persévérance et de la bonne méthode des institutrices, et je me plais à consigner ici le témoignage de la haute satisfaction que j'en éprouve. Ainsi que le demande M. l'abbé Cordier, j'ai autorisé l'administration de l'Inde à acheter, pour y établir le pensionnat, une maison plus vaste que celle où il est maintenant placé et une voiture pour l'usage des Sœurs qui sont obligées, chaque jour, de se rendre à l'école des Topazines... »

que, dans tous les pays de cette mission, où elles seront établies dans la suite, elles soient dirigées par le même esprit. Nous venons pour les aider dans leurs nobles travaux ; qu'ils soient donc nos protecteurs et nos guides. Leur expérience doit nous éclairer et je compte beaucoup sur leur zèle ; ils peuvent compter sur notre parfait dévouement. Dites-lui que notre Noviciat est nombreux, que nous allons travailler sans relâche à acquérir les vertus et les connaissances nécessaires pour opérer le bien dans ces contrées lointaines. »

De tels sentiments étaient de nature à faire tomber bien des préventions, et, dès son premier voyage à Pondichéry, en 1829, la Mère Rosalie put dissiper tous les nuages amoncelés par l'ennemi de tout bien. La communauté, du reste, était sur le meilleur pied. Aussi la digne Mère, qui n'y était pas venue sans crainte, était-elle heureuse d'écrire à sa vénérée sœur, dès son retour à Bourbon : « Je vous ai mandé sur les lieux toute la satisfaction que j'ai eue pendant mon séjour à Pondichéry, auprès de nos ferventes Sœurs. J'allais pour réformer et donner des leçons, et, grâce à Dieu, je n'ai eu qu'à m'édifier moi-même, et à encourager. » Et ailleurs : « Nous devons tout le bien que j'ai pu constater au zèle infatigable de la Supérieure ; plus je l'étudie, plus je l'apprécie. Je ne suis plus étonnée des épreuves auxquelles le monde et l'enfer lui-même l'ont assujétie, et dont sa grande âme est sortie triomphante. Dieu, qui permet tout, voulait nous la faire bien connaître, et puissé-je, ma chère Mère, en vous rendant ce témoignage de mon estime pour elle, autant que de mon admiration, vous faire partager mes sentiments, que la vérité m'inspire ! »

Cependant, à peine avait-on fini du côté des prêtres de la Mission, que d'autres difficultés recommençaient du côté du Préfet apostolique de la Ville-Blanche, sous la juridiction duquel se trouvait la Communauté. M. l'abbé Calmels, homme pieux et zélé, mais à principes sévères, voulut interdire aux Sœurs de Saint-Joseph, de sa dépendance, la récitation de l'office alors en usage dans tout l'Institut, et qui remontait presque à ses premières origines, c'est-à-dire du Psautier de la sainte Vierge en français, office très pieux, composé par saint Bonaventure. En vain la R. Mère Javouhey, prévenue de cette difficulté, eut-elle recours à Mgr l'Evêque d'Autun, qui fit prier le Préfet apostolique de laisser les Sœurs à leurs usages jusqu'à ce qu'un Chapitre général de la Congrégation eût statué sur cette matière, et pour l'Institut tout entier, M. Calmels persistait dans sa prohibition, ne croyant toujours pas qu'une Congrégation pût réciter un office autre que l'un de ceux approuvés par l'Eglise et dans une langue autre que celle de l'Eglise. Pour terminer ce différend, on dut porter l'affaire jusqu'à Rome, qui répondit au Préfet de ne pas inquiéter les Sœurs relativement à l'usage en question.

Mais on ne sortait, ce semble, d'une épreuve que pour tomber dans une autre, Vers ce même temps, la Sœur Dorothée, l'ange de paix de ses compagnes, fut enlevée au moment où l'on songeait à la faire partir pour la France, dans l'espoir de lui conserver quelques années de vie. C'était, en effet, une existence bien précieuse, pour la prolongation de laquelle on eût fait tous les sacrifices. Mais Dieu n'en voulut pas d'autre que celui de la Sœur elle-même. C'était, d'ailleurs, un fruit déjà mûr

pour le Ciel, comme le montrent ces lignes adressées à la R. Mère Javouhey par la Mère Rosalie : « Les derniers moments de cette bonne Sœur ont été, comme tous les jours de sa vie, pleins de foi, d'humilité et de la plus tendre piété. Elle nous édifiait par la ferveur du désir qu'elle avait d'aller à Dieu. Je n'oublierai jamais l'impression de joie toute céleste répandue sur sa physionomie, lorsqu'on lui parlait de la mort ou des miséricordes du bon Dieu. Il se faisait alors un embellissement dans ses traits, qu'elle a conservé après sa mort. Il faut entendre la Sœur Xavier faire l'éloge de sa chère fille ; elle était, par son obéissance, ce qu'on voulait et comme on le voulait, pour les emplois, le travail, l'ordre et l'économie. C'était, en un mot, un modèle parfait pour toutes les Sœurs. Le jour même de sa mort, elle a voulu faire sa toilette religieuse comme pour un grand jour de fête. Le médecin surpris balbutiait à cet égard une timide demande, lorsqu'elle dit, le sourire sur les lèvres, « qu'il « était bien juste qu'elle se parât puisqu'elle allait être « réunie à son divin Epoux. » Tout le monde était attendri jusqu'aux larmes. Et ce fut dans ces sentiments, bien dignes d'une vierge chrétienne, qu'elle s'endormit dans le Seigneur. »

Sa mort ne tarda pas à donner lieu à un nouveau sujet d'ineffable consolation. On voulut, en effet, déposer ses restes mortels à côté de ceux de la Sœur Séraphine, la première victime offerte à Dieu par la Communauté de Saint-Joseph sur cette terre idolâtre, afin que celles qui s'étaient montrées si conformes pendant la vie par leurs vertus, fussent encore réunies dans la mort. La tombe de celle-ci fut donc ouverte pour recevoir aussi les dépouilles

mortelles de la Sœur Séraphine. Mais, ô merveille ! on y trouva, après six ans de sépulture sous un ciel dévorant, dans une terre où se consume promptement ce qu'elle renferme, le corps de la Sœur Séraphine, sans aucune marque de décomposition ; ses vêtements, surtout son voile d'Épouse de Jésus-Christ, étaient presque aussi frais que lorsqu'elle avait été ensevelie. Cet état de conservation fut considéré comme une sorte de prodige ; il combla de joie les heureux témoins de ce spectacle, où la mort perdait ses horreurs pour ne plus laisser goûter que les plus douces consolations de la foi et de l'espérance chrétiennes (1).

La fondation de Pondichéry repose ainsi, si nous pouvons dire, sur les tombes de deux de ses premières fondatrices. L'une et l'autre, après leur mort, comme pendant leur vie, n'ont cessé d'attirer sur l'œuvre à laquelle elles s'étaient dévouées toutes sortes de grâces et de bénédictions.

---

(1) Cet événement était encore rappelé, longtemps après, par Mgr Maupoint, évêque de Saint-Denis, dans un discours public, prononcé à l'occasion de la pose de la première pierre de la chapelle du pensionnat de l'Immaculée-Conception des Sœurs de Saint-Joseph, à Bourbon.

# LIVRE CINQUIÈME

APPROBATION DÉFINITIVE DE L'INSTITUT  
COMPLÉMENT DES ŒUVRES DE ZÈLE ET DE MISÉRICORDE

(1826-1830.)

---

## CHAPITRE PREMIER

**Approbation définitive de l'Institut et de ses nouveaux Statuts.  
— Noviciat à Bailleul-sur-Thérain. — Constitution du pouvoir.  
Extrait des nouveaux Règlements ; éducation des enfants.**

Semblable au juste, qui fleurit comme le palmier et multiplie comme le cèdre du Liban, la Congrégation de Saint-Joseph avait pris, en quelques années, un accroissement remarquable en Europe, en Afrique, en Amérique et jusqu'en Asie. Si modeste et si fragile qu'elle eût été à son origine, elle avait cependant échappé à plus d'un danger et résisté à plus d'un orage ; et le temps était venu, où des bases plus larges et plus solides allaient l'affermir encore davantage, et lui donner de nouveaux gages de prospérité.

Une chose, en effet, manquait encore à l'Institut ; c'était son approbation définitive. La R. Mère Javouhey n'avait cessé de faire de ce point l'objet de ses préoccupations, mais les circonstances ne s'étaient guère montrées favorables, jusqu'au temps où le Vicaire général de

Mgr le Grand Aumônier, Mgr Feutrier, monta sur le siège de Beauvais. M. l'abbé de Clausel avait contribué à sa nomination, et les affaires de Saint-Joseph n'y avaient pas été tout à fait étrangères (1).

Le Prélat se montra tout dévoué à l'Institut, et, de concert avec l'évêque d'Autun, Mgr de Vichy, pair de France et conseiller d'Etat, il travailla à la rédaction de nouveaux Statuts. Ils les approuvèrent ensuite, le premier, à la date du 6 mars 1826, et l'autre, du 7 du même mois. Munis de ces hautes approbations, et grâce au bienveillant appui de Mgr Frayssinous, ces Statuts franchirent facilement l'épreuve de toutes les formalités requises en pareil cas et aboutirent aux Ordonnances du roi Charles X, contresignées par Mgr d'Hermopolis, dont l'une, du 3 janvier 1827, prescrivait leur enregistrement au Conseil d'Etat, l'autre, du 17 du même mois, autorisait définitivement la Congrégation.

Une lettre de la R. Mère Fondatrice nous montre ce que cet heureux événement provoqua dans son âme de

(1) Voici, en effet, ce que nous lisons, à cet égard, dans une lettre confidentielle de la R. Mère Javouhey : « M. le Curé de Bailleul exigea de moi l'éloignement de la Communauté d'une Sœur, puis d'une autre. Tout cela provenait de la mauvaise langue de la Sœur N..... L'ayant découvert, je la fis partir immédiatement pour Beauvais ; mais on me dénonça à Mgr de Beauvais comme étant une méchante Mère, et on m'imputa mille défauts que, grâce à Dieu, je ne connais pas. Je m'expliquai avec le Prélat, mais sans grand résultat, le mal étant dans la jalousie de quelques personnes, qui faisaient toujours des rapports, que je ne connaissais que par les résultats. Enfin M. de Clausel ayant eu connaissance de ces discours malveillants et de la faiblesse de ceux qui les écoutaient, a fait changer Monseigneur de diocèse, et on a nommé M. Feutrier évêque de Beauvais. C'est le plus grand bien qui ait pu nous arriver. M. le Curé de Bailleul sera nommé curé de Canton, et nous aurons un homme plus capable de diriger spirituellement une grande Communauté. »

sentiments de reconnaissance envers Dieu, d'humilité et d'élans de zèle pour répondre à cette nouvelle faveur. Elle écrivait à la Mère Rosalie, à Bourbon : « Ma bien chère fille, cette lettre est enfin l'annonce de la bonne nouvelle depuis si longtemps attendue et si ardemment désirée. Oui, notre chère Congrégation est enfin approuvée définitivement par Nos Seigneurs les Evêques et par le Gouvernement. Nous n'avons plus rien à désirer sous ce rapport. Remercions-en le Seigneur, et travaillons à répondre aux desseins de Dieu sur nous. Songeons bien que c'est l'œuvre de Dieu ; rapportons-lui-en toute la gloire ; humilions-nous des obstacles que notre lâcheté et nos imperfections ont mis si souvent à ses desseins ; redoublons de zèle et de courage pour perfectionner ce que Dieu nous a fait la grâce de si heureusement commencer. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous devez faire part à toutes les maisons de ces réflexions et des vôtres. »

La vénérable Mère écrivait de même à son autre sœur, la Mère Marie-Thérèse, pour les maisons de la Guadeloupe et de la Martinique : « Je vous ai annoncé l'approbation des Statuts par le Roi. Oui, ma chère fille, je vous les envoie ces lois fondamentales de notre chère Congrégation, qui feront notre force et la règle de notre conduite. Lisez-les en communauté, et même en cérémonie, avec un profond respect ; que toutes les entendent et remercient la divine Providence de nous avoir si bien protégées en cette circonstance. »

Par les nouveaux Statuts, la maison de Bailleul-sur-Thérain fut reconnue, conjointement avec celle de Cluny, comme maison de noviciat. Et dans la pensée de la

R. Mère Javouhey, c'était une sorte d'acheminement vers l'exécution d'un projet qu'elle méditait depuis longtemps : la formation à Paris d'un noviciat central, qui serait alimenté par trois ou quatre maisons de recrutement, à établir en plusieurs parties de la France plus fertiles en vocations religieuses. L'événement a montré depuis combien ces vues grandes et fécondes étaient conformes aux desseins de la divine Providence.

Entre autres avantages, les derniers Statuts conférèrent à l'Institut une force nouvelle et une entière sécurité relativement à ses Communautés éloignées. Celles des colonies reçurent, en effet, une organisation spéciale en douze articles, dont l'un portait en substance : « Les maisons d'outre-mer ne devant former qu'un tout avec la Congrégation, ne pourront s'en détacher sous aucun prétexte, et seront régies par les mêmes Statuts, sauf les exceptions contenues dans les articles suivants, qui sont spéciaux pour les établissements d'outre-mer. »

Relativement à l'organisation administrative de l'Institut, Mgr l'Evêque d'Autun rendit deux ordonnances, en exécution des articles des Statuts réglant cette matière. Par la première, il confirma, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1827, la R. Mère Fondatrice dans sa charge et ses fonctions de Supérieure générale, et aussi, pour trois ans, toutes les Supérieures locales de la Congrégation. Par la seconde, relative à l'établissement du Conseil général, Sa Grandeur, vu la difficulté où l'on se trouvait alors de réunir un chapitre pour l'élection des Conseillères, et d'autre part, l'impossibilité de retirer des maisons de l'Institut, pour les établir en résidence à Cluny, les sujets les plus propres à former ledit Conseil, agréa et nomma

comme Conseillères, sur la désignation de la R. Mère Fondatrice : les Mères Marie-Joseph Javouhey, Supérieure de la maison de Beauvais, choisie aussi pour être Assistante générale; Clotilde Javouhey, Supérieure principale des maisons du diocèse de Carcassonne; Emilienne Botton, Supérieure de la maison de Cluny; Angélique Sapey, de Saint-Marcel-les-Châlon; Cécile Perrin, de Crépy; Marie-Thérèse Griffaut, de Senlis.

Le Conseil ainsi composé devait se réunir tous les ans à Cluny, pour y délibérer pendant un mois, c'est-à-dire de juin à juillet, sur les intérêts généraux et les différentes affaires de la Congrégation; aussi longtemps du moins que les circonstances ne permettraient pas d'avoir tous les membres du Conseil à demeure à Cluny.

Simple historien, nous n'avons point à apprécier ici cette permanence du Conseil, appelé à délibérer pendant tout un mois sur des affaires que la R. Mère Fondatrice avait coutume d'expédier au fur et à mesure qu'elles se présentaient, avec une rare sûreté de coup d'œil, jointe à une sorte d'inspiration intérieure, qu'elle traduisit souvent ainsi : *Ça me le dit*, ou *ça ne me le dit pas*. Voici toutefois ce que lui écrivait, à cet égard, le gouverneur du Sénégal, en la félicitant de la bonne nouvelle de l'autorisation définitive de l'Institut : « J'aurais désiré, disait-il, moins d'intervention des Conseillères; il en faut, sans doute, mais pas trop n'en faut; et votre petite chambre des députés est trop en permanence; elle a aussi une trop grande part dans le pouvoir *exécutif*. Enfin, il faut marcher avec son siècle. La manie du nôtre est, comme je vous l'ai plusieurs fois fait remarquer, de faire de la liberté, non au profit du public et des admi-

nistrés, mais en faveur des administrateurs et des fonctionnaires subalternes; ce qui tend à établir la plus ridicule, la plus paralysante de toutes les aristocraties. »

Ces pensées, la R. Mère Javouhey les partageait peut-être, dans une certaine mesure; mais, en ce qui concerne la Congrégation, elle accepta ce qui avait été réglé d'autant plus volontiers, qu'elle connaissait le bon esprit de toutes celles qui devaient désormais former le Conseil général. Toutes, en effet, ne pensaient et ne voyaient guère que par elle, bien qu'elle-même fut toujours prête à recevoir un bon conseil. Et sous ce rapport, l'Institut de Saint-Joseph pourrait, ce semble, être cité comme un modèle de déférence et de soumission à l'égard des premiers Fondateurs, instruments choisis de la Providence. Toujours il restera intimement et généreusement uni à la R. Mère Javouhey, sa Mère en Dieu; et toujours celle-ci, forte de cette union et de ce dévouement, poursuivra son œuvre avec courage et succès, au milieu des plus grandes difficultés.

Aux nouveaux Statuts devaient correspondre de nouvelles Règles, ou des Règlements mieux adaptés à la Congrégation, et plus complets que ceux qui l'avaient régie jusque-là. Or, voici comment la R. Mère Javouhey envisageait cette législation religieuse. « Pour nous prémunir davantage, écrivait-elle à sa sœur de Bourbon, contre notre lâcheté et notre faiblesse, nous préparons les Règlements qui nous semblent les plus propres à nous soutenir et à nous encourager. Nous allons faire imprimer ceux qui doivent être entre les mains de chacune des Sœurs, pour faire le sujet de leur méditation ordinaire. »

Déjà, quelques années auparavant, un travail prépa-

ratoire à ces nouvelles Règles avait été fait, avec le concours du digne missionnaire, M. Gondin, dont nous avons parlé plusieurs fois. Et les Sœurs de Saint-Joseph aimeront sans doute à en retrouver ici quelques fragments, qui leur rappelleront le premier but de leur vocation, ainsi que l'esprit et les vertus qui, dans la pensée de leur vénérée Mère Fondatrice, devaient animer tout le corps religieux dès son berceau.

On lit en tête des Règles de 1823 :

« Nous nous sommes réunies en Société pour vivre d'une manière conforme aux règles de l'Évangile, et travailler avec plus de succès à la gloire de Dieu et au bien du prochain. Notre première vocation fut d'instruire gratuitement la jeunesse pauvre, d'élever des orphelins, autant que la Providence nous en fournirait le moyen. Propager la lumière de l'Évangile dans cette classe intéressante et nombreuse, où la misère empêche les parents d'instruire leurs enfants ; leur apprendre à se sanctifier dans leur état et à supporter les peines avec courage : voilà notre premier devoir. Secourir les pauvres, soigner les malades, nous pénétrer de cet esprit de charité, qui étend sur tous les hommes une bienveillance active, qui console, soulage et instruit, voilà le but auquel nous devons tendre. »

Quant aux moyens généraux à employer pour atteindre ce but, le texte ajoute :

« Ce n'est que de Dieu seul que nous devons espérer les grâces et les vertus nécessaires pour y atteindre. Ces vertus sont : une grande humilité, une abnégation entière de nous-mêmes, une résignation parfaite aux ordres de la Providence, une obéissance aveugle aux Supérieures qui la représentent, un esprit d'ordre qui nous facilite la pratique des devoirs que

nous avons à remplir, un esprit de charité pour soulager celui qui souffre, consoler l'affligé, et supporter avec patience les défauts de nos semblables... Telles sont les vertus principales qui caractérisent une Religieuse qui possède l'esprit de son état. »

Dans cette première ébauche des Règles de 1823, on avait commencé à prescrire la pratique si salutaire de la retraite annuelle de huit jours, faite en commun dans quelques-unes des maisons les plus centrales et les plus importantes. Un jour de récollection, chaque mois, pour raviver sa ferveur et se préparer à la mort, était, de plus, conseillé.

Une maison de Retraite en France pour les Sœurs âgées était établie, en principe, de la manière touchante qui suit :

« Dans la vie religieuse tout doit être fait en vue de Dieu ; les devoirs que l'on remplit avec dévouement sont les intermédiaires qui existent entre la vie mortelle et l'éternité. On ne pratique les uns avec ferveur, que pour arriver à l'autre avec plus de sécurité ; mais lorsqu'une vie toute employée à accomplir des devoirs pénibles est près de finir, il est juste de récompenser cette vie laborieuse par une fin paisible, et de faire goûter par anticipation aux âmes ferventes et pieuses le calme précurseur du repos éternel, après lequel elles soupiraient. C'est dans cette intention que l'on accordera à toutes les Religieuses de la Congrégation d'être admises à la Maison de Retraite, lorsque leurs forces épuisées par la vieillesse et la maladie ne leur laisseront plus la faculté de travailler d'une manière utile aux autres.

« Pour créer des souvenirs plus doux, on placera, autant que possible, la Maison de Retraite dans un pavillon de la Maison du Noviciat. Le berceau et le tombeau seront placés

vis-à-vis l'un de l'autre, et dans ce rapprochement la Religieuse admise à la retraite trouvera la consolation d'avoir sous les yeux les devoirs qu'elle avait contractés, et la douce pensée que, les ayant remplis avec fidélité, elle n'a plus que quelques jours à attendre la récompense promise à la persévérance.

« Les Religieuses à la retraite seront soumises à des occupations douces, qui les distraieront sans les fatiguer. Leur nourriture sera plus soignée et analogue à leur âge et à leurs infirmités. »

Dans ces dernières lignes, on reconnaît le cœur maternel de la Mère Fondatrice. Dans les suivantes, on retrouve l'âme virile de la R. Mère Javouhey, qui voulait faire de ses Filles des âmes fortes et courageuses.

« Les Religieuses auront droit à la Maison de Retraite, lorsque leurs infirmités habituelles les empêcheront de remplir leurs devoirs, et, dans ce cas, il faudra un certificat signé de trois médecins et de la Communauté qu'elles habitent. On l'adressera à la Supérieure générale, qui en conférera avec son Conseil. »

Ainsi, il n'était permis de déposer les armes que lorsqu'il était bien et dûment constaté que le travail était devenu impossible. Jusque-là, il fallait se dévouer, se consumer au service de Dieu et des âmes. Tel était le devoir pour toutes, et la vénérée Fondatrice était loin de reculer devant l'obligation de donner elle-même, avec ses trois dignes sœurs, l'exemple de cette vie de dévouement jusqu'à épuisement de forces; elle entendait bien, comme un vaillant soldat, mourir sur la brèche.

Ce projet de Règles, que nous ne faisons qu'indiquer, fut le fonds sur lequel on vécut jusqu'à l'époque où la R. Mère

générale désira donner à son œuvre une législation conforme aux nouveaux Statuts, et aussi complète que possible, d'après les données de l'expérience.

Mgr de Beauvais confia la rédaction de ce travail, sur les notes de la R. Mère Fondatrice, au Supérieur de son grand séminaire. C'était M. l'abbé Gignoux, que nous verrons plus tard assis lui-même sur le siège de saint Lucien, et accorder aux Sœurs de Saint-Joseph une large part dans son cœur d'Evêque et de Père. Il mit en œuvre, pour remplir cette tâche, tout son savoir, sa piété et son zèle. Toutefois, n'étant pas suffisamment initié, peut-être, à la nature et aux exigences des Congrégations actives, vouées, comme celle de Saint-Joseph, à toutes sortes d'œuvres extérieures, il était exposé à aller au delà des pensées de la R. Mère Fondatrice; et c'est ce qui arriva, au jugement de Mgr Frayssinous lui-même. On trouva plusieurs choses qui, excellentes en elles-mêmes, et pour des Religieuses cloîtrées et vouées à la vie contemplative, semblaient peu compatibles avec le genre de vie si actif des Sœurs enseignantes et hospitalières de Saint-Joseph de Cluny. Mais il ne fut pas difficile à la R. Mère de diriger le travail de retouche, de manière à réduire cette première ébauche aux proportions exigées par la nature de l'Institut.

Ainsi modifié, le nouveau code de Règles fut soumis à la sanction de Mgr l'évêque d'Autun, qui l'approuva en y apposant sa signature, à la date du 29 décembre 1827. Pour la première fois, se trouvaient déterminées, comme il suit, les principales fêtes et dévotions de l'Institut :

1<sup>o</sup> — La Congrégation de Saint-Joseph est sous la protection

spéciale du Sacré-Cœur de Jésus, de la Très Sainte Vierge, de saint Joseph et de sainte Thérèse.

2° — Les grandes fêtes de la Congrégation sont : la fête du Sacré-Cœur de Jésus, la Présentation de la Sainte Vierge, le 21 novembre ; la fête de saint Joseph, le 19 mars ; de sainte Thérèse, le 15 octobre, et de saint Martin, le 11 novembre. Le Très Saint Sacrement sera exposé, ces jours-là, dans les chapelles, et on fera l'office.

3° — Tous les mercredis, les Sœurs doivent réciter les litanies de saint Joseph, glorieux patron de la Congrégation.

4° — Tous les premiers vendredis de chaque mois, les Sœurs tâcheront de communier en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, afin de gagner l'indulgence plénière de l'Association de Rome, à laquelle les Sœurs pourront être agrégées.

5° — On aura aussi la pieuse pratique de prendre un patron pour chaque mois.

6° — Tous les ans, au mois de mai, les Sœurs feront avec ferveur et dévotion le mois de Marie.

Quant au règlement de chaque jour, le lever, en été, était à quatre heures du matin, et la retraite à neuf heures du soir. Un silence rigoureux était prescrit, non seulement depuis la prière du soir jusqu'au lendemain après la sainte messe, mais depuis onze heures jusqu'à midi, et le soir, depuis cinq heures jusqu'à six ; et pendant la journée, on ne pouvait parler qu'à voix basse, pour des choses utiles.

Les trois vœux religieux y étaient déterminés d'une manière plus précise, quant à leur objet propre et à leur perfection. L'obéissance, en particulier, y était d'autant plus fortement recommandée, que la nature des œuvres de l'Institut l'exigeait davantage.

« Les Sœurs, est-il dit, recevront leur emploi comme venant

de la main de Dieu; elles partiront pour les colonies, en reviendront, changeront de maison, sans se permettre le moindre murmure intérieur ou extérieur, rien n'étant plus agréable à Dieu que ce renoncement total. » — « Elles apporteront beaucoup de zèle à toutes leurs fonctions. La voix de la Supérieure sera pour elles la voix de Dieu. S'il leur était permis de choisir, elles choisiraient toujours les emplois les plus humbles, bien persuadées de cette maxime : que Dieu abaisse les orgueilleux et élève les humbles. »

Relativement à la pauvreté, ou plutôt à l'esprit de pauvreté, qui lui donne son dernier trait de perfection, la Règle s'exprimait ainsi :

« Chacune sera disposée à éprouver les effets de la pauvreté qu'elle a vouée, et à manquer de bien des choses qu'elle aurait eues dans le monde. Quelque riche qu'on ait été, et quelques avantages que l'on ait procurés à la Communauté en y entrant, il faut être prête à souffrir de la pauvreté. »

Le chapitre qui trace les règles sur la charité se termine par l'article suivant, qui résume tout ce que l'on peut dire sur cette vertu si essentielle, là ou plusieurs âmes sont appelées à vivre sous le même toit :

« ...En un mot, chacune des Sœurs contribuera de tout son pouvoir à ce que la maison qu'elle habite soit semblable à la maison de Nazareth, où une charité parfaite unissait Jésus, Marie et Joseph. »

Le renoncement au monde et à soi-même, si nécessaire aux personnes qui font profession de suivre Jésus-Christ pour devenir ses fidèles disciples, était recommandé en ces termes :

« Les Sœurs se rappelleront souvent qu'elles ont entièrement

renoncé au monde, et que, par conséquent, elles ne doivent plus penser à ce qui s'y fait, ni s'en entretenir. Elles ne doivent même aimer leurs parents qu'en Jésus-Christ, et ne pas rechercher leur compagnie, qui, souvent, est très dangereuse pour des Religieuses.

« Elles seront bien aises que les Supérieures connaissent toutes leurs fautes, sans chercher à deviner de qui elles les ont apprises. — Jamais la Sœur qui est reprise (au Chapitre) par la Supérieure ne s'excusera ; aucune Sœur ne prendra sa défense ; on ne risque rien à toujours accepter une pénitence ou une humiliation ; c'est un nouveau mérite. »

Enfin, la vénérée Fondatrice, pour mieux faire comprendre à toutes ses Filles comment elle entendait, dans l'Institut, la nécessité de la mortification, traçait ces deux règles, sous le titre de *Pénitences et mortifications* :

« 1<sup>o</sup> — Les mortifications propres aux religieuses de Saint-Joseph consistent principalement à soumettre leur jugement, à renoncer à leur propre volonté, à réprimer et mortifier leurs passions ; à garder le silence ; à souffrir avec patience toutes les incommodités qui proviennent des malades, sans témoigner la moindre plainte à cause de leurs mauvaises manières et de leur ingratitude ; à supporter courageusement les dégoûts qui peuvent naître de l'odeur des plaies et ulcères des pauvres malades ; à souffrir avec patience la légèreté et tous les défauts des enfants ; en un mot, à embrasser toutes les croix inséparables de leurs fonctions.

« 2<sup>o</sup> — Pour s'accoutumer à la pratique de la mortification, il faut ne pas se plaindre de la nourriture, à moins qu'on n'éprouve une forte répugnance pour la prendre, ou qu'elle ne puisse nuire à la santé ; ne point choisir, parmi les mets, ceux qui flattent notre sensualité. Il faut ne point murmurer contre

le froid et le chaud, et l'on doit accepter avec résignation toutes les indispositions que la Providence peut nous envoyer.»

Dès la première cérémonie de prise d'habit et profession dans la Société, nous avons constaté l'existence d'une seconde classe de membres, sous le nom de Sœurs coadjutrices ou converses. Devant être ordinairement employées au service des maisons, selon la teneur même de la Règle, la R. Mère Fondatrice traçait ainsi les vertus qui leur étaient particulièrement propres :

« Les qualités essentielles d'une bonne Sœur converse sont : l'humilité, la simplicité, l'obéissance et l'amour du travail. Elles s'estimeront heureuses d'être employées à des occupations qui ne flattent pas l'orgueil, et de ressembler à Notre-Seigneur, qui a bien voulu se faire le dernier de tous, et qui nous a dit : *« Je suis venu pour servir moi-même, et non pour être servi. »*

« Par ailleurs, dit encore la Règle, elles devront jouir de tous les avantages de la vie religieuse, participer à toutes les prières et bonnes œuvres qui se feront dans la Congrégation : Elles seront regardées dans tout l'Institut comme de véritables Sœurs, et on aura pour elles les mêmes égards que pour les Sœurs de voile, excepté que, dans les réunions, elles occuperont les dernières places. »

Le trait d'union entre tous les membres des différentes Communautés, entre les Sœurs de chœur et les Sœurs converses, le modèle et le guide de toutes, ce sont les Supérieures; et cela, depuis la Supérieure générale qui, avec son conseil, a la responsabilité et la direction de tout l'Institut, jusqu'à la dernière Sœur à laquelle elle a communiqué une portion plus ou moins grande de l'autorité qui lui vient de Dieu, par la Congrégation et la con-

firmation de l'autorité ecclésiastique. Or, si les Supérieures ont leurs pouvoirs déterminés, elles ont aussi leurs devoirs à remplir, pour s'acquitter dignement du mandat qui leur a été confié pour le bien général des Communautés et des sujets, des établissements et des œuvres.

La Mère Fondatrice n'eut donc garde, dans les Règles de 1827, d'omettre ce point important. On y lit, au sujet de la Supérieure générale :

« Le soin de toutes les Sœurs ne doit point faire oublier à la Supérieure générale le soin de son avancement spirituel. Chargée de reprendre et de corriger les autres, afin qu'elle ne demeure pas privée du bienfait de la correction, elle choisira, parmi les conseillères, une Sœur qui sera obligée, en conscience, de l'avertir de ses manquements et de ses imperfections. Elle recevra toujours ses avis avec reconnaissance, sans se faire cependant un devoir de les suivre si, après les avoir examinés devant Dieu, elle les jugeait préjudiciables au bon ordre ou à son âme. »

Quant aux Supérieures principales et particulières, on voit, par les extraits suivants sur leurs devoirs, quelle idée s'en faisait la digne Mère, pour le bien présent et à venir de l'œuvre que Dieu lui avait confiée.

« ...La première et la plus essentielle qualité d'une Supérieure, c'est d'être une sainte religieuse; sans cela elle ne sera pas le modèle de ses Sœurs, quelque soin qu'elle prenne de bien régler son extérieur. Où ira-t-elle prendre la lumière pour les conduire, la patience inaltérable pour supporter leurs peines et leurs imperfections, si ce n'est auprès de Notre-Seigneur? Qu'elle soit donc avant tout une fille d'oraison, très unie à Dieu et attentive à sa présence.

« Elle doit avoir une parfaite connaissance des Règles pour

les faire observer. — La Supérieure doit parler peu, avoir toujours un extérieur grave et modeste, plutôt doux, néanmoins, et gai que triste et sévère. — Elle n'aura rien de plus, dans la nourriture, les vêtements et le coucher, que les autres Sœurs; ces différences sont aussi contraires au bon exemple qu'à l'esprit de pauvreté. *Ce qui doit distinguer la Supérieure, c'est d'être toujours la première à tout; c'est son humilité, sa douceur, sa dévotion envers Marie. Elle doit être et se croire la servante de toutes, à l'exemple de Jésus-Christ, qui n'est pas venu pour être servi, mais pour servir.*

« Elle sera pleine de respect, d'obéissance pour la Supérieure générale, ainsi que pour les Conseillères, ne se permettant jamais d'enfreindre les ordres qu'elle en recevra, y soumettant sa volonté, et même son jugement, suivant la doctrine des saints. »

Nous aurons suffisamment donné connaissance, et conservé à l'Institut de Saint-Joseph le souvenir si édifiant de ce petit code de lois religieuses, lorsque nous aurons ajouté qu'il renfermait aussi quelques règles pratiques pour le soin des malades et l'éducation des enfants, ainsi que pour les voyages; chose indispensable pour des Religieuses sans cesse exposées à voler aux quatre coins de la France et du monde, à la voix de l'obéissance.

Le chapitre relatif à l'éducation renferme d'excellents principes et conseils, sur l'estime que les Sœurs institutrices doivent avoir pour leurs fonctions, sur la nécessité pour elles d'acquiescer de l'autorité sur les élèves et de faire aimer cette autorité, comme aussi de surveiller les enfants, de réprimer les défauts, de prévenir les fautes, ainsi que sur les moyens à employer dans ce but. La R. Mère Javouhey veut, avant tout, que *l'on aime et que*

*l'on respecte les enfants*, et, pour cela, que l'on se rappelle souvent l'amour de prédilection que Notre-Seigneur portait à l'enfance, et de quelle manière il en a parlé dans son saint Evangile. Aimer donc les enfants et les respecter comme le Sauveur lui-même nous a appris à les aimer et à les respecter, telles étaient, selon elles, les considérations qui devaient dominer toute éducation chrétienne.

N'ignorant pas, d'ailleurs, que si les hommes font les lois, les femmes font les mœurs, la digne Mère tenait essentiellement à ce que les jeunes filles fussent instruites et élevées de manière à devenir plus tard ce qu'attend d'elles la société civile et chrétienne ; c'est-à-dire de bonnes mères de famille, préférant le bon goût au bon ton, et l'amour de l'ordre à tout ; mais surtout de bonnes chrétiennes, puisant dans la religion le principe de leurs vertus, et dans leurs vertus la source de leurs véritables attraits et de leur grâce inaltérable.

Et pour atteindre cette fin, elle traçait les règles suivantes, où l'on retrouve ces mêmes sentiments de foi, d'amour de Dieu, de zèle tendre et dévoué pour l'âme des enfants qui frappent tout d'abord dans l'*Education des filles* de l'immortel archevêque de Cambrai :

« Le but particulier de la Congrégation, dit-elle, dans l'éducation des enfants, est de former de bonnes chrétiennes. Pour cela, il faut prier et communier souvent à l'intention des enfants ; leur donner les meilleurs exemples et leur faire aimer la religion ; attacher beaucoup de prix à l'étude de la religion et du catéchisme ; apprendre aux enfants à bien faire leurs prières, à rapporter toutes leurs actions à Dieu, à lui offrir leur cœur dès leur réveil, à bien assister à la sainte messe et à bien se confesser. Faire, de temps en temps, quelques ré-

flexions pieuses; leur expliquer les cantiques qu'on leur fait chanter et les lectures qu'on leur fait faire. Leur inspirer une tendre dévotion envers la Très Sainte Vierge, leur faire réciter tous les jours le chapelet. Tous les samedis, faire quelques pratiques de piété, comme chanter les litanies; tous les ans leur faire faire les exercices du mois de Marie. — Leur inspirer une grande affection pour la pudeur, l'innocence et la modestie. La dévotion à la Sainte Vierge est pour cela bien efficace. »

L'âge tendre a besoin de secours variés, de stimulants qui développent ses heureuses tendances, et de frein qui réprime ses écarts. Et voici, à ce sujet, quelques avis donnés par la vénérée Mère :

« Prêter de bons livres, autant qu'on le pourra; interdire les mauvais et ceux qui sont au-dessus de la portée de l'âge des enfants; leur parler de temps en temps en particulier, et s'informer de la manière dont elles remplissent leurs devoirs de piété, sans cependant leur faire dire leurs péchés. Quand une élève s'est mal conduite à l'église ou dans quelque exercice de religion, il faut bien se garder de lui infliger pour pénitence de rester plus longtemps que les autres à l'église; mais, au contraire, il faut la priver d'aller à la messe un jour ouvrier, lui défendre de chanter des cantiques, comme ne méritant pas cet honneur, ou autres choses semblables. »

Quant à la culture de l'intelligence des enfants, chose à laquelle la R. M. Fondatrice attachait également une grande importance, la Règle de 1827 portait :

« Pour faire faire beaucoup de progrès dans l'instruction, voici quelques règles à suivre : bien posséder ce qu'on veut enseigner et préparer ce qui doit être la matière de la classe ; ne pas vouloir faire avancer les élèves trop vite ; il vaut mieux

insister sur les principes et prendre patience ; établir une heure fixe pour les différentes occupations qui doivent diviser le temps de la classe ; exciter et entretenir l'émulation ; pour cela, il faut faire des compositions en écriture, lecture et ouvrages à l'aiguille ; donner chaque mois des places de diligence, selon la sagesse et l'application ; décorer la première d'une croix, la seconde d'un ruban ; diviser la classe en deux et faire rivaliser les deux parties ; établir un banc d'honneur et un banc d'ignominie ; faire des examens plus solennels, auxquels on invite M. le Curé ou M. le Préfet apostolique, si c'est dans les colonies. »

La R. Mère tenait d'autant plus à l'émulation pour l'étude que « si les élèves, disait-elle, ont l'amour du travail, elles seront à l'abri de mille dangers. » Considérant aussi que la bonne éducation est essentiellement une école de respect et de charité, elle ajoutait encore ces recommandations :

« Les élèves doivent avoir beaucoup de respect pour le pasteur ; on doit se lever quand il paraît et ne s'asseoir que lorsqu'il le permet. — Le respect pour les parents est encore une des vertus qu'il faut tâcher d'inspirer aux enfants ; n'avoir jamais l'air de les blâmer, lors même qu'ils seraient répréhensibles, et exiger qu'on leur parle toujours avec les égards qui leur sont dûs. — On doit aussi apprendre aux enfants à être discrètes, à ne pas parler mal du prochain. Il faut, sur ce point, un peu de sévérité. Les élèves des Sœurs doivent de même se faire remarquer par leurs manières honnêtes et leur politesse. »

La R. Mère Javouhey encourageait elle-même de son mieux le zèle pour l'étude, non moins que l'émulation pour la vertu, parmi l'intéressante jeunesse qui com-

mençait à peupler les pensionnats et les écoles de l'Institut. Elle se faisait, notamment, un plaisir d'assister aux cours qui, dès le principe, furent en usage dans la Congrégation. Après avoir écouté quelque temps les élèves, elle les encourageait, les félicitait de leurs progrès, et ajoutait même parfois, avec autant d'humilité que de simplicité, qu'elles lui avaient appris bien des choses qu'elle ignorait. Dans une de ces circonstances, elle raconta comment le bon Dieu l'avait prise ignorante dans son village, et s'était néanmoins servi d'elle pour établir des maisons d'éducation.

Sa bonté et sa simplicité encourageaient les enfants à venir lui confier leurs petites peines, ou lui exposer leurs requêtes. Et à ce sujet, la Mère Saint-Augustin racontait le trait suivant, dont elle-même avait été témoin : « Un jour, dit-elle, notre vénérée chère Mère vint à Compiègne choisir des Sœurs pour Bourbon. Comme plusieurs des grandes élèves les aimaient et les estimaient beaucoup, elles se présentèrent devant notre vénérée chère Mère, pour lui demander de les leur conserver. Elle les accueillit avec beaucoup de bonté ; les loua de leur reconnaissance et de leur attachement pour leurs Maîtresses, puis leur dit que c'était bien par nécessité qu'elle était venue leur imposer un sacrifice, car elle ne faisait pas toujours comme elle voulait, ayant à pourvoir à bien des nécessités ; qu'il ne fallait pas être égoïste, ne penser qu'à soi, mais songer aussi aux besoins de ces pays lointains, où le bon Dieu était encore si peu connu, si peu aimé. » Elle ajouta aussi, avec un certain enthousiasme : « Oh ! mes enfants, si vous saviez ce que c'est qu'une Sœur de Saint-Joseph ! Une Sœur de Saint-Joseph,

mais c'est un oiseau sur la branche, toujours prêt à s'en-voler dès que souffle le vent de l'obéissance, pour aller partout où il y a du bien à faire. »

On comprend ce que de telles paroles devaient produire sur des jeunes filles au cœur pur et aux sentiments géné-reux. Aussi, plus d'une fois, la Mère Fondatrice eut-elle la consolation de voir des élèves de ses établissements solliciter la faveur de s'enrôler sous les bannières de saint Joseph, afin de se dévouer, elles aussi, à la gloire de Dieu et au salut des âmes, fallût-il, pour cela, traverser les mers, à son exemple.

---

## CHAPITRE II

**L'asile Saint-Yon, à Rouen. — L'hospice de Breteuil. — Diverses fondations dans le Midi : Caunes, Chalabre, Limoux.**

Les bénédictions du ciel se mesurent souvent sur les épreuves d'ici-bas. La Mère Javouhey en avait la preuve sous les yeux, lorsque, après les débuts si pénibles du Sénégal, les déchirements si douloureux de Bourbon, elle voyait son œuvre s'implanter solidement aux Antilles, en dépit de tous les obstacles, et s'étendre dans les colonies de façon à y atteindre, dès l'année 1825, le nombre de 75 religieuses. « Bientôt, disait-elle, nous y serons une petite armée, enrôlée sous les bannières de notre bon père saint Joseph. » Mais elle avait surtout à bénir Dieu de ce que l'orage qui avait éclaté aux extrémités de la Congrégation, avait précisément contribué à en asseoir les bases d'une manière plus solide, par la double approbation dont nous avons parlé au chapitre précédent.

Là, toutefois, ne se bornèrent pas, alors, les bénédictions divines pour l'Institut. Car la R. Mère Fondatrice regardait comme venant du ciel toutes les occasions qui lui étaient offertes de se dévouer davantage, et de se rendre utile au prochain par sa famille religieuse. Or, l'époque dont nous parlons fut, pour la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, féconde en fondations de toute sorte, surtout dans le nord-ouest et le midi de la France.

La plus ancienne, et non la moins importante de ces

fondations, fut celle de l'asile bien connu de Saint-Yon, à Rouen, sur la paroisse Saint-Sever. Le beau et vaste local qui fut affecté par le département de la Seine-Inférieure à cette œuvre de charité au premier chef, était riche de souvenirs, bien propres à en doubler le prix aux yeux de la R. Mère Javouhey. Avant la grande Révolution, en effet, l'immeuble avait appartenu aux Frères des Ecoles chrétiennes. Bien plus, leur saint fondateur, le Vénérable Jean-Baptiste de La Salle, après avoir établi là le premier noviciat et la Maison-Mère de son Institut, était venu y terminer sa carrière. Il y rendit son âme à Dieu, le jour même du vendredi saint, 7 avril 1719 ; et ses précieux restes demeurèrent longtemps dans la petite église de l'établissement, dédiée à l'Enfant Jésus.

Comme tout était à établir et à organiser à Saint-Yon, cet asile départemental ne faisant que de s'ouvrir, la R. Mère Fondatrice s'y rendit quelque temps avant l'arrivée des malades, avec sept de ses sœurs, pour y bien régler et préparer toutes choses, de concert avec l'administration. Cette première prise de possession de l'œuvre eut lieu au commencement de mars 1825, sous les auspices de l'auguste protecteur de la Congrégation. C'était de bon augure.

La digne Mère, heureuse de penser à tout le bien qu'on pouvait attendre d'une pareille maison, écrivait à ce sujet : « C'est de Rouen que je vous adresse ces lignes. Notre établissement dans cette ville est un grand bienfait de la Providence pour les malheureux. Nous aurons l'occasion d'y faire beaucoup de bien. Nous y sommes huit depuis un mois, c'est-à-dire depuis le commencement de mars, et les malades ne viendront que dans le mois de

juillet. » Et dans une lettre subséquente, alors que l'établissement commençait à être en pleine activité, elle regrettait presque de n'en être pas chargée elle-même. « J'aimerais assez, disait-elle, soigner une maison de ce genre. Il y a, il est vrai, bien de la peine à y avoir, mais que de bien à faire, et surtout que de réflexions pour l'orgueilleux ! » Parmi tous les vices, il n'y en avait pas qu'elle détestât et combattît plus que l'orgueil. Sans cesse, dans ses lettres, lorsque l'occasion s'en présentait, elle s'humiliait elle-même et prêchait l'humilité.

Le vénérable archevêque de Rouen, son Em. le cardinal prince de Croï, porta dès le principe un grand intérêt à l'asile et à la Communauté. Et, ce qui montre le désintéressement de la Mère Fondatrice, il fit changer lui-même les conditions qu'elle avait proposées à l'administration, « trouvant, disait-elle, qu'elle n'avait pas demandé assez. » Son bonheur était d'aller voir les Sœurs pour les encourager et les bénir, ainsi que leurs pauvres malades. « Chacune de ses visites, écrivait la digne Mère, nous est un nouveau gage de l'intérêt qu'il nous porte. »

Ces précieux encouragements n'étaient pas ménagés sans dessein par la divine Providence, qui se montre toujours si maternelle au berceau des œuvres, comme des institutions. Car il s'agissait là, pour les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, d'un nouveau genre d'œuvres à inaugurer dans l'Institut ; et personne n'ignore jusqu'à quel point il faut avoir renoncé aux satisfactions et aux jouissances de la vie, et s'être voué à l'abnégation, pour consacrer son existence entière au service des pauvres infortunés auxquels il faut tenir lieu de tout, jusqu'à

penser et à être raisonnable pour eux, et dont il faut tout souffrir, sans en excepter les paroles offensantes ni les coups.

Mais où la vénérée Mère puisait surtout, pour elle et ses dignes Filles, des motifs d'encouragement, c'était la confiance de pouvoir rendre de grands services, et de faire un bien sérieux par cette œuvre. Espérances qui se sont largement réalisées, soit pour la tranquillité des familles, soit pour le soulagement, le repos et le salut même d'un grand nombre de malheureux. Car de ces asiles de la souffrance physique et morale ne sont exclues ni la bonté, ni la miséricorde divines. Et si l'office des Religieuses hospitalières y est plein de sollicitude, parfois même de périls, si le ministère du prêtre y exige un dévouement qui ne trouve guère sa récompense ici-bas, il est vrai aussi que les consolations sont loin d'y être inconnues. Combien, en effet, de malades guéris, par suite du calme et de l'apaisement des passions ! Combien d'âmes délivrées de la puissance tyrannique du prince des ténèbres, rendues ensuite à la libre possession d'elles-mêmes ! Combien, enfin, d'âmes gagnées pour le ciel, et parfois sur le seuil même de l'éternité, dans un de ces moments lucides, qui semblent un suprême appel de Dieu à sa créature, dont il veut échanger le sort si misérable contre l'éternelle possession de lui-même ! — Le matérialiste, l'impie ou l'esprit fort, souriraient sans doute si ces lignes venaient jamais à tomber sous leurs yeux. Elles ne sont pourtant qu'une expression affaiblie de la vérité ; et avec la simple notion d'un Dieu bon, qui a créé les hommes, qui les a aimés jusqu'à verser son sang pour leur salut, comprendrait-on même qu'il pût en être autrement ?

Après les premiers débuts, qui ne laissèrent pas d'être marqués par des difficultés et des peines, la R. Mère Fondatrice eut l'heureuse pensée de mettre à la tête de l'établissement une Religieuse, assez jeune alors, mais qui, pendant une très longue administration, se montra constamment à la hauteur de cette position, aussi importante que délicate et difficile. La Mère Théophile Montet, c'était son nom, était, en effet, une âme calme et forte, un esprit positif et judicieux, et sous des dehors expansifs, un cœur plein de sensibilité et de foi (1).

C'est de sa bouche même que nous avons recueilli les quelques souvenirs édifiants qui suivent, sur la R. Mère Javouhey, dont elle était une des Filles les plus dévouées, mais aussi les plus aimées. « Chaque fois, nous dit-elle, et surtout dans les premières années, que cette bien chère Mère venait nous voir à Saint-Yon, et elle y venait très volontiers, je n'avais rien de plus pressé que de lui raconter mes embarras, mes ennuis et mes peines, moi jeune religieuse, chargée d'un si lourd fardeau. Et elle, pour m'aguerrir, n'avait pas l'air d'y faire grande attention ; mais, prenant la chose sur un ton un peu plaisant : « Quelle belle turlurette ! me disait-elle ; allons, mon enfant, du courage, vous en verrez bien d'autres ! » Son âme, pleine de foi et de confiance en Dieu, semblait alors

(1) Cette respectable Mère a terminé saintement sa carrière de charité et de dévouement en 1882, à Saint-Yon même, où, quelques années auparavant, on avait célébré ses noces d'or, au milieu de l'allégresse générale de la communauté et des malades, des administrateurs civils et du clergé. — Elle était unie par toutes sortes de liens à la Congrégation. Car M. Pierre Javouhey, frère puîné de la R. Mère Fondatrice, avait épousé une de ses sœurs ; et ses trois autres sœurs entrèrent comme elle dans l'Institut, où elles ont laissé les plus édifiants souvenirs.

passer dans la mienne, et je me sentais disposée à tout souffrir, comme elle, pour Dieu. »

« Elle nous recommandait à toutes la plus grande réserve à l'égard des malades, des personnes étrangères, des médecins, et elle nous donnait à ce sujet des conseils détaillés et pratiques. « Car, disait-elle, la moindre occasion, la plus légère imprudence peut devenir une étincelle, et une étincelle non étouffée à temps peut allumer un grand feu. » Elle voulait de même que l'on environnât du plus grand respect le caractère sacerdotal, et, dans cette vue, elle conseillait de n'avoir avec le prêtre d'autres rapports que ceux vraiment nécessaires. « Faites-y attention, mes enfants, disait-elle encore, avec cette rondeur de langage qui lui allait si bien, car j'ai remarqué qu'il y a sympathie entre l'habit religieux et la soutane. Croyez à l'expérience de votre Mère. »

« Elle nous rappelait, à l'occasion, le précepte de la charité mutuelle et de la correction fraternelle, qui est un des devoirs de cette charité. Et à ce sujet, elle nous disait, entre autres choses : « Mes enfants, gardez-vous les unes les autres ; avertissez-vous mutuellement ; par là, vous vous ferez éviter bien des fautes. Si cela ne suffit pas, avertissez les Supérieures. »

« Elle désirait que la Communauté de Saint-Yon, qui était une des plus en vue dans l'Institut, et qui devenait chaque jour plus nombreuse et plus importante, fût un sujet d'édification pour toutes les personnes demeurant dans l'établissement, ou venant le visiter. « Que tout le monde, disait-elle, soit édifié de votre simplicité, de votre esprit de pauvreté. Et par conséquent, pas de petites manches élégantes, pas de robes trainantes sur-

tout, pas de ces airs qui sentent la recherche ; que jamais il ne soit dit qu'il y en a parmi vous qui sont comme les gens du monde. » Un jour que les Sœurs m'avaient donné pour ma fête une robe en mérinos, j'en parlai à ma chère Mère générale, car je ne voulais pas l'accepter. « Gardez-vous-en bien, ma Fille, me dit-elle. Mais qui donc a appris à vos Sœurs à s'écarter ainsi de l'esprit de pauvreté ? Les Supérieures ne doivent pas être traitées autrement que les simples Sœurs. Elles mériteraient bien, si le temps me le permettait, que je brûlasse cette robe devant toute la Communauté réunie, pour les empêcher d'oublier cette leçon. »

La R. Mère Fondatrice instruisait ses filles de Saint-Yon, en toute occasion et de toute manière. « Quand elle venait à Saint-Yon, nous disait encore la Mère Théophile, sa seule vue à la chapelle, pendant la sainte messe en particulier, nous édifiait et nous faisait rentrer en nous-mêmes ; elle se tenait là, les yeux ordinairement baissés, immobile et si recueillie, qu'elle paraissait s'abîmer et s'anéantir devant la Majesté divine. Elle nous apprenait à tout simplifier pour la piété et la dévotion. « Mes chères enfants, nous disait-elle, pas tant d'efforts ; pensez que Notre-Seigneur est là ; exposez-lui vos besoins et tenez-vous tranquilles à ses pieds. » Ou bien encore : « Il n'est pas nécessaire de tant multiplier les prières vocales, de répandre votre âme en tant de paroles. Dites : « Mon Dieu, me voici à vos pieds ! Mon Dieu, je vous aime ! Mon Dieu, donnez-moi votre amour ! » On comprend que cela pouvait et devait suffire à cette âme qui, habituée à la conversation intérieure avec Dieu, disait beaucoup et se fortifiait singulièrement par ces pieux élans. Cela reve-

nait, au fond, à ces paroles dont le grand patriarche d'Assise faisait les délices de son âme : *Deus meus et omnia!* Mon Dieu et mon tout !

L'œuvre de Saint-Yon fut tout spécialement bénie de Dieu, qui seul connaît les immenses services rendus par elle à la province de Normandie. Lorsque cet asile fut fondé, en 1825, l'administration départementale de la Seine-Inférieure pensait y mettre 500 malades environ ; or, actuellement, l'établissement en compte jusqu'à 1.100, au service desquels se dévouent près de 120 filles de la R. Mère Javouhey. En 1878, il a été transféré à Saint-Etienne-du-Rouvray, à quelques kilomètres de Rouen ; et, par son étendue, sa distribution, ainsi qu'un ensemble d'autres avantages, il est considéré comme n'ayant pas son pareil en France, ni sans doute en Europe. Aussi fait-il l'admiration de tous les étrangers. Deux prêtres dévoués y sont, jour et nuit, à la disposition des malades, auxquels ils procurent, chaque dimanche et fête, les consolations de nos cérémonies religieuses, plus puissantes qu'on ne le croit, peut-être, pour verser le baume sur les plaies morales de ces infortunés, et les aider à sanctifier les ennuis de leurs tristes jours.

Presque en même temps qu'elle installait sur les bords de la Seine une de ses plus nombreuses et de ses plus intéressantes Communautés, la R. Mère Javouhey acceptait une fondation plus modeste, à Breteuil. (Oise.) Cette fondation, qui comprenait un petit hospice et une école, se fit sous les auspices et à l'aide des dons généreux du duc Mathieu de Montmorency, celui-là même dont la vie si chrétienne lui mérita de mourir un jour de vendredi saint, à trois heures de l'après-midi, dans l'église Saint-

Thomas d'Aquin, à Paris, où il était venu adorer son Sauveur expirant à cette heure sur la Croix. Cette fin subite, en pareille circonstance, fut fort remarquée, et l'on ne douta point que Dieu n'eût voulu récompenser son fidèle serviteur, qui avait bien mérité de porter, comme ses aïeux, le titre de *premier baron chrétien*.

A l'époque dont nous parlons, M. de Montmorency était si connu par sa foi vive et sa vie exemplaire, que la R. Mère Javouhey était heureuse d'écrire, lorsque s'ouvrait l'œuvre de Breteuil : « Cet établissement nous mettra en rapport avec le plus saint et le premier personnage de France après la maison royale. » De leur côté, les Sœurs de Saint-Joseph répondirent dignement à l'attente du pieux et illustre bienfaiteur, par leur zèle et leur dévouement auprès des vieillards et des enfants qui leur furent confiés.

« La Congrégation, écrivait vers ce même temps la vénérée Fondatrice, prend une attitude admirable. Qu'il est donc bien vrai que c'est l'œuvre de Dieu ! Que ferons-nous pour répondre à tant de grâces ? » Un des motifs qui arrachaient ce cri de pieuse satisfaction et de sainte reconnaissance à son âme attendrie, c'était l'horizon nouveau qui commençait dès lors à s'ouvrir pour l'Institut du côté des régions du Midi ; contrées au cœur sensible et bon, à l'âme ardente et généreuse, qui devaient être comme une terre promise pour la famille religieuse de la R. Mère Javouhey.

Rappelons, en effet, qu'en 1825, le nouvel évêque de Carcassonne, Mgr de Saint-Rome-Gualy, lors de son sacre à Paris avec Mgr Feutrier, évêque de Beauvais, avait reçu une hospitalité aussi respectueuse que

dévouée de la part de la Mère Fondatrice. Pendant plusieurs mois, il avait pu voir de près cette grande âme, admirer ses vues élevées, son zèle ardent, ainsi que sa foi à transporter les montagnes, et dès lors il lui avait exprimé le désir d'avoir des Sœurs de Saint-Joseph dans son diocèse.

On épiait donc, de part et d'autre, une occasion favorable à la réalisation de ce dessein, lorsque la vénérée Mère apprit que, dans la petite ville de Caunes, à quatre lieues nord de Carcassonne, existait un ancien couvent de Bénédictins, dont le vaste cloître et les bâtiments adossés à l'église paroissiale, autrefois la chapelle des Religieux, paraissaient encore en bon état de conservation. Le site aussi était très agréable : de vastes jardins, de belles prairies arrosées par un canal d'irrigation, entouraient les bâtiments et les rendaient très propres à une Communauté religieuse.

La R. Mère Javouhey, qui avait un attrait tout particulier, nous oserions presque dire une grâce spéciale, pour rendre à Dieu et à la vie religieuse les anciennes solitudes monacales, témoins les Récollets à Cluny et l'abbaye bénédictine de Châlon-sur-Saône, s'empressa d'aller visiter cette propriété, malgré les rigueurs de la saison : c'était au mois de janvier 1826. Elle se rendit d'abord à Carcassonne, où Mgr de Gualy la reçut avec tous les égards possibles. A partir de ce jour, elle eut une chambre spéciale à l'évêché, ainsi que plus tard la Supérieure de Limoux, toutes les fois qu'elles se rendaient à Carcassonne. On l'appelait la *chambre bleue*, par allusion à la couleur de la robe des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

La R. Mère loua d'abord la partie de l'ancien couvent

qui convenait le mieux pour la Communauté, un petit pensionnat et un postulat qu'il s'agissait d'établir. Puis elle revint, au commencement de mars, pour présenter à Monseigneur la jeune Supérieure, la Mère Clotilde, et les trois Sœurs qui devaient commencer avec elle la petite fondation. Le bon Evêque ne se contenta pas de les bénir alors, mais, dès le lundi de Pâques suivant, 4 avril, il alla lui-même faire la bénédiction de la maison et de la chapelle, où il permit, sans plus tarder, de conserver la Sainte-Réserve. Il semblait à la R. Mère Fondatrice que ses maisons étaient vides, tant qu'elles n'avaient pas le bonheur de posséder le Très Saint Sacrement.

Des germes de vocation ne tardèrent pas à se montrer, et, dès le 12 août suivant (1826), Mgr de Gualy présida, dans sa chapelle privée, une touchante cérémonie de prise d'habit, à laquelle assistait la R. Mère générale, et qui devait donner à l'Institut de Saint-Joseph les prémices de ses membres tirés de ce religieux pays. Dans son paternel intérêt pour la Communauté, le prélat lui assigna, pour confesseur extraordinaire, son propre neveu, M. l'abbé Edouard de Saint-Rome-Gualy, qui devint plus tard archevêque d'Alby. Enfin il ne dédaignait pas d'aller parfois lui-même, accompagné de ses vicaires-généraux et de quelques membres de son chapitre, présider les exercices littéraires par lesquels se terminait l'année scolaire au pensionnat.

Les épreuves devaient venir plus tard, soit lorsque la Mère Clotilde fut transférée ailleurs, pour une fondation plus importante, soit lorsque la mort vint ravir à la maison deux de ses premières Supérieures, puis, presque coup sur coup, deux autres Sœurs également très aimées

et très appréciées. Mais l'Etablissement de Caunes, comme fécondé par tous ces sacrifices, ne cessa pas de produire d'excellents fruits; et, aujourd'hui encore, c'est une des œuvres les plus intéressantes de la Congrégation. Le nom de la R. Mère Javouhey est toujours resté vivant et vénéré dans ce pays.

Nous arrivons maintenant à une autre fondation, au même diocèse de Carcassonne, qui fut spécialement due à la générosité de la R. Mère Fondatrice. Nous voulons parler de Chalabre. Il s'y trouvait un petit hospice, placé entre les mains de personnes séculières, dont l'administration laissait plus ou moins à désirer. Or la digne Mère, émue de cette situation, consentit à en prendre la direction à des conditions propres à faire admirer encore une fois ses vues pures et désintéressées.

Cette fondation comprend aujourd'hui, outre l'hospice et un petit pensionnat, une école communale et un externat, et de plus ce que l'on appelle dans le pays l'Œuvre de la Miséricorde, consistant à délivrer en nature des secours aux indigents.

Ses commencements, toutefois, furent bien humbles, et très pauvres, pourrions-nous ajouter. Voici, en effet, ce que nous tenons d'une des premières Sœurs de Chalabre, la R. Mère Louise Fourez, membre du Conseil général de l'Institut, à Paris. Après avoir passé quelques mois à Cluny comme aspirante, elle fut amenée à Carcassonne, dont elle était originaire, avec une autre compagne; toutes deux reçurent le saint habit des mains de Mgr de Gualy, en présence de la R. Mère Fondatrice et de quelques parents. Après les joies de cette touchante cérémonie, celle-ci conduisit les deux novices à Chalabre, avec

une ou deux Sœurs, et la Sœur Colombe, qui devait en être la Supérieure. Or, lorsqu'elle était sur le point de quitter la petite Communauté pour rentrer à Paris ou à Bailleul, elle tira de sa poche une bourse peu garnie et remit à la jeune Supérieure la très modeste somme de dix francs. Dix francs pour faire marcher la Maison ! A cette vue, la Sœur Colombe de se récrier :

« — Mais, ma chère Mère, y pensez-vous ? Que ferai-je avec ces dix francs ?

« — J'ai commencé plus pauvrement que vous, reprend la Mère Fondatrice.

« — Oui, c'était bon pour vous, ma chère Mère, mais pour moi !

« — Eh bien, ma bonne fille, reprend celle-ci d'un ton presque sévère, puisque vous insistez tant, j'ai bien envie de vous punir de votre manque de confiance en la Providence. »

Et ce disant, elle lui reprend cinq francs sur les dix qu'elle lui avait donnés.

Ce trait, qui dépeint si bien la vénérée Fondatrice de Saint-Joseph, montre aussi, une fois de plus, que les meilleurs fondements de toute œuvre solide et durable sont la pauvreté, l'humilité et la confiance en Dieu.

Chalabre est une des contrées de cette partie du Midi où la R. Mère Javouhey a laissé les plus édifiants comme les plus ineffaçables souvenirs. « Elle eut bientôt, lisons-nous dans les notes conservées à ce sujet, gagné la confiance des premières familles de la localité et les sympathies de toute la population. Aussi, dans ses visites, pauvres et riches se disputaient l'honneur de l'approcher, afin d'entendre quelques-unes de ses bonnes paroles et

d'être l'objet de sa maternelle sollicitude. Elle se faisait un bonheur de servir, de ses propres mains, les vieillards et les pauvres. Or, un jour, elle fut surprise, dans cet office charitable, un tablier d'infirmière autour des reins, par les administrateurs de l'hospice. Saisis d'admiration, ils ne purent s'empêcher de s'écrier :

« — Oh ! quelle femme de Dieu il y a là !

« A quoi la bonne Mère, qui les avait entendus, répliqua avec un angélique sourire :

« — Pourquoi vous étonner ? Ne suis-je pas la servante des servantes ? »

« Il n'est pas jusqu'à nos montagnes, poursuivent les notes que nous citons, qui n'aient été les témoins de sa charité compatissante. Ainsi, dans une circonstance, à la vue d'un pauvre vieillard qui les gravissait péniblement, chargé d'un énorme fagot, cette tendre Mère descendit de sa modeste monture, afin de partager son fardeau. Dans une autre rencontre, la compassion la porta à se dépouiller de son propre vêtement de dessous, pour en couvrir une malheureuse femme en guenilles, qui implorait son assistance.

Cependant, bien loin de croire avoir fait quelque chose qui méritât quelque louange, la digne Mère s'oubliait elle-même pour attribuer à d'autres le succès de l'Etablissement. C'est ainsi qu'elle écrivait, à ce sujet, dans l'une de ses lettres : « Ma bonne Sœur Colombe Ferrey est à la tête de la jolie maison de Chalabre. Tout le monde admire sa sagesse et le bon esprit qui l'anime. »

La R. Mère Javouhey devait renouveler bientôt à Limoux, chef-lieu d'arrondissement, à quatre lieues sud de Carcassonne, les actes de vertu dont les fondations que

nous venons de mentionner furent les témoins. Là, en effet, sur la demande de l'administration départementale de l'Aude, elle consentit à fonder un asile pour les aliénés, dans le même genre, quoique sur un pied plus modeste, que celui de Saint-Yon à Rouen. Et, fidèle à son culte des religieux souvenirs, elle rendit ainsi à une destination pieuse et charitable une ancienne Maison conventuelle de Dominicains. Après avoir été se concerter avec Mgr de Gualy, elle acheta, au nom de la Congrégation, cet immeuble, qui, après la spoliation de 1793, avait été converti en fabrique. Elle voulut bien, en outre, prendre à la charge de l'Institut l'œuvre à établir, moyennant une somme déterminée pour premiers frais d'installation, certaines allocations départementales, et des pensions annuelles pour chaque aliéné pauvre que le département enverrait à l'asile.

L'accord passé entre elle et le préfet, M. de Beaumont, fut signé le 12 août 1826, puis sanctionné par le Ministre de l'intérieur, à la date du 27 mars 1827. Mais, dès le 21 novembre 1826, sous les auspices de la sainte Vierge, la R. Mère Fondatrice était venue, avec plusieurs Sœurs, prendre possession de l'établissement et commencer les travaux d'appropriation. « Je veux être l'architecte pour les réparations », avait-elle dit. Et elle ordonna si bien toutes choses, les poussa si activement, que, lorsque les malades entrèrent à l'asile, au mois de juillet 1827, la propriété avait déjà totalement changé de face : de grandes salles, des dortoirs, une jolie chartreuse avec des cellules, tout y avait été fait comme par enchantement. Une fois les malades installés, on vit régner partout le bon ordre, avec une propreté admirable, et partout aussi les

pauvres aliénés furent, de la part des Sœurs, l'objet de la charité la plus attentive et la plus dévouée; saintes traditions qui n'ont cessé de se perpétuer jusqu'à ce jour.

Pour répondre aux vœux unanimes du clergé et des habitants de Limoux, la R. Mère Javouhey consentit bientôt à entreprendre une autre œuvre, pour l'éducation de la jeunesse du pays et des environs. Elle ouvrit un pensionnat et un externat, auxquels elle adjoignit ensuite une école gratuite pour les jeunes filles moins aisées.

Cet ensemble d'œuvres, vraie Providence pour le pays, fut confié à la Mère Clotilde Javouhey, que la R. Mère Fondatrice nomma, en outre, Supérieure principale des établissements du Midi. Bien qu'assez jeune encore, la Mère Clotilde, par ses capacités et ses vertus, méritait cette marque de confiance de la part de sa vénérée tante, qui n'avait point fait acte de népotisme en lui donnant cette position.

Voici, du reste, avec quelle rondeur et quelle sainte liberté celle-ci parlait à sa nièce, dont certaine timidité paralysait parfois les efforts. Entrevoyant déjà, à travers les voiles de l'avenir, les succès et les heureux développements de la Maison de Limoux, elle lui écrivait : « Cet établissement, ma chère Fille, sera plus important que vous ne pensez... Vous verrez un jour cette maison une des principales de l'Ordre; et elle fera tout le bien possible. Encouragez bien vos petites Sœurs; tâchez de les perfectionner le plus que vous pourrez sur tout ce qu'elles doivent savoir. Allons, ma chère Fille, prenez courage; secouez la paresse, votre ennemie, qui vous fait des contes; ne l'écoutez pas; n'écoutez pas l'orgueil, qui se

cache sous des feuilles de violettes, et qui craint tant d'échouer, de peur qu'on ne se moque de lui. Laissez là le *qu'en dira-t-on*. Faisons le bien, simplement, avec des intentions pures, et puis laissons à Dieu le soin de la réussite ; Il en aura la gloire. »

Telles étaient les propres dispositions d'humilité et d'abandon à Dieu de la R. Mère Fondatrice, qui ajoutait, en terminant : « Adieu, ma bien chère Fille. Priez et faites prier pour moi ; demandez des lumières au Seigneur, afin que je ne fasse que sa sainte volonté. » La jeune Supérieure de Limoux profitait pieusement des conseils de sa vénérée tante, et celle-ci, à quelque temps de là, se plaisait à rendre ce témoignage à sa bonne administration : « Chacun, écrivait-elle, me dit du bien de ma Sœur Clotilde et de ses Maisons. Elle seule n'est jamais contente de ce qu'elle fait. Si vous voyiez comme la Communauté est régulière, vous en seriez enchantée. » Tout entière à ses devoirs, la Mère Clotilde méritait de la part de Mgr de Gualy cet aimable reproche, qui faisait son éloge : « *Cette digne Fille de Saint-Joseph* est ensevelie dans l'Etablissement de Limoux ; elle ne paraît jamais à Carcassonne. »

Le vénérable prélat n'omettait rien, de son côté, pour encourager la Communauté et ses œuvres. On y était donc favorisé de sa visite, soit pour les cérémonies de première communion et de confirmation, soit pour celles de prises d'habit ou de distribution des prix au pensionnat.

Ces différentes cérémonies, présidées par le premier Pasteur du diocèse, exerçaient une heureuse influence sur la ville elle-même. La présence des Religieuses et

des élèves de l'Etablissement aux offices de la paroisse, dans l'ancienne église des Dominicains, dite de l'Assomption (1), contribuait aussi, pour sa part, à l'édification des fidèles. Pasteur et troupeau, tout le monde se réjouissait donc de posséder ces dignes Filles de la R. Mère Javouhey. — Par l'heureuse impulsion qu'elles donnèrent au bien, on vit se former, sous les auspices de la Reine des vierges, une Congrégation de jeunes filles, ayant son lieu de réunion dans la chapelle de Notre-Dame du Saint-Rosaire, célèbre à Limoux. Son origine, en effet, remonte à six cents ans environ, c'est-à-dire aux premiers enfants et disciples de saint Dominique. Or, pour encourager le zèle des associées, et en augmenter le nombre, la R. Mère Fondatrice voulut faire inscrire son nom en tête du tableau de la Congrégation naissante; et son exemple fut suivi par la Supérieure et toutes les Sœurs de la Communauté.

Quelques années avaient suffi à la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, pour acquérir, dans tout le diocèse de Carcassonne, une grande réputation de zèle, de

(1) Cette église, vendue en 1792, comme tous les autres bâtiments composant le monastère, formait une propriété indivise, appartenant à plusieurs co-propriétaires, qui s'étaient engagés à la faire servir exclusivement au culte catholique pendant une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans. Elle se trouvait, par conséquent, distraite de l'ancien couvent acheté par la R. Mère Générale, quoiqu'elle y fût entièrement enclavée. Il n'y avait pas moyen alors d'essayer de la faire rentrer dans la propriété primitive. Mais avec le temps, et à force de persévérance pour entamer de difficiles négociations et surmonter de nombreux obstacles, la Congrégation a fini par se rendre acquéreur de l'ancienne église des Dominicains, au moyen de l'adjudication publique qui a eu lieu le 12 avril 1880. L'Institut se trouve ainsi en possession d'un sanctuaire vénéré depuis environ six cents ans. (Annales historiques de la Congrégation.)

capacité et de dévouement. Et la R. Mère ne pouvait elle-même s'empêcher d'écrire à cet égard, non sans quelque sentiment d'humble défiance : « L'enthousiasme du département de l'Aude pour les Sœurs de Saint-Joseph est poussé au delà de toute expression. On nous croit capables de faire tout le bien possible ; mais qu'il est difficile de répondre à tant de confiance ! Comme cependant tout cela est l'œuvre de Dieu, je suis tranquille. »

Cet enthousiasme et cette confiance, la R. Mère Javouhey en était elle-même le premier auteur et le principal objet. Dans tout le pays, en effet, la renommée publiait la vivacité de sa foi, ainsi que les ardeurs de sa charité. Et voici, à ce sujet, la tradition religieusement conservée parmi ses Filles de Limoux. Nous lisons dans une note authentique : « La charité de notre vénérée Mère Fondatrice, sa bonté compatissante à l'égard des ouvriers, des aliénés ou des pauvres gens du pays, l'avaient placée en telle estime dans l'esprit de la population que, lorsque cette bonne Mère s'éloignait, après chacune de ses visites à Limoux, les habitants la suivaient et s'écriaient avec douleur : « Ah ! la Sainte nous quitte. » Et de même, lorsqu'elle paraissait à Carcassonne, la ville était, en quelque sorte, en émoi, et on lui faisait de véritables ovations. Elle était entourée dans les rues et suivie par bon nombre de jeunes personnes, qui venaient lui demander les conseils de son expérience, ou l'entretenir de leur vocation. »

Il était rare, en effet, qu'elle parût dans ces contrées, sans que sa présence n'attirât quelques sujets. Son cœur si rempli d'amour de Dieu, et dont les ardeurs passaient dans ses paroles, comme elles brillaient sur ses traits,

était une sorte d'aimant puissant qui attirait les âmes à la vie de perfection et de dévouement. Dans le nombre des jeunes aspirantes, il s'en trouvait parfois qui ne semblaient pas offrir beaucoup de ressources, eu égard à leur instruction et à leur éducation première. On se permettait alors de le lui faire observer, mais elle de répondre : « Si la Communauté peut elle-même être utile à ces pauvres filles, n'est-ce rien ? Et d'ailleurs, il y a dans la Congrégation des emplois propres à chacune selon sa capacité. Qu'on aime sincèrement le bon Dieu ; qu'on ne vienne pas en religion pour se reposer, mais pour travailler et se dévouer selon ses moyens ; voilà ce qui doit nous suffire. »

Principes bien dignes de la grande âme de la R. Mère Javouhey, et qui s'expliquent d'autant mieux, qu'à cette époque, les sujets, dans toutes les conditions, présentaient d'ordinaire, avec beaucoup de droiture et de simplicité, un fonds de foi et de générosité, que l'on regrette partout, aujourd'hui, de ne plus retrouver toujours au même degré.

Quoi qu'il en soit à cet égard, la digne Mère, avant de mourir, devait avoir la consolation de compter, dans sa pieuse famille de Saint-Joseph, plus de cent membres originaires de la province du Midi ; et, depuis lors, cette source féconde est loin d'être tarie. Ainsi se réalisèrent ses espérances, lorsque, pour répondre à la voix de Dieu, elle prenait pour la première fois le chemin de ces contrées. Nous aurons, du reste, à revenir sur cette province, pour y suivre la R. Mère Fondatrice dans de nouvelles fondations et de nouvelles œuvres, dont les fruits abondants devaient ajouter encore à l'éclat de sa couronne au ciel.

### CHAPITRE III

**Extension de l'Institut. — Cluny, Fontainebleau. — Fondation de Brest. — Ecole à Chamblanc. — Asile d'Alençon. — Sollicitude religieuse de la R. Mère Javouhey. — Les retraites spirituelles. — M. l'abbé Gondin.**

Dans l'espace de huit mois, la R. Mère Javouhey avait commencé trois nouveaux Etablissements dans le diocèse de Carcassonne. Elle-même avait voulu présider à leur fondation, sans cesser pour cela de se porter partout où les besoins de la Congrégation réclamaient sa présence; de telle façon que ses voyages étaient, pour ainsi dire, incessants. Elle écrivait aimablement à une Supérieure, qui se plaignait de la rareté de ses correspondances : « Ma bien chère fille, malgré le désir ardent que j'ai de faire tout ce qui peut vous être agréable, il m'est impossible de vous écrire autant que je le désire et que notre commune amitié le réclame. Songez que je suis toujours en voyage, et presque de long cours; car j'en ai fait trois de cinq cents lieues chacun. Ceux de soixante lieues ne comptent pour rien (1). »

(1) On peut se demander si jamais fondatrice a autant voyagé que la R. Mère Javouhey, pour les intérêts de Dieu et de sa Congrégation. Mais elle est remarquable entre toutes, croyons-nous, si à ses voyages par terre, du nord au midi de la France, et de l'est à l'ouest, dans les voitures publiques, on ajoute ses voyages sur mer, en Afrique et en Amérique. Un calcul approximatif, fait d'après ses lettres et les annales historiques de la Congrégation, nous donne de 13 à 15.000 lieues par terre, et environ 12.000 lieues par mer.

Pendant que, sans compter avec les veilles ni les fatigues, elle sillonnait ainsi la France en tous sens, pour répondre à l'appel de Dieu, Dieu aussi travaillait pour elle, si nous pouvons dire. Il envoyait à la Congrégation de nombreuses vocations, au moyen desquelles elle pourrait entreprendre de nouvelles œuvres pour sa gloire. Le noviciat de Cluny, en particulier, venait de donner vingt nouvelles Epouses à Jésus-Christ, et la cérémonie de leur Profession religieuse avait été marquée par un incident heureux, qui combla la digne Mère de consolation. C'était le retour au bercail d'une Sœur dissidente de l'île Bourbon. « La sœur Euphrosine, écrivait-elle à ce sujet, est rentrée à Cluny, juste au moment où on allait commencer la messe de cérémonie de réception de vingt jeunes Professes. Pendant ce temps, elle n'a cessé de verser des larmes; elle ressemblait à la mort. Depuis un mois on lui a redonné le saint habit; elle se porte maintenant à merveille, contente comme un enfant qui a retrouvé sa mère. »

Le pensionnat de Cluny était dès lors aussi une terre fertile qui donnait les plus belles espérances. « J'ai assisté à la distribution des prix, écrivait encore la Mère Fondatrice. Tout le monde a paru enchanté des progrès des élèves et de leur bonne tenue. Six d'entre elles, et des plus fortes, prennent l'habit de postulantes et viennent faire leur noviciat à Bailleul, pour perfectionner de si bonnes dispositions. » « Celles de Bailleul, ajoute-t-elle, ne valent pas moins, depuis le retour de Sœur Bathilde dans cette Maison. Jamais tant de progrès en science, en vertu et en arts d'agrément. C'est donc bien l'œuvre de Dieu ! »

A cette époque, précisément, s'endormait paisiblement dans le Seigneur, le digne abbé Barraud, aumônier de Cluny, dont nous avons parlé, et à qui l'on devait, entre autres services rendus, d'avoir répandu une très louable émulation pour les études, tant au Noviciat qu'au Pensionnat. Les lignes suivantes disent assez, dans leur brièveté, combien la R. Mère Javouhey lui était demeurée reconnaissante de son dévouement pour l'Institut; car toutes les personnes, en général, qui lui portaient intérêt devenaient l'objet de son affectueuse gratitude. Elle écrivait à la Mère Rosalie : « Priez, ma chère Fille, pour le digne M. Barraud; il est dans son éternité! Il a fait un grand bien à la maison de Cluny, et même à la Congrégation par ses instructions. Nous tâcherons de perfectionner ce qu'il a si heureusement commencé. »

Pour perfectionner l'œuvre de toute manière, elle fit exécuter alors plusieurs constructions importantes à Cluny, soit pour le Noviciat, sur l'emplacement appelé Paraclet, soit pour le Pensionnat, afin de séparer entièrement les demi-pensionnaires, les pensionnaires et les postulantes. Tout cela, joint à l'entretien du personnel des deux Noviciats de Cluny et de Bailleul, constituait une lourde charge pour l'Institut. « Avec cela, nous sommes bien pauvres, disait la vénérée Mère... Mais les apôtres étaient pauvres aussi; ce souvenir fait du bien et encourage. Puis Dieu est là! » « Dieu est là! » c'était pour elle comme un cri de ralliement et un gage suprême d'espérance.

Dans ce temps-là même, Dieu lui témoignait d'une manière aussi touchante qu'inattendue combien cette confiance lui était agréable, en lui procurant sans dé-

pense une nouvelle et belle Maison d'éducation. Elle s'empressait d'en écrire à sa digne Sœur, à Bourbon : « Je vous annonce, lui dit-elle, un charmant Etablissement à Fontainebleau ; la maison et les jardins sont superbes ; on nous l'a donnée toute meublée avec dix charmantes pensionnaires. Nous sommes en possession depuis huit jours ; cela va bien. Nous réunissons là toutes les jeunes pensionnaires de Bailleul qui paient quatre ou cinq cents francs de pension, et Bailleul ne gardera que les jeunes personnes qui se destinent à l'état religieux ; nous les élèverons en conséquence ; elles auront un costume particulier. »

Mais l'origine de cette nouvelle fondation est à rappeler ici, en quelques mots, pour montrer d'autant mieux la conduite de la divine Providence envers la Congrégation de Saint-Joseph, dans cette circonstance. Quelques dames de qualité de la ville, et entre autres la comtesse Emilie de Perthuis, désireuse de posséder une Communauté qui s'y dévouât à l'éducation des jeunes filles, avaient fait venir dans ce but des Religieuses de la Nativité de Valence, et les avaient installées dans une grande propriété, acquise en leur propre nom, au commencement de 1825. Mais, après d'heureux débuts, un accident était arrivé qui avait amené peu à peu la ruine de l'Etablissement. Dans une promenade en forêt, les élèves, conduites par une seule Religieuse, s'étaient égarées pendant une nuit entière ; d'où, grand émoi d'abord dans toute la ville, puis un sentiment général de crainte, qui eut bientôt enlevé la confiance des familles. La chute de l'Etablissement était accomplie, lorsque des amis communs ayant fait connaître aux Dames patronnesses la

R. Mère Javouhey comme capable de relever cette maison, celles-ci vinrent la lui offrir, à titre de bonne œuvre à réaliser pour le bien du pays.

La R. Mère Fondatrice n'eut garde de ne pas seconder leurs vues bienfaisantes; et le 2 juillet 1826, sous les auspices de la sainte Vierge, elle prenait possession de l'immeuble. Depuis lors, la Reine du ciel n'a pas cessé d'être l'objet d'un culte spécial dans l'établissement, lequel, commencé avec dix élèves pensionnaires, est devenu, par sa maternelle protection, un des plus beaux et des plus prospères de la congrégation de Saint-Joseph.

La digne Mère générale constatait alors, avec une humble reconnaissance envers Dieu, que toutes les maisons de France vouées à l'éducation de la jeunesse, étaient dans une situation des plus satisfaisantes. « On aime beaucoup, écrivait-elle, notre manière d'instruire. » De bonne heure, en effet, bien qu'elle n'eût jamais cultivé la littérature, et qu'elle ne fût pas, loin de là, une Virgilienne comme la vénérable Mère Barat, elle avait adopté et faisait suivre les meilleures méthodes; puis elle encourageait de tout son pouvoir les études de celles que l'on destinait à l'enseignement. Et qu'étaient alors ces études? Moins étendues peut-être que celles d'aujourd'hui, mais supérieures cependant, croyons-nous. Car, si, d'un côté, la mémoire se chargeait moins de notions scientifiques à peine effleurées et sans liaison entre elles, d'un autre, l'intelligence s'ornait de connaissances plus essentielles, plus utiles et mieux digérées; puis, tandis que, par une gradation en harmonie avec le développement normal de l'esprit, le jugement se formait, l'imagination et le cœur recevaient une nourriture aussi agréable que saine et

substantielle. Tel était le programme adopté par la R. Mère Javouhey, et dont l'application a donné de si bonnes élèves dans toutes les maisons d'éducation de Saint-Joseph, depuis lors jusqu'à ce jour.

Pour ne rien omettre sur notre passage, notons ici qu'au temps où s'ouvrait l'intéressante Maison de Fontainebleau, la petite ville de Breteuil (Oise), qui possédait déjà les Sœurs de Saint-Joseph comme hospitalières, voulut aussi les avoir comme institutrices. Cette demande ne pouvait qu'être bien accueillie, étant présentée par M. l'abbé Rogeau, alors curé de cette paroisse, et dont nous avons déjà cité les précieux souvenirs sur la R. Mère Fondatrice. La fondation, toutefois, ne devait se réaliser qu'un peu plus tard, à raison d'une gêne momentanée dans le personnel, à cause des colonies.

Marseille aussi, qui admirait alors, dans la personne d'un saint prêtre, M. Jean-Joseph Allemand, et dans son *OEuvre de la Jeunesse*, ce que peut faire de bien un zèle vraiment chrétien, fondé sur le désintéressement, l'amour de Dieu et des âmes, fit appel, en ce temps, au dévouement bien connu de la R. Mère Javouhey. D'après quelques mots de l'une de ses lettres, il s'agissait d'établir dans cette ville une Maison de Miséricorde ou de Refuge, à l'instar de celle de Mlle de Lamouroux à Bordeaux. Bien que ce projet n'ait pas eu de suites, nous le relatons cependant, parce qu'il ne tint pas à la R. Mère Fondatrice qu'il ne fût exécuté. On voit même, par la lettre précitée, qu'elle dût envoyer quelques Sœurs à Bordeaux, chez Mlle de Lamouroux, « pour se préparer, écrivait-elle, et apprendre à connaître la manière d'être utile à tant de

pauvres malheureuses créatures » (1). Sa charité, puisée dans le cœur même de Jésus, sa vraie source, ne se rebu-  
tait d'aucune plaie morale, comme d'aucune misère, ni infirmité de notre pauvre nature.

Une autre ville maritime, sur un point opposé de la France, Brest, devait recevoir les premières Filles de la Mère Javouhey, qui ne comptent pas moins de douze cents enfants aujourd'hui, dans leur pensionnat, leurs classes externes et leurs écoles maternelles, au quartier de Recouvrance. L'origine de ces essaims d'enfants, qui aiment tant les *Bonnes Sœurs*, fut bien humble et bien modeste ; mais on y retrouve une pensée de zèle pur et ardent, qui donne la clef de son étonnant succès.

La tradition rapporte, en effet, que les Sœurs de Saint-Joseph, la R. Mère Fondatrice à leur tête, qui se trouvaient en partance à Brest pour les colonies, aimaient à attirer les petits enfants pour leur montrer à lire, leur apprendre le catéchisme et leurs prières. Et ils étaient si nombreux, ceux et celles que l'on voyait journellement vagabonder dans les rues, que la R. Mère Javouhey crut pouvoir rendre un véritable service aux bons marins et à la population du quartier, en ouvrant elle-même de petites écoles d'abord, puis un pensionnat, s'il y avait lieu, dans

(1) La divine Providence, à laquelle la R. Mère Javouhey était si parfaitement soumise, destinait à ses dignes filles un autre genre d'œuvres à Marseille. Depuis longtemps déjà, elles y ont ouvert, au Prado, avec les encouragements de l'autorité ecclésiastique, un beau pensionnat, auquel sont venues ensuite s'ajouter des classes externes, etc. ; et Notre-Dame de la Garde verse de plus en plus ses bénédictions sur ces différentes œuvres, malgré la perte bien sensible de leur digne fondatrice et première supérieure, la Mère Emilie Duval, décédée cette même année (1884).

cette partie de la cité, assez dénuée de ressources pour l'instruction chrétienne de la jeunesse.

Ce projet ayant été fortement appuyé par le digne curé de Recouvrance, M. l'abbé Inisan, elle offrit elle-même à la ville trois Sœurs, pour y avoir des classes gratuites ; ce qui fut accepté avec reconnaissance. Elle fit, par suite, dans le courant de janvier 1826, l'acquisition d'une propriété assez solitaire, non loin de l'église paroissiale, pour le prix de 20.000 francs. Et telle était la largeur de ses vues et de son zèle toujours désintéressé, qu'elle écrivait, au sujet de cette maison : « Nous pourrons loger les Religieuses destinées aux colonies, même des autres Ordres, comme aussi les missionnaires ; il y aura un joli corps de logis avec un jardin séparé pour eux. Je vous assure que ce sera un établissement grandement utile. »

Elle conduisit elle-même, de Bailleul et de Paris, les premières Sœurs destinées à la fondation, et l'une d'elles nous a conservé de ce voyage le petit trait qui suit : « A l'un des hôtels de ce long parcours, dit-elle, nous nous rencontrâmes avec un certain nombre d'hommes, parmi lesquels se trouvait un ecclésiastique, dont la tête était évidemment dérangée ; il était l'objet des sarcasmes de ses compagnons de voyage, qui en faisaient leur jouet. Or, après avoir écouté quelque temps en silence, notre chère Mère générale ne put supporter davantage l'indignité de cette conduite, et, sans se laisser intimider par le nombre des personnes auxquelles elle avait affaire, elle les reprit avec force, leur représentant l'inconvenance et la lâcheté de leurs procédés. Et elle le fit d'un ton si pénétré et avec une telle autorité, qu'à l'instant même tout le monde se tut, au grand étonnement de la pauvre

victime, qui était incapable de se défendre elle-même. »

L'arrivée des Sœurs à Brest coïncida avec la grande mission qu'y donnaient les Missionnaires de France, à l'occasion du jubilé accordé par le pape Léon XII à la fin de 1825, et qui se célébrait en France en 1826. Elles furent donc témoins de l'empressement de la population à recueillir les instructions des zélés missionnaires, mais aussi de scènes déplorables auxquelles se livrèrent les impies, vrais suppôts de l'enfer, intéressés à s'opposer à ces essais de rénovation religieuse. Cependant, le quartier de Recouvrance, quoique seulement séparé du reste de la ville par un bras de mer, ne fut nullement troublé. Les saints exercices de la mission s'y continuèrent donc paisiblement, et furent couronnés par des cérémonies imposantes.

Malgré ces circonstances favorables, les commencements de l'établissement furent des plus laborieux et des plus pénibles. Soit insouciance de beaucoup de parents pour faire instruire leurs enfants, soit certaine timidité défiante à l'égard des Religieuses, qu'ils n'avaient pas encore appris à connaître, les élèves furent d'abord assez peu nombreuses. La R. Mère Fondatrice, dans ses sorties, accostait les petits enfants qu'elle rencontrait, et leur demandait s'ils ne seraient pas contents de venir à l'école avec les Religieuses, pour apprendre à lire et à prier le bon Dieu; et elle engageait les parents à les lui confier pour leur instruction. — D'autre part, la pauvreté faisait sentir ses rigueurs au sein de la petite Communauté; car toute la charge de la bonne œuvre retombait sur la Congrégation. Peu à peu cependant, avec la confiance, les élèves arrivèrent; et Dieu, qui n'abandonne jamais les

ouvriers qui, à un titre ou à un autre, travaillent à sa vigne, vint en aide à l'indigence de ces premiers débuts.

La Providence donna d'ailleurs bientôt des protecteurs et des amis dévoués à l'établissement. Sans parler de la famille Mescam, qui avait offert la première hospitalité aux Sœurs, ni des familles Raillard et de Kerdanet, qui prirent fort à cœur les intérêts de la R. Mère Javouhey et de son œuvre, M. de Bourgues, maire et médecin de Recouvrance, non content de confier aux Sœurs l'éducation de deux de ses enfants, Mlles Rosalie et Céline, tint à honneur de donner ses soins gratuits à l'établissement. Quant au bon curé de la paroisse, M. Inisan, il n'est rien qu'il n'eût fait pour les Sœurs de Saint-Joseph, dont il considérait la présence et la mission à Recouvrance comme un gage précieux pour le renouvellement de la foi et le retour aux saintes pratiques de la religion, parmi ses ouailles.

L'éducation, l'éducation chrétienne de la femme surtout, n'est-ce pas, en effet, un levain puissant qui fermente lentement, mais sûrement, dans les veines de la famille et de la société? On eut lieu de s'en convaincre, lorsque, après la période de 1830 à 1848, qui se caractérise par ces deux mots : esprit public mauvais, anti-religieux et voltairien, les jeunes filles élevées par les premières Sœurs eurent grandi et furent devenues de bonnes épouses et mères de famille. Depuis lors, en effet, les hommes se rapprochèrent peu à peu de l'église ; on en vit même un nombre croissant fréquenter hautement les sacrements. Car, en tenant compte de ce flux et reflux que produit toujours, dans la sphère religieuse, le souffle gouvernemental, non moins que le cours général des idées, on

peut dire que le chiffre des hommes de la société faisant leurs Pâques, à Recouvrance, se balance aujourd'hui entre cinq et six cents. Or, avant 48, sur une population d'environ 15.000 habitants, on en comptait seulement cinq ou six, dont deux ou trois vieux retraités, sentant déjà, pour ainsi dire, les premières atteintes de la mort (1) !

Nous n'avons pas à suivre maintenant, dans sa marche progressive, la fondation de Brest. Dieu y bénit de plus en plus, comme un germe précieux, les intentions si louables qui avaient porté la R. Mère Javouhey à l'entreprendre. Elle-même, la vénérée Mère, vit bientôt son nom aimé et respecté dans toutes les familles de Recouvrance et de la ville en général, où beaucoup d'officiers de marine avaient eu l'occasion de la connaître et d'admirer son courage. Les mariniers, eux aussi, connaissaient bien la Chère Mère, comme on l'appelait dès lors partout. Et quand elle devait passer le bateau, — car on était loin alors de posséder ce beau pont, qui relie les deux rives et s'ouvre majestueusement pour livrer passage aux grands navires, — c'était à qui l'aurait à son bord : « Ici, ici, ma Chère Mère, c'est à mon tour de vous

(1) A cette époque, ajoute M. l'abbé Le Coz, premier vicaire de Recouvrance, à qui nous devons ces détails statistiques, et, en général, sous le règne de Louis-Philippe, il n'y avait à peu près que les femmes et les enfants à entrer dans une église, à Brest. A Recouvrance, les jeunes gens allaient prendre des mottes de terre et de gazon aux remparts, et se rendaient à la porte de l'église, pour les jeter à la tête des quelques rares hommes ou jeunes gens, et même des femmes qui sortaient de la grand'messe. Parfois encore, ils entraient à l'église, et se formaient en cercle autour du bénitier, pour empêcher de prendre de l'eau bénite... Pas de processions publiques, dans ce temps-là, bien entendu. Et à Saint-Louis (autre paroisse de Brest), c'était la même chose. — Daigne Dieu ne pas permettre que le souffle irréligieux qui passe aujourd'hui sur la France nous fasse retomber dans cet état, ou plus bas encore !

passer aujourd'hui », s'entendait-elle crier de tous côtés. Son air si bon, son aimable rondeur, et aussi, disons-le, les petites pièces de monnaie qu'elle leur passait dans la main, tout cela lui avait fait d'eux comme autant d'amis reconnaissants, et peut-être aussi un peu intéressés.

Quelques mois après l'ouverture de la maison de Brest, la première de la Congrégation en Bretagne, la Providence permit que celle-ci revint en Bourgogne, à son berceau primitif, c'est-à-dire à Chamblanc, d'où elle était sortie pour aller dresser sa tente en cent lieux divers. Depuis la mort de sa digne et vertueuse épouse, en 1824, M. Balthazar Jovouhey était resté seul, avec une servante bien dévouée, il est vrai, mais incapable de remplacer près du bon vieillard les soins affectueux de ses propres filles. Celles-ci, de leur côté, ne pouvaient quitter leurs postes importants, en France et dans les colonies, pour venir remplir ce devoir de piété filiale. Ce fut alors que la R. Mère Fondatrice désigna deux excellentes Sœurs, comme elle les qualifiait elle-même, pour aller s'installer dans la partie de la maison paternelle consacrée, dès l'origine, à la Communauté naissante et à sa première école. L'une d'elles devait aider à soigner son respectable père, et l'autre faire la classe aux jeunes filles. Dans un de ses voyages à Cluny, elle les conduisit elle-même à Chamblanc, à la grande satisfaction des habitants du pays. Et, à cette occasion, elle écrivait, à sa sœur, la R. Mère Rosalie : « J'ai trouvé notre bon père gai et bien portant, mais il est de plus en plus un aimable enfant. Qu'il me serait agréable de terminer ma carrière par la même maladie ! si c'est toutefois la volonté de Dieu. » Ce vœu de la Mère Jovouhey ne devait pas être exaucé.

Jusqu'au dernier jour et à la dernière heure, elle tiendra fermes entre ses mains les rênes de la Congrégation, pour s'éteindre pour ainsi dire subitement, comme ce soleil de nos pays tropicaux, qui disparaît de l'horizon et se plonge dans l'Océan, sans avoir eu, en quelque sorte, de déclin.

L'école communale des jeunes filles de Chamblanc n'a pas cessé, depuis cette époque (avril 1827), d'être confiée aux Sœurs de Saint-Joseph, et, dans tout le pays, il n'en est point de mieux tenue, ni de mieux dirigée. Les Sœurs continuent aussi auprès des malades les antiques traditions de dévouement de leur Mère Fondatrice. Aussi, nous n'hésitons pas à le dire, si la commune de Chamblanc est une des mieux notées du département ; si elle est aussi une des paroisses du diocèse où les habitudes chrétiennes sont encore le plus en honneur, on le doit en grande partie à la présence et à la douce influence des Filles de la Mère Javouhey, secondant l'action de zélés pasteurs. Et puisse l'ombre bénie de cette grande âme planer toujours sur ce pays et protéger ses bons habitants, dont la vénération reconnaissante pour celle qui sera à jamais la gloire de Chamblanc, nous a nous-même profondément touché !

La suite des développements de l'Institut nous ramène en Normandie, et, cette fois, au chef-lieu du département de l'Orne. Une circonstance, en apparence bien fortuite, mais ménagée par la divine Providence, qui guide tous les pas des serviteurs de Dieu, y fit découvrir à la R. Mère Javouhey une œuvre de grand dévouement à y réaliser. Elle se rendait de Paris à Brest, où devaient bientôt la suivre, conduites par son frère, M. Pierre, bon nombre de Religieuses destinées à diverses colonies.

lorsque, s'étant arrêtée à Alençon, elle y entendit parler d'un établissement où vivaient ensemble, comme de pauvres êtres abandonnés, des malades, des aliénés et des malheureux, sorte de rebut de la société. Son cœur s'en émut, et elle désira voir de ses yeux cet asile, où il lui serait permis peut-être de faire quelque bien. Elle s'y rendit en effet, et elle va nous dire elle-même le hideux et lamentable spectacle qui s'offrit alors à ses regards ; spectacle qui ne lui permit plus de s'éloigner de ce lieu, qu'elle n'eût auparavant remédié à de si grands maux.

Son dévouement, en cette circonstance, fut vraiment héroïque ; et cependant quelle simplicité, quelle modestie dans ces lignes, où elle racontait le tout à la Mère Rosalie, pour lui faire admirer les bontés de Dieu pour l'Institut : « Je vais encore, ma bien chère Fille, lui écrivait-elle, vous faire part d'une bonne œuvre que le Ciel nous a confiée. C'est une vaste maison, à Alençon, département de l'Orne. Elle est composée de 80 aliénés des deux sexes, et de 40 ou 50 autres malades ou malheureux. Cette maison était dans un état déplorable depuis de longues années ; tous les amis du bien gémissaient sur le sort des infortunés qui y étaient renfermés. Il y avait au moins quinze furieux, qu'on n'osait aborder qu'avec la force armée. Plusieurs d'entre eux ne portaient aucun vêtement depuis deux à trois ans ; ils avaient de la barbe jusqu'à la moitié de la poitrine, et ils se mettaient dans la paille comme des chiens... Sentez-vous l'horreur et les suites d'un tel état ?

« J'arrivai seule dans cette maison ; j'entendis les cris, les hurlements de tous ces malheureux ; muette à ce

spectacle, je ne savais que dire. On fit tout pour m'effrayer, mais en vain. Je restai deux jours à tout examiner ; j'attendis des renforts. Dix-sept de nos Sœurs arrivèrent avec mon frère, qui allait les conduire à Brest. Je les fis rester près de moi, et nous nous installâmes, tant bien que mal.

« Dès le lendemain, nous nous mîmes en devoir de calmer les furieux et de changer leur position. Dans l'espace de trois jours, nous parvîmes à les nettoyer, à les habiller décentement, puis à les tranquiliser, et si bien, que la plupart se mirent dès lors à travailler au jardin. Ils ne voulaient voir personne que les Sœurs, qu'ils regardaient comme des anges. C'étaient elles qui, armées de ciseaux, les avaient débarrassés de leurs affreuses barbes. Enfin, de loups furieux, ils sont devenus des agneaux. Et ce sont ces malheureux eux-mêmes qui nous ont aidées, avec un zèle infatigable, à mettre toute la maison en ordre ; de telle sorte que deux mois ont suffi pour y établir l'ordre le plus parfait.

« C'est ma Sœur Cécile, votre ancienne fille, que j'ai mise là comme Supérieure, et Sœur Geneviève la remplace à Crépy. Il y a douze Religieuses d'employées dans la maison et trois infirmiers (1). »

Une des Sœurs appelées par la Mère Fondatrice à la seconder dans cette œuvre de miséricorde, ajoutait à ce qui précède les détails suivants : « A notre arrivée, dit-elle, nous eûmes devant les yeux un affreux spectacle : un aliéné était mort dans sa loge, sans que personne s'en fût aperçu, et l'on reconnut que son décès remontait à

(1) Lettre du 18 mai 1828.

deux ou trois jours. Comme on donnait aux malades leur chétive nourriture par un guichet, on trouva son cadavre entouré des misérables morceaux de pain qu'on lui servait, et auxquels il n'avait pas touché. Notre R. Mère lui fit donner la sépulture ; mais cette vue lui avait tellement navré le cœur que, pendant plusieurs jours, elle eut ce spectacle continuellement sous les yeux. A table, elle ne pouvait prendre son repas sans que ses larmes coulassent avec abondance, tant les maux du prochain la trouvaient sensible et compatissante. »

Grâce à l'activité pleine de ressources de la R. Mère Fondatrice, il suffit de peu de temps pour que les choses changeassent entièrement de face à l'asile d'Alençon. L'ordre fit place au plus complet désordre ; une sollicitude toute maternelle, parce qu'elle était chrétienne, remplaça l'insouciance et la négligence avec lesquelles avaient été traitées jusque-là ces pauvres victimes des misères humaines. Et tout cela était l'œuvre d'une simple religieuse ! Le cœur d'une femme à l'âme virile avait fait, en faveur de ces malheureux, ce que nul, précédemment, n'avait eu la pensée ou le courage d'entreprendre.

L'établissement, une fois bien affermi, prit une forme régulière, au moyen d'une administration qui géra l'asile au compte du département. Mais, aujourd'hui encore, les Sœurs de Saint-Joseph s'y dévouent au soin des malades avec un dévouement digne de leur vénérée Mère, dont nous inscririons volontiers le nom à la suite de ceux de saint Vincent de Paul et de saint Jean de Dieu.

Si elle marchait sur leurs traces dans la voie sublime de l'héroïque charité, elle les suivait aussi dans les modestes sentiers de l'humilité. Parlant, vers ce temps,

d'une demande d'hospitalières que lui adressait la ville de Saint-Lô (Manche) : « *Oh, ma chère Fille, écrivait-elle, que le bon Dieu est bon de vouloir bien se servir de nous, petites créatures, pour faire du bien à nos semblables !* »

Il ne se passait guère de jours, alors, où la R. Mère ne fût occupée de toute manière et comme absorbée par les établissements à créer, les maisons nouvelles à organiser, sans parler de ses fréquents voyages, des soins temporels et des difficultés courantes, car « à chaque jour suffit son mal. » Et cependant son zèle et sa sollicitude pour les intérêts spirituels et religieux de l'Institut restaient toujours les mêmes, c'est-à-dire vifs et ardents, comme si ce qui tend, de sa nature, à étouffer cette flamme sacrée, lui eût plutôt, en elle, servi d'aliment. Et, à ce sujet, nous voudrions pouvoir reproduire tout ce que nous a révélé d'édifiant sa correspondance de cette époque. Obligé de nous restreindre, nous nous contenterons de relater quelques passages de ses lettres, pour continuer ensuite le récit de ses travaux.

Ici elle recommande à toutes les Sœurs, hospitalières et autres, de se mettre en état de remplir dignement leurs fonctions et leurs devoirs, en vue du bien à faire et de la gloire de Dieu à procurer : « Car, dit-elle, toute négligence de notre part, à cet égard, deviendrait répréhensible et coupable, *puisque notre mission est, pour ainsi dire, divine.* Puis l'intérêt que nous porte le Gouvernement mérite de notre part une grande reconnaissance. » Là, visant plus particulièrement les Sœurs adonnées à l'étude, elle se préoccupe de la conservation parmi elles, comme dans toute la Congrégation en général, de l'esprit d'humilité et de simplicité. « Craignons, dit-elle à ce

sujet, craignons d'éloigner de nous la simplicité religieuse et l'humilité chrétienne. Ah ! si nous avions ce malheur, loin d'avoir gagné par notre science et nos succès, nous aurions tout perdu... Que la simplicité, l'humilité soient toujours le signe distinctif des enfants de notre bon Père saint Joseph... Soyons humbles quand tout nous réussit, et nous ne serons point ébranlés au temps de la croix et de l'affliction. »

Ayant cru remarquer certaines défauts dans l'esprit d'une Communauté d'outre-mer, elle écrivait à la Supérieure : « Ce que vous me dites de toutes nos chères Filles me fait bien plaisir. Mais, d'après leurs lettres, il me semble qu'elles n'ont pas assez l'esprit intérieur et de charité. Oh ! ma chère Fille, ne vous laissez pas éblouir par de faux prétextes : *la charité pardonne tout, et l'humilité arrange tout*. Ces belles vertus, dont je sens si vivement la nécessité, ne peuvent s'acquérir que par beaucoup d'esprit intérieur, et l'esprit intérieur, il n'y a que le silence qui le donne. »

Elle revenait, à tout propos, sur la nécessité de l'esprit de silence, de recueillement et de solitude : « Le défaut de silence, disait-elle, empêche l'esprit intérieur de régner dans une Communauté ; et sans silence, sans esprit intérieur, on n'évite point tous ces défauts et toutes ces fautes qui rendent si malheureux. » « Si toutes les Sœurs, écrivait-elle encore, avaient un vrai désir de leur perfection, si elles cherchaient les moyens d'avancer dans la vertu, elles aimeraient la solitude, fuiraient le monde, qui est si dangereux. »

Les dangers de l'extérieur, augmentés encore par la faiblesse native du cœur humain, attiraient tellement

alors son attention que, dans une lettre subséquente, elle insistait de nouveau sur ce point, à l'exemple de tous les saints fondateurs éclairés de l'esprit de Dieu : « Je vous recommande, ma chère Fille, dit-elle, d'empêcher les rapports avec le dehors. Ne laissez pas sortir vos Sœurs ; des Religieuses doivent trouver leur bonheur dans leur intérieur. Point d'amitié particulière au dehors ; rendez votre maison agréable, votre chapelle charmante. Ne les mettez pas trop en évidence ; c'est un grand art de tenir les choses précieuses dans le mystère ; on leur suppose alors plus de qualités qu'elles n'en ont véritablement... Pour vous, faites les visites auxquelles vous êtes obligée, accompagnée de la plus modeste ; mais ne mangez à la table de personne, et ne recevez à la vôtre que dans le cas d'une absolue convenance (1). »

L'esprit de propriété qui cherche parfois, sous de spécieux prétextes, à s'insinuer et à prendre racine dans l'âme religieuse, n'était pas attaqué moins vivement par la R. Mère Fondatrice : « La Sœur X<sup>\*\*\*</sup>, écrivait-elle encore, a fait le sacrifice de tout ce qu'elle trimbalait après elle. Je lui ai fait sentir que le bon Dieu ne pouvait pas approuver cet esprit de propriété, si contraire au vœu de pauvreté ; elle n'a pas gardé un seul livre... aussi le bon Dieu a béni son sacrifice, elle sera plus humble et servira davantage la Congrégation. »

Résumant tous les avis qui précèdent, la digne Mère s'écriait : « Hélas ! ma chère Fille, que sommes-nous sans l'humilité, l'amour de la pauvreté, l'esprit intérieur !

(1) Lettre du 15 avril 1827.

Sans cela, point de Religieuses... Je devrais m'arrêter là, parce qu'il me semble que j'ai tout dit. »

Craignant que, dans une Communauté lointaine, il ne fût fait quelque brèche à ces règles, par manque de vigueur suffisante de la part de la Supérieure, excellente d'ailleurs, elle lui écrivait ces lignes, qui nous dévoilent toute l'étendue de sa sollicitude : « Dites à toutes mes chères enfants que je les porte toutes dans mon cœur. C'est parce que je les aime plus que moi-même, que j'éprouve à leur égard une sollicitude presque pénible. En perdre une, est pour moi une chose affreuse; les savoir malheureuses, ne me donne pas de repos. Et songez, ma bien chère fille, que rien ne leur ferait plus de mal que la faiblesse de leur bonne Mère. Je retombe toujours sur le même sujet; rassurez-moi, je vous en supplie. »

Comme elle avait remarqué quelque part un grand attrait pour les ouvrages de goût et de fantaisie, prévoyant où cela pourrait conduire, elle faisait, à ce sujet, des observations qui méritent d'être citées : « Je vous engage, écrivait-elle à la Supérieure, à ne pas vous attacher ni vous, ni les vôtres, à des occupations de ce genre; ce sont là de petites recherches de l'amour-propre qu'il faut laisser aux gens du monde. Ne permettez à personne de faire pour soi-même de petits présents au dehors. Dieu n'est pour rien dans tout cela, *et des Religieuses ne doivent rien faire qu'en vue de lui plaire.* »

La Mère Fondatrice, tout en donnant elle-même l'exemple de la plus grande charité, veillait cependant à ce qu'elle fût pratiquée, dans la maison, avec discrétion et selon les règles de la dépendance, ainsi que du vœu et de la vertu de pauvreté. Elle voulait, d'ailleurs, que chaque

établissement prit, autant que possible, sa part des charges générales de l'Institut, comme des enfants bien nés se dévouent pour une mère dans le besoin. De là ces avis, si modérés d'ailleurs, à une Supérieure qui s'écartait un peu de ces principes : « Il me semble, lui dit-elle, que vous ne devez pas vous charger de tant de personnes pauvres, sans la permission des Supérieures majeures. Mon enfant, il ne vous est pas permis de donner le bien d'autrui, tant que vous n'êtes pas autorisée à en disposer. Faites l'aumône de petites choses, comme aussi de votre temps, de vos soins, de vos conseils ; le reste n'est pas à vous, mais à la Congrégation. Voyez donc si vous pouvez agir comme vous le faites ! De plus, vous connaissez nos nombreuses charges, et il faut bien que toutes les maisons n'en fassent qu'une, pour les supporter avec honneur. »

Le bonheur de la R. Mère Javouhey était de penser à celles de ses Filles qui répondaient le mieux à leur sainte vocation, et en possédaient davantage l'esprit. C'est ce qu'elle appelait, dans ses lettres, avoir l'esprit de son saint état. « Donnez-moi, écrivait-elle à sa digne sœur de Bourbon, quelques détails sur les Sœurs qui vous paraissent avoir le plus l'esprit de notre saint état. » Et, à cette occasion, elle lui recommandait une jeune Sœur de grande espérance, par ces quelques mots bien simples, mais pleins de sens : « Continuez la bonne éducation de ma Sœur N.... parlez-lui souvent pour l'encourager ; éclairez son inexpérience ; échauffez sa charité. J'espère qu'elle fera un sujet très utile à la Congrégation. » Elle lui écrivait de même, au sujet d'une autre, qui lui paraissait offrir bien de la ressource et pouvoir devenir Supérieure : « Elle est pieuse, mais tient encore trop à son sens, à

ses petites commodités, à ces petites choses qui sont un si grand obstacle à la perfection religieuse. Ce sont des misères, mais qui me déplaisent souverainement. Tâchez de l'en corriger. »

En France, pour conserver et développer de plus en plus l'esprit religieux, la digne Mère attachait aux retraites annuelles une importance particulière. Et comme M. l'abbé Gondin, dont nous avons déjà parlé, avait, par le passé, donné ces saints exercices, à Bailleul, avec grand fruit, elle le pria de vouloir bien se charger de prêcher, chaque année, la retraite dans les principales maisons. Il était précisément question pour lui, à cette époque, de devenir l'un des principaux membres de la Congrégation du Saint-Esprit, chargée de former le clergé des colonies. Il serait ainsi devenu comme un lien entre cette Société et celle de Saint-Joseph, destinée, elle aussi, à travailler à la gloire de Dieu dans toutes nos possessions d'outre-mer. Cette espérance souriait beaucoup à la R. Mère Javouhey ; et déjà elle se plaisait à donner au digne ecclésiastique le titre de *Père spirituel*, selon qu'elle l'écrivait à sa sœur, à Bourbon. Elle espérait même qu'il pourrait aller visiter un jour, dans les colonies, toutes les Communautés de l'Institut.

Le temps et les circonstances modifièrent ces projets ; mais l'on y voit le vif désir de la Mère Fondatrice d'assurer à la Congrégation le concours d'un homme de Dieu, bien pénétré de son esprit, et tout dévoué à l'avancement de ses membres dans la pratique des vertus chrétiennes, religieuses et apostoliques. Or, ce désir, la divine Providence lui donnera satisfaction un jour, et d'une manière alors bien inattendue ; ce qui arrachera à la vénérée Mère

un nouveau cri d'admiration, lorsqu'elle verra comment Dieu, dans sa sagesse et sa bonté infinies, se plaît quelquefois à dépasser par ses bienfaits la sphère, souvent si bornée, de nos espérances et de nos vœux.

---

## CHAPITRE IV

**La R. Mère Javouhey et l'éducation des jeunes négresses. — Ecoles à Saint-Louis et à Gorée. — Education des noirs par les Frères La Mennais. — La R. Mère Javouhey commence un petit séminaire de noirs, pour l'Afrique, à Bailleul (Oise).**

Pour suivre désormais la R. Mère Javouhey dans l'expansion toujours croissante de ses œuvres de zèle et de dévouement, il nous faut d'abord remonter un peu le cours des dernières années écoulées.

Lorsque, dans le commencement de l'année 1824, elle revenait du Sénégal, elle vivait de l'espérance de pouvoir reprendre bientôt le chemin de l'Afrique. Il lui suffirait, pensait-elle, de quelques mois passés en France, pour régler certaines affaires de la Congrégation et retremper ses forces affaiblies. Mais les vues de Dieu étaient différentes; et c'était désormais d'une autre manière qu'elle devait se dévouer au salut des noirs africains.

Elle y travaillera surtout au moyen de l'éducation. Déjà, nous l'avons vu, elle avait ouvert des écoles à Saint-Louis et à Gorée. Mais ces écoles étaient exclusivement pour les enfants des Européens, et les jeunes filles de couleur ou signares. Quant à la jeunesse noire, elle vivait et grandissait, au Sénégal, en dehors de toute éducation; et c'était cependant par cette jeunesse surtout, élevée dans des principes solidement chrétiens, que l'on pouvait espérer d'atteindre la famille noire, et de chris-

tianiser peu à peu le pays. La R. Mère Fondatrice songea, en conséquence, à établir à la campagne — sans doute à Dagana, où elle avait obtenu une vaste concession de terrain — une sorte d'école agricole et professionnelle de négresses.

Il s'agissait, d'après une note écrite de sa propre main, de réunir, pour commencer, vingt-cinq enfants, de six provinces ou contrées différentes du Sénégal; ce qui serait facile, au moyen de l'esclavage et de la traite des noirs alors existants, et aurait de grands avantages, comme de combattre plus facilement parmi ces enfants l'esprit de caste et les préjugés religieux, de les initier à la véritable fraternité chrétienne, d'apprendre à mieux connaître le caractère et les mœurs de ces différents pays, etc. Trois Sœurs converses, sous la conduite d'une Supérieure, devaient être chargées de diriger les enfants dans leurs travaux, en travaillant avec elles, comme de véritables mères de famille, dit la Note, et à la seule condition de recevoir annuellement leur nourriture, et l'indemnité de table, pour servir à leur entretien. — Les jeunes négresses seraient restées dans la maison jusqu'à l'âge de vingt ans, à moins qu'on n'eût pourvu auparavant à leur établissement, par le moyen de mariages chrétiens.

La maison, pour être en rapport avec le pays et le genre d'enfants à élever, devait être construite avec la plus grande simplicité, mais les cours fermées par de bons murs. Et, afin de ne rien oublier, la R. Mère marquait l'emploi et le modeste traitement de deux femmes du pays, pour préparer la nourriture; de quatre nègres travailleurs, pour aider aux cultures, et d'un cultivateur

chargé de semer le mil, les légumes, et de veiller au troupeau.

Lorsqu'elle rentra en France, la R. Mère Javouhey, pleine du désir de contribuer de tout son pouvoir à l'œuvre éminemment chrétienne de la régénération morale de l'Afrique, traita de ces questions, et de vive voix, et par écrit, avec M. de Clermont-Tonnerre, Ministre de la marine et des colonies. Et voici une lettre qu'elle lui adressait, à ce sujet, sans doute pour mettre sous les yeux de Son Excellence l'ensemble des vues qu'elle lui avait exposées. Aujourd'hui encore et surtout, que l'Afrique s'ouvre, par toutes les voies, aux explorations scientifiques, aux efforts de la civilisation et aux conquêtes de l'Évangile par nos intrépides missionnaires, cette pièce conserve toute son actualité

Paris,

1824.

« Monseigneur,

« Le temps que j'ai passé en Afrique m'a affermi dans la résolution de travailler à l'amélioration d'un peuple abusé et malheureux. Tout ce qui, jusqu'à présent, a paru vouloir lui faire du bien, lui a fait le plus grand mal, en le corrompant par des vices plus dangereux que sa profonde ignorance.

« Il n'appartient qu'à la religion de donner des principes solides et sans danger, parce que ses lois, ses dogmes attaquent non seulement les vices grossiers et extérieurs, mais changent le cœur et détruisent le mal jusque dans sa racine. »

« Si l'on veut civiliser l'Afrique, il faut commencer par

y établir la religion, et la montrer, cette religion sainte, telle qu'elle doit paraître aux yeux d'un peuple fanatique, qui ne peut pas encore comprendre, mais qui voit. Il faudrait aussi que la pompe de nos saintes cérémonies les attirât, que le respect les retînt, et bientôt, alors, on verrait changer la face du pays. Les nègres sont naturellement portés à la religion; ils aiment la prière; c'est un point bien important, et qui donne de grandes espérances pour le succès. »

« La jeunesse me paraît, Monseigneur, mériter toute votre sollicitude. Il faudrait donc fonder pour elle deux établissements, l'un pour les garçons et l'autre pour les filles. Là, on les instruirait de la religion, on les formerait aux bonnes mœurs et au travail. Il est bien nécessaire de conserver tout ce qu'il est possible des usages simples qui conviennent au climat, de ne réformer que ce qui n'est pas bon, et toujours de le remplacer par du meilleur. Il faudra du temps avant qu'on ne voie un grand résultat; mais enfin, il importe de commencer et de ne rien négliger pour assurer la réussite. Il est essentiel aussi de n'entourer les enfants que de bons exemples, d'éloigner d'eux tout ce qui pourrait les corrompre. Il y aurait bien des choses à dire sur ce que je ne fais qu'indiquer; mais Votre Excellence le comprendra mieux que je ne pourrais le lui exprimer.

« Pardonnez-moi, Monseigneur, d'oser vous parler toujours de la même chose; mais songez que c'est une des principales qui m'occupent. J'ai laissé des occupations importantes en apparence, mais qui sont bien moindres que celle de vous entretenir de cet objet.

« Signé : Sœur JAVOUHEY. »

Cette lettre, en ce qui concerne l'éducation des enfants noirs, ne fait pas connaître la nature des établissements que la R. Mère Javouhey désirait entreprendre. Mais elle avait sans doute déjà un peu modifié ses premiers plans à cet égard ; c'est-à-dire, qu'au lieu d'établir une école agricole et professionnelle de jeunes négresses à la campagne, elle crut plus opportun et de plus facile exécution d'ouvrir, pour cette catégorie d'enfants, des classes à Saint-Louis même. Ce qu'elle concerta avec le Gouverneur du Sénégal, qui se trouvait alors en France. Celui-ci élaborâ, par suite, de concert avec elle, un projet d'Arrêté, où il n'est pas difficile de reconnaître toutes les idées de la R. Mère Fondatrice sur cette importante question. A la base de l'œuvre, comme premier fondement, paraît l'*instruction religieuse*. Initier ces jeunes enfants, nés dans le paganisme et l'infidélité, à la connaissance des vérités de la religion chrétienne ; former leurs cœurs à la pratique des devoirs qu'elle enseigne et qu'elle impose, n'était-ce pas là, en effet, le but principal et essentiel que l'on se proposait d'atteindre ? — Quant à l'objet de leur éducation et instruction, il fallait habituer les élèves à la propreté et à la bonne tenue d'une maison ; leur apprendre le blanchissage, la couture d'utilité domestique et non de luxe ; la tenue d'une basse-cour. La lecture, l'écriture et les quatre règles d'arithmétique venaient compléter ce modeste programme.

Il ne s'agissait pas, comme on le voit, de les charger d'un bagage de science qui leur eût été, en beaucoup de cas, bien plus nuisible qu'utile, mais d'en faire des femmes solidement chrétiennes et sérieuses, capables, en un mot, d'exercer un jour, autour d'elles, une influence

salutaire sur les mœurs. — Pour obtenir ce résultat, il était nécessaire de les sortir de leurs habitudes, de les isoler du milieu où elles étaient nées et où elles avaient vécu. Aussi, d'après le même Arrêté, devaient-elles être internées dans l'établissement et ne voir personne, même leurs parents, qu'en présence d'une des Sœurs directrices. La nourriture, le vêtement, le coucher sur des nattes étaient également l'objet d'une attention spéciale. Il ne fallait pas déroger, sur ces points, aux coutumes du pays ; et, comme le disait elle-même la R. Mère Javouhey au Ministre de la marine, il était sage de conserver tout ce qu'il était possible des usages simples auxquels étaient habituées les négresses, et qui convenaient d'ailleurs au climat.

Lorsque parut propice à la R. Mère Javouhey le temps de réaliser cette œuvre, elle choisit à cet effet, dans la communauté de Saint-Louis, une Sœur en qui elle avait toute confiance ; assez intelligente pour la bien comprendre, et assez dévouée pour se conformer de tous points aux instructions qui lui seraient données. Elle-même lui écrivait à ce sujet : « C'est sur vous, ma bien chère Fille, que j'ai jeté les yeux pour l'exécution d'un projet auquel je tiens beaucoup. J'en ai conféré avec M. le Gouverneur pendant son voyage en France ; il n'y attache pas moins d'importance que moi. Il nous en a donné la preuve dans la lettre qu'il m'a écrite de Bordeaux, et dans la Note qui y est jointe. Je vous envoie l'une et l'autre, afin que vous les lisiez avec la plus grande attention. Priez le Seigneur qu'il vous éclaire et vous fasse comprendre l'importance du noble emploi auquel je vous destine. Je vous prie de faire part à M. le Curé de tout ceci ;

communiquiez-lui la lettre et la Note en question. Je regarderai comme un grand bien pour la religion si l'on réussit dans cet établissement. Sans cela, on ne parviendra jamais à la faire connaître aux noirs. Il faut les éloigner des marabouts, les séparer de la foule, pour les éclairer et leur faire goûter la religion, et les avantages mêmes qu'elle procure. Que ne suis-je près de vous ! Mais, si vous le voulez tout de bon, vous arriverez au but (1). »

Toute cette lettre, comme on le voit, respire, de la part de la R. Mère Javouhey, l'intérêt le plus vif pour la race noire, le désir le plus ardent de travailler efficacement à son salut par le moyen de l'enfance, solidement instruite, régénérée par le baptême et formée à la vie chrétienne. Elle appela cette œuvre, qui fut en effet réalisée, et qui subsiste encore aujourd'hui, son petit séminaire de négresses. Celles-ci devaient, en effet, contribuer à répandre au sein de leurs familles la bonne semence des vérités chrétiennes, et seconder ainsi, à leur manière, l'action et les travaux des missionnaires.

L'une des Sœurs auxquelles la R. Mère Javouhey confia d'abord la direction de l'Ecole des jeunes négresses à Saint-Louis du Sénégal, était la sœur Thècle Jardelle. Elle répondit à sa confiance, et se dévoua jusqu'en l'année 1831 à cette œuvre, avec un zèle qui nécessita son retour en France, pour y réparer ses forces épuisées. C'était là que la Providence l'attendait, pour terminer sa vie apostolique par une mort qui fut belle et glorieuse aux yeux de la foi. En effet, le brick *la Bonne Madeleine*, capitaine Bromand, parti du Sénégal le 16 août, fit naufrage, à

(1) Lettre du 3 novembre 1825.

l'entrée de la Gironde, sur la côte de Saintonge, à Berjac, commune de Mathes, en face le Terrier-Vert, et la Sœur Thècle périt avec trois autres passagers, le capitaine du navire, le second et deux hommes de l'équipage. Mais ce qu'il y eut de remarquable dans sa mort, c'est que, un matelot s'étant présenté pour la sauver à la nage, à la condition qu'elle quittât ses vêtements religieux, pour ne pas être engloutis tous les deux dans les flots, elle préféra mourir plutôt que de s'en dépouiller. Son corps inanimé fut retrouvé, cinq ou six jours après, sur la côte de Marennes, où il avait été jeté par la marée pendant la nuit, et put recevoir la sépulture religieuse dans le cimetière de la paroisse (1).

Telle fut la fin de l'une des premières directrices de l'Ecole des négresses à Saint-Louis : elle mourut victime de la délicatesse de son amour pour l'angélique vertu. Cette nouvelle fut à la fois pénible et consolante pour la R. Mère Fondatrice ; et cette épreuve, jointe à plusieurs autres, marqua du sceau des œuvres de Dieu, l'œuvre à laquelle la Sœur Thècle avait consacré ses efforts.

L'Ecole des jeunes négresses de Saint-Louis fut complétée, dans la suite, par un Ouvroir, où, éloignées des dangers de l'extérieur, elles sont formées aux divers travaux les plus usuels et les plus utiles dans le pays.

Les mêmes œuvres furent pareillement établies à Gorée ; et elles y sont, comme à Saint-Louis, l'une des plus douces consolations des missionnaires. Avec le temps, et à l'aide des ressources de la Propagation de la foi et de la Sainte-Enfance, elles se propageront aussi

(1) Annales historiques et religieuses de la Congrégation.

sur les autres points de l'Afrique où, comme à Sainte-Marie de Gambie et à Sierra-Leone, les Sœurs de Saint-Joseph commencent à recueillir les fruits des labeurs et des souffrances de leur vénérée Mère Fondatrice (1).

En même temps que se fondait l'école des négresses à Saint-Louis, on y posait la première pierre de l'église paroissiale (1826). C'était un grand progrès religieux accompli, et auquel les instances réitérées de la R. Mère Javouhey près de l'administration coloniale, ainsi que son influence personnelle, n'avaient pas, croyons-nous, laissé de contribuer. On n'a point oublié, en effet, la lettre si pressante qu'elle avait écrite au Gouverneur, pour lui rappeler la nécessité de donner au culte catholique, au Sénégal, toute la pompe de nos saintes cérémonies, ni celle qu'elle adressa au Ministre lui-même, à son retour de l'Afrique, où est renfermée la même pensée. Quoi qu'il en soit à cet égard, le baron Roger, en lui apprenant cette heureuse nouvelle, ajoutait : « C'est une grande occasion, et vous devez bien regretter de n'être pas au Sénégal. Notre Préfet apostolique paraît enchanté; moi je laisserai dans le pays un beau souvenir de plus. »

Nous avons parlé jusqu'ici des jeunes négresses. Quant

(1) Interrompues par la mort de sir Mascarty, ces missions de Sainte-Marie de Gambie et de Sierra-Leone furent reprises dans la suite par les Sœurs de Saint-Joseph. La première, cependant, ne leur fit retour qu'après avoir été, pendant un bon nombre d'années, le théâtre des travaux et du dévouement des Sœurs de l'Immaculée-Conception de Castres. Celles-ci y firent un très grand bien, tant auprès des malades qu'auprès des enfants, jusqu'à ce que, n'étant plus en mesure de répondre aux exigences du Gouvernement britannique, pour la langue anglaise, elles prièrent la Congrégation de Saint-Joseph de les y remplacer. Les Sœurs de l'Immaculée-Conception continuent, d'ailleurs, toujours à seconder le zèle des missionnaires à Dakar, à Rufisque et à Sainte-Marie du Gabon.

aux jeunes noirs, la digne Mère ne souhaitait pas moins de leur voir donner une éducation fondée sur les mêmes principes, et dirigée dans le même but. Mais la chose présentait de bien autres difficultés, parce que l'on manquait, en fait de personnel, des éléments nécessaires pour imprimer une bonne direction à une entreprise de ce genre. A sa rentrée en France, la R. Mère Javouhey crut néanmoins avoir trouvé quelqu'un de convenable pour tenter du moins un premier essai. C'était un instituteur séculier, excellent chrétien, plein de zèle et de foi, qui, d'après son conseil et avec son aide, alla essayer de s'ouvrir une carrière au Sénégal, où il espérait pouvoir travailler dans l'intérêt de la religion en élevant la jeunesse. Mais isolé, réduit à ses seules ressources, il vit bientôt que ses efforts seraient vains et qu'il serait impuissant à dominer les difficultés. Cette tentative, croyons-nous, n'aboutit à aucun résultat bien sérieux.

Dans les secrets de Dieu, il était réservé aux Frères de l'Instruction chrétienne de réaliser un jour, à cet égard, et en général pour l'instruction des noirs aux colonies, les si louables désirs de la R. Mère Javouhey. Commencée à Saint-Brieuc (Côtes du Nord), en 1819, par M. Jean-Marie de la Mennais, vicaire général de Saint-Brieuc, conjointement avec M. Deshayes, vicaire général du diocèse de Vannes et curé d'Auray, cette Congrégation avait pour but de « procurer aux enfants du peuple, et spécialement à ceux des campagnes de la Bretagne, des maîtres solidement pieux. » M. de la Mennais, qui en devint proprement le Fondateur et le Père, d'où le nom populaire de Frères de la Mennais donné à ses membres, avait jusque-là refusé les sollicitations qui lui arrivaient de toutes

parts pour permettre à l'Institut de franchir les marches de la Bretagne. Mais, au commencement de l'année 1837, le gouvernement de Louis-Philippe lui fit tant d'instances pour qu'il se chargeât de l'œuvre difficile, mais belle aux yeux de la foi, de l'instruction primaire dans nos colonies, que sa grande âme fut séduite, dit son biographe, et il accepta. — Dès le 27 novembre 1837, cinq Frères partaient de Ploërmel pour la Guadeloupe, et presque simultanément, d'autres établissements furent fondés à la Martinique, puis au Sénégal, à Saint-Pierre Miquelon, à la Guyane et enfin à Taïti.

Admirable Providence qui, pour l'éducation chrétienne de toutes les classes de la société, dans nos possessions d'Outre-Mer, a réuni les Filles de la Mère Javouhey et les enfants de M. de la Mennais ! Deux familles religieuses qui ont pour devise, l'une la *Sainte Volonté de Dieu*, l'autre *Dieu seul*, et dont la Fondatrice et le Fondateur offrent de si beaux traits de ressemblance par l'humilité, le zèle ardent et pur pour Dieu et leurs frères, et enfin cette initiative puissante et saintement hardie, qui faisait dire de ce dernier : « C'était là le caractère et le génie de l'abbé de la Mennais ; avant qu'on eût le temps de discuter si une chose était faisable, il l'avait faite (1). »

Le même génie naturel, secondé par une impulsion forte de la grâce, portait précisément alors la R. Mère Javouhey à entreprendre une œuvre que la prudence humaine ne lui aurait pas conseillée : celle de la formation d'un clergé indigène pour l'Afrique. Depuis

(1) *La vie et les œuvres de M. Robert-Jean-Marie de La Mennais*, par S. Ropartz. — On sait que M. Jean-Marie de La Mennais était le frère aîné du trop fameux abbé Félix de La Mennais.

longtemps elle s'était associée d'esprit et de cœur à ce projet, si conforme à l'esprit de l'Eglise. Car, ainsi que nous l'avons vu plus haut, dès l'année 1822, elle avait envoyé à M. l'abbé Baradère, curé de Saint-Louis, ses encouragements et ses promesses pour l'aider à faire cette grande œuvre. Il y a plus, comme celui-ci, faute du concours et des ressources qu'il avait espérés du gouvernement pour sa réalisation, y avait entièrement renoncé, et avait même regagné la France, la R. Mère Fondatrice, comme on l'a vu également, avait fortement engagé plusieurs bons prêtres de sa connaissance à se réunir en Société religieuse, pour travailler au salut de l'Afrique, et notamment par la formation d'un clergé noir. Rappelons encore ici les paroles remarquables qu'elle écrivait à l'un d'eux, sur lequel elle comptait le plus, à cet effet : « *Dans le nombre des enfants dont vous prendriez soin, lui dit-elle, on tirerait de la foule ceux qui auraient vocation pour être prêtres. Alors on formerait un petit séminaire, qui, par la suite, donnerait des ministres de notre sainte religion à toute l'Afrique. Ceci demanderait bien du temps et bien de la patience; je le répète, il n'y a qu'une Société religieuse qui soit capable d'une telle entreprise.* »

Dieu la tenait effectivement en réserve, dans ses impénétrables desseins, cette Société religieuse : c'était celle qui reconnaît pour Fondateur le Vénérable Libermann, et dont les fils dévoués ont, en effet, ouvert des écoles, puis des petits séminaires sur différents points des côtes occidentales de l'Afrique, comme à Dakar et à Sainte-Marie du Gabon (1). Mais, à l'époque dont nous parlons,

(1) Celui de Dakar a été transféré depuis à Saint-Joseph de Ngazobil, où il s'est bien développé.

le Père Libermann n'était même pas encore entré dans le giron de la sainte Eglise, car, nous l'avons dit déjà, il était né juif, fils d'un rabbin d'Alsace.

Un beau projet avait donc été émis, mais il restait à l'état de lettre morte, toutes choses faisant défaut pour en essayer même l'exécution. Ce fut alors que la R. Mère Javouhey, n'écouterant que son zèle, résolut de travailler elle-même à la formation d'un clergé indigène pour l'Afrique, et, comme complément de cette œuvre, à la formation de Religieuses noires. Que si, parmi ceux et celles qu'elle ferait venir d'Afrique en France, pour les y faire élever dans ce but, il s'en trouvait qui n'eussent pas la vocation ecclésiastique ou religieuse, on tâcherait du moins d'en faire des catéchistes, des instituteurs et des institutrices pour leur pays.

Elle exposait elle-même ce plan avec simplicité et modestie au Ministre de la marine, lui demandant, pour tout concours, de la part de son département, le choix des enfants parmi ceux appartenant à l'Etat, et leur passage du Sénégal en France jusqu'à Bailleul, destiné à être le premier berceau de l'œuvre. Voici sa lettre :

Paris, 21 avril 1824.

Monseigneur,

« Votre Excellence daignera-t-elle seconder un projet que je médite depuis longtemps, et dont les suites pourraient avoir d'heureux résultats pour le bonheur des pauvres Africains? Je désire élever un certain nombre d'enfants noirs (de huit à dix ans) tant garçons que filles.

« Des garçons, on en ferait, selon leurs dispositions, des prêtres ou des instituteurs. Les filles pourraient devenir des Religieuses ou des institutrices séculières pour l'Afrique.

« Nous placerons ces enfants dans notre maison de Bailleul-sur-Thérain; là, nous les ferons élever sous nos yeux dans la simplicité, l'amour du travail et des sciences utiles et surtout dans la Religion. — L'aumônier de la Communauté se chargera de l'instruction des jeunes garçons, et ils habiteront un local qui leur sera exclusivement destiné.

« La Congrégation se fera un devoir, un plaisir, de contribuer de tous ses moyens à entretenir toujours ce même nombre d'enfants.

« Je supplie Votre Excellence de donner des ordres afin que mes Sœurs puissent choisir ces enfants parmi ceux qui appartiennent au gouvernement, et qu'ils soient rendus en France, dans l'établissement de Bailleul, aux frais du Roi, sous la conduite d'une Sœur que je désignerai pour cela. »

Monseigneur, ce projet demanderait d'autres développements; je les donnerai à Votre Excellence si elle le juge nécessaire, etc...

Signé : Sœur JAVOUHEY.

Ce projet se recommandait suffisamment par lui-même à la bienveillance et à la protection du gouvernement, d'autant que la Mère Javouhey se réservait pour elle-même toutes les charges d'une telle entreprise. M. l'abbé de Clausel voulut toutefois l'appuyer auprès de M. de Clermont-Tonnerre, par ces lignes éloquentes et dévouées :

Paris, 22 avril 1824.

Monseigneur,

« Votre Excellence trouvera sans doute une étendue de vues assez remarquable dans le projet que la Sœur Supérieure des Religieuses de Saint-Joseph prend la liberté de lui soumettre, au sujet des jeunes noirs des deux sexes qui, sous votre

protection, élevés en France, retourneraient en Afrique pour y remplir les fonctions d'instituteurs et d'institutrices.

La bonne Sœur ose même espérer que quelques-uns de ces jeunes africains pourraient être appelés par le Ciel à devenir prêtres, missionnaires, apôtres ; et, à cette pensée, son zèle s'enflamme ! L'accomplissement de ses vœux réaliserait, pour le Sénégal, ce qu'on vit autrefois dans les contrées orientales de cette partie du monde, et ce que l'on voit encore à l'extrémité opposée, aux îles du Cap Vert. Là, le voyageur saisi d'admiration contemple le spectacle extraordinaire d'une hiérarchie toute composée de nègres qui, depuis l'enfant de chœur jusqu'au Pontife, remplissent pieusement leur ministère et qui, dans les solennités, étonnent par une harmonie ravissante.

Mgr de Beauvais, dont je suis toujours grand vicaire, est disposé, Monseigneur, à accueillir, avec une tendresse toute paternelle, ces enfants de l'Afrique, et à seconder efficacement l'exécution d'un projet qui le charme. — Le succès de cette touchante entreprise imprimerait un nouveau lustre, Monseigneur, à votre nom déjà si cher à la Religion et à l'Etat. Mme la marquise partagera, j'en suis sûr, les généreuses pensées, les nobles mouvements de votre âme, dans une circonstance où le concours de sa gracieuse bienveillance nous semble si désirable. Son cœur a été attendri à la vue de la petite négresse (1) que l'on prépare au baptême et qui, par l'ardeur de ses désirs, est déjà chrétienne. Cette aimable enfant ne peut qu'inspirer un vif intérêt pour l'infortunée peuplade à laquelle elle appartient.

« La Sœur Supérieure, encouragée par la bonté qui respire sur votre front, n'a pas craint, Monseigneur, de déposer dans votre sein d'autres sollicitudes, etc. »

Signé : DE CLAUSEL.

(1) La jeune Florence dont nous avons raconté l'histoire en son lieu.

Dans ces dernières lignes, il s'agissait du schisme de Bourbon dont nous avons parlé, et qui était encore loin, alors, de toucher à sa fin.

M. le marquis de Clermont-Tonnerre n'eut pas de peine à comprendre, que les projets de la R. Mère Javouhey n'intéressaient pas moins l'honneur de la France que les progrès de l'Évangile sur la terre d'Afrique. Il les recueillit donc avec bienveillance, et promit de les favoriser de tout son pouvoir.

Le premier enfant qui fut admis dans l'établissement fut un jeune Indien, amené des bords de la Mana (Guyane française) par le comte de Sercey, lieutenant de vaisseau, dans la pensée de le faire jouir des bienfaits de la religion chrétienne et de la civilisation. La R. Mère Javouhey consentit d'autant plus volontiers à se charger de son éducation, qu'elle se demanda si Dieu n'aurait pas des vues particulières sur ce jeune étranger ; s'il ne serait pas appelé, notamment, à servir un jour d'instrument à la Providence, pour aller propager la religion chrétienne parmi les Galibis de la Guyane (1).

A la vue de cette bonne œuvre déjà en voie d'exécution, elle était remplie de joie et d'espérance. Mais l'ombre même d'un retour d'amour-propre ne semble pas avoir effleuré son âme ; elle se plaignait bien plutôt des éloges que les amis de la Congrégation décernaient à ce projet. Aussi comme on est édifié en lisant les lignes si simples et si humbles qu'elle adressait, à cet égard, à la Mère Rosalie, toujours sa plus chère confidente ! « Nous allons,

(1) Rapport de la Direction des colonies au Ministère de la marine et des colonies, du 22 juillet 1824.

lui dit-elle, commencer notre petit Séminaire de sauvages, tant Indiens, ou Galibis, qu'Africains. Les Sœurs soigneront leur première éducation jusqu'à la première communion. Ensuite, nous leur donnerons de bons prêtres pour professeurs et directeurs. Une seule chose m'inquiète : on donne trop de louanges à ce projet, qui me paraît tout simple. J'ai trouvé de bien saints prêtres qui désirent contribuer de leur personne à cette bonne œuvre. Ma chère Fille, que nous sommes heureuses que Dieu veuille bien se servir de nous pour de si bonnes choses, que tant d'autres feraient mieux que nous ! »

Des ordres avaient été expédiés du Ministère pour qu'on remit aux Sœurs du Sénégal les enfants destinés à être envoyés en France, à la requête de la R. Mère Javouhey. Et pendant que se faisaient les préparatifs du départ, son âme était en quelque sorte languissante dans l'attente : « Que je me réjouis, écrivait-elle à la Supérieure de la Communauté de Saint-Louis, à la pensée de voir nos chers enfants noirs ! Et vous, ma pauvre Betzi (une jeune négresse qu'elle avait connue au Sénégal), allons, arrivez donc ! Ah ! que je serai heureuse s'ils deviennent tous de bons sujets ! » L'exemple de la jeune Florence, dont nous avons déjà plusieurs fois parlé, était du reste bien propre à lui faire concevoir, à cet égard, les meilleures espérances.

A quelque temps de là, vers la fin du printemps de l'année 1825, arrivait en France la première petite colonie africaine, sous la conduite des deux Sœurs Euphémie et Catherine. Elle se composait de huit petits noirs et mulâtres, et de trois jeunes négresses. Celles-ci, du type le plus accentué en fait de physionomie africaine, se nom-

maient Diola, Betzi et Niami. Les jeunes noirs et mulâtres : Jean Devis, né en 1812 ; François-Joseph, dit Douga, âgé d'environ neuf ans ; Pierre-François Fara, âgé d'environ quatorze ans ; Louis-Marie-Bertrand Adoulohey, âgé d'environ sept ans ; Louis-Charles Maréchal, ayant de treize à quatorze ans ; Jean-Barthélemi Kikou, né en 1814 ; Joseph Katy, né en 1812.

Les Annales historiques et religieuses de l'Institut ont conservé ces noms et enregistré ces dates ; mais ce qu'elles n'ont pu rendre, c'est l'accueil plein d'affection et de tendresse fait par la R. Mère Javouhey à ces jeunes enfants de l'Afrique. Pour la plupart ils avaient quitté des patrons et des maîtres ; et en elle ils allaient trouver une mère saintement éprise du désir de les rendre bons et heureux.

Bailleul-sur-Thérain, au diocèse de Beauvais, devait, comme il a déjà été dit, être le lieu de leur résidence, et la R. Mère Fondatrice avait tout fait disposer pour les y recevoir. Ils furent donc installés, selon que l'exigeaient les convenances religieuses, les jeunes filles du côté de la Communauté, où l'on pouvait les appliquer au service de la maison, les jeunes gens dans un lieu complètement séparé ; ce que permettaient l'étendue du terrain et les dépendances du château.

Les jeunes Sénégalais, ainsi que nous l'avons rapporté, avaient été précédés, en 1825, par un jeune Indien de la tribu des Galibis, dans la Guyane française. Il s'appelait Mâco. L'Afrique et l'Amérique se trouvaient ainsi représentées à Bailleul par ces enfants de races encore bien incultes, presque à l'état sauvage, et privées du bienfait de la religion.

Ceux du Sénégal ne tardèrent pas à être rejoints par dix de leurs compatriotes, qu'amènèrent au printemps de 1827 les Sœurs Ursule et Augustine. Parmi eux se trouvait Mamoudou-Sy, fils d'Amar-Moussou, prince du Bondon, pays non éloigné du Sénégal. Son père avait été obligé de le donner en otage au gouverneur français de Saint-Louis, en octobre 1823, à la suite de quelque traité qu'il n'avait pas fidèlement observé. Les autres étaient Jean-Pierre Moussa, né en 1815 ; David Boilat, né en 1814 ; Pierre Blondin, né en 1815 ; Arsène Fridoil, né en 1816, fils d'un Anglais ; Charles Guim, ou Quarlis, né en 1816, également fils d'un Anglais ; Pierre-Louis Novel.

En mai 1828, arrivait un nègre captif du gouverneur français à Saint-Louis, Amadis, âgé d'environ dix ans ; et en 1829, le noir Roger, originaire de Saint-Domingue, qui avait été transporté à Cayenne avant d'être envoyé en France. Ce qui porta jusqu'à vingt le nombre des jeunes noirs élevés à Bailleul. Il devait, dans la pensée de la R. Mère Javouhey, être augmenté peu à peu, et élevé jusqu'à trente-cinq et même quarante. Mais avant de le compléter et de dépayser tant d'indigènes, on voulut voir de quelle manière se ferait l'acclimatement de ceux déjà arrivés, et quelle tournure prendrait cette œuvre, jusque-là sans précédents (1).

Nous avons parlé plus haut, lors des premiers débuts de l'Institut à Châl'on-sur-Saône, d'un excellent laïque,

(1) Nous parlons de la France. Car on sait qu'à Rome, au séminaire de la S. C. de la Propagande, sont élevés des jeunes gens de toutes les nations, de l'Amérique, de l'Afrique, etc., pour la propagation de l'Évangile dans le monde entier.

qui s'était associé à M. Pierre Javouhey, pour l'éducation des petits garçons, et avait désiré faire partie de la Communauté des Frères de Saint-Joseph. Cette branche des hommes ne s'étant pas soutenue, ainsi que nous l'avons vu également, M. Naudin s'était livré à la carrière de l'enseignement, mais, dans cette nouvelle position, des revers de fortune étaient venus l'atteindre. Or, la R. Mère Javouhey, qui gardait bonne mémoire de tous les hommes de bien, de ceux surtout dans lesquels elle avait reconnu du zèle et du dévouement, ne l'avait pas oublié. Elle s'empressa donc de lui offrir une position à Bailleul, pour s'y occuper de ses jeunes africains et spécialement des plus avancés en âge, dût-elle, pour cela, prendre à sa charge le soin de ses propres enfants.

M. Naudin devint ainsi le premier précepteur et maître des élèves du petit séminaire africain. Et ce fut une grande sécurité pour la Mère Fondatrice, qui connaissait ses excellents principes, ses capacités pour l'éducation et sa vie exemplaire. Il était, en effet, bien essentiel de n'entourer que de bons exemples cette jeunesse qui, jusque-là, n'en avait guère eu que de mauvais sous les yeux, la part des blancs, au Sénégal.

La R. Mère traça elle-même le règlement de l'œuvre. Il était combiné de manière à ne point nuire à la santé des jeunes élèves, tout en développant leur intelligence, et en les soumettant à une éducation assez opposée à leurs habitudes primitives. Comme l'habitation possédait un grand jardin, certaines heures de la journée étaient consacrées au travail manuel et à la culture de la terre. En fortifiant ainsi leurs corps, on cherchait en même temps à en faire des hommes laborieux et

habiles dans l'agriculture, si négligée ou plutôt inconnue et dédaignée dans leur pays (1).

Mais l'âme de ces jeunes africains restait toujours le premier objet de la pieuse sollicitude de leur bienfaitrice. Comme tous étaient nés et avaient été élevés dans l'infidélité ou l'hérésie, elle pourvut à ce qu'ils fussent instruits solidement des vérités de la foi, et à ce qu'on leur fit goûter de toute manière le bonheur et les consolations de la vie chrétienne. Ces leçons, comme une semence choisie qui tombe dans une bonne terre, produisirent d'excellents fruits; et la Communauté de Bailleul fut bientôt témoin, à diverses reprises, de cérémonies de baptêmes de ces jeunes africains. Spectacle bien nouveau et bien émouvant, qui remplit de consolation le cœur de la digne Mère Fondatrice, d'autant que, dans ces nouveaux enfants de Dieu et de l'Eglise, elle aimait à voir les prémices d'un peuple de croyants, et peut-être les premiers instruments de la Providence, pour contribuer à porter parmi leurs compatriotes le flambeau de la foi. Elle-même, lisons-nous dans les *Annales religieuses de l'Institut*, tint à honneur de tenir sur les fonts baptismaux, en qualité de marraine, plusieurs de ces enfants, qui lui devaient, après Dieu, le bonheur d'être entrés dans la grande famille chrétienne et catholique. »

Cette pépinière bénie, qui recevait chaque jour les plus abondantes bénédictions du ciel, lui arrachait, à quelque temps de là, ces élans de joie et d'espérance : « Notre petit séminaire africain, écrivait-elle, fait notre consolation par ses bonnes dispositions. Ces pauvres enfants

(1) *Annales religieuses et historiques de l'Institut.*

sont admirables, ils font de grands progrès dans la vertu et dans la science ; on peut même ajouter dans les arts d'agrément... Diola, qui nous avait donné quelque sujet de mécontentement, est maintenant bien convertie ; je l'ai menée à sa marraine l'autre jour. » Quelques pieuses dames du monde avaient bien voulu, en effet, sur la demande de la vénérée Mère, devenir aussi les marraines et comme les secondes mères de plusieurs de ces jeunes négresses ; et cette bonne œuvre ne fut pas, pour elles, sans mérite devant Dieu.

Dans ces consolations présentes et les espérances de l'avenir, la R. Mère Fondatrice trouvait un dédommagement aux sacrifices que sa grande âme n'avait pas craint de surajouter à ceux déjà considérables des maisons de formation, afin de soutenir cette sainte entreprise. Elle écrivait, à ce sujet, avec son esprit de foi ordinaire : « Je suis loin de me plaindre de tant de charges, puisque le bon Dieu les bénit. Notre petit séminaire africain va toujours bien, et nous donne d'heureuses espérances. Nous l'augmenterons selon les moyens que la Providence nous donnera. » « Oh ! que nous sommes heureuses ! ajoutait-elle. Oui, ma chère Fille, je vous répéterai sans cesse ce que je sens si vivement : que nous sommes heureuses d'avoir une si belle mission ! Faire l'œuvre de Dieu ! oh ! tâchons donc de la bien faire ! »

Ces beaux sentiments de foi, d'amour, et de reconnaissance envers Dieu n'étaient pas, dans la R. Mère Javouhey, l'effet d'une impression ou ferveur passagère ; mais ils remplissaient habituellement son âme, et il ne leur fallait qu'une occasion pour s'en échapper, comme les étincelles d'un foyer ardent, ou les laves brûlantes

d'un volcan enflammé. Aussi n'était-ce pas elle qui avait à redouter l'effet de cette parole de l'Esprit saint, à laquelle elle faisait, tout à l'heure, manifestement allusion : « Malheur à l'homme qui fait négligemment l'œuvre de Dieu. » La suite de cette histoire nous la montrera, au contraire, toujours dévouée, toujours en action pour promouvoir les intérêts de l'œuvre sainte dont elle avait la charge, et comme haletante, si nous pouvons dire, dans la carrière du zèle et du dévouement.

---

## CHAPITRE V

**Projet de translation du Séminaire des noirs à Fontainebleau. — L'abbé Liautard. — Sollicitude de la R. Mère Javouhey pour cette œuvre. — Ses succès et ses épreuves. — L'établissement est transféré à Limoux (Aude); études complètes. — Mort édifiante de plusieurs élèves.**

Le petit séminaire africain ressentait alors plus particulièrement les effets de la sollicitude, aussi éclairée que maternelle, de la R. Mère Fondatrice. Attentive à tous ses besoins spirituels et temporels, elle ne tarda pas à s'apercevoir qu'un établissement de cette nature ne pourrait que gagner à être séparé davantage de tout contact avec un personnel étranger, et placé dans un lieu moins humide que la maison de Bailleul, si agréable d'ailleurs.

Ce fut alors que M. l'abbé Liautard, curé de Fontainebleau, lui promit son bienveillant appui, pour tâcher de lui faire obtenir du gouvernement l'usage de l'Hôtel autrefois occupé par le Ministre des Relations extérieures, sorte de dépendance inoccupée du Palais de Fontainebleau, si célèbre par les grands enseignements de son histoire. Elle se laissa persuader; et voici comment, à cette occasion, l'ancien fondateur du collège Stanislas, à Paris, appréciait l'œuvre du petit séminaire des Noirs, dans une lettre qu'il lui adressait à elle-même.

Après l'avoir fortement engagée à faire la demande dont il s'agit, il ajoutait ces lignes assez remarquables :

« Dans les xv<sup>e</sup>, xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, les Portugais ont fait

de grandes choses en Afrique. Las Casas a cherché à concilier tout à la fois l'intérêt des nègres et des indiens. Les Anglais s'agitent pour réprimer la traite. Et même en supposant qu'il y ait peu de sincérité dans leurs philanthropiques tentatives, il faut espérer que tôt ou tard l'humanité y trouvera son profit.

« Mais vous, Madame la Générale, vous allez, ce me semble, plus directement au but que les Portugais, que Las Casas, que les Anglais ; vous jetez au milieu des peuplades ignorantes et barbares le flambeau de la civilisation européenne, et le germe des plus hautes vertus du christianisme. Vous greffez l'olivier sauvage.

« Il vous faudra, je le crois, du temps et de la patience, mais les résultats sont infaillibles et les fruits de vos efforts devront être très abondants.

« Ouvrant une école en France pour un certain nombre de jeunes nègres, leur donnant les maîtres les plus purs et les plus éclairés, vous les formez à des vertus ignorées dans ces plages frappées jusqu'à ce jour de malédiction ; vous les familiarisez avec toutes les connaissances humaines les plus utiles.

« Ils vous fourniront des maîtres d'école, des cultivateurs, des artisans, des artistes, et même des professeurs et des prêtres. Ce peuple dégradé se réconciliera avec lui-même. A mesure que le Sénégal verra revenir ses enfants remplis des connaissances de l'Europe, familiarisés avec les vertus les plus héroïques de la religion, capables de diriger les plus importantes entreprises, de calmer les passions, de tempérer la fougue des humeurs, de produire avec de faibles moyens de grands résultats, il se remplira d'une vive et noble émulation... Chacun de vos jeunes élèves, à mesure qu'il retournera dans sa patrie, lui donnera une heureuse et forte impulsion. »

L'auteur de cette lettre s'étend ensuite avec une sorte de complaisance sur les avantages qu'offrira l'Afrique à

nos Français voyageant sur ces côtes, lorsque l'œuvre projetée et en voie d'accomplissement par la R. Mère Javouhey y aura porté ses fruits.

« Vous y ouvrirez des écoles, poursuit-il. Les esprits seront fécondés, en même temps que ce vaste et inculte territoire. Vous aurez formé un peuple nouveau. Nos Français, qui ne vont s'établir qu'avec de si grands périls sur ces plages lointaines, y trouveront toute espèce de moyens de conservation et même de bonheur : les commodités de la vie, les secours contre les maladies ; car pourquoi n'élèveriez-vous pas aussi des médecins ? En allant au Sénégal, on croira désormais remonter la Delaware, le Connecticut, etc., ces nombreuses rivières de l'Amérique-Unie. On y trouvera les mêmes ressources, et de plus, toutes celles que fourniront et le sentiment de la reconnaissance, et le besoin de la manifester envers cette France à qui l'on sera redevable de tant de bienfaits. »

En terminant, M. le curé de Fontainebleau pressait la R. Mère Fondatrice de présenter sa requête au plus tôt. Et il le faisait par ces élogieuses paroles, qui rappellent en quelles mains était alors le pouvoir, et quel estime il professait lui-même pour la digne Mère :

« Avec des Ministres, dit-il, tels que M. de Damas et M. de Chabrol ; pouvant vous faire appuyer par M. de Clermont-Tonnerre qui, dans son passage à la Marine, a dû, mieux que personne, apprécier le bien que vous êtes capable de faire, non seulement vous pouvez présenter votre supplique pour que les bâtiments vous soient abandonnés jusqu'à nouvel ordre ; mais il me semble même que vous auriez tort de ne pas le faire. La circonstance est favorable, vous avez à raisonner sur tout cela avec des hommes monarchiques, religieux, appliqués aux affaires. N'attendez pas : allez en avant

selon votre génie, qui est aussi celui de la nation française. Ajoutez à la gloire de notre pays : préparez le bonheur d'une plage infortunée : assurez-vous auprès de Dieu de nouveaux mérites : ajoutez quelques fleurons à la couronne immortelle qu'Il réserve aux imitateurs des grands saints, à ceux qui auront marché sur les traces de Xavier, de Las Casas et de Vincent de Paul.

« Vous savez avec quel dévouement, quel respect et quelle admiration je suis, etc.                      Signé : LIAUTARD, *curé*.

Fontainebleau, le 11 juin 1827.

La R. Mère Javouhey adressa donc sa requête à M. le baron de Damas, Ministre des affaires étrangères ; et celui de la marine et des colonies voulut bien l'appuyer en ces termes : « Le plein accomplissement des vues de Madame Javouhey à l'égard de cet Etablissement, non-seulement importe à la prospérité de notre colonie du Sénégal, mais il touche encore à des intérêts d'un ordre plus élevé et qui, depuis quelques années surtout, excitent le zèle philanthropique des principaux gouvernements de l'Europe, c'est-à-dire, au moyen d'introduire graduellement la civilisation parmi les peuplades de l'Afrique, en commençant par celles qui avoisinent nos possessions. »

Toutefois, malgré cet appui de M. le comte de Chabrol, et les graves raisons sur lesquelles reposait la demande de la R. Mère Fondatrice, les espérances si fortes que lui avait fait concevoir M. le curé de Fontainebleau ne se réalisèrent pas. M. le baron de Damas s'en expliquait lui-même, en ces termes, dans sa réponse à son collègue : « Je partage entièrement, Monsieur le comte, votre opi-

nion sur l'Etablissement que dirige Madame Javouhey. (Il veut parler du petit séminaire africain.) Je le crois vraiment utile, et je désirerais pouvoir contribuer à sa prospérité ; mais quand il m'appartiendrait de changer la destination d'un immeuble affecté par l'Etat au service de mon département, je ne croirais pas pouvoir user de cette faculté pendant quelques années ; cet hôtel peut me devenir indispensable, dès qu'il plaira à Sa Majesté de faire un voyage de quelque durée à Fontainebleau. »

La non-réussite de cette affaire affecta d'autant moins la R. Mère Fondatrice, que la beauté du local dont on l'avait si fort engagée à faire la demande, contrastait un peu avec ses goûts pleins de simplicité et de modestie. A l'exemple des saints, elle affectionnait particulièrement, pour ses œuvres, l'humilité, la pauvreté, comme gages plus assurés des bénédictions du ciel. Car n'est-ce pas au fond des vallées que coulent surtout les eaux qui fertilisent la terre ? Tandis que les lieux élevés sont plus souvent stériles et frappés par la foudre. Fontainebleau d'ailleurs, pas plus que Bailleul, n'aurait pu suffire longtemps aux besoins de la petite colonie africaine, que nous verrons bientôt transportée dans le Midi, où elle trouvera à la fois un climat plus doux, et des secours plus abondants pour la science et la vertu.

Quelques mois après l'affaire de Fontainebleau, Mgr Feutrier, évêque de Beauvais, allait à Bailleul présider la cérémonie de clôture de la retraite annuelle. Trois postulantes prirent alors le saint habit ; dix nouvelles professes firent leurs premiers vœux entre les mains du prélat, et bon nombre de Religieuses renouvelèrent les leurs. Sa Grandeur conféra aussi le sacrement de confir-

mation à plusieurs personnes de l'établissement, et, entre autres, à la jeune Florence, qui attira particulièrement ses regards par son recueillement et sa bonne tenue. Il voulut ensuite la voir, lui parler, et lui fit quelques questions sur la religion, auxquelles elle répondit modestement, mais toujours de manière à le satisfaire. Il fit parler de même les petits nègres, les interrogea chacun selon son âge, et leurs naïves réponses, jointes à l'air de candeur qui brillait sur leurs traits, le remplirent d'une douce consolation.

Une jeune élève du pensionnat, Antonine Javouhey, parente de la vénérée Mère Fondatrice, et qui aspirait déjà au bonheur de faire partie de sa famille spirituelle et religieuse (1), récita un joli compliment à Sa Grandeur, au nom de toutes ses compagnes. La fête aurait été complète, sans l'absence de la vénérée Mère; mais elle était alors dans le midi, occupée à faire donner la retraite aux établissements de cette contrée.

Les heureuses nouvelles qu'elle reçut de cette visite épiscopale, la remplirent de consolation. A la vue, en effet, des Sœurs réunies en bon nombre à Bailleul, de ces jeunes enfants de l'Afrique, dont la Mère Fondatrice désirait si vivement faire un jour des apôtres de leur pays, de ce fervent noviciat, de ces pieuses pensionnaires qui l'avaient complimenté avec autant de grâce que de modestie, Mgr Feutrier n'avait put s'empêcher de répéter jusqu'à trois fois: « Oui, je le crois, le bon Dieu a des

(1) Elle entra, en effet, d'assez bonne heure dans la Congrégation de Saint-Joseph, où, sous le nom de Mère Vincent-de-Paul, elle n'a cessé de remplir des postes importants. Elle a été, notamment, pendant longtemps Supérieure de la maison de Limoux, puis de celle de Paris.

« desseins particuliers sur cette Congrégation. » « Mais  
« ajouta-t-il, que la Règle y soit bien observée, et qu'on  
« n'y mette pas d'obstacles aux desseins de la Provi-  
« dence. »

Cependant le temps était venu, pour la R. Mère Javouhey, d'exécuter un autre projet qu'elle avait conçu depuis quelque temps déjà, en faveur de la Guyane, et dont nous aurons à parler ailleurs avec détails. Elle s'embarqua donc pour Cayenne. Mais en s'éloignant une seconde fois de la France, non plus pour l'Afrique, mais pour le Nouveau-Monde, elle emporta avec elle, dans son cœur, son petit séminaire de noirs. Aussi point de lettres de cette époque, où elle ne parle de ses chers africains. « Je pense à eux continuellement », écrivait-elle; et encore : « Notre petit séminaire m'occupe toujours beaucoup. » Mais, ce qui la préoccupait surtout, c'était le bien à faire présentement à ces enfants, et celui à réaliser par eux, plus tard, dans leur pays. Tel était le but final qu'elle avait sans cesse devant les yeux.

Il y a plus; si elle travaillait à la Guyane et cherchait à coloniser les bords de la Mana, c'était en partie afin de pouvoir soutenir et développer l'œuvre du séminaire africain, en vue du vaste projet de l'évangélisation et de la civilisation de l'Afrique. Rien n'est plus clairement ni plus souvent exprimé, dans sa correspondance d'alors, que cette grande et généreuse pensée.

Elle écrivait, entre autres, à la Sœur Elisabeth, chargée par elle, à Bailleul, de s'occuper des noirs les moins avancés : « Que font nos pauvres enfants noirs ?  
« C'est pour eux que je travaille, c'est pour leur pays,  
« leurs compatriotes, pour les rendre à la religion qui

« les réclame. » Et dans une autre lettre à la Supérieure récemment nommée des établissements du Sénégal, on lit ces lignes si belles et si touchantes : « Ma bien chère Fille, je pense que ma lettre ne vous trouvera plus en France, et que déjà vous habitez notre cher et bien cher Sénégal. Que vous êtes heureuse ! que j'envie votre sort ! Mon cher Saint-Louis, pour qui je voudrais consacrer ma vie, et au salut duquel je pense sans cesse ! Vous le savez, ma bien chère fille, c'est pour être utile à ces chers africains que je suis venue en Amérique. Dieu veuille y bénir mes travaux ! J'irai, oui, j'irai vous voir dans le courant de l'année prochaine, en revenant de notre cher Mana. » « Qu'il me tarde, ma chère Fille, lui écrivait-elle encore, d'avoir des nouvelles de votre arrivée au Sénégal ! Je vous recommande nos chers petits enfants ; préparez des jeunes gens pour le petit séminaire ; vous les avez vus à Bailleul ; vous savez combien ces enfants méritent de soins et de quelles espérances ils sont pour la religion en Afrique. »

C'était donc pour l'Afrique qu'elle s'imposait des travaux et des fatigues à la Guyane, et en France des sacrifices. Nous insistons sur ce point, pour montrer quelle fut au juste la part de la R. Mère Javouhey dans la grande entreprise de la régénération de l'Afrique infidèle. C'était pour y contribuer plus efficacement qu'elle désirait voir le plus grand nombre des jeunes noirs élevés par ses soins appelés au sacerdoce, mais ornés en même temps des vertus qui font les vrais missionnaires. « Oh ! que je serais heureuse, écrivait-elle alors, si la plupart devenaient de saints ministres du Seigneur ! » Et dans une autre lettre à la Sœur Elisabeth : « Ah ! soignez bien

le petit nombre de ces chers enfants qui vous est confié. Je pense à eux autant qu'à vous, ma bien chère Fille... Qu'on les instruisse parfaitement sur la Religion. Recommandez-les à notre digné curé et à M. Naudin. *Mon Dieu! si nous avions de saints prêtres élevés parmi nous, travaillant pour Dieu seul, n'ayant d'autre intérêt que sa gloire! Oh! qu'ils feraient de bien!* »

Tels étaient les prêtres, c'est-à-dire les ministres de Dieu auprès des âmes, et les médiateurs des âmes auprès de Dieu, que désirait former la vénérée Mère Fondatrice : elle voulait voir en eux des hommes de Dieu, assez détachés d'eux-mêmes et de toutes les choses de la terre, pour n'avoir plus d'autre affection ni d'autre but que sa plus grande gloire. Comment, en effet, sans ces vertus, essentielles à l'apostolat, les missionnaires d'Afrique en particulier auraient-ils pu chasser le fort armé de sa demeure, où, depuis des siècles, il régnait seul en maître ! Et il est remarquable de voir la R. Mère Javouhey tenir, à cet égard, le même langage que tiendra, vingt-cinq ans après, le Vénérable Père Libermann, s'adressant à ses missionnaires de la Sénégambie et des Deux-Guinées. C'est que le même esprit l'animait, c'est-à-dire cet Esprit de Dieu, qui remplit de lumières l'âme de ses Serviteurs et des ses Servantes fidèles.

Mais si la piété, comme dit l'apôtre saint Paul, est utile à tout, elle n'est pas seule nécessaire ; et si le prêtre, le missionnaire doit être un feu qui chauffe, il faut aussi qu'il soit un flambeau qui éclaire. Aussi la R. Mère Javouhey avait-elle soin de stimuler, de son désert de la Mana, l'application au travail et à l'étude des jeunes Sénégalais réunis à Bailleul. C'est ainsi, qu'à l'occasion de

lettres qu'ils lui avaient adressées, et dont elle avait été très satisfaite, « trouvant, disait-elle, que quelques-uns s'exprimaient déjà très bien », elle manifesta le désir qu'ils lui écrivissent tous les six mois, pour juger de leurs progrès. Elle demandait de plus qu'on apprît aux plus avancés et qui donnaient des marques de vocation, à composer de petits discours, afin de les accoutumer à réfléchir et à parler, et même à déclamer et à bien lire les vers. « Tout cela est bien utile », ajoutait-elle.

Quant à ceux qui ne semblaient pas appelés à l'état ecclésiastique, elle exprimait le désir que rien ne fût négligé pour en faire du moins de bons sujets, de bons ouvriers, pieux et instruits, selon ses propres expressions.

La maternelle sollicitude de la R. Mère Générale pour ses jeunes africains la rendait très sensible au dévouement de toutes les personnes qui leur consacraient des soins plus ou moins spéciaux. « Ma bonne Sœur Elisabeth, écrivait-elle à la Sœur dont nous avons déjà parlé, combien vos lettres me font plaisir ! Recevez-en l'expression de ma reconnaissance, et pour tout le bien que vous faites à mes pauvres enfants. » Elle écrivait de même à la Supérieure de Bailleul, la chère Mère Marie Joseph, sa sœur : « Encouragez et remerciez de ma part le bon M. Naudin. Aidez-le, ma chère Fille, à bien élever ses propres enfants. Regardez-les aussi comme les enfants de la Congrégation, et leur père comme en faisant partie. » Dans ces dernières lignes, se montrent à découvert toute la bonté et toute la générosité de la R. Mère Fondatrice.

Pour ce qui la concerne, tous ses sacrifices personnels n'étaient rien, si elle pouvait contribuer à la grande

œuvre de la régénération morale de l'Afrique. Et elle voulait que ces chers noirs ne perdissent jamais de vue ce but, qui était l'objet unique de tous ses vœux. « Dites bien à vos enfants, écrivait-elle à leur principale Directrice, de prier pour leur pays, afin que Dieu jette sur lui un regard de pitié et de miséricorde. » Et comme elle éprouvait alors elle-même de grandes difficultés, elle demandait aussi « qu'ils priassent sans cesse pour elle, qui les avait toujours présents à son souvenir. »

L'œuvre du recrutement du clergé en général faisait vibrer les cordes les plus sensibles du cœur de la vénérée Mère. Et nous pourrions citer telles de ses lettres de cette époque, où elle recommandait à quelques Supérieures de ses Maisons d'examiner et de cultiver les germes de vocation dans les jeunes enfants dont elles s'occupaient, se proposant de payer, au besoin, leur pension au séminaire. Et comme certaines de ses Filles lui représentaient, à ce sujet, et sans doute particulièrement à l'occasion du petit séminaire africain, que tout cela était une bien lourde charge pour l'Institut : « *Oh! que dites-vous là!* » répondit-elle. *Mais, pour faire un bon prêtre, je vendrais jusqu'à mon dernier vêtement.* » Réponse qui indique toute la vivacité de sa foi, et toute la générosité de son zèle.

On ne s'étonnera pas maintenant de voir combien elle était attentive et ingénieuse à saisir toutes les occasions de venir en aide à son petit séminaire de Noirs. Etant passée aux Antilles, pendant qu'elle était à la Guyane, afin d'y visiter ses Etablissements de la Guadeloupe et de la Martinique, elle fit vendre à son profit un certain nombre d'objets, plus ou moins riches et superflus, qu'elle

trouva amassés à la Communauté de Saint-Pierre (Martinique). C'étaient des présents, que parents et élèves s'étaient fait un plaisir de donner à la Mère Supérieure ou aux Sœurs ; car alors les colonies jouissaient d'une grande aisance, et le bon cœur des créoles est presque proverbial. Tout le monde se prêta de la meilleure grâce à cette vente, qui produisit une somme de 5.000 francs, pour contribuer à l'éducation des futurs missionnaires. C'étaient un peu comme les dépouilles de l'Égypte, destinées à orner le Tabernacle du Seigneur.

Si telle était la sollicitude de la R. Mère Javouhey pour ses jeunes noirs de Bailleul, sa préoccupation ne s'étendait pas moins aux petites négresses qu'elle avait amenées ou fait venir du Sénégal. Celles-ci, plus exclusivement confiées aux soins des Religieuses, et plus ou moins mêlées aux jeunes élèves du pensionnat, commençaient à se plier aux habitudes et aux mœurs européennes. Elles affectionnaient beaucoup leurs pieuses maîtresses, et cette affection même leur rendait plus profitables les leçons qu'elles en recevaient.

Mais, entre toutes ses compagnes, la jeune Florence se faisait surtout remarquer par sa piété et sa modestie, ainsi que par son intelligence et ses progrès dans l'étude. Elle écrivait de charmantes lettres à sa chère Bienfaitrice à la Guyane, et celle-ci, par ses réponses, l'encourageait à se montrer de plus en plus digne des bontés de Dieu pour elle. Elle songeait même déjà à l'attacher plus tard à sa personne comme secrétaire particulière, car, dès lors, les goûts de la petite africaine semblaient l'incliner vers la vie religieuse. « Oh ! ma chère Florence ! écrivait la R. Mère Fondatrice, je veux toujours en faire ma

secrétaire; élevez-la en conséquence. » Pieux projets qui, comme nous le verrons en son lieu, ne devaient pas se réaliser.

On eût dit, d'ailleurs, que l'épreuve avait reçu l'ordre du ciel de frapper la digne Mère dans ses affections les plus sensibles comme les plus saintes. Le temps est proche, en effet, où la maladie et la mort même vont venir exercer leurs ravages sur les élèves du petit séminaire africain. Dès l'année 1827, un accident causa la perte du jeune indien Galibis, amené des bords de la Mana (Guyane), par le comte de Sercey. Il tomba d'un des arbres qui bordaient, dans la propriété de Bailleul, la rivière de Thérain, et cette chute, qui n'aurait pas été grave pour un autre, peut-être, devint pour lui mortelle. Il avait été bien instruit de la religion, puis baptisé sous le nom de Joseph. Qui sait si le saint patron de la bonne mort ne l'avait point ravi à la terre dans toute la pureté et la ferveur de son baptême, de peur que les illusions du monde et les séductions du démon n'en fissent un jour leur victime? Il était dans sa seizième année.

Le premier qui mourut de maladie (avril 1829) fut le jeune africain, Pierre Blondin, amené du Sénégal en 1827. Lui aussi avait été baptisé, et sa mort fut des plus édifiantes. Il avait succombé à une maladie de poitrine, à l'âge de quatorze ans. Malheureusement, il n'était pas le seul à avoir contracté le germe de ce mal; et bientôt on en aperçut des symptômes dans plusieurs de ses condisciples. Il n'y avait plus, ce semble, à se faire illusion; le climat de la Picardie et le voisinage de tourbières peu éloignées, à Bailleul, n'étaient pas ce qui convenait à ces jeunes habitants des tropiques; il leur fallait les rayons

bienfaisants du soleil du midi. Mgr l'évêque de Beauvais lui-même donna ses conseils dans ce sens ; et l'on fut plus convaincu encore des intentions de la divine Providence à cet égard, lorsqu'elle fournit, sur ces entrefaites, un local très convenable pour le petit séminaire des noirs, aux portes mêmes de Limoux (Aude). C'était une assez belle propriété, avec maison et terres, appelée le domaine de Massia, assez séparé de l'établissement de Limoux pour prévenir tout contact nuisible, et assez rapproché, cependant, pour en faciliter la surveillance et la direction. Une demi-lieue les séparait. On y arrivait sans traverser la ville, par un agréable chemin de grande communication, en longeant la rivière de l'Aude, qui arrose cette campagne à l'une de ses extrémités.

Comme la propriété avait une assez grande étendue, on y établit un jardin potager, un verger et une belle prairie ; on y défricha des terrains incultes, qui servirent à la plantation de vignes et à la culture des céréales, en sorte que Massia forma bientôt une petite colonie agricole exploitée sous la direction de M. Naudin, par quelques-uns des jeunes Sénégalais qui ne semblaient pas propres aux études, ni appelés au sacerdoce. Car, ainsi que nous l'avons vu plus haut, si la R. Mère Javouhey désirait que ces enfants reçussent tous une éducation convenable, pour les mettre en état de travailler un jour à la régénération morale de leur pays, elle voulait qu'ils fussent instruits et formés selon leurs aptitudes propres et leurs attrait particuliers, en respectant en chacun le don de Dieu.

La R. Mère Fondatrice se réjouit beaucoup de cette translation, non seulement au point de vue de la santé de ses chers Sénégalais, mais encore de leurs progrès dans

la science et dans la vertu, pour ceux spécialement destinés à devenir prêtres. Car, outre les soins spirituels qu'ils trouvèrent abondamment dans le digne aumônier de la Communauté, M. l'abbé Figeac, ils eurent pour professeur des hautes classes, ainsi que de rhétorique et de philosophie, deux autres ecclésiastiques non moins capables et dévoués, MM. Guiraud et Bouges. Des leçons de musique et de dessin leur furent également données.

L'établissement de Limoux acquit, dès lors, un nouveau prix aux yeux de la vénérée Mère. « Que votre maison est désormais intéressante ! écrivait-elle à la Mère Clotilde, Supérieure. Quel bien de toute sorte elle fait ! » Et elle lui promettait d'aller la voir dès son arrivée en France, et de l'aider de ses petits moyens. Elle comptait aussi sur le dévouement de l'aumônier de la Maison. « Il est toujours, j'en suis sûre, disait-elle, l'ami de la Congrégation. Il va redoubler de zèle pour le salut de ces chers enfants. » Cependant, M. Figeac quitta la France, peu après, par suite des événements politiques de cette époque, pour se rendre aux Etats-Unis. Mais Mgr de Carcassonne, qui partageait tout l'intérêt de la R. Mère Javouhey pour cette œuvre, lui donna un digne remplaçant dans la personne de M. l'abbé Vidal, alors vicaire de Saint-Martin, à Limoux. Et la Mère Clotilde était heureuse de rassurer à cet égard sa vénérée tante; elle lui écrivait : « Le bon Dieu nous a fait trouver dans M. Vidal tout ce que nous regrettions dans M. Figeac. Il porte à toute la Communauté le plus vif intérêt et est tout dévoué au bien et au salut des pauvres africains; et cela avec un désintéressement, une générosité même, qui surpasse tout ce que j'ai vu. Ce secours inattendu nous prouve que

nous sommes toujours les enfants bien protégés de la divine Providence; aussi, ai-je toute confiance. »

Les jeunes africains répondaient à toutes ces grâces de Dieu. Ils étonnaient surtout par leur mémoire, leur esprit délié et leur facilité dans tous les genres d'études. Jusque-là, en effet, on s'était fait généralement une toute autre idée de l'intelligence et de la portée d'esprit de ceux de leur race et de leur pays. Aussi, Mgr l'Evêque de Carcassonne, accompagné du clergé et des autorités de la ville, daignait-il quelquefois venir présider leurs exercices littéraires et applaudir à leurs succès. — Une autre fois, le digne Prélat les accueillait lui-même d'une manière toute paternelle dans son palais épiscopal, et leur conférait le sacrement de confirmation.

Tout allait donc au mieux pour le petit séminaire de Noirs, depuis son installation à Limoux. La R. Mère Javouhey remerciait Dieu tous les jours de lui avoir inspiré cette entreprise, et y trouvait elle-même une consolation au milieu de ses travaux et de ses peines à la Guyane, lorsque Dieu permit qu'une série d'épreuves vint détruire en partie les espérances qu'avait fait concevoir, pour la conservation des jeunes africains, leur séjour dans le midi de la France.

L'année 1830, qui devait marquer dans notre histoire par de graves événements politiques, fut, comme on le sait, également remarquable par la rigueur de son hiver, et le midi lui-même n'en fut pas exempt. Or, les suites en furent funestes aux jeunes Sénégalais. Deux d'entre eux, en dépit de tous les secours humains et de tous les soins qui leur furent prodigués, succombèrent coup sur coup, à quelques semaines de distance. Et ils ne devaient

point, hélas! en sortant de cette vie, fermer sur eux les portes du tombeau. Plusieurs autres, en effet, les suivirent dans la tombe, en 1831 et les années suivantes. Parmi eux, nous remarquerons surtout Armand Mamoudou, fils du prince de Boudou, dans le pays de Galam, et Charles Guin, dit Quarlis, dont nous avons parlé plus haut. Leur perte fut d'autant plus sensible à la R. Mère Fondatrice, que l'un et l'autre étudiaient en vue du sacerdoce et que leur application, leur piété et leur bonne conduite lui avaient fait concevoir la douce espérance qu'ils deviendraient un jour de bons missionnaires pour leur pays.

En apprenant successivement tous ces coups frappés par la main de Dieu, la digne Mère ne trouva dans son cœur d'autre sentiment que celui d'une humble résignation. Elle dit et répéta sa parole aimée, qui était sa devise et devait rester celle de la Congrégation : « *La sainte Volonté de Dieu!* » Qui connaît d'ailleurs les mystères de la vie humaine, sinon Celui qui, seul, de son regard pénétrant, en embrasse le commencement, le milieu et la fin ? Et qui sait si, pour ces deux enfants de l'Afrique, comme pour ceux qui les avaient précédés au lieu de l'éternel repos, cette mort prématurée, il est vrai, mais si soigneusement préparée, n'avait pas été un bienfait de la divine Providence ? Et, dans tous les cas, la Mère Javouhey pouvait-elle regretter des sacrifices si généreusement faits pour augmenter au Ciel le nombre des élus et offrir au Seigneur, pour le salut de l'Afrique infidèle, ces prémices d'agréable odeur ?

Plein de ces saintes pensées de la foi, Mgr de Gualy écrivait lui-même, à ce sujet, à la Supérieure de l'établis-

sement de Limoux : « Adorons les décrets de la Providence au sujet de ces enfants. Qu'elle a été miséricordieuse à leur égard, en les arrachant à l'esclavage, à une brute ignorance, à ce que le vice a de plus hideux, pour les faire entrer dans la sainte liberté de ses enfants, les éclairer des lumières de l'Évangile, former leur cœur à la vertu et les placer près de vous, comme des orphelins rendus aux soins et aux bontés des mères les plus tendres et les plus attentives ! Ceux mêmes qui succombent à la rigueur d'un climat si différent de celui de leur patrie, et qui ont le bonheur de mourir dans la paix du Seigneur, vous témoigneront leur reconnaissance par les grâces qu'ils attireront sur vous ; ils vous béniront éternellement, comme les instruments des miséricordes de Dieu à leur égard. Il est vrai que les espérances qu'ils avaient fait concevoir en ce monde sont détruites, mais on peut bien présumer de leur salut, et plus tard, peut-être, il en eût été autrement. »

Malgré ces épreuves, l'œuvre du petit séminaire africain ne fut point abandonnée par la R. Mère Javouhey. Toutefois, nous n'en poursuivrons pas ici l'histoire, à laquelle la suite naturelle de notre récit devra nous ramener plus tard, pour nous faire mieux admirer encore les desseins de Dieu dans cette entreprise. Il est temps que nous accompagnions la Mère Fondatrice sur un autre théâtre, à la Guyane française, sur les rives de la Mana, où subsistent encore aujourd'hui les monuments impérissables de son zèle pour la gloire de Dieu.



# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME

---

## LIVRE PREMIER

PRÉPARATION ÉLOIGNÉE A L'ÉTABLISSEMENT DE LA CONGRÉGATION

(1779-1803)

---

CHAPITRE PREMIER. — Famille d'Anne Javouhey. — Sa naissance, son baptême, sa première communion. — Premiers traits de son caractère.....	1
CHAPITRE II. — Jeunesse d'Anne Javouhey. — L'abbé Ballanche à Chamblanc. — Anne Javouhey se dévoue pour le clergé; elle renonce aux plaisirs et au mariage.....	18
CHAPITRE III. — La conduite d'Anne Javouhey est diversement appréciée. — Son amour pour le recueillement et la prière. — Elle élève un petit oratoire à sainte Anne. — Son grand zèle; premières communions préparées.....	34
CHAPITRE IV. — Mlle Javouhey est favorisée de communications divines. — Son père s'oppose à ses attraits. — Elle se consacre entièrement à Dieu pour l'instruction des enfants et le soin des malades.....	49
CHAPITRE V. — Anne Javouhey épouse de Jésus-Christ. — Premiers essais de vie de communauté. — Elle fait l'école. — Opposition de son père. — Dieu la soutient et la bénit. — Retour du curé de Chamblanc.....	63
CHAPITRE VI. — Anne Javouhey à Besançon, chez les Religieuses de la Charité. — Sa joie et sa ferveur. — Etat d'angoisses et de ténèbres. — Visions célestes; elle quitte Besançon.....	77
CHAPITRE VII. — Essai d'établissement à Seurre. — Charité et dévouement d'Anne Javouhey. — Projet d'œuvre à Dôle.....	86
CHAPITRE VIII. — Anne Javouhey chez les Trappistines, en Suisse. — Epreuves extérieures; combats intérieurs sur sa vocation. — Projets de Dom de l'Estrange à son sujet.....	111

## LIVRE DEUXIÈME

### PREMIÈRES ORIGINES DE LA CONGRÉGATION

(1803-1814)

---

CHAPITRE PREMIER. — Anne Javouhey à Souvans : dévouement aux enfants. — Séjour à Choisey ; premières vocations ; retour à Chamblanc.....	125
CHAPITRE II. — Le couvent à Chamblanc. — Anne Javouhey et Pie VII à Châlon-sur-Saône. — Mgr de Fontanges, évêque d'Autun. — Etablissement à Châlon.....	143
CHAPITRE III. — Ecoles à Châlon pour les enfants des deux sexes. — Mort de Mgr de Fontanges. — La ville adopte et patronne l'Œuvre. — Fondation dans l'Isère.....	158
CHAPITRE IV. — Première chapelle, sous le vocable de Saint-Joseph. — Approbation provisoire de l'Institut. — Derniers rapports avec la Trappe.....	169
CHAPITRE V. — Première cérémonie de Vêture et de Profession. — Sœur Anne-Marie Javouhey élue Supérieure. — Les Frères artisans de Saint-Joseph.....	185
CHAPITRE VI. — Consécration au Sacré-Cœur de Jésus. — Apostolat de famille. — Voyages à Paris. — Jouissance provisoire du grand séminaire d'Autun.....	196
CHAPITRE VII. — La Mère Javouhey et sa famille. — Agrandissement de Châlon. — Œuvres diverses à Autun. — Eglise des Carmes à Châlon.....	205
CHAPITRE VIII. — Le Noviciat à Autun. — Esprit de l'Institut ; premiers Règlements. — Modification aux Statuts. — M. Javouhey, providence de l'Institut.....	215
CHAPITRE IX. — Développement de l'Institut. — Grande épreuve. — Dévouement héroïque. — La Maison de Cluny. — Souvenirs de la Trappe.....	227

---

## LIVRE TROISIÈME

### DÉVELOPPEMENTS ET CARACTÈRE APOSTOLIQUE DE LA CONGRÉGATION

(1814-1823)

---

CHAPITRE PREMIER. — Etablissement à Paris; enseignement mutuel. — Demande d'approbation à Rome. — L'île Bourbon et les colonies françaises.....	243
CHAPITRE II. — Première fondation à l'île Bourbon. — Succès obtenus. — La R. Mère Javouhey envoie de nouvelles Sœurs; sa sollicitude maternelle.....	257
CHAPITRE III. — Saint-Marcel-les-Châlon; Villeneuve-Saint-Georges; la Rochette; œuvre des orphelins. — Reconnaissance définitive de l'Institut.....	266
CHAPITRE IV. — Mission du Sénégal. — Désir de la R. Mère Javouhey de la commencer elle-même. — Sa sollicitude pour les Sœurs sénégalaises. — Leur voyage.....	275
CHAPITRE V. — Etat religieux du Sénégal. — L'hôpital de Saint-Louis. — L'île est mise en interdit; épreuves diverses; arrivée d'un nouveau Préfet apostolique.....	286
CHAPITRE VI. — Développement de l'Institut en France. — Bailleul-sur-Thérain; Hôtel-Dieu de Beauvais, etc. — Sollicitude de la R. Mère Javouhey.....	299
CHAPITRE VII. — Départ de la R. Mère Javouhey pour le Sénégal. — Ses travaux à Saint-Louis. — Projets pour la civilisation chrétienne de l'Afrique.....	312
CHAPITRE VIII. — Ecoles et hôpital à l'île Gorée. — Zèle de la R. Mère Javouhey pour le culte divin à Saint-Louis. — Elle continue à être l'âme de la Congrégation. — Colonie agricole près de Dagana; son dévouement charitable.....	326
CHAPITRE IX. — Diverses fondations en France pour l'éducation et le soin des malades; bonne formation et choix des sujets. — Les Sœurs de Saint-Joseph aux Tuileries. — Manière de voyager. — Privations spirituelles et angoisses de la R. Mère Javouhey....	338
CHAPITRE X. — La R. Mère Javouhey à Sainte-Marie de Gambie — La jeune esclave Florence. — Hôpital de Sainte-Marie. — Projets pour l'éducation des jeunes noirs capturés. — Dévouement des Sœurs.....	350

- CHAPITRE XI. — La R. Mère Javouhey à Sierra-Leone. — Son dévouement héroïque pour les malades. — Elle est éprouvée par la maladie et les peines intérieures. — Son retour au Sénégal; conversions; sa rentrée en France..... 361

---

## LIVRE QUATRIÈME

### L'ÉPREUVE A BOURBON — AFFERMISSEMENT DE L'ŒUVRE

(1823-1827)

---

- CHAPITRE PREMIER. — Tentative de schisme, à la mort de la première Supérieure de Bourbon; envoi de la sœur Bathilde et sa rentrée en France; la chère Mère Rosalie Javouhey va maintenir en cette île les droits de la Congrégation..... 373
- CHAPITRE II. — La sœur Thais se sépare, avec ses Sœurs, de la Congrégation. — La R. Mère Javouhey, calomniée à Bourbon, fort appréciée en France, lutte contre l'orage; épreuve des Sœurs fidèles; vaines tentatives de réunion par la Mère Rosalie; grandeur d'âme de la R. Mère Fondatrice..... 388
- CHAPITRE III. — Envoi de nouvelles Sœurs à Bourbon pour remplacer les dissidentes; l'hôpital de Saint-Denis est confié aux Sœurs de Saint-Joseph. — Sollicitude de la R. Mère Javouhey pour la direction des Sœurs et l'administration. — Les Sœurs séparées sont embarquées par ordre ministériel..... 406
- CHAPITRE IV. — La Mère Rosalie reprend possession des maisons de l'Institut, à Bourbon. — Religieuse sollicitude de la R. Mère Javouhey. — Pensionnat de Saint-Denis; œuvre de la Charité; zèle des Sœurs dans les paroisses..... 422
- CHAPITRE V. — Sollicitude maternelle de la Mère Javouhey pour ses Communautés de Bourbon. — Instructions spirituelles et religieuses qu'elle leur envoie..... 435
- CHAPITRE VI. — Premiers établissements à la Guyane, à la Guadeloupe et à la Martinique. — Epreuves dans ces dernières colonies. — Lois de 1825 et 1827..... 448
- CHAPITRE VII. — Envoi de la Mère Marie-Thérèse Javouhey aux Antilles. — Bon état et affermissement des maisons de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique. — Fondations aux îles Saint-Pierre et Miquelon et à Pondichéry..... 468

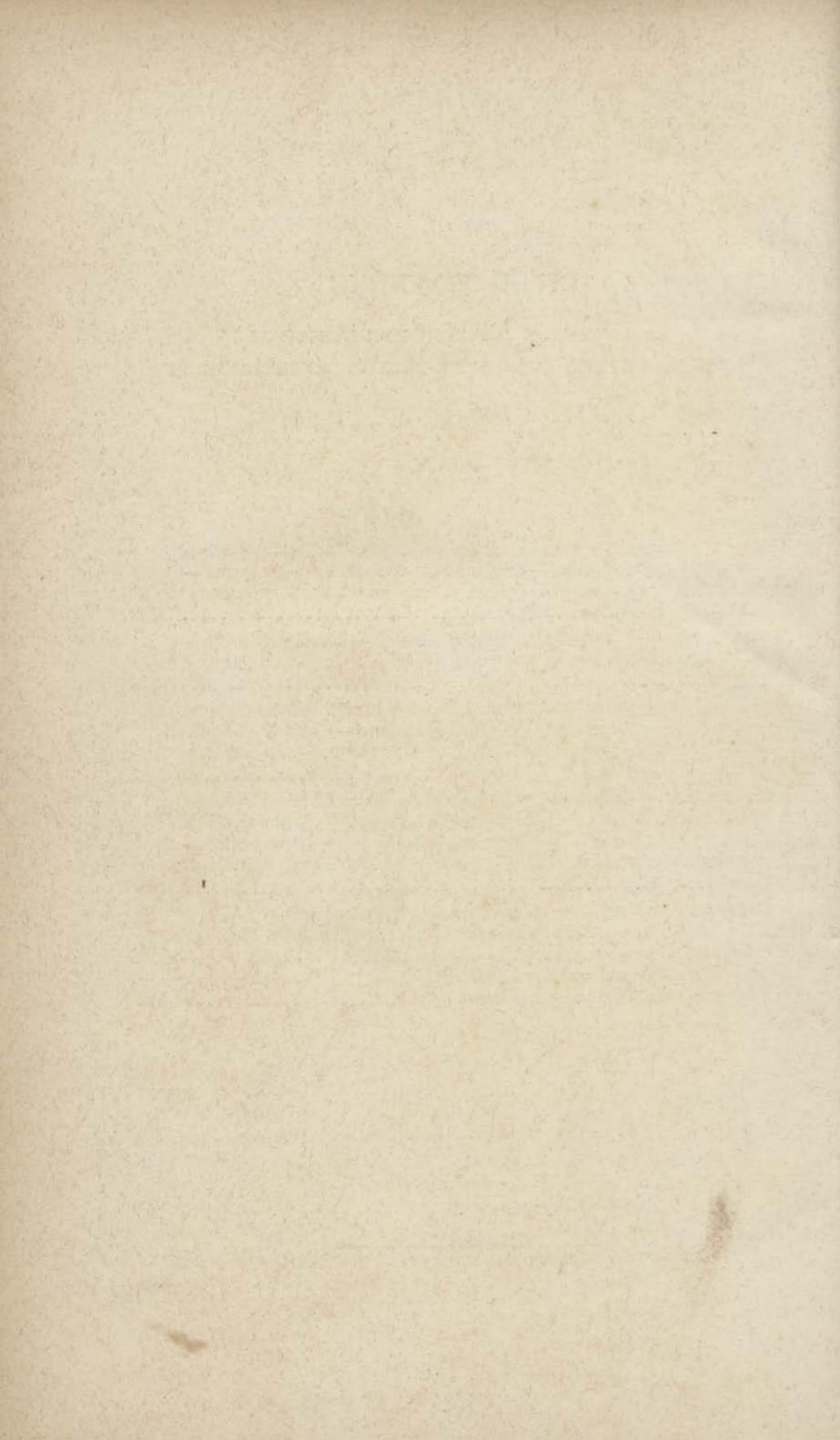
## LIVRE CINQUIÈME

### APPROBATION DÉFINITIVE DE L'INSTITUT COMPLÈMENT DES ŒUVRES DE ZÈLE ET DE MISÉRICORDE

(1826-1830)

---

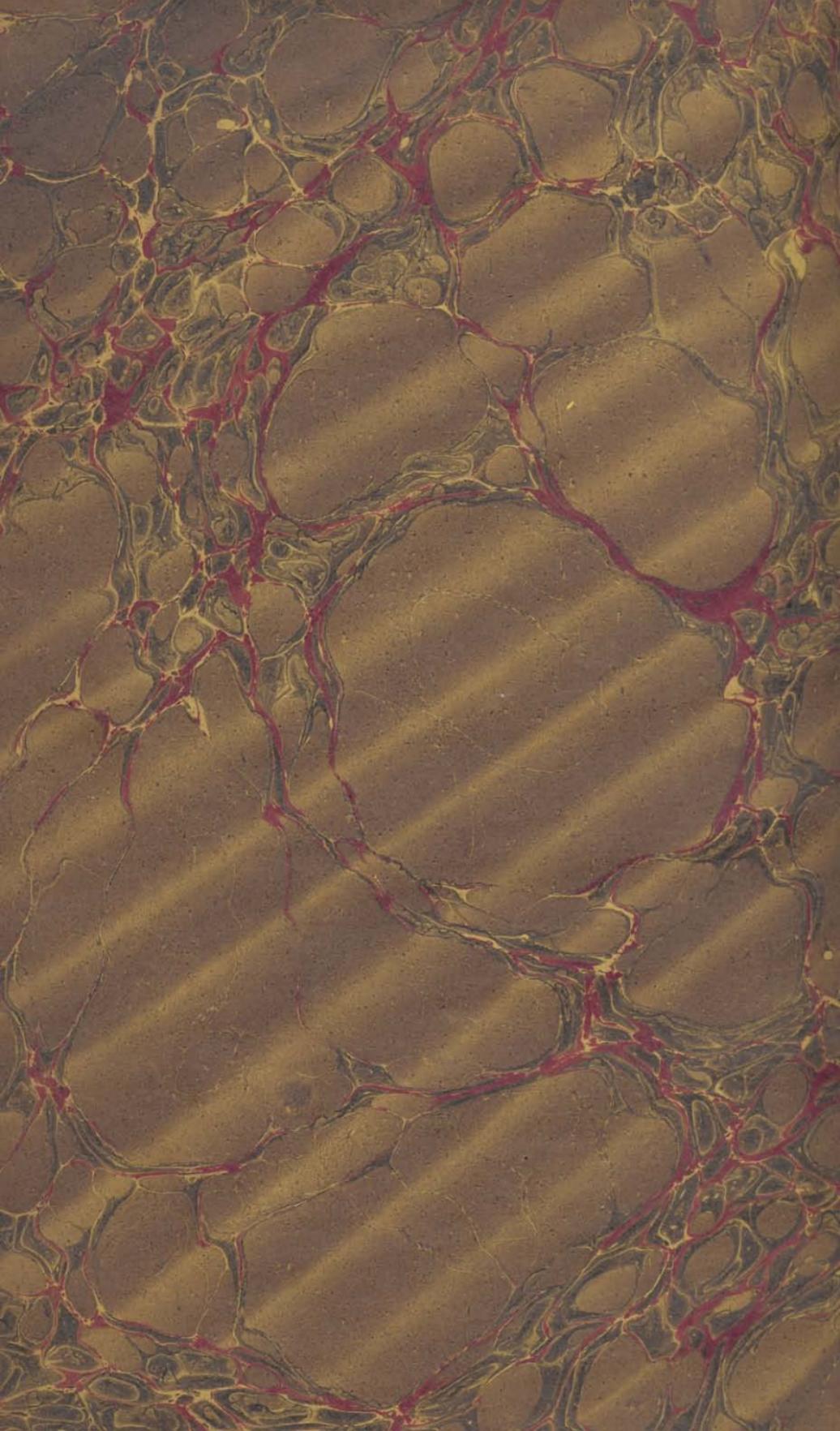
CHAPITRE PREMIER. — Approbation définitive de l'Institut et de ses nouveaux Statuts. — Noviciat à Bailleul-sur-Thérain. — Constitution du pouvoir. — Extrait des nouveaux Règlements ; éducation des enfants.....	485
CHAPITRE II. — L'asile Saint-Yon, à Rouen. — L'hospice de Breteuil. — Diverses fondations dans le Midi : Caunes, Chalabre, Limoux.....	506
CHAPITRE III. — Extension de l'Institut. — Cluny, Fontainebleau. — Fondation de Brest. — Ecole à Chamblanc. — Asile d'Alençon. — Sollicitude religieuse de la R. Mère Javouhey. — Les retraites spirituelles. — M. l'abbé Gondin.....	526
CHAPITRE IV. — La R. Mère Javouhey et l'éducation des jeunes négresses. — Ecoles à Saint-Louis et à Gorée. — Education des noirs, par les Frères La Mennais. — La R. Mère Javouhey commence un petit séminaire de noirs, pour l'Afrique, à Bailleul (Oise).....	549
CHAPITRE V. — Projet de translation du Séminaire des noirs à Fontainebleau. — L'abbé Liautard. — Sollicitude de la R. Mère Javouhey pour cette œuvre. — Ses succès et ses épreuves. — L'établissement est transféré à Limoux (Aude); études complètes. Mort édifiante de plusieurs élèves.....	572

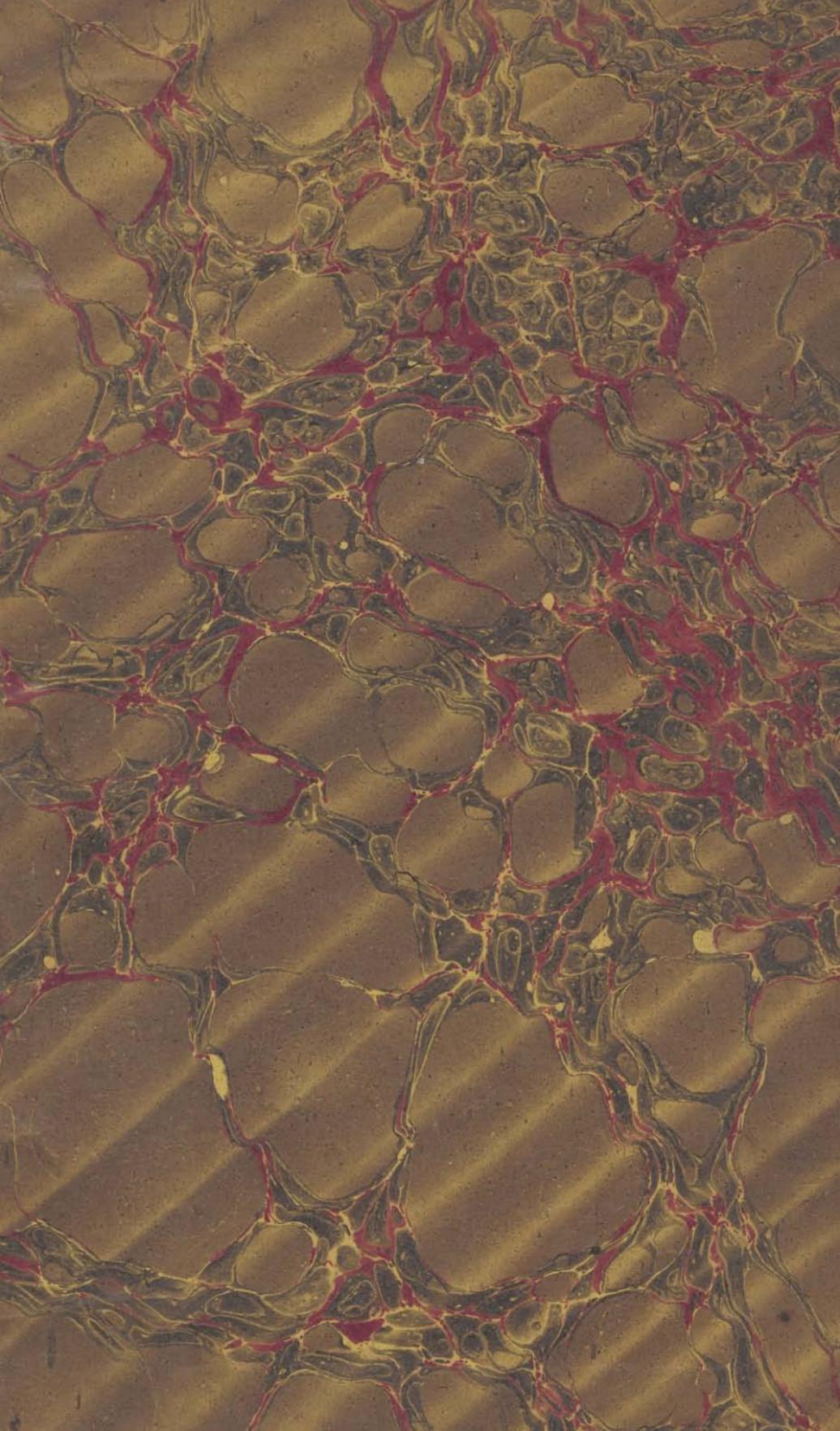












Médiathèque Caraïbe



3 5100 00017121 2